3 1761 08309019 1

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIETE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

QUATORZIÈME ANNÉE

Paris
1900
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1967

LIBRARY
AUG 30 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
R48
1900

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : M. le duc de Broglie.

Vice Présidents : M. le baron de Courcel, sénateur, ancien ambassadeur de France à Londres.

M. le marquis de Gabriac, ancien ambassadeur.

M. le marquis de Vogué, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien ambassadeur.

M. R. de Maulde La Clavière, ancien élève de l'École des chartes.

Secrétaires du Conseil : M. le marquis de Barral-Montferrat, ancien secrétaire d'ambassade.

M. Ed. Rott, ancien secrétaire de légation.

Trésorier : M. Octave Noel, administrateur de la Compagnie des Messageries maritimes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte A. d'ANTIOCHE.
Le baron d'AVRIL, ministre plénipotentiaire.
Le comte BAGUENAULT de PUCHESSE, docteur ès lettres.
Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil.*
Le marquis de BEAUCOURT.
Le comte BOULAY de la MEURTHE.
Le comte Amédée de BOURMONT, ancien élève de l'Ecole des chartes.
Le duc de BROGLIE, *président de la Société.*
Le comte de CHAUDORDY, ancien ambassadeur.
Le baron de COURCEL, *vice-président de la Société.*
Le marquis de COURCY, ancien diplomate.
Philippe CROZIER, ministre plénipotentiaire, directeur du Protocole.
J. DELAVILLE LE ROUX, ancien élève de l'École des chartes.
L. DELAVAUD, secrétaire d'ambassade, chef de cabinet de M. le ministre des Affaires Étrangères.
Paul DURBIEU, membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
L'hon. Hector FABRE, commissaire général du Canada à Paris.
FAGNIEZ.
FUNCK-BRENTANO, professeur à l'école des Sciences politiques.
Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société.*
Le comte d'HARCOURT, ancien ambassadeur.
P.-L. DE KERMAINGANT.
Le duc de la TRÉMOILLE, membre de l'Institut.
E. de LABOULAYE, ancien ambassadeur.
René LAVOLLÉE, ancien consul général.
LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Le comte de LUÇAY, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat.
R. de MAULDE-LA CLAVIÈRE, *vice-président de la Société.*
Le comte de MOUSTIER, duc de LA MOTHE HOUDANCOURT, ancien secrétaire d'ambassade.
Octave NOEL, *trésorier de la Société.*
G. PICOT, membre de l'Institut.
Victor PIERRE, avocat.
PLANTET, ancien attaché au ministère des Affaires étrangères.
ROTT, *secrétaire du Conseil.*
SCHLUMBERGER, membre de l'Institut.
Le vicomte de SEMALLÉ, secrétaire d'ambassade.
Le chevalier de STUERS, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.
Le comte TORNIELLI, ambassadeur du royaume d'Italie en France.
Charles TRANCHANT, ancien conseiller d'État.
Albert VANDAL, de l'Académie française.
Le marquis de VOGÜÉ, membre de l'Institut, *vice-président de la Société.*
Le comte de VORGES, ministre plénipotentiaire.
WALLON, secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. Aagaard, professeur au collège royal de Frédéricsborg, membre de l'Académie de Stanislas (Danemark), Hilleröd.

Le duc d'Abrantès, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de la Mayenne (France), château de Gorron (Mayenne).

La Bibliothèque de la Magyar Tudomanyos Akademia (Hongrie), Budapest.

S. E. le baron Akerhielm, ministre d'Etat (Suède), château de Margretelund, par Stockholm.

Léon Adam, licencié en droit, avoué (France), Yvetot (Seine-Inférieure).

Le marquis d'Albon (France), 95, rue de l'Université, Paris.

Jean Alexandropoulos, premier secrétaire de la légation royale de Grèce (Grèce), à Bucarest.

Le baron d'Anethan, ministre plénipotentiaire du royaume de Belgique (Belgique), 38, rue du Colisée, Paris.

Le baron Jules d'Anethan, *membre correspondant*, 95, rue Joseph II, Bruxelles.

Le comte d'Ansembourg, député, chargé d'affaires (Grand-Duché de Luxembourg), château d'Ansembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le comte d'Antioche, *membre du Conseil* (France), 110, rue de l'Université, Paris.

Al. d'Alpetschéieff, conseiller d'État actuel de S. M. l'empereur de Russie (Russie), 45, rue de Courcelles, Paris.

Le comte Alexandre Apponyi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

Les Archives royales de Suède (Suède), Riks-Archivet, Stockholm.

D'Argollo Ferrao, directeur du Brésil (Brésil), 11, rue du Bel Respiro, Paris.

G. Argyropoulos, agent diplomatique et consul général (Grèce), Sofia, Bulgarie.

S. E. Aristarchi-Bey, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Asser, conseiller d'Etat (Pays-Bas), La Haye.

Hippolyte Aubert, archiviste paléographe, sous-conservateur de la bibliothèque publique de Genève (Suisse), Vermont, près Genève.

Le comte Ludovic d'Aubigny, ministre de France (France), légation de France, Bucarest.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, membre de l'Académie française, sénateur (France), 23, rue Fresnel, Paris.

Le comte Balny d'Avricourt (France), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 11 *ter*, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron d'Avril, *membre du Conseil* (France), 22, rue de la Trémoille, Paris.

Louis d'Avril, deuxième secrétaire

d'ambassade à Madrid (France), 22, rue de la Trémoille, Paris.

S. B. Mgr Azarian, *membre correspondant* (Turquie), Constantinople.

Le comte Baguenault de Puchesse, *membre du Conseil* (France), 18, rue Vignon, Paris.

S. E. Arturo de Baguer, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Très-Catholique (Espagne), 4, Knenterdyk, La Haye.

Le chevalier Bajnotti, consul attaché au ministère des Affaires étrangères (Italie), Rome.

Barack, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université de Strasbourg (Alsace-Lorraine), par M. E. d'Oleire, chez MM. Schleicher frères, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

Le baron Claude de Barante (France), 128, boulevard Haussmann, Paris.

Alfred Baraudon (France), 36, rue Godot de Mauroy, Paris.

Le marquis de Barral-Montferrat, *secrétaire du Conseil* (France), 64, avenue du Bois de Boulogne, Paris.

Barré de Lancy, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris.

S. E. Camille Barrère, ambassadeur de la République française (France), près Sa Majesté le roi d'Italie à l'ambassade de France, Rome.

Fernand Bartholoni (France), 18, rue de la Rochefoucault, Paris.

A. D. Basily, attaché de légation (Grèce), 15, rue Lesueur, Paris.

Eug. Louis Bastin, consul de Belgique, chancelier de la légation, 6, rue Bizet, Paris.

Le baron Ernest Bault, secrétaire du cabinet du roi des Belges, Bruxelles.

Le comte Horric de Beaucaire, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 9, avenue d'Eylau, Paris.

Le marquis de Beaucourt, *membre du Conseil* (France), 53, rue de Babylone, Paris.

S. E. M. de Beaufort, *membre correspondant*, ministre des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas (Pays-Bas), den Treck Leusden, par Amersfort, province d'Utrecht.

Le vicomte Frédéric de Beaumont ministre plénipotentiaire (France), 56, avenue d'Iéna, Paris.

Léon Béclard, secrétaire d'ambassade (France), 10, boulevard Malesherbes, Paris.

Le vicomte Bégouen, ancien élève de l'Ecole des Sciences politiques (France), à Tunis, rue Sidi Erassas.

Sa Majesté le Roi des Belges, Palais royal, à Bruxelles.

Le comte de Bellissen, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris.

Ph. Bérard, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris.

Le baron J.-A. de Bernon, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris.

P. Bertrand, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 51, boulevard Arago, Paris.

Le comte V. Bettoni, secrétaire d'ambassade (Italie), légation d'Italie, Lisbonne.

La Bibliothèque royale de Belgique (Belgique), Bruxelles.

La Bibliothèque du ministère des Affaires étrangères (Belgique), 5, rue de Louvain, Bruxelles.

La Bibliothèque royale de La Haye (Pays-Bas).

La Bibliothèque royale de Dresde (Allemagne), Dresden.

La Bibliothèque royale de Stuttgardt (Würtemberg).

La Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas).

La Bibliothèque de l'Université de Budapest (Hongrie), Ferencziektere, 5, sz. a., Budapest.

La Bibliothèque de l'Université de Besançon (Doubs).

La Bibliothèque de l'Université de France (France), à la Sorbonne, Paris.

La Bibliothèque de l'Université Impériale de Jurjew, aux soins de Per Lamm, 338, rue Saint-Honoré.

La Bibliothèque de l'Université de Lyon, section des lettres (France), quai Claude-Bernard, Lyon.

D. Bikélas, *membre correspondant* (Grèce), 50, rue de Varenne, Paris.

Basile Bilbassof, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteïna, Saint-Pétersbourg.

Bladé, attaché au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'école des hautes études commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris.

Le baron de Blockhausen, ancien ministre d'Etat, député (Grand-Duché de Luxembourg), château de Birtrange, Grand-Duché de Luxembourg.

S. A. le prince Roland Bonaparte (France), 10, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron Carl Jedward Bonde, ancien grand chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), château d'Ericsberg, par Catrineholm, Südermanland, Suède.

Boniecki (Russie), 53, Nowy Swyat, Varsovie.

Le docteur Carl von Bonsdorff, maître de conférences à l'Université d'Helsingfors (Russie), Helsingfors, Finlande.

Maurice Borel, secrétaire d'ambassade (France), 32, avenue Montaigne, Paris.

Le comte Boulay de la Meurthe, *membre du Conseil* (France), 23, rue de l'Université, Paris.

Joseph Bourdel (France), 10, rue Garancière, Paris.

H. du Bourg, ancien officier (France), 8, avenue des Sycomores, Paris-Auteuil.

Alfred Bourguet, avocat (France), 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.

Le comte de Bourmont, *membre du Conseil* (France), 24, rue Las Cases, Paris.

Boutiron, premier secrétaire d'ambassade (France), légation de France, à Saint-Pétersbourg (Russie).

Le vicomte Maurice Boutry (France), 47, rue de l'Université, Paris.

Le baron Brantsen du Lyt, ancien député, Pays-Bas, au château du Lyt, par Arnheim.

Le marquis de Breteuil, *membre du Conseil* (France), 10, avenue du Bois de Boulogne, Paris.

Le comte Jean du Hamel de Breuil (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche).

Le comte Pierre de Cossé-Brissac (France), 39, rue Dumont d'Urville, Paris.

Le marquis Brivio Sforza, consul du Chili (Italie), casa propria, Milan.

Le duc de Broglie, *président de la Société* (France), 10, rue de Solférino, Paris.

Le prince de Broglie, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boëtie, Paris.

G. Brolemann (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris.

Son Altesse Royale Mgr le prince de Bulgarie.

Charles de Burenstam, *membre correspondant* (Suède), Snaflunda, Tjelfvesta, province de Nerike (Suède).

S. E. le marquis de Bute, pair du Royaume, président de la *British record society* (Grande-Bretagne), 51, St-John's lodge, Regents park, London.

Le comte C.-J.-E. van Bylandt, membre de la députation permanente des Etats de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), La Haye.

Le vicomte Calvacanti d'Albuker-

QUE, ancien sénateur, ancien conseiller d'Etat, ancien chambellan de S. M. l'Impératrice (Brésil), 95, avenue Victor-Hugo, Paris.

Don Felice CALVI, *membre correspondant*, président de la Société de l'histoire lombarde, membre effectif de l'Institut de Milan (Italie), 2, via Bassano Borrone, Milano.

E. M. CALVO, *membre correspondant* (République Argentine), Roonstrasse, Berlin.

S. E. M. CAMBON, ambassadeur de France (France) près S. M. Britannique, palais de l'ambassade de France, Londres.

Le comte de CANCLAUX, ministre plénipotentiaire (France), 10, rue Crevaux, Paris.

S.E. CARATHÉODORI-EFFENDI, ministre de Turquie (Turquie), légation de Turquie, avenue Louise, Bruxelles.

S. A. CARATHÉODORI PACHA, ancien gouverneur général de Crète (Turquie), La Canée (île de Crète).

CARTERON, consul de France (France), Bâle.

Le docteur CARUANA, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), Biblioteca publica, Valetta, île de Malte.

Le baron CARUTTI di CANTOGNO, *membre correspondant* (Italie), 7, via della Zecca, Torino.

CASATI de CASATIS, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris (France), 16, rue Alfred de Vigny, Paris.

Antonio de CASTRO Y CASALEIZ, ministre plénipotentiaire (Espagne), 9, calle de Columela, Madrid.

Sir T. Major TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (Grande-Bretagne), retired United service and army and navy clubs, Londres.

La BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais-Bourbon, Paris.

Alfred CHARPENTIER, ministre plénipotentiaire (France).

CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon.

H. CHASLES (France), 31, rue de la Baume, Paris.

Emile CHASLES, inspecteur général honoraire de l'instruction publique (France), 49, rue de Lille, Paris.

Le marquis de CHAUMONT-QUITRY (France), 13, boulevard des Invalides, Paris.

S. E. M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'Etat actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris.

Maurice CHEVRIER, ancien magistrat (France), 35, rue Jacob, Paris.

Le baron CHLAPOWSKI, *membre correspondant* (Prusse), Szoldry, Gr. D. de Posen,

CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), 61, rue de Vaugirard, Paris.

CHOUMIGORSKI, archiviste de la Chancellerie de S. M. l'Empereur de Russie, pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg.

CLAVERY, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris.

Le duc de CLERMONT-TONNERRE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Jules de CLERCQ, consul général de France à Gênes, Italie.

Le bibliothécaire des Facultés de CLERMONT-FERRAND (France), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

COBIANCHI, secrétaire d'ambassade (Italie), ambassade d'Italie, Vienne.

COGORDAN, ministre plénipotentiaire (France), à l'agence et consulat général de France, au Caire.

Le comte Luigi PROVANA di COLLEGNO, gentilhomme de cour de S. M. la reine d'Italie, correspondant du Co-

mité Royal d'histoire nationale de Turin (Italie), 16, via Bogino, Turin.

CORDIER, professeur à l'École des langues orientales (France), 3, place Vintimille, Paris.

M. CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, Londres; E. C.

Le vicomte Roger de CORMENIN (France). 25, rue de l'Arcade, Paris.

J. A. FERREIRA da COSTA, ministre plénipotentiaire en disponibilité (Brésil), 60, rua do Ouvidor, Rio-de-Janeiro, et chez M. Albert Brunel, 26, avenue de la Grande-Armée, Paris.

Jules COULBAUT, ancien élève de l'École des langues orientales (France), 3, rue de Lulli, Paris.

Le baron de COURCEL, *vice président de la Société* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris.

Georges de COURCEL (France), 178, boulevard Haussmann.

Valentin de COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Le marquis de COURCY, *membre du Conseil*, 33, rue Saint-Dominique, Paris.

CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château, Aisne.

S. E. le comte CRONHIELM, chargé d'affaires de S. M. le roi de Suède et de Norwège, hôtel Brayanza, Lisbonne.

Philippe CROZIER, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire (France), directeur du Protocole au ministère des affaires étrangères, rue de l'Université, Paris.

Jean DARCY, inspecteur des finances (France), 14, rue de Siam, Paris.

Ernest DAUDET (France), 48, avenue Marceau, Paris.

Albert DECRAIS, ancien ambassadeur, député (France), 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Francis DE CRUE de STOULZ, *membre correspondant*, consul général de Grèce (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

L'ABBÉ DEDOUVRES, professeur de littérature latine, aux Facultés libres d'Angers (France), 6, rue Vauvert, Angers (Maine-et-Loire).

DELAFOSSE, député (France), 11, rue de Courcelles, Paris.

DELAROCHE-VERNET, attaché au Cabinet du ministre des affaires étrangères (France), 6, avenue de l'Alma, Paris.

Louis DELAVAUD, secrétaire d'ambassade (France), 85, rue de la Boëtie, Paris.

J. DELAVILLE LE ROULX, *membre du Conseil* (France), 52, rue Monceau, Paris.

L. DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris.

N. DELYANNIS, ancien président du conseil des ministres, ministre de Grèce (Grèce), 27, rue Marbeuf, Paris.

DEPREZ, chez M. Colnaphi et Ce (Grande-Bretagne), 13/14, Pall mall East, London.

DESCHAMPS, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, Saint-Pétersbourg.

Paul DESCHANEL, président de la Chambre des députés, au palais Bourbon, Paris.

DESCOS (France), premier secrétaire d'ambassade, 211, boulevard Saint-Germain, Paris.

DEVERIN (France), 47, rue de l'Université, Paris.

Le comte Max de DIESBACH, *membre correspondant* (Suisse), Villars-les-Joncs, par Fribourg (Suisse).

S. E. DJEVAD-PACHA, grand vizir (Turquie), Constantinople.

H. DONIOL, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale (France), 66, rue Pierre Charron, Paris.

Le général DONOP (France), inspecteur de cavalerie au Mans (Sarthe).

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 4, place du palais Bourbon, Paris.

Bernard DUTREIL (France), 22, rue Marignan, Paris.

L'archimandrite Nikiphor DOUTCHITCH (Serbie), Belgrade.

E. DRAGOUMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes.

Le vicomte du DRESNAY, attaché d'ambassade (France), consulat de France, au Caire.

DRIAULT, professeur agrégé (France) au lycée d'Orléans, Loiret.

DUBOIS de l'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris.

Le vicomte DUGON (France), château de Moidière, par la Verpillère, Isère.

Constantin DUMBA conseiller d'ambassade (Autriche-Hongrie), 8, rue Tronchet, Paris.

DUPUIS, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Paul DURRIEU, *membre du Conseil* (France), 2, rue Saint-Simon, Paris.

Michel A. DURUTTI, chargé d'affaires de Grèce (Grèce), Autriche.

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES (France), 27 rue Saint-Guillaume, Paris.

ENGELHART, ministre plénipotentiaire (France), 12, Torrente Bacceta Messine (Sicile).

Michel EPHRUSSI (France), 201, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le baron BEZUEL d'ESNEVAL (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris.

Le baron d'ESTRELLA (France), 38, rue de Lubeck, Paris.

S. A. R. le comte d'EU, 7, boulev. de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine.

A. EYDEN (France), 9, avenue de Picardie, Versailles.

L'honorable H. FABRE, *membre du Conseil* (Canada), 10, rue de Rome, Paris.

FAGNIEZ (France), *membre du Conseil*, 51, rue de Paris, Meudon, Seine-et-Oise.

FÉRAUD-GIRAUD, conseiller à la Cour de cassation (France), 74, rue de Rennes, Paris.

FÉRIDOUN, ministre plénipotentiaire (Turquie), 7, avenue Victor Hugo, Paris.

Lord Edmond FITZMAURICE (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Witz (Angleterre).

Le comte de FLORIAN, ministre plénipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.

FLOURENS, député, ancien ministre des Affaires étrangères (France), 129, rue de la Pompe, Paris.

FLURY, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris.

Le colonel FRANASSOWITCH, ancien ministre des affaires étrangères (Serbie), Belgrade.

M. de FRÉVILLE de LORME, conseiller à la Cour des comptes (France), 12, rue Cassette, Paris.

M. de FRONDEVILLE (France), 19, rue Daru, Paris.

S. E. le comte KRAG JUEL VIND FRYYS, ancien président du conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland, Danemark.

FUNCK-BRENTANO, *membre du Conseil* (France), 91, rue de Sèvres, Paris.

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 5, rue des Moulins, à Montfermeil (Seine-et-Oise).

Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris.

S. E. le prince Paul GALITZINE, *membre correspondant* (Russie), directeur général des Archives centrales des affaires étrangères, Moscou.

Alfred GARNEAU, chef de bureau au Sénat du Canada, Ottawa.

Mme GEFFROY (France), 32, rue du Bac, Paris.

S. E. J. U. GENNADIUS, ancien ministre de Grèce (Grèce), 21, Hyde Park, place. London, W.

Léon GEOFFRAY, premier secrétaire d'ambassade (France), 37, rue de la Pompe, Paris.

De GEOFFROY, ministre plénipotentiaire (France), villa Clémentine, le Muy, Var.

Ch. GEOFFROY de GRANDMAISON (France), château de Nagel, par Conches, Eure.

Le colonel docteur Vladan GEORGÉVITCH, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie à Constantinople.

A. de GIERS, consul général de Russie, à Jassy, Roumanie.

Michel de GIERS, ministre de Russie (Russie), à Pékin.

Nicolas de GIERS, ministre de Russie (Russie), à Bruxelles.

Le docteur GLAESENER, à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

J. G. GLEICHMANN, ancien ministre des finances, président de la seconde chambre des Etats-Généraux (Pays-Bas), La Haye.

René GOBLET, ancien député, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien président du conseil des ministres (France), 83, rue de Chaillot, Paris.

Le baron de GOLSTEIN, ancien membre du conseil de Régence, ancien ministre des colonies (Pays-Bas), La Haye.

Le comte Théodore de GONTAUT-BIRON (France), 45, rue de Varenne, Paris.

Le commandeur Giacomo GORRINI, chef de la section des archives au ministère des affaires étrangères (Italie), palazzo della Consultà, Rome.

S. E. Gr. GRAM, *membre correspondant*, ancien ministre (Norvège), Stockholm.

Le duc de GRAMONT (France), 52, rue de Chaillot, Paris.

Le comte GREFFULHE, ancien député (France), 8, rue d'Astorg, Paris.

Édouard GRENIER, ancien secrétaire d'ambassade (France), 174, boulevard Saint-Germain, Paris; Baume-les-Dames, Doubs.

La BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (France), Grenoble, Isère.

Le comte GREPPI, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Emmanuel GREPPI, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Le vicomte de GROUCHY, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris.

Ricardo-Fernandez GUARDIA premier secrétaire de légation (Costa-Rica), 53, avenue Montaigne, Paris.

Aless. GUESALAGA, ministre de la République argentine en Bolivie, à Sucre (Bolivie).

J. GUICHARD DES AGES (France), château des Ages, par Availles Limouzine (Vienne).

Le comte de GUICHEN (France), Cirey-sur-Vésonge, Meurthe-et-Moselle.

S. E. le baron GUILLAUME, ministre de Belgique (Belgique), légation de Belgique, Athènes.

S. E. le comte GYLDENSTOLPE, ministre de Suède et de Norwège (Suède et Norwège), à Bruxelles.

Arpâd de GYORY DE NADUDVAR, archiviste-rédacteur aux archives Impériales et Royales de Vienne (Autriche), Hoffburg, Vienne.

M. Alexandre HALOT, docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'Etat indépendant du Congo, consul Impérial du Japon, 302, av. Marie-Louise, Bruxelles.

Agathon de HAMMARSKJOLD attaché aux archives du royaume, (Suède), Ricks archivet. Stockholm.

Le comte B. d'HARCOURT, *membre du*

Conseil (France), 11, rue Vaneau, Paris.

Le comte d'HAUSSONVILLE, ancien député, membre de l'Académie française (France), 32, rue Saint-Dominique, Paris.

M. de HEGERMANN LINDENCRONE (Danemark), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 27, rue Pierre Charron, Paris.

Le docteur HEIMRURGER, professeur à l'Université de Giessen (Grand-duché de Hesse), Allemagne.

Le comte d'HÉRICOURT, consul général, chargé d'affaires (France), à Leipzig, Allemagne.

S. E. le baron HOCCHSCHILD, ancien ministre des affaires étrangères (Suède), château de Bellings, par Marvinsholm, Suède.

Michel G. HOLBAN, vice-consul de Roumanie, membre de la Société de géographie de Genève (Roumanie), à Dorckoï, Roumanie.

S. E. Henry HOWARD, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), 19, Wedeinde, La Haye.

Le comte HOYOS, ancien ambassadeur (Autriche-Hongrie), au château d'Eichenhügel, à Portschach, Karnten (Autriche).

J. W. M. Van IDSANGA, docteur en droit (Pays-Bas), directeur au ministère de l'intérieur, La Haye.

Eugène JARRY (France), Orléans, 8, place de l'Étape.

Auguste JAY, secrétaire d'ambassade au palais de l'ambassade des États-Unis à Paris (États-Unis), 70, avenue Marceau, Paris.

L'honorable Louis A. JETTÉ, *membre correspondant* (Canada), Montréal.

Henri JOHNSTON (France), 18, pavé des Chartrons, Bordeaux.

Gaston JOORIS, secrétaire de légation, (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles.

Le comte R. de KERGORLAY (France). 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier.

P.-L. de KERMAINGANT, *membre du Conseil* (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

De KIROW-DIJAN, consul général Impérial (Russie), Barcelone, Espagne.

Aladar KISS de NEMESKER, secrétaire d'ambassade (France), 3, rue de la Terrasse, Paris.

KOCH, vice-consul (Suisse), à Rotterdam.

Romain KOMIEROWSKI, membre du Reichstag (Allemagne), Neizychowo, Weissenhohe, Prusse.

Le marquis de LA BORDE (France), 25, quai d'Orsay, Paris.

E. de LABOULAYE, *membre du Conseil*, ancien ambassadeur (France), 129, avenue des Champs-Élysées, Paris.

J. de LA BOULINIÈRE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (France), légation de France, Téhéran (Perse).

Camille LABOURET, conseiller d'ambassade (France), 22, rue de l'Élysée, Paris.

A. LACAZE, secrétaire d'ambassade (France), 12, rue Paul Baudry, Paris.

René LENEPVEU-BOUSSAROQUE de LAFONT, secrétaire d'ambassade (France), 8, rue Lincoln, Paris.

Pierre de LA GORSE, ancien magistrat (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune, Pas-de-Calais.

Louis de LAIGUE. consul général (France), Rotterdam.

Roger LAMBLIN, membre du Conseil général de la Seine (France), 30, rue Saint-Dominique, Paris.

Léonidas LAMBRINUDI (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres.

Le marquis de LA MAZELIÈRE (France), 40, rue Barbet de Jouy. Paris.

Léon de LANZAC de LARORIE (France), 96, rue de l'Université, Paris.

M. LARDY, ministre de Suisse (Suisse), 5 *bis*, rue Marignan, Paris.

William de La Rive (Suisse), Présinge, près Genève.

Le comte Aymery de La Rochefoucauld (France), 93, rue de l'Université, Paris.

Le duc de La Trémoille, *membre du Conseil* (France), de l'Institut, 4, av. Gabriel, Paris.

Fernand Laudet, ancien secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris, et château de Lodève, par Merciac, Gers.

Le comte de Laugier-Villars, ministre plénipotentiaire (France), 250, boulevard Saint-Germain, Paris.

S. E. le marquis de La Véga de Armijo, ministre d'Etat (Espagne), Madrid.

R. Lavollée, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris.

Léon Lefébure, ancien député (France), 36, aven. Marceau, Paris.

O. Le Fèvre, publiciste (France), 13, quai Voltaire, Paris.

Germain Lefèvre-Pontalis, ancien rédacteur au ministère des Affaires Étrangères (France), 53, boulevard Malesherbes, Paris.

André Le Glay (France), 59, avenue Kléber, Paris.

André Le Mallier, avocat (France), au consulat général de France, Palazzo Grimani, Venise.

M. Bernard de Lacombe, anc. élève de l'École des Chartes, 8, cité Vaneau, Paris.

S. E. M. de Léon y Castillo, ambassadeur d'Espagne (Espagne), ambassade d'Espagne, boulevard de Courcelles, à Paris.

Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris.

Le duc de Lesparre (France), 62, rue de Ponthieu, Paris.

Levasseur, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

La Library Department of State, États-Unis, aux soins de l'ambassade des États-Unis, 59, rue de Galilée, Paris.

De Loménie, ancien auditeur au Conseil d'Etat (France), 92, rue de Miromesnil, Paris.

Loreau, ancien député (France), 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

F. de Menèzes Doria, baron de Loreto, *membre correspondant* (Brésil), 28, Draïa da Lapa, Rio-de-Janeiro.

L'abbé Loth, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen.

Le comte de Luçay, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varenne, Paris.

Le marquis de Luppé (France), 29, rue Barbet de Jouy, Paris.

M. William Luvino, correspondant du *Times* à Vienne (Autriche).

Le comte de Macedo, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Portugal), 113, Attocha, Madrid.

Le docteur Ch. Macry (Grèce), Tecuci, Roumanie.

Le marquis Mac Swiney de Mashanaglass, camérier secret de S. S. le pape Léon XIII (Grande-Bretagne), palazzo Medici, via Giulia, Rome.

C.-G. Malmstrom, ancien ministre, ancien chef des archives du Royaume (Suède), Ricks Archivet Stockholm.

Le comte Nério Malvezzi de Medici, *membre correspondant* (Italie), Bologne.

Le duc de Mandas, ancien ambassadeur d'Espagne (Espagne), Madrid.

Bernard de Mandrot, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), 57, rue Pierre-Charron, Paris.

Henri de Manneville, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de la République française, Berlin.

Le baron Manno, *membre correspon-*

dant (Italie), 19, via Ospedale, Torino.

Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise.

S. E. M. de MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg.

Alphonse de MARTIN (France), Inverness Place, W., London, Angleterre, Nouvelle Ricardelette, par Narbonne, Aude.

Frédéric MASSON, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires Étrangères (France), 122, rue de la Boétie, Paris.

Francisco de MATEUS, ancien ministre plénipotentiaire (Colombie), chez MM. Fould frères, banquiers, 30, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

S. A. I. la princesse MATHILDE (France), 20, rue de Berri, Paris.

R. de MAULDE LA CLAVIÈRE, *vice-président de la Société* (France), 10, boulevard Raspail, Paris.

Lucien MAUROUARD, deuxième secrétaire de légation (France), légation de France, Athènes, 110, boulevard Haussman, Paris.

Michel MAVRO (Grèce), Odessa.

Le prince N. MAVROCORDATO, ministre de Grèce (Grèce), Constantinople.

Le commandeur Edmond MAYOR DES PLANCHES, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie à Belgrade (Serbie), Moncalieri, province de Turin, Italie.

Le vicomte de MEAUX, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien ministre (France), 101, rue du Bac, Paris.

Le docteur Carlo MERKEL, professeur à l'Université (Italie), Pavia.

Le baron de MESNARD, ancien secrétaire d'ambassade (France), 95, faubourg Saint-Honoré, Paris.

S. E. le prince Alexandre MESTCHERSKI, écuyer de Cour de S. M. l'Empereur, tuteur honoraire des institutions de S. M. l'Impératrice, ancien grand maréchal de la noblesse dans les gouvernements de Moscou et de Poltava (Russie), Twerskaia, Moscou.

Le comte MEUNIER du HOUSSOY, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue de Prony, Paris.

René MILLET, résident général de France (France), Tunis.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito.

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Son Exc. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'ITALIE (Italie), Rome.

Son Exc. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'AUTRICHE-HONGRIE, (Autriche-Hongrie), Vienne.

Son Exc. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Son Exc. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de TURQUIE (Turquie), Constantinople.

H. MISSAK-EFFENDI, conseiller d'ambassade (Turquie), 7, avenue de l'Alma, Paris.

S. A. S. le prince DE MONACO, à la principauté de Monaco.

Le marquis de RIPERT de MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), à la légation de France à Caracas, Vénézuela, 18, rue de l'Arcade, Paris.

S. E. le comte de MONTEBELLO, ambassadeur de France (France), Saint-Pétersbourg.

Albert de MONTET, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevey, Suisse.

Le marquis de MONTMARIN, ministre plénipotentiaire (France), château

de Montmarin, par Sargé, Loir-et-Cher.

Le comte Renaud de MOUSTIER, duc de La Motte-Houdancourt, *membre du Conseil* (France), 12, avenue de Tourville, Paris.

Le marquis de MOUSTIER, député (France), 15, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte de MOUY, ancien ambassadeur de France, 26, rue Nicolo, Paris.

S. E. MUNIR-BEY, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris.

A. MUNIR, BEY-SUREYA, secrétaire au commissariat impérial (Turquie), à Sofia (Bulgarie).

Berthod van MUYDEN, *membre correspondant* (Suisse), Lausanne.

Le comte Louis MYCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), Galowo par Samter, Grand-duché de Posen.

Le comte de LA BARRE de NANTEUIL (France), château de Néchoat, par Morlaix, Finistère.

Le baron Amaury de LA BARRE de NANTEUIL, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), château de la Chevalerie, par Alençon (Orne).

Ferdinand Henry de NAVENNE, secrétaire d'ambassade (France), pal. Farnese, Rome.

Mme Christine NEGROPONTE (Grèce), 13, quai d'Orsay, Paris.

Le baron de NERVO (France), 17, rue Marignan, Paris.

N. NICOLAIDES, directeur de l'*Orient*, 91, avenue Malakoff, Paris.

Octave NOEL, *trésorier de la Société* (France), 37, rue Galilée, Paris.

M. NOLOWITCH, directeur du journal *la Russie*, à Paris.

C.-T. ODHNER, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Ricks Archivet, Stockholm.

Le marquis de OLIVART, *membre correspondant* (Espagne), 69, Bruch, Barcelone.

Le comte Xavier ORLOWSKI, attaché à la légation de Russie, à Munich (Bavière).

S. E. M. d'ORNELLAS, pair de Portugal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de première classe (Portugal), légation de Portugal, Saint-Pétersbourg.

S. E. le prince OUROUSSOF, ambassadeur de Russie (Russie), au palais de l'ambassade, rue de Grenelle, Paris.

Manuel del PALACIO, ministre résident (Espagne), Ministerio de Estado Madrid.

E. PALLAIN, gouverneur de la Banque de France (France), au palais de la Banque, Paris.

Alexandre PANGIRIS-BEY, secrétaire interprète de la banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale, Constantinople.

Le conseiller d'Etat marquis de PARANAGUA (France), chez M. le marquis de Barral, 64, avenue du Bois de Boulogne, Paris.

Th.-G. PARASCHOS, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople.

Le comte P. D. PASOLINI, sénateur du royaume (Italie), casa Pasolini, piazza dell' Aquila, Ravenne, palazzo Sciarra, Rome.

Louis PASSY, député (France), 81, rue Taitbout, Paris.

Le baron de PENEDO, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 66, avenue d'Iéna, Paris.

S. E. Manuel de PERALTA, *membre correspondant* (Costa-Rica), 85, Calle de Alcala, Madrid.

Le marquis de PERSAN, chargé d'affaires de France (France), à Quito, Équateur, et chez MM. Flury-Hérard, banquiers, Paris.

Maxime PETIT, conseiller à la Cour des comptes (France), 10, rue Stanislas, Paris.

Harris PHELPS (États-Unis), 13, rue Vaneau, Paris.

Georges PICOT, *membre du Conseil* (France), 54, rue Pigalle, Paris.

V. PIERRE, *membre du Conseil* (France), 40, rue du Bac, Paris.

Le comte Artus de PINA de SAINT-DIDIER, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris.

Albert PINGAUD, attaché au ministère des Affaires Étrangères (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Léonce PINGAUD, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon, Doubs.

M. Hector PÉTIN, avocat à Grenoble (Isère).

Jules PINTER, consul général (Autriche-Hongrie), La Canée, île de Crète.

S. E. le prince PIO de SAVOIE, marquis de CASTEL RODRIGO (Espagne), via Borgo nuovo, Milan.

Le baron de PLANCY, ancien conseiller d'ambassade (France), 37, avenue de l'Alma, Paris.

PLANTET (France), *membre du Conseil*, 34, avenue Kléber, Paris.

S. E. M. POLOVSTOF, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société Impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg.

Le marquis de POMMEREU (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris.

René BITTARD des PORTES, publiciste, ancien chef de cabinet au ministère de la Justice, docteur en droit (France). 44, rue de Naples, Paris.

PRADIER-FODÉRÉ, *membre correspondant* (Erance), 65, cours Vitton, Lyon.

Le docteur A.-F. PRIBRAM, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 20, Landesgerichtsstrasse, Wien.

Le comte Constantin PREZEZDZIECKI (Russie), 6, rue Foksal, Varsovie.

Le comte de PROZOR, gentilhomme de la chambre, consul général de Russie (Russie), Genève.

Le comte de RAMBUTEAU, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet de Jouy, Paris.

Lord REAY, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande-Bretagne), 6, Great Stanhope strett, Londres.

S. E. le baron de REEDTZ-THOTT, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague.

L. RENAULT, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris.

S. E. le baron RENZIS de MONTANARO, ambassadeur d'Italie à Madrid (Espagne).

Emmanuel RODOCANACHI (France), 54, rue de Lisbonne, Paris.

H. de RONSERAY (France), 16, rue de Lille, Paris.

S. E. le comte de ROSEBERY, pair du royaume, ancien ministre des Affaires Étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaphi et C°, 13-14, Pall Mall East, Londres.

Le baron Alphonse de ROTHSCHILD (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris.

Le baron Gustave de ROTHSCHILD (France), 23, avenue Marigny, Paris.

Le baron Edmond de ROTHSCHILD (France), 41, faubourg Saint-Honoré.

Ed. ROTT, *secrétaire du Conseil* (Suisse), 50, avenue du Trocadéro, Paris.

François ROUSSEAU (France), 28, rue d'Assas, Paris.

L. RUYSSENAERS, ministre plénipotentiaire, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas, La Haye.

Le comte Sigismond RZYZCZEWSKI (Russie-Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie.

SABOUROFF, sénateur, ancien ambassadeur (Russie), quai de la Cour, nouveau club, Saint-Pétersbourg.

Le duc de SABRAN (France), château de Magnane, par Château-Gontier, Mayenne.

S. E. SAID-PACHA, *membre correspondant* (Turquie), ministère des Affaires Étrangères, Constantinople.

Gustave SAIGE, *membre correspondant* (Monaco), au palais de Monaco.

Maurice SAINCTELETTE, docteur en droit, avocat, secrétaire de légation, boulevard Charles Sainctelette à Mons (Belgique).

H. POUGET de SAINT-ANDRÉ (France), 6, rue Murillo, Paris.

Fleury de SAINT-CHARLES, docteur en droit (France), à Saint-Étienne-la-Varenne (Rhône).

Le comte Hervé de SAINT-GILLES (France), 25, rue Marbeuf, Paris.

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'Etat (France), 8, place des Etats-Unis, Paris.

Le comte SALA, consul général, consulat de France, La Havane (Cuba).

S. E. le marquis de SALISBURY, pair du royaume, premier ministre (Grande-Bretagne), 20, Arlington Street, Londres S. W.

Georges SALLES, archiviste paléographe auxiliaire de l'Institut (France), 76, rue de la Tour, Paris.

Le vicomte Louis de SARTIGES, secrétaire d'ambassade (France), 14 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

S. E. SAWAS-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 76, rue Desbordes, Paris.

Le marquis de SAYVE, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet de Jouy, Paris.

Christian SCHEFER (France), 40, rue Desbordes-Valmore, Paris.

Le docteur SCHLITTER, aux Archives de la Cour (Autriche-Hongrie), Vienne.

Le docteur von SCHLOSSBERGER, *membre correspondant* (Wurtemberg), Konigl., Archiv. Stuttgart.

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris.

G. SCHLUMBERGER, *membre du Conseil* (France), 27, avenue d'Antin, Paris.

M. A. N. L. de STIEGLITZ (Russie), Angluski Prospect, 38, Saint-Pétersbourg.

Le comte Pierre de SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 43, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte de SÉGUR-D'AGUESSEAU (France), secrétaire de la légation de France à La Haye (Pays-Bas).

Le vicomte de SÉMALLÉ, *membre du Conseil* (France), 3, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

Em. SENART, membre de l'Institut (France), 18, rue François Ier, Paris.

S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, *membre correspondant* (Portugal), Lisbonne.

S. E. Nikolaki-Effendi SGOURIDEZ (Turquie), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, Constantinople.

Le jonkheer T.-H.-Hora SICCAMA, chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye.

Von SICHERER, *membre correspondant* (Allemagne), recteur de l'Université de Munich.

J. A. SILLEM, membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam.

Le comte SIMÉON, *membre correspondant* (France), 23, quai d'Orsay, Paris, Oberhofen, lac de Thun Suisse.

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne.

Ferdinand Sisic, professeur à l'Université d'Agram (Autriche-Hongrie), 4, Brégovita Ulica Agram.

La Société historique de Hollande (Pays-Pas), Utrecht.

Léon Somzée, membre de la Chambre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles.

Albert Sorel, membre de l'Institut, professeur à l'École des sciences politiques, secrétaire général du Sénat (France), palais du Luxembourg, Paris.

Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire, ancien chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères (France), 64, rue de Lisbonne, Paris.

Le comte Sparre, gentilhomme de la chambre de S. M. le roi de Suède et Norvège (Suède), Kronowall, par Esperöde, Scanie, Suède.

Henri Standisch (Grande-Bretagne), 43, avenue d'Iéna, Paris.

R.-F. Stevens (États-Unis), 4, Trafalgar square, London.

Stolojian, député (Roumanie), Bucarest.

Le docteur Stranski, ancien ministre des Affaires Étrangères et des Cultes (Bulgarie), Sofia.

S. G. W. Strossmayer, *membre correspondant* (Autriche-Hongrie), à Diakovo, Croatia.

Le chevalier de Stuers, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas (Pays-Bas), 55, av. Kléber, Paris.

Gabriel Syveton, professeur agrégé d'histoire (France), 164, rue de Vaugirard, Paris.

S. E. M. Lad. Szogieni Marich de Magyar-Szlogaegyhaza, ambassadeur d'Autriche-Hongrie (Autriche-Hongrie), ambassade d'Autriche-Hongrie, Berlin.

Mme la comtesse de Talleyrand-Périgord, 11, rue Saint-Florentin, Paris.

Target, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue Montaigne, Paris.

André Tchéglow, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie (Russie), chargé d'affaires de Russie près S. M. le Shah à Téhéran (Perse).

Ternaux-Compans, ancien conseiller d'ambassade (France), 3, rue Bastiat, Paris.

Thouvenel, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris.

Thureau-Dangin, membre de l'Académie française (France), 11, rue Garancière, Paris.

S. E. M. G. van Tienhoven, ministre des Affaires Étrangères (Pays-Bas), villa Erica, à Scheveningue Niederland.

C. Tollu, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris.

Le comte Tornielli Brusati di Vergano, ambassadeur du royaume d'Italie, 73, rue de Grenelle, Paris.

Torres Campos, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade.

S. E. le comte de Tovar, ministre de Portugal (Belgique), Bruxelles.

Charles Tranchant, *membre du Conseil* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris.

S. E. le prince Trivulzio (Italie), palazzo Trivulzio, piazza Alessandro, Milan.

Albert Vandal, *membre du Conseil*, membre de l'Académie française (France), 10, rue Lincoln, Paris.

Vassilaki-Bey Sarakioti, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople.

S. E. le conseiller Vedel, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague.

S. E. le général Joachim F. Velez, ministre de Colombie près le Saint-Siège (Colombie), Hotel Royal, via Venti Settembre, Rome.

Mil. R. VESNITCH, professeur à l'Université de Belgrade, ancien ministre, ancien député (Serbie), Belgrade.

S. E. Wenceslao de VILLA-URUTIA, *membre correspondant* (Espagne), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, La Haye.

Le comte de VILLENEUVE, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), chez M. A. de Barandiaran, 12, rue Chateaubriand, Paris.

S. E. le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires Étrangères (Italie), 34 vià Monforte, Milan.

Arnold VISSIÈRE, interprète de légation (France), légation de France, Pékin.

Étienne A. VLASTO (Grèce), 112, allée des Capucines, Marseille.

Le marquis de VOGUÉ, *vice-président de la Société* (France), 2, rue Fabert, Paris.

Le vicomte Eugène-Melchior de VOGUÉ, membre de l'Académie française (France), 14, rue Las-Cases, Paris.

Le comte A. Gilbert de VOISINS, (France), à la Régie des tabacs, Constantinople.

Le comte de VORGES, *membre du Conseil* (France), 46, rue du Général Foy, Paris.

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 30, rue de Lubeck, Paris.

Daniel Mackensie WALLACE (Grande-Bretagne), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, London.

WALLON, *membre du Conseil* (France), palais de l'Institut, Paris.

WATERNAU, publiciste (France), 9, rue Paul-Louis Courier, Paris.

Le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Bohême), 11, Stadtpark, Prague.

Frédéric von WEECH, chambellan de S. A. R., chef des Archives du Grand-duché de Bade (Allemagne), Karlsruhe.

Le professeur van WERVECKE, *membre correspondant* (Grand-Duché du Luxembourg).

Serge de WESTMAN, attaché au ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), Saint-Pétersbourg.

Ph. WESTRIN, archiviste aux archives royales (Suède), Ricksarchivet, Stockholm.

James Gustavus WHITELEY (Etats-Unis), 223, West Lanvale Street, Baltimore, Maryland.

THE PRESIDENT OF THE WHITE-LIBRARY, Cornell-University, Ithaca, New-York (Etats-Unis), chez M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76, Paris.

Le baron Ch. de WIMPFFEN, ministre plénipotentiaire (France), 47, rue de l'Université, Paris.

S. E. le comte de WOLKENSTEIN-TROTTSBURG, ambassadeur de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique (Autriche-Hongrie), rue de Varenne, Paris.

Van YPERSEELE de STRIHOU, secrétaire de légation (Belgique), 31, rue de Bellechasse, Paris.

S. E. le comte ZANNINI, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie (Italie), Palais straat, La Haye.

Léonidas ZARIFI, banquier (Grèce), Constantinople.

S. E. ZIAD, ancien ambassadeur, chez M. Postasi Hassan Agha, Constantinople.

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'Histoire de France, aux Archives Nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, Revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois, 16, rue Cassette.

Revue Diplomatique, 1, rue Lafayette.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, paraissant tous les deux mois, 17, rue Cujas.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Le Carnet historique et littéraire, revue mensuelle, rétrospective et contemporaine, 59, avenue de Breteuil.

Revue des Études historiques, paraissant tous les deux mois, 41, rue Le Goff.

Revue des Revues, 32, rue de Verneuil.

Royal historical Society, Londres, 115, St Martin's lane, W. C.

Archivio storico Lombardo, corso Vittorio Emmanuele, Milan.

LES
MISSIONS DIPLOMATIQUES
DE POMPONNE DE BELLIÈVRE
EN SUISSE ET AUX GRISONS (1560-1574)

La grande figure du chancelier de Bellièvre est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la retracer une fois de plus. Mais avant de faire le récit des multiples négociations dont il fut chargé, pendant quatorze ans, aussi bien en Rhétie qu'en Helvétie, il importe de rappeler quelques dates.

Pomponne de Bellièvre naquit à Lyon en 1529, de Claude, s^r de Hautefort et de Louise Faye d'Espeisses. Filleul de Pomponne Trivulce, gouverneur de Lyon, il étudia le droit à Toulouse, puis à Padoue. Successivement ou simultanément conseiller au Parlement français de Chambéry (1554-1559), lieutenant-général au bailliage de Vermandois (1562-1565), président au présidial de Lyon en 1564, conseiller au Parlement de Paris le 14 avril 1569, conseiller d'État en 1570, surintendant des finances de 1575 à 1588, président au Parlement (1576-1580), il fut nommé chancelier de France le 2 août 1599, dignité qu'il conserva jusqu'en 1605.

Administrateur et homme d'État très perspicace, Bellièvre fut, en même temps, un des diplomates les plus déliés de la seconde moitié du XVIe siècle. Outre ses six missions aux Grisons et en Suisse, que nous allons raconter, il en accomplit plusieurs autres : en Pologne (1573-1574) où il accompagna, en qualité d'ambassadeur de Charles IX, Henri d'Anjou, dont, au retour, il négocia le passage sur les terres de l'Empire ; aux Pays-Bas,

tant auprès du duc d'Alençon que des États d'Anvers et du prince de Parme (1578-1583) ; en Angleterre, où il fut chargé, dans une ambassade spéciale, d'essayer de sauver la tête de Marie Stuart (novembre-décembre 1586) ; aux Pays-Bas de nouveau, près de l'archiduc Albert, avec Biron et Sillery, au lendemain de la paix de Vervins, en juin 1598. Nous ne parlons pas de ses nombreuses négociations en France, pendant les troubles civils : avec le prince de Condé et les protestants en 1576 ; avec le duc d'Anjou, au moment de la paix de Fleix en 1580 ; avec le roi de Navarre, de 1581 à 1583, et à l'assemblée de Montauban (1584) ; près du duc de Guise à Soissons, avant la journée des Barricades (avril-mai 1588) ; aux conférences de Suresnes, lors de la conversion de Henri IV, en avril 1593.

Tous les historiens ont retracé les événements auxquels Bellièvre a été si intimement mêlé ; mais ses négociations en Suisse et aux Grisons ont un caractère particulier et ne présentant d'intérêt que par le détail peu connu des multiples incidents d'une alliance perpétuelle, qu'il fallait souvent renouveler avec une délicatesse égale à la susceptibilité des contractants.

I

Le premier voyage qu'il fit en Suisse avait un but purement financier. Pomponne de Bellièvre, nommé *juge de marche*[1] pour le roi à la « journée de Payerne », du 8 au 15 novembre 1560, s'était vu confier « l'élection du second juge ». Son choix se porta sur Claude Lambert, conseiller au Parlement de Dijon. Tous deux arrivèrent en Suisse au commencement de novembre. La session tenue à Payerne, où les Confédérés étaient représentés par leurs juges ordinaires, Jean Brugger, d'Uri et Ulrich Nix, de Fribourg, ne donna aucun résultat immédiat. Cantons et particuliers refusèrent d'accepter la réduction de 16 à 5 °/₀ du

[1] Dans les « journées de marche » (Marchtage), auxquelles le roi et les Confédérés se faisaient représenter par des juges spéciaux, étaient discutées et réglées, en dernier ressort, toutes les contestations que l'interprétation du traité d'alliance faisait naître entre les parties.

taux de l'intérêt des sommes avancées par eux à la Couronne.

En présence du rejet de ces « offres honnestes et grandes », les parties durent renoncer à obtenir « ung final jugement. » L'ambassadeur ordinaire du roi, Mathieu Coignet, regagna Soleure, tandis que les deux juges français et leur procureur, le Sr de Ganay, quittaient les Ligues. Au total, cette solution n'était point pour déplaire à la Cour, car, écrivait le cardinal de Lorraine à Coignet, « quelque temps et prolongement que nous puissions gaigner en telz affaires d'argent, c'est ung service fort utile et à propos aux necessitez où nous sommes reduictz. »

Deux ans plus tard, on retrouve Bellièvre en Helvétie où le roi l'avait chargé de défendre les intérêts de la Couronne à la *journée de marche* du 30 août 1562. Son collègue, Nicolas de Lange, et lui, partent de Lyon le 26 août, à destination des Ligues. Ils y vaquent, pendant quinze jours, tant à Payerne qu'à Fribourg et autres lieux, à la liquidation des nombreuses « querelles » suscitées à Sa Majesté. Sa mission accomplie, Bellièvre, après s'être rendu à Berne et y avoir protesté contre les secours accordés par ce canton aux huguenots français, rejoint son maître au camp devant Rouen, vers le milieu de septembre, afin de lui rendre compte du succès de ses négociations avec les représentants des États confédérés.

II

Le poste d'ambassadeur du roi à Coire était supprimé depuis quatre ans, lorsque Charles IX prit la résolution de le rétablir, à la veille de l'ouverture des négociations pour le renouvellement de l'alliance conclue en 1549 entre Henri II et le Corps helvétique.

Lieutenant général au bailliage de Vermandois, depuis deux ans, Pomponne de Bellièvre reçut, à Laon, au commencement de mars 1564, l'avis du choix que le Conseil royal avait fait de sa personne pour soulager d'une partie de sa charge Nicole de la

Croix, abbé d'Orbais, lequel cumulait jusqu'alors les fonctions d'ambassadeur du roi aux Ligues Suisses et Grises.

Ce fut à Troyes en Champagne, où ils avaient rejoint la Cour, que Bellièvre et son collègue de Soleure reçurent leurs instructions, le 28 mars. Quatre jours plus tard, ils arrivaient à Lyon d'où ils partirent presque aussitôt pour Bade. Ils y présentèrent leurs lettres de créance le 15 avril, mais la réponse que leur fit la diète fut, en somme, peu encourageante.

La « journée » de Bade venait de prendre fin, lorsque Bellièvre quitta cette ville, le 19 avril, à destination de Coire où il fit son entrée le 23 du même mois. Le nouvel ambassadeur s'était muni de lettres de recommandation des autorités cantonales pour les Ligues Grises. La précaution n'était point inutile. Dès le 28 avril, en effet, Bellièvre était admis devant le « pittag »[1] réuni dans la capitale de la Rhétie, y faisait la « proposition » d'usage au début de chaque ambassade, et communiquait aux députés grisons le sens général, sinon le texte intégral de ses instructions. Ce premier contact avec les rudes montagnards des Alpes Orientales ne laissa subsister aucune illusion dans l'esprit du diplomate français, quant aux difficultésde la tâche qui lui incombait.

En fait, le parti français aux Ligues Grises n'existait presque plus. Dans un pays « plus fertile de gens de guerre que de « vivres et fruictz de la terre » et dont le peuple « ayme l'argent de quelque costé qu'il vienne », la suppression, pendant plusieurs années, de la résidence de France et « des bienfaictz et pensions qui en decouloient » ne pouvait que porter un coup funeste au prestige de la cause royale.

Or, si les instructions remises à Bellièvre lui enjoignaient de s'enquérir des menées et desseins secrets des Espagnols, d'annoncer la prochaine arrivée d'un « tresorier » et de se concerter avec le capitaine Carlé, le podestat Gredig et les rares Grisons demeurés fidèles à la Couronne, sur les moyens à em-

[1] *Beitag* (diète grisonne).

ployer pour regagner le terrain perdu, elles lui interdisaient formellement, en revanche, d'engager à fond la négociation du renouvellement de l'alliance, aussi longtemps que le maréchal de Vieilleville et l'évêque de Limoges, ambassadeurs extraordinaires chargés de se rendre à Soleure, n'auraient pas obtenu des Suisses une décision favorable. Aussi bien le roi prétendait triompher de l'opposition du parti espagnol en gratifiant ses principaux chefs « de quelques presens mediocres ». Étrange illusion, en vérité, que ne justifiait même pas l'opinion émise par Bellièvre, à savoir qu'il serait « toujours aysé à ceulx qui vouldront faire despence — en Rhétie — de y trouver des adherans ». Ce que l'ambassadeur se hâtait d'ajouter, en effet, c'est que, à cet achat de consciences, il fallait mettre le prix ; que la situation n'était plus entière ; que les Grisons, « la nation la plus insatiable du monde », dégoûtés de l'alliance de France « pour avoir esté par cy longtemps delaissez et peu caressez » se trouvaient « effarouchez par les promesses d'Espagne » ; que « les principaux pensionnaires de Sa Majesté branloient fort de la part » de cette puissance et que si, « pour estre plus tost riches, ils prenoient des deus costez », néanmoins l'avance gagnée par les Espagnols était telle que l'ambassadeur de France, privé de l'appui de la plupart des membres de la famille de Salis gagnés au parti de Milan ou de Venise, contrecarré par les prédicants zuricois et rhétiens et les agents de la Sérénissime République, desservi, en Cour aussi bien que dans la haute vallée de Rhin, par son collègue d'Orbais, dénué enfin de toutes ressources financières, ne pouvait compter que sur son énergie et l'attitude sympathique de la majorité du Corps helvétique et des protestants allemands pour triompher des difficultés qui s'accumulaient sur son chemin.

Au moment où Bellièvre arrivait à Coire, un ambassadeur milanais, Adrien de Verbecq, venait de quitter cette ville, satisfait des dispositions que les communes, qu'il avait visitées, témoignaient à contracter une alliance avec son maître. Combien, en effet, les Grisons ne devaient-ils pas redouter l'inimitié d'un

prince, lequel pouvait, à sa volonté, tenter un coup de main sur la Valteline, ou les affamer en interdisant l'exportation dans leur pays des grains de la Lombardie ? C'était, d'ailleurs, en usant de pareilles menaces, que le roi catholique et son gouverneur de Milan espéraient obtenir l'adhésion des Ligues Grises à un traité qui eût ouvert aux armées espagnoles et impériales les grandes routes alpestres du Splugen, de la Bernina et du Stelvio et fermé à la France l'accès de la Suisse orientale.

En visitant les communes, l'ambassadeur milanais suivait une tactique dès longtemps en faveur parmi les agents que l'étranger envoyait ou entretenait en Rhétie. Bellièvre, lui aussi, obtint du « pittag » l'autorisation d'entrer en relations directes avec l'élément populaire. Grâce à cette circonstance, il parvint, en mai, à annihiler presque complètement les résultats acquis, en avril, par son rival espagnol. Mais, au cours de son excursion dans les Ligues, il dut néanmoins constater deux faits, à savoir : d'une part, que les Grisons, « bien que plus libres en leurs franchises que les Suisses », ne renouvelleraient pas leur alliance avec la France s'il n'y étaient invités par ces derniers et, de l'autre, à son grand regret, que les paysans rhétiens, travaillés par l'or étranger, étaient, plus qu'à aucune autre époque de leur histoire, mûrs pour la guerre civile.

Ce fut à l'instant même où il allait rentrer dans Coire, que Bellièvre apprit le retour dans la haute vallée du Rhin d'Adrien de Verbecq, accompagné d'un autre envoyé de Milan, le comte Jean d'Anguisciola, gouverneur de Côme. Ces deux diplomates arrivaient aux Ligues, porteurs de grosses sommes et prêts à faire « une despence enragée à tous venants. » L'ambassadeur français, en revanche, avait vu, depuis peu, ses maigres ressources prendre fin.

Fort heureusement pour ce dernier, la Ligue des Dix Droitures venait de se déclarer en sa faveur, et la Ligue Grise, bien que très « espagnolisée », avait, à son instigation, élu « comme landrichter » ou premier magistrat, un pensionnaire du roi, le capitaine Florin (Diète de Trons). Restait la Cadée, où

Anguisciola, profitant de l'absence de Bellièvre, estimait avoir partie gagnée. Mais le retour de l'ambassadeur français dans la capitale de la Rhétie, le 1er juin, changea la face des choses. Une querelle de préséance, survenue entre les deux diplomates à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu, tourna à la confusion du gouverneur de Côme, lequel, « quoique fort accompaigné », dut céder le terrain à son rival. En outre, la diète ayant décidé que l'envoyé du roi très-chrétien serait ouï le premier, les deux partis faillirent en venir aux mains, et la supériorité numérique de celui de France s'affirma en cette conjoncture d'une manière incontestable. Craignant pour sa vie, d'autant que sa tête était mise à prix en Parmesan, où il avait fait assassiner le duc Pierre-Louis Farnèse (10 septembre 1547), Anguisciola s'échappa de Coire pendant la nuit et gagna en toute hâte la frontière milanaise.

Le péril espagnol momentanément dissipé, Bellièvre craignit avec raison de s'ensevelir dans son triomphe s'il prolongeait son séjour en Rhétie. Ainsi qu'il l'écrivait au trésorier des Ligues, il avait « plus besoin d'argent que de conseils ». D'ailleurs, il était sans pouvoirs pour traiter, et les ambassadeurs du roi chargés de négocier le « renouvellement » n'avaient point encore quitté la Cour. Il prit, en conséquence, congé des Grisons, le 11 juin, et gagna Bade où se tenait précisément une diète à laquelle il assista avec le Sr d'Orbais. Mais ce dernier ne se trouvait guère dans une situation financière meilleure que son collègue. A eux deux, ils n'avaient « pas de quoy gresser le poulin ». Le recès de la « journée » générale fut nettement défavorable à la cause française, car les Suisses y affirmèrent, en effet, une fois de plus, leur intention de ne traiter du « renouvellement » qu'après avoir été satisfaits des nombreuses créances et pensions arriérées dont on ne cessait de leur promettre le payement depuis plusieurs années.

Contraints de suivre au plus près leurs instructions et de s'abstenir de toutes nouvelles promesses, les deux diplomates rebroussèrent vers Soleure. Quelques jours plus tard, ils se por-

taient au devant des ambassadeurs extraordinaires, François de Scepeaux, maréchal de Vieilleville et Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, qu'ils rencontrèrent à Payerne le 13 août. Bellièvre accompagna ses collègues à Fribourg, puis à la diète de Bade du 22 août, à laquelle les Grisons ne se firent pas représenter. Le 1er septembre enfin, muni des dernières instructions de la Cour, ainsi que de quelques fonds que le trésorier des Ligues eut ordre de lui remettre à Zurich, le lieutenant général de Vermandois se sépara à Schaffhouse du maréchal de Vieilleville et de l'évêque de Limoges et reprit le chemin de Coire, où il arriva le 6 du même mois.

C'était bien à son corps défendant que Bellièvre acceptait de retourner dans cette haute et froide vallée du Rhin où, suivant son expression, l'on avait « accoustumé d'envoyer ceulx qui ont faict quelque gros peché en leur pays ». Tout contribuait, il est vrai, à augmenter ses inquiétudes quant à l'accueil qui l'y attendait. Le comte d'Anguisciola avait été remplacé par un autre ambassadeur milanais, le maréchal de camp Sancho de Londina, gouverneur d'Asti. Dès lors, tout l'effort de la politique espagnole aux Ligues semblait devoir porter, cette fois encore, sur la Rhétie dont les passages acquéraient, de jour en jour, une importance plus considérable au point de vue de l'union territoriale des deux branches de la maison d'Autriche.

Au demeurant, étranger à un pays dans lequel il n'avait séjourné que six semaines, Bellièvre ne possédait aucun des avantages qui avaient assuré le succès du négociateur du « renouvellement » de 1549, Jean-Jacques de Castion, seigneur de Haldenstein près de Coire, très apparenté aux Ligues, qu'il considérait comme sa seconde patrie. Tout au contraire, le nouvel ambassadeur ne devait compter que sur lui-même, en butte qu'il était à l'hostilité de son collègue de Soleure, lequel ne se faisait pas faute de prévenir contre lui l'évêque de Limoges et de lui susciter des ennemis à la Cour. Sans pouvoirs et sans argent, au milieu d'une nation que le seul « proffict particulier » pouvait « mouvoir à contracter alliance », il se voyait obligé à piétiner

sur place en attendant la décision des Suisses, avec, en plus, la constante préoccupation de déjouer les intrigues des Espagnols et de retenir dans le service du roi des pensionnaires toujours prêts à accepter les propositions de la partie adverse et à « changer de manteau ».

Malgré les pronostics défavorables qu'il recueillait de toutes parts, Bellièvre remporta au « pittag de Coire » du 10 septembre un succès qui dépassa ses espérances, puisqu'il fit retirer à l'ambassadeur espagnol l'autorisation de visiter les communes, alors que cette faveur lui était accordée à lui-même. Cependant les Grisons attendaient avec impatience le trésorier des Ligues. L'arrivée de cet officier de la Couronne, qui fut « le bien venu, mieulx peult estre que le plus grand prince de France », contribua à calmer l'effervescence populaire, sur laquelle la peste, dont on signalait, au même temps, l'apparition dans la haute vallée du Rhin, n'avait pas eu de prise.

Vers la fin d'octobre, Bellièvre avait reçu de Fribourg le texte des articles de l'alliance que ses collègues se proposaient de soumettre à la diète helvétique. Quelques jours plus tard, élargissant le cercle de son action, il se portait à Glaris, avec ses truchements et le capitaine Carlé, afin d'y combattre l'influence des prédicants zuricois, ennemis déclarés de l'alliance de France, et d'accommoder le différend existant entre cet État et celui de Schwytz. S'il ne put pousser jusqu'à Schwytz et Unterwalden, du moins se fit-il représenter dans ces deux cantons par des émissaires dévoués. Un « pittag » important se réunissait, en effet, à Coire le 11 novembre, jour de la Saint-Martin d'hiver. Deux ambassadeurs milanais, Londina et Verbecq, accompagnés du secrétaire Ascanio Marse, étaient en route afin d'y assister. Une fois de plus, Bellièvre sut tenir tête à ses adversaires. A force de « caresser les grands et les petits » et d' « amadouer le peuple comme petits enfants », il obtint des communes qu'elles n'exigeraient pas un traité distinct de celui qui était à la veille de se conclure en Suisse. Mais, comme il était sans nouvelles de ses collègues, il ne jugea pas à propos de pousser plus loin son

succès. On se compta sur l'ajournement *sine die* d'une diète générale qui eût constitué l'ambassadeur en frais inutiles. Deux Ligues entières et les deux tiers de la troisième (Cadée) donnèrent raison à Bellièvre.

Cependant les négociations du « renouvellement » avançaient en Helvétie où Vieilleville et Sébastien de l'Aubespine étaient à la veille de signer le traité d'alliance. Le lieutenant général de Vermandois n'attendait plus que sa « commission » pour enlever un vote décisif, Elle lui parvint — datée de Marseille le 13 novembre — vers la fin du mois. Tout aussitôt il fit convoquer à Coire, pour le 29 novembre, un « pittag », au cours duquel les Espagnols tentèrent un suprême effort pour assurer, dans l'avenir, l'ouverture des passages entre le Tyrol et le Milanais. Ce fut une lutte à coups de surenchères. Mais le dernier mot demeura à l'ambassadeur français qui fit interdire aux représentants du roi catholique l'accès des communes et obtint la promesse que les Grisons accéderaient, en principe, au renouvellement de l'alliance.

Au moment où, vers la fin de décembre, Vieilleville et Sébastien de l'Aubespine quittèrent la Suisse, leur mission terminée, l'accession des trois Ligues au nouveau traité, bien que probable, n'était cependant pas définitive. Il eût fallu une forte somme, 25.000 livres environ, pour parachever l'œuvre. Or, l'on trouvait à la Cour « le marché des Grisons bien cher et triple du passé », et les deux ambassadeurs extraordinaires, partageant cette opinion, ne faisaient rien pour hâter la délivrance du collègue qu'ils abandonnaient à son malheureux sort dans la haute vallée du Rhin.

Réduit aux abois, Bellièvre eût été en droit, semble-t-il, de se demander si c'était bien les affaires du roi, ou les siennes propres, qu'il faisait en Rhétie. « Si je trouvois argent à cinquante pour cent, écrivait-il le 21 décembre, je le prendrois », et plus loin : « Noz fascheux adversaires font une despence enraigée et feront plus de mal avec ung solz que l'on ne pourra faire de bien avec ung escu. »

Loin de désarmer, en effet, le gouverneur de Milan était décidé à mettre tout en œuvre pour obtenir que le duché fût « réservé » dans le traité franco-grison. Or, si cette clause de « réservation » eût été admise, le roi très-chrétien aurait perdu tout le bénéfice des capitulations qu'il était sur le point de signer. Dès lors, il paraissait d'autant plus fondé à demander aux trois Ligues d'écarter les propositions espagnoles que lui-même avait solennellement renoncé aux prétentions de sa maison sur le Milanais.

Dans cette lutte pour la possession des passages alpestres, chaque parti se servait des armes à sa portée, qu'elles fussent ou non de bonne guerre. C'est ainsi que, dans l'espoir de provoquer une sédition, qui eût servi leurs intérêts, et d'ameuter les paysans contre les patriciens, les Espagnols avaient divulgué dans toutes les communes les noms des pensionnaires de France, ainsi que l'état, tenu secret jusqu'alors, des sommes servies annuellement par le roi très-chrétien à ses partisans aux Ligues. Les conséquences de cette manœuvre ne s'étaient pas fait attendre. Dès le commencement de janvier 1565, Bellièvre, très inquiet sur l'issue de sa négociation, avouait ne pouvoir plus « rien obtenir que à vive force et qu'il ne y ait batterie ». Dans chaque camp, « plus de quarante hommes à cheval, avec argent » parcouraient le pays, achetant d'autant plus de voix que toutes étaient à vendre. Et cependant, malgré les avantages commerciaux offerts aux Grisons par le gouverneur de Milan, Bellièvre conservait encore, à cette époque, un avantage marqué sur ses adversaires. Les trois Ligues venaient même, grâce à ses efforts, de renoncer à la décision prise antérieurement par elles d'exiger le payement des pensions arriérées avant que de consentir au renouvellement de l'alliance. Mais les adversaires de celle-ci ne se tenaient point pour battus. Au « pittag » ouvert à Coire en janvier, les trois ambassadeurs milanais tentèrent en vain d'entraver, une fois encore, la marche des négociations. Débouté de sa demande de visiter les communes, Londina, appuyé sur la faction des Salis, se passa de cette autorisation, et bientôt la Ligue Grise,

gagnée par ses promesses, se sépara des deux autres dont la majorité demeurait favorable à la France.

Au total, cette défection, pour regrettable qu'elle fût, n'était pas un obstacle au « renouvellement », puisque, d'après la constitution grisonne, le vote de deux Ligues, en matière de politique étrangère, entraînait l'adhésion forcée de la troisième. Mais, en passant outre à l'opposition de la plus puissante des trois républiques rhétiennes, Bellièvre courait le risque de perdre, à jamais, tout crédit auprès d'elle. Aussi tourna-t-il la difficulté en faisant décider par le « Bundestag[1] » réuni à Coire à la mi-janvier, que le vote sur l'acceptation de l'alliance de France serait acquis à la majorité des voix de *toutes* les communes, sans tenir compte du résultat particulier dans chacune des trois Ligues. Le succès de cette combinaison fut aussi complet que possible, et la diète générale des trois Ligues donna son adhésion au traité conclu à Fribourg, le 7 décembre, par le maréchal de Vieilleville et l'évêque de Limoges.

Les cantons avaient aidé, dans une certaine mesure, au succès de Bellièvre en appuyant ses propositions auprès de la République de Rhétie. Des députés suisses, porteurs de l'instrument du traité, furent dépêchés dans la haute vallée du Rhin, afin d'y faire apposer les sceaux des trois Ligues, mais ils n'obtinrent gain de cause qu'après que l'ambassadeur eut, contrairement aux intentions de la Cour, accordé aux Grisons de nouvelles concessions. Il convient d'ajouter qu'elles lui furent arrachées de vive force par les « villains », lesquels, se « meirent à rompre la porte » de sa chambre et, « le bonnet à la main », lui dictèrent en quelque sorte leurs volontés.

La liberté confinait à l'anarchie en Rhétie et le gouvernement se déclarait impuissant à réprimer de pareils excès. Retiré avec ses partisans à Thusis, d'où il avait adressé au « Bundestag » une protestation virulente contre l'alliance de France, Londina ne quitta pas les Ligues Grises sans avoir vu les populations des

[1] Diète générale des III Ligues.

deux Engadines et du Val Bregaglia se soulever avec l'intention de marcher sur Coire.

Prévenu du péril qui le menaçait, Bellièvre appela à son aide les Suisses. Quatre députés de cette nation parcoururent les vallées grisonnes, vers le milieu de février, mais y furent si mal accueillis par les opposants qu'ils regagnèrent Bade en toute hâte.

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur de France s'était retiré à Mayenfeld, aux frontières de l'Helvétie. Il s'apprêtait à passer plus outre, lorsqu'il reçut de la Cour l'ordre de rejoindre son poste à Coire que les séditieux, gênés dans leurs communications par les neiges, renonçaient, pour l'instant, à assiéger.

La diète helvétique n'attendait que la cessation des troubles en Rhétie pour y dépêcher de nouveaux députés. Ces derniers, après avoir assisté aux « pittags » de Coire des 1er et 20 mars, ainsi qu'à une autre diète dans la Ligue Grise, prirent part aux délibérations du « Bundestag » de Davos (26-29 mars), dans lequel l'alliance française fut confirmée et acceptée par la majorité des trois Ligues.

Le moment semblait venu pour Bellièvre de sortir « de ce meschant passaige » où, « en dix mois », il pensait « avoir perdu plus de dix ans » de sa vie. Un ordre de la Cour en décida autrement.

Quittant son gouvernement de Côme, Anguisciola s'était rendu à Zurich et à Glaris et y intriguait pour faire ouvrir à son maître les passages de la Suisse orientale. Bellièvre reçut la mission de surveiller ces menées. Il devait, en outre, présider à la distribution aux Grisons d'une pension générale et organiser le départ des ambassadeurs des trois Ligues chargés, conjointement avec leur confédérés suisses d'assister à la solennisation de l'alliance à Mont-de-Marsan.

Ce ne fut qu'après avoir assuré la tranquillité dans la haute vallée du Rhin, un instant troublée par un commencement de sédition dans les Dix Droitures, que Bellièvre fut en mesure de passer en Suisse (commencement de juin). Il n'y rencontra guère

que des ennemis, tel Anguisciola qui poursuivait à Berne et à Zurich les mêmes desseins qu'à Coire, puis et surtout son collègue d'Orbais dont les procédés à son égard lui avaient « faict souffrir plus de mal et de regrect que tous ses adversaires ensemble ». Malgré l'hostilité non déguisée de ce dernier et l'avis contraire de la Cour mal renseignée, il parvint à emprunter en Suisse l'argent nécessaire au payement des pensions grisonnes.

De retour à Coire, le 11 août, l'ambassadeur français s'acquitta, sans désemparer, de la tâche ingrate de « payeur » des deniers du roi et rendit ainsi inutile le voyage que fit en Rhétie, vers cette époque, un nouvel envoyé de Milan, le sénateur Molina.

Dès lors, rien ne s'opposait plus au départ de Bellièvre. Après avoir confié la surveillance des intérêts de la Couronne à Coire au truchement Balthasard de Cressier et s'être assuré que les cantons forestiers, eux aussi, ne les perdaient pas de vue, le futur chancelier de France prit congé des trois Ligues au commencement d'octobre et rejoignit la Cour au Plessis-les-Tours, le 29 du mois suivant.

III

Aussitôt après s'être acquitté de ses devoirs de fidèle sujet envers le roi et la reine-mère pendant leur séjour en Touraine, Bellièvre avait gagné Paris, afin d'y prêter, devant la Cour de Parlement, le serment requis en sa nouvelle qualité de lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon. Déjà il s'apprêtait à prendre possession de cette charge ; mais son maître en décida autrement. Mandé auprès de Leurs Majestés à Moulins, le 15 janvier 1566, il apprit, à son arrivée, que le roi l'avait choisi pour remplacer à Soleure l'abbé d'Orbais. Si la disgrâce de ce dernier n'était pas complète, il s'en manquait de peu. Aussi bien, l'arrestation du trésorier des Ligues, Claude Juge, qui lui était aveuglément attaché, donnait la mesure du crédit dont l'ancien ambassadeur jouissait encore auprès de ses protecteurs.

Délivré de ses ennemis, Bellièvre prit, vers le milieu de février, le chemin des Ligues, s'arrêta deux jours à Lyon, où lui parvinrent ses instructions, et arriva à Soleure le 15 mars.

Il éprouva tout d'abord quelque peine à s'installer au « kloster », couvent des Cordeliers, résidence des ambassadeurs de France, que d'Orbais s'obstinait à ne pas évacuer, mais le gouvernement soleurois lui vint en aide en sommant l'abbé de déguerpir dans la huitaine.

Au demeurant, le nouveau représentant de la Couronne en Helvétie ne fut pas long à se rendre compte des difficultés de toute nature avec lesquelles il allait se trouver aux prises, grâce au caractère cassant et à l'incurie dont n'avait cessé de faire preuve son prédécesseur. Pour l'aider à « tirer les affaires de delà des tenebres où ils estoient constituez », l'assistance et l'expérience de ses deux truchements, Petermann de Cléry et Hugues Clerc étaient à peine suffisantes ; aussi la Cour lui adjoignit-elle, outre le nouveau trésorier des Ligues, Grangier de Lyverdis, qui lui était entièrement dévoué, deux conseillers financiers, Bénédict Stocker, seigneur de Neuforen, de Schaffhouse, valet de chambre ordinaire du roi, et Henri Lochmann, de Zurich, tous deux « partisans » pour la fourniture du sel de France aux cantons suisses, et aussi aptes, l'un et l'autre, à négocier la prolongation du terme de payement des pensions dues au Corps helvétique, qu'à obtenir, des particuliers de ce pays, de nouveaux emprunts en faveur de la Couronne.

La question financière était, en effet, la plus ardue d'entre celles que Bellièvre était appelé à résoudre. Elle avait fait l'objet d'instructions spéciales envoyées de Moulins à l'ambassadeur, le 21 février, et primait toutes les autres, puisque, une fois résolue, elle eût facilité, sinon procuré, le règlement de ces dernières.

Obtenir un sursis pour le payement des dettes de la Couronne, au lendemain de la conclusion d'un traité d'alliance qui prévoyait la remise en Suisse, à bref délai, de sommes considérables, paraissait presque naturel aux conseillers du roi, plus portés à payer les Confédérés en promesses qu'en écus sonnants et à

leur emprunter de l'argent qu'à leur en envoyer; mais c'était une fâcheuse entrée de jeu pour Bellièvre. Aussi ce ne fut que contraint et forcé par des ordres supérieurs qu'il se décida, vers la fin de l'année 1566, à faire part aux cantons des intentions de son maître en cette matière. Tel était, d'ailleurs, le désordre existant dans les finances royales que l'on ne savait pas bien exactement à la Cour à quel exercice se rapportaient les dernières sommes payées aux Suisses, et que d'Orbais, tout le premier, était incapable d'élucider cette question.

L'explosion de mécontentement que provoquèrent aux Ligues les ouvertures de Bellièvre quant au « retardement des pensions » était d'autant plus justifiée que presque tous les cantons avaient à se plaindre de l'inexécution, à leur détriment, de quelqu'une des clauses du traité récemment conclu à Fribourg. C'était le Corps helvétique, dans son ensemble, réclamant un meilleur traitement à l'avenir pour les Suisses de la Garde royale et un supplément de solde pour les capitaines ayant assisté à la bataille de Dreux; Glaris, toujours en désaccord avec l'ambassade au sujet du mode de distribution des pensions; Lucerne, Schwytz et Appenzell, où les « querelles » envers le roi s'annonçaient nombreuses, mais furent « vuydées », ainsi que celles de Glaris, à la journée de Bade de juillet; le Valais, mécontent de ne pas jouir, d'une manière plus régulière, de l'« exemption du sel » que lui assuraient les traités; les Grisons dont plusieurs « particuliers » étaient intéressés dans les emprunts effectués jadis aux Ligues par la Couronne (grand parti de Lyon); Schaffhouse et Bâle « protestant contre la diversité des quictances dernierement prinses au faict de leurs pensions ». Ce dernier canton se plaignait, en outre, des entraves apportées au commerce de ses ressortissants en France. Ses récriminations prirent une forme si vive que Bellièvre jugea nécessaire de se porter à Bâle, en juillet, de même qu'il s'était rendu, pendant la semaine de Pâques, à Fribourg où les esprits étaient montés à ce point que l'on s'y préparait à une *journée de marche*, parce que le roi refusait à cette ville l'autorisation de « tirer des laines hors du royaume ».

Certes, toutes ces prétentions n'étaient pas également justifiées ; mais, à les repousser, on courait le risque de s'aliéner des sympathies chèrement achetées. La Cour céda, vers la fin de juin, et cet acquiescement tardif aux conseils de l'ambassadeur ne fut pas sans influence sur le résultat de la « journée générale » tenue à Bade à la Saint-Jean.

Ce qui avait surtout déterminé le roi à accueillir, de guerre lasse, les revendications presque comminatoires des Fribourgeois, c'était la crainte de les voir accéder à l'alliance conclue le 10 avril 1565 entre le Pape et leurs confédérés des « Waldstætten », ou prêter l'oreille aux offres commerciales avantageuses qui leur venaient du côté de Milan.

L'Escurial et le Vatican s'étaient ligués pour tenter d'amoindrir l'influence française en Helvétie ; non pas que le roi catholique conservât l'espoir immédiat d'induire les cantons à une alliance, par eux mainte fois repoussée ; mais, à la faveur de négociations purement commerciales, il comptait bien obtenir, le cas échéant, que les passages alpestres fussent ouverts à ses armées, comme ils allaient l'être aux céréales de la Lombardie.

N'avait-il pas d'ailleurs obtenu un demi succès dans cette voie, et l'alliance entre Rome et les cantons primitifs ne lui ouvrait-elle pas les portes de l'Helvétie centrale ? C'était un premier pas, sans doute, vers la jonction italo-allemande qu'il rêvait. Néanmoins, les troupes espagnoles ne pouvaient songer à atteindre le Klettgau ou le lac de Constance sans l'agrément des autres cantons et notamment de Zurich, dont l'influence dans les « bailliages libres » et la Thurgovie continuait à être considérable.

Bellièvre, selon ses instructions, devait s'opposer avec la dernière énergie au renouvellement possible de l'alliance helvéto-papaline et dénoncer aux Confédérés les intrigues milanaises en Suisse, aussi bien que dans les Grisons, plus aisés à divertir de l'amitié du roi, « pour estre plus loingtains de France ». L'inégalité croissante des forces des deux monarchies Très-Chrétienne et Catholique obligeait, en effet, celle-là à mettre tout en

œuvre pour conserver sa prépondérance parmi les Ligues, « s'estant trouvé ceste nation presque toujours invincible ».

En l'absence du prédécesseur de Bellièvre, et avant l'arrivée de celui-ci à Soleure, les deux chargés d'affaires de France, Pétermann de Cléry et Hugues Clerc, avaient réussi à déjouer les pratiques de l'envoyé d'Espagne, tandis que le colonel Pfyffer, le personnage le plus influent de la Suisse centrale, oubliant ses dissentiments avec l'abbé d'Orbais, tenait tête dans les « Waldstætten » aux agents du Pape, et que l'ambassadeur du roi à Rome y surveillait les intrigues du colonel Lussy d'Unterwalden, maître-fourbe dont les offres de service s'adressaient simultanément à la France, au Saint-Siège et à Venise.

Lorsque Bellièvre se rendit à la journée générale de Bade, au commencement de juillet, accompagné de ses conseillers financiers, il y rencontra son successeur à Coire, Pierre de Grantrye, ainsi qu'un envoyé de l'Empereur, désireux d'intéresser les cantons à une croisade contre les Turcs, mais il n'y trouva point les ambassadeurs espagnols qu'il s'apprêtait à combattre. Ceux-ci, retirés à Zurich, s'occupaient à gagner cette ville aux intérêts de leur maître. Persuadés que les Confédérés les prieraient d'honorer la diète de leur présence, ne fût-ce que pour les entretenir du blocus commercial établi par le gouverneur de Milan à la frontière des bailliages suisses de delà des monts, ils se refusaient à franchir, sans y être invités, les quelques lieues séparant Zurich de Bade. Mais leur attente fut déçue, et la « trop grand'superbe » dont ils usèrent en cette occasion ne servit qu'à fortifier la position de Bellièvre. Peu après, d'ailleurs, celui-ci obtint que Soleure et Fribourg désavouassent nettement les intrigues de Lussy, dépêché en ambassade à Rome par les « Waldstætten », avec une vingtaine de jeunes Suisses catholiques dont le Pape s'offrait à payer les frais d'études dans les « escholes d'Italie ».

Dans la lutte qu'elle soutenait en Helvétie contre l'Espagne et le Saint-Siège, la France avait pour alliés les protestants allemands, ennemis-nés de la maison d'Autriche ; en revanche,

l'appui sur lequel elle eût dû pouvoir compter de la part des cantons évangéliques n'était rien moins que certain. Aussi l'instruction de Bellièvre lui prescrivait-elle de « caresser ceux-ci » avec toute la dextérité « qui luy seroit possible ». En donnant satisfaction aux « querelleurs » de Bâle et de Schaffhouse, en ménageant les susceptibilités confessionnelles des Zuricois, le roi faisait des avances marquées au parti réformé. Mais il importait surtout à la Couronne que Berne accédât au traité d'alliance générale et renonçât à exiger un traité particulier que la France avait refusé à d'autres cantons.

Cependant la politique suivie par Charles IX et ses conseillers à l'égard de la Savoie, dont ils appuyaient les démarches en Suisse, continuait à porter ses fruits. Les Bernois, contraints par le traité de Lausanne (30 octobre 1564) de renoncer à leurs conquêtes dans le Genevois, le Chablais et le pays de Gex, cherchaient à « s'exempter de la dicte restitution », sous le prétexte que la ratification royale de cet instrument diplomatique n'était pas telle qu'ils la désiraient. D'autre part, ainsi que Bellièvre s'en convainquit pendant un séjour qu'il fit dans leur ville au commencement d'avril, Emmanuel-Philibert les encourageait sous main à ne pas entrer dans l'alliance française, préjudiciable, selon lui, aux intérêts de sa maison. L'ambassadeur ordinaire négocia avec succès l'acceptation par Berne de la ratification royale quelque peu modifiée, se créa de nouveaux partisans dans le sein des Conseils, grâce à des pensions opportunément offertes, mais ne put pousser ses avantages plus loin, la Cour s'étant refusée à toute concession sur les deux articles qui demeuraient en litige et qui prévoyaient : l'un, les cas où les deux États se devraient assistance réciproque, l'autre ceux que Berne serait autorisée à invoquer pour dénoncer le traité.

Le projet d'attirer le plus important des cantons suisses dans l'alliance de France avait vécu, mais les relations entre les deux États conservaient, malgré cela, un caractère de cordialité sur lequel les Espagnols et les Impériaux ne pouvaient se mépren-

dre. Ce fut sur Berne et sur Zurich, en effet, au moins autant que sur les « cantons de l'alliance », que Bellièvre fonda son espoir lorsqu'il reçut de la Cour l'ordre de s'opposer, coûte que coûte, à la levée de 4.000 hommes que le roi catholique songeait à demander aux Ligues, et de « clore la bouche aux inventeurs de telles menées ». Ce fut presque uniquement sur les deux grands États protestants qu'il s'appuya pour obtenir que les passages fussent fermés au roi d'Espagne et à ses troupes, même fractionnées, si celles-ci tentaient de s'acheminer de Milan en Souabe par la voie des Alpes. (novembre-décembre.)

Ainsi donc, cinquante ans et plus avant Richelieu, la politique confessionnelle de la France s'inspirait déjà, dans ses rapports avec l'étranger, de principes fort différents de ceux qui dirigeaient son action à l'intérieur du royaume.

Dans l'intention de faire échec à la levée désirée par l'Escuria, le roi s'était résolu à demander 6.000 hommes au Corps helvétique, non pas qu'il eût besoin de leurs services, « mais seulement pour traverser et empescher par ce moyen, tant plus facillement, les menées et praticques » de ses ennemis en Suisse (décembre).

Or, de l'avis de Bellièvre, le moment semblait mal choisi pour tenter cette démarche. La détresse du trésor royal était connue aux Ligues depuis que l'ambassadeur y avait fait prévoir le « recullement » presque certain du payement des pensions, bien qu'il eût, il est vrai, annoncé que les Confédérés « ne perdroient ung seul lyard en l'attente ». On savait, en effet, à n'en pas douter, que l'Epargne n'avait pas en caisse les sommes suffisantes à l'entretien de deux régiments suisses, puisqu'elle ne pouvait rembourser Soleure d'un prêt de 50.000 écus consenti par cet État à Henri II « soubz l'obligation et ypotecque du comté de Neufchastel » qui menaçait ainsi d'échapper à la maison de Longueville. Mais les ordres de la Cour étaient formels; Bellièvre, qui éprouvait des difficultés à lever trois cents Suisses catholiques pour la garde de Lyon, fit convoquer aux frais du roi, pour le 6 janvier 1567, une diète générale à laquelle il en

demanda vingt fois autant. Contrairement à son attente, les Confédérés ne se montrèrent pas hostiles à cette requête. En effet, à l'exception de trois cantons, dont deux, d'ailleurs, ne tardèrent pas à se rallier à l'avis de la majorité, le Corps helvétique accorda au roi une levée de six mille hommes et à la reine-mère « une année de plus, oultre les sept contenues au traité » de Fribourg, réponse tardive à un désir exprimé par cette princesse lors de la solennisation de l'alliance à Mont-de-Marsan. Enfin, en application du précepte : « qui bien se garde, bien se treuve », le roi obtenait de ses alliés l'autorisation de faire « couler » une petite garnison suisse dans Lyon et Grenoble, afin de mettre ces deux villes à l'abri d'un coup de main des huguenots.

Si le succès incontestable remporté par Bellièvre à la diète de janvier était de nature à réjouir la Cour, il coûtait fort cher au trésor royal. Les Suisses, en somme, ne s'étaient montrés d'humeur accommodante qu'après avoir reçu de l'ambassadeur la promesse du versement immédiat des deux pensions générales arriérées dont le chiffre atteignait plus de 600.000 livres. Ce fut en vain que le roi demanda un sursis aux Confédérés. Intraitables « en matière d'argent », ceux-ci firent la sourde oreille, et Charles IX dut en passer par leurs exigences plutôt que de renoncer à la levée qu'ils lui avaient accordée. Au surplus, la parole de Bellièvre était engagée. S'il fut donc possible à ce dernier de traîner en longueur les « querelles » anciennes et nouvelles, qu'elles fussent justifiées comme celle du Valais, ou déraisonnables comme celle des Bâlois, lesquels, abusant des privilèges que leur accordait le traité, se substituaient aux créanciers allemands de la Couronne, il ne parvint pas, en revanche, cette fois du moins, à reculer le terme d'un payement d'autant plus exigible qu'il ne s'agissait que d'un à compte.

Accordée avec quelques difficultés par les protestants qu'inquiétaient les armements espagnols en Milanais, la demande de levée, faite par Bellièvre, avait failli échouer auprès des cantons populaires chez lesquels, selon lui, « la raison n'avoit pas grand credit ».

A quels arguments persuasifs n'avait-il pas dû recourir, en effet, pour triompher des hésitations des « Waldstætten » auxquels les agents de l'Espagne et du Saint-Siège avaient fait accroire qu'en donnant leurs troupes au roi, ils allaient à l'encontre des vrais intérêts du catholicisme et contribuaient indirectement à ajourner la répression de l'insurrection des Flandres ?

De même qu'une émotion légitime s'était emparée des esprits en Suisse, l'année précédente, à la seule perspective du passage possible du roi catholique et d'une partie de ses troupes sur le territoire helvétique, de même, en 1567, la nouvelle certaine, cette fois, que le duc d'Albe, à la tête de ses vieilles bandes, ne tarderait pas à s'acheminer d'Italie vers les Pays-Bas, mais surtout le doute qui subsistait encore quant à l'itinéraire sur lequel se fixerait le choix de ce général, étaient bien faits pour donner « martel en tête » aux Confédérés des deux confessions. Les cantons protestants, en particulier ceux qui n'étaient pas alliés de la Couronne, firent, tout aussitôt, des avances fort significatives à l'ambassadeur. Berne, entre autres, dont celui-ci se reprenait à espérer l'accession à l'alliance française, manifesta ses bonnes dispositions en offrant « passage et vivres » sur ses terres à la levée royale, avant même qu'elle fût sur pied. Pour un peu, ce canton eût autorisé ses sujets à s'enrôler au service du roi, mais les circonstances étaient telles qu'elles le contraignaient à ne se point dégarnir de forces dont il pouvait avoir besoin, d'un instant à l'autre. Aussi bien, en effet, sur les rives de l'Aar, on paraissait redouter un coup de main des Espagnols contre Genève ou le pays de Vaud, avec la connivence d'Emmanuel-Philibert, car ce prince n'était pas encore entré en possession des bailliages qui devaient lui faire retour en vertu du traité de Lausanne.

A Fribourg et dans le Valais, pays catholiques, enrichis, eux aussi, des dépouilles de la Savoie, l'inquiétude causée par le voisinage de l'armée du duc d'Albe n'était pas moindre qu'à Berne. Les dizains valaisains, notamment, se défiaient des préparatifs militaires de l'Espagne et de la Savoie, depuis qu'ils les savaient approuvés par le Saint-Siège, leur ennemi du moment.

La chancellerie romaine, en effet, s'était avisée d'exiger du nouvel évêque de Sion, bien qu'il se qualifiât prince de l'Empire, le payement d'une annate importante. Cette prétention avait exaspéré les habitants de la vallée du Rhône, fort attachés à leur foi cependant, et, sans l'intervention active de Bellièvre tant en Suisse qu'au Vatican, les « Wallesiens », imitant l'exemple des Genevois, « s'en allaient tous calvinistes ».

Sous la menace du péril commun, Berne, Fribourg et le Valais étaient à la veille de conclure entre eux une ligue défensive (« journée de Fribourg », du 20 février). Aussi bien douze mille Bernois se tenaient prêts à marcher vers le Pas de l'Écluse pour couvrir Genève, dans laquelle un millier de huguenots français venaient de se jeter, au risque d'éveiller les susceptibilités des conquérants du pays de Vaud, jaloux d'écarter de cette ville des influences qui leur portaient ombrage, comme si la France n'avait pas eu autant d'intérêt qu'eux à empêcher que la cité de Calvin perdît son indépendance.

A la Cour de Charles IX, on paraissait moins inquiet que dans la Suisse occidentale sur les projets de l'Escurial. Néanmoins on encourageait sous main les Bernois à se tenir sur leurs gardes et à surveiller la marche des Espagnols, dont les têtes de colonnes, après avoir traversé la Maurienne, s'approchaient de la Bresse savoyarde.

Mais ce à quoi on attachait le plus de prix dans le Conseil royal, c'était au maintien de l'union entre les divers membres du Corps helvétique ; et cette union apparaissait de jour en jour plus compromise. Si, en effet, Bâle, Soleure et Zurich armaient, avec l'approbation de la France, — pour soutenir, le cas échéant, Berne, Fribourg et le Valais, — les cinq cantons du centre, en revanche, travaillés par l'Espagne, le Saint-Siège et la Savoie, favorisaient les desseins de ces puissances sur Genève et le pays de Vaud.

De toutes parts, l'alliance française, battue en brèche, subissait des assauts répétés. C'était un uranais, le chevalier Walter de Roll cherchant à lever dans les « Waldstætten » quelques mil-

liers d'hommes pour le service du roi catholique en Flandre; c'était l'ammann Lussy d'Unterwalden continuant, avec l'agrément tacite de ses supérieurs, des négociations secrètes à Rome et à Venise pour procurer à ces deux États l'alliance de la Suisse centrale, des cantons orientaux et des Grisons ; c'était l'Autriche s'opposant à l'accession de ses sujets des « Droitures » au traité de Fribourg ; le duc de Lorraine tentant d'attirer les Suisses dans son alliance par l'offre du sel de son duché ; le duc de Savoie et celui de Deux-Ponts essayant d'organiser des levées clandestines sur le territoire de la Confédération.

Dans les « journées » de Bade des 6 avril et 3 juin, Bellièvre, assisté du colonel Pfyffer, avait, il est vrai, déjoué la plupart de ces tentatives ; mais l'arrivée en Helvétie de l'ambassadeur espagnol, comte d'Anguisciola, faillit remettre en question quelques-uns des avantages que la France retirait de son alliance avec les Confédérés.

De Bade, où il s'était efforcé de rassurer le Corps helvétique sur les desseins prêtés au roi d'Espagne (avril), l'ambassadeur de ce dernier s'était porté à Fribourg et y avait établi ses quartiers, malgré l'opposition de Bellièvre qui sollicitait son expulsion sous le prétexte, très contestable d'ailleurs, que le roi de France possédait seul le privilège d'entretenir un ministre à demeure auprès des cantons.

En fait, il paraissait évident que l'Espagne entendait profiter de l'impression produite par le passage de ses troupes à proximité de la frontière helvétique pour obtenir des Confédérés certains avantages militaires et chercher à déposséder la France de la situation exceptionnelle que cette puissance s'était acquise au sein des Ligues. A cette fin, Anguisciola offrait aux cantons occidentaux la traite du sel de Franche-Comté et à ceux du centre la traite des blés de Lombardie ; mais il insistait surtout auprès des cantons catholiques pour que ceux-ci prissent, à l'égard de son maître, l'engagement formel de ne jamais laisser marcher leurs troupes contre le Milanais, alors que, par le traité de Fribourg, les Suisses étaient tenus, tout au contraire, de prêter leur

appui au roi de France dès le jour où ce dernier se serait rendu maître du duché avec ses seules forces. Bien que les « Waldstætten » eussent scellé l'alliance, comme les autres cantons, Bellièvre les jugeait capables de passer au parti d'Espagne à la première occasion. L'événement lui donna raison, vingt ans plus tard ; mais, en 1567 déjà, la mollesse avec laquelle ils faisaient respecter la décision prise par eux, à la demande de l'ambassadeur français, de ne laisser sortir de leur pays aucun soldat, sinon pour le service du roi très-chrétien, donnait la mesure de leur attachement à la cause de ce prince. Berne, il est vrai, ne paraissait pas insensible, lui aussi, aux offres du comte d'Anguisciola ; mais, outre que ce canton n'avait à observer à l'égard de la France que la *paix perpétuelle* (de 1516), son attitude lui était dictée par le désir d'assurer sa sécurité, quelque peu compromise, depuis que Fribourg et le Valais s'étaient refusés à lui garantir la possession du pays de Vaud.

Abandonné par ses alliés de la Suisse occidentale, en butte à l'hostilité non déguisée des cantons catholiques, privé des secours auxquels il aurait eu droit s'il avait accédé à l'alliance française, l'Etat de Berne, de peur de découvrir Genève à l'instant même où les Espagnols traversaient la Bresse, avait ajourné la restitution des trois bailliages qu'il s'était engagé, par le traité de Lausanne, à remettre à Emmanuel-Philibert. Mais ce dernier sut profiter de l'isolement momentané des conquérants du pays de Vaud pour exiger d'eux, en mai, l'exécution de leurs promesses. Les Bernois eussent pu traîner les choses en longueur, d'autant que leurs voisins de Fribourg et du Valais se refusaient à toute restitution ; mais, comme Charles IX les engageait discrètement à céder, ils suivirent ce conseil (août) et s'accommodèrent avec le duc. Presque aussitôt, il est vrai, la Cour de France se prit à regretter le rapprochement qu'elle avait ainsi préparé, car la Savoie, à peine réconciliée avec le canton de Berne, lui fit offrir son alliance, ainsi qu'à Fribourg et au Valais, liés jadis par des traités à la maison ducale.

Afin de couper court aux intrigues savoyardes, ainsi qu'à

celles d'Anguisciola, auquel les Suisses se refusaient à donner ses passeports, tant ils trouvaient de plaisir « à telles visitations », le roi s'était décidé, vers la fin de mai, à mettre sur pied la levée de 6.000 hommes accordée à Bellièvre en janvier, voyant en outre Sa Majesté « plus clair aux preparatifs d'armes qui se faisoient en beaucoup d'endroictz ». Toutefois, ce ne fut que le 1er juillet que le Sr de Thevallé, ambassadeur extraordinaire, dépêché aux Ligues à cette intention, rejoignit à Soleure Bellièvre qui lui avait si bien préparé les voies que, dès les derniers jours de ce mois, 6.000 Suisses et Grisons prenaient, par le pays de Vaud et la Bresse, la route de Châlon-sur-Saône, où leur première montre eut lieu au commencement d'août. Deux mois plus tard, ce régiment, commandé par Louis Pfyffer, se couvrait de gloire sur la route de Meaux à Paris, frayant « à la pointe de ses piques un chemin assez large » à travers l'armée huguenote pour que le roi et sa mère regagnassent leur capitale, avec « ung incroyable contentement de la vertu et generosité » des Confédérés. Aussi, quand la rébellion de ses sujets eut pris un plus grand développement, Charles IX n'hésita-t-il pas à s'adresser de nouveau à ses alliés des Ligues, lesquels lui octroyèrent, à la diète de Soleure du 22 octobre, un secours supplémentaire de 4.000 hommes dirigé d'urgence sur Châlon.

Cependant le prince de Condé et les chefs de son parti envoyaient messages sur messages au gouvernement bernois pour l'intéresser à leur situation que l'issue de la bataille de Saint-Denis devait rendre plus critique encore. Fort heureusement, les protestants suisses ne se départirent pas d'une neutralité dont l'inobservation les eût fait entrer en conflit avec leurs confédérés catholiques. Ils allèrent même jusqu'à accorder libre passage aux troupes levées par le roi dans les cantons voisins. Tout au plus, tentèrent-ils de faire décider, par le Corps helvétique, l'envoi à la Cour de France d'une ambassade chargée de prêcher la conciliation aux deux partis. Mais il suffit à Bellièvre de s'opposer à cette proposition pour faire échouer une tentative de médiation que le Louvre ne jugeait ni nécessaire, ni raisonnable.

L'année 1568 s'annonçait mauvaise pour les affaires du roi très-chrétien. La Guyenne et le Poitou dévastés ; Chartres assiégé par les huguenots ; « six ou sept mille poitreaux de reistres marchant ja en la Bourgongne » et interceptant les communications entre la Cour et l'ambassade de Soleure ; le péril à l'intérieur et l'invasion étrangère, « riens de semblable ne s'estoit veu... depuis les desolations des Angloys ». Et, au milieu de ce désastre, il ne restait à Charles IX qu'un seul appui à l'extérieur : les Suisses ; car les offres de secours des Espagnols étaient trop intéressées pour ne paraître point suspectes et de nature « à embourber » davantage encore la France, « sous couleur de charité ».

Toutefois, le dévouement des Confédérés envers la Couronne s'accommodait mal des retards apportés à l'exécution des promesses contenues au dernier traité d'alliance. L'insolvabilité du trésor royal rendait leurs réclamations plus âpres. Aussi bien, en cette matière, il était « impossible de les fleschir ». Si donc la nouvelle de la paix de Longjumeau (23 mars), communiquée par Bellièvre au Corps helvétique, fut accueillie en Suisse avec quelque froideur, il faut en chercher la raison dans ce fait qu'elle était accompagnée de l'inévitable demande de sursis du payement des pensions échues.

A tout prendre, les motifs invoqués par le roi pour ajourner l'envoi aux Ligues des sommes promises ne semblaient pas sans valeur. Ce n'était pas dans le moment où la Couronne venait d'acheter le départ des reitres, que l'on pouvait songer sérieusement à désintéresser les créanciers suisses. Tout au plus devait-il être question de payer au canton de Soleure les 2.600 écus de la cense annuelle d'un prêt consenti à Henri II sur l'hypothèque du comté de Neuchâtel. Cet effort était indispensable, en effet, pour sauver ce petit pays d'une annexion immédiate par ses voisins de l'Est. Quant au surplus, le règlement en était différé à des temps meilleurs. Mais la réponse que l'ambassadeur reçut de la Cour à ses doléances, par le retour du trésorier Grangier de Lyverdis, qu'il avait dépêché à Paris dès le commencement de

janvier, ne se bornait pas à écarter toute idée de payements à faire en Suisse ; elle contenait l'aveu que le roi, « reduict là que » d'avoir « besoin d'estre secouru d'argent de ses bons amys » les Confédérés, demandait à emprunter aux Ligues un million d'or à l'intérêt de 5 pour cent et offrait en garantie, à cette fin, plusieurs villes de son royaume, « hormis celle de Lyon et frontière de Bourgongne ».

Le personnage que le roi avait chargé de conférer, avec l'ambassadeur ordinaire, de ce dessein délicat n'arriva pas jusqu'à Soleure, étant tombé malade en route. Grâce à cette circonstance, il évita un échec que Bellièvre, très renseigné par ses conseillers financiers, Stocker et Lochmann, sur les dispositions des Suisses, se refusa à affronter. En fait, on ne savait aux Ligues « bourse où l'on peust recouvrer somme notable ». Parmi les États catholiques, Lucerne seul possédait un trésor de quelque importance, mais ne se fût pas dessaisi de son argent à moins d'un loyer annuel de 10 à 16 0/0. De Berne et de Zurich, il y avait peu de secours à attendre, car ces deux cantons faisaient d'importants et coûteux préparatifs en prévision d'une rupture avec les « Waldstætten ». Dans ces circonstances, Bellièvre évita de pousser les choses plus avant, et ce fut avec des banquiers de Strasbourg qu'il négocia, à des conditions moins onéreuses, l'emprunt d'une partie de la somme que son maître l'avait chargé de réunir.

Cependant Berne et ses alliés protestants ne désespéraient pas d'amener le Corps helvétique à dépêcher une ambassade en France pour travailler, tout à la fois, à la pacification du royaume et à la solution d'un certain nombre d'anciennes « querelles », au sujet desquelles l'ambassadeur redoutait l'assignation d'une *journée de marche*. Bellièvre, assisté de son collègue aux Grisons, Pierre de Grantrye, tint tête aux « querelleurs » à la diète de Bade du commencement de juillet ; il parvint même à faire ajourner la réunion de la « marche », ainsi que l'examen des propositions bernoises. Mais, si tout se passa, pendant cette diète, « plus doulcement que l'on ne esperoyt », ce n'était pas à dire que l'Espagne eût renoncé à ses desseins en Helvétie. Cela signifiait,

tout au plus, que cette puissance, forte de ses récents succès en Flandre, estimait avoir moins besoin que jadis des Suisses et de leurs passages.

Malgré l'entente intervenue entre les rois très-chrétien et catholique, lors de l'entrevue de Bayonne, la rivalité de leurs couronnes s'affirmait partout à l'étranger, et d'une manière aussi vive que si l'état de guerre eût existé des deux côtés des Pyrénées. Le comte d'Anguisciola avait bien quitté Fribourg (août), pour regagner le Milanais par la voie de Zurich et des Ligues Grises (septembre 1567), mais il n'avait pas tardé à être remplacé dans la Suisse centrale par un autre ambassadeur, Pompée della Croce. Reprenant, dès lors « leurs premières brisées », les Espagnols semaient parmi les Ligues les bruits les plus alarmants, et les plus perfides à la fois, sur l'état intérieur de la France et les conséquences inévitables de l'anarchie qui y régnait.

L'Helvétie présentait à cette époque, il faut le reconnaître, un merveilleux terrain de culture aux germes de division que s'efforçaient d'y implanter ses voisins. Alors que la France seule travaillait à maintenir l'union entre les cantons, l'Empereur, le Pape, le duc de Savoie, le roi d'Espagne, chacun à des fins diverses, cherchaient à désagréger la Confédération. Le dessein poursuivi par l'Escurial ne tendait à rien moins qu'à provoquer l'explosion d'une guerre confessionnelle aux Ligues et à profiter de ce que les « Waldstætten » l'appelleraient à leur aide, pour établir, sans conteste cette fois, sa suprématie de la Lévantine au lac de Constance. Dès le mois de janvier 1568, ce but avait failli être atteint. Les cinq cantons du centre, inquiets de la tournure que prenaient les évènements en France, songèrent sérieusement à solliciter l'appui militaire du Saint-Siège et de l'Espagne et, sans l'opposition de Louis Pfyffer, une diète aurait été assignée, dont les résolutions eussent provoqué, sans doute, une scission dangereuse dans le sein du Corps helvétique.

Si les cantons de la Suisse centrale inclinaient davantage, de jour en jour, vers l'Espagne, leurs confédérés protestants, en re-

vanche, « se comportoient avec respect et modestie », selon le témoignage non suspect de l'ambassadeur de France, observant une neutralité absolue entre les deux partis qui se divisaient le royaume. C'est ainsi que la ville de Berne, notamment, continuait à refuser au prince de Condé les subsides que celui-ci sollicitait d'elle avec l'appui des Genevois qui s'offraient à lui servir de cautions.

Mais, quelque contraires que fussent les apparences, le feu couvait aux Ligues, où toutes choses étaient « prestes, comme si la guerre se y debvoit commencer au premier jour ». Le bruit de la prochaine « exequution du Concile » et « plusieurs indiscrettes menaces » avaient eu pour résultat de faire oublier aux Calvinistes et aux Zwingliens leurs discordes passées et d'activer les négociations pendantes entre les protestants suisses et leurs coreligionnaires d'Allemagne. La situation était donc, en réalité, fort tendue lorsque fut publié en France le malencontreux édit à la suite duquel les huguenots se décidèrent à reprendre les armes.

Tôt après le traité de Longjumeau, le roi s'était résolu, par mesure d'économie, à licencier treize enseignes des Suisses de la dernière levée ; mais il en avait conservé vingt auprès de sa personne, et la surprise de La Charité, en pleine paix, par les reîtres du duc de Deux-Ponts témoignait assez que la précaution n'était point inutile. Dès le mois de juin, le bruit s'étant répandu que l'Espagne cherchait à recruter 6.000 hommes dans les cantons catholiques pour renforcer son armée des Pays-Bas, on avait songé, au Louvre, à augmenter le nombre des troupes suisses au service de Sa Majesté, mais ce dessein fût demeuré sans doute à l'état de projet, si les circonstances n'avaient forcé Charles IX à défendre, une fois encore, sa couronne contre ses sujets révoltés.

En portant à la connaissance de son ambassadeur aux Ligues, le 30 août, les nouvelles fâcheuses qui lui venaient du Midi, le roi chargeait Bellièvre d'obtenir des Confédérés une levée de 4.000 hommes et l'autorisation de compléter, par de nouvelles

recrues, les compagnies demeurées à son service. Cette demande souleva, tout aussitôt, des objections graves, tant de la part des cantons catholiques, que des cantons protestants. Ceux-ci, à l'exemple de Berne, ne voyaient de remède à la situation que dans l'envoi d'une ambassade solennelle chargée de ramener la paix entre la Cour et les mécontents. Quant à la demande de levée, non seulement ils ne songeaient pas à l'agréer, mais ils paraissaient résolus à la contrecarrer par tous les moyens en leur pouvoir, même par la force.

L'arrivée aux Ligues d'un envoyé spécial de Condé était bien faite, d'ailleurs, pour les conforter dans ce dessein. Schaffhouse, le seul d'entre eux qui eût une enseigne au service du roi, venait de se décider à la rappeler, « à peine de confiscation de corps et de bien » pour les officiers et soldats, s'ils tentaient de désobéir. Or, cette décision, de quelque prétexte qu'on tentât de la couvrir, était directement contraire à l'alliance de France ; en outre, elle créait un fâcheux précédent, car les Grisons protestants pouvaient imiter Schaffhouse et, dans ce cas, les cantons catholiques n'eussent pas manqué, eux aussi, de rappeler leurs troupes, de peur de se trouver à la merci de leurs confédérés de l'autre confession.

Mais la levée royale n'avait pas contre elle que les seuls États protestants ; les « Waldstætten », pour des raisons différentes, lui étaient tout aussi hostiles. Epuisés d'hommes, grâce à la « peste » qui sévissait dans leurs vallées, ils se trouvaient, en outre, très affaiblis par la disparition de quatre à cinq mille de leurs soldats de la dernière levée, « morts de froid et de faim » au service de France, « pour n'avoir eu suffisant apoinctement pour leurs vivres et habillement », insinuaient les Espagnols. En fait, la balance des forces entre les États des deux confessions n'était plus égale et, à l'amertume de cette constatation, s'ajoutait, pour les catholiques, le regret d'apprendre que le roi, non content « de casser leurs malades » et de les renvoyer dans leurs foyers, faisait la sourde oreille aux demandes de secours que lui adressaient « les veuves et les orphelins ». Enfin l'hiver s'an-

nonçait rigoureux, et cette considération devait avoir quelque prise sur des gens qui « mal voluntiers abandonnoient leurs poilles ».

Au total, lorsque Bellièvre, après avoir assisté à la diète de Soleure, se rendit à celle de Bade à la fin de septembre, le « parti du Roi » aux Ligues était réduit à sa plus simple expression ; les protestants ne cachaient plus leurs sympathies pour Condé, et les catholiques paraissaient, malgré les efforts de Pfyffer, acquis à l'Espagne dont l'ambassadeur, comte d'Anguisciola, venait de reparaître au milieu d'eux. La tâche dévolue au diplomate français était, dès lors, multiple. Il devait, en premier lieu, disposer les cantons à accorder à Charles IX un régiment de 4.000 hommes, dont le chef désigné était le colonel Cléry, de Fribourg, truchement de l'ambassade ; — les 2.300 hommes destinés à compléter le régiment de Pfyffer avaient déjà pris la route de Bourgogne, avec l'assentiment tacite de leurs supérieurs — ; il s'agissait, en outre, pour lui d'entraver la négociation du comte d'Anguisciola, lequel, « plus fort d'argent », était parvenu à persuader aux cantons que le prince d'Orange menaçait la Franche-Comté et que, pour sauvegarder l'autonomie relative de cette province, limitrophe de leur pays, il était urgent qu'ils autorisassent le roi d'Espagne à prendre à sa solde 6.000 de leurs sujets ; enfin, et surtout, Bellièvre avait l'ordre de s'opposer avec énergie à l'envoi en France, où l'on était alors à la guerre « jusques aux yeulx », de l'ambassade dite de « conciliation » désirée par Berne, puis d'empêcher Félix de Bourjac, sénéchal de Valentinois, député du prince de Condé, d'être admis à l'honneur d'assister à la diète générale, comme aussi de requérir, le cas échéant, son arrestation pour crime de lèse-majesté.

Le recès des deux diètes successives tenues à Soleure, puis à Bade, dès la fin de septembre et pendant les premiers jours d'octobre, fut tel, que le roi eut lieu d'en être satisfait et que le renom d'habileté dont jouissait déjà Bellièvre se trouva justifié. La levée française de 4.000 hommes accordée, avec quelques restrictions, il est vrai, par la majorité des cantons catholiques,

eut sa première montre à Saint-Jean de Losne au commencement de novembre ; la demande de levée espagnole, en revanche, ne fut pas accueillie ; les propositions bernoises ne réunirent que peu de voix ; le sénéchal de Valentinois se vit refuser le sauf-conduit qu'il sollicitait des États catholiques et ne put qu'envoyer, de Zurich, à la diète la proposition dont il était porteur ; enfin les menaces de guerre civile s'évanouirent pour un temps, grâce aux explications loyales échangées entre les représentants des deux confessions et à l'attitude particulièrement conciliante des Bernois.

Néanmoins, si la « docte et bien ordonnée remonstrance » de Bellièvre convainquit la diète générale, elle ne produisit pas sur les membres du Corps helvétique, pris isolément, l'effet que son auteur en attendait. C'est ainsi que l'ambassadeur dut se rendre à Schaffhouse, au partir de Bade, et n'obtint pas sans peine qu'il fût sursis au rappel de la compagnie que ce canton entretenait au service de Sa Majesté.

D'autre part, les démarches faites à Berne, à Fribourg, à Zurich, en Valais par l'ambassadeur de Savoie, afin d'attirer ces États dans l'alliance de son maître, devenaient inquiétantes et, plutôt que de les voir aboutir, Charles IX n'eût pas hésité à user du *droit de marche* envers ses alliés, Fribourgeois et Valaisans. Mais c'était surtout dans les « Waldstætten » que l'opposition à la France se dessinait avec le plus de vigueur. Battu à Bade, Anguisciola s'était promis d'obtenir de chaque canton en particulier ce que l'ensemble du Corps helvétique lui avait refusé, suivant en cela une tactique dont les ambassadeurs français ne s'étaient pas fait faute d'user en mainte occasion. Offrant aux hommes de guerre des petits cantons une solde très supérieure à celle qu'ils recevaient en France, il débauchait les catholiques du service du roi, avec la même facilité que Bourjac en débauchait les protestants. Deux voyages de Bellièvre dans la Suisse centrale, en octobre et en novembre, parurent nécessaires pour triompher des intrigues espagnoles, en attendant la « journée générale » de Bade du 12 décembre, dans laquelle la majorité, grâce à

l'appoint des voix de Fribourg et de Soleure, confirma purement et simplement les décisions prises dans la diète de septembre et d'octobre.

Depuis quarante mois et plus qu'il vaquait aux devoirs de sa charge, Bellièvre n'avait pas quitté un seul instant le territoire des Ligues. Il crut pouvoir, vers la fin de 1568, solliciter de son maître un congé de quelques semaines; mais la réponse qu'il reçut à ce sujet fut négative. La situation politique demeurait trop troublée, tant à l'intérieur du royaume qu'en Helvétie, pour que le roi jugeât prudent de laisser ,ne fût ce qu'un court espace de temps, l'ambassade de Soleure sans titulaire.

Et, de fait, si l'on ne voyait à la Cour que « des presaiges malheureux et des conspirations de toutes parts », dont Bellièvre ne cherchait pas à atténuer la gravité aux yeux des Confédérés, la réconciliation survenue, vers la fin de la diète de Bade d'octobre, entre les cantons des deux confessions, par suite de l'entremise de l'ambassadeur français, ne paraissait devoir être que momentanée.

Tandis, en effet, que les chefs de l'armée royale de l'Est se concertaient avec le duc d'Albe, en vue d'opérations communes contre les reîtres, la diplomatie espagnole, elle, songeait à mettre à profit la situation malheureuse de la France pour redoubler ses intrigues auprès des Suisses catholiques.

Retranché dans les « Waldstætten », d'où Bellièvre désespérait de le déloger, le comte d'Anguisciola continuait à exciter les cantons du centre contre leurs confédérés évangéliques. Il n'avait pas, il est vrai, jugé à propos d'assister à la diète générale de Bade du 6 février 1569, parce que l'ambassadeur français y disposait de la majorité des suffrages, mais il s'était dédommagé dans une diète particulière réunie à Lucerne au commencement de mars et y avait fait voter de « bien aigres resolutions ».

Persuadés, dès lors, que, dans l'hypothèse d'une attaque dirigée contre eux « pour cause de religion », ils n'auraient à compter, ni sur le secours de l'Helvétie catholique, ni même

sur sa neutralité bienveillante, Berne et les cantons de son parti armaient en silence, « se faisans les guetz, tout ainsi que si la guerre eust esté commencée ».

A force de patientes exhortations, Bellièvre réussit encore une fois, au cours de la journée de Bade du 13 mars, à apaiser ces querelles intestines. Il fut, du reste, aidé dans cette tâche par son maître. L'horizon se couvrant toujours davantage du côté de l'Allemagne, Charles IX comprenait enfin la nécessité d'envoyer quelque argent aux Ligues, ne fût-ce que pour « arrester ceulx qui broulloient par delà ». Aussi bien il n'était que temps. Sur les 14.000 hommes levés aux Ligues par le roi, depuis moins de deux ans, plus de la moitié avaient péri. Les « Waldstætten » n'exagéraient donc pas lorsqu'ils se plaignaient « que, en troys moys », ils eussent perdu « plus de gens, de maladye et de paouvreté, qu'il n'en avoit esté tué en guerre depuis vingt ans en ça ». Si l'on ajoute à cela que les survivants se prétendaient mal payés et mal nourris, on comprendra que ce ne fut pas un mince succès pour Bellièvre de réussir à prévenir le rappel des troupes que les petits cantons entretenaient encore au service de la Couronne.

Cependant l'ambassadeur surveillait d'un œil vigilant les préparatifs faits, de l'autre côté du Rhin, en vue de secourir le prince de Condé. L'Allemagne, en effet, était « grosse et preste d'accoucher de quelque grande assemblée et dessaings» ; il y avait, dès lors, nécessité de mettre tout en œuvre pour empêcher la jonction des reîtres du duc de Deux-Ponts avec l'armée protestante réunie en Poitou. Le duché de Bourgogne et la Franche-Comté, menacés d'une invasion imminente, invoquaient l'appui de leurs voisins de l'Est. Bellièvre, sur l'ordre du roi, se rendit à Berne pour engager cet État à prendre sous sa protection la « Comté » espagnole et la Bourgogne française, ces deux provinces appartenant par leur situation géographique au « climat des Ligues ». Mais cette démarche était à peine nécessaire. Les cantons évangéliques, tout en conservant quelque amertume de l'insuccès de la mission de Bourjac, dû, selon eux, à l'énergie

de Bellièvre, et bien qu'ils eussent été « marris que Monsieur le prince de Condé eust du pire », persistaient néanmoins dans une neutralité absolue entre les belligérants. C'est ainsi que Bâle venait de refuser le passage sur ses terres à une troupe de huguenots français, lesquels cherchaient à « couler » en Bourgogne.

Rassuré sur les dispositions des cantons protestants à l'égard de cette dernière province, Bellièvre s'apprêtait à sonder celles des catholiques, quand une erreur de tactique du duc de Deux-Ponts se produisit à point nommé pour lui faciliter sa tâche. Ce prince, alors en Souabe avec ses reîtres, avait fait demander à Bâle une somme de 100.000 écus à titre de prêt. La réponse se faisant attendre, il s'oublia jusqu'à menacer les autorités de cette ville de préparer ses « montres » sur leurs terres. Il n'en fallut pas davantage pour que tous sujets de discorde entre les Confédérés fussent instantanément oubliés. Ce fut en vain que, mieux inspiré, ce chef de reîtres adressa au Corps helvétique une missive destinée à effacer la mauvaise impression produite par son attitude envers Bâle. Sensibles à l'injure faite à l'un des leurs, les cantons se disposèrent à la venger. Les « Waldstætten », entre autres, s'adressèrent, à la fois, à Bellièvre et à Anguisciola afin d'obtenir d'eux des subsides en vue de la lutte qui se préparait. Loin de se jeter à la traverse de ces dispositions belliqueuses, l'ambassadeur français fit tout pour les entretenir. Il rêvait déjà d'une jonction entre les forces helvétiques et celles des ducs de Nemours et d'Aumale, afin d'écraser l'armée de Deux-Ponts. « Ce seroit, écrivait-il, le plus grand bien qui sçauroyt jamais advenir en ce royaume ». Et l'économie réalisée de ce chef eût été considérable, puisque, les Suisses ayant garanti la neutralité de la Franche-Comté, il comptait bien faire supporter les frais de cette campagne au gouverneur de cette province. Au Louvre, il est vrai, où le maintien, coûte que coûte, de la tranquillité en Helvétie était considéré comme une des traditions fondamentales de la politique française, on n'approuvait pas sans réserve le plan proposé par Bellièvre. Toutefois, ce fut la prudence inat-

tendue observée par les Comtois qui, plus encore que l'indécision de la Cour, décida de l'échec de cette combinaison. L'occasion se présentait belle pour eux d'obtenir du Corps helvétique, pour la défense de leur pays, la levée jadis refusée à Anguisciola. Mais ce fut sans succès que Bellièvre tenta de les faire entrer dans cette voie. Y eût-il réussi, d'ailleurs, que la marche en avant du duc de Deux-Ponts, qui s'éloignait de plus en plus des frontières de Suisse, ne lui eût pas permis de mettre à exécution son dessein.

A défaut d'une campagne organisée par les cantons eux-mêmes contre les bandes allemandes, l'ambassadeur français engageait vivement son maître à faire une grosse levée de Suisses, afin d'en finir sans retard avec la rébellion de ses sujets. Mais ses ouvertures étaient mal accueillies en haut lieu, où l'on estimait avoir « deux foys plus d'estrangers » sous les armes que l'on n'en pouvait payer. La victoire de Jarnac fortifia la Cour dans cette conviction. Condé mort, Deux-Ponts devenait moins dangereux. Contrairement à son désir, Bellièvre dut, en conséquence, ajourner la demande de levée qu'il se proposait d'introduire devant la diète de Bade de mai, au cours de laquelle le député de la Franche-Comté obtint qu'une ambassade helvétique fût dépêchée au duc de Deux-Ponts pour le sommer d'avoir à respecter désormais le territoire de cette province. Ce prince, après avoir évité l'armée royale de l'Est, commandée par le duc d'Aumale, venait de traverser la Loire à la Charité (mai) et s'apprêtait à opérer sa jonction avec Coligny près de Limoges, où une apoplexie foudroyante devait l'emporter presque aussitôt. Il fallut les défaites infligées aux troupes royales par les huguenots à la Roche-Abeille (23 juin) et à la Charité (6 juillet) pour faire revenir le roi sur sa résolution de ne plus lever de Suisses.

Ce fut seulement vers la fin de juillet que Bellièvre reçut de la Cour l'ordre d'effectuer aux Ligues un emprunt qu'il déclara, de prime abord, irréalisable et de tenir prêts 8.000 hommes destinés, tant à former un nouveau régiment, qu'à remplir les vides que la

fièvre pestilentielle ne cessait de faire parmi les troupes de Pfyffer et de Cléry.

Conformément à ces instructions, l'ambassadeur venait de demander une levée aux députés réunis en diète à Soleure, le 15 août, lorsque le roi, présumant que les huguenots « se morfonderoient longtemps devant Poitiers », lui fit parvenir un premier contre ordre. Toutefois, Bellièvre ne jugea pas prudent d'annoncer aux « Waldstætten » ce changement de résolution qui leur eût fait perdre « le cœur et la volonté... de secourir leur royal allié. « Ne se voulant Vostre-Majesté servir de la dicte levée, il eust esté plus expedient pour le bien de ses afferes de ne la demander poinct ». En conséquence, il continua ses démarches et obtint de la majorité des cantons l'autorisation de lever 8.000 hommes quand bon lui semblerait. Sur ces entrefaites, la nouvelle de la délivrance de Poitiers et de la défaite de l'amiral à Moncontour, où leurs troupes s'étaient couvertes de gloire, provoqua chez les Suisses catholiques une satisfaction non dissimulée. Bellièvre sut tirer parti de cette circonstance pour rompre une lance, à Lucerne, en faveur du colonel Pfyffer, que le roi renvoyait dans sa ville natale afin d'y combattre la faction de l'avoyer Amlen, hostile aux intérêts français.

Cependant un nouvel orage, venant d'Allemagne, était sur le point de fondre sur la France. Une armée de reîtres s'approchait de la Franche-Comté, et le roi engageait les Suisses à marcher contre ces mercenaires avec toutes leurs forces, « entreprise » qui eût apporté « une gloire immortelle à leur nation ». Mais les dispositions des Confédérés n'étaient plus les mêmes que six mois auparavant. Aussi Charles IX se vit-il bientôt contraint (1er décembre) d'enjoindre à Bellièvre et à Grantrye de mettre sur pied, aux frais de la Couronne, les 8.000 Suisses et Grisons que la diète lui avait accordés en août. Quinze jours plus tard, il est vrai, la Cour se décidait à ajourner la levée, la prise de Saint-Jean-d'Angély ayant porté le roi à suspendre les hostilités jusqu'au printemps suivant.

Cette politique dépourvue d'esprit de suite n'était certes pas

faite pour relever le prestige de la Couronne de France aux Ligues. Découragé, Bellièvre demandait son congé. Les menées anti-françaises en Allemagne paraissaient assoupies, et le comte d'Anguisciola, l'ennemi le plus redoutable qu'il eût rencontré en Helvétie, avait regagné Milan depuis plus de six mois. Mais à peine un péril était-il écarté qu'un autre surgissait. Tandis qu'un agent du nouveau prince de Condé et du prince d'Orange, le s^r de Lis y parcourait les cantons protestants, — comme autrefois les Srs de Hautmont et de Bourjac, — des intrigues se brassaient en Valais contre le service de Sa Majesté. Chose infiniment plus grave, le s^r de Montfort, ambassadeur de Savoie, avait si bien manœuvré à Berne et à Fribourg, que l'alliance entre son maître et le premier de ces États, à tout le moins, était à la veille de se conclure. Genève, réconciliée avec le duc, engageait les Bernois à s'accommoder avec lui.

Mais Fribourg, sur lequel Emmanuel-Philibert avait barre, puisque, aux termes du traité de Lausanne, il pouvait exiger de lui la restitution du comté de Romont, Fribourg hésitait encore, et il fallut la très énergique intervention de Bellièvre pour le maintenir dans la seule alliance de France. Quant à Berne, les négociations savoyardes y étaient trop avancées pour qu'il fût possible de les faire échouer. En s'abstenant d'y paraître, Bellièvre évita à son maître un échec presque certain.

Sa levée une fois préparée et prête à marcher au printemps, Bellièvre, avec le congé du roi, avait quitté les Ligues, vers la fin de janvier 1570, pour rejoindre la Cour. Mais il n'était pas au bout de ses surprises. Vers cette époque, en effet, les troupes suisses de l'armée royale, « pour la longueur du temps et pour estre diminuées », se refusèrent à continuer leur service. Contraint de les licencier, Charles IX songea aussitôt à les remplacer par d'autres contingents de la même nation. L'ambassadeur s'était déjà avancé jusqu'aux portes de Troyes en Champagne, lorsqu'il y fut atteint par une missive lui prescrivant de rebrousser, sans retard, et d'amener lui-même à Châlon-sur-Saône les 8.000 Suisses et Grisons de la dernière levée. En présence de cet ordre

formel, Bellièvre dut s'incliner et, le 8 février, il reprenait ses fonctions à Soleure.

Si courte qu'eût été son absence, Bellièvre, à son retour aux Ligues, ne trouva plus chez les Confédérés les dispositions favorables sur lesquelles il croyait pouvoir compter au moment de son départ. Les mauvaises nouvelles de France, une émeute grave des paysans lucernois et, par dessus tout, la difficulté de recruter de nouvelles troupes parmi les « Waldstætten », sans trop affaiblir ces derniers, retardèrent quelque peu l'organisation de la levée. Le 8 mars, enfin, après avoir triomphé de toutes les difficultés et assisté à la diète de Bade du commencement du mois, où le roi fut menacé d'une *journée de marche*, Bellièvre confiait, pour la seconde fois, l'intérim de l'ambassade à ses deux truchemens, Jacques Vigier et Balthasard de Cressier et, à la tête de 8.000 Suisses et Grisons, prenait la route de Châlon-sur-Saône, où la première « montre » eut lieu le 8 avril.

IV

Cependant l'heure du repos était loin d'avoir sonné pour l'ambassadeur. En Bourgogne, comme en Helvétie, les soucis de sa charge ne l'abandonnèrent pas un seul instant, soit qu'il s'occupât, à Lyon, de réunir les sommes nécessaires au payement du premier mois de solde des Suisses, soit qu'il surveillât, de Mâcon, la marche en avant des régiments confédérés, prêt à intervenir « en cas qu'il se suscitât entre eux quelque mutinerie ». Ceux-ci, il est vrai, ne tardèrent pas à être dirigés vers l'Orléanais, mais Bellièvre ne gagna rien à leur départ, car il fut aussitôt commis à la tâche délicate de négocier le licenciement des deux régiments de l'ancienne levée qui ne comptaient plus qu'un millier d'hommes valides, mais auxquels il était dû près de 800.000 écus.

Lorsque, vers la fin de mai, l'ambassadeur fut admis à faire sa cour au roi, il trouva, sans doute, Sa Majesté « délibérée de faire remuer toute pierre pour satisfaire les dits Suisses », mais

dénuée de ressources suffisantes pour mener à bien ce dessein. Au même temps, Charles IX, il faut le reconnaître, tentait de louables efforts afin de « faire sortir les estrangers hors du royaume ». Bellièvre, que ses récents succès diplomatiques désignaient au choix du roi, fut dépêché, vers la fin d'août, au maréchal de Cossé à Châlon et chargé de négocier avec le Sr de Schomberg le licenciement des reîtres de l'armée royale. Un mois plus tard, reîtres et Suisses de la première levée étaient licenciés. Mais ces derniers n'étaient pas payés, et les cantons se faisaient les interprètes de leurs doléances. Le prompt départ de Bellièvre pour les Ligues fut décidé et, vers la fin d'octobre, celui-ci reprenait possession de son poste à Soleure.

Le diplomate français s'était, en vain, arrêté à Lyon pendant une semaine, dans l'espoir d'y recueillir des mains des trésoriers le montant des assignations destinées à la Suisse. Il avait eu peine à réunir 20.000 écus. Aussi, dès son arrivée, écrivait-il n'avoir été « jamais plus mal venu en ce pays des Ligues que... maintenant ». Il est vrai que, si la Cour ne lui fournissait aucun moyen d'acquitter les 800.000 écus dus aux colonels et capitaines suisses, elle lui laissait toute liberté d'emprunter cette somme, même à gros intérêt. Sans se laisser décourager par l'attitude réservée, pour ne pas dire hostile, de certains cantons catholiques, Bellièvre se mit résolument à l'œuvre, travaillant « jour et nuict » et allant de « canton en canton » quémander quelque prêt. Une fois de plus, ce furent les États « hors l'alliance du roy » qui lui firent le meilleur accueil. Berne et Zurich prêtèrent chacun 50.000 écus à un intérêt raisonnable. Seul des cantons catholiques, Fribourg consentit à avancer 20.000 écus à la Couronne. Ces faibles ressources suffirent, toutefois, à Bellièvre pour obtenir des capitaines suisses, bien qu'ils ne se fussent jamais montrés « si difficiles à manyer comme... à present », un arrangement aux termes duquel ils acceptaient le payement immédiat du tiers de leur créance et accordaient au roi une prolongation pour le surplus, moyennant un intérêt annuel de 8 %. (Bade, 17 janvier 1571).

Sur ces entrefaites, François Gaudart de la Fontaine, désigné depuis plus d'un an pour lui succéder, était arrivé à Soleure (milieu de décembre 1570). Bellièvre le présenta aux députés de la diète de Bade de janvier, prit lui-même congé d'eux et, quelques jours plus tard, quitta le territoire des Ligues, sans même attendre d'être en possession de ses lettres de rappel, datées du 1er février. Du moins laissait-il son successeur en présence d'une situation très améliorée. Le comte d'Anguisciola et le chevalier de Roll, après une nouvelle et inutile tentative de substituer l'alliance d'Espagne à celle de France aux « Waldstætten », venaient de regagner Milan. Quant à Emmanuel-Philibert, il n'avait pas davantage réussi à attirer dans son alliance d'autres cantons que celui de Berne. Enfin les intrigues de Melchior Lussi, pour procurer aux Vénitiens des levées suisses, ne semblaient pas près d'aboutir.

Un point noir subsistait cependant, que toute l'habileté déployée par Bellièvre n'était point parvenue à effacer. Le mécontentement du colonel Pfyffer, le célèbre roi des Suisses, provoqué, en grande partie, par l'attitude hautaine et maladroite du duc d'Anjou à son égard, grandissait de jour en jour, et déjà se préparait dans les cantons forestiers ce mouvement d'opinion, tout à la fois politique et religieux, qui les poussa, quelques années plus tard, à s'allier à l'Espagne et à soutenir la Ligue contre la royauté française.

V

Ce n'était pas tout, pour la Cour de France, d'avoir fait la Saint-Barthélemy. Il fallait encore la justifier aux yeux des nations étrangères. La tâche était difficile, principalement en Suisse. Bellièvre se résigna toutefois à l'accepter. Mais, s'il eût eu le choix, il aurait mieux aimé « estre un paouvre paisant vivant en paix et repos, que de servir Sa Majesté ès charges plus honnorables... en ces guerres civiles, qui sont dans un royaume comme la cholique dans un corps humain ». Parti de Paris, le 16 novembre, il rejoi-

gnit Gaudart de la Fontaine à Soleure le 30 du même mois et avertit aussitôt les cantons de son arrivée.

Venu en Suisse afin de dissiper « plusieurs faulx rapportz et calomnies... semées parmy les nations estrangières », Bellièvre avait aussi pour mission de faire « entendre particullierement aus dictz s^rs des Ligues la verité de ce qui avoit succedé en l'exécution... faicte le jour de Saint-Barthelemy dernier », ainsi que les justes raisons qui « à ce » avaient « deu mouvoir Sa dicte Majesté ». Il devait, en outre, rassurer les cantons évangéliques quant au bruit persistant d'une entente secrète entre le roi, le pape et d'autres princes catholiques pour l' « exequution du Concile » ; tenter un rapprochement entre protestants et catholiques suisses, ceux-ci blâmant ceux-là de l'asyle offert aux huguenots échappés aux massacres, ceux-là accusant ceux-ci de comploter leur ruine, de concert avec l'Espagne et le Saint-Siège ; surveiller les pratiques des réfugiés français à Genève, à Berne et à Bâle ; enfin tenir prête la levée de 6.000 hommes accordée au roi quelques semaines auparavant.

Quelque grand que fût le crédit dont il jouissait auprès des cantons protestants, Bellièvre fut assez mal accueilli par les députés de ceux-ci à la diète commencée à Bade dès le 7 décembre. Hotman l'avait dénoncé à ses amis de Zurich comme « un athée, un ennemi du Christ, un émissaire de la Cour venu pour tendre des pièges aux Suisses ». Contraint par ses instructions « de parler du feu admiral avec quelque vehemence », l'ambassadeur raviva, plutôt qu'il n'apaisa l'irritation provoquée dans la Suisse protestante par les événements du 24 août. Un instant même, il put craindre pour sa vie. A la harangue lue par lui devant la diète, ses adversaires firent une réponse fort aigre, parue sous le nom de *Wolfgangus Prisbachius* de Cracovie, ce qui leur attira de la part du secrétaire de Bellièvre, Pierre Carpentier, une réplique plus vive encore. Aussi bien, pendant quelques mois, les polémiques religieuses furent si intenses en Helvétie que la question toujours brûlante des pensions et des dettes arriérées y fut presque oubliée, ce qui n'empêcha pas la

trésorerie des Ligues d'éteindre les plus pressées, dans l'espérance « d'oster » de plus en plus « le roy hors de la captivité de ceste nation ».

Fort heureusement pour Bellièvre, la diète de décembre se termina mieux qu'elle n'avait commencé. Malgré les excitations des princes protestants allemands, du comte-palatin et de son fils Casimir, entre autres, les cantons évangéliques se décidèrent à suivre les conseils pacifiques de la Cour de France, dont l'ambassadeur visita Zurich, Lucerne, Berne et Fribourg avant de regagner Soleure.

L'issue favorable de la journée de Bade allait permettre à Bellièvre d'organiser la levée de 6.000 hommes qu'il avait mission d'acheminer vers la Bourgogne. Il l'espérait, du moins, et ses mesures étaient prises pour que la première montre eût lieu à Saint-Jean de Losne, le 15 janvier. Mais, de même qu'au printemps de 1569, les incertitudes de la Cour avaient fait échouer le plan formé par l'ambassadeur de jeter une armée suisse au devant des reîtres du duc de Deux-Ponts en Franche-Comté, de même, au lendemain de la Saint-Barthélemy, le manque de décision du roi faillit rendre inutiles les dépenses consenties par la Couronne pour s'assurer du concours des Confédérés contre ses ennemis de l'intérieur et de l'étranger. Trois fois, dans l'espace de quelques semaines, Bellièvre reçut l'ordre de faire marcher la levée ; trois fois, Charles IX, dont « les conceptions changeoient assez aisement », lui fit tenir l'avis, soit de surseoir au départ des troupes suisses, soit d'augmenter ou de diminuer leur nombre au risque de provoquer les « cryeries » des cantons et d'exaspérer les Ligues Grises qui, dans le premier cas, eussent eu droit à un « régiment à part ».

Quantité de bons esprits, tant à la Cour qu'en Suisse, se rendaient compte « de quelle consequence estoit cette variation parmy les Ligues pour le service du Roy ». Aussi, tout autre que Bellièvre n'eût pas réussi à faire prendre patience aux officiers, dont les soldats désœuvrés ne voulaient « plus vivre qu'aux tavernes », et surtout aux gouvernements cantonaux « bien fort

indignez de ce grand desordre » et incapables « de plus contenir les dictz soldatz ». Mais le duc d'Anjou arrivait à peine devant La Rochelle et l'on se nourrissait encore à la Cour de l'illusion que, cette ville emportée sans coup férir, la levée suisse pourrait être définitivement ajournée.

Tandis que le roi, grâce à ses atermoiements, faisait dans la Suisse catholique le jeu de ses adversaires, ceux-ci exploitaient sans scrupules les sentiments d'horreur causés par la Saint-Barthélemy pour aliéner toujours davantage à la Couronne de France les sympathies des États protestants de la Confédération. On sait combien, de tout temps, la politique française avait considéré comme nécessaire à la continuation de son alliance avec les Suisses le maintien de l'indépendance de Genève, et quels efforts elle avait tenté, depuis trois ans, en vue d'intéresser les cantons à la protection de cette cité. Au lendemain des massacres d'août, Charles IX avait jugé utile et prudent, tout à la fois, de renouveler ses déclarations antérieures à cet égard. Mais, malgré cette précaution, il n'avait pu empêcher que Emmanuel-Philibert « n'imprimast aux cerveaux de ceulx de Berne » et de Genève que le péril dont ceux-ci se croyaient menacés fût plus français que savoyard. Les explications loyales données par l'ambassadeur aux députés que lui dépêcha Berne à cette occasion dissipèrent en partie cette fâcheuse impression. Toutefois, le duc ne se tint pas pour battu. Désireux de compromettre la Cour de France aux yeux des protestants suisses, il insinua que le roi ne se montrait point hostile à ses prétentions du côté du Léman, fit annoncer son prochain départ pour Paris et décréta l'arrestation de tous les huguenots en Bresse, mesure perfide qui autorisait à supposer l'existence d'une entente secrète entre le Louvre et Turin. Pour surcroît, la présence à Paris du cardinal Orsini, légat du Saint-Siège, venu pour demander au roi, d'accord avec l'ambassadeur d'Espagne, « l'inquisition, le concile et la Ligue », était bien de nature à réveiller les inquiétudes et les susceptibilités des cantons évangéliques. Charles IX, il est vrai, sut éviter le piège que lui tendaient ses ennemis ; il

interdit à l'inquisition l'accès de ses États, déclara inopportune l'exécution immédiate des décisions du concile de Trente et refusa nettement d'approuver les desseins de la Savoie à l'égard de Genève. Mais déjà, les intrigues d'Emmanuel-Philibert avaient en partie porté leurs fruits, ainsi que le collègue *ordinaire* de Bellièvre, Gaudart de la Fontaine, n'eut pas de peine à en convaincre la Cour, lorsque ce diplomate quitta la Suisse au commencement de février 1573, « pour y avoir esté le temps que les ambassadeurs ont accoustumé d'y demeurer ».

Cependant l'ambassadeur extraordinaire, sans attendre les derniers ordres du roi, avait pris sur lui de mettre sur pied les deux régiments de la levée, au total 6.000 Suisses et Grisons, sous vingt-trois enseignes, et d'en confier la conduite aux colonels de Lanthen-Heydt et Tammann, en l'absence de Louis Pfyffer, que le souci de ses intérêts privés retenait à Lucerne. Une recrudescence soudaine des menées étrangères en Helvétie contraignit Bellièvre d'ajourner son départ et de se porter, de sa personne, dans la Suisse centrale. L'ammann Lussy d'Unterwalden venait, en effet, d'y rentrer, de retour d'un voyage à Rome. Ce vieux condottiere, dont la vénalité éhontée n'était que trop connue aux ministres du roi, s'était chargé, de la part du Souverain Pontife, de sonder les dispositions des « Waldstaetten » quant au renouvellement de l'alliance conclue, neuf ans auparavant, entre eux et le pape Pie IV. Or, derrière les intrigues de ce représentant occasionnel du Saint-Siège, s'agitaient celles, beaucoup plus redoutables, du gouverneur de Milan, de la plupart des princes d'Italie, ainsi que de deux anciens adversaires de Bellièvre, le comte Jean d'Anguisciola et Pompée della Croce qui, des rives du lac de Côme, brassaient « ceste mauvoise praticque ». L'appui intéressé du colonel Pfyffer, rival de Lussy, permit à l'ambassadeur de faire repousser, tout à la fois, l'alliance du pape et la « demande de levée des Venitiens », comme aussi de triompher des « praticques du roy d'Espaigne, ducs de Savoye et de Toscane ».

Vainqueur de la coalition catholique dans les « Waldstætten »,

Bellièvre n'avait accompli que la moitié de sa tâche. Les ambassadeurs de l'Électeur palatin intriguaient à Berne, et celui de l'Électeur de Saxe, Hubert Languet, le *Junius Brutus*, auteur de la « Défense contre les tyrans », décriait à Bâle le service du roi. Il réussit à les « frustrer de tout ce qu'ils esperoient du costé de ces Ligues » et à pénétrer leurs desseins les plus secrets. Bellièvre, en effet, avait trouvé, en Suisse même, un allié précieux, dans la personne du Sr de Beauvoir la Nocle, réfugié huguenot, très renseigné sur les projets des princes allemands à l'égard de la France et tout prêt à acheter sa rentrée en grâce au prix de quelque trahison envers ses coreligionnaires.

Le nombre des sujets protestants du roi réfugiés sur les terres des cantons évangéliques était assez minime : deux cents environ, parmi lesquels une douzaine de gentilshommes, à peine. Que le séjour prolongé de ces mécontents à proximité de la frontière constituât un danger permanent pour la sécurité du royaume, Bellièvre n'en doutait pas, se souvenant que la plupart d'entre eux, au cours des dernières guerres civiles, avaient servi de guides aux reîtres de Deux-Ponts dans leur marche vers la Loire. Mais, à tout prendre, n'était-il pas préférable de les savoir les hôtes des villes suisses que ceux du comte-palatin, ennemi déclaré du roi? D'accord en cela avec la Cour, l'ambassadeur tenta, avant son départ, de les persuader de rentrer en France. Beauvoir-la-Nocle s'employa même, à cette fin, auprès des fils de Coligny et d'Andelot réfugiés à Bâle, mais il ne sut vaincre leurs défiances. « Il leur faudroit un plus savant prescheur que je ne suis pour les convertir et faire changer d'opinion », écrivait Bellièvre à Charles IX, le 2 mars. Aussi, pressé de rejoindre son maître, laissa-t-il cette tâche à son frère et successeur, le sr de Hautefort, qui sut d'ailleurs la mener à bien.

Le passage des deux régiments de Heydt et de Tammann sur les terres de Berne une fois assuré, non sans difficulté d'ailleurs, rien ne retenait plus l'ambassadeur extraordinaire en Helvétie. Parti de Soleure, le 10 mars, après avoir confié l'intérim à Balthasard de Cressier, il se dirigea vers Lyon, précédant de quel-

ques jours les troupes suisses, à la première montre desquelles il présida, avec Tavanes, à Saint-Jean de Losne, le 11 avril. Ce n'était pas un mince succès à son actif que d'avoir, contre toute attente, réussi « à fere sortir la levée sans mectre la guerre au pais ». Mais il n'était pas au bout de ses peines. La Cour prétendait disloquer les 6 000 Confédérés dès leur entrée dans le royaume et en laisser la plus grande partie en Bourgogne. Bellièvre finit par convaincre le roi des inconvénients de cette décision et de la nécessité de diriger au plus tôt les deux régiments, presque au complet, vers La Rochelle, où du moins les désertions ne seraient pas à craindre. Et ce ne fut qu'après avoir veillé lui-même à leur embarquement à la Charité, « sur la rivière de Loyre », qu'il songea enfin à rejoindre son maître.

VI

Lorsque Henri III, fuyant Cracovie, pénétra sur le territoire vénitien, vers le milieu de juillet 1574, il hésitait encore sur la question de savoir s'il gagnerait ses États par la voie de Suisse ou par celle du Piémont. Ses préférences, toutefois, allaient à la première, et le commissaire des guerres Sandras avait été, de Trévise, dépêché en maréchal des logis auprès de Grangier de Lyverdis dans la haute vallée du Rhin. Mais, au dernier moment, l'itinéraire Milan-Turin l'emporta sur celui par Coire, Zurich et Neuchâtel, et Pomponne de Bellièvre fut chargé de se rendre aux Ligues afin de remercier les Confédérés des souhaits de bienvenue qu'ils adressaient à leur nouvel allié. Après avoir pris congé du roi, au départ de Mantoue, le 3 août, l'ancien ambassadeur en Rhétie et en Helvétie se rendit directement à Coire, où il s'acquitta de sa mission le 12 du même mois.

A Zurich, qu'il atteignit le 16 août, il trouva son frère Hautefort qui s'y était porté à sa rencontre, mais avec lequel il ne passa que quelques heures, pressé qu'il était de gagner Lucerne, où il avait fait assigner, au 20 août, « une journée » des cinq cantons de la Suisse primitive.

La brève entrevue que Pomponne de Bellièvre obtint des députés de la Diète, lesquels lui étaient tous connus, fut empreinte de la plus grande cordialité. L'ambassadeur extraordinaire reçut d'eux la promesse que toute levée clandestine pour le service d'Espagne serait, à l'avenir, sévèrement interdite. Aussi bien, la distribution d'une année de pensions aux cantons de l'alliance, qui s'opérait au même temps, facilita singulièrement sa tâche.

Satisfait du résultat de la diète, il se rendit dès le lendemain à Soleure et, de là, à Lyon, où il arriva vers la fin d'août, quelques jours avant son maître, lequel, à tous égards, eût été mieux inspiré en gagnant cette ville par la voie du Splugen plutôt que par celle du Mont-Cenis.

Bien que sa *carrière helvétique* fût désormais terminée, Bellièvre, « demeuré grand amateur de la nation suisse », continua, jusqu'à sa mort, à entretenir une correspondance active avec les principaux magistrats des États des deux confessions. Ce fut même à son instigation, qu'en novembre 1587, Henri III consentit à renvoyer dans leurs foyers trois régiments des cantons évangéliques, « soldats quasi tout nuds », dont il avait empêché la jonction avec l'armée du Béarnais. Cet acte de magnanimité valut à Bellièvre des témoignages de reconnaissance de la part des autorités de Berne, de Zurich et de Bâle, mais indisposa les cantons forestiers et acheva de les gagner à la cause de Philippe II et de Guise. En 1602, enfin, le vieux chancelier prononça une dernière harangue en présence des ambassadeurs suisses venus à Paris pour le renouvellement de l'alliance. Mais déjà ses forces diminuaient, et Henri IV dut, en 1605, lui retirer les sceaux pour les donner à Brulart de Sillery. Un mariage entre la fille de son successeur et l'un de ses fils atténua, il est vrai, l'amertume que lui causa cette demi-disgrâce. Il estimait pourtant comme peu de chose le titre inaliénable qui n'avait pu lui être enlevé en même temps que la fonction, disant qu' « un chancelier sans sceaux équivalait en somme à un apothicaire

sans sucre ». Pomponne de Bellièvre mourut à Paris, le dimanche 19 septembre 1607, âgé de près de quatre-vingts ans, « honoré des rois de grandes et belles charges dont il s'estoit toujours dignement et vertueusement acquitté[1]. »

Ed. Rott.

[1] *Pierre de l'Estoile*. Mémoires-Journaux, (éd. Brunet), VIII, 339.

LES CAUSES MORALES

DE LA RÉCENTE GUERRE

ENTRE LA CHINE ET LE JAPON[1]

Il y a à peine quelques années, l'on ne s'inquiétait guère en Europe des pays d'Extrême-Orient. Les profondes différences qui séparent leurs civilisations d'avec la nôtre, les soustrayaient presque entièrement à notre attention. Notre ignorance à leur sujet, égale à celle que les Chinois professent à l'égard de la civilisation européenne, était favorisée du reste par notre conception restreinte de la politique internationale. L'Europe nous apparaissait comme le centre du monde, en dehors duquel il ne pouvait guère y avoir que des peuples sauvages et quelques îles favorisées du bonheur d'être nos colonies. Nous ne faisions, semble-t-il, que nous inspirer en cela d'une idée romaine en vertu de laquelle la Grande République formait un tout complet dont l'Europe, prise globalement, paraissait être la continuation. Aussi le Bosphore était-il, pour ainsi dire, l'extrême limite de l'activité européenne, et ne se hasardait-on en Asie que si l'on y était forcé par sa carrière ou ses intérêts.

C'était le privilège presque exclusif des marins d'avoir visité le Japon et la Chine, ou plus exactement encore, les ports de ces pays. L'un d'eux, qui se trouva être en même temps un écrivain du plus grand talent, découvrit pour nous le Japon en nous contant avec un charme infini quelques-unes des impressions d'artiste qu'il y avait recueillies : nous fûmes alors tout naturellement amenés à nous imaginer une contrée peuplée uniquement

[1] Communication faite au premier Congrès d'Histoire Diplomatique tenu à La Haye en septembre 1898.

de délicieuses « musmés » s'appelant toutes « Mme Chrysanthème », et descendues de leurs paravents pour avoir le plaisir de nous offrir d'innombrables tasses de thé. La fabrication d'objets de laque et de cloisonnés nous apparaissait comme la seule activité possible pour des Japonais [1].

Aussi, sauf pour quelques diplomates qui avaient séjourné en Extrême-Orient, la surprise fut-elle grande chez nous, quand éclata en 1894 la nouvelle d'une guerre importante commencée à l'autre bout du monde.

Les motifs de cet événement considérable nous échappaient; nous ne le rattachions à aucun fait antérieur. Les deux peuples belligérants nous apparaissaient dans un lointain vague d'êtres bizarres et énigmatiques.

Pour supputer les chances de succès de l'un ou de l'autre, nous n'avions guère comme base de comparaison que l'étendue des deux pays. Aussi les journaux anglais, qui cependant sont généralement le mieux informés de ce qui se passe au loin, étaient l'interprète du sentiment général en prévoyant le prompt écrasement du pauvre petit Japon par le colosse Chinois. Les attaques publiées alors contre le Japon et les actes de mauvais gré accomplis par l'amiral Freemantle décelaient nettement le désir de se ranger du côté de celui des belligérants qu'on croyait

[1] Est-il besoin de dire, en passant, que ces délicieux livres de Loti sont des peintures d'un coin de vie qui ne peuvent donner une idée réelle du peuple japonais. Ils représentent le charmant séjour que peut faire dans un port du Japon un marin qui, chaque jour, jouit de quelques heures de congé qu'il songe à passer agréablement. Avec la différence du site et du type des habitantes, peut-être particulièrement séduisantes au Japon, ce marin aura, dans tous les ports du monde, à peu près les mêmes aventures; il ne sera malheureusement pas toujours un Loti pour y faire participer ses lecteurs.

Si l'on veut connaître réellement le peuple japonais, on doit, comme pour tout autre peuple, fréquenter des indigènes de différentes couches sociales : on doit donc avoir le temps et l'occasion d'être accueilli dans les familles japonaises qui, pas plus qu'en d'autres pays, ne sont prêtes à recevoir chez elles des étrangers qui leur seraient totalement inconnus. C'est dire que le simple touriste qui connaîtrait seulement le monde décrit avec tant d'art par Loti, ne pourrait se faire une idée exacte du vrai peuple japonais, pas plus d'ailleurs que quelques journées joyeuses passées dans certains quartiers de Bordeaux ou de Marseille ne pourraient lui faire apprécier la Société française.

le plus fort. L'issue de la lutte fut une surprise pour toute l'Europe.

Le résultat de la guerre, parfaitement prévu par ceux qui se trouvaient, sur les lieux, nous a ouvert un champ d'études historiques auxquelles nous pouvons utilement appliquer la même méthode d'investigation et d'analyse que nous emploierions pour l'histoire d'Europe.

Les peuples chinois et Japonais, malgré la différence profonde qui existe entre leurs mœurs et les nôtres, ne peuvent échapper plus que nous aux influences subies par toute agglomération d'hommes et indépendantes des temps et des lieux. Aussi l'histoire de nos pays d'Occident nous fournit-elle bien des points de comparaison, qui nous aident à mieux comprendre les événements d'Extrême-Orient.

L'étude des origines morales de la guerre de 1894-95 est assurément des plus attachantes et nous donne l'explication plausible des événements si touffus dont les journaux sont remplis aujourd'hui alors qu'il y a cinq ans il était à peine question de la Chine et du Japon. Elle ne peut, je pense, que faire mieux apprécier les monographies si intéressantes que l'on publie maintenant sur la situation actuelle ou sur l'avenir, et dont les auteurs n'ont pas toujours le loisir de rappeler le passé.

Pour avoir une idée complète des faits et des influences morales qui ont préparé la guerre, nous devrons nous rappeler les relations qui n'ont cessé d'exister à travers les siècles entre la Chine et le Japon ainsi qu'entre ces deux pays et la Corée. Les événements nous apparaîtront alors sous leur vrai jour avec leur suite naturelle et logique. Une esquisse rapide de certains faits décisifs de l'histoire de ces trois peuples sera parfois nécessaire, ainsi que l'analyse succincte de certains traits de leurs caractères.

I

En Europe, des nations qui uniformément ont tiré de l'ancienne civilisation Gréco-romaine les principaux éléments de leur vie sociale, et qui sont également imbues d'idées chré-

tiennes, ont cependant des différences profondes d'institutions et de mœurs. De même, malgré la ressemblance de certains points de leur culture générale et la similitude de la religion bouddhique, peu de peuples sont aussi dissemblables d'idées et de tendances que les Japonais et les Chinois. Leur propre tournure d'esprit et les événements de leur histoire interne, leur ont imprimé des caractères nettement distincts.

Rien ne peut mieux nous donner l'idée de la civilisation japonaise telle qu'elle existait jusqu'en 1868, que le souvenir de la période médiévale en Europe. Au Japon, la société était organisée d'une manière toute féodale et divisée en un nombre incalculable de classes sévèrement hiérarchisées.

Au sommet de l'édifice social se trouvait l'empereur, à la fois souverain spirituel et temporel, issu, selon la tradition, de la divinité elle-même et tenant d'elle son autorité omnipotente. L'Empereur, dont le titre de Mikado, équivalait à celui de « Sublime Porte » de l'empereur turc, était entouré de la part de ses sujets d'un respect craintif et dévot; il vivait séparé du reste du monde et caché aux regards profanes dans le fond d'un palais inaccessible. Descendant d'une dynastie qui régnait depuis plus de 2,200 ans [1], il avait été, pendant huit siècles, assisté et pour ainsi dire remplacé dans ses fonctions gouvernementales par une sorte de maire du palais tout-puissant.

L'institution du « shogunat », dont la monarchie franque a connu l'équivalent à la fin de la période mérovingienne, n'est pas due, au Japon, comme elle le fut chez nous, à la seule incapacité de quelques souverains. Elle devient au contraire un rouage régulier de l'état par la formation de dynasties de shoguns coexistant avec la dynastie mikadonale.

Elle nous donne ainsi l'occasion d'apprécier le loyalisme et le profond respect de l'autorité, qui a toujours empêché les shoguns de renverser les souverains légitimes pour prendre leur place.

Le monarque, entouré d'une cour de parade, régnait sans

[1] Selon la formule officielle : « Depuis des temps dont on ne peut pas se souvenir ».

gouverner dans une auréole de demi-Dieu, tandis que le shogun possédait toute l'influence effective. L'activité de ces vices-rois s'étendait, en effet, à toutes les branches du gouvernement.

Plusieurs d'entre eux durent lutter énergiquement pour asseoir leur autorité, et ce fut leur mérite d'imposer, et cela parfois par les armes, leur volonté aux membres des familles de haute noblesse qui entouraient le trône, et aux 360 barons féodaux chargés de l'administration des provinces et réunissant dans le ressort de leur juridiction tous les pouvoirs entre leurs mains.

Les privilèges de chaque groupe de nobles étaient nettement délimités par les shoguns. Comme dans l'Europe du moyen-âge, tous ces petits princes inquiétaient le pays par leurs luttes continuelles dans lesquelles ils étaient aidés par la classe des samuraïs ou chevaliers, attachés à leur personne et voués exclusivement au métier des armes. En les forçant à une stricte dépendance envers lui et les réduisant ainsi à une certaine tranquillité, le shogun sauvegardait le bien-être et la prospérité du pays ; il rendait de la sorte au Japon le même service que rendirent à la France les souverains qui imposèrent et développèrent la bienfaisante institution de la trève de Dieu.

Quant au peuple, divisé lui-même en différentes classes hiérarchiques, il vivait de son travail dans une dépendance absolue ; les marchands étaient presqu'au dernier degré de l'échelle sociale « parce qu'ils ne travaillaient que pour eux-mêmes dans un esprit de lucre » tandis que l'élément militaire était entouré d'une auréole de patriotisme et de dévouement [1]. Le mépris de la mort,

[1] La conséquence de cette idée traditionnelle s'est fait sentir dans le désir qu'avaient, au début de l'ère de Medji, tous les jeunes gens de bonne famille, de devenir militaires, marins ou diplomates. Aucun ne se serait occupé de négoce. Ce n'est que peu à peu, en s'apercevant de l'estime dont peut jouir un industriel ou un négociant d'Europe, que les idées des jeunes Japonais se modifient peu à peu et qu'ils commencent à entrer parfois dans les affaires. Les familles étant très nombreuses, ils y trouvent du reste certains avantages. Les étrangers doivent hautement se féliciter de cette tendance car leurs relations d'affaires au Japon ne pourront que s'améliorer à tous points de vue quand ces idées nouvelles se seront implantées graduellement.

si bien caractérisé par la coutume du « hara-kiri », en fut le résultat.

Cette société si essentiellement aristocratique et guerrière

Au début, en effet, la population des marchands qui s'était groupée dans les ports ouverts au commerce européen se recrutait, en vertu même des traditions nationales, exclusivement dans les couches sociales inférieures. C'est donc à cette partie la moins éduquée du peuple japonais que les négociants européens ont eu surtout à faire ; eux-mêmes, expatriés avec la seule préoccupation de faire fortune, ne se préoccupaient guère de relever le niveau des indigènes avec lesquels ils traitaient et n'étaient du reste nullement préparés à un semblable rôle. N'oublions pas non plus que beaucoup de ces étrangers avaient peine à admettre l'indépendance des Japonais parce qu'ils arrivaient dans le pays avec une conviction exagérée de leur supériorité et un besoin de domination d'autant plus grand qu'ils appartenaient pour la plupart à des nations colonisatrices habituées à être chez elles dans les contrées d'Asie et notamment dans les ports commerçants de la Chine Ajoutons aussi qu'étant eux-mêmes marchands quoique étrangers, ils ne pouvaient avoir aux yeux des Japonais des classes supérieures plus de prestige que les négociants du pays même. N'étant donc guère reçus dans la haute société japonaise, ils ne pouvaient juger du caractère national que par une partie de la population qui a tous les défauts d'une longue infériorité traditionnelle. Il résulte fatalement de toutes ces considérations, que, sans parler de l'ennui qu'éprouvent les négociants des ports, de perdre leur monopole antérieur et les avantages de la juridiction consulaire, leur appréciation pleine d'indulgence envers les Chinois ne peut qu'être aigrie et défavorable à l'égard des Japonais.

Elle ne sera juste que si elle n'est pas généralisée au peuple japonais tout entier. Sans nier les hautes qualités de travail et les aptitudes spéciales des Célestes pour les affaires, il faut cependant tenir compte des circonstances historiques que nous venons de rappeler, si l'on veut comparer équitablement le petit commerçant japonais assez retors, au commerçant chinois : celui-ci est d'une classe sociale relativement beaucoup plus élevée, étant donnée la considération dont il jouit.

Peut-être n'est-il pas au fond beaucoup plus honnête, mais l'habitude du commerce lui a appris que pour retenir le client il faut le contenter ; l'honnêteté devient pour lui un capital : c'est ce qui fait que le négociant européen de Yokohama, peu soucieux en général d'approfondir semblables questions psychologiques, fait du Chinois un éloge pompeux alors qu'il ne peut assez médire du Japonais chez lequel il vit.

Celui-ci, de son côté, imbu de la susceptibilité orientale, est très sensible au manque d'égards et aux appréciations injustes dont il peut être l'objet ; d'une politesse raffinée, et malgré certains excès de zèle isolés commis en Corée, très respectueux en général des usages d'autrui, il entend qu'on respecte les siens, et n'a au fond que du mépris pour ceux qui, ne sachant pas se contenir, feraient preuve envers lui d'une brutalité contraire à ses traditions nationales.

La vie des Japonais se passant presque en plein air les a, en effet, habitués à une grande réserve et à une domination d'eux-mêmes qui, au premier

existait encore il y a trente ans. On voit quels éléments précieux elle contenait pour une guerre.

Les circonstances la firent remplacer brusquement par une organisation nouvelle créée de toutes pièces, mais qui, cependant, ne pouvait détruire les qualités militaires traditionnelles du peuple japonais [1].

Les motifs mêmes de cette transformation sont de nature à jeter quelque lumière sur les causes de la dernière guerre. Leur examen me force à remonter en arrière pour rappeler les relations des Japonais avec les peuples européens.

Au XVIe siècle, les Portugais, qui alors marchaient à la tête de l'expansion européenne, découvrirent le Japon et y établirent des comptoirs de commerce. En 1596, ils y furent suivis par les Hollandais et les Anglais. Tous ces étrangers furent alors fort bien reçus sous le shogunat du célèbre Hideyoshi.

L'histoire raconte que les relations du Japon avec les autres pays prirent bien vite un développement considérable, tandis qu'à l'intérieur la diffusion du christianisme prêché par saint François Xavier faisait des progrès sensibles [2].

Tout à coup, ces dispositions bienveillantes du gouvernement shogunal envers les étrangers firent place à des sentiments d'ex-

abord, peut paraître de la dissimulation, mais qui, en réalité, n'empêche nullement la gaîté et une très sincère expansion lorsqu'ils se trouvent avec des personnes qui leur inspirent confiance.

[1] Bien que la constitution physique des Japonais soit assurément plus faible que celle des Chinois, ces samuraïs, grâce à leur hérédité psychique devaient nécessairement avoir, en 1894, le dessus sur des mercenaires sans patriotisme.

Ils constituèrent un admirable noyau de formation de la nouvelle armée organisée scientifiquement à la prussienne.

Pour se rendre compte de ce que devait être cette armée, il faut songer à ce qu'aurait pu devenir des chevaliers du temps de Bayard munis de canons Krupp. Ces guerriers armés selon les derniers perfectionnements n'avaient donc pas cessé d'être animés de leur ancien patriotisme, qui, selon les vieilles traditions, poussa même au suicide certains d'entre eux, désespérés de ne pouvoir se mêler à la lutte.

[2] Il y avait, paraît-il, au début des persécutions, 2 millions de chrétiens dans le sud du pays. On n'a pas été peu surpris de retrouver, après la réouverture du Japon, des traces indéniables de traditions chrétiennes chez ces populations méridionales.

trême défiance; ceux-ci se traduisirent presqu'immédiatement par des mesures violentes d'expulsion systématique. Le Shogun avait été pris, en effet, d'une crainte subite à l'égard des Européens. Plusieurs causes provoquèrent cette frayeur.

Les guerres civiles continuelles provenant, comme nous l'avons rappelé, des rivalités entre les Seigneurs, désolaient le pays à ce moment. Les chrétiens indigènes, mêlés à ces luttes, avaient apparu soudain aux yeux du shogun comme une cause de désordre. Le mécontentement éprouvé par le Shogun Hideyoshi de la résistance opposée par certains chrétiens indigènes à ses ordres, ne fut sans doute pas étranger non plus à la persécution, mais la maladresse d'un officier de marine espagnole, semble, d'après la tradition, avoir été le motif déterminant du changement soudain de l'attitude des Japonais. Ayant fait naufrage sur les côtes méridionales et conduit auprès d'un ministre du shogun Yeijasu, cet officier aurait vanté, dit-on, l'étendue des possessions du roi d'Espagne ; il en aurait expliqué la conquête en disant que les missionnaires chrétiens n'étaient que les précurseurs des armées espagnoles. Bref, une crainte invincible s'empara des gouvernants japonais qui, confondant désormais les chrétiens et les étrangers, ne songèrent plus qu'à mettre leur pays à l'abri d'une invasion.

Tout fut mis en œuvre depuis le début du XVII° siècle pour isoler le Japon du reste du monde, qui semblait peuplé uniquement d'ennemis. On persécuta naturellement les indigènes déjà convertis au christianisme parce qu'ils représentaient l'influence étrangère. On décida de passer au fil de l'épée les naufragés de tous les navires qui échoueraient sur les côtes, afin de les mettre dans l'impossibilité de retourner chez eux pour en ramener des compatriotes.

On défendit même aux Japonais de construire de grands navires afin de les empêcher de se rendre à l'étranger, et l'on punit sévèrement ceux qui manifestaient quelque tendance à ouvrir le pays.

Seuls parmi les Européens, les Hollandais eurent l'adresse

d'écarter toute méfiance à leur égard et d'obtenir la permission de continuer leur trafic dans le port de Nagazaki. Ils partagèrent ce privilège avec les Chinois. Une crainte terrible poussait ainsi les Japonais à faire ignorer le plus possible leur pays, afin de le soustraire à la convoitise des étrangers.

Ce système de défense leur permit de rester pendant deux siècles en dehors de toute influence étrangère et de se trouver encore en 1846 dans le même état social qu'à l'éqoque de Yieiasu.

Si j'insiste autant sur le motif de cette fermeture complète du pays, c'est parce que c'est ce même motif de crainte et de défense, qui, au milieu du XIXe siècle, par suite de circonstances dissemblables, inspira aux Japonais une conduite diamétralement opposée.

En 1846, une flotte américaine avait paru sur les côtes du Japon et y avait réveillé la crainte séculaire de l'étranger. En 1853, une nouvelle flotte américaine se présenta sous la conduite du commodore Perry, qui exigeait formellement l'établissement de relations commerciales entre son pays et le Japon ; ses navires étaient trop bien armés pour que le gouvernement japonais ôsât les mal recevoir. Par prudence et par impuissance, le shogun se vit forcé, pour éviter des représailles, de contrevenir aux sévères lois du pays à l'égard des étrangers. Il usa donc de moyens dilatoires, et afin d'éloigner les Américains, il leur demanda le temps de la réflexion, en les priant de repasser l'année suivante.

La réapparition du commodore Perry en 1854, renouvela avec plus d'intensité l'agitation populaire qui, déjà, avait commencé lors de sa première visite.

Les infortunés Japonais, contrecarrés dans leurs idées traditionnelles, se voyaient déjà l'objet de la conquête des barbares. Au sujet des mesures à prendre, les opinions les plus contradictoires se firent jour. Et pendant ce temps, la flotte américaine était là, menaçante, attendant une réponse.

Le souci d'éviter une querelle qu'il n'aurait pu soutenir, força

le shogun à donner aux Américains une satisfaction, en les autorisant à faire le commerce dans deux ports, et en leur promettant un accueil amical en cas de naufrage sur les côtes japonaises.

La France, l'Angleterre et la Russie ne se firent pas faute de réclamer bientôt des conventions semblables, également arrachées à la crainte. Ces conventions furent le point de départ d'un mouvement populaire d'opposition, favorisé du reste par le mécontentement qu'occasionnèrent certains malheurs publics, tels qu'un tremblement de terre et une mauvaise récolte.

Le malaise général fut d'autant plus grand que le sentiment de loyalisme, si profondément enraciné chez les Japonais, les poussait à faire un grief au shogun de ce qu'il eût pris d'aussi graves décisions sans l'intervention directe de l'empereur.

L'incertitude au sujet de la succession du shogun actuel ajoutait encore à la difficulté de la situation.

En 1856, de nouvelles instances sont faites par les Américains en vue d'obtenir l'ouverture d'un troisième port. En 1858, enfin, de nouvelles conventions sont encore imposées au shogun, qui traite malgré la défense de l'Empereur dont on connaissait la répugnance toute naturelle pour ces innovations. Désormais, les puissances européennes pourront faire le commerce dans cinq ports.

Le shogun, désavoué par l'Empereur, dut annuler les conventions qu'il avait signées et s'excuser comme il pouvait auprès des puissances étrangères. Toutes les attaques dont il était l'objet depuis 1854 ne firent évidemment que se multiplier. La situation devint intolérable. Ceux qui regrettaient l'augmentation du pouvoir shogunal et le rôle effacé de l'Empereur exhalèrent ouvertement leur rancune. Quelques mesures maladroites de sévérité prises, comme il arrive toujours en pareil cas, par un gouvernement aux abois, donnèrent aux mécontents de nouveaux sujets de plaintes.

Lors des conventions de 1854, le shogun était encore parvenu à apaiser tant soit peu les mécontents, en prétextant que la con-

cession qu'il venait de faire aux étrangers n'avait été pour lui qu'un moyen de gagner du temps et qu'il saurait bientôt leur résister à main armée.

Mais la conclusion des traités subséquents fit bien voir l'inanité de cette excuse.

Aussi, comme il arrive souvent en pareil cas, un événement d'importance secondaire put-il, à un moment donné, mettre le comble au mécontentement populaire. Une bagarre se produisit près de Tokio entre quelques Anglais et le cortège d'un grand Seigneur japonais[1]. Quelque temps après, le Seigneur de Choshu attaqua des navires étrangers qui voulaient passer le détroit de Shimonoseki et naturellement s'attira des représailles.

La haine de l'étranger, née d'une épouvantable crainte d'envahissement du pays, prit le dessus et entraîna peu à peu la guerre civile.

On taxa le shogun d'incapacité et d'abus de pouvoir. On ne songeait à ce moment qu'à rendre à l'Empereur le gouvernement actif et direct qu'il avait perdu et qu'il saurait bien employer, croyait-on, à empêcher l'invasion si redoutée des peuples d'occident.

Cette émotion patriotique, qui explique bien des événements postérieurs, était devenue un véritable cauchemar pour les auteurs de la révolution de 1867 qui se fit au cri de « sonno soï ! » respect à l'Empereur, et expulsion des étrangers. Le but du mouvement avait été, assurément, la réaction et le retour à l'ancien isolement du pays par la suppression des traités que les puissances d'Europe et d'Amérique venaient d'arracher par la crainte de leurs canons. Cette révolution est donc faite en faveur du souverain, et se trouve de la sorte être l'inverse des révolutions européennes de ce siècle. On a donc pu l'appeler une restauration, bien que ce terme ne réponde pas exactement à l'idée

[1] Ces étrangers trop peu soucieux des habitudes du pays dans lequel ils se trouvaient et dont ils ne soupçonnaient pas l'esprit de fière indépendance, avaient, paraît-il, refusé de laisser passer le cortège et de rendre au Seigneur indigène les honneurs auxquels il était accoutumé.

que nous nous en faisons d'ordinaire, puisque l'Empereur régnait déjà paisiblement avant ces graves événements, sans toutefois gouverner par lui-même d'une façon active.

Mais à peine le shogun avait-il été forcé de donner à l'empereur sa démission (acceptée le 14 octobre 1867) [1] que les auteurs de sa chute se trouvèrent à leur tour aux prises avec les difficultés inextricables qui viennent d'être caractérisées. Ils se rendirent immédiatement compte de l'impossibilité de résister aux exigences des Européens en voyant leur pays dans un état d'infériorité de défense qui lui faisait courir le plus sérieux danger.

L'histoire de plusieurs pays d'Asie et notamment celle des agissements tout récents des Anglais et des Français en Chine, n'était pas faite pour diminuer leurs craintes. Aussi leur ardent patriotisme lui-même et l'instinct de la conservation, leur firent-ils voir l'inanité du but réactionnaire qu'ils s'étaient proposé.

L'éloignement des étrangers était devenu une impossibilité. Il ne restait qu'à entrer résolument et sans retard dans la voie que le malheureux shogun avait tracée bien malgré lui.

Il fallait supporter la présence des Européens en faisant honneur aux engagements pris et en filant doux pour éviter leur dangereuse mauvaise humeur [2].

Mais en même temps, sans renier le glorieux passé du pays et sans rien abandonner de l'admiration légitime que son histoire inspire à la nation, il importait aux Japonais de se mettre promptement au niveau matériel de ces étrangers ; il fallait adopter les terribles engins de destruction qui leur donnaient une supériorité aussi redoutable ; c'était là le seul moyen pour le Japon de résister dans l'avenir à leurs exigences, et cela sous peine de se voir écraser comme la Chine venait de l'être, voire

[1] Le shogun démissionnaire vécut paisiblement dans le pays pendant de longues années encore.

[2] Cette psychologie de la révolution de 1867 est du reste en corrélation avec bien des mouvements de réaction qui sont survenus depuis 30 ans par l'influence de certaines parties les moins éclairées de la population et qui, au premier abord, pourraient nous sembler incompréhensibles.

même de subir un asservissement complet comme l'Inde, la Cochinchine, et tant d'autres contrées voisines[1].

Deux hommes d'un rare mérite, Ito et Inouyé purent inspirer et renforcer l'adoption de cette sage politique, parce qu'ayant visité l'Europe, ils s'étaient rendu un compte exact de l'état de la civilisation de ces étrangers, qui venaient d'imposer par leur présence un si complet bouleversement du pays du Japon.

Ils considérèrent l'administration européenne et la plupart des lois d'Occident dont le côté pratique les avait frappés, comme un complément indispensable de l'adoption de ses canons et de ses vaisseaux de guerre. Ils entrevirent une ère nouvelle de grandeur et de prospérité pour leur patrie. Aidés désormais par une légion d'intelligents collaborateurs, ils songèrent à étendre l'influence du Japon et à faire de lui l'arbitre de l'Extrême-Orient. Ils voulaient que leur pays pût traiter d'égal à égal avec les puis-

[1] On aurait donc tort de reprocher aux Japonais de n'avoir pas adopté toutes les idées des Européens. Tel n'a jamais été leur but. Ils n'ont jamais, et c'est à leur honneur, songé à renier leur passé et les traditions de leur nationalité ; la preuve en est dans leur refus d'accepter le projet de code de M. Boissonnade qui, s'inspirant uniquement du code Napoléon, n'avait pas suffisamment tenu compte des mœurs du pays ; mais par un choix méthodique ils ont cherché simplement à prendre à la civilisation occidentale ce qui leur paraissait utile, formant en France leurs juristes, en Allemagne leurs savants, en Amérique leurs ingénieurs, en Angleterre leurs marins, et confiant l'éducation de leurs soldats à des officiers français d'abord et plus tard (après 1870) à des officiers prussiens. En cela, ils n'ont fait du reste qu'agir comme les nations d'Europe n'ont cessé de le faire les unes à l'égard des autres. Il était naturel que dans le passé la civilisation japonaise s'inspirât de celle du continent voisin : il fallait un rare discernement et une admirable préparation pour voir ce qui pouvait être utile chez des peuples éloignés. Aussi les légères exagérations qui, au début, se sont forcément glissées dans l'adoption de la civilisation occidentale, sont-elles fatalement supprimées peu à peu pour ne laisser subsister que le génie national enrichi des découvertes européennes. En résumé, comme me le faisait observer un des hommes les plus au courant des affaires extrêmes-orientales, M. Harmand, ministre de France, cette assimilation si rapide démontre à elle seule combien était profonde et développée la civilisation antérieure de ce pays. Cette remarque est d'autant plus juste qu'assurément on ne peut soutenir que notre civilisation européenne ne date que de l'invention des chemins de fer et des télégraphes ; avant ces précieuses découvertes de l'intelligence, entrées dans le domaine universel, les Européens n'étaient pas des sauvages. Pourquoi les peuples d'Asie auraient-ils été avant de les connaître plus dénués de civilisation que les sujets de Louis XIV.

sances étrangères et s'attachèrent dans ce but à lui attirer l'estime et le respect des Européens [1].

Les traités, imposés antérieurement à la révolution, avaient blessé profondément l'amour-propre national en soustrayant les Européens établis dans les ports ouverts à la juridiction indigène des Japonais, et plaçant de la sorte ceux-ci dans la situation d'un peuple étranger au droit des gens. Leur désir de réformer le pays leur imposait presque la suppression des capitulations qui, bien que nécessaires parfois, ont trop souvent dans d'autres contrées engendré mille abus, le consul et sa colonie formant une sorte d'État dans l'État comme le dit si justement M. Gabriel Charmes (voir son volume sur la Tunisie).

Le développement du commerce devient impossible par suite de la protection arbitraire que les consuls sont presque forcés d'accorder à leurs nationaux, souvent contre tout droit.

La conservation même d'un pays est en jeu, car les capitulations sont pour les puissances étrangères l'occasion de provoquer des difficultés qui leur permettront de se mêler des affaires du pays et de pêcher en eau trouble. Ce sont ces dangers que le gouvernement japonais était tenu d'éviter jusqu'à présent, au grand dommage de l'industrie occidentale, en ne traitant jamais directement avec les firmes commerciales étrangères et ne leur donnant des commandes que par l'intermédiaire des maisons japonaises seules admises à contracter avec l'État ; en agissant autrement le gouvernement japonais se serait trouvé en effet dans la situation intolérable de devenir sur son propre

[1] Ce désir de mériter par contraste avec les Chinois l'estime des peuples étrangers se montrait dans mille choses, et tout particulièrement dans l'organisation très-perfectionnée des soins aux blessés, comme dans l'accueil fait aux prisonniers de guerre. Les pièces de théâtre elles-mêmes, remplies à cette époque d'épisodes patriotiques tirés de la guerre contenaient des scènes dans lesquelles était peinte la surprise des soldats chinois en apprenant qu'on ne leur trancherait pas la tête ; un officier japonais leur déclarant solennellement aux applaudissements du public, qu'ils étaient prisonniers d'un peuple civilisé. Ce ne sont donc pas quelques faits isolés qui pourraient détruire ce continuel souci d'humanité que les Japonais n'ont cessé d'avoir, dans un intérêt bien compris.

territoire justiciable des tribunaux étrangers en cas de contestations avec les firmes étrangères.

L'annulation de ces traités était une des premières satisfactions exigées par le sentiment national. On voulut donc inspirer aux Européens une confiance fondée dans la juridiction japonaise, afin d'obtenir de la sorte leur renoncement aux anciens traités ; dès lors, l'un des objets de la sollicitude des pouvoirs était nécessairement l'élaboration de codes qui donneraient aux étrangers toute satisfaction, puisqu'ils étaient faits sur le modèle de leurs propres lois.

De là l'adoption des principes juridiques de l'Europe [1].

Les nouveaux traités conclus tout récemment et qui ne sont pas encore entrés en vigueur assurent au Japon la pleine indépendance de sa juridiction ; en même temps, ils établissent les bases des relations commerciales, que le souci de la prospérité nationale pousse les Japonais à développer le plus possible. L'industrie, à laquelle ont été appliquées les méthodes européennes, a aussi été dans ces dernières années l'objet d'une constante sollicitude, et a provoqué l'heureux emploi de richesses latentes jusqu'alors inemployées.

Ce plan d'ensemble, résultant d'un but nettement patriotique et dont l'origine fut la crainte d'étrangers trop bien armés, peut, semble-t-il, soutenir la comparaison avec l'admirable et silencieux effort fait par la Prusse après son écrasement par Napoléon, en vue du développement de sa puissance. Je me suis permis d'y insister parce qu'à mon sens il fait partie intégrante et essentielle des origines de la guerre de 1894-95.

Nous aurons l'occasion de le montrer ci-dessous. Cette créa-

[1] Il fallut quelque temps pour que les Européens habitués à considérer tous les Orientaux comme des peuples destinés à la servitude se rendissent compte de cet état d'esprit des Japonais. Le doyen actuel du corps diplomatique de Tokio, baron d'Anethan, ministre de Belgique, est certainement un des diplomates qui ont le mieux étudié et apprécié les aspirations japonaises et le parti que les peuples européens pouvaient en tirer pour le développement de leurs relations commerciales. Aussi fut-il un des premiers à nouer avec les hommes les plus éminents du Japon des relations amicales et doit-il à sa connaissance perspicace du pays la haute situation d'estime et d'influence qu'il y occupe.

tion de toutes pièces, fruits d'efforts raisonnés, ne pouvait se réaliser, même partiellement, sans se heurter à maintes difficultés.

Sans parler des superstitions populaires hostiles aux innovations, nous voyons parmi les obstacles à celles-ci, la résistance armée opposée tout au début du nouveau gouvernement par une partie des grands feudataires du nord-est restés partisans obstinés du Shogun, et se refusant à perdre leurs anciens privilèges.

Elle fut bientôt réprimée.

La façon imprévue dont le nouveau régime s'établit, explique, en effet, pourquoi cette résistance ne se produisit qu'après coup.

Elle eût éclaté avant les événements, si le renversement de l'ancien état de choses avait été prévu, et alors, peut-être eût-elle été efficace.

Dans les années qui suivirent, plusieurs autres rébellions se firent jour, parmi lesquelles la plus importante fut assurément celle de Kagoshima, à laquelle se trouva mêlé le maréchal Saigo qui avait été l'un des auteurs de la révolution de 1867.

Reprenant l'idée originaire de cette « restauration », Saigo s'engagea dans cette révolte, poussé par son loyalisme et convaincu qu'il avait le devoir de délivrer le trône de conseillers néfastes. Le point de départ de sa rupture avec ses anciens collègues du ministère fut leur divergence de vues au sujet de la conduite à tenir envers la Corée. Nous aurons l'occasion de le rappeler en exposant les événements de Corée relatifs à la guerre.

Mais il semble qu'avant tout nous devions rappeler en quelques mots l'état intérieur de cette malheureuse contrée qui avait adopté, en les exagérant, tous les défauts de la civilisation chinoise, sans aucune de ses très sérieuses qualités.

II

Peu de pays semblent avoir été aussi misérablement gouvernés [1].

Une administration livrée à une aristocratie rapace et maîtresse de toutes les fonctions publiques, avait fini par épuiser la vitalité de la population et par faire abandonner presque entièrement l'exploitation des richesses naturelles du sol.

Le mandarinat était en Corée la seule carrière que la caste noble considérât comme digne d'elle. Malgré les examens conventionnels n'échappant pas eux-mêmes à la corruption, il était devenu pour l'aristocratie l'objet d'un monopole à peu près exclusif ; les nobles non investis de fonctions publiques considéraient le travail comme une dégradation et tombaient alors à charge de leurs parents pourvus d'un poste quelconque.

Le Roi, dispensateur des places, trouvait dans la vente de celles-ci la source la plus abondante des finances de l'État. Aussi,

[1] Le roi de Corée lui-même, dans un proclamation du 8 juillet 1894, résume le triste état de sa malheureuse patrie. J'en donne ici la traduction française d'une traduction allemande de M. von Hesse Wartegg dans son volume : (Korea).

« Toujours mon esprit et mes efforts sont tendus vers le bien du peuple et de l'État, et je voudrais pouvoir faire plus que je ne fais.

Partout j'aperçois la misère.

L'agitation s'est emparée du peuple parce qu'il ne sait plus où il en est.

Tout cela me pèse terriblement, car je n'ai pas pu poursuivre la voie que m'ont ouverte mes ancêtres.

Les lois sont tombées dans l'oubli. Tout est devenu dérision, les récompenses et les punitions ne font plus aucun effet, le mensonge règne partout.

Dans l'administration des finances et de l'armée on foule aux pieds tous les principes fondamentaux.

Les employés ne sont pas à la hauteur de leur position.

Tout recule et tombe.

Les fonctionnaires prétendent faire leur devoir, mais beaucoup des plus hauts mandarins se laissent aller à une avarice sordide pendant qu'ils n'ont pas soin de l'intérêt de leurs administrés.

Ils ne punissent pas les infractions à la loi, et ne se soucient de rien pourvu qu'on les laisse tranquilles.

Peu leur importe ce qui arrivera demain. »

lorsque tout récemment le trésor se trouva obéré, s'empressa-t-il, dit-on, de réduire à un an la durée des fonctions publiques, qui auparavant était de trois ou de deux années, afin d'accroître ainsi les revenus [1]. Les mandarins, à leur tour, ne faisaient guère de nominations dépendant d'eux, que contre espèces sonnantes.

C'est ainsi que du haut jusqu'au bas de l'échelle, les fonctionnaires étaient tributaires les uns des autres ; tous se remboursaient du reste impunément, en usant de leur pouvoir presque discrétionnaire pour pressurer le peuple. Les exactions étaient d'autant plus fortes que la durée des fonctions avaient été diminuée et que chaque mandarin devait pourvoir à l'entretien de sa famille et usait, dans ce but, du plus révoltant arbitraire.

Tout homme qui avait réussi à amasser un certain pécule devenait, par le fait même, l'objet des convoitises des mandarins et se voyait bientôt confisquer le fruit de son travail sous un prétexte quelconque.

Aucune plainte ne pouvait parvenir au souverain, vivant inaccessible dans une majesté de demi-Dieu, et sur lequel il était même défendu à la foule de jeter un regard. Aussi, sans défense aucune, l'homme du peuple ne songeait-il qu'à cacher soigneusement ce qu'il pouvait posséder, et à vivre dans une misère sordide pour éviter de se voir dépouiller. Par là même, tout emploi utile de la richesse devenait impossible, la seule activité du pays se manifestait d'une façon intermittente en de sanglantes révoltes, provoquées périodiquement par l'une ou par l'autre exaction exagérée de quelques mandarins.

Dans ces dernières années, de graves difficultés intérieures avaient encore empiré ce déplorable état de choses. La secte religieuse des Tong-Hak-Ou-To, fondée en 1859, favorisa bien des soulèvements par suite des mécontentements de ses adeptes mis au ban du royaume. Puis, les dissensions intestines de la famille royale, provoquées par une sorte d'usurpation du trône de la part du souverain actuel en 1864, donnèrent lieu à des événements à la fois les plus invraisemblables et les plus cruels.

[1] Voir von Hesse Wartegg : Korea.

En effet, par la plus singulière des combinaisons, le roi mineur Li-Hsi se trouva, pendant huit années, sous la tutelle de son père, héritier légitime du trône, mais qui lui-même en avait été écarté par une intrigue de palais [1]. Lorsqu'éclata la guerre de 1894, l'histoire de la Corée se résumait depuis trente années en une lutte sournoise entre le père du roi, connu sous le nom de Tay-Ouen-Koun et le roi lui-même soutenu depuis 1872 par sa femme qui l'avait amené presqu'immédiatement après son mariage à prendre lui-même en mains les rênes du gouvernement.

La reine était devenue l'âme de la résistance au vieux prince; douée d'une énergie peu commune, elle était parvenue en peu de temps à dominer complètement son époux ; appartenant à la noble famille des Min, elle trouvait en ses nombreux parents de zélés soutiens. Le Tay-Ouen-Koun était imbu des vieilles idées d'hostilité envers les étrangers. La reine, au contraire, semblait disposée à donner à son pays un nouvel essor par l'adoption de certaines innovations. En même temps, elle paraissait animée d'un ardent patriotisme et du désir de maintenir l'indépendance de son pays.

Le récit des épisodes sanglants de la lutte entre le Tay-Ouen-Koun et sa bru serait trop long à faire ; nous aurons l'occasion d'insister sur quelques faits qui se rapportent plus particulièrement aux relations extérieures de la Corée et par conséquent aux origines de la guerre.

Aucune insurrection n'était parvenue à délivrer le peuple du

[1] Ce bouleversement dans l'ordre normal de la succession était dû à la vieille reine Chao, grand'mère des deux derniers rois, sous le règne desquels elle avait exercé une influence prépondérante. Peu confiante dans son troisième petit-fils (plus tard le Tay-Ouen-Koun), héritier légitime du trône, elle adopta le fils même de ce prince.

Par cet acte d'état civil qui nous semble bizarre, elle faisait de son arrière-petit-fils, son fils, et le rendait de la sorte oncle de son propre père, auquel il était, par le fait même, substitué dans les droits à la couronne.

L'histoire de l'Extrême-Orient donne plusieurs exemples de ces Reines douairières qui ne reculent devant aucun moyen pour maintenir leur propre pouvoir en favorisant telle ou telle de leurs créatures.

joug de l'aristocratie, ni des souffrances qu'augmentaient pour lui les dissensions de la famille royale et les luttes cruelles des partisans de factions ennemies.

Une intervention étrangère efficace pouvait seule, semblait-il, rénover ce pays pour lequel elle devait être, assurément, un inestimable bienfait. Cette intervention était cependant l'objet d'une crainte générale encore, car dès les premiers temps de son histoire elle avait cruellement souffert d'invasions continuelles de ses deux puissants voisins.

A peu près égale à la Grande-Bretagne en superficie, elle s'était trouvée, dans sa situation péninsulaire, assez isolée pour constituer par elle-même un État, mais en même temps trop faible pour se maintenir indépendante. Aussi avait-elle été continuellement forcée de solliciter humblement la paix et, pour acheter une sécurité relative, de payer tribut à l'un et à l'autre.

Les premières relations de ce malheureux pays avec le Japon datent de l'an 32 avant Jésus-Christ. A cette époque, la Corée était divisée en quatre petits États dont les luttes étaient fréquentes. Le souverain de Mimana, l'un de ces États, sollicita contre son voisin le roi de Siraki le secours du Japon, qui trouva là une occasion propice de se mêler des affaires de Corée.

En l'année 200 après Jésus-Christ, le roi de Siraki est soupçonné d'avoir favorisé une révolte dans l'île Japonaise de Kiou-Siou; il est puni par une invasion de la Corée qui entraîne l'établissement d'un tribut à sa charge, en même temps qu'à celle de deux autres souverains.

Le principe oriental du tribut, expression de la soumission et de la vassalité, ne cessa de subsister depuis, malgré une interruption des relations, provoquée momentanément par des difficultés passagères.

Au VIIe siècle, un roi de Siraki parvint, malgré l'opposition des Japonais imbus du principe *divide et impera*, à s'annexer les trois États voisins, et à ériger la Corée en un royaume unique ; sa dépendance du Japon subsista néanmoins ; il avait été puissamment aidé dans la réalisation de ses plans par la Chine, dont

l'intérêt était opposé à celui du Japon, bien qu'il n'y eût alors entre les deux grands pays aucune cause d'hostilités immédiates.

La politique chinoise consiste en effet, depuis bien des siècles, à entourer le centre du pays d'une ceinture d'états tampons, qui dépendent du gouvernement central, tout en jouissant d'une certaine indépendance intérieure. Ces états étaient destinés à protéger l'immense empire contre les coups du dehors.

Leurs souverains recevaient de Pékin l'investiture et le calendrier, symbole de la domination impériale, et devaient payer tribut. Il n'est donc pas surprenant que les Chinois entourés ainsi de vassaux et ne connaissant rien du monde occidental aient fini par se considérer comme supérieurs à toute autre nation de la terre. Il leur était bien naturel de croire que lorsque des étrangers venaient à Pékin c'était pour rendre au Fils du Ciel les hommages auxquels il était habitué de la part de tous les peuples qu'il connaissait et qui certainement devaient beaucoup à la Chine.

Dès le VIIe siècle, la Chine avait donc déjà un puissant intérêt à ce que la Corée, tout entière, formât un seul État assez important pour faire partie de sa ceinture protectrice. C'est sans doute de cette intervention que date la suzeraineté établie par la Chine sur la Corée.

Ce ne fut qu'un millier d'années plus tard, en 1637, lors de l'avènement de la dynastie mandchoue, qu'après avoir envahi la Corée, les Chinois réglèrent, par un traité, des relations de vasselage qui leur permettaient d'intervenir dans le pays quand bon leur semblerait.

Mais avant cela, au cours de l'histoire, nous voyons se produire aux XIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles des invasions réciproques de Japonais en Corée, ou de pirates coréens, souvent aidés par les Chinois, au Japon. En 1592, le grand ministre Hideyoshi, lui aussi, envoya en Corée une expédition guerrière qui battit les armées chinoises venues à sa rencontre [1].

[1] Hideyoshi, l'un des hommes d'État les plus célèbres de l'Extrême-Orient, était d'une extraction trop modeste pour pouvoir, d'après les traditions nationales, recevoir le titre de shogun toujours porté par un membre d'une

Des conditions de paix très dures furent proposées par Hideyoshi et refusées par les Chinois, qui parvinrent cependant, à éviter la conquête définitive de la Corée. Après avoir fait traîner les négociations de paix, l'envoyé de l'empereur chinois fit croire à son maître que Hideyoshi demandait, non pas la reconnaissance de sa domination sur une partie de la Corée, mais l'investissement par la Chine, en sa faveur personnelle, de la souveraineté sur le Japon ; le Fils du Ciel s'empressa donc de lui faire cette offre qui lui coûtait si peu. Mais dès qu'Hideyoshi comprit la véritable portée de la proposition qui lui était faite, son loyalisme la lui fit refuser avec indignation ; aussi voulut-il reprendre ses opérations militaires, qui avaient pour but la conquête du trône de Chine. La mort de Hideyoshi empêcha la réalisation de ses vastes projets, et les relations de la Corée avec le Japon restèrent ce qu'elles avaient été jusqu'alors.

Le Japon retira de cette guerre le droit d'établir à Fusan 300 hommes de garnison ; d'autre part, le prince de Tsuchima, par l'Empereur, obtint dans la suite le monopole du commerce avec la Corée.

Des relations commerciales plus suivies s'établirent cependant au profit des Japonais dans certains ports de Corée ; des traces de la langue Japonaise sont du reste encore sensibles dans le sud du pays.

On comprend que cette malheureuse contrée, ravagée et rançonnée sans cesse, ait vu décroître singulièrement sa prospérité, malgré un passé brillant pendant lequel elle a, paraît-il, été pour ses voisins un foyer de civilisation. On comprend aussi que les classes dominantes de la Corée, vivant perpétuellement dans la crainte d'invasions étrangères, aient cherché par tous les moyens à garder leur pays hermétiquement fermé, et, en un mot, à se faire oublier. Toute la politique coréenne est dominée par cette crainte, née de la terrible expérience que l'on avait faite des in-

grande famille. C'est donc sous une autre dénomination qu'il eut les pouvoirs et remplit en réalité la fonction de shogun laissée vacante pendant la brillante période de son administration.

terventions étrangères. L'administration du pays, replié sur lui-même, gardait donc forcément tous ses défauts, qu'aucune expansion extérieure ne pouvait venir corriger.

Le résultat de cette politique de totale claustration fut naturellement qu'au dehors, on eut sur la Corée les idées les plus invraisemblables. On racontait que ses rois étaient enterrés dans des cercueils d'or, alors que la Corée fut depuis les temps historiques un des pays les plus pauvres du globe ; on se plaisait à le peupler d'animaux d'une taille fantastique et à en faire un séjour merveilleux et invraisemblable. Rien ne caractérise mieux la méfiance invétérée des Coréens envers tout étranger, que l'histoire de ce naufragé hollandais qui, venant de Nagasaki, échoua sur la côte en 1653. Il y fut fort bien reçu, mais on l'empêcha de quitter le pays, de peur qu'il n'appelât sur celui-ci l'attention des étrangers et ne lui attirât ainsi de nouveaux malheurs.

Il partagea d'ailleurs cette captivité avec quelques uns de ses compatriotes, qui avaient fait naufrage avant lui et qu'il fut bien surpris de trouver là retenus de la même façon. Ce ne fut que par un hasard fortuit qu'au bout de plusieurs années il parvint à quitter ces rives trop hospitalières.

En dépit de cette étroite réclusion du « royaume ermite, » le christianisme était parvenu à s'infiltrer dans le pays par la frontière chinoise, grâce au zèle d'un jeune attaché coréen à Pékin.

La confusion générale en Orient, entre les chrétiens convertis par des étrangers et ces étrangers eux-mêmes que l'on craignait tant, provoqua, en 1865 et 66, une cruelle persécution religieuse Le Tay-Ouen-Koun qui était régent du royaume et dont nous connaissons les tendances, fit rechercher activement tous les chrétiens, indigènes ou autres, pour les mettre à mort ; dans sa pensée, il ne devait en rester aucun, afin que les Européens n'eussent point, pour envahir le pays, le prétexte de les protéger [1].

Les missionnaires français furent, les premiers, victimes de ces massacres. Aussi le gouvernement de Napoléon III envoya-t-il

[1] Voir Villetard de Laguerie : *La Corée.*

en Corée une expédition, qui, du reste, subit un complet échec. Cet événement donna à la Chine l'occasion de prouver l'avantage qu'elle tirait de l'existence des états tampons. Aux réclamations que la France lui adressa, elle opposa une fin de non recevoir fondée sur ce que la persécution était le fait d'un état indépendant. S'étant ainsi dérobée à toute responsabilité, la Chine écrivait en même temps à Séoul pour engager son vassal à éviter toute offense envers un pays aussi puissant que la France.

En 1871, une expédition américaine eut un résultat tout aussi négatif. La réponse des Coréens aux ouvertures faites par les Américains en vue de l'établissement de relations entre les deux pays est trop typique pour n'être pas relatée. (Je la trouve citée dans le volume de M. Gundry : China and her neighbours.)

« Il y a trois ans un homme de votre nation (Febiger) est venu « ici, nous a parlé et est parti. Pourquoi ne faites-vous pas de « même ? Deux ans auparavant, des hommes venus d'un pays « qu'on nomme la France vinrent ici ; demandez leur ce qu'il est « advenu d'eux. Notre peuple a vécu 4000 ans satisfait de sa civi- « lisation. Nous ne troublons pas les autres nations, pourquoi « venez-vous nous déranger ? Notre pays est dans l'Extrême- « Orient et le vôtre dans l'Extrême-Occident. Pourquoi traver- « sez-vous ainsi les mers ?

« Est-ce pour vous informer de ce qui arriva au navire améri- « cain que nous avons détruit ?

« Les hommes qui montaient ce navire commirent des actes « de piraterie et de meurtre et en ont été punis de mort.

« Venez-vous pour vous emparer de notre pays ?

« Vous ne l'aurez pas.

« Nous ne voulons pas de relations avec vous. »

Et lorsque pour les amadouer, on leur offrit de leur rendre leurs prisonniers, ils ne trouvèrent que cette réponse :

« Faites ce que vous voudrez ; si vous gardez trop longtemps nos compatriotes, ils seront, après leur libération, sévèrement punis par nous pour avoir tardé à revenir ».

A l'époque où la Corée eut avec certaines nations occidentales les

dissentiments dont nous venons de parler, ses relations avec le Japon n'étaient guères meilleures qu'avec la France ou les États-Unis.

Après la « restauration » de 1867, le nouveau gouvernement japonais s'était empressé de faire part à la Corée des événements qui venaient d'avoir lieu dans l'Empire du Soleil Levant ; les envoyés de celui-ci ne reçurent qu'un accueil dédaigneux de la part de Tay-Ouen-Koun, alors régent, qui désapprouva hautement l'ouverture du Japon à l'influence étrangère ; un malentendu favorisa encore la divergence de vue née des événements. Le gouvernement coréen, habitué à ne correspondre depuis des siècles qu'avec le Shogun qu'il avait fini par prendre pour le véritable souverain du Japon, fut surpris de recevoir une communication dans laquelle son suzerain japonais prenait le titre d'Empereur qu'il n'avait depuis si longtemps vu employer que par le potentat chinois. Il crut à une usurpation qui lui donnait le droit de répondre par des insultes ; aussi le Tay-Ouen-Koun alla-t-il même jusqu'à menacer les Japonais d'un traitement semblable à celui qu'il venait d'infliger aux Français, contre lesquels il avait imploré, à un moment donné, l'assistance du gouvernement japonais. Le Japon, en butte aux difficultés intérieures que nous connaissons, et menacé lui-même par les Européens, avait été dans l'impossibilité d'intervenir. L'amour-propre national des Japonais avait été fortement blessé de l'attitude de la puissance vassale. Cependant, désireux à cette époque d'éviter toute complication, le gouvernement impérial fit plusieurs tentatives en vue du rétablissement de relations amicales, même après la retraite du Tay-Ouen-Koun ; ce fut sans aucun succès, bien qu'à un certain moment la révolution de palais qui, à Pékin, amena la proclamation du souverain actuel avec la régence de sa tante, empêchât la Cour de Séoul de compter sur le moindre secours de la Chine, trop absorbée chez elle. L'adoption de la civilisation occidentale avait, en effet, rendu les Japonais aussi suspects que des Européens mêmes ; ceux-ci, d'ailleurs, avaient, depuis la grande guerre de Hideyoshi, conservé à l'égard de leurs envahis-

seurs un ferment de haine profonde, qui ne cherchait que l'occasion de se manifester.

En 1874, quelques chauvins provoquèrent au Japon un mouvement, d'ailleurs bientôt réprimé, pour forcer le gouvernement à punir par les armes l'impertinence de la Corée.

En août 1875, nous voyons les Coréens pousser l'audace jusqu'à attaquer quatre navires japonais qui avaient cru pouvoir faire relâche dans le port de Chemulpo. C'est à la suite de cet événement qu'en février 1876 le maréchal Saigo, poussé par ses partisans, adopta l'idée de la nécessité d'une répression sanglante de l'affront infligé à son pays. Considérant la longanimité du Gouvernement comme un excès de faiblesse contraire à l'honneur national et provenant de la diminution de l'esprit militaire [1], il voulut délivrer l'Empereur de conseillers qu'il croyait néfastes, et provoqua ainsi, par pur patriotisme, la fameuse insurrection de Kagoshima, dont nous avons déjà dit un mot. Cet événement fut le point de départ d'un développement intense de l'armée dont on avait reconnu la faiblesse dans la difficulté avec laquelle elle avait réprimé l'insurrection. Le Gouvernement, tout en rétablissant le calme à l'intérieur du Japon, eut le mérite de tirer fort habilement parti des circonstances pour obtenir des excuses et conclure en mai 1876 un traité important qui marque l'ouverture de la Corée à la civilisation du dehors. Le Roi de Corée avait appelé à son secours la Chine qui, absorbée par les premières difficultés de ses relations avec la France au Tonkin et en Annam et craignant quelque complication, ne crut pas devoir intervenir.

Les principales clauses du traité de 1876 sont les suivantes :

1° La Corée étant un état souverain, aura les mêmes prérogatives que le Japon ;

2° Les deux États communiqueront, en amis, sans supériorité de l'un sur l'autre au point de vue de l'étiquette ;

[1] Malgré tout, il semble que ce ne pouvait être non plus sans un certain dépit que, dans le nouvel état de choses, il avait vu grandir l'influence des diplomates et des hommes de loi, au détriment de celle des hommes d'armes, jadis les premiers, et dont il était le chef.

3° Les deux États échangeront leurs représentants ;

4° La Corée ouvrira, dans vingt mois, des ports pour le commerce entre les sujets des deux États ;

5° Les navigateurs japonais auront le droit de sonder les côtes coréennes ;

6° Les affaires litigieuses qui s'élèveront entre les sujets des deux pays seront jugées par les tribunaux du lieu, d'après les lois de l'un ou de l'autre État, etc. (Ce traité constitua certainement un succès de la diplomatie japonaise qui parvint à faire renier par la Corée tout son passé de vassalité envers Pékin ; le Roi devait du reste accomplir encore dans la suite certains actes qui sont en contradiction avec cette déclaration d'indépendance).

Cette convention fut le point de départ de l'établissement de négociants japonais dans tous les ports de Corée ; par elle, le Japon remplissait à l'égard de la Corée le rôle d'initiateur qu'il avait subi lui-même de la part des États-Unis d'Amérique.

Comme on le voit, par ce traité de 1876, le Japon montre déjà sa volonté de défendre l'indépendance de la Corée et paraît même renoncer dans ce but à l'idée de sa propre suzeraineté qu'il remplace par une influence nouvelle.

Ce traité fut soumis alors au gouvernement de Pékin qui, craignant des difficultés, eut bien soin de ne soutenir aucune protestation. En affirmant les prétentions de suzeraineté qu'elle avait toujours eues dans l'histoire, la Chine aurait, en effet, assumé pour l'avenir des responsabilités en cas de troubles dont les Japonais auraient pu souffrir. Sa prudence lui inspira une fatale renonciation tacite à ses droits [1].

[1] Cette renonciation n'était tout d'abord que tacite et resta en contradiction avec certains faits, tels que, par exemple, la communication officielle faite en 1890 par le Roi de Corée de la mort de la Reine douairière. Sachant que cet événement devait entraîner pour lui la réception fort coûteuse d'un commissaire impérial considéré dans la hiérarchie chinoise comme supérieur à lui-même, Li Hsi écrit à l'Empereur : « Notre pays est un petit royaume, État vassal de la Chine, dont l'Empereur lui a de temps immémorial témoigné la plus grande bienveillance.

Grâce à l'assistance de l'Empereur qui nous procure la paix et la tranquillité, notre Gouvernement put survivre aux troubles de 1882 et 1884. (Il en

Le même motif la fit agir de pareille façon lors de la conclusion des traités de la Corée avec l'Amérique et ensuite avec les autres puissances qui suivirent tout naturellement celui de 1876[1]. En 1882, un navire américain avait été pillé par des Coréens. Les États-Unis en profitèrent pour exiger la conclusion d'un traité permettant quelques relations commerciales avec le royaume ermite.

Désireux d'éviter toute responsabilité pour la Chine, le comte Li (Li-Hung-Chang, gouverneur du Petchili), vit en même temps dans ce fait l'occasion d'introduire en Corée des Européens qui y pourraient contrecarrer l'influence grandissante de l'empire rival. Il poussa donc énergiquement à la conclusion d'un traité, mais voulut en profiter pour ressaisir cette suzeraineté, dont son gouvernement avait paru antérieurement faire si bon marché. En conséquence il parvint, par son influence, à faire dire au début de ce traité de 1882 : « Le Président des États-Unis admet que la Corée a toujours été tributaire de la Chine, mais le présent traité sera considéré comme n'ayant aucun rapport avec cette reconnaissance ».

C'en était là que le résumé de la note que, sur les instances du comte Li, le Roi de Corée envoya avant la signature, au gouvernement américain.

Il y disait ce qui suit :

« Le Roi de Corée reconnaît que la Corée est tributaire de la

sera parlé plus loin). Puisque Votre Majesté a bien voulu nous prodiguer ses faveurs nous croyons pouvoir lui faire connaître tous nos désirs ; comme un petit enfant confiant dans la bienveillante tendresse de ses parents, nous croyons pouvoir compter que Votre Majesté autorisera ce qui fait l'objet de nos vœux ! (V. Curzon : Problems of the Far East).

La soumission du ton de cette lettre, est comparable à celle que nous retrouvons au cours de l'histoire dans les communications du Roi de Corée à l'Empereur de Chine qui se mêlait parfois des moindres détails de la vie privée de son vassal.

[1] États-Unis d'Amérique, 1882.
Angleterre et Allemagne, 1883.
Italie et Russie, 1884.
France, 1886.
Autriche-Hongrie, 1893, etc.

« Chine, mais pour l'administration intérieure et pour les rela-
« tions avec l'étranger, elle jouit de sa complète indépendance.

« Au moment de conclure un traité établissant des relations
« entre les États-Unis et la Corée, le Roi, à titre de monarque
« indépendant, s'engage à exécuter les clauses du traité sans
« tenir compte des relations tributaires qui existent entre la
« Corée et la Chine et ne regardent nullement les États-Unis ».

Malgré cette proclamation d'indépendance de la Corée, l'influence chinoise à Séoul était du reste assez faite pour qu'on y admît l'exigence, que l'envoyé coréen à Washington fût en tout soumis à son collègue de Chine et ne présentât, que par intermédiaire de celui-ci, ses lettres de créance.

Les deux documents qui viennent d'être cités, complétés par la prétention chinoise au sujet du rôle du ministre Coréen à Washington, montrent admirablement la double tendance des Célestes, à vouloir dominer sans encourir de responsabilité et reprendre d'une main ce qu'ils ont donné de l'autre.

Le gouvernement américain n'ayant pas admis cette contradiction flagrante avec le traité, les relations diplomatiques avec la Corée furent rompues ; lorsque le Roi Li Hsi envoya des ambassadeurs chargés de ratifier, en Europe même, les traités qu'il venait de conclure avec l'Allemagne et l'Angleterre (1883), le gouvernement chinois maintint, par la force, ses prétentions à la suzeraineté, en arrêtant à Hong-Kong les plénipotentiaires.

En cette même année, une révolte militaire, provoquée disait-on par les dilapidations du mandarin chef de l'armée, donna à la Chine une nouvelle occasion de rasseoir momentanément sa domination perdue : sous les influences diverses dont nous avons parlé, l'émeute prit bien vite de sérieuses proportions. La légation japonaise de Séoul fut attaquée et ses habitants ne durent leur salut qu'à la fuite.

Impuissant à la réprimer, le Roi implora le secours du gouvernement chinois à la légation duquel il s'était réfugié. Les troupes chinoises rétablirent l'ordre et firent exiler en Chine le Tay Ouen Koun, auteur principal du mouvement. La consé-

quence de cet événement fut la formation en Corée de deux partis : les « Indépendants », désireux d'apporter certaines réformes dans le Gouvernement, en imitant les Japonais et recourant au besoin à leur aide ; et les « Dépendants », heureux de la récente intervention chinoise, qui avait eu pour conséquence une augmentation de l'influence du gouvernement de Pékin et l'arrêt de toute autre immixtion étrangère. Le premier de ces deux partis devait naturellement rallier bientôt les sympathies des membres de la secte religieuse de Tong-Hak-Ou-To ; sous l'empire des persécutions dont ils étaient l'objet de la part du gouvernement, ceux-ci ne pouvaient manquer en effet de combattre pour un état de choses nouveau qui leur assurât l'immunité.

Les souverains de la Corée, débarrassés de leur ennemi le Tay-Ouen-Koun, devaient à l'intervention chinoise de 1882 leur situation actuelle et étaient naturellement devenus les instruments dociles des représentants de la Chine.

Aussi, en 1884, se produisit une révolution en sens inverse de la précédente. Le Tay-Ouen-Koun exilé avait sans doute conservé des intelligences dans le pays. Si son but continuel n'avait été de nuire à son fils et à sa bru, il eût dû logiquement, étant donné ses tendances antérieures, se montrer satisfait de l'état actuel du gouvernement coréen. Mais sa haine, avivée par son exil, suffit à expliquer le rôle qu'on lui attribue généralement dans cette circonstance, en pensant qu'il favorisa cette révolte à la tête de laquelle se trouva un nommé Kim-ok-Kioun.

L'influence des Japonais, qui représentaient pour les mécontents coréens l'idéal du progrès, ne fut sans doute pas étrangère non plus aux événements de 1884.

Une révolte éclata au moment, adroitement choisi, où la Chine se trouvait en lutte avec les Français, et où l'amiral Courbet venait de détruire la flotte chinoise et l'arsenal de Fou-Tchéou. Plusieurs ministres, réunis à l'occasion d'une fête, furent tués par les rebelles. Le Roi, se sentant en danger, ne crut pouvoir mieux faire que de demander la protection de la légation Japonaise, qui dépêcha au Palais les soldats dont elle disposait.

Les « Dépendants », partisans de la tradition, résistèrent à l'attaque de leurs adversaires, et furent tout naturellement soutenus par la troupe chinoise. Celle-ci n'eut rien de plus pressé que d'attaquer dans le Palais du Roi ceux qu'elle considérait comme ses ennemis. C'est ainsi que la lutte entre les deux factions coréennes devint un combat entre Chinois et Japonais.

Ce combat ne fut pas arrêté lorsque le Roi, voulant calmer l'émeute, pria les Japonais de se retirer à la légation de leur pays, parce que lui-même, mû par un noble sentiment, désirait rejoindre la reine mère qui se trouvait entre les mains des troupes chinoises.

La légation japonaise fut donc attaquée, et ses dignitaires se virent de nouveau forcés de fuir, tandis que Kim-ok-Kioum et un autre chef des conjurés se réfugiaient au Japon.

Cette situation intolérable de continuelles révoltes, qui mettaient en danger les représentants des puissances étrangères et ruinaient le commerce des ports, ne pouvait évidemment durer.

Lorsque la légation japonaise, escortée de navires de guerre, eût été réinstallée à Séoul, le Japon refusa d'obtempérer à la demande de la Chine de retirer ses troupes restées en Corée. Il profita des circonstances pour conclure avec la Chine une convention très importante. Dans ce traité, signé à Tien-Tsin en février 1885, les deux puissances stipulent qu'elles retireront immédiatement de Corée leurs armées respectives et qu'à l'avenir aucune d'elles ne pourra envoyer dans ce pays des troupes, sans avoir averti préalablement sa co-contractante.

Les événements relatés ci-dessus démontrent surabondamment l'irrémédiable faiblesse du gouvernement coréen, sans cesse troublé par des déchirements intérieurs et balloté par les influences contradictoires de ses deux puissants voisins. La Chine avait eu le dessus après les troubles de 1882; après le traité de Tien-Tsin, la situation devint à peu près égale entre les deux puissances voisines de la Corée.

Le gouvernement de Pékin cherchait à consolider son influence chaque fois que l'occasion s'en présentait; cependant, fidèle au

système de sa politique, il évitait soigneusement toute responsabilité qui pouvait être la conséquence de sa domination en Corée.

Ce désir de reprendre ce qu'on avait maladroitement abandonné se fit jour d'une façon frappante lors de l'incident connu, survenu entre l'Angleterre et la Russie en 1886. Les Russes avaient, par un coup de main, occupé Port-Lazareff ; par représailles, et afin de s'opposer à leurs progrès, les Anglais s'établirent, peu après, dans l'îlot de Port-Hamilton, au sud de la presqu'île.

Les deux puissances, désirant à ce moment éviter une guerre imminente, évacuèrent l'une et l'autre les points dont elles venaient de s'emparer, après s'être servies, pour leurs négociations, de l'intermédiaire de la Chine qui, en cette occasion, agit en quelque sorte comme puissance suzeraine de la Corée. Lors des traités successifs et contradictoires qui, en fin de compte, établirent le protectorat français au Tonkin et en Annam, la même diplomatie tortueuse de la Chine amena, pour celle-ci, la perte d'une dépendance sur laquelle elle avait cependant affirmé ses droits chaque fois qu'elle avait cru pouvoir le faire sans encourir de responsabilité.

La conséquence du traité de Tien-Tsin de 1885 avait été un retard dans la réalisation effective des projets du Japon relatifs à la Corée tels que nous les avons exposés. Les Japonais ne pouvaient provoquer encore la transformation désirée de leur voisine. La Corée, laissée à elle-même, devait fatalement voir se renouveler des événements semblables à ceux de 1882 et de 1884.

En 1890, le roi Li Hsi, sentant grandir l'influence des membres chinois de la famille de sa femme, fit revenir son père le Tay-Ouen-Koun, toujours exilé, afin peut-être d'équilibrer les influences opposées.

Ce fut le point de départ d'une nouvelle période de troubles, fomentés tantôt par le père du Roi, tantôt par ses adversaires.

En 1892, le Tay-Ouen-Koun faillit être victime d'une explosion dans son palais.

En 1894, le Roi n'échappa que par miracle à une autre explosion.

La même année, Kim-ok-Kioun, réfugié, comme nous le savons, au Japon, se rendit à Shanghaï ; pris par des émissaires Coréens, il fut assassiné, puis officiellement exécuté et mis en morceaux en Corée. Vers la même époque, se produisit une révolte générale des Tong-Hac-Ou-To qui bientôt, favorisée comme toujours par les dissensions de la famille royale, s'étendit à une grande partie du pays, et entraîna nombre de cruautés réciproques.

III

Les événements de l'histoire intérieure et internationale de la Corée que nous venons de relater, présentaient pour les Japonais, le plus grand intérêt.

La défense de leurs intérêts commerciaux leur faisait désirer naturellement un peu plus de tranquillité dans un pays dont les ports étaient remplis de leurs négociants. Ensuite, la puissance de la Chine était une raison péremptoire pour que, dans l'Empire du Soleil Levant, on voulût le maintien du « statu quo, » en vertu duquel la Corée séparait les deux grands États voisins.

La presqu'île Coréenne était trop rapprochée des îles japonaises, pour qu'elle pût, sans un sérieux danger, appartenir à un rival puissant. En devenant maître lui-même de la Corée, le Japon eût sans doute évité ce péril. Mais, sans compter les obstacles à la conquête elle-même, le Japon se fût, de la sorte, créé des difficultés plus grandes encore, en se rapprochant de la Chine, et se privant de la frontière naturelle d'une mer, dont d'autres ont eu, comme lui, l'occasion d'apprécier l'immense avantage.

Dès lors, l'existence de l'état tampon semble logiquement avoir dû être la base de la politique japonaise ; c'est ce que, dans un langage imagé, un diplomate japonais m'a exprimé en comparant la Corée a une lèvre qui défend la dentition japo-

naise contre les dangers extérieurs ; la suppression de cette lèvre aurait mis à nu la gencive japonaise.

Lors du traité de 1876 que nous avons mentionné, le Japon avait déjà affirmé nettement cette politique, en renonçant même, pour la faire triompher, à sa prétention séculaire de suzeraineté sur la Cour et déclarant celle-ci « état indépendant » au même titre que ses voisins.

La conséquence de la politique japonaise était donc la nécessité d'empêcher toute autre puissance de s'emparer directement ou indirectement de la Corée. D'autre part, les Chinois qui comparaient leurs états tributaires à « des ressorts » les protégeant des chocs extérieurs, avaient vu plusieurs de ces ressorts leur échapper déjà ; ils songeaient donc à changer de système et, pour éviter la perte définitive de leur suzeraineté sur la Corée par une conquête russe ou japonaise qu'ils pressentaient, ils voulaient y dominer plus directement qu'ils ne l'avaient fait dans les autres États vassaux et en Corée même jusqu'alors.

L'accroissement de l'influence chinoise à la faveur des événements que nous avons rappelés, et l'envahissement lent et plus ou moins occulte qui s'ensuivait était dans les plans de la politique chinoise ; mais pareille tendance devait fatalement être tôt ou tard contrecarrée par le Japon et cela pour un double motif.

D'abord les Japonais n'admettaient point que la Corée devînt tout à fait chinoise. Puis, ils pouvaient d'autant moins l'admettre, qu'il était à prévoir que si la Corée devenait une véritable province chinoise, elle verrait son développement naissant complètement arrêté et en conséquence ne tarderait pas à être russe. Le voisinage immédiat de la Russie apparaissait légitimement à l'Empire du Soleil Levant, comme un danger plus grand encore que celui de la Chine.

Or ce danger était imminent.

Ce n'était un secret pour personne que les Russes désiraient posséder sur l'Océan pacifique un autre port que celui de Vladivostock bloqué par les glaces pendant six mois de l'année ; la Corée, leur voisine, était tout indiquée pour le leur fournir ; ils de-

vaient ainsi réaliser le plan poursuivi par eux avec tant de persévérance et de sagesse, d'obtenir vers la mer l'issue nécessaire qu'ils s'étaient vu fermer du côté des Indes.

Mieux préparés que d'autres, ils prévoyaient en même temps le fructueux trafic qu'ils pourraient établir à travers la Sibérie, des produits de la Chine centrale.

Par des progrès calculés d'une façon toute orientale pour ne pas froisser les indigènes et dont aucune autre puissance européenne n'eût été capable, la Russie augmentait insensiblement, depuis de longues années, son influence en Asie.

L'Angleterre avait, il est vrai, empêché la conquête Russe de l'Inde, mais sa puissante rivale se dédommageait sur le reste du continent en suivant toujours la face et en avançant avec tant de lenteur que les Anglais pouvaient à peine s'apercevoir de leur recul dans le centre de l'Asie.

Les annexions, jadis opérées en 1858 par Mouravieff et en 1860 par Ignatieff, devaient tôt ou tard se répéter aux dépens de l'Empire chinois dont les Russes seuls, en Europe, soupçonnaient la faiblesse.

C'est par ce système du lent envahissement de la frontière coréenne que les Russes préparaient leurs voies. Le gouvernement du Czar avait, depuis plusieurs années, attiré fort adroitement sur le territoire sibérien, voisin de la frontière, un certain nombre de Coréens qui, évidemment, se trouvaient là beaucoup plus heureux que dans leur misérable pays. Les populations étaient ainsi préparées à une annexion prévue, dont l'Europe ne s'inquiétait guère, mais que les Japonais étaient aptes à comprendre.

La construction du transsibérien devait cependant, dans les plans de la Russie, toujours patiente, précéder toute action énergique. C'était une raison pour que le Japon désirât intervenir avant la terminaison de la ligne dont l'existence aurait, plus tard, doublé pour lui la difficulté de l'entreprise ; il était à prévoir que les puissances européennes s'occuperaient alors plus activement de l'Extrême-Orient. Il était à souhaiter pour le Japon qu'il pût agir avant ce moment.

D'autre part, l'histoire de l'Annam et d'autres États tributaires de la Chine, démontrait aux Japonais que le gouvernement de Pékin serait, à un moment donné, aussi incapable qu'auparavant de défendre la Corée contre une annexion ; l'envahissement chinois en Corée devait donc, comme inévitable conséquence, entraîner une double conquête de ce pays. Il était fatal que, dans un délai rapproché, les Russes remplaceraient les Chinois si ceux-ci y étaient implantés.

Il fallait, pour éviter pareil événement, que la Corée se maintînt indépendante de toute domination quelconque, chinoise ou autre. Elle pouvait elle-même défendre son indépendance beaucoup mieux que les Chinois. Pour lui permettre de le faire, il fallait, à tout prix, réformer de fond en comble son administration et doter ensuite le pays des moyens de défense les plus efficaces.

Les Japonais, qui avaient adopté les progrès matériels de l'Europe dans un but de conservation personnelle, se considéraient comme les instructeurs nés des Coréens dans la même voie, et cela dans l'intérêt même du Japon, pour permettre à ces Coréens de rester Coréens.

Après cette première étape, ils espéraient sans doute initier la Chine à ces mêmes progrès, qui leur permettraient ensemble de rester maîtres de l'Extrême-Orient, en opposant à l'envahissement des Européens une résistance efficace.

Il est évident que les Japonais ayant tiré de la Chine des éléments importants de leur civilisation sont plus aptes qu'aucun peuple occidental à être les éducateurs du Céleste Empire.

L'immixtion du Japon dans les affaires coréennes, prévue du reste par le traité de Tien-Tsin, s'explique donc d'elle-même. Elle résulte de la connaisssance toute spéciale que les Japonais avaient nécessairement de l'Empire chinois. Lors de la révolte des Tong-Hac-Ou-To survenue dans le sud en 1894, le gouvernement de Pékin envoya, sur la demande du Tay-Ouen-Koun, des troupes chargées d'aider le malheureux Roi de Corée au rétablissement de l'ordre.

Le gouvernement Japonais ne fut informé par les Chinois de cette mesure, qu'après son accomplissement.

Considérant cet avertissement postérieur comme une infraction au traité de Tien-Tsin, il envoya à son tour des troupes en Corée et les débarquant à l'ouest de la Péninsule le 12 juin 1894, eut soin de les faire parvenir immédiatement à Séoul où elles devenaient maîtresses du gouvernement et du Roi. Si même on admet que les Chinois n'aient point contrevenu au traité de Tien-Tsin, il est certain que celui-ci donnait aux Japonais le droit de les y suivre immédiatement.

Le gouvernement japonais proposa l'amélioration de l'état antérieur, par les efforts combinés de la Chine et du Japon mis sur le même rang conformément au traité de 1885. L'ordre devait ainsi être assuré.

Cette proposition était contraire à la suzeraineté chinoise que le gouvernement de Pékin s'efforçait de rattrapper après y avoir renoncé ; elle fut rejetée.

C'est alors que nous voyons un nouvel envoi des troupes chinoises considéré par le Japon comme un *casus belli,* et les soldats chinois du vapeur Kowshing empêcher leurs officiers européens de se rendre aux croiseurs japonais.

Le bombardement du Kowshing, devenu presqu'inévitable amène la guerre avant toute déclaration. Dès lors, les événements se précipitèrent avec une rapidité foudroyante. Les choses étaient déjà fort avancées lorsque les puissances occidentales qui s'étaient attendues à une déclaration de guerre devisaient encore sur les faits probables ; l'irréparable était survenu quand elles s'en rendirent compte [1].

Le but évident des Japonais avait été d'agir vite et fort, avant que les Européens ne pussent s'immiscer dans leurs affaires. Ils se rendaient bien compte du rôle que les puissances d'Occident

[1] Je ne veux point m'écarter de mon sujet en parlant des faits de guerre si intéressants au point de vue militaire, tel que par exemple la bataille du Yalu (17 septembre 1894) qui fut sans doute la première expérience au monde des grands cuirassés modernes.

s'efforceraient de jouer et dont l'ignorance seule les tenait éloignées ; dès lors, le Japon devait maintenir le plus grand secret possible au sujet des mouvements de ses troupes. Pareille tactique était du reste aussi avantageuse à l'égard des ennemis qu'à l'égard des tiers. Aussi une nouvelle n'était-elle jamais divulguée qu'après qu'elle fût absolument confirmée et qu'il fût impossible de contrecarrer l'événement survenu. Les mesures les plus sévères furent prises pour empêcher la divulgatiou des plans de l'état-major japonais ; il arriva qu'une armée entière quitta l'île de Nippon sans que rien en eût transpiré

D'autre part, il fallait porter aux Chinois un coup décisif. Mieux que les Européens, les Japonais savaient que jamais l'Empire du Milieu ne se reconnaît battu qu'à toute extrémité.

Ils savaient aussi que pour que des négociations de paix fussent sérieuses, il fallait qu'elles fussent imposées à la Chine par un désastre indéniable [1]

[1] Pendant les deux ou trois mois que j'ai passés au Japon au moment de la guerre, on ne pouvait guère s'apercevoir des graves circonstances que traversait le pays. Un des exemples les plus frappants du soin extraordinaire avec lequel l'ordre était maintenu fut la marche régulière des trains de la ligne de Yokohama à Tokio si fréquentée par les étrangers. Je ne me souviens d'avoir subi qu'un seul retard d'une bonne demi-heure ; et cependant c'est par cette ligne que devaient partir toutes les troupes envoyées sur le continent. Les transports de troupes et leur embarquement se faisaient la nuit ; des armées entières pouvaient ainsi passer à Yokohama et Kobe sans que personne s'en aperçût et par conséquent sans que les journaux anglais publiés dans ces villes pussent faire des divulgations qui eussent compromis les plans de l'état-major et qui, en attirant l'attention des gouvernements d'Europe. auraient amené une fâcheuse intervention.

Les journalistes indigènes qui en auraient su trop long ou pouvaient paraître dangereux étaient parfois doucement mis à l'ombre jusqu'au moment où leurs divulgations ne pouvaient plus rien avoir de dangereux. Les journaux récalcitrants étaient suspendus ; malgré le côté un peu arbitraire de pareilles mesures, il est évident qu'elles ont le très sérieux avantage d'empêcher la presse de nuire au pays comme le firent certains journaux français en 1870 par leurs renseignements erronés et intempestifs.

[1] Une calamité matérielle, très grave, pouvait seule impressionner le gouvernement d'un peuple chez lequel le patriotisme, tel que nous l'entendons n'existe point. Cette différence entre les idées des Chinois et les nôtres ne provient guère, comme nous pourrions le croire, du manque d'unité de cette énorme population qui, rien que dans les dix-huit provinces formant le cœur

La menace seule de la prise de Pékin pouvait abattre le colosse. Mais cette menace suffisait.

Les Japonais ne se souciaient nullement de devenir maîtres de la capitale. Connaissant l'histoire du pays et les côtés faibles de la dynastie mandchoue, actuellement régnante, ils craignaient qu'une invasion de Pékin n'amenât une chute du gouvernement. Ils se seraient trouvés alors en présence d'un état

de la Chine, contient bien des éléments divers ; leur vie commune séculaire a créé, en effet, bien des rapprochements et nivelé bien des divergences. Cette différence entre leurs tendances et les nôtres est plus profonde et plus traditionnelle. Leur seul souci est la conservation de leurs coutumes, la continuation de leur travail quotidien, tout leur orgueil national semblant consister à sauver les apparences le mieux possible, quelle que soit la réalité ; c'est là, du reste, le grand défaut de toute l'administration chinoise. Cela n'empêche l'existence d'exceptions et même d'une jeune école d'idées différentes à laquelle semblait appartenir un jeune secrétaire qui accompagnait en Europe l'ambassadeur chargé de féliciter le czar Nicolas II de son avènement. J'eus avec lui des entretiens des plus intéressants. Joignez à cela le plus grand mépris pour le métier de soldat, qu'ils comparent à celui d'un portefaix, et aussi la conviction inébranlable de leur supériorité, et vous comprendrez que les Chinois n'aient jamais eu l'ombre d'un élan patriotique en 1894-95. Cette conception du métier des armes se retrouve chez les différents peuples qui ont été sous l'influence chinoise. Au Siam, par exemple, les juristes et les diplomates jouissent d'une considération bien supérieure à celle des militaires ; seuls les marins, qui représentent une chose jadis inconnue dans le pays, peuvent se vanter d'être beaucoup mieux vus que leurs camarades de l'armée de terre. Un entretien que j'eus à bord d'un navire qui me conduisait de Hong-Kong à Haïphong avec un négociant du sud de la Chine, à la fin de décembre 1894, me mit bien vite au courant de l'état d'esprit de ses congénères. Ce brave homme avait lu dans un journal de son pays que les Japonais venaient d'être chassés de Port-Arthur et que l'on en avait tué 15.000. Il me fut impossible de lui faire admettre le contraire, pas plus que de lui faire comprendre qu'une victoire des « Wo-Jen » pût être sérieuse et définitive. Comme je lui demandais s'il ne songeait pas à aller se battre pour le bien de sa patrie, il s'indigna en me disant qu'il n'en était pas réduit à ce métier de va-nu-pieds. Et cependant il était certain que le « Fils du Ciel » serait victorieux « dès qu'il le voudrait. » Il n'est pas surprenant que des soldats qui ne se battent que pour une solde achetée par un travail aussi méprisé ne songent qu'aux moyens de toucher cette solde et avant tout, par conséquent, de rester sains et saufs en fuyant si l'action devient trop chaude, comme beaucoup le firent dans cette guerre.

En même temps l'absence de communications et cette parfaite indifférence du travailleur chinois, pourvu qu'il puisse exercer régulièrement sa profession, permet au gouvernement de colorer la vérité comme bon lui semble et même de la faire complètement ignorer dans bien des points de l'Empire.

désorganisé, dépourvu de mandataires avec qui ils pussent traiter.

Malgré son désir d'aider au développement de la Chine, c'eût été une tâche trop forte pour le Japon que de se trouver obligé de prendre lui-même en mains le gouvernement du Céleste Empire. Et c'est pour cela qu'il ne se souciait guère de supprimer, par une révolte qu'il aurait indirectement provoquée, un gouvernement qu'il considérait comme « une soupape de sûreté aux passions populaires des ennemis de la dysnastie ».

Tel est, je pense, le double mobile de l'action si énergique et si rapide des troupes japonaises, en même temps que la raison pour laquelle elles ne se sont pas dirigées sur Pékin même ; cette tactique, qui a été critiquée au point de vue militaire, semble s'expliquer par une raison politique.

La guerre prévue depuis longtemps au Japon, avait toujours été retardée par le gouvernement, notamment en 1876 au prix de la répression de la révolte de Kagoshima.

Il n'est que juste de dire un mot des motifs de politique intérieure qui ont pu, en 1894, hâter son éclosion.

Depuis le début de l'ère nouvelle, les gouvernants japonais s'étaient efforcés de doter leur pays de toutes les institutions du droit public européen. Poussés par une partie de l'opinion publique, ils donnèrent au Japon une Constitution et un Gouvernement parlementaire. Bien que la Constitution japonaise, promulguée le 11 février 1889, soit inspirée de la constitution prussienne et sauvegarde donc, plus que d'autres, les principes d'autorité, peut-être fut-elle encore faite un peu tôt ; le pays, habitué à un système essentiellement autoritaire, éprouva assez vite certains inconvénients du régime nouveau[1].

Les couches nouvelles de la société japonaise, appelées à prendre part aux affaires publiques, montrèrent bientôt un insa-

[1] Le pays trouve cependant une sécurité spéciale dans le profond loyalisme qui fait que l'autorité impériale reste au-dessus de toute discussion.

L'idée d'un renversement de la dynastie, religieusement respectée, n'existe chez personne. Toutes les agitations politiques laissent donc subsister la stabilité du régime qui a pour lui le prestige d'un glorieux passé.

tiable appétit, et ne purent admettre que les auteurs de la révolution de 1867, originaires des provinces de Satsuma et de Chochu, eussent seuls, avec leur protégés, tout à dire dans l'État et disposassent de tous les emplois [1]. L'opposition devint donc des plus violentes, et les mesures du gouvernement furent bien des fois contrecarrées.

Les ministres avaient peine à faire comprendre aux chambres les difficultés d'exécution qu'ils rencontraient, notamment au point de vue de la revision des traités avec les puissances occidentales. Cette revision ne pouvait être que le résultat de longues et laborieuses négociations, qui impatientaientcertains patriotes ; chaque retard devenant pour eux une nouvelle cause de dépit.

Une guerre heureuse ne pouvait qu'impressionner favorablement l'Europe et hâter la conclusion des différents traités à la suite de celui auquel l'Angleterre avait consenti le 16 juillet 1894 [2].

L'indéniable prestige de la force [3] devait affirmer l'existence du Japon, en le mettant sur un pied d'égalité avec les puissances occidentales qui, désormais, devaient compter avec lui ; cet effet moral forcerait les Européens à accorder sans délai à l'amour-propre national des Japonais la satisfaction légitime qu'il réclamait [4].

Une guerre devait aussi nécessairement entraîner l'accalmie des dissentiments intérieurs, et l'union de tous les Japonais dans

[1] Depuis la guerre, la politique intérieure du Japon semble avoir commencé sous ce rapport une certaine évolution.

[2] Un article paru dans *le Nippon* le 7 septembre 1894 faisait ressortir l'adresse avec laquelle les Anglais avaient, les premiers, admis la revision des traités. L'article était intitulé : « les gâteaux peints », cette expression désignant dans le langage populaire, un objet qu'on peut regarder sans pouvoir en manger. Ce traité ne devait en effet alors produire ses effets que cinq ans après sa signature.

[3] Ce prestige de la force fut du reste prouvé aux Japonais par des faits ; telle est la patience avec laquelle les Anglais laissèrent arrêter le navire le « Gaelic » qui, en automne 1894, se trouvait maintenu dans le port de Yokohama entre deux torpilleurs pour cause de contrebande de guerre. Il est douteux qu'avant les victoires remportées en Corée les Japonais eussent rencontré pareille tolérance.

[4] Les articles élogieux parus dans les journaux anglais vers la fin de la guerre étaient naturellement appréciés à Tokio pour ce qu'ils valaient, mais, malgré cela, il est évident que les Japonais ne pouvaient que s'enorgueillir du changement d'appréciation à leur sujet, que la victoire avait imposé.

un élan patriotique dont la conséquence serait un nouveau pas en avant.

Ce sont là des motifs pour lesquels le gouvernement pouvait difficilement se refuser à faire la guerre lors d'une occasion favorable. Aussi, se laissa-t-il entraîner par les événements, plutôt qu'il ne les créa en 1894. J'ai même entendu faire des reproches au ministère Ito de ce qu'il n'eût pas désiré cette guerre approuvée par le sentiment populaire et de ce qu'il ait dû se laisser forcer la main par les circonstances.

IV

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail, d'examiner les faits de la guerre, ni le traité de Shimonosaki, dans leurs détails. Mais je me permets de dire un mot, au point de vue des belligérants, de la pression européenne qui empêcha les Japonais de retirer de la guerre tout ce qu'à un moment donné ils pouvaient légitimement en attendre. Cette pression européenne était naturellement dans les désirs de la politique chinoise.

Le peuple céleste, essentiellement antimilitaire, et convaincu de sa force et de sa supériorité, attendait que le Ciel le délivrât des mains qu'il méprisait.

Il n'envisageait même pas la possibilité d'un démembrement de son colossal empire par les « petits Japonais, » Aussi ne faisait-il aucun effort pour résister sérieusement.

A Pékin, la vie ordinaire restait, dans les sphères gouvernementales, ce qu'elle avait été auparavant.

Les intrigues et les rivalités des Mandarins avaient entraîné, en septembre 1894, la disgrâce du comte Li (Li Hung Chang), que bientôt on dut réintégrer dans ses dignités en le reconnaissant comme étant le seul homme capable d'entamer les négociations de paix. Les nominations les moins judicieuses et les plus contradictoires étaient faites par un gouvernement aux abois désireux de renforcer subitement ses troupes dans l'espoir d'une victoire facile ; pendant les années précédentes, alors que l'on aurait peut-être pu obtenir un résultat, Li Hung Chang n'avait

rencontré aucun soutien dans ses efforts en vue du développement de l'armée de Petchilli et de la marine. La persistance des vieux errements n'est du reste que trop démontrée par certains édits de la « Gazette officielle de Pékin » reflétant les mêmes événements de la Cour.

L'Impératrice Veuve, qui jadis avait été régente, conservait dans toutes les décisions gouvernementales une influence prépondérante; son caractère la montre prête à employer tous les moyens propres à empêcher la diminution de son pouvoir et le changement de l'état des choses existant. Vers la fin de l'année 1894, elle fit destituer et condamner aux travaux forcés un censeur qui s'était permis de critiquer son ingérence dans les affaires publiques. Peu de temps auparavant, elle avait fait infliger une peine disciplinaire à deux hautes dames de la Cour dans lesquelles elle craignait des rivales. L'édit impérial du 26 novembre 1894 (rapporté par M. de Brandt dans l'un de ses ouvrages si intéressants) montre mieux que toute dissertation quels étaient à ce moment critique de l'histoire de la Chine les préoccupations d'un souverain, qui, dans tout autre pays, eût été moins convaincu de sa supériorité transcendante et eût consacré tous ses efforts à combattre ses adversaires en se souvenant du principe : Aide-toi et le ciel t'aidera [1].

Nous, Empereur, avons reçu les ordres de l'Impératrice Veuve, et promulguons maintenant l'édit suivant. Depuis sa fondation, notre dynastie a toujours mis le plus grand soin à ce qu'un ordre sévère fût observé dans le palais. Les différents membres du harem impérial ont surtout fait l'objet d'une surveillance spéciale, et il n'a jamais été permis à aucun d'eux de se mêler des affaires de l'État ou du gouvernement. Sa Majesté l'Impératrice Veuve trouve que les concubines impériales Chin-fei et Chen-fei, profitant de leur présence auprès de l'Empereur, ont essayé de faire prédominer dans les affaires du gouvernement leur influence sur nous et ont ainsi à plusieurs reprises imploré des faveurs pour leurs parents et amis. Pareille conduite aurait incontestablement des suites dangereuses si elle ne faisait l'objet de notre attention. Ching-fei et Chen-fei se sont vues élevées récemment au rang de concubines impériales de 3e classe, à cause de la bonne conduite qu'elles ont tenue en général; malgré cela, il est nécessaire qu'une punition leur soit infligée pour éviter que d'autres ne suivent leur mauvais exemple. Nous ordonnons en conséquence que les deux concubines en question soient dégradées de deux rangs; ce sera une légère punition qui servira d'avertissement pour les autres membres du harem. »

L'activité des gouvernants était absorbée par de puériles dissentions de Cour et par le souci de préparer une digne célébration du 60e anniversaire de l'Impératrice Veuve.

A un moment donné on avait songé à quitter la capitale que la défaite, jointe à des événements tels qu'un incendie et la destruction de certains monuments, faisait considérer comme privée désormais de la protection céleste. La sécurité semblait, du reste, commander cette mesure de retraite vers la grande muraille.

Les Anglais qui voyaient là une occasion de dominer plus sûrement le gouvernement chinois désiraient son transport dans la vallée du Yang-tse-Kiang, et encouragèrent l'Empereur dans cette voie, que cependant, le respect des traditions fit bientôt abandonner. L'Empereur déclara, du reste, qu'il ne pouvait changer les habitudes de l'Impératrice Veuve « par un déplacement aussi pénible, alors que depuis 20 ans il ne songeait qu'à lui rendre la vie agréable. »

C'est donc sur l'intervention des Européens que l'on comptait; c'est elle que l'on exigeait pour ainsi dire à Pékin. Certains organes chinois déclaraient nettement que puisqu'on permet aux Occidentaux d'établir des églises dans certaines villes de Chine, c'est bien le moins qu'ils rendent des services en retour de cette tolérance qui ne devrait être maintenue que s'ils chassaient les Japonais [1].

[1] Des mouvements de ce genre sont toujours favorisés par les mandarins, pour lesquels un changement de l'organisation actuelle de l'empire signifie la perte de leur situation et de leurs privilèges en même temps que des abus auxquelles ils purent se livrer impunément en « sauvant la face ». Les missionnaires connaissent la haine dont ils sont l'objet comme représentants d'une civilisation occidentale : ils savent qu'ils ne doivent une sécurité précaire qu'à la crainte du mandarin d'être puni par le gouvernement, si, à la suite de quelque attentat, celui-ci était admonesté par une puissance européenne ; ils savent donc que lorsque le mandarin n'a rien à craindre, il est tenté de favoriser les mouvements populaires qui leur sont hostiles. La sécurité des missionnaires n'est donc que le résultat de la crainte « superposée », si je puis dire, du gouvernement et des mandarins.

On sait, du reste, quel usage les puissances européennes ont su faire, dans un but d'intérêt personnel, de la mort de leurs missionnaires ; l'intérêt explique leur attitude à nos yeux, mais ne peut évidemment leur attirer que le mépris des Chinois qui, à juste titre, les considèrent comme des barbares à la force desquels ils doivent céder.

Lors donc que fut posée la question de la ratification des conditions de paix dictées par le Japon à Shimonosaki, un mouvement sérieux se produisit contre leur acceptation. Un groupe important de lettrés supplia l'Empereur de faire traîner la guerre en longueur par un refus formel, et de profiter du temps ainsi gagné pour introduire dans l'armée et l'administration de nombreuses réformes qui amèneraient peut-être un changement favorable dans le sort des armes.

Pareille tactique aurait du reste favorisé la politique dont nous venons de parler et à laquelle on avait quelque droit de s'attendre de la part de la Chine. On peut penser que celle-ci ne demandait qu'à provoquer sous main une intervention européenne qui lui fit reconquérir par les efforts d'autrui ce qu'elle-même avait laissé échapper. L'histoire constante du Céleste Empire nous fait croire que son gouvernement espérait bien que les puissances occidentales, dont on connaissait les intérêts en Chine, ne laisseraient pas prendre Pékin par les Japonais ; en renonçant donc à l'idée de quitter la capitale et en refusant de ratifier la paix de Shimonosaki, il pouvait, en les exaspérant, amener les Japonais à marcher sur Pékin et, de la sorte, parvenir sans doute à leur opposer les forces des Européens, et à changer la face des choses. A ces considérations très judicieuses, devait s'ajouter inversement l'idée de ne point encourager d'autres « Barbares » à imiter les Japonais à cause des avantages que devait donner à ceux-ci le traité de paix.

L'intérêt de la Chine était donc à tous points de vue, de faire traîner les choses le plus longtemps possible, alors que pour les mêmes motifs leurs adversaires, conscients aussi de la possibilité d'une immixtion étrangère, ne songeaient qu'à hâter, autant qu'il était en leur pouvoir, la conclusion d'une paix avantageuse.

C'est dans ce but qu'évitant toute divulgation qui eût fait échouer leurs projets pendant les négociations de paix, les Japonais ne donnèrent jamais aux plénipotentiaires chinois que des délais extrêmement courts pour la transmission de leurs réponses.

Mais la Russie qui depuis longtemps se préparait à atteindre l'Océan pacifique, comptait sur l'avenir et aurait été heureuse d'attendre, pour intervenir, la fin de la construction du chemin de fer qu'elle construisait en Sibérie. N'étant pas prête, elle ne se souciait pas d'affronter d'ores et déjà une guerre contre le vainqueur.

La principale intéressée restant inactive, les puissances occidentales, inspirées du reste par une rivalité réciproque, ne prirent aucune initiative avant la signature du traité de paix ; aucun mandarin n'osant assumer la responsabilité de la continuation de la lutte, la Chine se vit donc acculée à la signature du traité. Devant ce fait accompli de la signature, tout retard devenait fatal pour la Russie. Aussi, aiguillonnée par la nécessité, celle-ci s'assura-t-elle l'appui de deux autres puissances pour éviter que son rêve, patiemment poursuivi pendant tant d'années, ne s'évanouît tout à coup. L'adresse bien connue de Li Hung Chang rend très vraisemblable la supposition qu'en acceptant la paix de Shimonosaki avec toutes ses conditions assez dures, il avait perçu dans ce traité, le moyen décisif de provoquer cette intervention européenne qu'il devait souhaiter depuis si longtemps. Il connaissait assez les Russes pour pressentir qu'en présence des cessions de territoires qui devaient rendre le Japon l'arbitre presqu'absolu de tout l'Orient asiatique, ils s'émouvraient enfin.

Les Anglais modifiant la tactique qu'ils avaient adoptée au début de la guerre, cherchèrent au moment, de l'intervention russo-franco-allemande, à s'attirer les bonnes grâces du vainqueur en s'abstenant de toute ingérence.

La désillusion fut grande pour le gouvernement japonais.

Mais il eut l'adresse de se soumettre à temps à cette intervention et l'adresse plus grande encore de la faire accepter au peuple. Nous n'avons pas le droit d'être surpris du mécontentement que les Japonais ont naturellement éprouvé d'une semblable immixtion. Comme le disait le Japan Mail du 15 octobre 1894, il serait injuste d'exiger des Japonais, sous prétexte d'honnê-

teté politique, des choses qu'aucune nation européenne ne ferait [1].

Après bien des péripéties et quelques fautes commises en Corée par certains fonctionnaires Japonais, le résultat final, établi par la convention russo-japonaise de 1898, est en somme, un succès pour le Japon, malgré sa défaite diplomatique de 1895.

Sans parler de la prise de possession de la Mandchourie, sous prétexte de surveillance de la nouvelle ligne de chemin de fer, il y aura désormais, en Corée, une sorte de condominium russo-japonais.

La Russie y a sans doute une influence prépondérante ; mais pour la sécurité du Japon, cette influence est contrebalancée par le voisinage des autres puissances Européennes.

La Corée n'est donc pas chinoise, elle n'est pas non plus russe ; et les Japonais y conservent une influence dominante.

L'occupation de Port-Arthur et du Liao Tong, qu'assurément ils auraient préféré garder eux-mêmes, est bien moins dangereuse pour l'empire du Soleil-Levant, que celle de la presqu'île Coréenne. Elle l'est d'autant moins, que cette guerre, en précipitant les événements, a amené en Extrême-Orient toutes les puissances de l'Europe et a ainsi contrebalancé leurs influences. Elle consacre donc le système des Japonais qui, comme d'autres, du reste, ont depuis bien des années cherché à assurer leurs progrès et leur sécurité par la rivalité de leurs adversaires. La cession de Wei-Hei-Wei aux Anglais, loin d'être une défaite Japonaise, apparaît comme le résultat d'un coup d'adresse fait pour satisfaire à la fois les Anglais et les Japonais ; ceux-ci voient installée à Wei-Hei-Wei une puissance qui, en contrebalançant l'influence russe à Port-Arthur, fait les affaires des Japonais tout en faisant les siennes propres, et met en sécurité l'empire du Soleil-Levant. Bien qu'il se soit vu priver d'une grande

[1] En ce qui concerne la revision des traités, rappelons à ce propos que le premier soin de l'Angleterre, lorsqu'elle s'établit à Chypre, et de l'Autriche-Hongrie quand elle prit possession des principautés de Bosnie et d'Herzégovine, comme de la France en Tunisie, fut d'y abolir les capitulations, afin d'être maîtresse dans ces pays où en droit strict elles ne sont pas tout à fait chez elles.

partie des fruits de la victoire que d'autres ont voulu partager, je ne crois pas qu'il soit téméraire de dire que la guerre de 94-95 a eu pour le Japon le résultat principal qu'il pouvait désirer.

Elle l'a placé aux yeux des puissances européennes sur un pied d'égalité militaire qui les force à compter avec lui. Sans cette guerre, à laquelle l'adoption des inventions européennes a servi de préparation, la Russie, débarrassée de toute rivalité européenne, aurait tôt ou tard absorbé seule la Corée; l'empire du Soleil-Levant serait sans doute devenu, à son tour, la proie de conquérants occidentaux et se serait vu arracher l'avenir auquel un passé d'indépendance et de puissance lui donnait plein droit. Continuant l'œuvre commencée lors de l'ouverture de la Corée, le Japon, par cette guerre, démontra au monde surpris la faiblesse de l'empire Chinois. Au point de vue du Japon lui-même, le résultat de la guerre semble être qu'il se soit mis définitivement à l'abri de la convoitise européenne ; le succès devint ainsi pour lui une sorte de sauvetage préventif qui certes n'était pas le but de la guerre mais peut être considéré comme un de ses grands résultats historiques. En même temps le Japon ouvrit à l'Europe un vaste champ d'activité et de richesses qu'elle soupçonnait à peine ou qui lui paraissait hors d'atteinte.

Malgré l'avidité des nations européennes, qui déjà ont commencé à se partager cette proie qu'indirectement elles doivent aux Japonais, ceux-ci auront certainement encore un rôle important à jouer dans la mise en valeur de la Chine, qu'ils connaissent mieux que personne.

Leur patriotisme semble devoir leur faire surmonter les difficultés intérieures qui sont le résultat d'une transformation si brusque et d'un outillage si rapidement obtenu qu'ils ne doivent qu'à leurs propres ressources. Bien qu'ils n'aient pu empêcher l'immixtion des Occidentaux dans les questions extrême-orientales, leur rêve d'avoir voix au chapitre pour leur solution et d'être une puissance dont l'alliance puisse sembler précieuse, ne sera donc pas une chimère.

La Haye, septembre 1898. Alexandre HALOT.

JEAN BARRILLON

ET SON JOURNAL

DES SEPT PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE FRANÇOIS Ier

Le Journal de Jean Barrillon, que la société de l'Histoire de France a bien voulu charger l'auteur du présent article de publier [1], est une chronique des sept premières années du règne de François Ier, mais une chronique d'un genre tout particulier et conçu sur un plan plus large que ne le sont d'ordinaire de pareils travaux. On sourirait aujourd'hui de la prétention qu'a eue l'auteur de noter et d'exposer tous les faits politiques importants de l'époque, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'après les pièces authentiques qui, à raison de ses fonctions de secrétaire du chancelier Duprat, lui passaient journellement entre les mains : ordonnances, lettres-patentes, discours et allocutions officielles, instructions d'ambassadeurs, correspondances diplomatiques et militaires, traités, actes du Parlement et des cours souveraines, avis des villes. Beaucoup de ces pièces se trouvent même intercalées telles quelles dans le récit et, en en augmentant l'intérêt et la précision, méritent bien à l'œuvre cette épithète de Journal de chancellerie, dont on l'a très heureusement qualifiée [2].

De l'esprit qui a présidé à sa rédaction ressort cette conséquence que le *Journal de Barrillon* a surtout le caractère d'une histoire officielle. Barrillon a été, pourrait-on dire, l'un des pre-

[1] *Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat*, 2 vol. in-8°, Paris 1897-1899.

[2] M. de Boislisle, Rapport sur les travaux en cours de la Société dans *l'Annuaire-Bulletin de la société de l'Histoire de France*, 1897.

miers historiographes de la cour de France. Il est dans tous les cas inutile de chercher dans son récit aucun de ces renseignements sur les mœurs et les idées de l'époque qui rendent si curieux par exemple le *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*. Mais en revanche on ne saurait souhaiter de trouver réunis plus grand nombre de détails précis et d'indications exactes sur les faits historiques proprement dits. Nous avons là une précieuse chronique, où sont consignés jour par jour les événement les plus divers : déplacements du Roi et de la cour, naissances, mariages, morts des membres des familles royales et d'un grand nombre de personnages en vue, nominations aux postes et aux emplois principaux de la guerre, de l'administration et de la justice, cérémonies, négociations, traités, faits militaires, démêlés de la cour et du Parlement, rapports de la royauté avec les États provinciaux et les villes, affaires religieuses.

Si variées néanmoins que soient les matières contenues dans le *Journal*, la première place, il faut bien le dire, y est réservée à l'histoire diplomatique du temps. Des quatre grands faits auxquels sont consacrés les développements les plus étendus, il n'en est aucun en effet qui ne se rapporte directement ou indirectement aux affaires extérieures du pays. Pour ces quatre faits : campagne d'Italie de 1515; introduction en France du Concordat; candidature de François Ier à l'Empire; conférences de Calais de 1521, nous voudrions signaler aux lecteurs de cette Revue l'intérêt du *Journal* de Barrillon.

§ 1. *Campagne d'Italie de* 1515. — Qu'on ne s'étonne pas de nous voir ranger au nombre des documents intéressant l'histoire diplomatique le récit de l'expédition d'Italie que nous a laissé Barrillon. L'auteur ne s'est certes pas abstenu méthodiquement de rapporter aucun fait d'ordre militaire : il nous instruit minutieusement, par exemple, de l'itinéraire de l'armée et de ses étapes journalières; la liste assez longue qu'il donne des personnages « qui passèrent les monts avec le Roy » est aussi

curieuse. Mais combien peu de détails sur la composition de l'armée, sur les difficultés de la traversée des Alpes, sur l'arrivée en Lombardie, et surtout quelle brève et laconique narration de la bataille de Marignan, ou plutôt de Sainte-Brigitte, comme l'appelle exactement Barrillon ! Les préférences du chroniqueur sont acquises, on le sent, non pas au métier des armes et aux grands coups d'épée, mais bien à la diplomatie et aux prudentes négociations. Là d'ailleurs est l'originalité de son récit et ce qui le distingue de tous les autres documents publiés jusqu'à ce jour sur l'expédition de François Ier. On y voit tout d'abord les efforts très sincères consentis par le Roy « pour esviter l'effusion du sang chrestien et la bataille ». Quel crève-cœur, c'eût été cependant pour le jeune et bouillant monarque que d'y renoncer ! Néanmoins, pendant que l'armée avance en Lombardie, une première négociation s'engage à Vercelli, sous la médiation du duc de Savoie, et François Ier, « pour l'amour qu'il a tousjours eue aux seigneurs des Ligues et affin de se servir de leurs hommes à la guerre qu'il prétend faire contre les Infidèles »[1], consent à envoyer aux dits Messieurs des Ligues son grand sénéchal René, bâtard de Savoie, porteur de ses instructions. Curieux morceau que ces instructions débutant par l'exposé des grandioses projets de croisade du roi de France pour se terminer en un style de contrat d'achat, où la situation se règle « à coups d'escus soleil ». Tous comptes faits, — tel est bien le mot qui convient, — le Bâtard signe pourtant avec les âpres montagnards un « projet d'appoinctement ». Mais ses propositions se trouvent bientôt n'avoir fait qu'exciter les convoitises des délégués des cantons. Il faut recommencer les pourparlers à Gallarate. Avec le récit de Barrillon, on peut très exactement reconstituer « le négoce ». Les demandes des Seigneurs des Ligues portent avant tout sur six points :

— « Le premier c'est que lesdictz seigneurs des Ligues offrent au Roy six mil hommes de leurs gens pour la garde tuition

[1] *Journal*, t. I, p. 87-88.

et deffence du royaume de France et duché de Milan, lesquelz ne aultres ledict seigneur ne pourra lever en leurs païs sans l'exprès congé et consentement de la communaulté des Ligues.

— « Le second point est que lesdictz seigneurs des Ligues n'entendent estre obligez à leurdict office desdictz six mille hommes là où ilz seroient grevez de guerre.

— « Le tiers est que là où ilz seroient grevez de guerre le Roy leur aidera à ses despens de six cens lances, deux cens chevaulx-légers avec honneste artillerye.

— « Le quart est que le Roy leur baillera où ilz seront, comme dict est, grevez de guerre, vingt-cinq mil florins d'or de par chascun quartier d'an qu'on leur fera la guerre.

— « Le cinquiesme, qu'ilz demandent au Roy deux mil livres tournois de pension pour chascun an et pour chascun de leurs cantons, soit des anciens ou nouvellement devenuz cantons.

— « Le sixiesme et dernier qu'ilz entendent que leur confédération présente avec le Roy durera sa vye durant tant seullement, avec réservation expresse de leur costé du Sainct-Siège apostolique et Sainct-Empire romain et avec ce de tous ceulx ausquelz ilz ont appoinctement et alliance [1] ».

A ces premières réclamations le Roi consent à faire droit, sauf pourtant à la quatrième, celle des 100,000 florins d'or par an, dont il déclare « n'avoir encore rien entendu », et à la sixième, car il exige que l'alliance conclue soit dite devoir porter effet jusqu'à cinquante ans après son décès. Il acquiescera en revanche à deux demandes additionnelles de Messieurs des Ligues : il leur comptera 300,000 écus pour la reddition de Lugano et Locarno; et poussera d'autre part la condescendance jusqu'à les ndemniser moyennant 300,000 écus de leurs frais d'entrée en campagne, « combien que ce soit chose estrange de souldoyer ceulx qui sont venuz contre luy » [2]. Sur ces bases se conclut le 8 septembre 1515 le curieux traité de Gallarate, dont Barrillon nous donne le texte resté encore inédit. Mais pendant que Fran-

[1] *Journal*, t. I, p. 94-95.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 98.

çois Ier ratifie l'accord et envoie au lieu de la négociation un premier versement de 150,000 écus, les Suisses qui occupent Milan, « excitez en soubz main » par le cardinal de Sion, refusent d'approuver les conventions signées par leurs représentants à Gallarate et engagent la bataille à Santa-Brigida.

De cette bataille, nous le disions tout à l'heure, Barrillon ne nous a laissé qu'un récit très abrégé. Mais son *Journal* nous fournit en revanche les détails les plus circonstanciés sur les suites de la victoire de François Ier et sur les négociations qui devaient aboutir l'année suivante à la conclusion de la célèbre *Paix perpétuelle*. Aussitôt après la bataille de Sainte-Brigitte, nous voyons se poser au conseil de guerre du vainqueur la question de savoir « si on poursuivra les Suisses », afin de les mettre une fois pour toutes hors d'état de nuire, ou si plutôt on n'essaiera pas « d'entrer avecques eulx en composition ». Après un long débat, dont Barrillon nous donne un compte-rendu assez vivant on conclut « que on ne suyvra point les Suysses », mais qu'au contraire on respectera leur retraite, — « car à son ennemy on doit faire un pont d'or pour fuyr » — et que sans retard on leur proposera paix et alliance. La mission d'André Le Roy, notaire et secrétaire du Roi, est le premier gage donné aux Seigneurs de Berne, Fribourg et Soleure des sentiments pacifiques du roi de France. Très peu après, Pierre de la Guiche et Antoine Le Viste, seigneur de Fresnes, sont envoyés à Genève; par les soins du duc de Savoie, ils s'abouchent là avec les représentants de huit des principaux cantons suisses et signent avec eux le traité de Genève, le 7 décembre 1515. Enfin vers le milieu de l'année 1516, la double ambassade de Charles du Plessis, seigneur de Savonnières, et de Louis Forbin de Soliers décide de la conclusion de la paix de Fribourg (29 décembre 1516). Grâce aux textes de tout genre, instructions, notes, protocoles, traités, qui se trouvent intercalés dans le récit de Barrillon, grâce aussi aux nombreux renseignements qui y sont réunis, nous arrivons ainsi à bien connaître des événements qui jusqu'ici n'étaient que très sommairement relatés dans les chroniques contemporaines et nous

pouvons dès lors justement apprécier le principal résultat en somme de cette campagne d'Italie de 1515 dont la conquête du Milanais ne devait être que le bénéfice éphémère.

§ 2. *L'introduction en France du Concordat.* — Pendant son voyage d'Italie, Barrillon fut le témoin d'autres événements dont la suite occupe une partie considérable de son Journal. Il s'agit de la négociation et de l'introduction en France du Concordat de Bologne.

Le Concordat fut proprement l'œuvre de Duprat. Il est donc naturel que Barrillon se soit volontiers appesanti sur l'un des actes les plus notables, sur l'un des plus contestés aussi de la politique de son protecteur. Toujours sobre d'appréciations personnelles, il ne défend expressément qu'à un seul endroit le chancelier des imputations malveillantes que lui valut son attitude dans l'affaire de Bologne : « il n'y procéda, dit-il, que par droicte intention, car plusieurs fois luy ay oy dire qu'il prioit Dieu le plus dévotement qu'il luy estoit possible que, si le Concordat n'estoit utille au royaume de France, il permist qu'il vinst à néant et ne fust observé et gardé »[1]. Mais il apparaît bien que c'est surtout en laissant parler Duprat lui-même que l'auteur du *Journal* prétend le plus victorieusement le justifier. Lors de l'entrevue de Bologne, le chancelier apparaît au premier rang : sa harangue au Pape, qui occupe la partie la plus étendue de la narration de Barrillon, forme comme le préliminaire et la préface des négociations qui étaient au moment de s'engager[2]. Sur ces négociations, où s'élaborèrent les articles de l'acte célèbre de 1515, le *Journal* ne nous fournit, il est vrai, que trop peu de détails. Mais plus loin, en revanche, la longue défense présentée par Duprat au Roi, en réponse aux attaques formulées en un volumineux mémoire par le Parlement de Paris, peut être considérée comme une des pièces les plus curieuses de l'histoire du Concordat.

[1] *Journal*, t. II, p. 75-76.
[2] *Ibid.*, t. I. p. 168-173.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter lequel des deux partis, du chancelier ou du Parlement se trouvait défendre la meilleure cause. Aussi bien une équivoque pesa toujours sur le débat, équivoque qu'aucun des deux adversaires ne crut possible de dissiper. Il est très certain que le Concordat, en supprimant les droits d'élection du clergé aux dignités ecclésiastiques, consacrait la violation et la ruine des libertés les plus essentielles de l'Église gallicane au profit de la Papauté et qu'à ce titre le Parlement pouvait très justement défendre la Pragmatique Sanction. Mais il est tout aussi évident que l'acte de 1516 constituait en même temps la main-mise du pouvoir royal sur l'Église nationale qui jusqu'alors avait vécu indépendante en principe de ce pouvoir. Et cependant, si à travers les lignes du long mémoire que le Parlement remit au Roi on sent bien percer sans cesse comme un désir d'aborder enfin franchement la question pour condamner cette nouvelle entreprise de la royauté, à aucun moment la lutte n'est engagée sur son véritable terrain, nulle part la Cour n'est mise catégoriquement en demeure de s'expliquer sur le partage intervenu entre elle et le Saint-Siège des dépouilles de l'Église de France. C'est que dans cette affaire comme dans bien d'autres, le Parlement recula toujours devant l'affirmation nette et claire du rôle politique qu'il prétendait jouer sans jamais l'oser dire ; son opposition fut là ce qu'elle fut ailleurs, non pas une opposition de principe qui eût dû faire valoir énergiquement la nécessité dans l'État d'un contre-poids à l'autorité sans cesse croissante du pouvoir royal, mais une résistance détournée, dissimulée. Dans son mémoire, le Parlement défend la Pragmatique Sanction à l'aide d'arguments de doctrine et de tradition; il attaque sans ménagement la Papauté ; mais du Roi et des pouvoirs exorbitants qui lui adviennent, pas un mot.

Cette attitude donnait en somme au chancelier une position excellente et dont il sut profiter. Il n'avait à défendre le Roi que d'un reproche : d'avoir montré trop de faiblesse vis à vis de la Papauté, de s'être, lui victorieux, incliné trop complaisamment

devant la volonté d'un vaincu, en se laissant dicter les articles de la nouvelle charte de l'Église de France.

La justification de la politique du Roi forme donc le fond du mémoire de Duprat, et bien plus que les passages où sont discutés les arguments de doctrine du Parlement, cette partie de son « discours » est intéressante, car nous y trouvons le très curieux exposé de la situation extérieure de la France après la campagne d'Italie.

Cette situation, — telle est la thèse de Duprat, — peut sembler brillante à première vue : le Roi a remporté une victoire glorieuse non seulement sur les Suisses, mais en réalité sur les souverains d'Europe, dont ceux-ci n'ont été que les instruments. Tous ont été obligés de s'incliner devant la fortune du jeune souverain et « d'entrer en capitulation avec lui ». Mais avec quelle répugnance ils s'y sont soumis et quelle est « l'instabilité « et l'incertitude de telz alliez », on peut aisément se le figurer. « Quant au Pape, le Roy a assez aperceu, depuis la première « confédération que feit avec sa Sainteté, les dissimulations des- « quelles a usé envers luy », car, lorsque l'empereur Maximilien descendit en Italie pour essayer de reconquérir le Milanais, « le Pape envoya au devant de luy le cardinal Saincte-Marie in « Porticu, l'ung de ses principaulx familiers avec argent pour « luy présenter et pour luy donner faveur et estimation affin que « plus facilement parvinst au dessus de ses affaires qu'estoient « de jecter le Roy hors d'Itallie, jaçoyt que trois mois auparavant « icelluy Pape eust capitulé avec le Roy et se feust obligé à la « conservation de l'estat de Milan envers tous et contre tous ».

— « *Secundo*, quant à l'empereur Maximilien », dont la haine contre la France date déjà du dernier siècle et qui n'a point pardonné les offenses qu'il prétend avoir reçues des rois Louis XI et Charles VIII, « on peult évidemment congnoistre que de faire « fondement et stabiliment sur ce pyvot ne seroit prudence ne « sagesse, car s'il trouvoit la voie ouverte pour nuyre, il ne s'y « espagneroit, non plus que firent les Juifz à la mort de Nostre- « Seigneur. »

— « *Tertio*, touchant le Roy catholique, il est encore jeune,
« gouverné par aultruy, on ne sçait quel il sera, ne où son cueur
« tendera, quand il prendra le frain aux dens. Ceulx qui le
« manyent de présent qui voyent de combien l'alliance et confé-
« dération du Roy luy sert, tant qu'ilz auront crédict, l'entretien-
« dront en ce bon vouloir et propos. Mais sy le cas escheoit qu'ilz
« feussent reboutez, qu'est chose que facillement peult advenir
« à la court d'ung jeune prince, quand il y a partialitez et menées,
« est à craindre qu'il ne changeast de vouloir et propos et ensuive
« la destinée de ses ayeulx. Et pour le conduyre à cella on luy
« mectra devant les yeulx que le Roy tient le duché de Bour-
« goigne, qui appartenoit à son bisayeul, qu'il paye cent mille escuz
« au Roy chacun an de Naples, jaçoyt que le Roy d'Espaigne
« son ayeul n'en pay ast riens, et que madame Loïse de France
« est bien jeune et que ce seroit son grand dommaige et de ses
« païs d'actendre si longuement sans avoir femme, qu'il est le
« plus puissant prince de la chrestienté et ne doibt craindre per-
« sonne. Par lesquelles choses on peult assez congnoistre et
« entendre quelle sureté ferme on peult attendre de ce costé là.

« *Quarto*, quant au roi d'Angleterre, combien qu'il eust
« alliance et confédération avec le feu Roy jurée sur les sainctes
« Évangilles de Dieu et le fust de la vraye Croix, néantmoings
« par ung simple bref, qu'il eut du pape Julle, par lequel luy
« faisait sçavoir que feu de bonne mémoire le roy Loïs XIIe
« estoit scismatique comme adhérant au concille de Pise, venant
« contre ledict traicté et son serment, feit la guerre audict feu
« Roy Loïs, souffrit que on preschast en son royaume icelluy
« feu Roy estre scismatique, et ne s'en fault esmerveiller, car
« sont les anciens ennemys de France, et d'aultre part il est des-
« cendu en France et y a faict des maulx et crainct la revanche
« et seroit bien aise que les affaires du Roy feussent en trouble
« et empeschement, affin que ne lui demandast quelque chose.
« Et finablement il est plus que notoire que, quelque alliance et
« confédération qu'il ait avec le Roy, n'a demeuré, ne demeure
» de machiner et conspirer contre ledict seigneur ce qu'il peult,

« donne et preste argent à ses ennemys, a mis toute la peine qu'il « a peu et n'a riens espargné pour empêcher que les Suisses « n'eussent paix et amytié avec le Roy. Et par ainsy de s'en- « dormir et reposer sur ung tel chevet, n'y a personne ayant bon « sens qui le conseillast.

« *Quinto*, touchant les Suisses, ce sont ennemys réconcilliez « qui ont esté vaincuz et deffaictz n'y a pas longtemps par le « Roy. Leurs enffans, vefves, pères et mères, frères et sœurs en « portent le tesmoignage et s'en querellent. Ce sont gens de « grosse vindication et merveilleux courage, à la foy et fiance « desquelz ne fault faire grant fondement et la cause qui les a « faict demeurer coys jusques à présent est que estoient encores « estonnnez du baston et aussy quelque division qu'il y a eu « entre eulx et le grand argent que on leur a baillé. Mais est à « craindre que, après que auront reçu l'argent que le Roy leur « a promis et qu'ilz seront un peu remis sus et auront quel- « que port d'ailleurs, ne changent de volunté et mesmement « attendu que ne sont voullu entrer en alliance avec ledict sei- « gneur.

« Et par ainsy les choses susdictes bien pesées et considérées, « est notoire à toutes gens de sens et entendement que, actendu « l'envye et mauvais voulloir que les dessusdicts pourraient « avoir contre le Roy et son royaume, que ledict seigneur n'a « pas petit œuvre de les départir et prendre avec eux amytié, « alliance et confédération. Et est bien nécessaire que ledict « seigneur ayt grand soin et cure de les entretenir en l'estat que « sont de présent et que garde que ne se fourvoyent de luy et ne « se réunissent et repreignent le chemyn que leur avoit baillé « pape Julle, considéré mesmement qu'il y a des souffleurs qui « sont après eulx, comme le cardinal de Sion et aultres ses sem- « blables pour les cuyder descheminer du chemin où sont de « présent et les réduire à la première voye. Et avec ce est « besoing que ledit seigneur ayt ce soin et cure de leur oster « toutes les voyes et sentiers que pourroient prendre et avoir « pour eulx réunir et réassembler soubz coulleur d'honneur et

« honnesteté et sans estre reprins d'estre venuz contre leur foy « et serment. »[1]

Or, et c'est ici le nœud de l'argumentation de Duprat, « toutes « ces choses qu'il n'est besoin pourparler ne manifester en grosse « compaignie, ains que doibvent estre tenues secrètes » sont bien faites « pour monstrer de quoy peult servir le Concordat ». « Le sage dit que la considération des choses passées doibt faire « conjecturer à l'homme prudent ce qui peult arriver ». Qu'est-il donc arrivé du temps du feu Roi ? Lui aussi semblait être en « bonne amitié et ligue » avec le roi d'Espagne, avec le Pape, en parfaite intelligence avec l'Empereur, le roi d'Angleterre et les Suisses. Pourtant à un moment donné tous ne se sont-ils pas ligués contre lui « en une ligue qu'ilz ont appelée Saincte » ? Et « soubz quelle couleur ? » — Sous le prétexte que ceux qui adhéraient au concile de Pise devaient être considérés comme schismatiques. C'est ainsi une question religieuse qui « a servi « de scintille et de fondement à cette conspiration », dont le résultat désastreux a été l'expulsion du roi de France de la Lombardie.

Eh ! bien, que l'on y prenne garde ! Un danger tout à fait pareil est imminent. Le concile de Latran a triomphé de celui de Pise. Un de ses premiers actes a été de condamner la Pragmatique Sanction. Que pouvait faire le Roi ? Envoyer ses ambassadeurs défendre à Rome la Pragmatique ? — Il n'y fallait pas songer, en présence des déclarations formelles du Concile. D'autre part, ne point tenir compte de ses déclarations, était attirer sur la France le péril d'une nouvelle ligue sainte de tous les souverains d'Europe. « Car est bien à noter que la voye qui leur seroit la plus « aisée pour eulx réunir et venir, soubz umbre de charité, par « honneur et honnesteté, contre leurs promesses, foy et ser- « ment et rompre contre le Roy, seroit de mectre en avant que « ledict seigneur et son royaume usent de la Pragmatique, « jaçoyt que soit par le concille de Latran abrogée avec censures

[1] *Journal*, t. II, p. 25-30.

« et que seroit nécessaire, pour l'honneur de Dieu et de l'Eglise, « faire alliance entre eulx et se despartir de celle qu'ilz ont avec « le Roy pour le réduire et ses subjectz par le cousteau matériel « *ad gremium sanctae matris Ecclesiae*, actendu les désobéissances « du spirituel, laquelle chose seroit trouvée entre toutes autres « nations bonne, et ceulx qui le feroient en auroient louange et « estimation, et, soubz umbre de cette honnesteté et charité, « trouveroient façon de tirer argent de leur peuple pour faire la « guerre audict seigneur et à son royaume ». [1]

Et la crainte d'une pareille éventualité suffit dès lors à légitimer la conduite du Roi. Sans doute, il eût préféré conserver la Pragmatique Sanction, sans doute il a été contraint de ménager le Pape, de se soumettre à quelques-unes de ses exigences, mais pouvait-il vraiment faire renaître une guerre désastreuse et exposer la France aux terribles conséquences d'une coalition formidable?

Au surplus, — et c'est la deuxième partie du « discours » de Duprat, — le Roi qui ne pouvait ni défendre la Pragmatique Sanction ni la conserver en dépit du Saint-Siège, n'a point sacrifié, autant qu'on veut bien le dire, les intérêts de l'Église de France. Et là dessus, Duprat s'efforce de prouver, thèse assurément difficile à soutenir, que le nouveau Concordat présente tous les avantages de la Pragmatique Sanction, que la plupart des dispositions essentielles des conciles de Bâle et de Constance-sur lesquelles était fondée la Pragmatique, s'y retrouvent, qu'enfin « les commoditez qui en reviendront, en ce qui touche « surtout les nominations ecclésiastiques, au profit et utilité de « l'Église gallicane et chose publique » doivent faire cesser toutes les critiques.

Il faut d'ailleurs lire en entier ce mémoire, où assurément le chancelier ne se montre pas toujours d'une parfaite bonne foi, mais où en revanche il nous apparaît comme un homme d'État de premier ordre. L'habileté avec laquelle il évite, — sans jamais

[1] *Ibid.* t. II, p. 30.

laisser percer le moindre embarras, — la question brûlante des nouveaux rapports du Roi avec l'Église nationale ; le sobre et vigoureux tableau qu'il trace de la situation extérieure du pays, et le talent avec lequel il sait y rattacher l'objet de son discours ; l'adroite interprétation qu'il donne du Concordat et le jour très favorable sous lequel il arrive à le présenter, tout cela fait de ces pages, que nous a conservées Barrillon, un document qui éclaire très bien les dessous de la politique française et qui offre en même temps un vif intérêt pour l'histoire de notre Église de France.

§ 3. — *L'élection impériale de* 1519. — Dans l'affaire de l'élection impériale de 1519, comme dans celle du Concordat, Barrillon semble attribuer à Duprat le premier rôle. Le chancelier en effet a encore ici la parole, son secrétaire nous donnant le texte d'une longue et curieuse lettre latine adressée par lui à l'évêque de Brandebourg en vue de défendre la candidature de Francois Ier. Insérée dans le récit fait par Barrillon des négociations de la France avec les princes allemands en l'année 1519, cette lettre paraît si bien répondre à l'esprit de ces négociations que l'on est tenté de considérer Duprat comme l'inspirateur et le véritable directeur de la politique française dans le « dessein de l'Empire ».

Il n'en est rien cependant et tout au contraire le principal intérêt que nous offre ici le *Journal* est de préciser la très curieuse opposition qui se manifesta alors à la cour de France entre le Roi et plusieurs de ses conseillers, parmi lesquels se rangea Duprat.

Lorsque la nouvelle impatiemment attendue de la mort de Maximilien fut parvenue à la cour de France et que le Roi eût fait part à son entourage de son intention définitive de poser sa candidature à l'Empire, aucune voix discordante n'essaya, à tort ou à raison, de l'en détourner. Dès avant la mort de Maximilien, Barrillon nous l'apprend, des négociations avaient été entamées avec plusieurs des princes d'Allemagne, avec l'électeur de Brandebourg notamment, et ces premiers travaux d'approche avaient

laissé bien augurer du succès final de l'entreprise. Ceux des électeurs dont on avait sondé les intentions avaient paru très disposés à favoriser les projets de François Ier, à la condition pourtant qu'on reconnût leur bon vouloir et qu'on récompensât leur dévouement. Ils avaient même, en général, exprimé leurs prétentions avec si peu de réserve et si bien laissé percer leur cupidité, que le Roi en était arrivé à facilement se persuader que l'argent devait être le suprême facteur de la prochaine élection et que l'Empire était réservé à celui qui pourrait, au jour dit, satisfaire le plus largement l'insatiable appétit des princes d'Allemagne. Aussitôt donc que s'était ouverte la période électorale, le mot d'ordre transmis aux mille chargés d'affaires français qui s'étaient répandus en Allemagne avait toujours été le même : donner et promettre sans compter. Le plan du roi était simple et nous est révélé à plusieurs reprises dans l'active correspondance qu'il entretint en l'année 1519 avec l'amiral de France, Bonnivet, — l'agent le plus dévoué de sa politique, — M. d'Orval, gouverneur de Champagne, et le président au Parlement, Charles Guillart, qu'il avait tous trois envoyés « aux confins d'Alle- « magne » pour y diriger de plus près les négociations. Ces négociations devaient suivant le Roi « reposer sur deux fonde- « mens : les dons et la force ». Et d'abord, écrivait-il, « je co- « gnois que le plus grand point de mon affaire gist à argent ». Les électeurs « ont le sel en bouche » [1], il faut étancher leur soif ; « j'ay donc faict, fais et feray tout ce que pourray pour « vous envoyer la plus grande et plus grosse somme qu'on « pourra recouvrer sans riens espargner » [2]. En fait les envois d'argent s'étaient succédés sans interruption. Le général de Beaune, fils de Semblançay, était parti avec les ambassadeurs emportant 100,000 écus ; au mois de mars 50,000 écus leur parvenaient ; autant au mois d'avril et 207,000 enfin au mois de mai [3].

[1] *Bibl. Nat.* fr. 5561, fol. 50 v°.
[2] *Ibid.*, fol. 93 v°.
[3] *Ibid.*, fol. 84 v°.

Mais ce n'était pas assez des deniers, François Ier le comprenait, pour faire suffisante impression sur l'esprit des électeurs. Un autre argument décisif devait entrer en jeu : la force. « Car, « il est à craindre, disait le Roi, que, sy les ellecteurs voyent « force de l'aultre costé et de ma part congnoissent que n'en « tiengne compte, pourront varier et dire que ne leur ay tenu la « main forte pour estre en leur liberté d'eslire... et les garder de « danger » [1]. Sans doute la mise sur pied d'une armée est chose grave, car en cas d'échec « cela pourra estre cause de remectre « la guerre en la chrestienté », ce que le Roi ne veut à aucun prix. Cette considération semble cependant devoir passer au second plan. « Et pour ce que j'ay esté adverty, écrit le « Roi, qu'il se fait et dresse quelque force et armée en Alle- « magne et qu'on faict courir le bruict que c'est pour empescher « que les princes ellecteurs ne proceddent en repos, unyon et « concorde à l'élection du futeur empereur, j'ay par bon regard « et pour le désir, zèle, et grande affection que j'ay au bien et « repos non seulement de toute la Germanye, mais de la chres- « tienté, délibéré en ce ayder, favoriser et assister lesdicts « princes ellecteurs et pour ce faire conclud et arresté dresser et « mettre sus une autre armée laquelle sera de deux mille « hommes d'armes, telz que vous sçavez que je les ay et XXXm « hommes de pied bons hommes combattans et expérimentez et, « sy besoin est, croistray et augmenteray le nombre jusques à « XL ou Lm et avec ce pourvoyrai ladicte armée d'artillerye, « munitions et aultres choses nécessaires à seureté et conduite « de telle armée, de sorte qu'elle pourra donner ayde, faveur et « assistance ausdictz électeurs et rendre leur dicte élection pai- « sible et pacifique » [2].

La fin justifie les moyens. Les moyens : l'achat très libéral des consciences, la pression de la force armée, ne sont certes pas fort honorables. Mais la fin ? Oh ! dans la fin se trouve la justification du Roi. « La fin qu'il tend en effet n'est pernicieuse, ne

[1] *Ibid.*, fol. 85 v°.
[2] *Ibid.*, fol. 61 r° et v°.

« mauvaise ; avarice, cupidité de dominer, ne ambition ne le « meuvent d'aspirer à la dignité impériale » [1]. Une seule considération le pousse : celle du danger de jour en jour plus menaçant que le Turc fait courir à la chrétienté. « Si les empereurs, qui « ont esté despuis quatre vingts ans en ça, eussent esté « telz que doivent estre, la Grèce ne fust tombée entre les mains « des Turcs, les princes chrestiens en captivité, et plusieurs « pouvres âmes en voye de dampnation [2] ». Eh bien ! cette noble tâche de faire reculer l'hérésie, le souverain très chrétien l'assumera avec joie. Il est d'ailleurs seul capable de la mener à bien. Et de toutes les lettres de François Ier, la moins curieuse n'est certes pas celle, où, s'indignant vertueusement des rapports qu'entretient son concurrent le roi catholique avec l'ennemi héréditaire de la chrétienté, il rappelle le cordial accueil fait dernièrement par le Sultan à l'ambassadeur espagnol et les présents dont il l'a comblé : « VIm séraphes d'or valant XXX sous la pièce et une « robe magnificque de drap d'or [3] ». Moins de quinze ans après, ce farouche ennemi du Turc se félicitera d'un pareil traitement pour ses ambassadeurs.

Cependant cette politique du Roi, brutale en somme et par certains côtés puérile, si elle pouvait séduire l'esprit étroit et borné d'un Bonnivet, ne devait que difficilement convenir aux idées plus réfléchies, aux considérations plus larges, aux aspirations plus élevées de beaucoup d'autres. Un parti s'était formé à la Cour qui, tout en envisageant ou feignant d'envisager l'élévation du Roi à l'Empire comme le plus sûr moyen de mettre un terme aux audacieux projets des Infidèles, répugnait cependant à donner son approbation aux procédés sans scrupule que le monarque prétendait employer. Ce parti peu nombreux d'ailleurs et composé en majorité de gens de robe et d'Église avait à sa tête le chancelier Duprat, et comme Barrillon, nous l'avons dit, s'est surtout fait ici l'écho des tendances et des idées politiques

[1] *Ibid*, fol. 50 r°.
[2] *Ibid.*, fol. 42 v°.
[3] *Ibid.*, fol. 83 r°.

de son protecteur, nous pouvons, grâce à lui, assez bien préciser le rôle de ces indépendants. Tandis donc que le roi accablait ses ambassadeurs d'ordres et de recommandations, dont la seule fin était en somme la corruption et la pression électorale la plus éhontée, Duprat et quelques autres essayaient de mieux mettre d'accord le but si désintéressé que l'on affirmait poursuivre avec les manœuvres dont on devait espérer le succès. La longue lettre de Duprat, dont Barrillon nous a conservé le texte, n'est que le développement de cette politique [1]. D'après Duprat ce n'est ni par les promesses, ni par la violence que l'on s'attirera les sympathies et les suffrages de l'Allemagne et des électeurs, mais bien plutôt par la persuasion. Il faut rechercher les raisons qui peuvent rendre les Allemands hostiles au Roi, s'enquérir des préventions qu'ils peuvent nourrir à son égard, des arguments de droit qu'ils peuvent opposer à sa candidature, et le terrain ainsi préparé, s'efforcer de répondre pertinemment à tous les griefs et de détruire toutes les allégations.

La première partie de la lettre de Duprat est ainsi consacrée à l'examen d'une question dont l'importance à ses yeux est extrême : le roi de France, quoique non Allemand, peut-il néanmoins être élu Empereur? Certains ont voulu soutenir le contraire ; il est nécessaire de ruiner pareille prétention. Et faisant l'application de son système de discussion méthodique et serrée, Duprat invoque successivement le droit canon, le droit public allemand, le droit civil, la coutume, l'histoire profane et religieuse à l'appui de sa thèse. En fait d'ailleurs, la maison de France ne tire-t-elle pas son origine de la Germanie par les Francs? Dans une deuxième partie, et à l'aide d'une transition classique, l'*orateur* essaie de démontrer qu'à supposer même qu'en droit l'ambition du Roi ne fût pas fondée, en réalité les hautes qualités qui le distinguent : l'antiquité et la noblesse de la race, son âge, sa vigueur et sa beauté, son courage, sa prudence, etc..., etc..., (tous ces mérites sont répartis en 17 paragraphes)

[1] *Journal.*, t. II, p. 126-140.

devraient suffire à lui assurer les suffrages des électeurs. Le tout se termine bien entendu par l'évocation immanquable du Turc, dont l'ombre s'étend déjà sur l'Empire.

Tel est est le type de l'argumentation politico-juridique que beaucoup de bons esprits auraient souhaité de voir substituer aux considérations beaucoup moins spéculatives que les agents du Roi faisaient valoir auprès des électeurs. Quant aux marchés, que, véritables courtiers, nos ambassadeurs passaient avec les princes d'Allemagne, ils ne pouvaient que soulever les répugnances de ces trop intègres politiques.

Malheureusement, le Roi n'était nullement disposé à prêter l'oreille à de pareils conseils. Le président Guillart en fit le premier l'expérience. Dès le début des négociations, indigné des agissements de plusieurs de nos représentants en Allemagne et certain de trouver un écho auprès du chancelier, il avait mandé à Duprat que pour lui « la voie la plus seure » que le Roi pût avoir d'arriver à ses fins « estoit l'honnesteté », « d'aultant qu'il « n'estoit loisible parvenir à l'Empire ne par force ne par « dons [1] ». C'était prendre nettement le contre-pied des desseins de la Cour et la réponse catégorique, que s'attira le correspondant de Duprat, marque très bien le peu de cas que François Ier faisait de semblables avertissements : « J'ay entendu, « écrivait-il, ce que vous, président, avez escript au chancelier... « Si nous avions à besongner à gens vertueulx ou aians l'umbre « de vertus, vostre expédient, si de le praticquer n'y avoit autre « dangier, seroit très honneste. Mais au temps que court de pré- « sent, qui en veult avoir, soit papaulté ou Empire, ou toute « autre chose, il y fault venir par les moiens de don et force et « ceulx ausquelz on a à besongner ne font la petite bouche « de demander [2] ». Et quelque temps après le sr de Bazoges ayant été expédié auprès du margrave de Brandebourg, le Roi autorisa, il est vrai, Duprat à lui remettre la lettre que nous avons analysée plus haut, mais il ne dissimule pas le peu de

[1] *Ibid.*, fol. 50.
[2] *Ibid.*

confiance qu'il réserve aux belles phrases de son chancelier ni le dédain que lui inspire une politique par trop naïve à son gré. Bazoges, qui s'en va en Allemagne, doit soumettre en passant à MM. Bonnivet, d'Orval et Guillart les diverses instructions et lettres, dont il est porteur. « Toutesfois, écrit le Roi à ces der-« niers, il ne fault point vous arrester à ces difficultez et termes « de droict contenus ès lettres dressées par Monsieur le Chan-« celier, car j'entends bien qu'il n'est possible mener et conduire « une telle et si grosse matière et avecques telz princes, sans y « arrisquer quelque chose [1] ». C'était là le désaveu formel d'une politique que le crédit du Chancelier était décidément insuffisant à faire triompher.

De ces vues si opposées, lesquelles étaient les plus éclairées et les plus sages, et faut-il attribuer l'échec final de François Ier à l'opiniâtreté avec laquelle il rejeta les avis du Chancelier? A dire vrai, il est fort douteux que les arguments de celui-ci aient jamais pu peser d'un grand poids auprès des princes d'Allemagne et l'on doit reconnaître que François Ier traitait ceux-ci beaucoup mieux selon leur nature rapace et cupide. Mais le Roi eut le tort de trop se fier à la puissance persuasive de son argent en négligeant de mettre en œuvre d'autres éléments importants de succès. Son rival dépensa comme lui sans compter, mais il sut se concilier encore autrement les suffrages des électeurs. Merveilleusement informé, par les conseillers de son grand'père Maximilien, de tous les détails de la politique intérieure de l'Allemagne, il réussit à exploiter très habilement les haines, les rivalités, les passions, les répugnances, les préjugés de ces princes dont François Ier traitait les voix comme marchandises à l'encan. Avec beaucoup plus de sens politique que son rival, il sut aussi s'assurer la faveur et l'appui du roi d'Angleterre, du Pape et des Suisses, qui, François Ier ne le comprit pas assez, étaient pour nous « ennemis réconciliez et par là d'autant plus à craindre ». Enfin il faut reconnaître que les circonstances le

[1] Bibl. Nat. fr. 5761, fol. 64 v°.

servirent et qu'en particulier l'espoir caressé par l'Allemagne de vivre indépendante sous un souverain dont les états dispersés ne voyaient pas se coucher le soleil, ne fut pas sans jouer un rôle dans le grand débat d'où François Ier sortit vaincu et dont Barrillon nous raconte ensuite les premières conséquences.

§ 4 *Les conférences de Calais de* 1521. — C'est en effet dans la dernière partie du *Journal* que nous assistons à l'ouverture de cette rivalité de François Ier et de Charles-Quint, dont jusqu'ici nous avaient été exposés les préliminaires. Là, comme ailleurs du reste, l'intérêt du récit de Barrillon ne porte qu'incidemment sur les faits militaires ; la première place est réservée aux conférences qui, au cours même des hostilités, s'ouvrirent à Calais sous la médiation hypocrite d'Henry VIII et qui n'eurent pour la France qu'un résultat, celui de paralyser ses efforts et d'entraver sa politique.

Les premiers coups portés par François Ier à son rival avaient paru décisifs. La Navarre avait été conquise par André de Foix, seigneur de Lesparre, la frontière du Nord, franchie par nos troupes, le Luxembourg, envahi par Robert de la Mark. Accablé d'embarras par la révolte des *communeros* de Castille, Charles-Quint avait alors rappelé à Henry VIII les promesses qu'à la veille même de l'entrevue du Camp du drap d'or le souverain anglais lui avait faites à Cantorbéry, et sollicité de sa part une intervention qui pût lui permettre de reprendre l'offensive. Henry VIII avait aussitôt proposé sa médiation à François Ier et chargé l'astucieux Wolsey de la direction de conférences contradictoires qui devaient s'ouvrir à Calais entre les députés de Charles-Quint et ceux de François Ier.

Le récit, très détaillé, que Barrillon nous a laissé de ces conférences, nous permet de les considérer comme une des causes principales des futurs revers de la France. En lisant et la narration de Barrillon et les nombreux documents que selon son habitude il y a intercalés, on se rend bien compte en effet qu'il n'y eut là de la part de l'Angleterre qu'une longue duplicité dont la

France fut l'aveugle victime. Les offres de médiation de Henry VIII avaient pu être sincères à l'origine. Mais au moment où se réunissaient les commissaires, son parti était pris de s'unir au roi catholique contre François Ier. Le séjour de Charles-Quint en Flandre devait rendre plus aisée la conclusion entre lui et Wolsey de l'entente déjà arrêtée en principe. La politique anglaise, pendant les conférences de Calais, est d'ailleurs curieusement exposée dans une lettre du cardinal d'York, du 29 août, à l'un de ses agents, Clerk. François Ier, y est-il dit en substance, a violé ses engagements en envahissant la Navarre ; aussi le roi d'Angleterre est-il décidé à se déclarer contre lui. Mais il ne peut le faire immédiatement ; la saison est trop avancée : « hard it wolde be « for His grace upon so shorwte a warnyng... to assemble his « armies mete and convenient... to enter the werres against « Fraunce ». Le roi a donc trouvé un expédient : il s'est porté médiateur entre les belligérants : « His grace. .. divised another « waye for putting ower of the time ». Wolsey a pour instruction de traîner les choses en longueur et d'amuser les ambassadeurs français. L'empereur pourra, pendant ce temps, pousser vigoureusement les opérations, et, vers la fin de septembre, il y aura lieu de décider, suivant l'état des affaires, s'il convient d'accorder ou non une trêve à la France [1]. A ce moment du reste le roi Henry VIII faisait lever des troupes en Angleterre pour le service de l'Empereur, équipait 6,000 archers et se préoccupait des moyens de détruire la flotte du roi très chrétien [2].

Au surplus, dès le début des négociations, les ambassadeurs des deux partis, français et impériaux, prirent position de telle manière, que des médiateurs de bonne foi eussent considéré leur mission comme terminée. Mais était-ce une conciliation que souhaitait Wolsey, lui qui, huit jours à peine après l'ouverture des conférences, s'en allait chercher en Flandre les ordres de Charles-Quint et arrêter avec lui les termes de la prochaine

[1] British Museum, Vitellius, B. IV, 145-150.

[2] Lettre de Richard Pace à Wolsey, du 28 juillet dans *State Papers*, t. I, p. 23.

alliance anglo-impériale. Pour être édifié d'ailleurs sur la bonne foi du ministre d'Henry VIII, on doit lire tout entière la curieuse lettre que, le 7 août, lui adressait l'Empereur en lui donnant rendez-vous à Bruges.

« Monsieur le cardinal, mon bon amy, lui écrivait-il, j'ay receu « voz lettres du Ve de ce moys, par lesquelles et ce que mes « ambassadeurs m'ont escript de vostre part, j'ay entendu vostre « bon conseil, la bonne souvenance, soing et estimation que « pourtez de l'honneur et seheurté de ma personne, ensemble la « bonne affection et inclination que vous avez touchant l'es- « troicte et indissoluble conjunction d'entre le Roy, mon bon « oncle, et moy, dont je vous mercie cordiallement.

« Et, pour vous dire privéément ma résolucion, comme à « celluy que je tiens pour mon bon et loyal amy et en qui j'ay ma « fiance, comme pourrez bien clèrement apercevoir, je vous « advertiz franchement que je suis délibéré de, moyennant l'ayde « de Dieu, faire et exécuter tout ce que j'ai entreprins et mesme- « ment d'y aller en ma personne, car je ne puys laisser ny diffé- « rer pour mon bien et honneur d'ainsy le faire. Et, combien que « je treuve très bon et louhe fort tout ce que m'escripvez sur ce « propos et congnois que cela procedde de bonne affection, tou- « tesfois, quand nous aurons parlé ensemble et que aurez ouy et « entendu mes raisons, je ne fais doubte que serez de mon advis « et demeurerons bien contens l'ung de l'aultre.

« Et pour ce, comme sçavez, j'ay tousjours extimé et préféré « l'aliance et estroicte confédéracion du Roy, mon bon oncle, sur « toutes aultres et fais encores ainsi, que povez bien clèrement « congnoistre, d'aultant que toutes choses sont sy avant approu- « chées, tant de vostre part que de la myenne, et à cest effect, « pour y prendre meilleur et plus seheure conclusion, vous « m'avez toujours faict dire que me vouliez advertir, de la part « dudict seigneur Roy, mon bon oncle, d'aulcunes choses que « nul homme vivant ne doibt sçavoir ny entendre que luy, vous « et moi, lesquelles choses, je ne fais doubte, sont de si grand « importance que ce pourra estre l'ung des principaulx poinctz

« de fondement de noz affaires; et aussy, de mon costé, je vous « ay faict dire que je suis délibéré, pour la grande confidance « que j'ay en vous de semblablement vous déclairer tout le fons « de mon cueur aussy avant que je feroye à la propre personne « dudict seigneur Roy, mon oncle, et suis toujours ferme à mon « propos.

« A ces causes, et qu'il est impossible de sçavoir bien traicter « vrayement et seheurement des matières que vous sçavez sans « premièrement avoir desmellé et descouvert l'ung à l'aultre « toutes ces grosses matières, je demeure aussy en ma résolucion « que j'ay tousjours désiré, c'est de conclure avec vous moy- « mesmes et user entretenement de vostre bon avis et conseil, et « sans cela je feusse desjà en mon armée. A ces causes et que « vous cognoissez le grand dommaige que ce m'est de tant retar- « der mes affaires, lesquelz sont telz que ne me peuvent souffrir « plus grande dillacion, et sont les choses sy très avant que ne « puis ne vouldrois reculler de ce que j'ay entreprins, je vous « prie, sur tous les plésirs que me vouldriez faire, que veuillez « avoir bon regard à ce que dessus, et pour y prendre la totale « conclusion vous vouloir trouver à Bruges dimanche prouchain, « jusques auquel jour je vous y attendrai, combien que ce me « soit grosse retardacion et que ne l'eusse jamais pensé si longue. « Car sans poinct de faulte il me seroit un dommaige irréparable « passer ledict jour ny attendre plus avant, ce que, je suis seheur, « ne vouldriez point. Et, sy me voullez en cela contenter, comme « bien le povez faire et espère que ferez, je ne fais nul doubte « que vous et moy aurons faict en deux ou trois jours au plus « tard, car nous ferons plus en ung jour, vous et moy ensemble, « que ne feroient mes ambassadeurs en ung mois, obstant qu'il « ne fauldra renvoyer de l'ung à l'aultre, que seroit une grande « perdicion de temps. Et aussy par lesdictes lettres m'escripvez « que ledict seigneur Roy, mon bon oncle, et vous, estes délibéré « de besongner et conclure franchement avec moy ce que je suis « au semblable en bon vouloir faire de ma part, comme le cog- « noistrez par effect.

« A ceste cause vous prie me faire ce plésir de m'advertir de « vostre bonne intention le plus tost que pourrez, car si ne « voulez venir audict jour et que désirez me venir trouver plus « loing, comme en mon camp, je vous monstreray une armée « par laquelle congnoistrez que n'ay vouloir de dormir [1] ».

Après avoir lu cette lettre on peut seulement apprécier quelles incroyables illusions se fit François Ier sur les sentiments de Wolsey et quel fut pendant plus de trois mois son aveuglement. Le 7 août, à la date même de la lettre de Charles-Quint, il informe ses commissaires « qu'il a couru icy ung bruict que le cardinal « d'Yort debvoit aller parler au Roy catholique sur les confins de « Calais ». Et, ajoute-t-il, « combien que je ne le croye et aussy « que pour rien je ne vouldroys que les matières pour lesquelles « vous estes là se communiquassent ailleurs que audict lieu de « Calais, j'en ay dict quelque chose à Feuguillaume (Fitzwilliam), « ambassadeur du roy d'Angleterre, mon bon frère, lequel en « escript audit cardinal [2] ». Et le 11, en réponse à la lettre de ses députés du 5, où ceux-ci confirmaient le départ du cardinal, le roi leur conseille de demeurer à Calais pendant le voyage de Wolsey en Flandres, « sy ledict Cardinal vous veult entretenir « et donner quelque espérance de faire quelque chose, allant « devers le Roy catholique à Bruges [3] ».

« Donner quelque espérance! » Mais Wolsey s'en était aisément chargé. Il avait fait mieux encore. Le 8, le 9 et le 12 août il eut avec nos ambassadeurs plusieurs entrevues; il y feignit la plus grande irritation contre les commissaires impériaux, se plaignit avec amertune des obstacles mis par eux à la conclusion d'un accord, vanta enfin par avance les résultats qu'il espérait de son voyage à Bruges. Il n'était guère douteux que l'empereur ne consentît à une trêve, ou même à la paix, et d'ailleurs lui, Wolsey, « estoit délibéré, si ledict catholicque ne vouloit se mec-

[1] British Museum, Galba, B. VII, 95-96.

[2] Lettre de François Ier à ses ambassadeurs, d'Autun, du 7 août. (Arch. Nat., J. 665).

[3] *Ibid.*

« tre en son debvoir, de cappituller avec nous [1]. » Et si invraisemblable que pût paraître, de la part de Wolsey, cette promesse d'une alliance franco-anglaise, elle n'était pourtant pas envisagée comme telle par la cour de France. Le 16 août, le roi écrit à ses députés qu'une paix ou même qu'une trêve avec les Impériaux lui semble bien compromise, car ce ne pourrait être que « paix ou tresve vitupérable ». « Vous devez donc, ajoute-t-il, gratiffier le cardinal de tout ce que vous pourrez et continuer de le traicter le plus gracieusement possible..., car je croy bien qn'il fauldra venir à traicter avec ledict cardinal pour et au nom du Roy d'Angleterre, mon bon frère, affin qu'il demeure de mon cousté et qu'il me donne ayde, faveur et assistance contre ledict catholicque [2]. »

Et au retour de Bruges, ce fut pis encore. Il faut lire dans Barrillon le récit détaillé des séances des commissaires pour apprécier à quel degré de complaisance et de bon vouloir nos ambassadeurs crurent pouvoir descendre. « En l'assemblée de « dimanche, Sire, écrivent-ils au roi le 1er octobre, le chancelier « de Flandres dit qu'il tenoit les traictez entre nous et son maistre « accordez pour cassez et que vous estiez l'infracteur ; et si « vouliez avoir paix, fauldroit oster les rancunes et discord « qui est proceddé pour les querelles que la maison de Bour- « gongne, l'Empire et le royaume d'Espagne ont contre la cou- « ronne de France. A cause de Bourgongne, demandoit la « duché, Aussonne, Masconnois et le ressort de Sainct-Lau- « rens [3] et ce que avoit esté accordé par les traicté d'Arras [et « de Conflans [4]] pour réparation de l'homicide du duc Jean [5], qui « estoit le comté de Boulongne, les quatre villes qui sont sur la

[1] Lettre de nos ambassadeurs, du 9 août. Bibl. nat., f. fr, 2966, fol. 17-19.

[2] Lettre de François Ier du 16 août, d'Autun. Arch. nat., J. 665

[3] Saint-Laurent-lez-Chalon (Saône-et-Loire). Louis XI y avait établi, pour la Bresse chalonnaise et pour le comté d'Auxonne, un parlement qui ne tarda pas à être réuni à celui de Dijon.

[4] En 1435 et en 1465.

[5] Jean Sans-Peur, fils de Philippe le Hardi. Ce dernier avait, on le sait, été fait duc de Bourgogne par le roi Jean, son père, en 1363, après que par l'extinction de la première maison de Bourgogne, le duché était revenu à la couronne.

« rivière de Somme et aultres choses y contenues, le tout hors « votre ressort et supériorité ; sy, demandoit les peines encourues « pour non avoir accomply les mariages de la douairière de Savoye « avec feu de bonne mémoire le Roy Charles[1] et de la Royne « avec le Catholique[2]. Et pour raison d'Espagne, demandoit la « vicomté de Narbonne, membre deppendant de Roussillon et « Montpellier, à cause de Maillorque et Languedoc, membre « joinct et uny au royaume de Castille. Et à cause de l'Em- « pire demandoit le comté de Provence, membre du royaume « appartenant à l'Empire, et le païs de Dauphiné, à faute de foy « et hommage non faictz; la duché de Milan, la seigneurie de « Gennes et comté d'Ast, à cause d'investiture. Et encore disoit « qu'il pourroit s'il vouloit, demander le royaume de France, « duquel Pape Boniface VIIIe priva Philippe le Bel et le donna « au duc Aubert d'Autriche, disant que, icelles choses rendues, « la rancune de l'inymitié seroit tollue, et lors se pourroit faire « une bonne paix et amytié ferme, seure et stable[3]. » Et cette prétention insultante ou bien plutôt puérile de ne consentir à la paix avec le roi de France qu'après que celui-ci aurait abandonné son royaume, excitait le sourire de Wolsey lui-même et lui faisait dire que les Impériaux ressemblaient à ce gentilhomme anglais qui demandait au roi d'Angleterre une forêt et répondait à ceux qui s'en étonnaient « qu'il sçavoit bien quand il feit « la demande que l'on ne lui accorderoit toute la forest mais qu'il « lui suffisoit qu'il pust avoir sept ou huict arbres seulement à « icelle forest[4] ». Et pourtant durant trois longs mois, Fran-

[1] Marguerite d'Autriche avait été promise au dauphin Charles, plus tard Charles VIII, par le traité d'Arras de 1482. On renonça à cette union lors du traité de Senlis en 1493.

[2] Il avait été question, on le sait, du mariage de Claude de France avec Charles-Quint, alors archiduc. Cf. les deux documents suivants conservés à la Bibliothèque nationale : « Pour l'accomplissement et perfection du mariage conclu et traicté entre madame Glaude de France et monsieur Charles de Luxembourg ont esté advisées les seuretez qui s'ensuivent. » (Bibl. nat., franç 3087, fol. 105.) — Articles concernant le mariage de madame Glaude de France et de monsieur de Luxembourg. » (Ibid., fol. 208.)

[3] *Journal*, t. II, p. 266-267.

[4] *Ibid*, t. II, p. 267.

çois Ier eut la faiblesse de laisser ses ambassadeurs se prêter à de pareilles discussions, aveuglé non seulement sur l'issue qu'elles pouvaient avoir, mais aussi et toujours sur la bonne foi de celui qui les dirigeait. Aux représentations de Duprat, qui sollicite enfin son rappel, il répond en demandant à son ministre de patienter encore. Reprenant cette idée qui le hante d'une alliance franco-anglaise, « je suis seur, écrit-il que lorsque mon bon « frère le roy d'Angleterre congnoistra que je me suis mis en « tous devoirs de venir à une bonne et honneste paix et que le « Catholique et ses ambassadeurs ont fait de leur part tout le « contraire, comme mon frère, cousin, compère et allyé, il me « aydera, assistera et favorisera ainsy que la raison le veult [1] et « qu'il est tenu par vertu des traictez faitz entre luy et moy et « à ce le cardinal, mon bon amy tiendra la main de tout son « pouvoir pour avoir congneu que ce que dessus est véritable ». Et c'est à ce projet d'union avec son pire ennemi, parce que déguisé, que le Roi enjoint à ses représentants de consacrer désormais leurs efforts. Un long mémoire est rédigé où en onze points il est démontré, « comme le roy d'Angleterre doibt estre « plus incliné à favorizer le roy de France que le Catholique ». Là sont invoqués et les traités qui unissent les deux souverains, et le bon vouloir avec lequel « le roy de France pour gratifier « son allyé a envoyé à sa prière et requeste ses ambassadeurs à « Calais », la patience et la longanimité dont ceux-ci ont fait preuve dans leurs débats avec les Impériaux, les exigences de ces derniers, le grand tort causé au roi de France par des négociations qui l'ont empêché à tout instant de « pousser ses « affaires » aussi activement qu'il l'aurait voulu [2]. Il faut faire là évidemment la part de la phraséologie diplomatique et pourtant on entrevoit bien à travers ces doléances que la politique française comprenait enfin en quelle impasse l'avait précipitée une trop généreuse confiance. Et en effet l'échec final des conférences ne devait point tarder. Les plans de l'Angleterre se

[1] *Ibid*, t. II, p. 279.
[2] *Ibid*, t. II, p. 302-308.

trouvaient pleinement réalisés. Au moment où les troupes allaient gagner leurs quartiers d'hiver, l'avantage restait, après diverses alternatives, à Charles-Quint. Plus n'était besoin dès lors de cette trêve que Wolsey n'avait souhaitée que pour permettre aux Impériaux de reprendre haleine en face de leurs adversaires. Henry VIII pouvait accorder son aide à celui que tout désignait comme le vainqueur définitif et le 24 novembre Wolsey, les ambassadeurs de Flandre et le nonce du pape se réunissaient pour signer un traité d'alliance offensive entre leurs maîtres. C'est sur le récit de la perte du Milanais et de la reddition de Tournai que s'achève ce Journal de Barrillon dont les premières pages était consacrées aux brillants débuts du règne de François Ier. Au printemps de 1522 la France allait avoir à lutter contre les efforts réunis de Charles-Quint et d'Henry VIII.

Par le rapide exposé qui précède des faits les plus importants que nous rapporte Barrillon, nous n'avons prétendu donner qu'un aperçu de l'intérêt qui s'attache à son *Journal*. Bien d'autres événements y sont consignés qui peuvent retenir l'attention de l'historien. Citons un peu au hasard : le récit des négociations d'où sortirent le traité de Noyon (13 août 1516) et celui de Bruxelles (3 déc. 1516) ; le compte rendu de l'assemblée des députés des bonnes villes à Paris en 1517, en vue de réformes commerciales, financières et monétaires ; les pages relatives au projets de mariage du Dauphin de France avec Marie Tudor ; la narration de l'entrevue du Camp du Drap d'or ; les mentions très suivies des relations de la France avec l'Écosse et Venise ; beaucoup d'intéressants détails sur l'histoire du Parlement de Paris ; enfin les mille renseignements de noms, de faits, de dates que l'on peut recueillir en parcourant ligne à ligne ce *Journal de Barrillon*, dont le mérite capital à défaut de vie, de couleur et d'agrément, est une exactitude rigoureuse, une conscience scrupuleuse et qui forme après tout, la chronique la plus complète que nous possédions des premières années du règne de François Ier.

Pierre de Vaissière.

LES RECUEILS PÉRIODIQUES

C'est une étude diplomatique au premier chef que M. le duc de Broglie a commencée dans la *Revue des Deux-Mondes*[1] sous le titre de « La neutralité de la Belgique ». Rappelant les vicissitudes de ce petit coin de terre appelé depuis longtemps les Pays-Bas, l'éminent historien n'a pas de peine à établir que le royaume très factice, constitué au nord de la France par le traité de 1815, n'avait point d'autre but que d'être un formidable bastion élevé par l'Europe, que lord Castlereagh ne pouvait s'empêcher de contempler avec un regard paternel d'admiration, s'extasiant dans une lettre sur la merveilleuse position de ce nouvel état, qui, appuyé d'une part sur l'Allemagne et de l'autre communiquant par mer avec les puissantes escadres anglaises, formait ainsi un centre tout préparé pour une coalition nouvelle.

Ce fut donc un vrai bienfait — le dernier — de la monarchie parlementaire, d'avoir détruit, ou plutôt rendu inoffensive, cette menace perpétuelle contre l'indépendance nationale de la France. Mais si le succès de l'œuvre est dû à l'habileté du gouvernement de Louis Philippe, la préparation morale de la révolution qui en fut l'occasion remonte beaucoup plus loin ; et M. le duc de Broglie ne rappelle pas sans complaisance que le premier cri de liberté religieuse et politique fut poussé par un évêque de Gand, hardi et fier patriote, doué de la *férocité native* de la famille, qui s'appelait Maurice de Broglie et avait mérité d'être une des victimes de Napoléon.

Avec non moins de finesse, l'auteur raconte comment, à un certain moment du règne de Louis XVIII, la Restauration ne pouvant penser à s'annexer la Belgique, c'était le fils du roi des Pays-Bas, le jeune et ambitieux prince d'Orange, qui avait projeté d'arborer le drapeau tricolore, de passer la frontière à la tête d'une armée et de s'annexer la France, sous le prétexte de la délivrer des Bourbons et de l'affranchir des prétentions de l'ancienne noblesse et du clergé. M. d'Argenson, M. de Lafayette étaient du complot. L'entreprise n'eut même pas de commencement d'exécution ; mais il resta chez les Belges un ferment d'indépendance, que de nombreux patriotes entretinrent avec beaucoup de persévérance et de désintéressement, et qui était tout préparé quand éclata la révolution de 1830.

La suite nous exposera les négociations diplomatiques et les actes si courageux dont le gouvernement de Juillet prit l'initiative et que les souvenirs de famille de M. le duc de Broglie, aussi bien que les papiers de Talleyrand, dont il est dépositaire, éclaireront sans doute d'une lumière nouvelle.

[1] Livraison du 1er décembre 1899.

— La dernière livraison de l'année 1899 de la *Revue historique* ne contient aucun travail relatif à la diplomatie ou à son histoire.

— En revanche, les rédacteurs des *Questions diplomatiques et coloniales* voudraient être en politique étrangère des initiateurs, et ils conseillent hautement à la France de s'emparer de l'hégémonie du Maroc en annexant le Maghied-el-Aksa à notre Algérie [1]. C'est disent-ils, un empire qui est en pleine décomposition, n'ayant plus ni gouvernement ni soldats. Le sultan Moulai-Abd-el-Azik n'ose pas sortir de sa capitale de Merrakech, et il n'a nulle part de sujets fidèles, tandis que le pays est prêt à accepter la domination française, qu'il a appréciée à côté de lui et qui le délivrerait des exactions auxquelles il est en proie. Ce n'est pas l'Espagne, ni l'Italie, ni même l'Allemagne qui s'opposeraient à notre intervention, et quant à l'Angleterre, qui convoite assurément Tanger, on la calmerait en lui accordant quelques facilités pour ravitailler Gibraltar. Au reste, le pays est d'une richesse et d'une fertilité merveilleuses et possède de l'eau en abondance, chose rare en Afrique. Nous ne faisons qu'exposer les théories de M. Kryszanowski, lesquelles s'appuient sur des observations très intéressantes et des souvenirs historiques fort nombreux. Mais la question n'est pas encore entrée dans la voie diplomatique.

— Dans le *Carnet historique* [2], Mlle d'Arjuzon revient sur l'exil politique de Mme de Staël au mois d'octobre 1803, et elle établit que Joseph, l'aîné des Bonaparte, fit tous ses efforts pour sauver son amie, qui avec ses familiers, Benjamin Constant, Bernadotte, Mathieu de Montmorency, ne cessait de faire au premier consul une guerre d'épigrammes et une opposition de salon. Ne pouvant obtenir qu'elle restât à Paris, il s'arrangea pour lui avoir des lettres de recommandations pour la Prusse et elle se rendit à Metz et de là à Weimar et à Berlin où l'ambassade de France avait ordre de la laisser séjourner.

Dans le même recueil [3], M. le vicomte de Grouchy communique, d'après les papiers de Clermont-Gallerande, appartenant à M. le duc de la Trémoille, une note sur l'arrivée des ambassadeurs de Tippo-Sultan, souverain de l'Inde, dans le port de Toulon, le 9 juin 1788.

— M. P. Coquelle publie dans la *Revue des Études historiques* [4], une longue et intéressante étude sur « La Hollande pendant la guerre de sept ans ». C'est l'histoire d'après les correspondances inédites des archives des Affaires étrangères, des missions successives à la Haye du marquis de Saint-Contest, du marquis de Bonnac, du comte d'Affry en 1756. Ce dernier, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, devait obtenir de la Hollande de ne pas envoyer aux Anglais un contingent de 6,000 hommes et pouvait en compensation accorder à la république quelques avantages commerciaux. C'était au fond la neutralité que Louis XV voulait obtenir de la Régente, fille du roi

[1] Le Maroc français, par L. Kryszanowski, n° du 15 novembre 1899.
[2] Livraison du 15 octobre 1899.
[3] Livraison du 15 décembre 1899.
[4] Octobre-novembre 1899.

d'Angleterre, et des États-Généraux. Mais au prix de quelles difficultés fut-elle maintenue ? Selon que les Français étaient victorieux ou que le grand Frédéric reprenait l'avantage, les sentiments des Hollandais et leur attitude se modifiaient et ils avaient une telle peur d'être impliqués dans la guerre, qu'ils se faisaient les perpétuels négociateurs de la paix.

A signaler aussi, dans la même revue[1], quelques lettres inédites de Benoît XIV au cardinal de Tencin, publiées par M. le vicomte M. Boutry, qui prouvent que l'archevêque de Lyon jouissait de plus d'estime à Rome qu'en France. Il est vrai que le pape correspondait aussi avec Mme de Tencin.

— On connaît les nombreuses et importantes publications de la « Camden Society ». Les deux premières séries ne comprennent pas moins de deux cents volumes. La troisième, qui est continuée par la « Royal historical Society », nous promet des recueils fort intéressants pour l'histoire générale, comme les papiers secrets de Georges III, de 1770 à 1782, ou les dépêches relatives à la seconde et à la troisième coalition contre Napoléon, 1798-1807, ou la correspondance diplomatique du comte de Buckinghamshire, ambassadeur à la cour de Catherine II, de 1762 à 1765.

La même « Royal historical Society » publie chaque année un volume de « Transactions ». Celui de 1899 qui vient de paraître[2], contient tout d'abord le discours du vice-président sir Mountstuart, qui est tout entier consacré au livre de l'abbé Dubois, sur les mœurs des Indiens, traduit en Anglais, avec la subvention du gouvernement de Madras, par M. Beauchamp. Ce Français était un simple missionnaire, qui avait quitté son pays en 1793, aimant mieux être massacré en évangélisant les sauvages que guillotiné par ses concitoyens. Après une vie de sacrifices et d'épreuves, il revint en Europe en 1823, se retira aux Missions étrangères et mourut en 1847. Il paraît que ses souvenirs n'étaient pas sans intérêt, puisqu'à Londres, dans une séance solennelle, on a fait revivre sa mémoire, bien oubliée dans sa patrie.

On trouve encore dans ce recueil une étude sur la disgrâce et la mort du cardinal Wolsey sous Henri VIII, par M. James Gardner : un résumé des intérêts politiques qui furent en jeu au concile de Constance ; une brillante comparaison entre Pitt et Peel, 1783-1854 ; enfin un exposé de ce que fit la couronne pour développer le commerce, l'agriculture, l'industrie sous le règne pacifique de Jacques Ier. Ces articles sont les plus remarquables lectures faites aux réunions de la Société.

Le volume contient aussi la « Charter of incorporation », sorte de reconnaissance d'utilité publique avec personnalité civile, accordée par la reine Victoria à la Société par lettres patentes du 31 juillet 1889. Nous y voyons également que le budget annuel de l'association est de £ 1,098, sans parler des réserves qui s'élèvent à £ 656 ; ce qui permet d'entreprendre d'importantes publications, sans approcher pourtant des richesses que possèdent les compagnies américaines similaires.

[1] Décembre 1899. Janvier 1900.
[2] New Series. Vol. XIII. London, Longmans and Co, in-8° de 232 p.

COMPTES RENDUS

Perrochel et Masséna. — L'occupation française en Helvétie, par M. Édouard Rott. Neuchatel, 1899, in-8° de 375 pages.

On connaît l'effet produit en Europe par la victoire de Zurich. Le Directoire, bien compromis par ses fautes, y retrouva un regain de puissance ; la France pouvait donc encore une fois braver la coalition européenne, et la Suisse partageait avec elle l'honneur de combattre pour la liberté ! Ce sont là ce qu'on pourrait appeler des résultats historiques. Mais ce qu'on ignore d'ordinaire, c'est comment ils ont été obtenus et préparés.

Le traité d'alliance signé, à Paris, le 19 août 1898, entre la République française et la République helvétique ne fut pas accepté avec enthousiasme par cette dernière. On savait que la conséquence en serait une occupation militaire qui, tout amicale qu'elle devait être, n'en imposerait pas moins à la nation de durs sacrifices ; et on n'avait qu'une confiance modérée dans la discrétion d'un général comme Masséna ou d'un commissaire civil comme Rapinat. Heureusement, le Directoire envoya bientôt à Berne pour le représenter un ministre plénipotentiaire qui était capable, par sa sage modération, d'améliorer un peu la situation. Perrochel était un ci-devant et même un prêtre de l'Oratoire, ancien abbé de la Toussaint d'Angers ; mais il s'était jeté de bonne heure dans la Révolution et, bon patriote, s'était distingué à Jemmapes et avait ensuite été blessé en Vendée. Il pouvait donc entrer dans la diplomatie républicaine, et il était chargé d'affaires en Suède, quand, par la protection de La Réveillière-Lépaux, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Helvétie.

Ce sont les papiers de sa mission que M. Ed. Rott a dépouillés aux archives du ministère des Affaires étrangères, particulièrement sa correspondance avec Talleyrand ; et il en a tiré un très joli volume, accompagné de pièces justificatives, et terminé par une table monomatique détaillée Ces documents nous révèlent les tiraillements perpétuels qu'occasionnait la brutalité avec laquelle le commandement militaire exigeait des Suisses leur coopération effective à la guerre contre l'Autriche, et d'autre part le peu d'enthousiasme des cantons, leurs plaintes perpétuelles, l'impopularité du Directoire helvétique et de tous ceux qui secondaient avec quelque ardeur les généraux français. Il y eut même des insurrections véritables que Soult dut réduire par les armes, tandis que Masséna, après avoir évacué la Rhétie, établissait son quartier général à Bâle, pour faire face aux forces de l'archiduc. Son armée, dernier espoir de la France, était des deux tiers plus faible que celle de

l'ennemi et se composait de quelques troupes de qualité médiocre. Aussi, quoique vainqueur, dut-il, une première fois évacuer Zurich au mois de juin 1799, tandis que le général Joubert se faisait battre à Novi, laissant Souvarow libre de se porter au-delà des Alpes. Mais, reprenant bientôt l'offensive, Masséna repoussait les Austro-Russes le 26 septembre, et le mois suivant rejetait Souvorow au-delà du Rhin, délivrant toute la Suisse de l'occupation étrangère, non sans lui demander encore de nombreux sacrifices en réquisitions de toutes sortes, qui valaient à Perrochel des protestations assez justifiées par la friponnerie et la rapacité des fournisseurs. Puis, quand Masséna menace le gouvernement helvétique d'une sorte de coup d'État et prétend lui arracher des sommes considérables, Perrochel prend ouvertement le parti des Suisses contre le généralissime, et va même jusqu'à lui reprocher publiquement sa conduite et à prévenir le Directoire des conséquences que peut avoir la désaffection d'un peuple qu'on semble vouloir pousser à bout.

Cette franchise, naturellement, déplut au gouvernement français, qui envoya une lettre des plus laudatives à son général victorieux, l'approuvant, et « foulant aux pieds » les autorités helvétiques. En même temps, le nouveau ministre des Relations extérieures, Reinhard, révoquait assez brutalement Perrochel, à la fin d'octobre, et le remplaçait par le citoyen Pichon qui arrivait à Berne, sans retard, dès le 8 novembre, et, dans l'enquête qu'il dut faire, donna presque raison à son prédécesseur. Masséna n'en continua pas moins ses exigences, jusqu'au coup d'État du 18 brumaire, après lequel Bonaparte l'ayant envoyé commander en Italie, il dut quitter Zurich, non sans avoir essayé de se réconcilier avec ceux qu'il avait si longtemps molestés. Quant à Perrochel, retiré dans l'ancien évêché de Bâle, il continua à faire des vœux pour le « bonheur, la liberté et l'indépendance » de la Suisse et s'éteignit, en 1810, dans la retraite et la médiocrité, tandis que Masséna, maréchal de France, duc de Rivoli, prince d'Essling jouissait, au dire de Marbot, d'une dotation d'un million de rente. Il est vrai qu'il avait gagné des batailles et qu'il n'était pas diplomate !

Bien des faits retracés dans ce récit sembleront une révélation, d'autant qu'en histoire, on ne voit d'ordinaire que les résultats et on se préoccupe peu des moyens. Et puis, si les dessous de la politique ne sont pas toujours très édifiants, ceux de la guerre deviennent fatalement atroces et toujours injustes.

Si M. Rott a voulu démontrer, une fois de plus, cette vérité, ses compatriotes pourront lui rendre témoignage que son intéressant volume y réussit pleinement.

G. Baguenault de Puchesse.

Cours de droit diplomatique, par P. Pradier-Fodéré, 2e édit. 2 vol. in-8°, édit. Pedone, 1899.

M. Heffter, l'auteur du meilleur ouvrage de droit international publié en langue allemande, écrivait vers 1844 : « De tous les États, c'est la France

qui a produit le nombre le plus considérable de grands diplomates : sous Henri IV, Sully, de Mornay, de Sillery et surtout Arnauld Dossat, dont l'art brillait par la franchise et l'honnêteté, seules vertus qui eussent quelque chance de réussir à Rome. Sous Louis XIII on voit briller le comte de Brienne, le maréchal de Bassompierre, Richelieu, le père Joseph de la Tremblaye et comme négociateur le comte d'Estrades. Le règne de Louis XIV compte Mazarin, Servien, Colbert, de Torcy ; ce dernier a accompli avec un plein succès ce travail de Sisyphe qu'on a appelé le Congrès d'Utrecht. Le règne de Louis XV est moins fécond ; ce n'est que beaucoup plus tard, dans les premières années de notre siècle, que la France semble s'être épuisée en produisant Talleyrand de Périgord. »

M. Pradier-Fodéré est d'un avis tout opposé : « Qui aurait pu prétendre, écrit-il, parmi les plus fanatiques défenseurs du passé, que le *droit diplomatique* de 1815, puisse être celui de la fin du XIXe siècle et du commencement du XXe ? Un esprit public nouveau a répandu la sève d'une vie nouvelle dans le sein de la plupart des nations contemporaines ; le *Droit diplomatique* qui s'appuie sur le dogme de la souveraineté du peuple ne peut ressembler à celui qui reposait sur l'erreur du droit divin. Autrefois, une direction unique, absolue, ne tenant compte que de ses convenances, présidait aux destinées des États; aujourd'hui, c'est l'opinion publique qui impose la marche des événements. Autrefois, l'agent diplomatique était l'instrument de l'ambition de son souverain, l'organe d'une politique personnelle prétendant au rôle d'arbitre des destinées des peuples, turbulente souvent, toujours souterraine et semant la division pour dominer; aujourd'hui, il représente les intérêts généraux de son pays. Autrefois, il s'agissait moins pour le ministre public accrédité à l'étranger de faciliter les relations internationales qui sont l'une des conditions du progrès de l'humanité, que de scruter les secrets des cours, d'opposer les intrigues aux intrigues ; aujourd'hui, les intérêts généraux des États, en se développant et en se distinguant des intérêts particuliers des princes, ont dépouillé l'action des agents diplomatiques du caractère de ruse et d'espionnage qui la signalait dans d'autres temps, et l'objet des missions permanentes est surtout de suivre le progrès de la civilisation chez les peuples où le diplomate établit sa résidence. »

On lira avec d'autant plus d'intérêt les deux beaux volumes de M. Pradier-Fodéré, que le point de vue auquel il se place diffère davantage de celui de Heffter. Il est vrai que celui-ci ne se sert pas des grands mots de souveraineté des peuples, de progrès, de civilisation ; il se contente de citer les hommes et les faits ; et la diplomatie, la vraie, reste pour lui ce qu'elle a été et sera dans tous les temps : la science de l'état économique, social et politique des États étrangers et l'art d'y faire valoir les intérêts de sa patrie.

TH. FUNCK-BRENTANO.

Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique, par M. Henri Doniol, membre de l'Institut. Complément du tome V. Paris. Impr. Nat. 1899, in-4°.

On connaît le magistral ouvrage dans lequel M. Doniol a longuement exposé le rôle de la France dans l'émancipation des États-Unis. Il s'arrêtait aux dernières opérations de la campagne de Virginie et aux préliminaires de la paix : l'auteur n'avait pas cru devoir suivre jusqu'au bout les négociations. Que Rayneval et Fitz Herbert aient plus ou moins heureusement manœuvré, l'un en Angleterre, l'autre en France, cela lui avait d'abord semblé peu important en présence du résultat final. Nous ne saurions nous plaindre pourtant qu'il ait ajouté quelques chapitres à son travail ; car ils sont fort curieux au point de vue des mœurs politiques et diplomatiques du temps.

L'intérêt s'accroît peut-être de ce que les deux souverains qui régnaient sur les deux pays en 1783, Louis XVI et George III, d'un esprit médiocre à coup sûr, étaient par contre d'honnêtes gens, soutenus par des ministres non moins honnêtes et droits, Vergennes et Shelburne. Aussi toutes les excitations qui venaient de divers points de l'Europe et poussaient hautement à la continuation de la guerre vinrent-elles se heurter contre la très ferme volonté des deux couronnes d'assurer à leurs sujets les bienfaits de la paix. Les articles préliminaires, signés à Versailles le 20 janvier, en étaient la preuve.

Mais quelques semaines plus tard, tandis que le comte d'Adhémar remplaçait Rayneval à l'ambassade de Londres, le ministère Shelburne était renversé et l'avènement au pouvoir de lord North et de Fox ne rendait pas les arrangements faciles. D'autre part, les Hollandais et les Espagnols montraient quelques exigences particulières.

Vergennes eut l'habilité de ne pas se laisser leurrer par de fausses manifestations d'une opinion publique qui au fond n'existait pas. « Les gens sensés et impartiaux, écrivait-il, sont très contents de la chose et de la manière et nos maîtres le sont infiniment ». Cela lui suffisait. De plus, le dernier ministre des Affaires étrangères de la vieille monarchie était philosophe et économiste dans le bon sens du mot. Il avait l'idée, nouvelle alors, de liens internationaux, dérivés, non plus d'alliances de guerre, mais de la notion d'humanité et du libre jeu des intérêts respectifs dans des rapports constants de paix et d'échange entre les peuples. Il n'était pas pour rien l'ami de l'abbé Morellet ! Les intrigues de cour ne le préoccupaient pas plus que lord Shelburne, dont il était resté en quelque sorte le confident, et il n'avait souci que de remplir son devoir dans l'intérêt de la France.

C'est dans cet ordre d'idées que M. Doniol a examiné les articles du traité définitif du 3 septembre 1783 ; et il y a joint des correspondances tirées des archives des Affaires étrangères et quelques lettres inédites qui ne manquent pas de saveur. Le petit fascicule qui devra être joint aux cinq volumes publiés il y a dix ans complète très heureusement l'œuvre, et s'ajoutera aussi aux travaux assez nombreux qui ont été consacrés depuis quelques années à la mémoire de M. de Vergennes.

Les Campagnes de la Restauration *(Espagne, Morée, Madagascar, Alger)*, par René Bittard des Portes, — Un vol. in-8° de 755 p., Tours, A. Cattier, édit., 1899.

Si les campagnes entreprises sous la Restauration manquèrent d'éclat et de retentissantes victoires, elles n'en furent pas moins honorables, sinon glorieuses, démontrant ainsi que la France pouvait toujours compter sur l'habileté de ses généraux, sur le dévouement de ses soldats.

L'expédition d'Espagne nous était surtout connue par les mémoires du général de Saint-Chamans, du général de La Motterouge, ou d'autres vaillants officiers, mais nous ne possédions pas encore de travail d'ensemble sur cette guerre désintéressée, uniquement entreprise pour rétablir l'ordre au delà des Pyrénées et pour maintenir sur son trône un monarque qui devait, d'ailleurs, témoigner peu de gratitude, malgré tout le sang versé pour sa cause.

Lorsque la France résolut de transformer en corps expéditionnaire les troupes d'observation qu'elle avait réunies sur la frontière, l'Europe l'approuva, sauf l'Angleterre qui, « préoccupée de contrebalancer notre « influence et attachant à la question commerciale une importance considé- « rable, voulait prévenir les traités de commerce qui nous seraient favorables. » Le 7 avril 1823, sous le haut commandement du duc d'Angoulême, les troupes passèrent la Bidassoa, réparties en cinq corps d'armée qui devaient opérer presque toujours isolément, malgré l'énergique résistance des insurgés espagnols.

Dans un style sobre, précis, que n'alourdissent pas les nombreux documents cités, M. Bittard des Portes étudie séparément la marche des divers corps d'armée, puis il résume l'ensemble des opérations et fait ressortir les résultats obtenus par cette rapide campagne. Il révèle les mêmes qualités en rappelant l'expédition de Morée, pendant laquelle l'armée bien qu'assez inactive fut d'un puissant secours à la diplomatie ; l'expédition de Madagascar où les efforts d'une poignée de braves ne devaient pas être secondés ; enfin l'organisation de la guerre d'Afrique et la prise d'Alger, pages fort intéressantes malgré tous les travaux déjà publiés sur ce glorieux épisode.

En groupant des faits connus, en les complétant par des documents officiels inédits, M. Bittard des Portes a fait une œuvre fort utile et intéressante. On sait qu'il compte parmi nos meilleurs historiens militaires ; son beau volume sur *Les Campagnes de la Restauration* le prouve une fois de plus.

Vicomte Maurice Boutry.

Limites entre la Colombie et le Costa-Rica. Arbitrage de Son Excellence M. le président de la République française. — **Exposé de Don Francisco Silvela**, Madrid, 1898. — **Deuxième mémoire présenté au nom de la République de Colombie,** par M. R. Poincaré. — Paris, 1899.

Le beau volume que remplit ce double plaidoyer en faveur des droits de la Colombie est plein de considérations historiques remontant jusqu'au temps de Charles-Quint et de discussions sur les principes du droit des gens qui sont singulièrement instructives. Que l'*uti possidetis* doive être compté de 1810 ou de 1825, que la ligne de démaraction des deux républiques remonte à 1855 ou à 1537, ce n'est pas à nous qu'il saurait appartenir de trancher le débat. Mais il faut reconnaître que les motifs développés par les représentants de la Colombie sont de réelle valeur et que leur savante discussion est une page intéressante de l'histoire diplomatique, d'autant plus digne d'examen qu'elle se terminera forcément par une solution toute pacifique.

G. Bulard. — **Les traités de Saint-Germain. — Essai sur l'alliance étroite de Louis XIV et du Grand-Électeur après la guerre de Hollande.** Paris. Picard, 1898.

Quand la guerre de Hollande ralluma la vieille querelle de la France avec la maison d'Autriche, Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, eut à prendre parti. Ce prince est celui que l'histoire a nommé le Grand Électeur pour l'audace et la résolution avec lesquelles il a travaillé à l'œuvre de la puissance prussienne dont il fut le premier ouvrier.

Il régnait à cette date sur un territoire morcelé en trois parties distinctes et éloignées : la vieille Prusse, le Brandebourg, les possessions du Rhin, et son ambition était de les arrondir. Comme il devait beaucoup au traité de Westphalie, il avait jusque là vécu dans l'entente la plus étroite avec Louis XIV. Il la rompit dans la pensée de gagner davantage à la coalition formidable qui menaçait la France. Tout d'abord, en effet, le calcul fut bon Tandis que Hollandais, Espagnols, Impériaux supportaient tout le poids de nos armes, le Grand Électeur, dans une suite de campagnes brillantes, conquit la Poméranie sur les Suédois, alliés de Louis XIV. Il se flattait de les avoir chassés d'Allemagne et de s'établir définitivement sur leurs terres.

Les victoires de Turenne en décidèrent autrement.

Ses alliés vaincus ayant, malgré ses instances les plus indignées, fait séparément leur paix, Frédéric-Guillaume qui était vainqueur, se vit pourtant, lui aussi, réduit à subir les conditions de la France, qu'il ne pouvait braver seul, et il dut rendre sa conquête.

Dès lors, l'avantage de l'alliance impériale fut jugé dans son esprit A Vienne, il ne le savait que trop, on voyait sans bienveillance les prétentions de ce petit Brandebourg, on lui gardait rancune de ses acquisitions de 1648.

on ne se souciait nullement de le laisser grandir encore aux dépens de la Suède.

Puis donc qu'il avait mal pris ses mesures en s'éloignant de la France, puisqu'elle était la plus forte, c'est à elle que Frédéric-Guillaume revint, espérant qu'il finirait par tirer de ses bonnes grâces ce qu'il avait dû céder à sa puissance. Ennemi de la veille, il n'eut pas plus tôt conclu son traité de paix ostensible, le premier traité de Saint-Germain, qu'il se mit avec Louis XIV sur la pied de l'amitié la plus dévouée et la plus zélée. Par une suite de conventions secrètes, il s'engagea au service du roi, et reçut des subsides, lui promit sa voix dans le cas d'une élection à l'empire. Ce revirement fut d'une grande conséquence dans les affaires générales de l'Europe. C'est au concours empressé du Grand Electeur que Louis XIV dut tout le succès des entreprises qu'il poursuivit durant cette période contre l'empire germanique.

Sept ans s'écoulèrent ainsi; au bout de ce temps, Frédéric-Guillaume songea qu'il n'avait pas fait un pas vers la Poméranie. D'ailleurs la politique religieuse du Roi Très Chrétien annonçait à l'Europe de nouveaux conflits. Peut-être le moment était-il venu où il ne serait plus le plus fort. A cette considération, Frédéric-Guillaume changea encore une fois de camp et entra dans quelques-uns des arrangements qui précédèrent la ligue d'Augsbourg. La mort seule l'empêcha de figurer en personne dans la ligue elle-même où son fils tient sa place.

Il faut savoir gré à M. Gustave Bulard d'avoir retracé — sur pièces authentiques et avec la plus scrupuleuse méthode — cet épisode instructif et mal connu. Si on le rapproche d'événements plus récents, on y voit toute la force d'une tradition continue dans la politique prussienne. Entre l'Autriche et la France, Frédéric-Guillaume, à son heure, jugea des intérêts de la Prusse, comme M. de Bismarck en jugeait à la diète de Francfort. Comme lui, avant lui, en dépit des doctrines qui sont aujourd'hui de circonstance outre Rhin, il fit bien voir qu'il était plus Prussien qu'Allemand.

LÉON BÉCLARD.

La Société d'Histoire Diplomatique mettra prochainement en distribution un volume intitulé :

L'odyssée d'un ambassadeur.
Les voyages du Marquis de Nointel (1670-1680)

par ALBERT VANDAL, de l'Académie française

SOMMAIRE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Revue historique, n° de novembre-décembre 1899 (24e année).

ACHILLE LUCHAIRE, de l'Institut : *Saint Bernard.*

FR. RABBE : *Une société secrète catholique au XVIIe siècle ; les Annales de la Compagnie du saint-sacrement.*

A. BRETTE : *Papiers et correspondance du prince Emmanuel de Salm-Salm pendant la Révolution française* (Suite et fin).

Bulletin historique : France. Nécrologie (J. Flammermont, Étienne Charavay) et Publications nouvelles, par G. MONOD, de l'Institut. — Belgique. *Deuxième article*, par EUG. HUBERT. — Bohême, 1895-1898, par I. GOLL.

Le Congrès international d'enseignement supérieur en 1900.

Comptes-rendus critiques.

Publications périodiques et Sociétés savantes.

Chronique et Bibliographie.

Questions Diplomatiques et Coloniales

Revue de Politique Extérieure

SOMMAIRE DU N° DU 15 DÉCEMBRE 1899

La Télégraphie sous-marine. — Le Monopole anglais : Louis BRUNET, député de la Réunion. — *Les Chemins de fer chinois. — Travail d'organisation :* A. FAUVEL, ancien officier des Douanes chinoises. — *L'Expansion française vers le Tchad :* NED NOLL. — *La Convention de Samoa.* — VI. *Colonies allemandes spontanées d'Amérique et d'Asie :* H. HAUSER, agrégé d'histoire et de géographie. — *Discours prononcé devant le Conseil Supérieur du Gouvernement :* LAFERRIÈRE, gouverneur-général de l'Algérie.

Chroniques : La guerre du Transvaal. — Revue de l'Opinion et de la Presse en France. — Revue de l'Opinion et de la Presse à l'étranger. — Renseignements économiques. — Nominations et renseignements officiels. — Chronologie des événements politiques.

Cartes et gravures : I. Réseaux télégraphiques sous-marins. — II. Région sud-est du lac Tchad.

Revue d'histoire moderne et contemporaine

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1899

GEORGES WEILL : *Les républicains français en 1830.* — D. BOISSONNADE : *Les négociations entre Louis XII et Ferdinand le Catholique, le traité du 1er avril 1513.* — Bulletin historique. — Comptes rendus critiques. — Chronique.

Revue des Études historiques

OCTOBRE-NOVEMBRE 1899

P. COQUELLE : *La Hollande pendant la guerre de Sept ans.* — G. MARTIN : *Bibliographie critique de l'histoire de l'Industrie en France avant 1789.* — Revue et publications des Sociétés savantes.

Bibliothèque de bibliographies critiques

publiée par la Société des Études historiques

Chaque bibliographie comprend l'indication des répertoires d'archives où se trouvent des documents relatifs au sujet traité, l'indication des recueils, des textes et des documents, des publications les plus importantes.

FASCICULES PARUS

1. Frantz Funck-Brentano, docteur ès lettres, archiviste-paléographe, *La prise de la Bastille.*
2. Germain Martin, docteur en droit, archiviste-paléographe, *L'industrie en France avant 1789.*
3. Ch. Urbain, docteur ès lettres, *Bossuet.*

FASCICULES SOUS PRESSE

Frantz Funck-Brentano, secrétaire général de la Société des Études historiques, *Introduction aux Bibliographies critiques.*

Eugène Asse, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, *J.-J. Rousseau.*

Marius Barroux, archiviste-adjoint aux Archives de la Seine, *Histoire de Paris.*

Félix Chambon, sous-bibliothécaire à la Sorbonne, *Prosper Mérimée.*

A. Delaire, secrétaire général de la Société internationale d'Économie sociale, *F. Le Play.*

Frantz Funck-Brentano, docteur ès-lettres, archiviste-paléographe, *Les lettres de cachet. — La formation des villes.*

Maurice Hénault, archiviste de la ville de Valenciennes, *Histoire de la ville de Valenciennes.*

Gédéon Huet, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, *Histoire des Pays-Bas durant leurs soulèvements contre l'Espagne (1560-1648).*

G. Lacour-Gayet, docteur ès-lettres, agrégé de l'Université, *Louis XIV.*

Léon Marlet, bibliothécaire du Sénat, *Le règne de Charles IX.*

Germain Martin, docteur en droit, archiviste-paléographe, *Histoire de la Science financière en France.*

Lieutenant-Colonel Rousset, professeur à l'École supérieure de guerre, *La guerre de 1870.*

Marcel Ruedel, *La colonisation française en Tunisie depuis 1881.*

Souvenirs et Mémoires

Recueil Mensuel, publié sous la direction de M. Paul Bonnefon, bibliothécaire de l'Arsenal.

Sommaire du N° 18 :

Une victime de la Haute-Cour (1792) : le duc de Cossé-Brissac. — Journal d'une mission militaire en Perse (1839-1840). — *Un intrigant : l'abbé de Vayrac. — Le poëte Colardeau et le curé de Pithiviers. — Les débuts des guerres de Religion.*

Le gérant : J. BOURDEL.

TENTATIVES DE L'ANGLETERRE

EN 1781 ET 1782

POUR AMENER LA FRANCE A TRAITER DE LA PAIX

I

Pour un roi de France, à plus d'une époque, la situation au dehors, le rang de sa couronne en Europe, les intérêts à prétendre entre les États ou à défendre contre eux ont été la préoccupation première. Après Louis XIV, ce devait être l'objet dominant ; le jour de l'avènement de Louis XVI d'autres problèmes se posaient. L'épuisement des finances, le mouvement des esprits, les dispositions publiques créaient des données d'ordre nouveau. Un prince qui se serait senti le génie de ces problèmes et qui aurait reconnu l'urgence de s'y appliquer, aurait cependant regardé avant tout à la dépression du royaume. Louis XV, en mourant, laissait le pays abaissé par les défaites, ses possessions plus que diminuées : de bien loin en arrière l'obligation de le relever n'avait été aussi pressante. Les conseillers qui inspirèrent les premiers actes du jeune roi le portèrent dans cette direction : eux et lui, lui très consciemment avec eux, ils ont, en la suivant, ajouté une de ses plus belles pages à l'histoire de la monarchie française.

Cinq années de diplomatie patiemment sensée et active, coupée et appuyée de campagnes maritimes et d'intervention militaire contre la Grande-Bretagne en Amérique, nous avaient presque rendu le prestige passé ; à la fin de l'été 1781, une cam-

pagne de plus venait de le restituer tout entier. L'Angleterre était humiliée à son tour. La moitié de l'armée britannique avait capitulé aux mains des troupes de Rochambeau unies aux forces américaines de La Fayette et de Washington. Des deux parts, à présent, il était naturel que non seulement le désir de la paix fût ressenti, mais que le besoin, bien plus, s'en imposât à l'une autant qu'à l'autre des deux monarchies.

Le gouvernement de Versailles avait tous les motifs de souhaiter cette terminaison de son entreprise. D'abord les dépenses qu'elle coûtait et qui pesaient lourdement sur lui, puis le moment propice offert par ce succès considérable contre les armes anglaises. L'Angleterre, elle, était fort épuisée et, pour un temps tout au moins, contrainte de chercher le repos. On ne pouvait guère mettre en doute que dans la répression poursuivie contre ses colonies d'Amérique elle ne fut définitivement à bout.

Même à Londres, la probabilité que des succès ultérieurs rétablissent les affaires anglaises semblait minime. Au parlement et dans la nation, les ministres qui avaient orgueilleusement conduit les choses au point d'à présent étaient tenus pour désormais impuissants. Il n'était pas impossible que des apparences différentes survinssent. Avant de se conformer à l'opinion qui grandissait, avant d'appeler ou d'accepter des ministres nouveaux, George III prendrait peut-être des biais ou ferait des détours. S'étant prêté à un aussi long et inutile effort, ayant encouragé ainsi des hommes politiques à s'y porter outre mesure, il donnerait aux situations et aux esprits le temps de se modifier, aux engagements celui de s'affaiblir, de sorte que tout paraîtrait continuer. A des yeux clairvoyants, toutefois, il n'aurait pu échapper que la recherche de la paix se manifesterait, bientôt, autant que jusque là tous les présages, ostensibles ou secrets, avaient dit le contraire.

C'était le sentiment du cabinet de Versailles. Le gouvernement s'y trouvait réduit désormais au roi et au secrétaire d'État des Affaires étrangères, le comte de Vergennes. Au moment où arrivait le porteur de la grande nouvelle d'Amérique, le comte

de Maurepas était mort. A la sincère affliction de ce secrétaire d'État, par qui avait été menée avec lui, depuis le premier jour, la politique contre l'Angleterre : « Mon cœur est déchiré », mandait-il aussitôt à notre ambassadeur à Madrid, en lui annonçant l'événement d'Amérique qu'au moins Maurepas avait eu le temps de connaître : « Je le regrette pour le roi, pour l'État, et comme « un ami sûr et solide sur lequel je comptais essentiellement. Je « ne puis vous peindre l'état de mon âme... Il fallait le connaître « aussi parfaitement que je l'ai fait, surtout dans les derniers « temps où sa confiance en moi était grande, pour payer un tribut « d'estime proportionné à la bonté, à la générosité de son carac- « tère..... »

Vergennes avait été, avant ce deuil, l'inspirateur et le directeur, il le restait après. Nulle différence ni dans le langage ni dans l'action, aucune solution de continuité qui se montre. Rien n'est changé dans les vues ni affaibli dans les résolutions. Antérieurement déjà tout avait été, grâce à lui, plus vigoureusement ordonné que pour les campagnes précédentes. C'est l'activité de Castries remplaçant Sartine à la Marine, celle de Ségur substitué à Montbarrey à la Guerre, qui ont rendu possible de voir aboutir notre présence en Amérique à la reddition de huit mille Anglais avec armes, bagages, artillerie, approvisionnements de guerre. Cette influence non ébranlée le resterait-elle longtemps ? Maurepas disparu, Vergennes n'a plus que ses services pour le soutenir auprès du roi. Il est nouveau dans les hautes charges ; il y est arrivé à raison d'une carrière déjà longue appliquée à de grands intérêts, il n'est pas moins sans titres pour la Cour, sans situation, fils de juriste, ce qui équivaut un peu à roturier, et il n'a point cherché à se faire bienvenir autrement que par la valeur de sa gérance. Or, la gérance politique pour elle-même n'a point le pas à la Cour ; ce qui importe, c'est de compter parmi ceux à qui l'on y reconnaît le droit d'en approcher. D'autres que lui se plaisaient donc à envisager que le considérable crédit acquis au ministre pouvait être mis à fin. A l'inverse, lui n'y regardait nullement. Il suivait sans se détourner le chemin devant

amener au but, qui était de rétablir la couronne de France dans le rang qu'elle avait perdu depuis quarante ans.

Aussitôt informé de ce qui s'est fait à York-Town, Vergennes en a pris motif d'appeler les États-Unis à l'immédiate préparation d'une nouvelle campagne, assez vigoureuse pour être décisive, conséquemment la dernière. Malgré cela, il est soigneusement à l'affût des indices permettant d'augurer que la dernière est vraiment celle qui vient de se terminer par la défaite anglaise. Parmi les papiers de son bureau se sont trouvées des notes qu'il recevait de donneurs d'avis bénévoles ou d'auxiliaires employés par lui : elles le montrent attentif aux avertissements qu'ils fournissent, empressé à sonder ce qui s'y fait prévoir afin de s'y prêter s'il y a lieu. De presque tous côtés venaient des pronostics de paix. Mais dans quelles dispositions nos alliés du continent en recevraient-ils l'aubaine, c'était à considérer, et a de ce côté-là plus d'un nuage apparaissait.

En portant au-delà de l'Atlantique la guerre que la succession de Louis XV commandait en quelque sorte d'engager contre l'Angleterre, le gouvernement de Louis XVI avait immédiatement recouru au Pacte de famille, que toute l'Europe croyait périmé. L'Espagne s'était ainsi trouvée moralement avec la France. Il avait obtenu de cette puissance une attitude diplomatique à peu près calquée sur la nôtre, puis un concours armé presque plus de semblant d'abord que bien effectif, mais visible, ce qui à soi seul était beaucoup. A la fin, nos efforts pour lui reconquérir Gibraltar venaient de rendre ce concours plus réel. Le comte d'Estaing irait organiser à Madrid le départ d'une escadre des deux couronnes, dont La Fayette commanderait les troupes de débarquement. D'autre part, le cours des choses nous avait permis d'amener comme auprès de nous les puissances du Nord par la Ligue des Neutres, finalement de pousser les Hollandais eux-mêmes contre l'Angleterre. Des liens unissaient foncièrement la cour de Vienne à celle de Londres ; ces liens, Vergennes avait su les paralyser. Suscitant d'ailleurs l'appui du roi de Prusse et de l'Impératrice Catherine pour une politique qui

ne s'attaquait, en définitive, qu'aux prétentions de la Grande-Bretagne à l'omnipotence, il avait en réalité isolé celle-ci.

Une constance militaire inaltérable avait aidé à ce travail diplomatique. La droiture, il est vrai, en constituait les moyens uniques et les fécondait ; mais tout cela tendait à se désagréger. Au moment même où, en Amérique, Rochambeau réunissait la petite armée française sous ses ordres au peu de troupes qui restait à Washington devant New-York, et où s'était offerte à eux cette campagne de Virginie qui changeait à présent les perspectives, on eut dit que le réseau si soigneusement formé allait se dénouer. Par lassitude d'attendre des effets qui n'arrivaient pas, tous les acteurs auxiliaires semblaient près de s'arrêter.

II

Il y avait beaucoup de raisons pour qu'à Versailles on fut ému de cette situation, L'Espagne, en nous suivant, ne s'était réglée que sur ses ambitions. Elle n'avait cessé d'en faire le prix de son concours. En voyant les espérances conçues s'éloigner, elles lui semblaient disparaître, et de sa part s'était manifesté à plus d'une reprise le désir de redevenir libre d'engagements. Déjà près du début, en 1778, où la conquête du Portugal était surtout sa visée, elle avait parlé de médiation entre nous et l'Angleterre ; aujourd'hui, elle recherchait de la même manière d'autres profits stipulés depuis par elle. Avoir en Amérique la possession de certaines îles ou de la Floride, sur le continent Gibraltar, dans la Méditerranée Minorque, c'était le peu qu'elle demandait, autrement elle offrirait la paix sans nous ; le cabinet de Madrid venait d'indiquer assez clairement qu'il inclinait dans ce sens. Il avait reçu de Londres une série de donneurs de conseils, des Écossais, des Irlandais, des ecclésiastiques frayant la voie au premier commis lui-même du *Foreign Office*, l'Anglais Cumberland. Comme pour peser sur nous par la crainte que la présence de ce dernier nous causerait, Charles III gardait ouvertement auprès de lui cet émissaire particulièrement qualifié,

et les journaux de Londres annonçaient en pleine assurance que la paix allait ainsi s'effectuer, c'est-à-dire que nous serions contraints non pas seulement de la faire, en réalité de nous y voir forcés, ce qui aurait été de la subir.

Du côté des États-Unis, le gouvernement du roi n'avait pas moins lieu de se préoccuper. Dès les premiers moments, le cabinet britannique y avait eu pour aides les amis de la mère patrie, tout un parti, les « loyalistes » (il se désignait sous ce nom) bénéficiaire de l'ancienne dépendance ou à qui soit la perspective de l'autonomie n'avait pas paru assez enviable, soit bon à rechercher le gouvernement qu'elle impliquait. De ces auxiliaires naturels le cabinet de Londres s'était fait des agents d'autant plus dangereux qu'ils avaient pied sur place. L'esprit de la révolution était bien arrivé à comprimer leur action; toutefois, la prolongation sans efficacité de l'état de guerre avait amené d'importantes fractions des États à la propension d'en finir par un accord avec la métropole. Des personnalités remuantes excitaient ces propensions ou s'en servaient pour se mettre en relief. Le pouvoir existant, le Congrès des États insurgés, cherchait bien à demeurer fidèle dans ses rapports avec nous et dans ses actes. On lui avait envoyé successivement deux représentants de la France pleins du sens politique nécessaire aux relations avec un gouvernement d'assemblée : Gérard d'abord, l'ancien premier commis des Affaires étrangères, un moment chargé d'affaires à Londres; après lui, le chevalier de la Luzerne, neveu de Malesherbes, colonel dans la dernière guerre, ministre plénipotentiaire auprès de l'Électeur de Bavière, donc tout imprégné des inspirations d'à présent et les partageant en entier. L'un succédant à l'autre, ils avaient exercé sur le Congrès, tout au moins sur sa présidence, en qui était concentrée l'action, une influence tantôt de direction, tantôt de retenue qui paralysait un peu les oscillations et retardait le travail des uns pour affaiblir l'alliance, celui d'autres pour la rejeter même; et à ce dernier parti plusieurs s'efforçaient d'arriver par des discours et par des menées.

Dans le représentant du Congrès auprès du roi, les Colonies avaient, depuis l'origine, l'Américain qui personnifiait, à vrai dire, l'entreprise de l'indépendance : c'était Franklin. Par Franklin, cette entreprise, absolument périlleuse à sa date, avait été rendue prête, déclarée, finalement étayée de l'appui de la France. Il restait inébranlable, lui, dans les données par lesquelles seules elle avait pu réellement prendre corps. Lors de son arrivée à Paris, son nom avait déjà place dans le domaine des sciences physiques ; or, en ce savant que les salons recherchaient à ce titre, était le type du citoyen d'un pays libre tel que l'esprit du siècle le concevait. En lui existait l'homme que le jugement, la réflexion, les aptitudes, par-dessus cela l'exacte pondération de la hardiesse avec la mesure, vouent de soi à la conduite des affaires quand il y a un prince, désignent au-dessus des autres là où il n'y en a point. Entre le gouvernement du roi et le mandataire du Congrès, nulle obscurité qui eût un instant apparu. On eût dit le ministre même des intérêts extérieurs des jeunes États-Unis, venu résider auprès du gouvernement européen qui avait osé rendre communs avec eux les siens propres. Par réelle gratitude autant que par sens politique, il se montrait aussi soucieux de ceux-ci, en traitant les leurs, que ce gouvernement mettait d'attention et de sincérité dans la gestion et les efforts de l'œuvre commune.

Mais, à travers l'inévitable changement des circonstances, une assemblée gouvernante garde malaisément la ligne. Il arrive de soi que les impressions la dominent ; par moment, elles y faussent la vue jusqu'à risquer que ce soit sans retour. Les tendances à se réconcilier avec la métropole avaient donc pénétré dans le Congrès. Une majorité ne s'y serait pas encore trouvée pour déclarer que Franklin était trop engagé dans le sens contraire, de sorte que sa présence à Versailles constituait désormais une gêne ; sa présence y apparaissait pourtant presque telle. Deux hommes avaient été, l'un le principal meneur de ces dispoitions à se jouer des liens noués avec nous, l'autre l'agent prêt à faire maintenant tout ce qui pouvait hâter la rupture. Tous les deux

de l'État de Massachuset, où la révolution était née. Nous avons fait en France une auréole aux données républicaines des États-Unis, sans voir à quel degré s'y était installée de soi, dès le premier moment et sans pouvoir s'éviter, l'exploitation de la démocratie. Or, en ces données trouvaient essentiellement leur terrain, et sans contre-poids, les natures tout uniment ambitieuses, aussi celles qui ne sont qu'étroites ou de mauvais esprit, à plus forte raison celles qui sont tout cela à la fois et en possession de facultés remuantes. Hommes de groupe ou de localité, qui prennent influence par leurs pires qualités même. Mais dans la conduite d'affaires plus hautes ou de plus de dimension nul rôle ne leur est abordable, sinon celui de l'objection en permanence, ou bien, par envieuse jalousie de situations pour eux fermées où ils voient arriver les autres, le rôle de continuellement susciter les sentiments vulgaires et de se faire un parti des natures qui leur ressemblent. C'étaient des hommes de ce genre, Samuel Adams et John Adams. Non pas frères, mais parents, et l'un, Samuel, poussant ou soutenant l'autre pour leur avantage commun. Samuel Adams avait pris activement part aux premiers actes, il devait à cela de l'autorité dans son État. Il n'avait cependant obtenu, dans le Congrès, que celle qui rend aisé d'être écouté à combattre les mesures politiques par une opposition insistante, ou bien à soutenir des prétentions excessives correspondant tantôt à des intérêts ou à des émois qu'on a surexcités soi-même, tantôt à se poser l'organe et le coryphée des préventions populaires.

Les entreprises politiques, même celles qui réussissent, ont presque habituellement pour lendemain les retours des acteurs déçus, la recherche de revanche de la part de ceux à qui a manqué la position où le cours des choses a appelé d'autres qu'eux-mêmes. Ceux-là inclinent parfois jusqu'à chercher la situation qui leur a manqué, en désédifiant ce par quoi ces autres leur semblent s'être grandis. Fût-ce un des mobiles de Samuel Adams? il n'importe guère de le rechercher ici ; mais lorsque, en présence de la lenteur des effets de notre alliance l'idée de s'accorder di-

rectement avec l'Angleterre sans tenir compte de la France s'était propagée dans le Congrès, Samuel Adams avait été de ceux qui y appuyaient le plus. Franklin, âgé, vieilli de plus par la goutte, avait été par eux prétendu moins alerte maintenant que les circonstances ne le demandaient, et il avait paru devoir être muni désormais d'un coadjuteur ; entre plus d'un qui étaient en vue parmi les sectateurs de cette politique peu semblable à celle de l'alliance, c'est John Adams qu'on avait désigné. Il était arrivé à Versailles quand le gouvernement du roi commençait à s'inquiéter de ces retours, et immédiatement il avait pris à ce point le ton et les procédés dictés par l'infidélité politique, qu'après un petit nombre de rencontres M. de Vergennes interrompait tout rapport avec lui et en faisait informer le Congrès.

III

Le 27 novembre 1781, George III ouvrit la session du Parlement. C'était la rumeur publique, que l'on ne pouvait plus éviter de reconnaître l'indépendance aux colonies soulevées. La pensée s'émettait partout que l'on trouverait peut-être, en cela, la solution efficace du problème posé à l'Angleterre par les événements. Il n'y avait rien d'improbable à ce que le monarque désirât s'entendre proposer ce parti. Aussi, son langage aux Chambres, tout vague qu'il avait été, éveillait de soi l'idée qu'un sens différent de celui des mots devait être cherché sous ses paroles, autrement dit qu'il appelait les avis. M. de Vergennes avait alors, parmi les informateurs de son cabinet, Dumouriez, exerçant déjà ses aptitudes politiques. Dumouriez lui écrivait le 10 décembre, de Cherbourg où il se trouvait, qu'à son avis le roi d'Angleterre, « en invitant son Parlement à s'occuper des affaires de l'Amérique, avait bien l'air de prétendre encore réduire la rébellion, mais qu'il ouvrait réellement la porte à la grande question de l'indépendance, et qu'à cet égard il connaissait d'avance les propositions qui surgiraient. » « N'était-il pas possible, continuait le correspondant, que, vu l'impossibilité

de réduire l'Amérique, il voulût se faire dire de traiter avec elle comme indépendante? » Et Dumouriez ajoutait : « Si c'est là son but, les délibérations iront très vite ; il sauvera la honte de l'abandon de son système en ayant l'air de se laisser entraîner par le vœu unanime de la nation ; mais tout cela peut être renversé par la fermeté de nos alliés. S'ils refusent de traiter seuls, tout est dit et la nation anglaise n'en aura que la honte. »

Ce n'était pas tout. Dumouriez précisait des projets suggérés à des membres des Communes pour les présenter, ou pour les appuyer quand on les proposerait. Projets visant à traiter directement avec les États-Unis et avec eux seuls, « sans acception d'aucun médiateur » ; si ceux-ci paraissaient se laisser gagner, il leur serait offert « un traité de commerce à balance égale, en échange de leur neutralité positive dans la guerre en Europe ; d'autre part, on ferait la paix avec la Hollande, reconnue désormais neutre et à qui serait rendu ce qu'on lui avait pris. » Autrement dit, un plan pour isoler la France et avoir ensuite raison d'elle. Ce plan, le ministère anglais mettait du prix à le faire parvenir aux Colonies, car Dumouriez tenait ses informations d'un corsaire américain échappé de Weymouth grâce à l'armateur même du vaisseau qui l'avait amené, et ce corsaire était débarqué à Cherbourg avec treize hommes, dans un canot que l'armateur leur avait fourni [1]. Évidemment on pensait agir par là sur l'opinion américaine ; des intrigues étaient d'ailleurs poussées auprès du Congrès, et non sans trouver prise sur plus d'un rang.

C'était le cabinet de lord North qui usait de ces menées. Il jouait ainsi ses dernières cartes. Notre force effective résidait pour beaucoup dans la constance des États-Unis envers nous ; la leur faire fausser apparaissait comme le moyen souverain de retourner soudain les situations respectives. Il y avait donc une recrudescence de ruses auprès d'eux, pour les amener à faire directement la paix avec la métropole sans autrement se soucier

[1] Cette lettre de Dumouriez se trouve aux Archives du quai d'Orsay, *Espagne*, t. 534, n° 190.

de la France. Dans cette vue le cabinet s'était allégé de celle de ses personnes qui avait jusqu'alors conduit les opérations. Lord Germaine, jusque là le ministre de la guerre, le promoteur des mesures d'exécution, celui de qui avait relevé la formation et l'envoi des forces militaires, la conception des ordres, venait d'être porté à la pairie, enseveli dans son insuccès. En même temps s'étaient vus rappelés d'Amérique Clinton, dont le commandement avait si mal abouti, et Graves, dont les escadres n'avaient pas su barrer à la nôtre la route de la Chesapeack. Un général et un amiral mieux qualifiés l'un et l'autre pour une mission de rapprochement, Guy Carleton et Digby, leur succédaient. Le premier, esprit pondéré, conciliant, au lieu du coryphée d'une guerre sauvage, pratiquée depuis 1779 et portée tout récemment à plus de violence encore sous la direction de l'Américain traître Arnold ; le second, sans passé jusque là contre les rebelles, conséquemment sans parti pris ou sans engagement d'amour-propre, en face des conditions qu'il faudrait accorder.

C'était donc le point capital pour Versailles, de retenir les États-Unis, d'empêcher qu'ils écoutassent ces porteurs de conciliation et de vues d'entente avec Londres. *Hic labor, hoc opus est*, écrivait Dumouriez; sur cela (il ne le savait peut-être pas au degré où c'était vrai) M. de Vergennes n'avait pas besoin qu'on le persuadât. Il était visible au ministre du roi que, tout en mettant sa superbe à se donner l'apparence de faire encore face à la lutte, l'Angleterre n'était pas moins lasse que nos autres alliés, et il ne suivait pas sans le prendre u sérieux le travail qu'elle faisait en dessous.

Ce travail s'effectuait sur le continent comme par delà l'Atlantique, afin d'entraîner nos alliés à des vues de paix qui, par l'abandon où elles nous auraient placés, pussent nous jeter dans un autre abaissement profond comme celui dont le ministre du roi avait mis sa passion à nous retirer. Un autre travail, du reste, avait lieu aussi en France. Depuis plusieurs mois le cabinet de lord North s'ingéniait à faire parler indirectement de paix même à Versailles. Un Anglais, ami particulier de Franklin et

qui correspondait encore parfois avec lui, David Hartley, avait récemment passé le détroit pour s'aboucher sur ce chapitre. Sur le conseil du ministre, Franklin s'était alors dérobé; Vergennes avait déclaré inadmissible que Hartley put être entendu, s'il ne montrait pas le formel aveu du gouvernement de Londres [1]. Lorsque, après cela, ce gouvernement s'était décidé à expédier Carleton se répandre en offres à Philadelphie, lord North avait trouvé opportun de faire de nouveau des confidences à Paris. Indépendamment de Hartley, un autre Anglais, Hutton, un frère morave celui-ci, s'était déjà employé d'autres fois à tâcher de ramener Franklin dans le giron de la Grande-Bretagne. Maintenant, tous les deux ensemble étaient envoyés de nouveau. Quant à Hutton, c'était dans un but dont il n'avait pas été question jusqu'alors, un but indiquant des intentions plus positives qu'auparavant.

De quelque manière, en effet, que la paix vînt à se faire, à plus forte raison si la France devait y présider, il s'agissait surtout, pour l'Angleterre, de sauvegarder son commerce. Nous avions entamé sa suprématie politique sur le continent en nous détachant de l'Autriche et en nouant des relations avec Frédéric II, par lui avec la Russie. Le précédent de la Ligue des Neutres menaçait la domination Anglaise sur les mers. Comme entre nous et l'Amérique, des liens pouvaient survenir aussi entre l'Amérique et l'Espagne, même entre l'Amérique et la Hollande ; ce commerce, jusqu'alors exercé si souverainement, se trouverait ainsi déprimé. Amoindrir cette souveraineté chère à la Grande-Bretagne, la contenir tout au moins, avait été l'un des mobiles de Versailles dans son ouverte participation à l'entreprise américaine ; les colonies insurgées s'étaient souvent servies comme d'appât pour nous de leur commerce propre, qui avait eu tant de valeur pour les Anglais ; nous particulièrement, nous avions peu caché le prix que nous y attachions : il importait à Londres d'être renseigné sur nos vues probables à

[1] Les lettres de Franklin et du ministre à ce sujet sont dans la Correspondance aux archives du quai d'Orsay (*États-Unis*), t. XIX, nos 52 et 54.

cet égard, dans des négociations pouvant s'engager, et lord North se faisait une obligation première de rechercher si, de ce commerce jalousement gardé, nous laisserions une part ou si nous le voulions tout entier. Voilà de quoi Hutton était chargé de s'enquérir ; ce qu'à ce point de vue surtout le gouvernement anglais avait à craindre ou à attendre était essentiellement son objet. Mais comme la manière dont l'indépendance serait constituée paraissait avoir à cette fin beaucoup d'importance, comme en grande partie le reste en découlerait, c'était avec des Américains qu'il fallait traiter ce sujet. Aussi lord North venait-il de faire un nouvel appel à Hartley, toujours prêt, lui, à aller frapper à la porte de Franklin, en même temps que Hutton s'adresserait autre part.

Disons ici par incidence que Hutton trouva quelqu'un avec qui ses conversations ne seraient pas perdues. Ce fut un autre des auxiliaires de M. de Vergennes en ce moment-là, l'économiste Dupont, autrefois collaborateur de Quesnay et qui, depuis, s'est appelé Dupont de Nemours. Lui et Hutton s'engagèrent respectivement fort loin, et leurs entretiens, leur correspondance furent inspirés, revus, dictés alternativement du bureau de travail de M de Vergennes et de celui de lord North[1]. Hartley, lui, donna sans le chercher, par mégarde de sa part, l'occasion à Franklin de faire savoir au cabinet anglais combien, à l'heure actuelle, il y avait peu de chances que des Américains ayant vraiment comme lui le droit de parler au nom de leur pays, agréassent des accords fondés sur une forfaiture du Congrès. Hartley ayant rapporté à lord North une conversation avec un Américain connu de Franklin et que ce dernier venait de recommander à des amis de Londres, des pronostics favorables en furent tirés. Le 2 janvier, Hartley s'en crut engagé à écrire au représentant des Etats-Unis en France, dans le sens des désirs de lord North. Il fut expliqué, un peu après, que sa lettre avait été ou mal lue de Franklin ou mal comprise ; mais elle fit sup-

[1] V. aux archives du quai d'Orsay : *États-Unis*, t. XIX, et *Angleterre*, t. 536.

poser à ce dernier que l'on tenait les États-Unis pour disposés à négocier personnellement sans la France. Jamais réponse plus noble ne fut faite à une ouverture paraissant à celui à qui elle s'offrait porter atteinte à l'honorabilité de son pays : « Votre désir « de la paix vous trompe ; il vous a abusé sur ce qu'on vous « a dit ; il n'est pas possible qu'une assertion *aussi dépour-* « *vue de fondement* (et ces mots étaient soulignés) ait été émise ; « puisque vous l'avez portée à lord North comme émanée de « nous, je dois être explicite et vous dire que personnellement « une idée pareille ne m'est jamais venue et qu'il n'y a pas une « personne en Amérique, sauf quelques tories anglais, qui ne « voulût repousser avec mépris la pensée d'abandonner une « amie noble et généreuse pour obtenir trêve d'un ennemi « injuste et cruel. Quand en trahissant notre premier ami nous « nous serions couverts d'infamie au point que pas une nation « ensuite ne voudrait nous assister, combien ne penseriez-vous « pas être en droit de nous traiter durement. L'Amérique, « croyez-moi, est trop intelligente et elle est trop désireuse de la « bonne opinion du monde pour se manquer à elle-même par « une telle perfidie. Le Congrès ne donnera jamais à ses com- « missaires le mandat d'obtenir la paix à une si ignominieuse « condition, et quoiqu'il ne puisse y avoir que bien peu de « choses dans lesquelles j'oserais désobéir à ses ordres, je refu- « serais certainement de remplir celui-là, si par impossible il « m'était prescrit ; instantanément, je renoncerais à mes fonc- « tions et je me bannirais pour toujours d'une aussi ingrate « patrie[1]. »

M. de Vergennes ne connut cette lettre qu'assez postérieurement à sa date. Au moment même, des indices de défection ne lui manquaient pas quant à d'autres Américains que Franklin. Mais les rapports avec ce dernier étaient tels et la confiance si justifiée, qu'il n'y avait pas à douter de voir les propensions à l'infidélité rendues nulles par son autorité morale. Quelque

[1] J. Bigelow, *Works of Franklin*, t. VII, p. 360.

bruyantes d'ailleurs et réitérées que fussent faites celles qu'on entendait émettre, et quoique le cabinet de Londres s'empressât à tâcher d'en tirer partie, Franklin les regardait encore comme des opinions uniquement individuelles, sans écho sur le gouvernement de son pays.

IV

Lord North ne s'était pas borné à dépêcher de nouveau Hartley auprès du représentant de l'Amérique ; il avait fait aborder moins indirectement le cabinet de Versailles. Déjà antérieurement à la défaite de Virginie, il avait envoyé à Paris un membre du Parlement, l'Écossais Eyriès, à qui des rapports d'affaires avec notre Ferme générale donnaient le prétexte de passer en France. Eyriès avait eu l'occasion d'insinuer à M. de Vergennes que les intérêts généraux du commerce seraient probablement un bon terrain de pourparlers. Forme trop vague, en ce moment là surtout, pour que le ministre acceptât d'y suivre l'Anglais. Aussi avait-il promptement clos l'entretien, répondant sans autre détail ce qu'il avait fait répondre à Hartley, c'est-à-dire que le Roi était prêt à examiner des propositions de paix si l'Angleterre voulait en faire, mais que ce ne serait pas sans les alliés engagés avec lui dans la guerre. A présent, arrivait un émissaire plus autorisé. Ses propos à lui tendraient visiblement à rechercher sur quelle plateforme on pourrait combiner une paix. Cet autre émissaire était le chevalier Forth. Il avait été déjà adressé plusieurs fois à M. de Maurepas ; cette fois-ci, il venait très positivement pour voir le ministre Vergennes. On pensait sans doute que ses précédents, en outre la qualité d'appartenir au monde diplomatique, feraient croire à un fondement solide en ce qu'il dirait. Vergennes l'avait donc reçu, et il se tenait pour confirmé dans les horoscopes de paix des informations antérieures.

Forth n'était porteur d'aucun pouvoir écrit ni de quoi que ce fût de bien déterminé ; mais il possédait l'aptitude d'envelopper

de loquacité les données confiées à ses soins. Le ministère du roi George voulant être à même d'augurer comment il serait praticable de nous attirer à négocier, cette mission allait pardessus tout à Forth, habitué à se servir des mots pour en provoquer d'autres qui laissassent pressentir sur quoi l'on pouvait se fonder. Mais, à cette heure, tout était clair, Forth se heurta à des partis arrêtés. Au milieu de beaucoup de paroles il fit, à la fin, entrevoir que la paix aurait des chances d'être conclue avec l'Angleterre par le renouvellement pur et simple du traité de 1763, et avec l'Amérique sur la base de *l'Uti possidetis*.

Or nul point de départ n'était plus inacceptable pour la France que le traité de 1763. C'est contre lui qu'elle se battait, et les événements de la guerre le rejetaient fort en arrière. En second lieu l'*Uti possidetis* à l'égard des États-Unis c'était de notre part leur abandon pur et simple. Seulement, que pouvaient signifier des données aussi visiblement teintées de l'apparence diplomatique, sinon une positive intention de s'aboucher ? Si radicalement écartées de soi qu'elles fussent par avance, elles fournissaient des indications définies et qui prenaient du poids de la qualité de celui qui en était le porteur. C'était le cas de ne pas méconnaître l'ouverture, mais aussi de ne point changer le langage déjà tenu. Le ministre du roi, plus assuré encore qu'avant dans les prévisions de paix, le fut aussi dans la résolution de placer au-dessus de tout notre honneur politique relativement à nos alliés. Il entendit qu'à Londres on ne pût supposer de ses réponses aucun éloignement du gouvernement de Versailles pour des pourparlers, mais, à la fois que l'on ne se méprît point quant aux conditions qu'il mettrait à s'y prêter. Il ne lui suffit pas de déclarer à Forth, de même que précédemment il l'avait fait à Eyriès, que « le roi était prêt à traiter de la paix avec l'Angleterre pourvu que ce fût de concert avec ses alliés ; » il voulut, bien plus, que le monarque dit cela personnellement, en quelque sorte, qu'il en fît la déclaration authentique, que l'envoyé en emportât la preuve, et même que celui-ci laissât en nos mains l'attestation d'avoir reçu cette preuve. La déclaration fut donc écrite

en double, et revêtue de l'approuvé royal ; de plus, le ministre ne remit à Forth un des doubles que sous le visa *ne varietur* apposé par celui-ci au pied des deux copies. Et ce ne fut pas tout. Comme Vergennes n'annonçait rien qu'il ne fît, il prévint Forth que de ce qui venait d'être dit et effectué l'Espagne et les États-Unis seraient informés aussitôt. C'est en effet ce qui eut lieu. Les engagements se trouveraient pris ainsi pour tout le monde ; pour tout le monde il y aurait ouvertement partie liée, aucun des intéressés ne serait dupe faute d'avoir été avisé. Informant notre ambassadeur à Madrid, le 23 mars, le ministre terminait ainsi son pli : « Si le roi d'Angleterre avait la volonté ou le be-« soin de la paix la réponse devait lui paraître satisfaisante ; « au contraire, si son but avait été de jeter une pomme de dis-« corde entre nos alliés et nous, le roi y avait obvié[1]. »

Les hommes d'État, dans leur conduite, suivent assurément un peu leur tempérament propre, mais pour beaucoup celui de leur pays. Voici lord North combinant de derniers efforts pour détacher tout d'un coup de nous les États-Unis et devenir maître, par là, de porter la totalité des forces anglaises contre la France. A la même heure cependant il multiplie les émissaires auprès de Versailles pour nous attirer à des négociations de paix. C'était bien une manière traditionnelle en Angleterre. Faudrait-il dire qu'il calculait d'avoir certainement raison de nous grâce aux États-Unis ou des États-Unis grâce à nous ? En tout cas, ce n'était pas de la diplomatie de l'école française, tout au moins de celle du XVIIIe siècle. Lord North a une physionomie autrement respectable quand il mène la guerre envers et contre toutes les difficultés. Procédés de déclin ses procédés d'à présent. Et effectivement le déclin sonnait pour lui. Le 28 du mois précédent, une motion tendant à reconnaître l'indépendance des Colonies et à en finir de l'état de guerre, n'avait été rejetée qu'à une seule voix de majorité par les Communes du Parlement. Le lendemain, le cabinet avait vu présenter la proposition d'une

[1] *Espagne*, t. DCVI ; *États-Unis*, t. XX.

adresse demandant au roi de rechercher la paix. Évidente réponse aux invites qu'en ouvrant la session George III avait paru faire.

« Ou connivence de la part des ministres pour se faire forcer « la main, ou décadence qui présage leur chute prochaine », avait mandé M. de Vergennes à Madrid[1]. C'était bien la « décadence ». Lord North et ses amis avaient trop d'engagements avec la politique de répression pour que, même en Angleterre, à plus forte raison au dehors, on crût de leur part à d'autres intentions actuelles qu'à une ruse. Pas plus tard qu'une dizaine de jours après, le 20 mars, Forth ayant eu tout au plus le temps de rentrer à Londres, le chef de ce cabinet dorénavant impuissant annonçait au Parlement la résolution du monarque d'appeler d'autres ministres. Le parti qui avait désapprouvé dès l'abord, ensuite quotidiennement combattu la politique précédente, recevait le pouvoir sous la présidence de lord Rockingham. C'étaient les hommes qui, avec lord Shelburne, estimaient la reconnaissance de l'indépendance pour les colonies insurgées comme le moyen unique d'en terminer. Ces hommes-là avaient maintes fois applaudi Fox stigmatisant de son éloquence, de ses véhémences même les procédés suivis en Amérique, et lord Rockingham n'avait accepté de les présider au gouvernement que sous la condition positive que l'évolution aurait lieu.

V

Même au milieu de ces semblants de négociations, M. de Vergennes n'avait pas cessé de supposer que la guerre continuerait et de pourvoir à la soutenir. Plus que des démarches, on peut dire des instances étaient venues de lui à Madrid, pour convaincre notre si peu efficace allié de combiner maintenant avec nous une dernière campagne, celle-ci enfin vigoureusement menée partout en même temps, aux Antilles, en Amérique, en Europe, aux Indes, forçant cette fois l'Angleterre à se sou-

[1] *Espagne*, t. 536, 8 mars 1782.

mettre. Malgré cela, le ministre du roi n'était pas sans s'attendre à voir prendre corps aux présages de négociations qui s'étaient manifestés. Autant que lui-même il en avait occupé Franklin. Ils souhaitaient ensemble que, faute d'avis partis de France, le nouveau cabinet de George III pût croire tombées dans le vide les tentatives des prédécesseurs, ou qu'elles ne trouveraient point un terrain propice si elles étaient réitérées. Il n'était besoin au représentant des États-Unis de rien vérifier soit des dires du gouvernement du roi à son égard soit des dispositions affirmées envers eux au Congrès. Aucune instruction les concernant n'était partie de Versailles pour Philadelphie ou pour Madrid sans qu'on ne la lui eût fait connaître. Il ne pouvait donc pas douter et il ne doutait aucunement que des intérêts de son pays nous n'eussions fait les nôtres, qui plus est la garantie principale des nôtres. Aussi était-il aux écoutes du côté de Londres autant que Vergennes et avec celui-ci ; et si, d'ailleurs, il attachait en particulier du prix à savoir entendu à St-James l'écho des paroles prononcées en France, on n'avait nullement lieu, à Versailles, d'y trouver matière à suspicion, encore moins à reproche.

Entre le ministre de Louis XVI et l'Américain, La Fayette était en ce moment comme un lien de plus. Le Congrès avait fait, du marquis retournant en France, un chargé d'affaires auprès du gouvernement du roi. Les départements politiques de Philadelphie et les représentants à l'étranger avaient ordre de se concerter avec lui. Avant qu'il fût de retour en France, M. de Vergennes, ignorant qu'il dût revenir, lui envoyait des félicitations sur l'événement de Virginie et l'interrogeait au sujet de ce qu'il fallait attendre de l'Amérique ; le 23 janvier, l'ayant su à Paris : « J'aurais été vous embrasser, lui écrivait-il, si j'avais « eu un moment à moi... Je vous prie de me procurer le plus « tôt possible l'occasion de vous entretenir ; j'ai besoin de vos « lumières pour fixer mes idées [1] ». Le marquis fut dès lors

[1] Ceci dans une lettre qui avait dû partir le 1er décembre, mais retenue faute d'occasions ; c'est ce que porte une seconde lettre, du 23 janvier. La

reçu en intimité chez le ministre [1], confirmé aussitôt par le roi comme général en France, et mis en tiers dans les préoccupations du présent. Justement le 20 mars, tandis que le remplacement du cabinet de lord North était annoncé aux Communes, le marquis sortait de chez le ministre. Ayant été empêché de l'entretenir comme il le souhaitait, il écrivit rapidement ce qu'il venait tout spécialement lui dire. C'était que Franklin demandait l'autorisation d'informer de ce qui avait eu lieu avec Forth, un de ses anciens amis de Londres qui l'était lui-même du cabinet en préparation ; Franklin craignait qu' « autour de George III on s'exagérât les objections probables de la France dans des négociations de paix » ; cela, d'autant plus que Forth, particulièrement l'homme de lord North, ne rendrait peut-être pas compte de sa mission au successeur, au lieu que, par cet ami des ministres nouveaux, la réponse faite à l'envoyé serait du moins connue [2].

L'ami dont parlait Franklin venait de Nice. Il était lié avec lord Shelburne personnellement. Franklin l'explique dans son récit des négociations ultérieures [1], et il savait par expérience ce qu'il dit à ce propos, que « de petites circonstances, souvent, donnent naissance à de grandes affaires. » Cet ami de passage, lord Cholmondley, venait-il de son propre mouvement ? ce n'est pas indiqué. En tout cas, il avait assuré Franklin que lord Shelburne serait heureux d'avoir de ses nouvelles. Il en résulta que Franklin rendit lord Cholmondley porteur d'une lettre pour Shelburne « en souvenir de rapports qu'ils avaient eus ensemble avant l'insurrection des Colonies ». Il y laissait voir sans détour la pensée que le lord souhaitait la

copie en a figuré dans les documents envoyés par le gouvernement français à l'exposition de Chicago ; elle venait alors d'être retrouvée.

[1] *Ibid.* « Je me flatte, ajoutait M. de Vergennes, que l'intervalle des mers « n'a point altéré les sentiments dont vous m'avez promis la continuation. « Les miens, pour vous, ne peuvent avoir de terme que celui de mon exis- « tance. C'est sur cette base que pose le tendre et sincère attachement avec « lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Marquis, votre très humble et très « obéissant serviteur. »

[2] *Etats-Unis*, t. XX, n° 135.

même issue que lui aux circonstances du moment : « Je profite « de cette occasion afin de vous assurer la continuation de ma « considération d'autrefois pour vos talents et vos mérites, et « pour vous féliciter sur le retour des bonnes dispositions de « votre pays en faveur de l'Amérique, lesquelles paraissent dans « les dernières résolutions des Communes... J'espère qu'elles « tendront à produire *une paix générale*, désirée, j'en ai la convic- « tion, par Votre Seigneurie avec tous les hommes de bien, paix « que je souhaite de voir avant de mourir et à laquelle je contri- « buerai avec un plaisir infini en tout ce qui serait en mon pou- « voir[1] ».

Il n'y aurait pas beaucoup d'inexactitude a faire dater de ce concert entre le ministre du Roi, La Fayette et Franklin, le commencement des négociations de la paix. Alors, en effet, l'Américain informa Vergennes des récentes démarches engagées auprès de lui par Hartley. Il donna copie de toute la correspondance qui s'en était suivie, et si à Versailles l'on avait eu besoin de prendre confiance sur preuves dans le représentant de l'Amérique, cette correspondance l'aurait commandée entière. Non seulement Franklin fut approuvé en tout ce qu'il avait dit, Vergennes alla de plus fort au delà. Comme l'Américain, il trouva que d'un petit détail une grande conséquence pouvait provenir, et ils cherchèrent en commun à la produire au plus tôt. Il leur parut utile de se servir du même Hartley, pour donner à Londres plus de lumière que n'en pouvait avoir apporté lord Cholmondley. Un fait resté ignoré des Américains du moment, de leurs descendants par suite et dont nos archives seules témoignent, se passa en conséquence. Du cabinet du ministre fut écrite une lettre informant Hartley de ce qui avait été répondu à Forth. Franklin la signa et l'adressa comme sienne. Le premier commis Rayneval, chargé de la faire, mandait avec raison à Franklin en la lui envoyant pour être corrigée et expédiée. que « si les ministres de Georges III voulaient la paix, comme ils

[1] Bigelow, *Life of Franklin*, t. III.

« l'avaient fait présumer et à l'Angleterre et à l'Europe, la « France ouvrait là une voie qu'ils pouvaient suivre sans porter « atteinte à la dignité anglaise, qu'autrement c'était qu'ils se « flattaient de voir le sort des armes leur procurer des succès « qui leur avaient été refusés jusqu'à présent, et qu'il appar- « tiendrait à la Providence de couronner ou de frustrer leurs « espérances ». Du reste, le rédacteur de ce pli faisait ajouter, pour Hartley : « Vous pouvez, sans aucun inconvénient, faire « part de ces détails si vous le jugez à propos ; ils feront con- « naître aux ministres actuels les principes de la cour de « France ». En outre, acte était pris comme il suit de la protestation précédente de Franklin : « Ils se convaincront, j'espère, « que le projet de nous désunir serait aussi illusoire qu'il nous « serait injurieux[1] ».

On apprit bientôt que de ces « ministres actuels », tous n'auraient pas rejeté la perspective, ainsi visée, de « désunir » de nous l'Amérique. Il faut du moins affirmer que ce n'était point le calcul de celui dont lord Cholmondley s'était porté l'organe. Il y a quelque probabilité que lord Shelburne espérait de Franklin un encouragement à s'avancer encore davantage. Non seulement il lui répond de sa main, il fait plus ; il envoie porter sa réponse par quelqu'un avec qui il est lié d'ancienne date, quelqu'un imbu du même fond d'idées générales et des mêmes sentiments que ceux dont il s'anime lui-même. C'est encore un Écossais, Richard Oswald. Ensemble, ils avaient beaucoup fréquenté Adam Smith ; ils procédaient tous les deux de l'éducation intellectuelle de cette seconde moitié de leur siècle d'où est provenu un ordre nouveau du monde. Lord Shelburne est un Anglais fier du passé de la Grande-Bretagne, du rôle dérivé pour elle de ce passé, toutefois un Anglais moderne, qu'ont pénétré les vues de rénovation internationale enseignées aux esprits à la place des calculs de conflagra-

[1] Paris, le 22 mars 1782. *États-Unis*, t. XX, n° 139 ; t. XXI, n°s 18 et 19. — Dans sa *Life of Franklin*, M. Bigelow attribue à tort la lettre à ce dernier (T. III, p. 87), faute d'avoir vérifié sur les sources les circonstances de la rédaction. Elle est du reste écrite, en minute, dans un anglais assez défectueux, comme l'était sans doute celui de Rayneval.

tion dans lesquelles l'Europe s'était épuisée et où, trop tôt par malheur, elle se précipiterait encore. C'est le 6 avril, comme sans perdre un jour, qu'il répond à Franklin. Il répond par : « Cher monsieur », se reportant il semble avec une satisfaction intime aux jours d'autrefois, et c'est avec une sincérité que le ton de la lettre prouverait d'un bout à l'autre si la personne et les conversations de l'envoyé ne l'attestaient d'ailleurs pour indubitable : « Me voici revenu à la même situation que vous « vous rappelez m'avoir vu occuper il y a dix-neuf ans, et je « serais heureux de m'entretenir avec vous comme je le faisais « alors, et ensuite en 1767, sur les moyens de procurer le « bonheur du genre humain, sujet beaucoup plus agréable à ma « nature que les plans les mieux conçus pour répandre la misère « et la dévastation. J'ai eu une haute opinion de l'étendue de « votre esprit et de votre portée. J'ai souvent été redevable à « l'une et à l'autre, et je serai encore aise de l'être autant que « cela sera compatible avec votre situation. » Après cela, il dépeignait Oswald comme un autre lui-même avec qui pouvait être engagé en toute foi le grand sujet caché sous ses paroles : « Votre lettre, manifestant la même disposition, m'a « fait vous envoyer M. Oswald ; j'ai eu avec lui de plus longues « relations que j'aye jamais eu le plaisir d'en avoir avec vous. « Je le crois un honnête homme, et après avoir consulté quel- « ques-uns de nos amis communs, j'ai pensé qu'il était le plus « propre à ce que je projette. C'est un homme de paix et qui a « l'expérience dans les négociations pacifiques, qui sont les plus « importantes pour l'humanité. Cela m'a engagé à le préférer à « quelque théoricien de nos amis, ou à toute autre personne « d'un rang plus élevé. Il est pleinement informé de mes vues, « et vous pouvez donner une entière créance à tout ce dont il « vous assurera. Du reste, si quelque autre intermédiaire s'offre « à vous, je suis prêt à l'accepter. Je souhaite de continuer la « même simplicité et la même bonne foi qui ont existé entre « nous dans des affaires de moindre importance. »

Le 16 avril, Franklin informait Vergennes de la présence

d'Oswald à Passy; le lendemain, une conversation d'une heure les réunissait chez le ministre. Dès lors a été, à vrai dire, ouverte la préparation de la paix. On aurait probablement trouvé ces premiers acteurs incrédules, à leur dire qu'elle occuperait deux fois de temps comme les huit mois de l'année restant à courir, et qu'ils la verraient suspendue à beaucoup d'incidents et d'anxiétés. L'un des interlocuteurs, l'Anglais, pensait peut-être qu'il ne pouvait guère s'agir entre eux que de l'Amérique, que la France n'avait intérêt qu'à cause de ses alliés d'outre mer. Mais si pour la France la question de l'Amérique était un des termes de cette paix future, derrière elle il y avait ses alliés du continent; puisque l'on en venait à des essais de pourparlers, il fallait qu'elle parlât pour eux. Non moins qu'avec Eyriès et avec Forth le ministre du roi n'entendit que ces alliés fussent oubliés. Il déclara de suite à Oswald que les Treize colonies et la France à cause d'elles n'étaient point seules en jeu, que la paix devait être générale, comprendre toutes les puissances belligérantes, sinon sa mission était terminée avant même d'avoir eu une suite.

La situation ainsi définie, l'ami de lord Shelburne n'était plus qu'une sorte de parlementaire toléré auprès de Franklin en vue des affaires propres à l'Amérique, et à qui l'on venait, par occasion, de laisser entrevoir le chemin à faire par l'Angleterre si elle voulait pousser plus loin. Il lui appartenait d'aller prendre à Londres un mandat plus étendu, s'il y savait le nouveau gouvernement de George III disposé. En tout cas, Franklin avait fait le premier aux Colonies un devoir politique de répudier leur métropole; le cours des événements lui donnait la récompense de devenir l'auteur des négociations qui feraient définitivement d'elles une des nations modernes.

Quant à nous, il arrivait que ce n'était pas du tout sur lord Shelburne, mais sur Fox, que l'on fondait quelque espérance. L'apanage de l'éloquence retentissante est de faire croire, chez l'orateur, aux sentiments qu'il exprime, au lieu qu'il a surtout, souvent, le but de refléter assez les impressions publiques pour attirer à lui leur assentiment. Les discours de

Fox contre la politique de lord North nous avaient persuadés qu'en appelant le gouvernement de George III à reconnaître l'indépendance des Colonies, il visait vraiment à un autre de ces grands actes de désintéressement politique jalonnant de loin en loin l'histoire et commençant une ère de prospérité humaine. Lord North avait suscité en Amérique des « anti-gallicans » adversaires de notre assistance ; par des émissaires il y avait fomenté les propensions à se réconcilier directement avec l'Angleterre ; en dernier lieu il avait désigné Carleton et Digby pour aller au-devant de cette infidélité à notre alliance, ou pour la seconder et lui donner effet. Il supposait prendre par là aux Whyghs les armes d'opposition dont ils s'étaient servis contre lui et qui avaient fait leur force. C'est pourquoi, à Versailles, on tenait les Whyghs comme nos véritables ennemis, lord Shelburne par conséquent comme le ministre à l'égard de qui il fallait être en défiance. Juste en ce moment venait de se produire l'événement le plus malheureux qui eût frappé nos armes durant toute cette guerre. Le 12 avril, l'escadre anglaise de Rodney avait livré bataille au comte de Grasse dans les Antilles, en partie détruit la flotte française et fait prisonnier l'amiral. Le fait était pour affecter le gouvernement de Louis XVI, nullement pour l'abattre. On peut prendre la mesure du sang-froid qui distingua Vergennes dans son entreprise contre l'Angleterre, en le voyant faire et présenter au roi, sur ce coup de la fortune, un rapport tout de sa main, où il ne s'inquiétait que de lui demander des armements nouveaux [1]. Mais c'était comme un motif de plus pour douter des intentions anglaises et pour se fier d'autant plus au préjugé favorable à l'un des nouveaux ministres au détriment de l'autre.

La raison d'être du cabinet Rockingham résidait à rechercher la cessation de la guerre ; il y eut donc accord entre ses membres pour accéder aux indications rapportées de France par Oswald. Dans ce cabinet, Shelburne occupait le ministère des colonies ;

[1] *Angleterre*, t. DXXXVII, nos 16, 48, 57, 83, 131. — Le texte s'en trouve transcrit au t. V de l'*Histoire de la participation*, etc, pages 112-118.

c'est de lui que ressortissaient les affaires d'Amérique. Mais ces affaires là seulement. La paix possible avait de bien autres intéressés, c'est-à-dire les puissances continentales engagées par nous. Vergennes l'ayant, du premier jour, mise en suspens à cause de cela, il était nécessaire qu'au sujet de ces autres intéressés ce fut avec le ministre compétent, le ministre des affaires extérieures que l'on vînt à s'ouvrir. Ce ministre-là c'était Fox. Le 4 mai, Oswald se retrouvait à Paris mandataire du ministre des colonies, mais suivi de près par sir Thomas Grenville pour le ministre des affaires extérieures. Le 9, ils entraient tous les deux en conférences avec le ministre du Roi.

L'accord s'était-il produit dans le cabinet de Londres, avec des vues semblables sur l'esprit dont on s'inspirerait aux conférences ? il s'en fallait de beaucoup. Les rencontres le firent aussitôt connaître. L'indépendance des Colonies, cette solution, avait acquis du poids dans le monde politique Anglais. A elle seule, c'était un programme et aussi la garantie et le pronostic de durée d'une combinaison ministérielle. Mais à s'en parer ostensiblement comme on l'avait fait contre lord North, serait-on empêché soit de retenir ensuite ou de reprendre dans les négociations d'un traité de paix ce qu'on ne voudrait pas abandonner, soit de n'apporter qu'entraves à cette indépendance qui s'était imposée, mais qui pouvait rendre aussi à l'Angleterre toute liberté de redevenir la maîtresse hautaine de l'Europe. Le représentant du ministre du *Foreign Office* à Versailles laissa voir très vite qu'on aurait en Fox le partisan de cette idée-là, et qu'en déléguant Grenville à côté d'Oswald il avait envoyé quelqu'un qui en était imbu et qui s'y tiendrait fidèlement.

On s'aboucha le 9 mai ; on en était à la septième reprise le 9 juillet, jour où les conférences cessèrent. Leur résumé est dans nos archives, parfois de la main de Vergennes, habituellement de celle du premier commis Rayneval[1]. Le jour même où elles aboutirent à des points qui semblèrent convenus, le ministre

[1] *États-Unis*, t. XXI.

du roi fit d'elles pour notre représentant à Philadelphie et il lui adressa un exposé de ce qui s'était dit et passé[2]. Nous sommes ainsi documentés authentiquement à leur sujet. Dans l'intervalle du 6 mai au 9 juillet, le fait survenu en mer des Antilles avait forcément beaucoup retenti à Londres. Notre flotte anéantie, son amiral prisonnier de guerre, cela avait rendu la parole aux adversaires de toute paix et fait envisager des éventualités nouvelles. Il faut dire, au reste, que du département des Colonies de ce ministère Rockingham, de qui nous pouvions un peu espérer, on avait, dès le 4 avril, fait partir Carleton et Digby avec les instructions même dressées antérieurement par lord North, à savoir de favoriser aux États-Unis les menées qui s'y suivaient pour décider ceux-ci à traiter sans la France. En tout cas, de la part du *Foreign Office*, le mandataire de Fox avait immédiatement donné moins que des preuves de sympathie pour nous. D'abord la ruse de « nous jeter à la tête », comme le manda Vergennes à notre représentant en Amérique, la ruse de nous offrir New-York, Charles-Town, Savanah, la Géorgie, essayant de nous susciter des ambitions qui nous aliénassent nos alliés et les portassent vers l'Angleterre : à la vérité, le ministre du roi ne s'arrêterait pas un instant à en tenir compte. Puis de prétendre surtout que le traité de Paris de 1763 restât le point de départ des négociations. C'était une manière de limiter les pourparlers à l'Amérique et à la France uniquement, de tenir en dehors les choses du continent, autrement dit les questions d'Espagne et de la Hollande. Devant la répulsion émue manifestée par le ministre du roi, devant l'insistance de l'ambassadeur d'Espagne, appelé par lui dès la seconde conférence à titre de protestation plus positive encore, Grenville avait été contraint de faire venir d'autres pouvoirs que ceux d'abord apportés. Après quoi l'on s'était remis en marche. Mais, pendant ce temps, le 5 juin, le ministère anglais avait renouvelé aux remplaçants de Clinton et

[1] Versailles, 27 mai 1782 (Archives nationales, K. 164). Cette pièce est reproduite textuellement au tome V de mon *Histoire de la participation de la France aux États-Unis*, pages 118-120.

de Graves les intructions de ses prédécesseurs, instructions leur recommandant de présenter de concert l'offre de l'indépendance comme « entièrement désintéressée de la part de l'Angleterre et sans rapports avec la paix européenne » ; de répéter qu' « il n'y avait donc plus lieu pour les États-Unis de continuer la guerre ; que si cette guerre durait c'était pour des intérêts autres que les leurs, que pour ces intérêts la France tenait chez eux des troupes, les obligeaient à en avoir aussi et que ces troupes pouvaient devenir un danger pour eux. » Ce fut au point que Franklin, averti d'Amérique, se sentit déçu, dénonça en tout cela à Vergennes un plan conçu pour diviser les États-Unis par leur séparation d'avec la France, et que le ministre lui répondit sous l'impression semblable[1]. A l'heure même, du reste, les conférences venaient d'être arrêtées par la mort de Rockingham et la reconstitution du cabinet anglais.

De la part du mandataire de Fox, l'insistance de prendre le traité de 1763 pour assiette de la paix avait été continuelle. Même après avoir reçu des pouvoirs plus étendus Grenville y avait persisté. Il l'avait reproduite le 15 juin encore et Vergennes avait exprimé de nouveau l'éloignement qu'il en éprouvait. C'était chez lui d'impulsion. Le ministre du roi aurait voulu par-dessus tout la disparition de ce traité détestable, son abrogation formelle. Relatant le surlendemain ce qui se passait à son ambassadeur à Madrid, il répétait ce qu'il avait dit à ce sujet : « Le souvenir « m'en fait frissonner ; il faut l'oublier et tous ceux qui l'ont « précédé, en faire un nouveau fondé sur la justice et les con- « venances mutuelles ; alors disparaîtront les sujets de division « et de querelle entre les deux peuples[2]. » Toutefois la diplomatie et la sensibilité ne frayent guère ensemble. Il fallut considérer que la France n'avait pas été seule partie avec l'Angleterre, en 1763 ; que d'autres puissances avaient apporté leur signature et qu'il était moins qu'opportun de les appeler à la

[1] Bigelow, *Works of Franklin*, t. VIII, p. 135; la lettre, du 24 juillet se trouve aussi *Etats-Unis*, t. XXI, n° 105.

[2] 28 juillet, à Montmorin.

reprendre ; qu'un expédient sortable se trouverait à tenir simplement le traité de Paris pour un cadre d'où l'on retirerait ou dont on changerait ce qui n'y devait pas subsister. Vergennes lui-même proposa ce biais au conseil du roi, se faisant ainsi couvrir par le souverain. Ce qu'il entendait fut alors accepté, à savoir que la paix serait *générale*, de sorte que les intérêts de nos alliés l'Espagne et la Hollande y seraient débattus, et non la paix avec la France grâce à l'indépendance reconnue aux Colonies; quant aux États-Unis, il leur appartiendrait de fixer leurs intérêts directement avec la Grande-Bretagne, au lieu que nous eussions à le faire pour eux.

On allait entrer dans le détail quand était arrivé le décès de Rockingham; l'événement arrêta tout. Le procès-verbal des conférences, du moins celui que le ministre et Rayneval rédigeaient à Versailles, dit très explicitement ce qui avait eu lieu jusqu'alors, et laisse augurer ce qui pourrait se produire ensuite :

7e Conférence, du 9 juillet 1782.

M. de Grenville s'est rendu le matin chez le comte de Vergennes et lui a dit d'un air très affligé qu'il avait reçu la fâcheuse nouvelle de la mort de lord Rockingham; que lord Shelburne avait été nommé à la place du premier lord de la Trésorerie, et que M. Fox avait jugé à propos de donner sa démission, qui avait été acceptée.

Le courrier chargé d'apporter ces détails à M. de Grenville, avec ordre de nous en faire part, ne lui a remis aucune instruction relative à la négociation de la paix ; il lui est seulement recommandé de déclarer que ce changement n'en apporte aucun aux dispositions du roi d'Angleterre pour contribuer au rétablissement de la paix, pourvu qu'elle puisse se faire d'une manière sûre et honorable.

On lui annonce l'envoi prochain d'un autre courrier avec des instructions.

Ce n'est probablement pas Fox, mais bien le nouveau « Premier », lord Shelburne, qui avait dicté cet avis. Vergennes aurait pu remarquer comme, à mesure des conférences, le gouvernement de Londres était venu sur le terrain de Versailles, avait

accédé aux vues du ministre du roi, renoncé aux pièges, aux moyens dilatoires, aux réticences dont Grenville s'était d'abord fait l'écho, non, sans doute, contre l'intention du chef du *Foreign Office*. C'eût été déjà le cas de se demander si un membre du cabinet autre que Fox et plutôt à rechercher que celui-ci, n'influait pas jusqu'à attirer George III personnellement à des dispositions moins raides que celles d'auparavant. Mais le ministre du roi devait reconnaître à l'épreuve seulement qu'au lieu de l'élévation des idées ou de la largeur de vues dont les discours avaient donné l'auréole à Fox, au lieu d'un homme d'État en lui, on avait quelqu'un sans autre but que lui-même, cherchant uniquement à s'en référer aux préventions vulgaires, donc à qui la paix à faire n'apparaissait que comme une extrémité à subir, conséquemment à restreindre dans les plus étroites limites en tâchant, même, d'y ménager quelque éventuel moyen d'en sortir. La sincérité d'esprit de Vergennes eut besoin, pour se convaincre de cela, de voir de près, une demi-année durant, le mauvais vouloir de Fox à raison de la préoccupation de son propre personnage et de sa médiocrité politique. Était-ce que dans le ministère Rockingham ce collègue de lord Shelburne se sentait contredit et bientôt primé par ce dernier, de sorte que l'action ne lui appartenait pas tandis qu'il se croyait les titres à l'exercer toute ? dès le commencement il s'était mis en dissidence, et quand il s'était agi de former à nouveau le cabinet il l'avait quitté vaniteusement, en voyant consacrer le rang acquis au lord Shelburne.

Shelburne, à l'inverse, montrerait bientôt que dans la résolution à laquelle il voulait porter George III et l'Angleterre, de renoncer à la souveraineté sur les colonies d'Amérique et de faire la paix, il envisageait pour son pays une politique substituant aux principes de domination étroite des facteurs jusque-là trop méconnus. Changer les données, et non seulement quant aux rapports avec ces Colonies devenues un État, mais quant au continent même ; remplacer la vie de rivalité et de guerre, qui était depuis trop longtemps celle de l'Europe, par la fécondité de la

vie économique et de l'échange, c'est à cela qu'il viserait. L'ancien ami d'Adam Smith se ferait courageusement disciple, maintenant qu'il était appelé à conduire. Courageusement, car ce serait au prix de sa carrière ministérielle. Il perdrait son rang politique, à prouver, en procurant la paix à l'Angleterre et en conséquence à tout le monde, qu'il était réellement l'homme dont il avait écrit à Franklin « qu'il s'inspirait davantage des moyens d'assurer le bonheur du genre humain que des plans les mieux combinés pour répandre la misère et la dévastation ». Le roi, toutefois, et le Parlement passeraient-ils subitement, en un seul coup, à des idées si éloignées de leurs points de vue antérieurs? Ne fallait-il pas aller par degrés, mesurer les démarches aux préventions qui régnaient? Ainsi avait dû s'imposer l'obligation de faire suivre leur cours aux instructions rédigées par lord North pour Carleton et Digby, et à cause de cela, Vergennes le lendemain des conférences, écrivant à notre représentant près du Congrès, imputait au collègue de Fox d'avoir empêché celui-ci dans les pourparlers de Grenville, d'avoir « suivi la marche oblique de lord North, marquée au coin de la plus mauvaise foi [1] ». L'année d'après, son opinion serait transformée par les faits en une sympathie profonde, fondée sur la similitude, chez lord Shelburne et chez lui, des sentiments moraux et de la notion des destinées sociales.

Pas plus tard qu'en entrant en exercice, le 27 juillet, le cabinet Shelburne faisait donner au roi de France, par George III lui-même, l'indice le plus parlant des intentions de paix qui inspireraient désormais son gouvernement. Grenville était rappelé. C'est par une lettre à Louis XVI qne le roi George accréditait de sa main à Versailles Alleyne Fitz-Herbert pour ministre plénipotentiaire. Le successeur de Fox au *Foreign Office*, lord Grantham, était recommandé au souvenir de M. de Vergennes par la distinction de ses anciens services comme ambassadeur d'Angleterre à Madrid ; il adressait, lui, au ministre du roi un pli plus

[1] 9 août (Correspondance, *États-Unis*, t. XXII, n° 16).

étendu, dont chaque mot, en quelque sorte, témoignait des plus évidents désirs d'entente prochaine. Dès ce moment, ce n'étaient plus de tâtonnements qu'il allait s'agir de la part de l'Angleterre. Lord Shelburne cherchait déjà comment engager des négociations positives.

VI

Louis XIV, accablé de défaites, demandait vainement la paix aux ministres de la Reine Anne, ils refusaient de la lui donner. Dans l'entourage de la souveraine régnaient des dispositions différentes ; elle les partagea jusqu'à résoudre de faire indiquer en secret à Versailles que des négociations pouvaient être tentées. Aviser en France le marquis de Torcy, précédemment ambassadeur du roi à Londres, fut le détour adopté, et l'on prit pour cela l'intermédiaire d'un ecclésiastique de qui l'obscurité personnelle asssurait qu'il ne serait pas deviné. Lord Shelburne, et il faut dire, George III probablement, pensant ensemble qu'il y avait mieux à faire qu'à continuer une guerre dans laquelle l'Angleterre s'épuisait autant au moins que la France, agirent comme auparavant la reine Anne. Pour porter à bonne oreille le mot nécessaire, ce n'est pas un autre abbé Gauthier que chercha le nouveau premier ministre, ce fut le comte de Grasse. Prisonnier à Londres, le comte s'y voyait entouré de considération. C'était à ce point que de ce côté-ci de la Manche, avec la mobilité de sensation habituelle aux oisifs français, de mauvaises impressions en résultaient contre lui. Nul Anglais n'irait supposer que le chef du Cabinet aurait chargé d'un secret comme celui de la définitive intention de s'aboucher utilement avec la France, quelqu'un qui y était ainsi décrié. C'est justement cet intermédiaire que voulut lord Shelburne.

Au milieu d'août, le comte de Grasse arrive libre à Paris. Il ne peut pas paraître à la cour avant que le roi l'ait relevé de la déchéance, sa confidence est pressante : dès le second jour, le 17, il envoie à M. de Vergennes un officier, son neveu, por-

teur d'une lettre expliquant que, dans un entretien particulier, lord Shelburne s'est ouvert avec lui de ses intentions sur la paix, lui en a garanti la sincérité, l'a chargé de les communiquer verbalement au ministre du roi, et qu'à son défaut ce neveu, le comte de Grasse du Bar, peut les faire connaître[1].

A Versailles, l'avant-veille, on délibérait devant le roi sur des points que venait de présenter Fitz Herbert quant à Terre-Neuve; le ministre en avait fait l'objet d'un mémoire étendu, rédigé par lui-même, et que le roi avait sanctionné de son *approuvé*[2]; on s'interrogeait, d'ailleurs, sur les éventualités de négociations qui s'étaient fait entrevoir, on se munissait pour le débat que les premières rencontres commandaient d'augurer long et tiraillé. Jusqu'alors, ces éventualités avaient apparu par les côtés indirects et lointains; lord Shelburne, lui, à l'inverse, entrait de plain-pied dans des négociations véritables.

Ce qu'appportait le comte de Grasse, c'était plus que des bases pour des préliminaires positifs, c'était l'esquisse entière d'un traité. Une note écrite formulait les vues anglaises d'à-présent, et les propositions qu'elle portait n'auraient pu mieux répondre aux données souhaitées. En cinq chefs distincts, spécifiés sous ces intitulés successifs : « Pour les États-Unis, » « à la France, » « à l'Espagne, » « à la Hollande, » « pour toutes les nations, » elle allait comme au-devant de nos désirs. Les treize colonies définitivement indépendantes; pour la France les quelques *desiderata* antérieurement formulés soit à Forth soit à Grenville; en faveur de l'Espagne et des Provinces-Unies les demandes qui avaient été précisées; pour l'Europe enfin la liberté de commerce telle que les neutres en avaient fait leur programme, cette note offrait tout celà. Le ministre n'avait probablement pas été sans l'émotion de l'homme d'État qui sent consacrer son œuvre, quand il avait fait aussitôt de sa main une copie de la pièce et écrit à la marge : *Projet de préliminaires remis le 17 août par M. le*

[1] « Paris, Hôtel de Modane, rue Jacob, ce 17 août 1782 » *Angleterre*, t. 538.
[2] Angleterre, T. 538, n° 46-96 pour la minute et n° 56-117 pour l'expédition.

comte de Grasse comme le résultat de ses conversations avec M. le comte de Shelburne et des dispositions qu'il lui a manifestées[1].

Il s'en faudra, pourtant, que Vergennes perde sa défiance de lord Shelburne et du parti Whigh ; il mettra beaucoup de temps à en revenir. Mais à quel degré il a pris immédiatement au sérieux des perspectives transportant comme cela soudain si en avant des précédentes, on le voit aux documents de l'heure même. Assurément il avait reçu non pas le neveu seulement, mais aussi le comte de Grasse ; sans hésitation, en tout cas, il s'était décidé. Prévenir la cour d'Espagne s'imposait de nécessité première, tout au moins pour l'apparence. Nous venions d'obtenir d'elle qu'elle associât enfin étroitement sa marine aux forces que nous transporterions en Amérique pour la campagne définitive qui était préparée. A coup sûr, nous avions ravivé par là les ambitions de cette cour, déjà bien difficiles à satisfaire ; on devait s'attendre qu'elle voulût tirer de la paix tout le bénéfice que, jusqu'alors, elle avait aussi peu que possible contribué à obtenir de la guerre ; il lui paraîtrait donc suspect que nous nous saisissions subitement de pourparlers sans nous être enquis à nouveau de ses conditions à elle. Aussi, le lendemain même, le 18 août, le ministre du roi informe son ambassadeur à Madrid. Sa dépêche montre assez avec combien d'empressement il accédait au message, et elle laisse voir qu'au fond il ne tenait que pour la forme à la réponse qui viendrait. Dans la supposition qu'à Madrid l'on ne prendrait peut-être pas de si larges offres au sérieux, il feignait l'inattendu et la surprise ; c'était à y voir un « roman fait à plaisir ». Il se hâtait, toutefois, de donner des raisons d'y croire : en la personne de leur porteur n'avait-on pas tout lieu de penser qu'elles étaient bien réelles ? le comte de Grasse n'est-il pas connu pour un esprit nullement enclin à imaginer des données pareilles ? Le gouvernement du roi adhère évidemment aux avances anglaises, et il n'attend nullement, pour cela, l'avis de la cour d'Espagne. A peine la dépêche in-

[1] *Angleterre*, T. 538, n° 25-50.

dique-t-elle quelque objection pour amortir celles qu'on serait tenté d'élever; elle s'empresse de faire donner l'assurance que la mission d'aller s'enquérir à Londres si la réalité est bien ce qu'elle paraît et de s'y prêter le cas échéant, sera confiée à quelqu'un de particulièrement sûr, certainement attaché à l'intérêt des deux couronnes[1]. En attendant, le comte de Grasse, sans délai, mandera à lord Shelburne, dans les termes convenus entre eux, l'accueil qu'ont trouvé ses ouvertures. Vingt-quatre heures après, en effet, l'amiral a fait apporter son pli non clos au ministre et lui écrit : « Je me flatte d'avoir suivi vos ins- « tructions et que vous voudrez bien envoyer mes lettres en An- « gleterre après les avoir fait cacheter ».

A dire que les vraies négociations de la paix de 1783 (négociations de douze mois entiers et traversées de péripéties dramatiques) datent de ce jour là, il n'y a rien que la suite n'ait justifié. Elles commencent dans un grand secret ; mais jusqu'à la conclusion des préliminaires qui en déterminent les données, elles sont suivies sans arrêt ; aboutir au traité définitif n'est plus, après, qu'un incident. Le comte de Grasse avait-il plus ou moins exactement compris et rapporté les conversations de lord Shelburne ? le ministre de George III ne se le demande point. Il répond incontinent à l'amiral en ne se préoccupant que de confirmer la positive intention par lui affirmée d'engager des pourparlers et de les continuer dans une sincérité entière, avec le but positif d'aboutir grâce aux satisfactions qu'ils procureraient. Il répond le 3 septembre, en français et presque avec toute la notion de la valeur des mots. Il affirme que voir une survenance d'événements heureux pour l'Angleterre ne changera rien au parti arrêté chez lui d'établir la paix sur un fond durable. Que l'amiral l'ait ou non engagé au delà de ses vues personnelles, peu lui importe ; c'est de s'aboucher qu'il souhaite : «... Quant au détail que vous m'avez fait l'honneur de commu- « niquer à M. le comte de Vergennes de mes sentiments par

[1] Dépêche à Montmorin, du 18 août ; Angleterre, T. 538.

« rapport à la paix et aux moyens de la rétablir je dois vous « prier d'être persuadé de la confiance entière que je repose « dans votre exactitude, je conserve toujours les mêmes dispo- « sitions à perfectionner un ouvrage si désirable à l'humanité. « C'est pourquoi j'ai beaucoup de plaisir à vous confirmer les « assurances de la bonne foi et la simplicité avec lesquelles « nous sommes résolus de faire conduire la négociation de notre « côté, sans permettre aux événements même les plus favo- « rables de porter aucun changement à notre objet uni et décidé « d'établir la paix sur les bases les plus permanentes [1]. »

Dans l'intervalle, quelque chose s'est passé à Versailles. Les documents rendent visible que l'on a tout préparé dans la prévision de cette réponse. On avait assurément fait dire d'abord par l'amiral que le gouvernement du roi n'hésiterait point d'envoyer en Angleterre quelqu'un d'éprouvé dont le départ serait caché. Il n'est pas plus douteux que le choix de ce quelqu'un était déjà fait, et d'autre part on avait formulé, de premier jet tout au moins, les instructions qui lui seraient données. En effet, la lettre de lord Shelburne est apportée au plus tôt le 5 à M. de Vergennes, et le lendemain même, le 6, tout est prêt. C'est le premier commis Rayneval qui ira à Londres. Rayneval, qui dans l'entreprise de la guerre contre l'Angleterre entée sur le soulèvement des colonies d'Amérique a été, presque du premier jour, l'*alter ego* de Vergennes. Nul n'est autant préparé à entendre, à poser, à débattre avec poids des conditions de paix. Deux plis qui l'accréditeront sont déjà rédigés, l'un à l'adresse de lord Shelburne, l'autre à celle de lord Grantham, ce dernier pli devant être remis seulement si, d'après le langage du chef du cabinet, l'envoyé estime qu'il peut s'avancer. Le ministre du roi présentait d'ailleurs le porteur à lord Shelburne dans des termes disant par eux-mêmes qu'à Versailles on se plaçait bien sur le terrain par lui précisé, et que le choix de l'intermédiaire le démontrait à lui seul. « Le roi, écrivait M. de Vergennes, avait cru apercevoir

[1] *Angleterre*, T. 538, n° 50-108. Copie de la main de M. de Vergennes.

dans les conversations du lord apportées par le comte de Grasse des moyens propres à faciliter une réconciliation. Il avait donc autorisé d'envoyer à son Excellence une personne de confiance pour s'entretenir avec elle sur un objet aussi important. Il avait désigné pour cela M. de Rayneval, collaborateur quotidien sur ces affaires, en qui son ministre se reposait absolument et méritant que son Excellence fît de même. » Qui plus est, ce même lendemain 6 septembre, ses instructions sont remises à l'envoyé. Il y avait infiniment de prix qu'elles fussent notablement précises ; or elles l'étaient à ce point en tous leurs détails, qu'il avait certainement fallu prendre le temps de tout peser.

A Londres, le secret avait paru de première nécessité : M. de Vergennes ne le tint pas pour moins important autour du roi. C'est l'original de ces instructions qui est dans nos archives[1], le papier même remis à Rayneval et rapporté par lui au retour. Le ministre l'a écrit de sa main, et ce n'est pas sur le papier ordinaire de son cabinet, mais bien sur son papier à lettres intime, mieux garanti sans doute contre la curiosité ou les infidélités ambiantes. Lord Shelburne, de son côté, pousse de nouveau les précautions à un degré non ordinaire. Rayneval, parvenu à Londres le 10 septembre, y trouve un pli de ce dernier le priant de venir le joindre fort au delà, à sa résidence de campagne. N'être vus ensemble ni écoutés de personne. Les instructions de l'envoyé le limitaient dans une mission toute de paroles. Entendre et faire entendre, savoir du chef du cabinet si une négociation était vraiment possible telle que le gouvernement du roi la concevait, puis revenir tout de suite. Découvrirait-il le contraire, demander immédiatement un passeport pour repasser la mer. La lettre qui l'accréditait souhaitait d'ailleurs de lord Shelburne qu'il « ne le retint pas trop longtemps, parce que sa pré- « sence était nécessaire à Versailles. »

Rayneval est trois jours pleins l'hôte du ministre, répondant à ses questions ou les discutant, exposant et justifiant les condi-

[1] *Angleterre*, T. 538, n° 51-109.

tions de Versailles ; le quatrième jour, il le passe dans le cabinet de lord Grantham au *Foreign office*. Il n'y avait plus aucun doute, la partie était liée. La paix de 1783 est née en effet des entretiens de ces jours-là. Naissance grosse de complications ultérieures ; son progrès est ralenti par elles, mais non par infidélité imputable aux deux ministres Whighs dont les avances l'avaient provoquée.

Que l'on se reporte à une année plus tard. Lord Shelburne est tombé du pouvoir. Parce qu'il a donné à l'Angleterre cette paix dont le besoin était impérieux, l'impopularité le poursuit. Jamais il ne remontera à la première place. Il attire à cette même résidence de campagne, où il avait appelé Rayneval, l'ambassadeur du roi Louis XVI près la cour du roi Georges, afin de le prémunir, en ami de la France, avant la prochaine signature du traité définitif. Ils sont seuls à seuls aussi, déjeunant sur une table à thé. « C'est ici, de cette manière », dit l'ancien premier ministre, s'honorant d'un souvenir dont quelque peu d'orgueil de sa part aurait été légitime, l'histoire ne saurait le méconnaître. « c'est ici, de cette manière, que j'ai commencé « avec M. de Vergennes cet heureux ouvrage de la paix, que « l'on attaque, que je soutiens ouvertement, et que je désire « avec vivacité vous voir terminer bientôt[1] ». L'histoire doit à lord Shelburne plus que cela, elle lui doit ce témoignage, que l'ouvrage en lui-même et les principes qui le firent entreprendre et poursuivre, suffisent à marquer de l'auréole de l'homme d'Etat sa courte carrière, quelque peu de gré que ses contemporains lui en aient montré.

HENRI DONIOL.

[1] Rapport du comte d'Adhémar, du 15 juin, Angleterre, T. 541, n° 192.

UN AMBASSADEUR DE FRANCE

A LA COUR DE RUSSIE

PENDANT LA PREMIÈRE RESTAURATION ET LES CENT-JOURS

Ce fut seulement le 15 juillet 1814, c'est-à-dire plus de deux mois après l'entrée solennelle de Louis XVIII à Paris, que Talleyrand fit remettre aux représentants du Roi près les Cours étrangères,[1] une sorte de circulaire[2] destinée à assurer à la diplomatie du nouveau gouvernement une unité de direction. Le poste de Saint-Pétersbourg devait être occupé par le comte Just de Noailles, il reçut donc de la main du Ministre des affaires étrangères ses premières instructions, qui devaient être complétées avant son départ.

Nous nous bornerons à étudier les débuts de la mission de M. de Noailles, d'après sa correspondance offficielle avec le Département. Nous rappellerons les ordres, les conseils, les appréciations que lui adressa ce professeur de diplomatie qui s'appelait Talleyrand et que lui continua, dès l'ouverture du congrès de Vienne, le ministre *intérimaire*, M. de Jaucourt, dont la modestie n'excluait ni la sagacité ni même la fermeté[3]. Nous rechercherons aussi ce qu'observa, ce que conseilla, ce qu'accomplit le représentant de Louis XVIII auprès d'Alexandre, pendant le premier séjour du Roi aux Tuileries et durant l'éphémère rétablissement de l'autorité impériale.

[1] Ces représentants étaient le comte de la Chastre pour Londres, le comte de la Tour du Pin pour Vienne, le marquis de Bonnay pour Copenhague, le vicomte de Chateaubriand pour Stockholm, le vicomte de Caraman à Berlin et le comte Just de Noailles pour Saint-Pétersbourg.

[2] *Affaires étrangères*. Correspondance avec Londres, Vienne, Copenhague, Stockholm, Berlin et Pétersbourg, juillet 1823.

[3] Comme dans l'incident de Mina avec la Cour d'Espagne.

Cinq jours après la circulaire, le 20 juillet, Talleyrand régularisait la nomination provisoire de M. de Noailles, en l'informant que le Roi l'avait définitivement nommé, par ordonnance du même jour, son ambassadeur à la Cour de Russie, confirmant en même temps les nominations de MM. de la Moussaie, de Galz Malvirade et de Saint-Victor, comme secrétaires de l'ambassade du Roi.

Le nouvel ambassadeur débutait dans la carrière diplomatique. Petit-fils du maréchal de Mouchy, d'héroïque mémoire, il avait traversé la fin de la Révolution, le Consulat et les débuts de l'Empire à l'écart de toute fonction publique. Son mariage avec une nièce de Talleyrand appela sur M. Just de Noailles l'inquiétante attention de l'Empereur et lui valut la nomination de Chambellan. Une telle faveur ressemblait à un ordre; la charge n'était pas seulement honorifique, le nouveau dignitaire de la Cour impériale ne put se soustraire aux exigences de son service; en 1812, il accompagnait à Dresde et à Prague l'impératrice Marie-Louise.

Louts XVIII ne lui en avait point gardé rancune, se rappelant d'ailleurs avec quel dévouement un autre membre de la famille de Noailles[1] avait servi la cause royaliste pendant l'émigration; il avait donc accordé, sur la demande de Talleyrand, l'important poste diplomatique de Saint-Pétersbourg à l'ancien Chambellan de Napoléon.

Les instructions générales remises à M. de Noailles prévoyaient la prochaine ouverture du congrès de Vienne, où les questions importantes seraient cependant ajournées jusqu'à l'arrivée de l'Empereur de Russie fixée à la fin de l'automne: « La France devait se féliciter d'un retard qui lui donnait le temps d'asseoir et de consolider son régime intérieur et de réta

[1] Alexis de Noailles, cousin du précédent et plus âgé que lui de quelques années, conspirateur royaliste, arrêté par l'ordre de l'Empereur, remis en liberté faute de preuves suffisantes. Il redevint l'un des agents les plus actifs de Louis XVIII auprès des souverains étrangers. Le comte d'Artois le nomma son aide de camp et Talleyrand l'emmena au congrès de Vienne.

blir ses affaires avant la tenue du congrès, ce qui ne pouvait qu'accroître sa part d'influence. Il s'agit d'ailleurs d'établir un équilibre résultant d'un état général de possession en Europe. Le traité du 30 mai n'a fait que rétablir la paix, les arrangements relatifs à l'équilibre ne sont pas faits et les Alliés se sont engagés à ne poser les armes qu'après la fin de ces arrangements. »

Talleyrand terminait cet exposé, en s'efforçant de masquer de quelques illusions les humiliations de la défaite :

« Si un peu de défiance de nous a pu influer sur le nombre des troupes que les Alliés ont placées dans notre voisinage, un sentiment d'une autre nature y a certainement encore influé davantage et ils sont trop convaincus que leur repos dépend du nôtre pour n'en être pas les gardiens plutôt que les ennemis.

« Il n'y a dans ce qui a été conclu à Londres, ni dans le retard apporté au Congrès, ni dans la présence ou le nombre des troupes alliées près de nos frontières, rien qui doive être pour nous un sujet d'inquiétude et dont nous n'ayons nous-mêmes à nous applaudir.

« Voilà, Monsieur, ce que vous pouvez dire avec confiance et opposer aux fausses inductions qu'on aurait pu tirer des circonstances que j'ai cru devoir rappeler dans cette dépêche. »

Des instructions spéciales à M. de Noailles, portant la date du 23 juillet, lui étaient adressées avant qu'il ne quittât Paris. Pour leur donner plus d'autorité, le Roi les avait signées. Ce document que Louis XVIII inspira, s'il ne le dicta point, est à citer tout entier comme un chapitre d'histoire magistralement écrit et comme le préambule du plus précis des mémorandums.

[1] Le prince de Bénévent, ministre des affaires étrangères à MM. les comtes de la Chastre et de la Tour du Pin, le marquis de Bonnay, les vicomtes de Chateaubriand et de Caraman, le comte Just de Noailles *Affaires étrangères,* correspondance avec Londres, Vienne, Copenhague, Berlin et Pétersbourg, juillet 1815.

INSTRUCTIONS DU ROI.

« Quand la France se précipitait vers l'anarchie, la Pologne faisait des efforts pour en sortir. La Russie vit que son ascendant sur le pays cesserait avec les divisions qui le lui avaient donné. Ce danger lui parut plus grand que celui dont la révolution française pouvait la menacer. Une guerre contre la France ne lui offrait, pour résultat des chances les plus heureuses, qu'une gloire stérile, tandis que par des revers elle pouvait perdre cette puissance d'opinion que Catherine II avait mis tant d'art et de soins à se créer. Elle dut naturellement préférer des conquêtes qui s'offraient à elle presque certaines et à ses portes. A la vérité, ni la Prusse, ni l'Autriche ne pouvaient raisonnablement désirer la destruction de la Pologne; mais la guerre dans laquelle elles étaient engagées l'une et l'autre leur ôtait les moyens de s'y opposer. On leur ôtait encore la volonté en les admettant au partage. Catherine employait donc ses forces à démembrer la Pologne et à garder la part qu'elle s'en était appropriée, et, promettant toujours aux puissances armées contre la France des secours qu'elle n'envoya jamais, elle ne combattit la Révolution française que par des manifestes.

« Paul Ier suivit d'autres maximes. Ses troupes obtinrent en Italie des succès et essuyèrent en Suisse des revers qui rendirent ces succès inutiles. Étant ou se croyant trahi par un allié jaloux, il se réconcilia avec le nouveau chef que la France venait de se donner. Il allait même faire indirectement cause commune avec lui, en armant contre l'Angleterre pour la défense des droits de la neutralité maritime. Une mort violente l'arrêta dans l'exécution de ce projet.

« La paix qu'il avait rétablie dura quelque temps. La France et la Russie furent comédiatrices pour la répartition des États sécularisés en Allemagne. En 1805, une nouvelle ligue s'était

[1] Instruction de S. M. pour le comte Just de Noailles, ambassadeur du Roi en Russie. — Paris 23 juillet 1814. *Affaires étrangères*, Saint-Pétersbourg, 1814.

formée. Alexandre 1er y entra. Lui-même conduisit en Autriche des secours qui arrivèrent trop tard, livra une bataille que tout le monde lui conseillait d'éviter et la perdit.

« L'année suivante il marcha avec toutes ses forces au secours de la Prusse ; battu à Friedland, voyant l'ennemi près de ses frontières, et déjà tremblant pour sa capitale, il acheta la paix en laissant imposer à son allié des conditions que celui-ci ne s'était exposé à subir que pour ne le pas abandonner, en souffrant que l'indépendance fût rendue à une portion de la Pologne, ce qui devait être bientôt pour lui une source d'anxiété et en contractant une alliance qui pouvait et même devait naturellement perdre l'Europe en le perdant lui-même. Soit calcul, et pour paraître agir par un autre sentiment que celui de la crainte, soit vérité, il professa pour son nouvel allié une admiration sans bornes, il le proclama son ami, son guide dans l'art de règner. Il importait à celui-ci que la Russie fut assez occupée pour ne pouvoir pas le troubler dans l'exécution des projets qu'il méditait et qu'elle s'engageât dans des entreprises qui, la mettant en opposition avec les intérêts de l'Europe, prévinssent tout concert entre elle et d'autres États.

« L'allié d'Alexandre atteignit ce double but par le système d'alliance qu'il lui fit adopter, qui, dirigé en apparence contre l'Angleterre, ne l'était réellement que contre le continent, et qui, sous prétexte d'assurer le repos de l'Europe, ne devait avoir d'autre effet que de la déchirer pour la servir.

« Sans la sécurité qu'il donna au chef de la France, l'Espagne et le Portugal n'auraient probablement pas été envahis, et les limites de la France n'auraient pas été portées d'un côté jusqu'à Terracine et de l'autre jusqu'à la Baltique. Si Gustave-Adolphe[1] a été renversé du trône et ses enfants dépouillés de son héritage, si le Danemarck, après avoir perdu sa flotte, s'est vu encore enlever la Norwège, ils n'en doivent accuser que cette alliance, cause première de ces événements. Elle eut le sort de toutes les alliances que l'ambition a formées. Alexandre eut lieu de recon-

[1] Il s'agit de Gustave-Adolphe IV.

naître que l'Europe, si elle était réduite à n'avoir que deux maîtres, n'en aurait bientôt qu'un seul. Averti à temps, il fit ses préparatifs. Il eut la sagesse de ne point aller au-devant de l'attaque dont il était menacé, d'attendre son ennemi, de reculer devant lui, en évitant des actions générales et de l'attirer dans l'intérieur de son Empire. La Russie fut sauvée par son climat; mais son climat ne l'eût point sauvée sans la folle présomption et l'aveugle opiniâtreté de son ennemi.

« Conduit jusqu'à Paris par des succès dont la plus grande part fut l'ouvrage des Alliés qui, de tous côtés, se vinrent joindre à lui, Alexandre s'y est montré généreux et y a été accueilli comme un libérateur, comme mettant un terme à la révolution, comme s'il l'eût toujours combattue, comme s'il n'en eût jamais profité.

« Cependant la France a dû renoncer à la presque totalité de ses conquêtes et céder quelques-unes de ses anciennes possessions, et lui, au contraire, conserve la moitié de la Pologne, la Finlande, une partie de le Valachie, et huit millions de sujets que la révolution française a seule donné à la Russie l'occasion et le moyen d'acquérir, et peut-être médite-t-il encore des acquisitions nouvelles.

« Le moment n'est point venu de déterminer les rapports politiques qui pourront à l'avenir exister entre la France et la Russie. Si celle-ci nourrissait toujours des projets d'agrandissement comme elle l'a fait depuis un siècle, les vues ne pourraient s'accorder avec celles de France qui n'en doit avoir que de conservation.

« En 1786, un traité de commerce avait été conclu entre les deux États. Il ne devait durer que dix années et ne subsisterait plus, quand bien même l'état de guerre ne l'aurait pas rompu. En 1811, on proposa d'en conclure un autre, ce qui ne fut pas accepté. Mais le refus tenait aux circonstances d'alors, et selon toute apparence, ne se renouvellerait pas aujourd'hui.

« L'ambassadeur du Roi pourra sonder à cet égard les dispositions de la cour de Russie, et, s'il les trouve favorables, il

s'occupera de recueillir toutes les informations qui pourraient servir à la confection d'un traité de commerce dans le cas où Sa Majesté jugerait convenable d'en proposer un.

« Un objet plus urgent est de connaître quelles sont les dispositions de l'Empereur de Russie, de l'Impératrice mère, et en général de la famille impériale relativement à une alliance de famille, par le mariage de M. le duc de Berry avec la grande-duchesse Anne, mariage au sujet duquel des ouvertures ont été faites pendant le séjour de l'Empereur à Paris.

« L'ambassadeur du Roi devra aussi s'attacher à découvrir :

1° Si c'est le cabinet russe, par système de politique, ou seulement l'Empereur, par complaisance ou par opinion, qui donne appui en Suisse à des idées démocratiques.

2° Quelle sorte d'intérêt l'Empereur prend à Murat et à Bernadotte, s'il veut les conserver et pourquoi, et, en particulier, s'il tient à Bernadotte par une certitude qu'il ait que celui-ci ne chercherait point à reprendre la Finlande.

3° Qu'elles sont les vues de l'Empereur relativement à la Pologne, s'il veut la rétablir en s'en faisant roi, ou la rétablir dans une entière indépendance, ou acquérir seulement le duché de Varsovie en tout ou en partie, ou remettre les choses sur le pied du dernier partage.

« Il est à désirer que l'Ambassadeur du Roi puisse donner sur les points ci-dessus des renseignements positifs et très prompts.

« Il ne négligera rien pour s'en procurer sur les forces de la Russie, sur ses finances et son commerce, et sur ses relations avec les pays voisins et particulièrement avec ceux qu'elle a eus pour alliés dans la dernière guerre.

« L'ambassadeur du Roi étendra le cercle de ses observations de manière à y comprendre les pays voisins, spécialement la Turquie, la Pologne et la Suède.

« Il écrira, ne fût-ce qu'un mot, chaque jour de courrier. Sa correspondance, dont les renseignements qu'il se sera procurés seront la principale matière, sera chiffrée toutes les fois que la nature du sujet pourra le demander, et, si l'urgence l'exige, il

la fera parvenir par courrier extraordinaire. Il aura soin de numéroter ses dépêches et évitera, autant que possible, de réunir dans la même des objets qui n'auraient pas une connexion naturelle ou nécessaire.

« Le traité du 30 mai n'ayant rien réglé sur le rang entre les Couronnes (et ce qui, à cette époque, aurait pu être matière à difficultés) l'Ambassadeur du Roi évitera de rien faire qui préjuge les questions d'étiquette. — C'est par un pêle-mêle adroit qu'il parviendra à la laisser indécise, jusqu'au moment où le Roi pourra établir les choses à cet égard, comme elles doivent l'être. Mais si son arrivée à Pétersbourg, il ne s'y trouvait point encore d'ambassadeur d'Autriche, la priorité de résidence lui donnerait le premier rang, et il aurait soin de le garder.

Approuvé

LOUIS,

Et plus bas :

LE PRINCE DE BÉNÉVENT. »

Dans le milieu d'août, M. de Noailles s'acheminait vers la Russie. Lorsqu'il franchit la frontière russe, aucun honneur militaire ne lui fut rendu. Dès son arrivée à Pétersbourg, notre ambassadeur en témoigne à juste titre sa déception, dans la partie chiffrée de la dépêche qu'il adresse à son ministère [1] :

L'Empereur habite une de ses résidences d'été, Caminiostroff; l'audience d'arrivée est donc ajournée. M. de Nesselrode lui-même est déjà parti pour Vienne, l'ambassadeur de France est reçu par le conseiller privé Weydemayer, chargé de l'expédition des affaires pendant l'absence de Nesselrode. Dans son entretien avec ce haut fonctionnaire et avec quelques membres de l'aristocratie russe qui approchent l'Empereur, M. de Noailles croit discerner que les dispositions de la Cour sont favorables au mariage de la grande duchesse Anne avec le duc de Berry et « que l'on regarde une alliance de famille avec la France comme

[1] M. de Noailles rappelle qu'en 1812, le général de Lauriston avait été mieux traité. (Dépêche au prince de Bénévent, Saint-Pétersbourg, 6 septembre 1814). *Affaires étrangères*, Saint-Pétersbourg, 1814.

honorable et politique »[1]. D'après l'opinion générale, la grande duchesse réunit à un haut degré tous les agréments; son caractère plein de bonté, l'affabilité de ses manières lui gagnent les respectueuses sympathies de tous ceux qui l'approchent[2].

L'Empereur semble bien disposé pour Bernadotte. S. M. rappelle volontiers à son entourage les services militaires que le prince royal de Suède a rendus aux Alliés[3]. D'ailleurs, l'heureuse acquisition de la Norwège que vient de faire la Suède, en la consolant de la perte de la Finlande, écarte la principale cause de dissentiment avec la Russie.

On voit que M. de Noailles avait bien médité ses instructions et qu'il n'en différait point l'exécution, même en l'absence de l'Empereur et de M. de Nesselrode, qui allaient rencontrer au congrès de Vienne le prince de Bénévent dont le comte de Jaucourt devait être à Paris le successeur par *intérim*.

Avant son départ, l'Empereur tient à recevoir l'ambassadeur de France. Le 11 septembre, il l'accueille avec affabilité et l'assure de ses dispositions amicales pour la France[4] : « Je pars pour Vienne, dit l'Empereur à la fin de son audience, il faut achever l'ouvrage que nous avons heureusement commencé, je pense que l'on doit prendre pour base des arrangements à venir des cessions mutuelles »[5].

Alexandre est parti, mais M. de Noailles continue ses investigations avec un tact parfait ; il constate que les Russes préfèrent les produits de l'industrie française à ceux des fabriques anglaises et qu'ils se plaignent des tarifs établis par le gouvernement britannique. L'Empereur ne dissimule pas ses impressions ; quel accueil réserve-t-il à l'ambassadeur d'Angleterre qui montre peu d'empressement à rejoindre son poste ? N'a-t-il pas traité avec un peu de hauteur l'officier général autrichien qui est venu

[1] Extrait d'une autre partie chiffrée du document précité.
[2] Même document.
[3] Même document.
[4] Le comte Just de Noailles au prince de Bénévent. — Saint-Pétersbourg, 13 septembre 1814. — *Affaires étrangères*, Saint-Pétersbourg, 1814.
[5] Même document.

récemment prendre ses ordres pour son séjour au Congrès et n'a-t-il pas voulu ainsi marquer une nuance de mécontentement à l'égard du cabinet de Vienne[1] ?

Quant aux intentions de l'Empereur au sujet de Murat, M. de Noailles les pressentait défavorables ; S. M. a autorisé le duc de Serra Capriola à se rendre au Congrès, or il est accrédité auprès de la Cour de Russie comme ministre du Roi de Sicile : « Le dévouement passionné du duc de Serra Capriola à la cause de son maître et les moyens qu'il a de la servir peuvent faire croire que l'Empereur ne verrait pas avec peine un changement dans le midi de l'Italie. Ce qu'il ne doit pas vouloir surtout, c'est que la maison d'Autriche s'empare du royaume de Naples et qu'en proposant à Murat une indemnité en Allemagne, elle ne parvienne à le déterminer à l'abdication en faveur d'un archiduc ».

L'ambassadeur de France entretenait une double correspondance, l'une succincte et banale avec le Département, c'est-à-dire avec M. de Jaucourt, l'autre confidentielle et détaillée avec le vrai ministre, Talleyrand. Celui-ci avait songé à appeler à Vienne le comte Just de Noailles pendant le séjour d'Alexandre, mais il y renonçait et lui écrivait que le séjour de l'Empereur ne dépasserait pas cinq semaines[2], pronostic qui était peut-être sincère, mais que les événements devaient singulièrement démentir.

M. de Noailles se consolait de la stagnation des affaires politiques à Pétersbourg, en s'occupant avec activité et adresse du projet de mariage du duc de Berry : « Je crois[3] que l'on tiendrait fort ici à ce que Mgr le duc de Berry vint chercher l'épouse qu'on lui destine. Quant à l'affaire de la religion, elle ne peut être éclairée que par l'Empereur lui-même. »

[1] « Un général autrichien envoyé récemment pour prendre les ordres de l'Empereur sur son voyage n'aurait pas été bien accueilli ». — Même document.

[2] Le prince de Bénévent au comte Just de Noailles. — Vienne, le 29 septembre 1814. — *Affaires étrangères*, Saint-Pétersbourg, 1814.

[3] Le comte J. de Noailles au prince de Bénévent. — Saint-Pétersbourg, 30 septembre 1814. — Même recueil.

Le mariage reste l'affaire importante, M. de Noailles en entretient encore Talleyrand dans sa dépêche du 21 octobre : « L'on parle toujours ici du mariage de la grande-duchesse Anne ; il paraît que quelques articles des gazettes allemandes, qui s'expriment d'une manière inconvenante sur le compte de Mgr le duc de Berry, sont parvenus à la grande-duchesse et ont fait d'abord sur elle une pénible impression, qui bientôt a été détruite par les sages réflexions des personnes de son intimité ».

Il s'agit maintenant d'autres préoccupations ; à des indices sérieux, notre ambassadeur discerne chez les ministres de l'Empereur des dispositions moins bonnes à l'égard de la France et craignant que la cause de ce refroidissement ne soit à Vienne, il envoie d'urgence auprès du prince de Bénévent M. de Malvirade, l'un des secrétaires de l'ambassade, pour rapporter des instructions verbales : « Il résulte de quelques paroles recueillies çà et là que le gouvernement russe ne nous croit pas dans de très bonnes dispositions pour lui, tandis qu'il suppose nos rapports avec l'Angleterre assez intimes. Cette préférence cause de l'inquiétude ; on répète souvent devant moi que ses ministres étaient, au moment de traiter avec Napoléon, à Châtillon, lorsqu'Alexandre, en n'admettant jamais de se fier à la parole de l'ennemi du monde, contribuait si puissamment au rétablissement de la Maison de Bourbon. Tels sont les propos de la société de Pétersbourg. On est porté de goût et de calcul vers la France, mais on voudrait qu'elle ne mît pas le moindre obstacle aux vues ambitieuses de la Russie ».

M. de Malvirade emportait, avec la lettre [1], dont nous venons de reproduire le principal passage et pour le placer également sous les yeux de Talleyrand, un article de gazette dont s'était inquiété M. de Noailles et qui avait été commenté avec malignité par tous ceux qui redoutaient l'influence française à la cour de Russie.

[1] Du même au même. — Saint-Pétersbourg, 25 octobre 1814. — Même recueil.

TRADUCTION D'UN « EXTRAIT »

de la Gazette russe « Le Fils de la Patrie »

Novembre 1814 (vieux style 1814)

N° 93

« Le Ministre de France comte de Noailles a remis, selon la gazette de Hambourg, une note très forte contre un certain pays (Naples à ce qu'il paraît). Il faudra attendre ce que ce dernier y opposera. On dit de même que ce ministre a été chargé de propositions très importantes relativement à l'Allemagne, qui prouvent que les intentions de sa Cour ne sont nullement changées. Il en résulte la nécessité d'augmenter les forces de la Prusse, qui sera par là une digue formidable contre la France. La gazette de Lubeck s'exprime avec plus de force. Nous savons de bonne part que les difficultés dans le Congrès général proviennent du ton impérieux avec lequel les premières notes du ministre de France étaient écrites. On lui fit la représentation, de la part de l'Angleterre, que les temps étaient bien changés et que dans les cas non prévus, il avait besoin de nouvelles instructions de sa Cour qui lui furent effectivement expédiées.

« Nous ne savons pas quel degré de confiance méritent ces nouvelles, mais ce dont nous sommes persuadés c'est que les conférences du Congrès se tiennent sous les yeux des libérateurs de l'Europe, qui couronnent par le succès leurs héroïques efforts et que si la France fait encore quelques représentations, ce n'est que pour convaincre ses sujets qu'elle fait tous ses efforts pour reconquérir son ancienne prépondérance, projet qui ne lui réussira pas. »

Au milieu des préoccupations du Congrès de Vienne, Talleyran éprouva sans doute un peu d'humeur en recevant les confidences de M. de Noailles. Il leur accorda certainement quelque importance, mais il affecta de ne pas les trouver assez intéressantes, s'étonnant que le représentant du Roi ait cru devoir

transformer pour aussi peu de chose un secrétaire d'ambassade en courrier [1]. Peut-être l'ambassadeur ressent-il un peu de dépit de ne point figurer à Vienne, dans le Congrès, le prince de Bénévent y fait allusion et il l'en blâme fort sèchement :

« J'avais pensé au contraire que vous regarderiez comme une circonstance qui devait vous être avantageuse d'être resté à Pétersbourg pendant l'absence de l'Empereur et de n'avoir ainsi, dans les premiers temps de votre séjour dans cette ville, autre chose à faire qu'à observer et à former des liaisons dont vous puissiez tirer parti quand les *affaires* surviendront. »

Les reproches de son ministre n'aigrirent point M. de Noailles, désireux avant tout de bien servir les intérêts de son pays et de son prince. Puisque M. de Talleyrand veut des récits plus détaillés, des nouvelles plus précises, l'ambassadeur de France va le contenter à souhait et il résume avec beaucoup de précision l'entretien qu'il a obtenu avec l'impératrice mère [2].

C'était le 20 novembre, à l'occasion de la fête du grand duc Michel; le corps diplomatique a été reçu par l'Impératrice mère et le grand-duc. Or les usages de la Cour de Russie ne permettent que rarement au corps diplomatique d'avoir l'honneur de se présenter devant elle.

« L'Impératrice mère m'a parlé avec obligeance et m'a demandé des nouvelles du Roi et de la famille royale.

« En comparant la manière dont je venais d'être traité par cette princesse, à sa façon de me recevoir, lors de ma première audience, j'ai pu remarquer une nuance de froideur dans son accueil. Je n'ai pu l'expliquer qu'en la mettant sur le compte de mécontentement que lui cause ce que l'on dit à la Cour et à la ville d'une note remise au Congrès, dans laquelle le Roi aurait rappelé les grands principes de droit public et montré la répugnance à sanctionner la spoliation de plusieurs souverains et

[1] Le prince de Bénévent à M. de Noailles. Vienne, le 19 novembre 1814. *Affaires étrangères*, Saint-Pétersbourg, 1814.

[2] M. de Noailles au prince de Bénévent. Saint-Pétersbourg, le 22 novembre 1814. Même recueil.

l'agrandissement démesuré de quelques États. *On n'était pas préparé ici à voir prendre si promptement à notre Roi cette dignité de ton* qui lui convenait et lui assurait à la fois le respect de l'étranger et de 26 millions de sujets. Il eut assez convenu à plusieurs hommes de ce pays de nous écarter de la discussion des nouveaux arrangements de l'Europe et de nous donner, de la sorte, dans le monde politique, une existence secondaire que nous ne supporterions jamais. Le mécontentement dont j'ai l'honneur de vous parler ne tournera qu'à notre gloire.

« La Russie a eu sa part dans les événements militaires qui ont contribué à la Restauration. Elle voulait que l'espèce de reconnaissance qu'elle croit mériter du Roi lui fit fermer les yeux sur les événements qui pouvaient nous menacer dans l'avenir. Elle oublie que nous avons pour maître le meilleur comme le premier des Français, qui confond entièrement sa propre gloire avec celle du peuple qu'il gouverne avec tant d'habileté et de bonté. »

Et en évoquant le souvenir du Roi, qui a signé lui-même ses instructions, l'ambassadeur n'oublie pas que Louis XVIII, si formaliste en matière d'étiquette, lui a recommandé d'obtenir, s'il était posssible, la priorité de résidence pour le représentant du Roi Très Chrétien. Malheureusement la chose n'est point aisée et il demande les conseils de M. de Talleyrand, expert en la matière.

« J'ai remarqué que la manière dont se passaient à la Cour de Russie les audiences du genre de celles que le Corps diplomatique vient d'y avoir, audiences qui se répètent assez souvent, fixait nécessairement le rang des ambassadeurs entre eux et qu'il n'y avait aucun moyen d'éviter, par un pêle-mêle adroit, le décision de ces questions de préséance qu'il est souvent désirable de ne pas résoudre. Cette observation fera sentir à V. E. tout le prix que j'attache à recevoir des instructions précises sur la conduite que je dois tenir en cas de difficultés sur le rang, entre moi et les ambassadeurs qui résideront ici. »

Il y a parfois d'agréables nouvelles à transmettre à l'exigeant ministre. Après l'avoir assuré qu'il s'efforcera toujours de garder

l'attitude modérée qui est un devoir de sa charge, M. de Noailles ajoute avec satisfaction :

« ..... Quelque soit le dénouement du grand spectacle que donne le Congrès, notre rôle y aura été glorieux. Il achève de faire connaître à l'Europe le caractère de notre Roi. J'ai souvent la satisfaction dans ce pays de l'entendre placer aussi haut qu'il mérite de l'être ; on vante sans cesse la manière dont il gouverne ses peuples ; la conduite du roi d'Espagne dans ses états, qui malheureusement est unanimement désapprouvée, fait encore ressortir la sagesse du règne du Roi de France, qui suit une route si différente de celle où s'est engagé son Auguste Cousin[1]. »

On attachait décidément à Vienne une réelle importance aux débuts de M. de Noailles à la Cour de Russie, malgré l'absence de l'Empereur et M. de Talleyrand lui renouvelait ses recommandations. M. de Noailles y répondait dans ces termes :

.... « J'ai constamment tenu ici un langage conforme aux principes adoptés par mon Gouvernement : Ils devraient être ceux de toutes les puissances européennes. Si elles ne reconnaissent point des droits indépendants de la force, il n'y a plus de sécurité pour les États. Je vous avoue, mon Prince, qu'en exécutant vos ordres, il m'est doux de suivre mes opinions particulières. Je les manifeste avec mesure, mais cependant avec la fermeté qui doit accompagner l'expression de ces nobles sentiments que nous aurons peut-être la gloire de faire triompher au Congrès[2]. »

La situation de Murat paraît de plus en plus compromise ; la Cour de Russie a pris le deuil à l'occasion du décès de la Reine des *Deux Siciles*[3] ; c'est ainsi que s'exprime le grand maître des cérémonies dans son avis officiel.

A l'occasion du service funèbre anniversaire célébré le

[1] Du même au même, Saint-Pétersbourg, 25 novembre 1815. *Affaires étrangères*, Pétersbourg, 1815.

[2] M. de Noailles au prince de Bénévent. Saint-Pétersbourg, 3 janvier 1815. *Affaires étrangères*. Janvier 1815.

[3] On appelait auparavant, à la Cour de Russie, Ferdinand IV le *Roi de Sicile*.

21 janvier à l'Église catholique pour le Roi Louis XVI, la Reine Marie-Antoinette, pour l'infortuné Dauphin et Madame Élisabeth, les personnages les plus marquants de la Cour et de la Société avaient demandé des billets d'admission. L'assistance était considérable et recueillie. Les ministres avaient assuré l'ambassadeur de France des vœux qu'ils faisaient pour le bonheur du Royaume.

Ces témoignages que recueillait avec empressement notre représentant ne l'illusionnaient pas ; le gouvernement de l'Empereur ne faisait point fléchir son excès d'autorité même lorsque la personne du Roi était en cause. Ainsi M. de Noailles avait fait remettre à un imprimeur une copie de l'ordonnance du Roi relative aux militaires Français en service à l'étranger. L'imprimeur ne pouvant faire jouer ses presses, même pour l'impression d'une adresse sans l'autorisation de la Police, l'ordonnance du Roi y avait été envoyée et la permission à l'imprimeur n'était pas arrivée, ce qui faisait supposer qu'elle ne lui serait jamais accordée, « la façon de ce pays, disait avec tristesse l'ambassadeur, étant toujours d'éviter le refus positif d'une demande faite et de terminer certaines affaires par un silence éternel qui équivaut de fait à un refus, je tâcherai de suppléer à l'impression à laquelle je crois devoir renoncer, en multipliant les copies manuscrites de l'ordonnance du Roi [1]. »

Les prisonniers français avaient été rapatriés pour la plupart, avant l'arrivée de M. de Noailles, par les soins du général Morin, que le général Dupont, ministre de la Guerre, avait chargé de cette mission. Toutefois un certain nombre de ces prisonniers, malades ou encore souffrants de leurs blessures, étaient demeurés en Russie, beaucoup résidaient à Saint-Pétersbourg où l'ambassadeur s'occupait d'eux avec bonté, les recommandant aux autorités russes ainsi qu'à leurs compatriotes fixés dans la ville [2].

[1] Du même au même. Saint-Pétersbourg, 14 février 1815. *Affaires étrangères*. Saint-Pétersbourg 1815.

[2] M. de Noailles sollicitait la décoration de la Légion d'honneur pour un ancien maire de Strasbourg, M. Livio, qui s'était retiré à Pétersbourg, en

C'est au milieu des occupations toutes philanthropiques, auxquelles se livrait M. de Noailles, qu'il apprit, le 25 mars, par la *Gazette de Berlin*, la nouvelle du départ de l'Empereur de l'île d'Elbe. Bientôt[1] l'Impératrice-mère lui envoyait le grand-maréchal comte Tolstoy pour lui communiquer les *Moniteurs* des 7, 8 et 9 mars ainsi que la déclaration du Congrès du 13 mars, apportée de Vienne par un courrier. M. de Noailles garda une contenance pleine de fierté, maîtrisant ses inquiétudes de royaliste, ses angoisses de patriote.

Le gouvernement russe ne lui dissimula pas la marche triomphale de l'ancien allié d'Alexandre. Le 17 avril, l'ambassadeur du vieux roi qui avait repris le chemin de l'exil envoyait à Talleyrand[1] une longue dépêche, où il lui avoue en toute franchise les difficultés et les amertumes de sa situation :

« Cette invasion et cette marche si rapide sur Paris ont fait une grande sensation dans ce pays. Buonaparte y conserve quelques partisans : les gens imposés par le succès, et par un certain sentiment de cette force qui a doublé les siennes en Europe, sont encore tout près de le craindre ; d'autres, en plus grand nombre, veulent le punir de son nouvel attentat et punir aussi la France de l'avoir souffert. La facilité de l'usurpation donne une belle occasion de ne voir dans les Français que des gens dévoués à l'ennemi du monde et de juger trop sévèrement notre nation. Les clameurs dirigées contre nous sont telles que j'ai cru devoir m'éloigner un peu de la société, tout en cherchant, dans l'occasion, à faire considérer les événements de France comme l'occupation militaire du pays par une force armée qui veut s'emparer de la terre qui l'a vue naître, avant de chercher à conquérir celle des autres.

« Je puis, par quelques nuances dans les manières des gens en place, mesurer la différence qui existe entre la situation d'un

raison de ses services administratifs et aussi de sa conduite à l'égard des prisonniers français en Russie.

[1] Le 29 mars.

[2] M. de Noailles au prince de Bénévent. Saint-Pétersbourg, 17 avril 1815. *Affaires étrangères*. Saint-Pétersbourg, 1814.

homme qui naguère représentait un souverain puissant, et qui aujourd'hui ne rappelle plus qu'un roi abandonné indignement par son armée. Je fais toujours bonne contenance, et montre confiance dans la justice de notre cause et dans la communauté d'intérêts qui lient la France royale et le reste de l'Europe. Le Corps diplomatique et plusieurs personnes distinguées m'ont montré une obligeance particulière à l'occasion des événements qui me frappaient si directement. »

Le Comte Just de Noailles, dans toute la sincérité de son royalisme, se demandait s'il ne devait point suivre l'Empereur Alexandre pendant la guerre comme l'avaient fait plusieurs membres du Corps diplomatique durant la dernière campagne. Après avoir soumis la question à Talleyrand qui ne devait point y répondre, il exprime le désir de rejoindre l'armée royale jusqu'à ce que la paix lui permette de retourner à son poste.

L'armée royale! Ce titre était bien pompeux pour la petite troupe de militaires campée à Alost autour de quelques étendards hâtivement emportés. L'arrivée de M. de Noailles n'aurait donné au duc de Berry qu'un volontaire dont la gravité eut quelque peu contrasté avec les allures légères des jeunes gardes du corps et des élèves en droit incorporés dans le « Régiment de la Couronne ». L'Ambassadeur du roi Louis XVIII eut la sagesse de rester à son poste et de continuer à y servir les intérêts de la Monarchie comme ceux de ses compatriotes. Beaucoup de soldats français prisonniers manifestèrent bruyamment leur joie du retour de l'Empereur. La police militaire russe ordonna pour plusieurs, dont les opinions paraissaient dangereuses, le transport en Sibérie. M. de Noailles intervint et eut la joie de soustraire quelques Français à cette terrible déportation[1]. Que de fois sa charité soulagea leur misère! Et cependant son traitement ne lui était plus servi, ses revenus lui parvenaient

[1] Parfois son intervention resta sans résultat. « En vain dans plus d'une occasion, M. le comte de Noailles est intervenu. » Lettre de M. de la Moussaye au prince de Bénévent. S. Pétersbourg, 28 septembre 1815. *Affaires étrangères, Saint-Pétersbourg, 1815.*

difficilement, et il ne savait comment remédier à la situation gênée des secrétaires de son ambassade :

« Ils se trouvent proscrits en France, écrivait-il à Talleyrand le 9 juin, soumis aux cruelles lois de l'émigration, dont les conséquences sont trop récentes pour être oubliées, sans savoir si la volonté du Roi est de les conserver comme agents diplomatiques, à une époque où l'on sera probablement obligé d'en diminuer le nombre; se sacrifier pour le service de S. M. semble simple à ces messieurs, mais compromettre tout ce que les hommes ont de cher au monde sans servir le Roi, serait aussi trop malheureux. »

Les événements se précipitaient : Waterloo, la seconde abdication, le départ de Napoléon, le retour de Louis XVIII à Paris, n'excitèrent à l'ambassade de France aucune satisfaction déplacée. L'ambassadeur et ses secrétaires gardèrent une attitude toujours digne. L'Empereur Alexandre en fut informé et en témoigna hautement son approbation.

Pendant ces mois d'*interrègne*, comme disaient les *ultras*, M. de Noailles avait pu apprécier les sentiments de la Cour auprès de laquelle il était accrédité. Les ministres d'Alexandre, les généraux attachés à sa personne, les hauts fonctionnaires, tous avaient exprimé sur notre pays de sévères appréciations. La lettre qui suit et que l'Ambasaadeur adressait le 2 août à Talleyrand rappelle la nature de ces critiques, en même temps qu'elle expose, avec une juste fierté, le rôle du représentant de la France et de ses collaborateurs :

« Vous savez, mon Prince, que notre nation exerce une influence positive sur celle-ci, influence due au goût qu'inspirent nos mœurs et à l'ascendant de la vieille civilisation sur la nouvelle. Nous n'en sommes pas jugés moins sévèrement par beaucoup de gens et nos ennemis ne demanderaient pas mieux de nous partager en coupables habiles et en honnêtes gens malhabiles. Si les partisans de Bonaparte excitent l'horreur, les royalistes sont peu considérés. L'on voudrait attribuer les malheurs à leurs fautes et l'on reproche à leurs chefs de n'avoir eu ni

cette fermeté qui rassure, ni cette activité personnelle qui entraîne. Je ne sais si, dans ce moment, tout le monde voudrait que la France fût puissante, mais tout le monde veut qu'elle soit tranquille et souhaite la combinaison politique qui assurera son repos. Ma situation particulière dans ces derniers temps n'était pas sans difficultés; j'ai toujours montré, sans être indifférent aux maux de la Patrie, une grande confiance dans la justice de notre cause et dans l'appui que lui prêtaient les puissances de l'Europe; la conduite de MM. les Secrétaires d'Ambassade, en honorant leur caractère, a servi dans ce pays la cause royale; il est impossible de montrer dans des circonstances délicates un dévouement plus complet et d'en supporter les conséquences avec plus de simplicité. »

Le Roi fit complimenter son ambassadeur et lui continua sa confiance. Maintenu à Saint-Pétersbourg, M. de Noailles devait y rendre de nouveaux services pendant quatre ans encore et seconder de la façon la plus heureuse les patriotiques efforts du duc de Richelieu pour la libération du territoire français.

René Bittard des Portes.

LES PRÉTENTIONS DE LA FRANCE

SUR LES

DUCHÉS DE PARME ET DE PLAISANCE

DEUX ÉVÊQUES AMBASSADEURS ET RABELAIS

Tous les historiens du seizième siècle sont d'accord pour admettre que, par le Concordat de 1515, François Ier abandonna en partie ces libertés gallicanes auxquelles la royauté française, depuis Louis IX, avait toujours tenu particulièrement.

L'opinion française d'alors sur le Concordat, deux historiens très impartiaux, MM. Cayx et Poirson nous la donnent très nettement :

« Charles VII n'avait point établi seul, François Ier ne pouvait abolir seul la Pragmatique sanction.

« Ce qu'il n'avait pas le droit de faire, il le fit. Sans recourir au conseil ni au concours d'aucun des ordres et corps de l'État, il négocia à la fin de 1515 et signa au mois d'août 1516, avec le pape Léon X, le Concordat destiné à remplacer la Pragmatique.

« Par ce traité, la nomination aux évêchés et abbayes était déférée au roi : le pape recouvrait les annates et une partie des expectatives, deux des impôts que la Cour de Rome avait levés sur la France au moyen-âge et que la Pragmatique avait abolis : le roi renonçait de plus à la convocation périodique des conciles, et la papauté recouvrait ainsi la suprématie que les conciles de Bâle et de Constance lui avaient enlevée.

« Le clergé, l'Université de Paris, déclarèrent au roi que l'église gallicane, assemblée en concile, pouvait seule prononcer si le Concordat remplacerait la Pragmatique : le Parlement refusa de l'enregistrer jusqu'à la décision du Concile national, le roi écarta cette proposition par des violences. Il menaça l'Université de la privation de ses privilèges, le Parlement de la destitution et de l'exil. Le Parlement enregistra l'édit, mais en protestant qu'on lui ravissait la liberté et qu'il cédait par force aux commandements du roi (mars 1518).

« Le Concordat fut regardé comme non avenu. Tandis que le roi nommait un évêque d'après le Concordat, les chapitres en nommaient un autre selon les règles canoniques.

« Les causes portées au Parlement étaient jugées par lui conformément à la Pragmatique, et le candidat royal exclu.

« Le roi mit fin à la résistance du Parlement par l'édit de 1527, qui lui ôta et attribua au grand Conseil tous les différends concernant les bénéfices de nomination royale : dès lors le Concordat reçut son exécution. »

Il n'avait pas fallu moins de douze années de luttes très-vives du roi contre le clergé français et le Parlement pour arriver à cette solution assez brutale.

C'est pendant cette lutte que Rabelais avait grandi. C'est de ces différends entre le roi, le clergé et le Parlement que Rabelais, commençant à ouvrir les oreilles et à regarder autour de lui, avait entendu parler pendant le temps qu'il passa dans les ordres religieux, pendant ses longs séjours à Maillezais et à Fontenay-le-Comte. Rabelais, avant de commencer à écrire, ou plutôt à publier, voyait le clergé perdre sa liberté, tomber, par la nomination, dans la dépendance royale.

On sait les hardiesses qu'il osa, au livre II de *Pantagruel*, quand il représente Épistemon dans les Champs-Élysées, et dépeint les papes Boniface VIII (un ancêtre de Paul III) Sixte IV, Nicolas III réduits, dans ce monde Élyséen, aux plus tristes métiers, aux plus répugnantes fonctions, « en même temps que les autres coquins de rois qui sont là-bas, Alexandre, Daire,

Xerxès obligé de vendre la moutarde à maître François Villon. »

Aujourd'hui les historiens sont de l'avis de Rabelais.

« Nicolas V, dit M. Poirson, avait détruit la Pragmatique de Mayence, et Pie II la Pragmatique de Bourges.

« Jules II avait excommunié le roi Louis XII pour des intérêts temporels et dépouillé les Vénitiens.

« Alexandre VI avait souillé la chaire de Saint-Pierre des cruautés et des débauches de Néron.

« Et maintenant même Léon X par le Concordat de 1516 ruinait la liberté ecclésiastique en ôtant les élections canoniques ; recouvrait les abus des annates et des réserves, etc... »

L'opinion, même dans le clergé français, surtout dans ce clergé, à plus forte raison dans le public auquel Rabelais s'adressait était à peu près unanime alors pour attaquer et condamner les abus de Rome.

L'occasion d'affirmer et de revendiquer, après 1515, ces libertés gallicanes abandonnées par le roi de France était d'autant plus urgente qu'en 1512, sous le pontificat de Jules II et sous le règne de Louis XII, le domaine de l'Église venait de s'accroître d'un don considérable : Parme et Plaisance, don fait par l'empereur Maximilien à Jules II, pour tenir la France en échec.

Parme, Plaisance, avaient appartenu aux Scotti, aux Landi, aux Turriani, aux rois de France, avant d'être données à Jules II.

La France se croyait dépossédée et menacée dans sa conquête de Milan. Elle n'avait pas tort. Tous les grands politiques de ce temps, les Grolier entre autres et les du Bellay, le comprirent.

Au double titre de la Tour (Turriani) et de représentants des rois de France, les La Tour, de 1532 à 1547 voulaient Plaisance, et entendaient à la première occasion arracher cette ville aux papes.

C'est de cette prise de possession, en 1512, de Parme et de Plaisance par les papes, en la personne de Jules II, que datait la

grande querelle et peut-être les projets de revanche des Turriani, aidés par Jean du Bellay et Rabelais.

Il est bien remarquable qu'en 1580, on traduit encore en français *Florus* et *Eutropius*, qu'on dédie ces traductions à un La Tour, Turenne, seigneur d'Olliergues (d'où, plus tard, le grand Turenne français) et que tous les exemples invoqués par Rabelais au chapitre X du livre III sont tirés de ce Florus et de cet Eutropius (depuis Tarquin abattant les têtes des pavots c'est-à-dire les nobles, par un geste muet, jusqu'à Trajan qui personnifie Paul III). L'histoire de Trajan et d'Adrien sont d'Eutropius.

C'est que, dès 1532 ou 1547, *Florus* et *Eutropius* et l'histoire romaine devaient être les lectures favorites de Grolier, du cardinal Jean du Bellay, de Rabelais. Rabelais avait eu besoin de les lire et de les interpréter pour déchiffrer les monuments romains et publier sa Rome de Marliani.

Après avoir lu Florus et Eutropius pour déchiffrer la Rome de 1536, Rabelais se souvenait de ses lectures, et invité à écrire un pamphlet politique contre Paul III et les Farnèse, les citations de Tarquin coupant les têtes de pavots, les citations de Trajan et d'Adrien (au livre III chapitre X) lui venaient naturellement à la mémoire. Rempli de Florus et d'Eutropius, ces citations affluaient à son esprit et coulaient de sa plume.

Revendiquer Parme et Plaisance par tous les moyens : faire, si c'était possible, revivre les droits de la France sur ces villes, devint un des buts de la politique française de 1515 à 1547, et même bien après ces deux dates, comme nous le verrons.

L'évêque de Paris, Jean du Bellay, avait, comme membre de la famille des La Tour, un grand intérêt à voir la France reprendre Parme et Plaisance. Mais il y avait, avant lui-même, d'autres intéressés dans la question, personnages encore plus puissants que lui.

Ces personnages n'étaient autres que le roi de France, François Ier, son fils le dauphin, qui fut Henri II, et la femme de ce fils marié en 1533, Catherine de Médicis qui, elle aussi, par sa mère, était une La Tour.

Ces prétentions de la famille royale de France sur Parme, Plaisance, Modène, Pise, etc....., dataient de 1533, du vivant de Clément VII. Et voici comment les historiens de Catherine de Médicis l'expliquent :

L'auteur du *Discours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis*, dit textuellement ceci :

« Le pape Clément était irrité de ce qu'on l'avait rançonné au sac de Rome... (en 1527), et de ce que l'Empereur avait adjugé au duc de Ferrare la ville de Modène, que Clément prétendait sienne.

« Tous deux (le roi de France et le pape Clément VII) se voulaient venger. Mais ils se défiaient de leurs moyens, et avaient à faire l'un de l'autorité papale, l'autre des forces de France.

« Le roy lui fait tenir propos par les cardinaux de Tournon et de Grandmont du mariage de Henri, duc d'Orléans (alors son second fils) avec Catherine sa nièce. Clément le désirait si fort qu'il ne pouvait croire que ce fût à bon escient.

« Il découvre cette négociation à l'Empereur, à qui il feignait de se fier, pour l'alliance confirmée par le mariage de sa fille naturelle (Marguerite d'Autriche, plus tard femme d'Octave Farnèse, en 1538) avec Alexandre de Médicis.

« L'Empereur lui répond que s'il faisait mine de presser cette affaire, il apercevait clairement que ce n'était qu'un amusoir.

« Mais Clément presse ; les pouvoirs de contracter sont envoyés, et peu après on passe les accords par lesquels le mariage de Catherine fut assigné sur une vaine et pernicieuse espérance des duchés d'Urbin et de Milan, que le Pape aiderait à recouvrer, et sur *Parme*, *Plaisance* et *Modène*, qu'il y devait adjoindre par autres peu assurés moyens : desquelles entreprises nous n'eûmes onc que ruine en France. »

C'est cette poursuite, mise dès 1533 dans la tête de Catherine très-jeune, et de son mari le dauphin Henri, à laquelle Rabelais par toute son œuvre s'associe, de 1532 à 1550.

Un des moyens était de ridiculiser d'abord Octave Farnèse (Panurge) devenu dangereux, depuis son mariage de 1538 qui

lui donnait pour femme une bâtarde de Charles-Quint (la veuve d'Alexandre de Médicis, tué par Laurent).

A partir de 1532, un véritable duel de prédictions et de divinations se poursuivit entre la France et l'Italie, duel auquel prirent part Luc Gauric, qui fut l'astrologue de plusieurs papes, et Rabelais. Gauric, favori de Paul III, publiait ses prédictions fondées sur ce que tel ou tel astre présidait à la naissance de tel ou tel grand personnage.

Rabelais, dès 1532 ou 1534, lui répondait dans sa Pantagruéline pronostication :

« La plus grande folie du monde est de penser qu'il y ait des astres pour les rois, papes et gros seigneurs plutôt que pour les pauvres et souffreteux : comme si nouvelles étoiles avaient été créées depuis le temps du déluge, ou de Romulus ou Pharamond, à la nouvelle création des rois. Ce que Triboulet ne Cailhette ne diraient, qui ont été toutefois gens de haut savoir et grand renom. Et par adventure, en l'arche de Noé, le dit Triboulet était de la lignée des rois de Castille, et Cailhette du sang de Priam : mais tout cet erreur ne procède que par défaut de vraie foi catholique. Tenant donc pour certain que les astres se soucient aussi peu des rois comme des gueux et des riches comme des marraults : je laisserai ès autres comme fols pronostiqueurs à parler des rois et riches, et parlerai des gens de bas état. »

Gauric, jusqu'à la mort de Paul III, était consulté par le vieux pape supersticieux, ou qui feignait la superstition pour faire annoncer par Gauric ce qu'il voulait.

Rabelais opposait à Gauric ses almanachs et ses livres, où il prédisait des événements qui arrivèrent, notamment la mort de Pierre-Louis, prince de Parme, fils du pape Paul III.

Gauric était consulté non-seulement par Paul III, mais sans doute par Antoine de Lève, généralissime des armées de Charles-Quint, et aussi par Catherine de Médicis, après qu'elle fut devenue reine de France.

Strada nous l'affirme. Après avoir raconté la mort d'Henri II, tué comme on sait dans un combat singulier, il dit :

« La reine Catherine de Médicis le consulta sur les destinées des siens. Gauric lui répondit que la tête du roi était menacée par un duel [1].

A ces prédictions italiennes, Rabelais, sous la forme de prédictions mêlées de moqueries, opposait son ferme bon sens, sa science de la politique. Il était sûr de se faire lire et par Gauric sans doute, et par Paul III, et par Catherine de Médicis qui, au milieu des affaires les plus compliquées, trouvait du temps pour s'intéresser à ces choses, et peut-être, dès 1545, fit prédire par Rabelais ce qu'elle voulait voir arriver à Parme.

Car il ne faut pas oublier que Catherine de Pierrevive, l'intime amie de Catherine de Médicis, l'éducatrice de ses enfants, mariée à Antoine de Gondi, le banquier de Lyon, habitait Lyon dès 1533 ; il est très vraisemblable qu'elle connut et Rabelais lui-même, et les amis de Rabelais, les imprimeurs de Rabelais, Sébastien Gryphe et les autres, et qu'elle fit dire par eux ce qu'elle voulait qui fût dit ; ce qui servait les projets de Catherine et d'Henri II sur Parme et Plaisance.

Lorsque Rabelais ne se faisait pas imprimer à Lyon ou à Paris (le livre III parut à Paris, chez Wechel), il se faisait imprimer à Grenoble chez Claude La Ville, ou à Valence. C'est à Grenoble, chez Claude La Ville, que parut le livre IV. Or à Grenoble il y avait encore quelqu'un de la famille Gondi-Pierrevive.

La fille même d'Antoine de Gondi et de Catherine de Pierrevive fut mariée, dès 1533, à un Châteaurenaud-Rousselet, gentilhomme du Dauphiné.

Il est fort naturel de supposer qu'aucune des pronostications, divinations, prédictions de Rabelais à propos de Parme et de Plaisance n'échappa à ce monde des Pierrevive-Gondi. Qui sait même s'il n'eurent pas une grande part à la publication de ces livres et almanachs ?

[1] « Sciscitanti enim Catharinæ Mediceæ reginæ super suorum fato *ex conjectore Gaurico*, responsum ab eo fuisse, capiti regis imminere pernicies a duello. »
(Strada, *Histoire de Philippe II*, livre 1er p. 2.)

Ce que nous savons comme un fait certain, c'est que Rabelais fut le protégé et l'ami du cardinal Jean du Bellay. Or du Bellay, en poussant Rabelais à écrire, en défendant Rabelais lorsqu'on l'attaquait, devait bien évidemment défendre les projets et visées de Catherine de Médicis, réclamant Parme et Plaisance comme sa dot, c'est-à-dire la politique du roi de France et du dauphin Henri.

Ces pronostications, — celles de Gauric, comme celles de Rabelais — pouvaient être considérées, au gré des lecteurs de ces sortes de livres, ou comme des ordres du destin ou comme des arrêtés de mort résolus en haut lieu. Dire d'un personnage notable que Mercure, ou Mars ou Saturne, sous lequel il était né, présageait sa mort tel ou tel jour, c'était une façon très usuelle alors de lui faire savoir que tel ou tel jour, à telle heure on le tuerait, ou on essaierait de le tuer. A bon entendeur, salut! Tous ces registres de naissance de Gauric sont peut-être comme des carnets d'assassins de haut vol, ou des mémentos d'assassinats. On prédisait à Henri II que son généthliaque lui annonçait une mort en duel. Et en effet, au jour indiqué, l'assassin se présentait, sous la forme d'un ami luttant dans un tournoi.

Telles étaient les mœurs en ces temps, fort peu soucieux du juste et de l'injuste. On avait un ennemi qui vous empêchait d'avoir ce que l'on se croyait dû, on l'expédiait soi-même ou par un assassin gagé. Et pour déguster la vengeance (qui se mange froide dit un proverbe italien), on lui faisait prédire un an ou deux d'avance que son généthliaque (sa maison de nativité) lui prédisait la mort à tel an, tel jour, telle heure. Cette mode venait d'Italie, ou d'Espagne.

Que Catherine de Médicis, italienne, florentine, qui tout enfant avait dû voir à Rome Gauric, les deux Gauric, se soit à son tour servie des pronostications et divinations pour faire aboutir ses projets, c'est ce que prouve surabondamment Rabelais pour quiconque a voulu le lire et le comprendre.

On sait que la reine de France, superstitieuse, ou plutôt politique, eut jusqu'à la fin de sa vie (comme Léon X, comme

Paul III), ce qu'on appelle des astrologues, c'est-à-dire, des hommes prédisant à d'autres hommes quand ils seraient tués. En mainte circonstance, l'astrologie touchait à la politique, et l'auteur du *Discours merveilleux de la reine Catherine de Médicis,* qui n'est pas un naïf, l'indique assez clairement.

Quant au rôle joué par Rabelais dans les revendications d'Henri II et de Catherine à propos de Parme et Plaisance, il est assez marqué :

1° Par cette circonstance que Rabelais était l'intime ami d'André Tiraqueau, conseiller du roi Henri II, cité dans le prologue du livre IV ;

2° Par le fait que Rabelais signe de son nom, dès qu'Henri II commence à régner, c'est-à-dire en 1546, alors qu'il signait timidement ses deux premiers livres d'un pseudonyme.

Il y a là tant de probabilités, réunies à des certitudes, qu'il est évident pour moi que Rabelais fut un des agents les plus actifs et les plus ardents des revendications de la France sur Parme et Plaisance contre l'Espagne et contre Rome ; et que toutes ses pronostications, celles surtout du livre III, celles surtout du chapitre X, cachent des projets politiques, que l'on se confiait l'un à l'autre d'abord entre initiés, puis que l'on lançait dans le public au moyen des livres. quand on jugeait que la réalisation en était proche.

Les adversaires italiens et espagnols de Catherine de Médicis et d'Henri II, en cette affaire de Parme, Plaisance, c'était d'abord Paul III et Charles-Quint; ensuite Pierre-Louis (fils de Paul III), souverain de Parme en 1545 ; puis Octave Farnèse, fils de Pierre-Louis, mari depuis 1538 d'une bâtarde de Charles-Quint ; peut-être aussi, mais moins sûrement, le frère d'Octave, le cardinal Alexandre Farnèse.

Quant à la fille de Charles-Quint, d'abord mariée en 1536 à Alexandre de Médicis qui fut tué un an après, remariée en 1538 à Octave Farnèse, qui n'avait que treize ans, on sait un peu qui elle fut. Un historien jésuite, Strada, nous dit ceci, parlant de Charles-Quint :

« Sed etiam maturatis non multo post nuptiis, jungi cum Octavio filiam voluerit, quamvis non satis eo tunc conjugio lœtam, immaturæque adolescentulum ætatis aspernatam.

Même les noces ayant été hâtées, il voulut unir sa fille bâtarde Marguerite d'Autriche avec Octave, quoiqu'elle ne fût pas très joyeuse de ce mariage, et qu'elle méprisât ce tout jeune homme, presque enfant, d'un âge trop éloigné du sien.

« Itaque festive suum illa fatum appellabat, ut nunquam sibi convenerit cum maritis, aut enim duodecennem puellam viro vigesinum septimum annum agenti, aut adultam puero tredecenni ac prætenero innupsisse.

Elle appelait cela en plaisantant son destin de n'avoir jamais eu des maris appropriés à elle : car toute enfant, à douze ans, on lui avait fait épouser un homme de vingt-sept ans (Alexandre de Médicis, tué en 1537) ; devenue femme et veuve, on la mariait à un enfant de treize ans, vraiment trop jeune.

« Et primis annis mansit ei aliqua a marito abalienatio, non tam contemptu ætatis, quam aulici operâ ex longo servitio in familiâ dominantis.

Et pendant les premières années il lui resta quelque aversion de son mari ; la cause en était moins le mépris qu'elle avait de sa jeunesse que l'influence d'un homme de cour prédominante depuis longtemps dans la famille.

Ce courtisan tantôt réveillait en elle son amour pour son premier mari Alexandre ; tantôt rappelait les plaintes de son père César (Charles-Quint), contre le pontife Paul III.

On éloigna ce courtisan ; Octave Farnèse fut appelé à l'armée impériale ; Marguerite devint plus sage.

Quand Charles-Quint dut partir de Lucques pour l'Afrique, Paul III vint voir l'Empereur ; il amena avec lui Octave et Marguerite. Quoique Paul III n'approuvât pas l'expédition d'Alger, il donna cependant Octave à l'Empereur, et voulut l'attacher à sa fortune, pour unir à lui César en lui donnant ce gage, et aussi parce qu'il espérait, en éloignant Octave, faire naître dans le cœur de Marguerite quelque regret et le désir de le revoir.

On sait comment César fut vaincu dans cette expédition, *plutôt par la mer que par le Maure*, dit Strada (re infeliciter cum mari

potius quam cum Mauro gestâ). On crut à Rome que Charles-Quint avait péri, que la trirème qui portait Octave avait été engloutie par la mer. Alors Marguerite fut-elle prise de pitié, ou y eut-il quelque autre motif ? Mais elle se rapprocha de son mari ; elle eut de lui deux enfants mâles et en ressentit une grande joie. En même temps (1545) elle voyait Pierre-Louis nommé prince de Parme et de Plaisance ; elle espérait lui succéder dans cette principauté.

Elle se mit à aimer son mari ; surtout elle désira régner. Il y avait à ce sujet entre elle et lui de fréquentes disputes. C'était une femme d'un esprit viril et qui, vêtue d'habillements féminins, apparaissait plutôt comme un homme habillé en femme. Elle chassait en changeant plusieurs fois de cheval pour courre le cerf. Strada note même qu'elle avait un peu de barbe au menton et sur la lèvre supérieure. On voit quelle femme avait épousé le pauvre Octave Farnèse, et comme Rabelais, lançant son livre III en 1545 ou 1546, quand la chasseresse venait de devenir princesse de Parme et de Plaisance, avait là un thème de plaisanteries et d'allusions tout trouvé.

Rabelais ne manqua pas de réunir en faisceau toutes les plaisanteries, toutes les allusions, dans ce livre III, au moment où le sort de Parme et de Plaisance se jouait encore une fois. Panurge, qui a tant de ressemblance avec Octave Farnèse, alors âgé de vingt et un à vingt-deux ans, a-t-il tort ou raison de se marier, va-t-il épouser une *prude femme* ou une virago qui le battra et le déshonorera ?

C'était là le thème de toutes les conversations en France et en Italie dans cette année 1545, l'attribution de Parme et Plaisance à Pierre-Louis ayant réveillé toutes les colères, toutes les convoitises, tous les plans de vengeance.

En 1545, Catherine de Médicis, mariée en 1533, avait un enfant, qui fut François II, et qui régna un an, après la mort de Henri II. Elle avait donc aussi, comme nièce de Clément VII, femme du dauphin et future reine de France, mère d'un enfant, à défendre les droits de cet enfant autant que les siens propres.

D'un côté, deux jumeaux mâles, les fils d'Octave Farnèse ou tout au moins les fils de sa femme bâtarde : voilà pour les prétentions italiennes, dans l'avenir.

De l'autre côté, en France, l'enfant de Catherine de Médicis, le petit François II, âgé de deux ans, pouvant, lui aussi, plus tard, réclamer Parme et Plaisance :

Voilà ce qu'il faut toujours voir et se rappeler quand on lit le livre III de Rabelais. Il est plein d'allusions aux Farnèse, à tous les Farnèse. Il contient même, achevé cette fois, parachevé (car Rabelais y travaille depuis plus de douze ans) ce personnage de Panurge, hésitant à propos de son mariage, en qui tout le monde alors dut reconnaître Octave Farnèse, qui parle un jargon franco-italien fort amusant, car il est probable que le mariage d'un enfant de treize ans avec la veuve d'Alexandre de Médicis n'avait pas été réellement consommé en 1537, mais qu'il était près de l'être en 1545.

Certaines allusions de Rabelais, confirmées par toutes les probabilités de l'histoire, feraient même croire que Pierre-Louis, souverain de Parme et Plaisance, qui paraît avoir été un monstre, aurait été le rival même de son fils Octave, et peut-être aurait été le vrai père de ces deux enfants mâles, futurs souverains de Parme, qui sont les enfants de Marguerite d'Autriche, en 1545.

Rabelais fait des allusions à Jupin qui serait le « corrival de Panurge. » Jupin, c'était Pierre-Louis, qui, en 1536, avait porté la boule (la pomme) du monde dans sa main. Le rival de Panurge a bien l'air d'être le beau-père de Marguerite d'Autriche. Il est dépeint par Rabelais comme le plus fameux coureur de femmes qui ait été. C'est bien ainsi que le dépeignent Sleidan, Saint-Simon, Stendhal, tous les historiens.

Ainsi aux droits de l'enfant né de Catherine de Médicis, l'Italie n'avait à opposer, en 1545, que ceux de Pierre-Louis, et de deux enfants nés de Marguerite d'Autriche, femme d'Octave Farnèse, mais dont très probablement Pierre-Louis, son beau-père, était le vrai père.

Aussi, cela admis comme probable, est-il bien plus facile de comprendre ce qui suivit :

D'abord, que Rabelais écrivit le livre III, et dans ce livre III le chapitre X sur les *Sorts homériques et virgilianes ;*

Puis, que le livre III ayant paru en 1546, vraisemblablement un an après, en 1537, le poignard des Landi, des Anguissola, des Pallavicini se soit levé sur Pierre-Louis, et qu'on ait assassiné ce prince de Parme et Plaisance, qui n'eut sa principauté que pendant deux ans.

Ostendent terris hunc tantum fata, écrit Rabelais.

« Les destins seulement le montreront à la terre. »

En France, on devait voir avec plaisir annoncer cela, d'abord en 1532 d'une façon obscure, puis en 1545 ou 1546, un peu plus clairement. Car, en 1547, la prédiction se réalisa. Pierre-Louis fut tué. Et les détails de sa mort sont racontés par Sleidan, un contemporain :

« Le dixième de ce mois, Pierre-Louis, fils de Paul III, fut meurtri à Plaisance en son logis : et tôt après Fernand Gonzazague, lieutenant pour l'Empereur en Lombardie, occupa la ville. Les nouvelles en vinrent à Augsbourg en peu de jours ; et sur cela que l'on disait avoir été rapporté à l'Empereur, l'histoire fut communiquée aux princes par écrit. Tout le discours était au déshonneur et blâme de Pierre-Louis. Or la chose va ainsi, selon qu'il était écrit :

« Après que par échange Pierre-Louis fut fait duc de Plaisance et Parme, il fit plusieurs chose contre le droit et la raison : et par sa rudesse offensa tous Etats, et entre autre déposa Hiérôme Palevoisin (Pallavicini), de tous biens.

« Et pour ce qu'icelui Hiérôme Palevoisin pour éviter le danger s'était retiré à Crême, ville de la sujétion des Vénitiens, il mit sa femme et ses enfans en prison.

« Mais pource que de cela il en pouvait sourdre plus grand tumulte, le cardinal de Trente, qui portait bonne affection à la famille des Farnèse, écrivit pour le dit Hiérôme. A quoi Pierre-Louis donna réponse assez étrange.

« Depuis Octavian Octave Farnèse, peint par Titien, revint du camp de l'Empereur par Trente pour retourner chez lui : auquel le cardinal discourut tout le fait, et le pria de moyenner cela avec son père. Ce qu'il fit, et lui manda depuis qu'il n'y avait faute que Hiérôme ne fût reçu en grâce, pourvu qu'il vînt en personne et demandât humblement pardon. Mais pource qu'il était à craindre qu'en rompant la foi on ne lui fît pis, le cardinal vint à Crême avec petit train, et appela Hiérôme.

« Lui craignant quelque trahison ne voulut venir jusqu'à ce qu'il entendît quelque vérité du cardinal.

« Après qu'ils eurent conféré et advisé ensemble et que le cardinal s'offrait du tout à lui ils se mirent en chemin. Le cardinal envoya devant un ou deux de ses gens par devers Pierre-Louis pour lui signifier sa venue, et de Hiérôme. Lors il fit toute autre réponse que n'avait mandé son fils Octavian, et donna à entendre qu'il ne pouvait restituer. Et combien que les ambassadeurs, gens graves et prudens, alléguassent moult de choses pour l'adoucir, néanmoins se ferma là.

« Le cardinal ayant ramené Palevoisin à Crême se retira chez soi. Par avant aucuns gentilshommes, qui portaient haine à Pierre-Louis (Anguissola-Laudi) avaient conspiré de le tuer. Iceux louèrent quelques ruffiens en attendant l'opportunité. Entourés de tels rustres, souvent ils se montraient à part en public et feignaient chacun à son endroit se tenir sur leurs gardes pour quelques inimitiés particulières. Cependant chacun demandait à part à ses gens s'ils voulaient aider à les venger d'une injure que leur aurait faite le maître d'hôtel de Pierre-Louis.

« Iceux promettaient de s'employer à tuer non seulement celui-là, mais aussi son maître.

« Environ ce temps Paul III son frère lui récrivit qu'il se donnât garde du dixième jour de septembre. Car les astres lui prononçaient quelque notable esclandre. On tient pour tout certain que le pape Paul était fort adonné non seulement à l'astrologie, mais aussi à la nécromancie.

« Louis, ayant reçu ces lettres, était en grand soin et crainte.

« Ce jour même il se fit porter en une litière hors son château, en grosse compagnie pour contempler les fortifications de la ville qu'il avait ordonnés. Les conjurés étaient présents. Mais pour ce qu'ils ne pouvaient mettre là en exécution ce qu'ils avaient projeté, ils s'arrêtèrent et comme il retournait en son château ils l'accompagnèrent et 36 allèrent devant, comme pour lui faire la cour. Aussitôt qu'il fut entré dedans le château avec sa litière, ils levèrent le pont-levis de peur de la suite. Cela fait ils vinrent à lui les épées au poing, et après lui avoir reproché sa tyrannie ils le tuèrent en sa litière, et avec lui un prêtre, le maître de l'écurie et 5 satellites allemans. Après ils se mirent à courir par le chateau et à tout piller.

« Ils trouvèrent grandes finances qu'il avait amassées pour fortifier la ville. Sur ces entrefaites les citoyens accoururent au château et demandèrent ce qu'il y avait, en tant qu'on entendait céans grand bruit et crieries.

« Ceux qui étaient dedans firent réponse d'en haut qu'ils avaient dépêché le tyran et recouvré l'ancienne liberté de la ville. Et pour ce qu'on ne le pouvait croire, après avoir eu caution des citoyens, avec promesse de n'avoir nul mal, ils pendirent le corps mort à une chaîne sur la muraille, et l'ayant brandillé quelque espace lui firent faire le saut au fossé. Le peuple accourut et lui donna maints coups de poignard et le foula aux pieds, tant était la haine extrême.

« Incontinent après avoir consulté ensemble, ils envoyèrent en poste à Fernand Gonzague et lui faisant entendre ce qui était fait se rendirent à l'Empereur, demandant promptement du secours.

« Subit, il y envoya garnison, et s'étant emparé de la ville leur fit faire le serment à l'Empereur. Puis manda tout le discours à l'Empereur, le priant de lui faire savoir son bon plaisir. Ceux de Parme furent inportunés de se rendre aussi à l'Empereur : mais ils récrivirent au pape qu'ils voulaient toujours demeurer en sa protection, et ne faisaient refus que le père mort ils ne reconnussent le fils Octavian pour seigneur. »

Voici la somme de ce que les familiers de l'Empereur disaient lui avoir été rapporté et de ce qu'ils semaient parmi les États. Les autres le racontent tout autrement et disent que la chose fut « pourpensée, » et que tôt après le meurtre expédié, Gonzague se trouva aux portes de la ville avec gendarmerie : mais, de ma part, je n'en puis rien assurer.

Quoi qu'il en soit, il est tout certain que Pierre-Louis était l'un des méchans et vilains qui fut onques, comme tous confessent. On lit aujourd'hui de petits livres des Italiens qui récitent ses paillardises excécrables.

Paul nonobstant aimait singulièrement ce fils, et ne pensait qu'à l'élever ; et quand soudain il était averti de ses cas énormes, il n'en prenait pas trop grande mélancolie. Seulement on dit qu'il soulait répondre qu'il ne lui avait enseigné telles méchancetés.

Cette affaire de Plaisance-Parme, un peu sommairement contée par Saint-Simon et par Stendhal — un peu plus expliquée par Sleidan — est donc une très grave affaire qui émeut encore toute l'Italie et Rome, deux ans après.

On sent que le vieux Paul III va en mourir. Il meurt en effet en novembre 1549, et c'est Jules III, son successeur, qui reprend en main l'affaire de Parme.

Rabelais fut-il inquiété, à propos du chapitre X de son livre III ? Rien ne l'annonce encore. Au contraire, il retourne à Rome avec le cardinal du Bellay, qui devait s'intéresser extrêmement jusqu'à sa mort, en 1560, aux affaires de Parme et de Plaisance, puisque lui-même, par la voix de Rabelais, avait pris parti dans l'affaire dès 1547, et qu'après la mort de Paul III, il fut sur le point d'être élu pape. On lui offrit la tiare, qu'il refusa.

Le fait rapporté par Sleidan que le pape soit encore irrité, en décembre 1547, de l'assassinat de son fils en septembre, qu'il soit irrité contre la France, et que, par l'entremise de l'archevêque de Reims, Henri II lui fasse des protestations de dévouement et se déclare fils aîné de l'église, porte-guidon de la nation chrétienne, ferait croire que Paul III soupçonnait la France

d'avoir eu un rôle après la tragédie de Plaisance, quand elle attira à elle Octave Farnèse. Sleidan ne le dit pas, mais cela se devine.

Les menaces du livre III viendraient-elles des cardinaux de Châtillon, de Guise, de Lorraine, avec qui Rabelais, par la suite, vécut en telle familiarité, quand il eut la cure de Meudon ? Viendraient-elles même de Jean du Bellay, ou des Guise ? C'est possible.

C'est François de Lorraine, duc de Guise, qui, en 1553, fait lever le siège de Metz à Charles-Quint.

Le livre III de Rabelais sur l'affaire de Plaisance est-il une invention des Guise, du père de François ; tandis que Jean du Bellay et Rabelais représenteraient au contraire le parti de l'entente avec Paul III, de la réconciliation de Paul III avec François Ier ?

On a remarqué cette phrase du récit de Sleidan :

« Environ ce temps (août ou septembre 1547) Paul III son père lui récrivit qu'il se donnât garde du dixième jour de septembre. Car les astres lui prononçaient quelque notable esclandre... »

Les astres, et, je crois aussi, Rabelais. Car si l'on se rappelle que le livre III de Rabelais, le premier qui soit signé de lui, parut en 1546 et que le livre IV parut précisément en 1547, et si l'on relit le chapitre X du livre III sur les *Sorts virgilianes*, on est frappé des allusions très claires, irréfutables, que contient ce chapitre X, et à Paul III (le vieillard, ὁ γέρων), et à Pierre-Louis, et à Octave Farnèse.

Or, par ce livre de Rabelais, par le livre III de *Pantagruel*, je crois que le cardinal Jean du Bellay, très aimé de Paul III, et Rabelais lui-même, avertissaient, dès 1546, le pape (loin de le menacer) et lui disaient clairement, pour qui sait lire, que la catastrophe du 16 septembre 1547 était proche, que le fils du pape allait être tué.

Dans quel but l'avertissaient-ils ? Dans le but de montrer à Paul III la traîtrise de Charles-Quint, inspirateur du complot, et

de réconcilier Paul III avec le roi de France (1546), projet qui fut tout à fait près d'aboutir.

Je crois que le livre III de Rabelais et le livre IV aussi, publiés ainsi coup sur coup, l'un en 1546, l'autre en 1547, et dans un même but, sont, dans leur allure mystérieuse, leurs énigmes, leurs prophéties, plus claires que celles des précédents livres, adressés directement au pape Paul III, faits surtout pour être lus par lui. Ce sont comme des témoins, des pièces diplomatiques d'une grande négociation du cardinal Jean du Bellay tendant à détacher Paul III de l'Espagne, à lui inspirer l'aversion de Charles-Quint.

C'est ce qui eut lieu en effet. Paul III (Mézeray l'atteste) passa les deux dernières années de son pontificat, de 1547 à 1549, dans une colère terrible contre l'empereur qui, après l'avoir leurré, lui avait fait tuer son fils et voulait le dépouiller de Parme et de Plaisance.

On espérait enfin, de 1547 à 1549 — la mésintelligence avait commencé en 1538 — ramener Paul III à la France, au nouveau roi Henri II. Rabelais l'essaya, je crois, de concert avec le cardinal du Bellay, en écrivant dès 1546, son chapitre X du livre III, en se faisant l'avertisseur de Paul III contre Charles-Quint.

Comment Jean du Bellay et Rabelais savaient-ils ces projets d'assassinat de Pierre-Louis?

Ou par les confesseurs italiens, ou par les espions de François Ier en Italie.

Il est certain pour moi qu'un an d'avance — en 1546 ou même dès 1545, — Jean du Bellay ou Rabelais savaient, par les astres, les divinations, ou autrement, que quelque Anguissola, Pallavicini ou Landi était déjà tout prêt à faire le coup qui fut fait en 1547 (10 septembre), c'est-à-dire à assassiner Pierre-Louis, le fils du pape Paul III.

Pourquoi Rabelais, en 1546, annonçait-il ces événements comme prochains à Parme? En voici, je crois, les raisons que l'on trouve aisément en remontant un peu plus haut dans l'histoire de France et dans l'histoire d'Italie.

Parme et Plaisance, nous l'avons vu, avaient été donnés par l'empereur Maximilien au pape Jules II. Mais, dès 1533, Clément VII pressé par la France et déjà très vieux (il mourut en 1534) avait cédé de nouveau ces villes à la France, mais seulement sous forme de dot promise à sa nièce Catherine, sans les donner effectivement. Obstinément, et à travers vingt autres négociations politiques de première importance, la France, de 1533 à 1545-1547, avait poursuivi cette revendication de la dot de Catherine. En 1545, on pouvait considérer que la France avait échoué puisque Paul III faisait reconnaître son fils Pierre-Louis comme souverain de Parme et de Plaisance. Mais en 1547, une nouvelle partie allait s'entamer, puisque le souverain Pierre-Louis venait d'être tué. La France pouvait reprendre espoir de se voir enfin livrer la dot de Catherine de Médicis, la nouvelle reine.

Et, en effet, l'on reprit espoir en France. D'abord, de 1547 à 1554 — époque où il redevint espagnol — la France attira à elle Octave Farnèse. Aussitôt que son père Pierre-Louis eut été tué, Octave Farnèse voulut, malgré son grand-père, le très vieux pape Paul III, se saisir de Parme, les armes à la main. Il en fut empêché par Paul III, son grand-père, qui lutta encore deux ans contre lui.

En 1549, Paul III étant mort, Henri II et Catherine de Médicis voulurent reprendre Parme et Plaisance. Mais Jules III se mit à les leur disputer, exactement comme avait fait Paul III. En 1551, la France attaque Parme. En 1553 Rabelais meurt ou disparaît. Car on ne sait rien de sérieux sur sa mort, pas plus que sur une grande partie de sa vie.

Quant à la querelle à propos de Parme et Plaisance, née bien avant que Rabelais prît la plume, elle se prolonge bien après lui, puisque nous voyons, au dix-huitième siècle encore, la France et l'Espagne se disputer ces villes.

L'enjeu était vraiment digne des disputeurs. Parme venait d'être remplie par Corrège de chefs-d'œuvre dont nous ne savons guère l'histoire, mystérieuse comme Corrège lui-même,

chefs-d'œuvre qui ne sont pas encore tout à fait effacés (l'église Saint-Jean, à Parme) Corrège est mort en 1534.

Régner à Parme et à Plaisance pouvait tenter à la fois un vieux pape : Paul III, un empereur espagnol : Charles-Quint, une reine de France : Catherine de Médicis. Et de là, que d'autres conquêtes on aurait faites, si l'on était parvenu à s'y installer. On aurait eu deux grands postes d'attente au cœur même de l'Italie.

C'était bien, comme Rabelais le dit dans le dernier chapitre de *Gargantua*, une partie de paume :

« De ma part, je n'y pense autre sens enclos qu'une description du jeu de paume sous obscures paroles... La machine ronde est la pelote ou l'esteuf ». (Gargantua 1532.)

C'est lorsqu'on est bien convaincu de ces faits, lorsque l'on sait que Rabelais en a été le contemporain, que les cinq livres qu'il a écrits prennent l'intérêt du plus beau roman, en même temps que de la plus vive et de la plus cinglante satire, une satire contre les rois, contre ceux qui portaient la paume du monde dans leurs mains, — comme le disait, en 1536, l'ambassadeur de France à Rome, le sieur de Vély.

Dans cette œuvre de défense française et de revendication française, on a vu Rabelais aidé et soutenu par un fort grand personnage, l'évêque de Paris, Jean du Bellay.

Il en est d'autres, presque aussi puissants que Jean du Bellay, non moins instruits et lettrés également amis de Rabelais. L'un d'eux n'est autre que l'évêque de Rodez, Georges d'Armagnac, qui fut ambassadeur à Venise, puis ambassadeur à Rome. Les négociations de la France avec Rome et la papauté ont toujours été difficiles ; elles ont demandé aux négociateurs français autant de fermeté et d'insistance tenace que de patience et de douceur. Il y eut alors, en France, tout une école diplomatique, dont furent les du Bellay, dont fut le cardinal Georges d'Armagnac, d'abord ambassadeur à Venise, puis à Rome, dont fut Pellicier, ambassadeur à Venise après Georges d'Armagnac, école qui poursuivit vivement, audacieusement, impérieusement quelquefois les revendications françaises.

La papauté de Clément VII avait oscillé perpétuellement jusqu'en 1534 entre l'Empereur et le Roi de France. Elle finissait en donnant à la France, comme dot de Catherine, une vraie pomme de discorde : Parme, Pise et Plaisance, Paul III et Paul IV allaient suivre (1533) à peu près les mêmes errements, Paul III étant, de gré ou de force, plus espagnol, du moins jusqu'en 1547, et Paul IV, étudié de près par M. Georges Duruy, plus prêt à s'affranchir du joug de l'Espagne. C'est pendant ce pontificat de Paul III que Venise eut les deux ambassadeurs dont j'ai parlé.

Si l'œuvre des diplomates, très ardue, est fragile, peu durable, celle des grands écrivains tels que fut Rabelais l'est un peu moins, dit-on. Supposons, un moment que ce soit vrai. Montrer Rabelais, associé dans l'œuvre de la diplomatie et de la défense française à ses deux amis, tous deux évêques de grandes villes, personnages de marque, c'est donc, je crois, faire à la fois une œuvre d'histoire utile et rendre à celui que Chateaubriand nommait : le Père des Lettres françaises, un hommage qui lui est dû.

Malgré tant d'études sur Rabelais, tant et tant d'éditions de ses œuvres ornées de commentaires, le personnage est encore un peu mystérieux et difficile à pénétrer. Leur intimité avec Rabelais n'est pas douteuse. Nous en avons des preuves authentiques. Ce qui est moins clair, et que je voudrais démontrer avec preuves à l'appui, c'est comment, de 1530 à 1549 environ, deux ambassadeurs de France à Venise se servaient d'un grand esprit et d'une plume alerte pour faire aboutir leurs projets et mener à bien la mission qu'un roi de France, François Ier, leur maître à tous deux, leur confiait.

Il est bon, je crois, avant tout, d'esquisser la figure de ces deux ambassadeurs et de rappeler sommairement quelques traits de leur vie.

Georges d'Armagnac (avant 1544), Guillaume Pellicier (1544), sont tous deux les amis de Rabelais [1].

[1] Il est question des Armagnac dans *Les Contes de Grazzini* réimprimés chez Marpon, 1899.

Georges d'Armagnac était fils de Pierre, bâtard de Charles d'Armagnac. Pierre était comte de l'Isle-en-Jourdain. Il mourut en 1515.

Charles d'Armagnac, le grand-père de Georges, était mort en 1497 sans enfants légitimes. Quand le comte Charles mourut, il institua le duc d'Alençon pour son héritier. Le duc d'Alençon étant mort en 1525, ses possessions furent réunies à la couronne. L'Armagnac passa à Henri d'Albret (le grand-père de Henri IV) qui avait épousé la duchesse d'Alençon.

Georges d'Armagnac n'avait que quinze ans, lorsqu'en 1515 il perdit son père Pierre, comte de l'Isle-en-Jourdain. Il fut élevé avec soin par le cardinal d'Amboise, son parent, qui le fit nommer évêque de Rhodez, et toujours protégé par Marguerite, la sœur de François Ier. Ce qu'il fit dans son évêché ne nous est pas bien connu, mais nous savons que le jeune évêque de Rhodez, dès l'année 1528 ou 1532, était un ancien ami de Rabelais. Il y a un très bon résumé de la vie de Georges d'Armagnac, évêque de Rhodez, fait par M. Louis Farges dans la *Grande encyclopédie*. M. Farges y constate que Georges d'Armagnac, avant d'être, en 1536, ambassadeur de France à Venise, y alla une première fois en 1528. C'est un renseignement très précieux. En 1528, Venise était à l'apogée de sa splendeur et de sa gloire artistique. Titien avait peint déjà ses deux portraits : l'Homme au gant et l'Homme aux yeux rouges vêtu de noir qui sont au Louvre. Il avait peint déjà le Jean des Bandes Noires, de face et debout, qui se trouve à Florence, au palais Pitti. Jean des Bandes Noires était mort en 1526. L'année 1528 fut une époque de négociations difficiles pour la France.

C'était le temps où pour tirer Clément VII de ses incertitudes entre l'Empereur et la France, François Ier lui offrait de marier son propre fils à une Médicis. Ce qui, disent les historiens, décida le pape à incliner vers la France. Car le mariage fut conclu en 1533. Georges d'Armagnac, tout jeune, âgé de 26 ou 27 ans, devait, avec son grand nom, entrer partout, s'initier à tous ces grands projets. C'est évidemment ce premier séjour à Venise en

1528 qui lui permit de se faire connaître, et de prétendre un peu plus tard à remplacer M. de Lavaur. C'est aussi, je crois, la connaissance exacte, profonde des intrigues italiennes qui dut lui donner l'idée d'associer Rabelais, son ami, son obligé, à sa politique en faveur de la France.

On a remarqué qu'en 1536, Georges d'Armagnac, partant de Lyon pour Venise, ne se met pas en route sans les avertissements du Roi. Parmi ces avertissements devait être l'ordre de propager *Gargantua* et *Pantagruel*. Car la politique papale ayant changé après la mort de Clément VII, et Paul III étant devenu plus résolument espagnol que Clément VII, il était naturel que la politique française évoluât aussi et devînt plus résolument opposée à Paul III. C'est ce qu'ont dû constater déjà tous ceux qui ont lu Rabelais un peu attentivement, et en lui demandant les secrets de sa doctrine politique, de celle de ses amis et puissants protecteurs. « C'est belle chose être en tous cas bien informé », dit Panurge, au chapitre VII du livre III. Rabelais le fut très bien. En 1530 ou 1532, l'allusion aux Anguissola, dans Gargantua, est encore anonyme, dissimulée, obscure ; soit qu'il y eût encore incertitude sur les projets du pape et de la France, soit que l'attitude hostile aux Farnèse des Anguissola ne fût pas encore bien déterminée. Mais, au livre III, paru en 1546, il n'y a plus à s'y méprendre ; Pierre-Louis vient d'être fait, en 1545, par Paul III, souverain de Parme et de Plaisance. Il a déjà Novare, don de Charles-Quint. Depuis un an, Georges d'Armagnac, qui a quitté Venise pour Rome, est ambassadeur de France à Rome et cardinal (1544). Il est temps d'agir, de frapper fort. Cette fois Rabelais parle clair, très clair. Qu'on relise le chapitre X du livre III sur *Les Sorts homériques et virgilianes* (comment Pantagruel remontre à Panurge difficile chose être le conseil de mariage), il est parfaitement clair.

Rabelais sait par Georges d'Armagnac, ambassadeur à Venise, puis à Rome, toutes les habitudes de Paul III et tous les secrets des Farnèse. Il sait que le pape, déjà vieux en 1545, est entouré de pronostiqueurs juifs et marranes, ceux précisément que Ra-

belais a combattus toute sa vie, comme menteurs et faussaires, les deux Gauricus, de race portugaise, Luc et Pomponius Gauricus. C'est évidemment pour agir sur lui que Rabelais, au chapitre X du livre III émet ces paroles prophétiques, en grec d'abord, puis en français :

ο γερον η μάλα σὴ σενεοι τειρουσι μαχηθαι,

O homme vieux, les soudars désormais
Jeunes et forts te laissent certes ; mais
Ta vigueur est résolue, et vieillesse
Dure et moleste accourt et trop te presse.

Que l'on se figure l'effet de ces prophéties parvenant en 1546 jusqu'au Vatican, entrant dans le cabinet même du vieux pape Paul III, alors que le complot contre Pierre-Louis, le complot des Anguissola, des Landi, des Pallavicini se trame déjà, et que le soudard Octave Farnèse s'apprête à commencer son rôle.

On sait (le Christ couronné d'épines du Louvre le prouve assez) que Titien représenta devant Alexandre Farnèse, le petit-fils de Pierre-Louis, personnifié en Christ couronné d'épines, un soudard, la cotte de maille sarrasine sur le dos, l'épée au côté.

Titien — par un accord prémédité ou fortuit — et Rabelais concordaient absolument.

Paul III était averti que des tragédies allaient se passer autour de son vieux trône, que le sang allait couler. Profita-t-il de l'avertissement? Il est difficile de le savoir. Mais c'est probable. Car Sleidan nous dit qu'il avertit Pierre-Louis.

En 1547, après l'assassinat, Paul III dut relire, avec un peu de terreur, le chapitre X du livre III de Pantagruel.

La France obtint enfin ce qu'elle voulait. Paul III prit Charles-Quint en haine. Nous savons la date exacte du départ de Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, pour l'ambassade de Venise. Nous la savons par une lettre de Rabelais, datée de Rome, 28 janvier 1536. Il est allé déjà à Venise en 1532 [1].

[1] *Grande Encyclopédie*, article de Louis Farges.

« Monseigneur,

« J'ai entendu que monsieur de Lavaur (Odet de Selve), qui était ambassadeur pour le Roy à Venise a eu son congé et s'en retourne en France.

« En son lieu va monsieur de Rodez (Georges d'Armagnac) et tient à Lyon son train prêt, quand le roi lui aura baillé ses avertissements ».

Cette ambassade eut ses difficultés. Car les Vénitiens, comme toujours, étaient fidèles à leur politique de bascule : s'appuyer tantôt sur la France, tantôt sur l'Empereur, selon les espérances et les intérêts du moment. Exemple : l'Arétin et Nicolas Francho qui, dès 1528, connaissaient Venise.

Georges d'Armagnac dut passer à Venise quatre années au plus (de 1536 à 1540) puisqu'en 1540 (23 juillet et 17 octobre) nous avons deux lettres de Pelissier, évêque de Maguelone, à monsieur le docteur Rabelais. En juillet 1540, Pellicier a remplacé à Venise Georges d'Armagnac, qui a dû s'acheminer vers Rome.

Quant à ce second ambassadeur de Venise, Guillaume Pellicier, d'abord évêque de Narbonne, puis de Montpellier, il est en juillet et en octobre 1540 ambassadeur du roi de France à Venise.

M. Moland, éditeur de Rabelais, nous dit de lui :

« Deux lettres de ce prélat, l'une du 23 juillet, l'autre du 17 octobre, ont un caractère fort amical et familier. Il est question, dans la seconde de ces lettres, de l'acquisition de *Manuscrits hébraïques* et *syriaques* et de livres grecs pour la librairie du roi.

Il demande à Rabelais d'employer son influence pour faire réussir cette négociation, qui enrichit, en effet, les dépôts publics. Cette acquisition de Bibles hébraïques et syriaques intéressait donc, en 1540, François Ier et Pellicier, son ambassadeur à Venise, ami de Rabelais. Elle intéressait aussi vivement Rabelais lui-même ; car une partie des discussions théologiques de Gargantua, publiée dès 1532, et de Pantagruel, porte précisément

sur le texte syriaque de la Bible et sur l'interprétation que donnait Nicolas de Lyra de : *Ob Regem Basan*[1].

C'était donc avec l'assentiment du roi de France et l'appui de Rabelais que Pellicier travaillait à acquérir pour le roi, des textes hébraïques et syriaques de la Bible.

On voit qu'en ces temps le rôle d'un ambassadeur ne se bornait pas à savoir les menus faits du jour, mais que sa science remontait loin dans le passé pour rechercher tout ce qui pouvait étayer les grandes discussions théologiques. Ce rôle d'ambassadeur érudit, Pellicier le soutint jusqu'au bout, grâce à Rabelais qu'il consultait sur les cas difficiles avec ton de respect marqué. Il demande souvent son avis, tant à l'érudit qu'au médecin.

Nous possédons une lettre, citée dans l'édition Jouaust, où Pellicier consulte Rabelais sur un cas difficile de grossesse qui intéressait fort alors quelques Vénitiens.

Il faudrait toute une longue étude diplomatique pour raconter ce que furent, au pays de Gritti et de Titien, ces deux ambassades de ces deux amis de Rabelais, et leurs résultats pour la France. Cette étude, M. Tausserat-Radel vient de la commencer en publiant la correspondance politique de Guillaume Pellicier.

Ce qu'il suffit de noter pour l'instant, afin d'expliquer Rabelais, c'est qu'en 1527, toute l'Europe doutait de Paul III, comme elle avait douté de Clément VII.

Sleidan le dit expressément (page 179) :

« A présent par sa bulle il tend couvertement à la même fin que faisait Clément ouvertement.

« Et cependant par une impudence effrontée il fait semblant de vouloir réformer les horribles et exécrables erreurs et vices de son Église dont il y a si longtemps que tant de gens de bien et de savoir se sont complaints amèrement.

« Là-dessus l'Empereur abusé par telles ruses les appelle au Concile.

[1] Je renvoie ceux qui seraient curieux d'approfondir ces discussions à Richard-Simon : *Histoire critique du Vieux Testament* et à M. Ledrain.

« Ce qu'il ne ferait, s'il n'était bien informé de ses cautèles et déceptions.

« Il use de telles trafiques quand par ambassade il sollicite les Rois et Princes, et même eux de recevoir le Concile afin qu'il ait des défenseurs et approbateurs de sa méchante institution : et qu'en approuvant le Concile ils condamnent leur doctrine :

« Qui est la ruse dont Julian l'Apostat a autrefois déçu les gendarmes chrétiens.

Il y a plus :

« Que le pape Paul III étant partie adverse, usurpe néanmoins l'office de juge contre droit et raison ; et en cela tous les autres s'accordent, qui lui sont obligés par serment et autres moyens.

« Mais l'empereur et les autres rois, à leur avis, peuvent juger que cela n'est licite, et ne se doit endurer.

« Car Dieu aidant, leurs Théologiens prétendent monstrer que le pape a *embabouiné l'Église de doctrine contraire non seulement à la parole de Dieu*, mais aussi aux anciens Conciles et docteurs ; laquelle néanmoins il maintient aujourd'hui.

« Qu'il a fait des *lois et ordonnances infinies* répugnant au commandement de Dieu : par lesquelles la vraie connaissance a été obscurcie et opprimée. (Rabelais, contre les légistes.)

« Par quoi ils se délibèrent — d'accuser le pape et ses complices de ces méchancetés au premier Concile légitime, et les prouver contre eux.

« Davantage il est plus que notoire, et n'a besoin de preuves, comment ils parviennent à ces dignités et bénéfices par méchancetés et déshonnêtes pratiques, par fraudes et violences : quelle orde et sale vie ils mènent, quels méchants exemples ils montrent, ne faisants en rien leur devoir, ne se souciants aucunement des hommes dont ils sont chargés, et se débordants en toute punaisie et infection ».

L'on voit clairement l'opinion de l'Europe.

Si la petite Tallard — Madame d'Usez, — dont parle Brantôme, se faisait théologienne pour statuer sur les questions

d'amour, combien de théologiens de profession, dont était Rabelais, prenaient la parole pour dénoncer les mêmes abus que lui?

En contrôlant Rabelais par Sleidan, on s'aperçoit vite que Rabelais avait surtout pour but en écrivant, de prendre part aux grandes luttes théologiques de ce temps-là, et, au nom de l'Évangile (que de fois ce nom revient dans *Gargantua*), de combattre les moines ocieux, les prélats fainéants, même le pape prévaricateur et mal conseillé par ses astrologues juifs, de combattre Paul III et les Farnèse.

C'était à Venise qu'on réimprimait Rabi-Kimi et Aben-Esra, ces juifs que Rabelais attaque toujours comme faussaires et menteurs. En propageant à Venise et dans toute l'Italie les livres de Rabelais, ses amis Georges d'Armagnac, l'ambassadeur de 1536, Pellicier, l'ambassadeur de 1540, pouvaient donc considérer qu'ils participaient à une œuvre de défense nationale et française contre les abus et les aberrations de l'église romaine, du Vatican alors plein de juifs.

Quant au rôle de deux évêques français, aidés de Rabelais, j'ai voulu essayer d'en tracer le dessin aussi exactement que possible. On sait les immenses conséquences qu'eurent sur l'histoire des deux nations française et italienne, les disputes, les coups de main autour de Parme et de Plaisance. Le rôle du second ambassadeur Pellicier, évêque de Montpellier, à Venise, ne fut pas moins difficile que celui de Georges d'Armagnac.

Ce qui resterait à déterminer, non pas pour épuiser le sujet, mais pour le traiter dans son ensemble, aussi exactement que possible, c'est le succès des prédictions et pronostications rabelaisiennes, ce qu'on en dit, lors de leur apparition, à Rome, à Venise, à Parme, à Plaisance, à Novare et comment on y répondit, par quels almanachs et pronostications fabriqués en Italie, par Luc Gauricus, ou sous sa direction. Luc Gauricus avait été astronome de Jules II, de Léon X, de Paul III

Enfin, pour traiter à fond cette grave affaire, il faudrait parfaitement connaître les relations de Titien, à Venise, avec les trois ambassadeurs de France : M. de Lavaur (avant 1536),

Georges d'Armagnac (de 1536 à 1545), Pellicier, de 1540 à 1547.

Il est impossible que Titien, lui-même grand politique, intimement mêlé toute sa vie à la vie des Farnèse, les ayant peints tous tant de fois, n'ait pas connu les trois ambassadeurs de France. Des recherches sur ce point d'histoire sont nécessaires. Je les poursuis en ce moment. Si elles aboutissent, comme je le désire, j'aurai peut-être, après avoir montré Rabelais dans l'intimité des deux ambassadeurs, s'associant à leurs projets, à montrer l'opinion de Rabelais et celle de Titien parfois concordante sur certains points de ce grand sujet. C'est une recherche qui peut intéresser l'Italie autant que la France et que l'Espagne. Mais elle demanderait tout une longue étude pour être exposée complètement, et il me suffit pour aujourd'hui d'avoir indiqué le rôle des évêque français et de Rabelais dans les affaires de Parme et de Plaisance.

Le chapitre X du livre III de Rabelais avec ses allusions au coup de main du 10 septembre 1547 (assassinat de Pierre-Louis par Anguissola, Landi, Pallavicini, etc...) est comme une pièce diplomatique de première importance, qu'il fallait tirer de l'ombre et remettre dans son vrai jour.

AMÉDÉE PIGEON.

L'IMPÉRATRICE DES BALKANS

Parmi les œuvres poétiques du prince Nicolas du Monténégro, la tragédie historique en trois actes, la *Balkanska Tsaritsa* (l'Impératrice des Balkans), mérite une analyse spéciale, parce qu'elle nous donne une idée assez exacte du rôle que le chef de la Tsernagore aspire à attribuer à son pays dans la péninsule balkanique, savoir : la reconstitution de la Serbie du XIIIe siècle sous les auspices de la poignée de Serbes qui ont su échapper en tout temps au joug étranger. Représentée à Tsétinié, (nous doutons d'ailleurs qu'elle soit jamais jouée sur une autre scène serbe, dans les circonstances actuelles, en raison de ses tendances politiques) cette tragédie nous présente les deux derniers souverains séculiers qu'a eus la Tsernagore au moyen-âge et nous reporte à la fin du XVe siècle, dans la Zéta, province de l'extrémité sud de l'Illyrie.

Mais avant d'aborder l'analyse de la pièce, il faut rappeler brièvement quelle était alors la situation du monde serbe. A cette époque, les Turcs, enfin devenus maîtres de Constantinople et à l'apogée de leur puissance, achevaient la conquête de la péninsule balkanique et asservissaient complètement toutes les terres serbes pour la plupart devenues leurs tributaires au lendemain de la fatale journée de Kossovo ou du Champ des Merles (1389). Le domaine du dernier despote Georges Brankovitch de Semendria, mort en 1456, la Bosnie, l'Herzégovine tombèrent sous leur domination. Il ne restait plus qu'une région, habitée par la race serbe, encore irréductible, bien qu'entamée par Venise dont la politique s'inspirait de ses intérêts commerciaux, la Zéta, qui a été le berceau de l'antique royaume serbe et qui a

donné le jour à Némania, le fondateur de la glorieuse dynastie, deux fois séculaire, des Némanides (1259-1367).

Ce sont là des titres de gloire, que le poète de Tsétinié, comme on le verra, n'oublie pas de rappeler.

La Zéta, à la fin du XVe siècle, avait comme prince Ivan Tsernoïévitch, ou Ivan-Beg dans la langue populaire (1471-1490), allié à Venise qui inscrivit son nom sur le livre d'or des patriciens vénitiens avec le titre de *Magnificus et potens Dominus Juanus Cernoevich, dominus in partibus Xentæ superioris ac Vojvoda noster*. En 1474, Ivan-Beg dégagea la ville de Scutari d'Albanie, alors possession vénitienne, assiégée par une armée turque de 70,000 hommes. En 1478, il sauva une seconde fois Scutari ; mais en 1479 les Turcs se vengèrent sur sa capitale Jabliack dont ils s'emparèrent et qu'Ivan ne put leur reprendre qu'en 1481, abandonné qu'il était alors par les Vénitiens. (Ces derniers venaient de conclure avec l'empire ottoman une paix avantageuse pour leur commerce, au prix de Scutari). En 1482, ne pouvant compter sur l'appui de Venise, pas plus que sur quelques secours des autres États italiens, plutôt que de se soumettre aux Turcs et de consentir à leur payer tribut, Ivan Tsernoïévitch livra aux flammes sa résidence de Jabliak et se réfugia, avec les siens, dans les montagnes inaccessibles auxquelles il donna son nom (*Tsernagore* ou Montagne noire). Il construisit en 1484, à Tsétinié, une église, un monastère et ensuite un palais pour sa résidence. Il mourut en 1490, au moment où revenait au Monténégro son fils aîné et héritier Georges, qu'il avait envoyé prendre femme à Venise.

Georges Tsernoïévitch succéda à son père et continua la même politique de résistance armée contre les Turcs jusqu'en 1499, année dans laquelle, cédant aux sollicitations de sa femme que la vie luxueuse de Venise n'avait guère rendue apte à supporter les rudes mœurs des montagnards, il résolut d'aller se fixer définitivement en Italie. En s'éloignant de sa patrie il désigna comme son successeur au pouvoir temporel, le métropolite de Tsétinié, l'évêque Pierre Ier

Le second fils d'Ivan-Beg, Stanko Tsernoïévitch, jaloux de son frère aîné Georges, se rendit à la mort de son père à Constantinople, auprès du sultan Bajazet II, sollicitant de ce dernier des troupes pour réduire le Monténégro, sous condition que Bajazet lui en laisserait le gouvernement avec l'administration de la Zéta et Scutari comme capitale, moyennant paiement d'un tribut annuel. Ses propositions furent agréées. Après avoir embrassé l'islamisme, Stanko partit avec ses compagnons également renégats et quelques troupes turques, pour conquérir le Monténégro. Son frère Georges le battit à Liechkopolié. Comprenant qu'il ne pourrait réduire ses compatriotes, Stanko Tsernoïévitch s'etablit d'abord à Scutari, puis dans le village de Bouchati, comme gouverneur de la Zéta pour le compte des Turcs. Suivant certains historiens, ce Stanko serait le chef de la famille des Bouchatlia, qui a fourni des pachas et des vizirs à Scutari jusqu'en 1831.

Telle est, résumée à grands traits, l'histoire serbe de cette partie du XVe siècle qui fait le fond de la tragédie. Pour les besoins de sa composition, l'auteur s'est un peu écarté de la rigoureuse exactitude historique. Remarquons, par exemple, qu'il fait envoyer un corps d'armée monténégrin au secours de l'Albanais Skenderbeg, mort en 1467, par Ivan-Beg qui ne régna sur la Zéta qu'à partir de 1471.

Avant d'entrer dans le cœur de la pièce, il nous reste encore à signaler le prologue, qui nous apprend que l'auteur a voulu, « lorsque le nuage des combats cesse d'envelopper notre mon- « tagne », célébrer le courage et le patriotisme des Monténégrines, dont l'héroïsme vaut celui des hommes. Et en effet le thème principal que nous trouvons développé dans la « Balkanska Tsaritsa », sans parler de l'énumération des services rendus par la Tsernagore à la cause serbe, est que, chez la femme monténégrine, la fidélité à la patrie est plus puissante que l'amour.

« Vous ne nous êtes pas inférieures », s'écrie le poète, « quand il s'agit d'héroïsme ; l'eau, la poudre et le plomb nous

« sont présentés par vos mains. Au-dessus des colonnes « d'épaisse fumée de la poudre que nous brûlons ; à côté du sym- « bole de la croix libératrice, nous voyons votre angélique vi- « sage. Et alors aurais-je pu vaincre de mon cœur le désir « ardent, et ne point élever sur un autel les mérites de la « femme ? »

Le prince Nicolas cherchait, par ses écrits, à se faire l'éducateur de son peuple. On peut voir une preuve nouvelle à l'appui de cette assertion dans les vers ci-dessus, ainsi que dans le titre de sa tragédie, dans le rôle qu'il prête à l'héroïne principale, Danitsa (Aurore). Il s'efforce de relever la dignité de la femme, dont la place dans la société serbe, jusqu'en ces derniers temps, n'a pas eu l'importance que nous lui attribuons en Occident.

Les principaux personnages sont : Ivan-Beg, seigneur de la Tsernagore et de la Zéta ; Georges Tsernoïévitch, l'héritier présomptif du trône ; Stanko Tsernoïévitch, voïévode et le plus jeune fils d'Ivan, les princes Déane et Péroune, nobles de la Zéta, ce dernier le père de Danitsa ; Danitsa, fille de Péroune, demoiselle d'honneur de la princesse femme d'Ivan-Beg et fiancée de Stanko Tsernoïévitch ; Ibrahim-Aga, envoyé du sultan Amourat.

Les événements se déroulent à Jabliak et dans le voisinage de cette ville.

PREMIER ACTE.

Nous ne sortons pas de Jabliak. A la 1re scène, le voïévode Stanko se lamente de la vie calme et compassée qu'on veut lui imposer, à lui qui ne rêve que chevauchées, chasse, guerre et gloire. Il se décide à partir pour la chasse. Survient son frère aîné Georges, qui sort de la séance du conseil à laquelle Stanko a oublié d'assister et qui entretient le jeune voïévode, sur l'ordre d'Ivan-Beg, des affaires qui y ont été traitées. Nous trouvons là un tableau de la situation politique d'alors : c'est un traité avec Venise, une réclamation de Raguse qui demande des facilités pour son commerce, etc. Tout cela intéresse peu Stanko, qui professe une aversion profonde pour Rome et les Latins[1]. Une seule communication l'émeut : Skenderbeg, assiégé dans

[1] D'après le ton sur lequel les Latins sont mentionnés ici et ailleurs, il ne faudrait pas induire que l'auteur de la tragédie soit animé à leur égard de sentiments hostiles. Assurément le prince Nicolas est-il fort attaché à l'orthodoxie ; mais il n'est rien moins que fanatique à l'encontre des autres communions chrétiennes. Son Altesse vient de conclure avec le Pape un concordat qui pourrait servir de

Kroïa par les Turcs, demande du secours. Si Ivan-Beg songeait à lui confier le commandement de l'armée monténégrine qui doit aller repousser les Turcs ! Après avoir donné des signes non équivoques de l'ambition qui le ronge, Stanko arrive à parler du mariage projeté pour son frère avec une Latine, une noble vénitienne. Pourquoi Georges n'épouserait-il pas une femme de sa race? Georges répond malicieusement qu'une seule pourrait faire l'objet de son amour — Danitsa, et il s'éloigne. Stanko, resté seul, donne libre cours à sa jalousie contre son frère qui, non content de l'exclure du pouvoir souverain qu'il désirerait tant exercer, songe peut-être à lui ravir sa fiancée.

2e scène. — Arrive Danitsa, suivie d'une servante. La princesse l'a chargée de faire porter à son fils Stanko des mets qu'elle a elle-même accommodés. Scène de jalousie. Explications. Stanko se convainc bien vite que son frère Georges a voulu rire à ses dépens, qu'il possède toute l'affection de Danitsa. Il parle à sa fiancée de l'éventualité d'une prochaine séparation : il sera peut-être désigné pour porter secours à Skenderbeg. L'entretien porte aussi sur la situation du Monténégro. Le poète met l'occasion à profit pour faire valoir les services rendus par la Tsernagore à la cause nationale. Laissons lui la parole.

Stanko : « Eh ! tu es une vraie Monténégrine ! »

Danitsa : « Amer est le sort de ma patrie ; mais plus elle est malheureuse, « plus je l'aime ; pour elle je donnerais mon sang et toutes mes forces. Vous « autres, hommes, vous avez pour devoir de ne pas souffrir plus longtemps « ces choses... La Vieille Serbie et Branitchéro et la Dalmatie et la Bosnie « gémissent sous l'oppression d'une puissance étrangère et avide... La forte « Serbie a sombré, la malheureuse ! Le despote[1] s'est livré à Jean le Hon- « grois, et le fils de l'Herzégovine au Sultan ! Le drapeau serbe flotte encore « sur ces roches ensanglantées ; Ivan le tient dans sa main puissante, mais « il est seul.... Ah ! si j'étais homme ! »

Stanko : « Il y aura des hommes ! Lorsque le tendre cœur des jeunes filles « brûle d'une flamme si vive pour la cause serbe, qu'est-ce que les héros « n'accompliront pas ? »

Danitsa : « Pour moi je crois en l'avenir de la Zéta comme aux symboles « de notre sainte Église... J'espère que la Zéta renaîtra, recouvrant tout ce « que l'étranger maudit nous a ravi. Car tout ce que la terre serbe a eu de « glorieux, a eu de saint, a eu de grand, n'est-ce pas la Zéta qui l'a engen- « dré ? C'est la Zéta qui a fait la Serbie ! Dans la plaine de la Zéta a poussé « le premier arbre des souverains serbes. De Vladimir jusqu'à Ivan, tout ce « qui appartient aux Serbes et aux pays serbes a vécu à l'ombre de cet arbre

modèle à des princes catholiques. L'un de nos collaborateurs publiait dernièrement une traduction française de cet acte (*La Serbie chrétienne*, broch. de 131 pages. — Paris, Leroux). A l'article 12, le prince s'engage à entretenir à ses frais quelques jeunes lévites dans un séminaire de Rome. En 1896, S. A. promettait spontanément à ses sujets catholiques de leur bâtir une église dans sa capitale.

(Note de la rédaction).

[1] Georges Brankovitch de Semendria.

« merveilleux, et le kolo[1] de l'unite serbe l'a encerclé dans ses plis. Héros, « capitaines, rois, bans, nos empereurs, nos joupans, saints, princes, « hommes d'État, législateurs et prêtres — tout cela la Zéta, la douce, l'a « donné au monde serbe. La Zéta est le berceau de la puissance serbe ! »

Danitsa s'éloigne. Le prince Déane, en sortant du conseil, vient apprendre à Stanko qu'il a été désigné pour marcher au secours de Skenderbeg, qu'Ivan Beg va lui communiquer ses instructions. Arrive Ivan Beg ; il donne de sages conseils à son fils sur la conduite qu'il doit tenir vis-à-vis des Arnautes opprimés. Les malheurs du Balkan lui arrachent ces réflexions :

« Ah ! gens du Balkan, peuples, héros ! Qu'êtes-vous devenus ? Aujour- « d'hui vous êtes à terre ; chacun peut vous fouler aux pieds... Et si ces « héros s'étaient entendus dans un esprit de fraternelle concorde, ils au- « raient reçu à la pointe de leurs sabres l'Orient comme l'Occident ».

Stanko : « Qu'est-ce qui a divisé, le sais-tu, père, ces peuples qui pleurent « et gémissent, démembrés — sans liberté » ?

Ivan-Beg : « L'oubli du passé, l'égoïsme de leurs souverains, de Siméon, « Svonimir et Douchan notre Empereur. Tous les trois ils se sont arraché le « pouvoir ; ils ont divisé les frères pour des frivolités : la couronne et la « gloire... si le Serbe avait dit au Bulgare, en frère : Voici ma Serbie, garde « ta Bulgarie ! Et au Croate : Frère affectionné, à toi le tien, à moi le mien : « ton ennemi, avec les Croates, rencontrera les Serbes. Et si ces deux peu- « ples avaient dit au Serbe : Serbe, donne-nous la main. En commun avec « toi, nous supporterons volontiers toute peine ! Tous les trois, s'ils avaient « pratiqué l'antique sagesse des Grecs, s'ils avaient vécu en bons voisins dans « les limites de leurs frontières, d'autres oiseaux chanteraient de l'Olympe à « la Drina... Il n'en a pas été ainsi et maintenant qu'arrive-t-il ? Ces trois « peuples gémissent dans les fers maudits de l'étranger !... »

Stanko, resté seul, se réjouit des futurs combats qu'il va soutenir contre les « orgueilleux, coiffés du turban ». Il reçoit la visite d'Ibrahim-Aga, envoyé auprès d'Ivan-Beg par le Sultan, qui menace la Tsernagore d'une invasion si elle fournit des secours à Skenderbeg. Le rusé Musulman découvre bientôt l'ambition de Stanko. Il le flatte, Il lui fait un tableau enchanteur des délices de Constantinople et de la vie du guerrier turc. Le Sultan lui-même, dit-il, se préoccupe du second fils d'Ivan-Beg ; il serait disposé à le faire Empereur du Balkan, sous son autorité. Cela ne vaudrait-il pas mieux que d'être le troisième personnage de la petite cour de Jabliak ? Stanko prête une oreille complaisante à ces discours : il reverra le messager turc. La 3e scène nous fait assister à une fête donnée par Georges en l'honneur de son frère, qui part le lendemain au secours de Kroïa assiégée.

DEUXIÈME ACTE

La 1re scène nous transporte en rase campagne, dans le voisinage de Bérislavtsi, résidence de Danitsa, la fiancée de Stanko. Ce dernier dort sous

[1] Danse nationale serbe, analogue à la farandole.

une tente. Il a été rappelé de Kroïa par son père, et il revient à marches forcées à Jabliak. Son armée le suit. Il aurait déjà atteint Jabliak, n'eût été son désir de revoir Danitsa après une longue absence. Une conversation entre ses deux écuyers nous fait savoir que le jeune voïévode monténégrin a accompli des prodiges de valeur dans sa mission auprès des Albanais. Nous apprenons, en outre, qu'il a eu, de nuit, une entrevue secrète avec Ibrahim-Aga, qu'il a envoyé ensuite une lettre à cet Ibrahim par son écuyer Ivo, et que ce dernier a fait tenir la lettre, non pas au destinataire, mais à Ivan-Beg, à Jabliak.

A la 2e scène, la voïévode Stanko se réveille, après un pénible sommeil troublé par les remords. Au cours d'une conversation qu'il tient avec son écuyer Ougliécha, nous recueillons un nouveau détail : lors de la troisième bataille livrée sous les murs de Kroïa, il a été fait prisonnier par les Turcs, conduit à Andrinople, puis relaxé. Il demande qu'on lui fasse venir un gouslar pour le distraire. Resté seul, il nous fait connaître sa trahison, ses projets, Quand il aura livré les siens aux Turcs, qu'il aura abjuré la foi chrétienne, il épousera Danitsa, embellira la Zéta, règnera sur tout le Balkan comme vassal du Sultan. Le gouslar arrive. Il chante :

« Béni soit le nom du Dieu tout-puissant ! Qu'il préserve Ivan notre Sou-
« verain, Georges son héritier et notre voïévode Stanko. Chantons ce
« chant :

« Depuis qu'on forge des sabres, depuis qu'on fond des massues, depuis
« que les chevaux soulèvent la poussière des plaines, depuis que le héros
« fait face au héros, quelqu'un a-t-il jamais fait une chose plus odieuse que
« le crime de Vouk Brankovitch, qui a trahi son maître » ?

Stanko : « Autre chose, ce chant est vieilli ».

Le gouslar : « Il n'y a pas de mauvais temps sans neige et dans une race
« il n'y a pas de honte plus grande que celle d'un frère qui livre son frère,
« qui le vend à l'ennemi pour de l'or... Malheur à celui qui soulève le
« peuple ! malheur à celui que le peuple maudit !... »

Le voïévode apostat renvoie le gouslar malencontreux, qui ne fait qu'aviver ses remords naissants. Livré à lui-même, il nous apprend que le lendemain, au point du jour, rejoint par son armée, il surprendra Jabliak et qu'il y proclamera l'autorité du Sultan. L'écuyer Ougliécha, qui est allé aux informations, lui annonce qu'on lui prépare un brillant accueil à Jabliak, que Danitsa languit dans la maison de son frère, ne pouvant croire qu'il ait pu s'échapper de sa prison d'Andrinople.

A la 3e scène, Danitsa errant par la campagne, accompagnée de Marthe son amie, s'approche inconsciemment de la tente du jeune voïévode. Elle se lamente de la captivité de son fiancé, qu'elle aime d'ailleurs sans espoir, car la princesse régnante ne consentira jamais à laisser son fils, un Tsernoïévitch, épouser une jeune fille de petite noblesse. Stanko s'approche d'elle, veut se faire connaître : elle tombe évanouie. Stanko et Marthe la portent sous la tente et lui prodiguent des soins. Ougliécha vient annoncer qu'une troupe d'hommes armés s'avance dans le campement.

A la 4e scène Stanko, sortant de sa tente, se trouve en présence des princes Déane et Péroune, envoyés d'Ivan-Beg. Pourquoi l'a-t-on rappelé? Le prince Déane lui explique que des lettres, parvenues à Jabliak, ont donné la preuve de sa trahison. « Mais, ajoute-t-il, ton père Ivan veut tout cacher ; « rien n'apparaîtra au grand jour. Viens demander pardon à ton père : il jet- « tera ces lettres au feu, et la Terre-Noire elle-même les ignorera. Tu seras le « troisième personnage de la Cour, glorieux, sans tache ni reproche : la « Zéta, toute la Tsernagore chanteront tes louanges. Et d'ailleurs qui, mon « Dieu, peut accorder confiance au Turc? Là où l'épée est impuissante, il a « recours au mensonge. Avec ces deux moyens il gagne à sa cause, mais qui, « prince? Les esprits légers, évaporés, les timides. Nous sommes petits, « nous; mais de la foi chrétienne le bouclier nous préservera contre la bar- « barie ».

Stanko : « Quoi qu'on dise, les Turcs, ce me semble, valent mieux que les « Latins. Entre les titres de provéditeur et vali, le choix est facile. Si « Georges incline vers Venise, pour moi qui serais en butte aux persécu- « tions de la famille de sa femme, Rome et le Pape auront beau faire; je « ne tomberai pas entre les griffes du lion de Saint-Marc !... »

Déane réplique en montrant les montagnes inaccessibles de la Tsernagore et dit que les Monténégrins échapperont toujours au joug de l'étranger. « Hé ! observe Stanko, fort est le Sultan, rusé est le doge. Nous sommes pe- « tits, pauvres, nous avons besoin de tout...

Déane : — « Au moins, nous pouvons mourir de faim, et cela parmi les « aigles !.. L'aigle fond du haut de la nue ; il ravit tout ce dont il a besoin ; « puis il prend son essor, pousse un cri de victoire et, planant dans les airs, « il menace tout ce qui vit. »

Le dialogue devient de plus en plus vif et dégénère en querelle, lorsque Stanko annonce enfin son intention de passer aux Turcs. Stanko frappe et blesse le vieux Monténégrin. Déane, mourant, adjure le fils de son souverain de ne pas renier sa patrie. C'est en vain. Alors, en expirant, il exhale cette imprécation :

« Quiconque n'est pas fidèle à la Tsernagore, qu'il soit partout maudit de « Dieu et des hommes.

— « Ainsi soit-il » ! — répondent les soldats de sa suite.

— « Quiconque ne considère pas ces rochers comme sacrés, qu'il soit cou- « vert d'opprobre et maudit » !

— « Ainsi soit-il ! »

La 5e scène nous ramène sous la tente de Stanko. Danitsa revient de son évanouissement. Marthe lui annonce la trahison de Stanko ; elle refuse d'y croire et de fuir. Stanko arrive, lui dit qu'il a tué Déane à la suite d'une querelle, qu'il fuit. Il lui demande de fuir avec lui chez les Turcs, où elle sera l'impératrice du Balkan selon la promesse d'Amourat. Danitsa refuse, adjure son fiancé de rester fidèle à sa religion, à sa patrie, de s'en remettre à la justice d'Ivan-Beg pour la querelle avec Déane. Les arguments épuisés de part et d'autre, la troupe qui a suivi les princes Déane et Péroune s'avan-

çant pour se saisir du renégat, Danitsa s'écrie, dans le paroxysme de son indignation :

« Quiconque prendra le traître, la fille du prince Péroune, Danitsa l'ac-
« cepte pour époux. Ma main, dix villages et deux palais à Jabliak sont au
« héros monténégrin vengeur. » Stanko, dans sa fureur, tire son épée, la blesse gravement, et s'enfuit sur son cheval. Elle est recueillie, mourante par son père.

TROISIÈME ACTE

La 1re scène nous apprend que Danitsa a survécu à sa blessure. Ivan-Beg confie à son fils Georges le commandement de l'armée qui doit repousser les Turcs envahisseurs conduits par Stanko. Il lui donne ses instructions.

« Le hasard des combats, dit Georges, peut faire tomber Stanko entre nos
« mains. Dans ce cas, père, que ferai-je de lui »?

Ivan-Beg : « Tu demandes ce que tu feras de lui ? Tu le traiteras en frère.
« Mais quoi, Stanko, un traître ! Au fil de l'épée, Georges : il ne mérite pas
« autre chose... Mais non !... Attends que je voie !... Tuer mon enfant !...
« Non, mon fils... »

A la 2e scène, nous sommes au camp de l'armée monténégrine. Le prince Péroune annonce à Georges que Ivo, l'écuyer du renégat, est venu du camp turc, qu'il désire faire une communication. Introduit sous la tente princière, Ivo demande pardon d'avoir trempé dans la trahison de son maître envers le Monténégro ; il divulgue le plan de bataille arrêté par les Turcs pour le lendemain. Un conseil de guerre s'ensuit ; Georges y distribue les postes à chacun des chefs de son armée. Un devin, vieillard de 90 ans, se trouve dans le voisinage ; un des chefs demande qu'il soit consulté sur l'issue de la bataille du lendemain. Georges y consent, le vieillard, introduit, annonce que l'armée turque succombera ; il divulgue ensuite à ses auditeurs l'histoire à venir du Monténégro :

« Pour demain », dit-il, « un brillant triomphe attend le prince Georges ;
« mais les rochers de la Zéta ne brilleront pas longtemps dans sa couronne.
« Bientôt les Turcs, de même que toute la Serbie, occuperont votre petit
« banat, si beau, si héroïque. Puis, vous vous retirerez de ces plaines dans
« les montagnes escarpées, d'où les flots de la mer Ottomane ne pourront
« vous chasser. Mais ces flots feront rejaillir sur vous la misère et le chagrin ;
« ils inonderont votre patrimoine, ne vous laissant ni liberté ni espoir...
« Vous ne vous relèverez que le jour où un frère vous viendra du Nord ».

Un des chefs : « Loin de nous est le froid septentrion ».

Le devin : « Sans doute ; mais la Russie, la jeune mère de votre frère dé-
« voué, va bientôt surgir. Votre frère, à l'admiration du monde, grandira et
« prospérera ; et à cause de lui, personne n'osera rien contre vous.

Un des chefs : Et comment reconnaîtrons-nous notre frère?

Le devin : « Un voïévode et pasteur vous sera donné par Dieu, tiré du
« cloître. Ce ne sera pas un prêtre comme les autres. La croix de l'Église
« exceptée, il ne portera ni capuchon noir, ni froc, ni crosse, mais le dolman,

« le sabre, la cuirasse et l'aigrette à son casque. Il tendra la main à votre « frère du Nord, et chacun d'eux engagera à l'autre sa foi fraternelle. Et « lorsque vous aurez ce chef porteur de la croix, vous commencerez à « étendre la liberté au pied de vos rochers. Et dans la Zéta et les autres do- « maines de Douchan, vous fonderez l'union et un plus merveilleux empire « que l'ancien ! »

A la 3e scène, nous sommes dans le voisinage du champ de bataille. Danitsa, à peine remise de sa blessure et accompagnée de Marthe, suit attentivement les phases de la lutte. Elle porte un récipient rempli d'eau et Marthe un autre rempli de vin. Surviennent deux blessés, qui racontent le triomphe des Monténégrins. Danitsa, plus hardie que Marthe, s'avance sur le champ de bataille et donne ses soins à un blessé. C'est Stanko, qui persévère dans son apostasie et sa trahison. Elle s'écrie :

« Ici un guerrier, un héros ! Venez anéantir le traître ».

Stanko : « Écoutez les paroles chrétiennes d'une femme qui soulage les « blessés ».

Danitsa : « Blessée moi-même je suis au fond du cœur, blessée au fond de « l'âme ! Et cela par tes mains qui ont détruit mon bonheur ! Blessée je suis « dans mon âme, dans ma jeunesse ! Tu as empoisonné ma vie, pleine de joie « et de félicité » !

Stanko : « Venge-toi... »

Danitsa : « Me venger je ne puis, ô mon malheureux fiancé ! L'amour « droit et pur ne se dément jamais, même dans la tombe. Tu m'as blessée « dans mon corps, dans mon cœur et dans mon âme ! Et ton crime n'éteint « pas mon amour ! Me venger ! La voix de mon premier amour me le défend. « Odieux me sont tes actes, et précieux tes jours... Te repens-tu d'avoir re- « nié ta race, ta foi » ?

Le blessé est retrouvé par quelques-uns de ses soldats en fuite. Pendant qu'on l'éloigne, il répond à Danitsa :

« Je ne me repens pas, mais je déplore que tu ne veuilles partager ma « vie. J'espère encore que tu viendras à moi à Scutari. »

Danitsa (Seule) : « Il est sauvé et la victoire est à nous. Maintenant mon « pays sera tranquille et il a assez de gloire... Mais moi, comment survivre « à la honte de Stanko ? Chacun peut me rappeler mon fiancé vaincu. Il a « dit : J'espère que tu viendras à moi. Comme fidèle fiancée, je le dois. Mais « comment ? La Moratcha s'écoule dans le lac limpide qui, lui, se déverse « dans la Boïana, devant Scutari. O Moratcha, ma demeure dernière, garde- « moi des abîmes tant que tu ne m'auras pas déposée dans le sein du lac, « ton fils aux eaux bleues. Et lui, comme un *djéver* (garçon d'honneur), il me « conduira devant Scutari. Voilà comment j'irai à mon jeune fiancé. » (*Elle se précipite dans les eaux de la Moratcha*).

La 4e scène nous ramène au camp monténégrin. Georges Tsernoïévitch reçoit les rapports de ses capitaines : partout l'ennemi est en déroute. Il apprend la mort du prince Péroune, tué dans le combat, presque au moment où sa fille Danitsa se précipitait dans la Moratcha. Le voïévode mon-

ténégrin restitue leurs sabres à deux pachas faits prisonniers ; puis, s'adressant aux siens, il dit :

« Et maintenant, frères, à genoux ! Rendons gloire au ciel et remercions « le Très-Haut qui nous a fait triompher. Seigneur, toi qui protèges la vérité « et qui es la source de toute force, qu'eût été notre force sans ta Toute-Puis- « sance ? Aujourd'hui tu as daigné, dans ta miséricorde, protéger la Tser- « nagore. Quelle main, si ce n'est la tienne, a dispersé et repoussé l'armée « turque ? Seigneur, tant que la Tsernagore possédera des cœurs sincères, « puisse chaque famille rejeter les traîtres comme Stanko ! Et dans nos mon- « tagnes chéries, conserve l'esprit du patriotisme ; les indignes et les intri- « gants, anéantis-les ! Ne laisse point nos montagnes sans des Déane et « des Péroune, qui luttent pour ton nom, ta foi et la cause serbe sacrée ! Et « puisse aux jeunes Monténégrines le patriotisme de Danitsa servir « d'exemple à travers les siècles ! » (*Le rideau tombe*).

GIRON.

LE

SYSTÈME SCANDINAVE DE NEUTRALITÉ

PENDANT LA GUERRE DE CRIMÉE

ET SON ORIGINE HISTORIQUE

> Nicht leicht dürfte es ein anderes Verhätniss geben, für welches die historische Erfahrung eine so gute Lehrmeisterin der Politik ist, wie für die Neutralität. (Dr Paul Schweizer, *Geschichte der Schweizerischen Neutralität*, 1895, p. 102.)

La Conférence de la Paix, tenue à La Haye, du 18 au 29 juillet 1899, a émis le vœu : « *Que la question des droits et des devoirs des neutres soit inscrite au programme d'une prochaine conférence.* »

L'expression « prochaine » fait espérer que cette *conférence de la neutralité* sera convoquée dans un délai assez court, en tout cas plus proche que les conférences concernant deux autres « vœux » à l'égard desquels l'expression « conférence *ultérieure* » est employée.

Les lois internationales réglant les droits et les devoirs des neutres, doivent être basées, autant que possible, sur l'*histoire*.

La vraie théorie n'est pas la mère, mais la fille de la pratique.

En tout cas, une relation de réciprocité doit exister entre l'historien et le diplomate. « Le diplomate fait les matériaux pour l'historien futur, et l'historien rédige l'histoire du passé pour le diplomate [1]. » Or, l'historien regarde naturellement surtout en arrière, tandis que le diplomate aime surtout à jeter le regard en avant ; mais « la préoccupation vivace de l'avenir suscite invicible-

[1] *Whiteley* (de Baltimore), le 1er septembre 1898, à La Haye (voir *Revue d'Histoire diplomatique*, 1899, p. 120).

ment la curiosité du passé »[1]. Si cette étude pouvait être regardée comme une petite pierre apportée à la grande base historique sur laquelle s'élèvera l'édifice futur des lois de la neutralité, l'auteur la dédierait volontiers aux « grands artisans de la paix », qui devront être les constructeurs du monument définitif.

I

Les complications politiques à la suite de la déclaration de guerre de la Turquie contre la Russie, le 4 octobre 1853, et l'éventualité possible d'une guerre entre la Grande-Bretagne et la France, puissances amies de la Turquie, d'un côté, et la Russie, de l'autre, imposaient aux gouvernements scandinaves l'obligation d'apporter une attention sérieuse aux effets qui pourraient résulter d'un tel combat entre leurs grands voisins maritimes.

Guidés autant par la franche amitié régnant entre les souverains et les peuples scandinaves que par une grande communauté d'intérêts et de principes politiques, les gouvernements scandinaves se concertèrent, vers la fin de 1853, sur les mesures à adopter éventuellement, afin d'établir une action commune, propre à faciliter l'application du système convenu.

En conformité des résolutions arrêtées par les deux souverains scandinaves — *Frédéric VII*, roi de Danemark, et *Oscar Ier*, roi de Suède et de Norvège —, leurs agents diplomatiques près vingt-trois États — dont deux en Amérique — reçurent l'ordre de porter à la connaissance des gouvernements, les règles générales établies par les États scandinaves, afin de fixer leur position pour le cas où des hostilités entre les puissances occidentales et la Russie viendraient à éclater.

Selon les « projets de note » envoyés presque simultanément de Copenhague et de Stockholm aux agents diplomatiques scandinaves à l'étranger, le système que les gouvernements scandi-

[1] *G. Cavaignac* : La Prusse contemporaine I, 2e édit., Paris, 1897, page VIII.

naves entendaient « suivre et appliquer invariablement », était « celui d'une stricte neutralité, fondée sur la loyauté, l'impartialité et un égal respect pour les droits de toutes les puissances. »

Cette neutralité, « selon les vues uniformes des deux Cours », imposerait aux gouvernements scandinaves les obligations, et leur assurerait les avantages suivants [1] :

1° De s'abstenir, pendant la lutte qui pourrait s'engager, de toute participation, directe ou indirecte, en faveur d'une des parties contendantes au détriment de l'autre ;

2° D'admettre dans les ports de..... les bâtiments de guerre et de commerce des parties belligérantes, le gouvernement se réservant toutefois la faculté d'interdire aux premiers [2] l'entrée des ports de guerre suivants, savoir : celui de..... Les règlements sanitaires et de police que les circonstances auraient rendu ou pourraient rendre nécessaires, devront naturellement être observés et respectés. Les corsaires ne seront pas admis dans les ports, ni tolérés sur les rades de..... ;

3° D'accorder aux bâtiments des Puissances belligérantes la faculté de se pourvoir, dans les ports de....., de toutes les denrées et marchandises dont ils pourraient avoir besoin, à l'exception des articles réputés contrebande de guerre ;

4° D'exclure des ports de..... l'entrée — les cas de détresse constatée exceptés — la condamnation et la vente de toute prise ; et enfin

5° De jouir, dans les relations commerciales de..... avec les pays en guerre, de toute sûreté et de toutes facilités pour les navires....., ainsi que pour leurs cargaisons, avec l'obligation

[1] Les textes des gouvernements scandinaves diffèrent naturellement, selon les ports qu'ils se réservent de fermer.

[2] Voici le texte différent du « projet de note » *danois*, après le mot « premiers » : « ainsi qu'aux navires de transport appartenant aux flottes respectives des Puissances belligérantes « [ce qui ne se trouve pas dans le texte *suédois*], « l'entrée du port de Christiansö », petite île dans la Baltique au nord-est de la grande île de Bornholm. Voilà le seul port que le gouvernement danois se réserve de fermer.

toutefois pour ces navires de se conformer aux règles généralement établies et reconnues pour les cas spéciaux de blocus déclarés et effectifs.

En communiquant ces « principes généraux de la neutralité » adoptée par les gouvernements scandinaves, ceux-ci se flattent « qu'ils seront reconnus conformes au droit des gens, et que leur loyale et fidèle observation mettra » chacun des souverains scandinaves « en état de cultiver avec les Puissances amies et alliées ces relations que, pour le bien de ses peuples, il lui tient tant à cœur de préserver de toute interruption. »

Les notes — ainsi presque identiques — furent expédiées par les ministères des Affaires Étrangères de Copenhague et de Stockholm, au cours de la dernière moitié du mois de décembre 1853.

Au milieu de février 1854, tous les gouvernements ayant reçu les déclarations de neutralité des États scandinaves, avaient reconnu cette neutralité — en répondant officiellement — *excepté la Russie vis-à-vis de la Suède et de la Norvège.*

Le comte de Nesselrode, chancelier de l'Empire russe, en remettant, le 19 janvier, au baron O. Plessen, ministre danois à Saint-Pétersbourg, la note en réponse à la déclaration du Danemark, lui dit : « J'espère, que vous serez content de notre réponse, mais je dois vous dire que nous ne répondrons pas encore à la Suède. La Suède a des ports qui sont tout à proximité des nôtres ; si elle ouvre ses ports à nos ennemis [1], ceux-ci s'y établissant, viendront de là nous attaquer, et se réfugieront ensuite dans les ports suédois pour se ravitailler. J'ai envoyé un courrier à Stockholm, pour m'expliquer avec le cabinet suédois. »

Le baron O. Plessen répondit qu'il croyait que la Suède

[1] Cependant les royaumes réunis de Suède et de Norvège se sont réservés — selon leur déclaration de neutralité — de fermer les ports de guerre suivants : « celui de Stockholm, en deçà de la forteresse de Vaxholm ; de Christiana, en deçà du fort de Kaholm ; le bassin intérieur de la station militaire norvégienne de Horten ; les ports de Carlsten et de Carlskrona, en deçà des fortifications ; et le port de Slitö, dans l'île de Gottland, en deçà des batteries élevées à Eneholm. »

n'avait pas les forces nécessaires pour soutenir la fermeture de ces ports, et que ce serait l'exposer que de lui demander une chose qu'elle ne pouvait pas faire, si l'Angleterre et la France voulaient employer la violence.

Le chancelier russe dit qu'il fallait voir d'abord ce que la Suède répondrait, et que sa situation, à cause de sa proximité avec la Russie, n'était pas identique à la nôtre.

La dépêche du 20 janvier 1854, adressée par M. O. Plessen à son chef M. Bluhme, ministre danois des Affaires Étrangères, et contenant le récit de cet entretien, était accompagnée d'une lettre privée à M. Bluhme. M. O. Plessen commence ainsi sa lettre : « L'impression produite sur moi par ce que le Chancelier m'a dit concernant la Suède, est telle, que je la donne à Votre Excellence dans mon rapport officiel. J'ajoute ici, que si nous avions des ports qui fussent à proximité des côtes russes, je pense que la Russie aurait essayé aussi d'obtenir de nous qu'ils soient fermés. »

Le 7 février, M. Bluhme envoya à M. O. Plessen une dépêche en réponse à celle du 20 janvier. Le roi de Danemark avait chargé son ministre des Affaires Étrangères de faire parvenir à l'empereur Nicolas Ier ses remerciements de la reconnaissance de neutralité adoptée par le Danemark.

« Mais » continue M. Bluhme, « en me donnant ainsi l'ordre formel de vous inviter, M. le baron, à vouloir bien, sans perte de temps, vous rendre l'interprète auprès du Cabinet impérial des sentiments de reconnaissance qui l'animent envers S. M. l'Empereur, le Roi n'a pas caché l'impression pénible qu'a faite sur lui l'accueil moins favorable que la déclaration de neutralité des royaumes unis de Suède et de Norvège a obtenu de S. M. Impériale. Le Roi... avoue franchement que la satisfaction qu'il éprouve de la réponse faite à la déclaration de neutralité danoise n'est pas aussi pure qu'elle aurait été, si une réponse égale eût été faite à la déclaration analogue du Cabinet de Stockholm... Même en admettant que la déclaration du Cabinet de Stockholm pourrait dans de certaines éventualités être moins favorable à la

Russie dans son application pratique, nous croyons toutefois pouvoir soutenir qu'elle est parfaitement juste en principe; et d'ailleurs la position qu'elle établit pour les deux royaumes unis, est la seule que ces pays aient dans leur pouvoir de faire respecter. En effet, la marine suédo-norvégienne ne suffit pas pour exécuter efficacement la fermeture des ports suédois, et ne serait-ce pas illusoire que d'annoncer une mesure qu'on ne saurait en aucun cas mettre en exécution?... Mais indépendamment des raisons qui nous semblent militer en faveur de la déclaration de S. M. le Roi de Suède et de Norvège,... S. M. (le Roi de Danemark) a aussi conçu des inquiétudes par rapport à sa propre déclaration. Car, si à la suite d'une réponse moins favorable de la part de la Russie à la déclaration de neutralité suédo-norvégienne, les Puissances occidentales allaient apporter des modifications aux réponses qu'elles ont déjà données pour leur part, ces réponses étant identiques à celles que lesdites Puissances ont données au Danemark, ne serait-il pas à craindre que la position faite au Danemark par l'approbation unanime de toutes les Puissances les plus intéressées ne s'en ressentît?... »

Il va sans dire que des explications directes entre les Cabinets de Stockholm et de Saint-Pétersbourg ont eu lieu alors[1] et le résultat final fut que, le 7 mars 1854, la Russie accepta la déclaration de neutralité de la Suède et de la Norvège, telle qu'elle lui avait été notifiée par le Cabinet de Stockholm, — résultat auquel avait contribué efficacement, sans doute, l'appui du Danemark.

« Vous savez » dit le baron Stierneld, ministre des Affaires Étrangères à Stockholm, le 20 mars, au comte W. Scheel-Plessen, envoyé danois, « combien le Roi (Oscar Ier) et son cabinet sait gré à votre gouvernement de l'appui qu'il vous a

[1] Selon une disposition constitutionnelle, les actes diplomatiques dans les archives du Ministère des Affaires Étrangères à Stockholm ne sont pas accessibles avant d'avoir été couverts de la poussière d'un demi-siècle. (Voir la Loi de la presse qui en Suède est loi constitutionnelle.)

prêté avec tant de zèle et de loyauté à l'effet d'aplanir le différend survenu entre nous et la Russie » [1].

Voilà donc un bel exemple de l'assistance que peuvent se prêter réciproquement des États réunis par le même système de neutralité.

Ainsi, *le principe des ports ouverts* était généralement reconnu. La fermeture des ports n'était pas la règle, mais l'exception, dans le système scandinave de neutralité pendant la guerre de Crimée.

Néanmoins ce principe a failli être attaqué, presqu'en même temps, du côté opposé, par la Grande-Bretagne.

Voici un incident des plus remarquables, qui montre comme furent alors — et comme sont souvent encore — mal entendues les notions générales de la neutralité, ou des droits et devoirs des neutres.

Le 20 janvier 1854, lord Clarendon, dans une dépêche à M. Andrew Buchanan, ministre anglais à Copenhague, disait : « I have to inform you that... the declaration of neutrality on the part of Denmark... has received the best attention of Her Majesty's government, and I am glad to express the satisfaction with hich they have learned the neutral policy, rohich is the intention of the Danish government to pursue, and the measures adopted for giving effect to that policy... Her Majesty's government... will lend their best endeavours in support of the neutral position that Denmark proposes to maintain. »

Ce n'est pas dans une dépêche confidentielle que le ministre anglais des Affaires Étrangères s'exprime ainsi ; c'est dans la note officielle contenant la réponse de la Grande-Bretagne à la déclaration de neutralité du Danemark.

Le 10 février, lord Clarendon se sert d'expressions semblables devant le Parlement : « Nous reconnaissons le système politique

[1] Dépêche du 21 mars de W. Scheel-Plessen, Stockholm, à Bluhme, Copenhague).

qu'ils [les États scandinaves] ont l'intention d'adopter, et la manière dont ils pensent l'exécuter. Je dirai donc que nous respecterons cette neutralité » [1].

Mais le jour précédent, lord Clarendon avait avoué au ministre danois à Londres, M. Oxholm, que le gouvernement anglais désirait que le Danemark fermât le port de Copenhague, et même le Sund entier, au passage de tout bâtiment de guerre.

Dans une dépêche du même jour, M. Oxholm rapporte ainsi à son gouvernement cet entretien avec lord Clarendon :

« Le Ministre m'a reçu de la manière la plus aimable, et m'a exprimé l'entière approbation de la position que nous avons adoptée vis-à-vis des éventualités approchantes. Sur ma question s'il n'y avait rien qu'on désirât faire communiquer par moi à mon gouvernement, lord Clarendon a fait allusion à une communication dont M. Buchanan sera chargé relativement au désir du Cabinet Britannique, de voir le port de Copenhague et, si possible, même le Sund fermés au passage de tout bâtiment de guerre. Sur la remarque que je ne voyais guère quel serait l'objet de cette dernière mesure, lord Clarendon a fait mention de la possibilité de ce que la flotte russe, tirant moins d'eau que les grands bâtiments anglais et français, aurait de sortir par le Sund, pendant que les flottes combinées entreraient par le Grand Belt, et enfin de surprendre les côtes de ces pays pendant l'absence des forces armées. J'ai là-dessus observé que cette idée ne nous est jamais venue, mais qu'en tout cas, le port et la rade intérieure de Copenhague sont de tout temps défendus à tous les bâtiments armés ou ayant à bord de la poudre [2] ; et quant à la clôture du Sund, il nous serait impossible de réaliser une telle mesure, puisque le canon de Kronenbourg [en danois : Kronborg] ne pouvait empêcher les bâtiments de passer le détroit en se tenant près de la côte suédoise. Le Ministre parut satisfait de ces explications. »

[1] Hansard's Parliamentary debates, CXXX, 391.

[2] Une permission partielle, donnée par résolution royale du 4 juillet 1838, fut rappelée par une nouvelle résolution du 20 février 1854.

Quelques jours plus tard, M. Oxholm avait l'occasion de s'entretenir avec lord Palmerston, lord John Russel et lord Wodehouse (sous-secrétaire des Affaires Étrangères).

« Tous ces Messieurs », écrit M. Oxholm, le 15 février, de Londres, à M. Bluhme, à Copenhague, « paraissent on ne peut plus occupés de la considération des difficultés que la navigation du Sund offrirait aux flottes combinées. Lord John Russel me dit que son beau-père, lord Minto, jadis ministre de la Marine, venait, dans une lettre d'Italie, d'appeler son attention sur ces difficultés. En attendant les communications sur ce point, dont Votre Excellence ne manquera pas, j'espère, de m'honorer, je ne puis que répéter à tous les mêmes observations. Lord Wodehouse parut assez frappé du parallèle que je me suis permis de lui tracer sur la procédure du Cabinet russe envers la Suède et celle du gouvernement britannique, si on persiste à nous demander de défendre le passage du Sund aux bâtiments de guerre, à cause de l'avantage local que ce passage pourrait offrir à la flotte russe sur les flottes combinées. »

Dans une dépêche du 24 février, M. Oxholm revient sur le même sujet. Le 22 février, lord Aberdeen, premier lord de la Trésorerie, en présence du ministre danois, s'était adressé à sir James Graham, premier lord de l'Amirauté. Celui-ci avait expliqué comment la flotte russe pourrait devancer les flottes combinées, s'assurer, pour tout l'été, près de Copenhague, une station inaccessible à celles-ci, etc. M. Oxholm cherchait à réfuter cette argumentation; et il réussit — dit-il — à faire avouer à ses interlocuteurs qu'il y avait une grande analogie entre la demande des Puissances occidentales au Danemark et celle de la Russie à la Suède. Surtout, la Suède ne pouvait point admettre la fermeture du Sund, ce que désiraient les Puissances occidentales, en même temps qu'elle refusait à la Russie sa demande de fermer ses ports orientaux.

Enfin, le 27 février, M. Oxholm était assez heureux pour pouvoir envoyer à Copenhague le rapport suivant :

« Il me revient de bonne source qu'hier, en Conseil extraordinaire, on a résolu, après une longue délibération, d'abandonner la demande que l'Angleterre et la France nous avaient adressée relativement à la fermeture du Sund et du port de Copenhague pour les bâtiments de guerre. L'ambassadeur de France » [Walewski], « vient de communiquer cette résolution à son gouvernement. »

Cet incident est instructif à plus d'un égard.

Nous voyons comment les intérêts des grandes puissances maritimes de l'Europe se contrebalancent à l'entrée de la Baltique, en créant ainsi la base naturelle de la neutralité permanente des États scandinaves, propriétaires des côtes de cette entrée. En même temps, nous entrevoyons l'importance de la communauté naturelle entre les États scandinaves quant à cette neutralité. Car ils s'appuient réciproquement : Le Danemark assiste la Suède et la Norvège, et les rend ainsi assez fortes pour pouvoir résister à la demande de la Russie de fermer plus de ports qu'elles ne peuvent. En même temps, ce refus de la part de la Suède et de la Norvège vis-à-vis de la Russie rend le Danemark capable de résister à une demande semblable de la part des Puissances occidentales : celle de fermer le Sund.

II

Pour faire respecter la neutralité des États scandinaves pendant la guerre, quelques armements extraordinaires étaient jugés nécessaires. Cependant, ils ne furent pas considérables proportionnellement aux dépenses militaires des puissances belligérantes. Selon un calcul assez approximatif, les États scandinaves ont dépensé ensemble, extraordinairement, quatre millions de francs annuellement pendant le temps que dura la guerre [1].

[1] Pour la Suède et la Norvège, v. *A. Hedin : « La Neutralité des États scandinaves, »* (Stockholm, 1899, p. 26-27). Pour le Danemark les comptes d'États officiels ont été consultés.

Les dépenses auraient été beaucoup plus grandes, sans doute, si le système scandinave de neutralité avait contenu le principe de la fermeture des ports.

Afin de pouvoir prendre des mesures analogues pour les trois royaumes en conformité de la déclaration commune de neutralité, les gouvernements se communiquaient confidentiellement entre eux leurs dispositions en vue de donner suite aux obligations découlant du système de neutralité convenu.

« C'est à la marine » écrit M. Bluhme (de Copenhague), le 3 février, « que la principale tâche est dévolue sous ce rapport, car pour remplir lesdites obligations, le gouvernement a tout particulièrement besoin d'une force navale pour surveiller la police dans les parages danois. Cependant, comme la nature toute passive de notre neutralité ne nous semble pas exiger des armements considérables, nous nous bornerons, du moins pour le moment, à armer le nombre de bâtiments nécessaires pour faire respecter les règlements de police motivés par les dispositions des § 2 et 4 de la déclaration de neutralité. » Puis, M. Bluhme communique à l'envoyé danois à Stockholm, le comte W. Scheel-Plessen, beaucoup de détails, en l'autorisant à faire part de cette dépêche confidentielle au baron Stierneld, ministre de Suède et de Norvège des Affaires Étrangères.

Les deux collègues militaires de M. Bluhme, les ministres de la Guerre et de la Marine, insistaient sur plus d'armements. Longtemps ils purent réaliser leurs désirs. Ils firent même des dépenses hors du budget. Mais enfin, au Conseil intime d'État du 27 août 1854, M. Bluhme réussit à arrêter le cours trop rapide de ces armements excessifs, en disant que les bruits de fortifications, etc., en Danemark inquiétaient le gouvernement anglais, et que la continuation de ces armements pourrait même occasionner qu'une partie de la flotte anglaise restât en Danemark pendant l'hiver prochain.

III

Au cours d'un long entretien qu'avait le ministre danois à Saint-Pétersbourg, le 20 février 1854, avec le chancelier de l'Empire, le comte Nesselrode, celui-ci dit au baron O. Plessen, « qu'ayant appris que les Anglais engageaient nos pilotes » — écrit M. Plessen dans une dépêche du 22 — « pour s'en servir sur leurs vaisseaux destinés à opérer contre la Russie dans la Baltique, il avait chargé le baron d'Ungern-Sternberg, ministre russe à Copenhague, de faire à ce sujet des observations à Votre Excellence » [Bluhme]. « J'ai répondu au comte Nesselrode que chez nous les pilotes n'étaient pas au service de l'État, qu'une fois admis à l'exercice du métier de pilote, ils étaient libres de se mettre au service de tous ceux qui les réclamaient ; que je croyais que le gouvernement ne pouvait pas empêcher nos pilotes de s'engager sur des vaisseaux anglais, comme il ne pouvait non plus empêcher nos négociants et nos marchands de vendre aux équipages de ces vaisseaux ce dont ils pourraient avoir besoin. Le chancelier n'a pas admis cette comparaison et m'a dit que si nous permettions à nos pilotes, qui connaissaient tous les bas-fonds dans les parages russes, de servir sur les vaisseaux anglais, ce serait un acte « d'hostilité ouverte. » Cette expression m'ayant frappé, j'ai dit au comte que je la regrettais profondément ;... je l'ai prié de se mettre à notre place, de juger les choses à notre point de vue, et j'ai ajouté : « Si nos pilotes prennent du service sur les vaisseaux anglais, ils le feraient aussi sur les vôtres, si en venant dans nos parages vous les y engagiez ». J'ai continué ensuite en disant au chancelier, que si la guerre éclatait[1], il serait à prévoir que beaucoup de choses arriveraient dans le genre de l'affaire des pilotes, qui ne seraient peut-être pas agréables au Cabinet Impérial, et que nous ne pouvions pas empêcher justement parce que nous étions neutres, et que ce dont les uns

[1] Le 28 mars est la date de la déclaration de guerre contre la Russie.

profiteraient, les autres l'obtiendraient aussi dans des circonstances pareilles. — Le comte a répondu que « certainement il prévoyait beaucoup de difficultés et d'embarras, si la guerre éclatait, mais il comptait sur une neutralité sincèrement impartiale de notre côté, et qu'il espérait que nous ne ferions rien qui pût être désavantageux à la Russie. »

Cet entretien est instructif quant à la question de l'« impartialité. » Mais M. O. Plessen ne savait pas alors que le ministre danois de la Marine venait d'écrire à celui des Affaires Étrangères qu'il avait défendu à tous les pilotes de « piloter un bâtiment de guerre étranger quelconque hors des parages de leurs districts respectifs. » Sans doute, cette communication, du 20 février, est arrivée plus tard à la connaissance du comte Nesselrode ; et elle l'aura satisfait.

La défense donnée aux pilotes est simple. Mais elle n'embrasse que les pilotes autorisés par le gouvernement. Quant aux autres personnes capables de piloter, la défense leur fut donnée d'autre manière. Le gouvernement remit en vigueur une « ordonnance du Roi » du 4 mai 1803 « pour régler la conduite et fixer les obligations des commerçants et gens de mer de ses États en temps de guerre entre d'autres puissances maritimes » (avec quelques modifications contenues dans le décret du 20 avril 1854 qui la promulgua).

Pour le remorquage, le gouvernement finit par appliquer les mêmes principes que pour le pilotage. Il commençait par des essais d'appliquer aussi aux navires de l'État destinés à remorquer la règle de l'article 16 de l'ordonnance de 1803 : « Aucun armateur, aucun capitaine ne doit permettre qu'il soit fait usage de son navire pour transporter des troupes ou munitions de guerre, de quelle espèce que ce puisse être. Mais quelques incidents survenus [1] suffirent à convaincre le gouvernement danois

[1] L'auteur de cet article a écrit un ouvrage assez volumineux sur *La Neutralité du Danemark pendant la guerre de Crimée* (qui n'est pas imprimé encore), où ces incidents sont exposés d'après les actes qui se trouvent dans les archives du Ministère des Affaires Étrangères à Copenhague.

de l'impossibilité de maintenir la règle du 1er avril: de ne pas faire remorquer par les navires de l'État; et le 10 juin l'instruction suivante fut donnée : « Faites remorquer, comme s'il n'y avait pas de guerre » L'arrivée des flottes anglaise et française aux parages danois avaient amené ce résultat.

IV

Les chefs des navires des États scandinaves, stationnés le long des côtes de ces États après le commencement de la guerre, furent munis d'*instructions*. Ces instructions étaient élaborées après des discussions — par écrit ou de vive voix — entre les ministres des Affaires Étrangères, les ministres militaires, et quelquefois même les ministres des États belligérants à Copenhague et à Stockholm, ainsi qu'entre les deux cabinets scandinaves. Aussi ceux-ci réussirent-ils à faire envoyer des instructions sinon parfaitement identiques, toutefois contenant les mêmes règles de conduite. Dans des cas analogues, il était impossible aux chefs de navire de l'un des États d'agir selon ces règles autrement que ceux des deux autres États.

Des exemplaires de ces instructions furent envoyés par voie diplomatique aux cabinets de Londres, de Paris et de St-Pétersbourg. Si ces cabinets voulaient, en donnant leurs ordres aux escadres et croiseurs, « ne pas perdre de vue les règles destinées à être observées » par les navires des États neutres, ils contribueraient « éminemment à l'accomplissement » des vœux de ces États « d'observer envers tous la même conduite impartiale et désintéressée ». Ainsi s'exprima, à peu près, M. Bluhme dans sa note du 30 mars 1854, accompagnant ces communications aux cabinets des États belligérants

Voici ce qu'en pensa le cabinet russe, selon une dépêche du 18 avril 1854 du comte Nesselrode au baron Ungern Sternberg, ministre russe à Copenhague : « Les règles de conduite qui viennent d'être prescrites aux commandants des stations navales, sont empreintes d'une sagesse à laquelle les belligérants ne

sauraient ne pas rendre hommage. Elles attestent surtout la ferme intention du gouvernement de maintenir loyalement le système de neutralité qu'il a cru devoir adopter... Le règlement va être communiqué au ministère de la Marine afin qu'il puisse, de son côté, tracer des règles de conduite analogues aux officiers de la Marine impériale pour le cas qu'ils se trouveraient avec leurs bâtiments dans les parages danois. » Selon toute vraisemblance, le cabinet de Stockholm a reçu une communication identique par l'intermédiaire du ministre russe résidant dans cette capitale.

Pour régler la conduite et fixer les obligations des personnes privées, appartenant aux États scandinaves, surtout des commerçants et des gens de mer, les ministres des Affaires Étrangères firent promulguer les règlements nécessaires, datés Stockholm le 8 et Copenhague le 20 avril 1854 [1]. Malheureusement, le temps ne permit pas aux gouvernements scandinaves de se concerter à cet égard avant de mettre en vigueur ces règlements qui, pour cette cause, diffèrent plus entre eux que les instructions dont furent munis les chefs des stations navales. Cependant les gouvernements réussirent au dernier moment à rédiger d'une manière presque conforme les règles importantes de contrebande de guerre, basées sur la « liste de 1766 » et celle de la grande « neutralité armée » de 1780.

V

Lord Clarendon, en s'entretenant le 3 mars 1854, au Foreign Office, à Londres, avec le ministre danois, M. Oxholm, lui demanda s'il croyait que son gouvernement serait disposé à fournir au gouvernement britannique un établissement qui pourrait servir d'hôpital pour les malades et blessés de la flotte.

[1] Conf. l'ordonnance danoise du 4 mars 1803.

M. Oxholm répondit (selon son rapport du 4 à M. Bluhme), que, sans être instruit des vues de son gouvernement sur ce point, il croyait pouvoir dire, que si, après une bataille, on venait nous demander de l'assistance pour les blessés, nous nous empresserions de venir à leur secours de toute manière, mais qu'il doutait qu'il y eût des combats, entre les flottes combinées et les Russes, assez près de nos côtes pour donner lieu à des préparatifs de la nature susmentionnée. C'était donc plutôt dans l'intérêt de notre voisine la Suède qu'il se permettait de soumettre cette proposition à la considération du gouvernement britannique, etc.

Lord Clarendon s'exprima presque d'accord avec le ministre danois, et lui fit seulement observer qu'il s'agissait de trouver les moyens d'éviter les grands frais exigés pour l'équipement d'hôpitaux flottants.

Cependant, lord Clarendon s'était adressé au cabinet de Stockholm pour le même objet. Les deux ministres scandinaves des Affaires Étrangères avaient discuté entre eux la question par voie diplomatique. Et, sans doute, M. Bluhme était d'accord avec son collègue de Stockholm, le baron Stierneld, lorsque celui-ci communiqua, le 21 mars, à Copenhague, la réponse qu'il venait de donner à cet égard au ministre anglais à Stockholm.

« Je lui ai dit, — écrit M. Stierneld, — que je croyais devoir conseiller au gouvernement britannique de ne point demander qu'il fût stipulé quelque chose à cet égard dès à présent, que, pour ce qui regardait un établissement *permanent*, cette question soulèverait des difficultés sérieuses, et rencontrerait de notre côté des objections graves, puisqu'il me paraissait fort douteux qu'un avantage pareil fût conforme à une stricte neutralité ; mais qu'on pouvait être assuré que, si après une bataille navale, des malades ou des blessés étaient débarqués sur un point quelconque de nos côtes, tout ce que l'humanité et les bons rapports existant entre les gouvernements respectifs pourraient prescrire, serait certainement observé. »

Cependant, M. Bluhme précisait ainsi sa réponse du 22 mars au gouvernement anglais « que des hôpitaux sur terre ne seraient pas permis, mais que des « *Hulks* » ou bâtiments hospitaliers pourraient être admis aux ports danois par intérim, jusqu'à ce que les malades ou blessés pussent être transportés à leur pays ». En ce cas, les transports pourraient se faire aussi sur le territoire danois ; et, naturellement, il fallait observer les règlements sanitaires et de police dont fait mention la déclaration de neutralité.

Voilà la théorie ! Voici comment se développait la pratique :

Le 11 juin 1854, M. Bluhme reçut de la part du ministre français à Copenhague, M. Dotézac, une dépêche commençant ainsi :

« Le gouvernement de l'Empereur me prescrit, par une dépêche télégraphique en date de ce jour, envoyée de la résidence impériale de St-Cloud, de demander au gouvernement de S. M. le Roi de Danemarck de vouloir bien accorder l'autorisation aux malades du vaisseau de la marine impériale « le Breslaw », de débarquer à Kiel pour y recevoir dans un local propre à être converti en ambulance, les soins que leur état réclame. Le gouvernement impérial, vu l'urgence du motif de cette demande, attacherait un grand prix à ce que les ordres nécessaires pussent être transmis à Kiel par voie télégraphique ».

La maladie contagieuse au bord du « Breslaw » était la petite vérole. Il y avait *periculum in mora ;* car le vaisseau se trouvait déjà depuis le 10, matin, au dehors de Kiel. Beaucoup de difficultés étaient à vaincre, et il fallait instruire bien des autorités avant qu'il pût être permis au « Breslaw » de débarquer ses malades à Frederiksort, à l'embouchure du fjord de Kiel. Environ soixante-dix heures se passèrent, avant qu'ils pussent être soulagés dans un hôpital sur terre.

Les réflexions sur cet incident se font elles-mêmes.

Le 20 juin, M. Bluhme envoya à M. Dotézac une note où il lui indiqua comment le désir de l'Empereur des Français avait

été rempli ; et à cette communication il ajouta quelques observations, pour constater comment le gouvernement danois considérait la ligne de conduite « exceptionnelle » qu'il venait d'observer : « La position de stricte neutralité ne permet pas qu'il soit accordé à aucune des puissances belligérantes la faculté d'avoir, dans l'État neutre, des établissements *permanents* destinés à servir d'hôpitaux militaires ; mais dans la circonstance actuelle il s'agit d'un cas de détresse dans lequel tous les égards de l'humanité doivent invariablement être observés. Il n'est pas question ici d'une ambulance *permanente*, mais seulement d'un établissement *provisoire* ».

M. Bluhme ajouta, en communiquant le 22 juin les mêmes observations au ministre danois à Paris, M. le comte L.-E. Moltke, que cet acte de la part du gouvernement danois « ne pouvait tirer à conséquence excepté pour des cas exactement pareils ». Les mêmes observations furent faites, par voie diplomatique, aux cabinets de Stockholm, de Londres et de St-Pétersbourg.

Lorsque le ministre danois à St-Pétersbourg, M. O. Plessen, eut donné lecture de ces observations au comte Nesselrode, celui-ci lui dit en souriant : « Et si le hasard nous amenait dans vos eaux, est-ce que vous nous accorderiez, comme vous l'avez fait aux Français, un hôpital ? » (Dépêche du 7 juillet 1854.)

Quelques mois seulement après cet incident, un cas — est-ce qu'il était exactement pareil ? — arriva.

Le 8 septembre 1854, M. Bluhme reçut de la part de M. Dotézac une dépêche du même jour commençant ainsi :

« Un bâtiment de la marine impériale se rendant en France vient d'arriver à Kiel, ayant à son bord quelques hommes malades du choléra ».

Immédiatement, M. Bluhme put répondre au ministre français que déjà, par la voie télégraphique, il avait donné les ordres nécessaires à l'effet que tous les malades pussent être transportés à la place de Frederiksort, dans le local qui fut, en son temps, alloué aux malades du vaisseau « le Breslaw ». Il ajoute qu'il espère que le gouvernement français appréciera « les rai-

sons qui nous imposent le devoir absolu de circonscrire dans des bornes limitées la concession tout exceptionnelle que nous venons de faire. Le caractère dangereux et pernicieux de la maladie dont il s'agit, et qui exposerait les États du Roi aux ravages de l'année précédente [1], non moins que la réserve expresse contenue dans notre déclaration de neutralité, l'identité de cette déclaration avec celle de la Suède dont les lois s'opposeraient à toute concession en faveur de malades du choléra, ainsi que la circonstance qu'il existe dans nos parages des établissements réguliers de quarantaine, tels que Kyholm, près de l'île de Samsö, et Känsö à la côte suédoise de Kattégat, auraient bien certainement pu nous fournir autant de motifs pour une ligne de conduite différente ». — On parle assez des devoirs des neutres vis-à-vis des belligérants, mais non pas assez des devoirs des belligérants vis-à-vis des neutres.

On voit comme le manque de bâtiments-hôpitaux appartenant aux États belligérants, peut exposer la neutralité d'autres États situés près du théâtre de la guerre. Pour y remédier, les États neutres pourraient sans doute faire équiper , « en totalité ou en partie aux frais des particuliers ou des sociétés de secours officiellement reconnues [2] », des bâtiments hospitaliers. Mais on a beau dire, en général, que ces bâtiments « porteront secours et assistance aux blessés, malades et naufragés des belligérants sans distinction de nationalité ». Car, comme pendant la guerre de Crimée, il peut devenir impossible aux États neutres d'assister les *deux* parties belligérantes; mais, lorsqu'ils sont contraints de n'assister que l'*une* partie, celle-ci peut épargner les dépenses pour l'équipement d'hôpitaux flottants [3]. Ainsi, les États neutres n'assistent, indirectement, que cette partie ; et l'autre partie aurait raison de se plaindre. Cependant, les États neutres en

[1] En 1853, le choléra avait fait de grands ravages à Copenhague, ainsi qu'à Stockholm et autres villes scandinaves.

[2] Conf. l'art. 3 de la Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève du 22 août 1864, adoptée par la conférence de la paix tenue à La Haye, du 18 mai au 29 juillet 1899.

[3] Conf. les paroles de lord Clarendon le 3 mars 1854, p. 274.

question sont innocents. La faute est celle des belligérants ; ou — pour mieux dire — il existe ici une lacune à remplir dans le droit des gens. Dans les lois de la guerre, il faudrait insérer des dispositions imposant, autant que possible, aux belligérants, l'obligation d'être munis du matériel sanitaire nécessaire. Même si une telle disposition n'avait qu'une force morale, elle aurait néanmoins un effet certain, puisqu'elle est « conforme aux exigences toujours progressives de la civilisation », reconnues par les États signataires de la « convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre » de La Haye (1899).

Il n'est que trop vrai, que « les maux de la guerre sont aggravés par suite de l'incertitude actuelle sur les droits et les devoirs des belligérants ». Nous nous permettons de souligner ces mots dans l'introduction de la convention citée.

VI

Le 26 juillet 1854, lorsque l'été de notre climat septentrional approchait de sa fin, le comte Nesselrode, cherchant à deviner les plans futurs de l'ennemi, écrivait au ministre russe à Copenhague : « Se décidera-t-il, à l'approche de l'hiver, à retirer entièrement de la Baltique ses flottes et ses troupes de débarquement qui, de cette manière, rapporteraient peu de lauriers de leur première campagne ; ou bien essayera-t-il, sous un prétexte quelconque, de prolonger jusqu'au printemps prochain sa station dans les parages voisins de la Russie, c'est-à-dire de les faire hiverner dans les ports de Suède et de Danemark ? Cette dernière éventualité mérite d'être prise en sérieuse considération. En effet, il est permis d'admettre que, peu scrupuleux comme il l'a été jusqu'à présent, il se laissera à dessein surprendre par les glaces pour avoir un motif plausible de demander aux deux gouvernements, à titre d'humanité, l'admission de ses vaisseaux, marins et soldats. Que deviendrait alors le systeme de neutralité que les cabinets de Copenhague et de Stockholm

ont si franchement proclamé, et qu'ils ont su maintenir et faire respecter? »

Avec une telle introduction, le chancelier russe pria son ministre à Copenhague — et également celui à Stockholm — d'aborder cette question d'un « caractère purement confidentiel » : s'il ne serait pas « digne de la sagesse des deux cabinets de se concerter en temps utile sur les moyens de prévenir une demande qui compromettrait gravement leur propre situation. » « A cet effet, — continua-t-il, — ne jugeraient-ils pas possible de déclarer à l'approche de l'automne, qu'ils fermeront leurs ports vers une certaine époque. »

Après un dîner, le 14 août, chez le roi Oscar Ier, le ministre danois à Stockholm, comte W. Scheel-Plessen, eut l'occasion de connaître l'avis du roi de Suède et de Norvège sur cette question; et « les vues du Roi, — écrit le ministre dans son rapport du 15 à Copenhague, — étaient en parfaite harmonie avec l'avis d'autres personnes que j'ai pressenties ». — « Vous vous rappelez, dit le roi Oscar, les longues négociations que nous avons eues avec la Russie sur la fermeture des ports ; l'affaire fut arrangée à notre satisfaction réciproque ; il serait fâcheux si l'Empereur voulait revenir là-dessus. Notre ligne de conduite est toute tracée ; dans la déclaration de neutralité reconnue par tout le monde, les ports sont indiqués qui resteront fermés ; nous ne pouvons en augmenter le nombre, et puis les dispositions de la déclaration ne sont pas prises pour l'été seulement ; elles restent en vigueur pour toutes les saisons aussi longtemps que nous pouvons garder intacte notre neutralité ».

Il semble que les gouvernements scandinaves n'aient pas envoyé des réponses définitives à la Russie, car, quatre mois après son premier entretien avec le ministre danois à St-Pétersbourg, le comte Nesselrode revint sur ce sujet. Il lui dit — selon le rapport du 2 décembre du baron O. Plessen, — qu'une fois que l'Angleterre et la France avaient reconnu notre neutralité, il faudrait, selon lui, aussi qu'elles la respectent, et que ce serait une infraction à notre neutralité que d'hiverner dans un de nos

ports. « Si vous vouliez, — a dit le chancelier, — je crois que vous pourriez les engager à s'en aller sans que, pour cela, il en résultât pour nous des inconvénients ».

Encore la question de l'hivernage n'avait pas été pratique. Elle ne le devint qu'une dizaine de mois plus tard.

Le 10 septembre 1855, le comte Walewski (depuis le 7 mai ministre français des Affaires Étrangères), dit à M. de Moltke, ministre danois à Paris, — selon le rapport du 11 septembre de celui-ci, — que la déclaration danoise de neutralité « ayant admis que l'entrée dans les ports du Danemark était libre aux vaisseaux de guerre des puissances belligérantes.... , le gouvernement impérial en profiterait peut-être pour faire hiverner dans le port de Kiel quelques bâtiments de guerre français. Ils ne seraient ni de grandes dimensions, ni en grand nombre ; ce seraient principalement des chaloupes canonnières et d'autres petits bâtiments armés. » Si cette décision était prise par le gouvernement impérial, il espérait agir en conformité de la déclaration de neutralité danoise, et de façon à ce que le gouvernement du Roi n'ait rien à observer contre cette mesure.

M. de Moltke, en répondant qu'il en ferait un rapport à son chef, demanda « si les alliés avaient l'intention de profiter aussi de quelque port de la Suède pour y faire stationner des bâtiments de guerre pendant l'hiver ». M. Walewski déclara qu'il « ne le pensait pas ».

Le 17 septembre, M. Scheele (successeur de M. Bluhme comme ministre danois des Affaires Étrangères), envoya à M. de Moltke une dépêche contenant ses indications quant à ce qu'il lui fallait faire observer à M. Walewski. Si le gouvernement français croit que la déclaration de neutralité contienne déjà ce qu'il désire, il ne doit rien demander. Car la demande suppose du doute. Si l'on doute du droit d'une demande qu'on nous adresse, notre position sera plus difficile vis-à-vis de celui qui croit que nous devrions lui opposer un refus, supposé que nous allions au-devant de la demande. Il serait encore plus difficile de répondre d'avance, parce que le port de Kiel est nommé, et ce

port se trouve au dedans des limites de la confédération germanique [1]. Si, à cause de la saison, une partie de la flotte française, mais seulement de petits navires, n'osait retourner sur les eaux du Kattégat et de la mer du Nord, où régnaient tant d'orages, alors le gouvernement danois devrait admettre l'hivernage dans un port danois ; mais en ce cas, celui de Flensbourg, situé au duché de Sleswig, province danoise n'appartenant pas à la Confédération germanique, serait à préférer.

Lorsque M. Walewski reçut ces communications de vive voix par l'intermédiaire de M. de Moltke, il remercia de l'indication, quant au port de Flensbourg, — ce qu'il n'oublierait pas, le cas échéant. Mais, vers la fin du mois de septembre, on ne pensait plus à un hivernage en Danemark.

Cette question très difficile ne fut pas tranchée plus tard pendant la guerre de Crimée. Il semble toutefois que l'hivernage d'une partie considérable des flottes alliées dans des ports danois, n'était pas conforme aux principes de la « stricte neutralité » déclarée par le Danemark, parce que l'admission à un tel hivernage favoriserait trop « l'une des parties contendantes au détriment de l'autre ».

Du reste, l'accès aux ports n'était point illimité. Parmi les règlements de police « que les circonstances auraient rendu ou pourraient rendre nécessaires », il aurait sans doute été possible d'introduire des règlements d'une telle nature que l'hivernage fût restreint à de petits navires, dont seulement un certain nombre devrait rester dans le même port pendant un certain temps. Peut-être on aurait même pu appliquer la règle devenue plus tard presque internationale, celle des vingt-quatre heures [2].

[1] Jusqu'à l'an 1864, le roi de Danemark était membre de la Confédération germanique en qualité de duc de Holstein et de Lauenbourg.

[2] Conf. la note danoise du 29 avril 1898 aux gouvernements des États-Unis d'Amérique et de l'Espagne, concernant l'accès de leurs bâtiments de guerre aux ports des Antilles danoises. Cette note communique aux parties belligérantes les conditions auxquelles leurs navires de guerre seront admis à entrer et séjourner dans les eaux territoriales des îles :

« 1. Il sera permis aux bâtiments de guerre des parties belligérantes et aux bâtiments de transport appartenant à leurs flottes, d'entrer dans les

Mais il aurait été impossible d'appliquer la règle trop sévère, trop radicale, adoptée le 28 août 1898 par l'Institut de droit international. C'est à espérer qu'aucun gouvernement ne se laissera tenter d'accepter une telle règle. Il serait et trop coûteux, et trop difficile de la maintenir.

VII

Ce système scandinave de neutralité a une base historique. Ses origines remontent à la fin du dix-septième siècle.

Par la convention du 10 mars 1691 et du 17 mars 1693, les trois royaumes scandinaves conclurent, pour la première fois, une union de neutralité armée. Le but en était « la défense mutuelle du commerce et de la navigation ». Aussi, le commerce scandinave eut « une période brillante » dans la dernière dizaine du siècle, lorsque presque toutes les autres nations commer-

ports et eaux territoriales des îles, mais d'y séjourner seulement pendant 24 heures, à moins qu'ils ne se trouvent en cas de détresse causée par le mauvais temps, défaut de provisions, avaries ou autrement. Le délai de 24 heures sera compté à partir du moment où le cas de détresse aura cessé d'exister et les réparations nécessaires auront été terminées. Un intervalle de 24 heures doit toujours séparer le départ d'un bâtiment de guerre d'une des parties belligérantes de la sortie d'un bâtiment de guerre ou de commerce, appartenant à l'autre partie belligérante.

« Les corsaires ne seront admis dans les ports ou les eaux territoriales que dans le cas de détresse manifeste.

« 2. Les bâtiments appartenant aux flottes des parties belligérantes auront la permission de se pourvoir dans les ports et eaux territoriales de toutes les denrées et marchandises dont ils pourraient avoir besoin, à l'exception des articles réputés contrebande de guerre.

« Toutefois, ils ne pourront se ravitailler au-delà de la quantité de vivres nécessaires à l'usage de l'équipage, ni de charbon en plus grande quantité qu'il ne faudra pour conduire le navire au port le plus proche de son pays ou à quelqu'autre destination encore plus proche. Cette faculté de pouvoir s'approvisionner de charbon dans un port ou dans les eaux territoriales des îles, n'est accordée au même navire qu'une fois dans les trois mois, à moins d'autorisation spéciale du gouverneur » des Antilles danoises

« 3. Les ports et eaux territoriales des îles restent fermés à des prises faites sur une des parties belligérantes, à moins qu'elles ne se trouvent en cas de détresse. »

Ce règlement danois nous paraît une heureuse codification des règlements italien du 6 avril 1864, anglais du 19, et espagnol du 26 juillet 1870, etc.

çantes de l'Europe étaient impliquées dans des guerres sanglantes[1].

La deuxième « Union maritime » fut conclue le 12 juillet 1756, entre la Suède et les royaumes unis de Danemark et de Norvège. Dans le but de protéger le commerce et la navigation dans la mer Baltique pendant la guerre de sept ans, la Suède conclut avec la Russie, le 28 mars 1759, une convention spéciale ; mais, le 17 mars 1760, le Danemark et la Norvège accédèrent aussi à cette convention[2]. Grâce à « l'Union maritime », la Baltique fut tenue en dehors de la guerre, et la navigation dans cette mer restait libre comme en temps de paix. Le comte J.-H.-E. Bernstorff, ministre danois des Affaires Étrangères, 1751-1770, « tâcha de faire reconnaître par les belligérants certaines règles sur les droits des neutres dont la plupart n'ont reçu leur consécration définitive que cent ans plus tard, au congrès de Paris, en 1856. Les principes que le cabinet de Copenhague soutenait dans cette occasion, se résument en ces trois points principaux : 1° le pavillon neutre couvre la marchandise, excepté la contrebande de guerre ; 2° la contrebande ne comprend que les armes et autres instruments de guerre ; et 3° le droit de visite est limité à un examen des papiers de bord ayant pour but de constater la nationalité du navire et la nature de la cargaison » (P. Vedel)[3].

La troisième union scandinave *de neutralité* fut créée en 1780,

[1] *C.-F. Allen.* Histoire de Danemark, ouvrage couronné, traduit par *E. Beauvois.* Copenhague (*A.-F. Höst et fils*, éd.) II 1878, p. 128-129.

L'historien principal de cette première union scandinave de neutralité, M. *H.-C. Reedtz*, ministre danois des Affaires Étrangères (1850-51), dit des traités qui en servaient de base, qu'ils « forment un tableau intéressant d'une neutralité armée ».

[2] Comme historien principal de l'« Union maritime », il faut nommer M. *P. Vedel*, directeur du ministère danois des Affaires Étrangères 1864-1899, auteur d'un excellent ouvrage sur le ministère du comte Bernstorff aîné (Copenhague 1882), introduction à la « Correspondance ministérielle du comte J.-H.-E. Bernstorff (1751-1770) » (deux volumes en français, 1882). Dans cet ouvrage, on trouvera tous les actes essentiels.

[3] Cependant, le premier point ne se trouve pas dans la convention du 12 juillet 1756. Vis-à-vis de l'Angleterre, on n'osait proclamer ouvertement un principe que, du reste, on ne voulait pas abandonner sans y être forcé.

mais alors sous les auspices de la Russie, qui en prend la tête, lorsque « cette ère nouvelle pour la neutralité s'ouvre avec l'année 1780 [1] ». L'illustre déclaration de la « neutralité armée » de la Russie est du 9 mars (27 février) 1780, la *note* est datée le 10 mars (28 février) ; mais, — avant tous les États de cette grande « ligue des neutres », — le Danemark et la Norvège s'y rallièrent déjà le 9 juillet, et la Suède le 1er août. Puis, d'autres États signèrent des actes d'accession aux conventions scandinavo-russes : les Pays-Bas, la Prusse, le Portugal, l'Autriche, les Deux-Siciles (1781-83). Les puissances belligérantes, la France, l'Espagne et les États-Unis d'Amérique, reconnurent les principes de la Ligue ; seulement la Grande-Bretagne s'y opposait en partie jusqu'au 16 avril 1856, lorsque le congrès de Paris, après la guerre de Crimée, accepta la déclaration qui, depuis lors, sert de base au droit maritime. Ces principes, formulés dans cinq points, correspondent, à peu près, aux cinq points proposés dans une note du 28 septembre 1778, adressée par le comte A.-P. Bernstorff (ministre danois des Affaires Étrangères 1773-80) au comte Panin, ministre russe [2]. Ainsi, quant à la teneur des principes de la grande « neutralité armée », le ministre danois a eu une grande influence sur leur rédaction, même s'il faut avouer que la première idée de cette Ligue revient à d'autres, ainsi que l'honneur de la réalisation de l'idée.

Voici la teneur essentielle des cinq points : 1° navigation libre des vaisseaux neutres de port en port et sur les côtes des nations en guerre ; 2° le pavillon couvre la marchandise, excepté la contrebande de guerre ; 3° fixation de la contrebande d'après les traités en vigueur (c'est-à-dire : la liste du 20 juin 1766) ; 4° effectivité des blocus (« un danger évident d'entrer ») ; et 5° ces principes comme règles pour les tribunaux des prises.

[1] E. Descamps : *Le droit de la paix et de la guerre* (Paris 1898), p. 26.

[2] *K. Bergbohm* : « Die bewaffnete Neutralität, 1780-1783 » (Berlin 1884), p. 136, où les cinq points de 1778 proposés par Bernstorff, et les cinq points insérés par Panin dans la « déclaration » du 9 mars 1780, sont imprimés en français.

Du reste, l'histoire de cette célèbre Ligue des neutres est trop connue pour qu'il y ait besoin d'en dire autre chose que de répéter : « la puissante coalition imposa du respect aux nations belligérantes » (Allen) ; et, « c'était pour les neutres l'émancipation en principe et en fait du joug des belligérants » (Descamps).

La quatrième union scandinave est la dernière grande œuvre politique du comte A.-P. Bernstorff pendant son second minisnistère (1784-1797). Elle fut basée sur une convention du 27 mars 1794. Bernstorff dit au plénipotentiaire suédois, M. Staël-Holstein, — mari de la célèbre fille de Necker, — lorsqu'ils eurent signé le traité, que ce jour-là était le plus beau de sa vie. Cependant, cette union n'embrassait que les trois royaumes scandinaves ; et ses bases étaient restreintes aux mêmes principes que ceux de « l'Union maritime » de 1756. Mais cette union contribuait beaucoup à fortifier les sentiments fraternels entre les nations scandinaves ; et, comme cent ans plus tôt, leurs commerce et navigation prirent un nouvel élan au milieu de la conflagration européenne.

La cinquième union n'était pas exclusivement scandinave. C'était une sorte de renouvellement de l'alliance de neutralité armée de 1780. Basée sur les mêmes principes, elle fut conclue le 16 décembre 1800 entre la Russie et la Suède, et entre la Russie et les royaumes de Danemark et de Norvège, puis, le 18 décembre entre la Russie et la Prusse, avec accession des quatre royaumes aux conventions des autres avec la Russie. Ainsi, la Russie fut incontestablement l'initiatrice de cette Ligue des neutres. Malheureusement, les circonstances sous lesquelles elle se formait lui donnèrent un caractère hostile à la Grande-Bretagne. Voilà pourquoi le Danemark fut victime — on pourrait même dire martyr — de sa fidélité aux principes libéraux combattus par la superbe Albion. Il suffira de rappeler la triste mémoire de la sanglante bataille du 2 avril 1801 dans la rade de Copenhague, et du terrible bombardement, en 1807, de la même capitale par les Anglais. Une de ces calamités fut la conséquence

de l'autre. En jetant un regard en arrière sur les unions des royaumes scandinaves depuis 1691, un auteur français [1] dit que, dès lors, ces peuples commençaient « cette noble résistance au despotisme maritime des belligérants, que nous les verrons continuer jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, avec une persévérance et un courage que toutes les nations devraient admirer et surtout imiter, et qui tomba étouffée par des flots de sang danois, mais pour renaître, je l'espère, plus grande, plus forte, et capable d'établir enfin un équilibre maritime dont nos pères ont longtemps méconnu l'imminente nécessité ». Et le député suédois, M. A. Hedin, en faisant mention de la célèbre déclaration du 16 avril 1856, contenant les principes des unions scandinaves, dit qu'on pourrait les appeler « *les principes scandinaves* [2] », parce que ce sont ceux « pour lesquels les ligues de neutralité des pays scandinaves avaient lutté, et qui avaient été théoriquement développés par d'éminents professeurs de droit international danois, — Hübner [3] et Schlegel [4] — principes pour lesquels le Danemark livra le combat glorieux sur la rade de Copenhague en 1801, principes dont l'Angleterre, six ans après, se vengeait par le bombardement de Copenhague et la saisie de la flotte danoise [5] ».

La sixième union scandinave était celle qu'on vit se former — sans convention formelle du reste — avant la guerre de Crimée, et qui est l'objet principal du présent article. Mais il en est quel-

[1] *Hautefeuille* : Histoire du droit maritime, Paris 1858, p. 206.

[2] *A. Hedin* : La neutralité des États scandinaves. Sth. 1899. (Imprimerie P. Palmquists Aktiebolag), p, 29-30. Cette brochure fut distribuée aux membres de la conférence interparlementaire à Kristiania (Août 1899). Elle mérite d'être étudiée.

[3] M. *N.-F.-Ravn*, ministre danois des Affaires Étrangères, en souhaitant la bienvenue aux membres de l'Institut de Droit international, assemblés à Copenhague le 26 août 1897, profita de l'occasion pour rappeler à la mémoire de l'illustre Institut les mérites de *Martin Hübner*, auteur de l'excellent ouvrage : De la saisie des bâtiments neutres (La Haye 1759).

[4] *J.-F.-V. Schlegel* : Sur la vente des vaisseaux neutres sous convoi. Copenhague 1800. (Trad. par C.-F.-L. Dejuge).

[5] M. *Ed. Holm*, anc. professeur à l'Université de Copenhague, doit être nommé comme l'historien principal des unions scandinaves en général, entre 1660 et 1814.

quefois des unions politiques comme des lacs : deux lacs visibles sont unis par un lac souterrain qu'on ne voit pas. Tel est le cas présent.

Au commencement de 1834, la situation politique avait quelque ressemblance avec celle de 1854. Alors, comme vingt ans plus tard, les royaumes scandinaves se sentaient placés entre deux grandes puissances, la Russie et l'Angleterre, « contendantes en quelques points, rivales en d'autres », comme disait alors Charles XIV Jean, roi de Suède et de Norvège [1]. Sans remettre la déclaration de neutralité au moment où la guerre serait déclarée, ou pourrait être considérée comme inévitable, il l'adressa le 4 janvier 1834, aux deux grandes puissances. Le Danemark suivit la même politique.

La déclaration de 1834 contenait les principes qu'on retrouve dans celle de décembre 1853. Seulement la défense d'admettre des corsaires est ajoutée en 1853, et la rédaction est plus soignée. Ces principes se trouvaient dans un « Mémoire confidentiel ». Lorsque la guerre de Crimée approcha, le même « Mémoire confidentiel » servit de point de départ aux négociations entre les deux cabinets scandinaves ; car, comme écrit avec raison le baron Stierneld, ministre des Affaires Étrangères à Stockholm, le 14 juillet 1853, à son collègue danois, M. Bluhme : « Si le cours des événements est sujet à des changements, les principes doivent rester toujours immuables ».

Et, — *mirabile dictu*, — la dépêche de M. Stierneld croisa une dépêche de M. Bluhme, contenant la même proposition de communauté scandinave de neutralité. Les deux ministres n'avaient pas correspondu directement d'avance. C'est une de ces rares « coïncidences of thoughts », qui affirment la justesse d'une idée.

« La notification officielle de la neutralité du Danemark et de la Suède » (et de la Norvège) « vint heureusement en aide à

[1] *A. Hedin*, l. c. p. 21.

M. Drouyn de Lhuys »[1], ministre des Affaires Étrangères de France, lorsqu'au commencement de l'an 1854, il s'efforçait de faire adopter par la Grande-Bretagne les principes de droit maritime auxquels elle s'était opposée jusqu'alors, mais qui, depuis la déclaration de Paris, du 16 avril 1856, forment la base du droit moderne à cet égard.

Il fallait aux gouvernements alliés, anglais et français, s'accorder sur les règles maritimes à suivre pendant la guerre avec la Russie. Ces règles devaient être semblables. Elles ne pouvaient être moins libérales que celles qu'avait défendues la Russie à la tête des unions de 1780 et de 1800 avec les États scandinaves. Si la Grande-Bretagne voulait maintenir son opposition contre des principes défendus à plusieurs reprises par lesdites unions, elle aurait donné un avantage à l'ennemi commun et éveillé un juste mécontentement chez les puissances neutres, dont les belligérantes voulaient gagner l'opinion. Ainsi s'explique comment la superbe Albion fut moralement forcée d'adhérer aux principes dits scandinaves. Et, « un progrès réel et sérieux » dans les bases de la neutralité fut possible. « Si enfin le droit finit ici par l'emporter sur la force, ce mérite et cet honneur reviennent surtout aux États scandinaves ».

Voilà les suites palpables et les résultats définitifs de la longue série d'unions de neutralité, — unions qui n'étaient pas des alliances de *belligérants*, mais de *pacigérants* !

Voilà un bon exemple à suivre à l'avenir par les États neutres ! Ils devraient adopter la devise commune : l'union fait la force !

FREDRIK BAJER.

[1] Calvo : *Droit international*, III (éd. 1880), p. 392.

DOCUMENTS ORIGINAUX

DÉPÊCHES DE SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE

AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE SOUS PHILIPPE II

(Suite et fin)[1]

Depuis la mort de François II, dont sa dépêche du 25 décembre 1560 raconte l'effet sur la Cour d'Espagne, l'évêque de Limoges continua son ambassade, en bon serviteur de la France, mais ne se sentant plus soutenu par ses amis les Guise, n'osant même plus leur écrire. C'était le roi de Navarre qui était devenu lieutenant-général du royaume ; et l'Aubespine ne l'aimait pas et n'en était pas aimé : aussi ne se prêta-t-il que de mauvaise grâce aux négociations qui avaient pour but de lui faire obtenir quelque compensation pour la partie espagnole de ses États.

Nous trouvons de lui dans les manuscrits français de Saint-Pétersbourg un long Mémoire au roi Charles IX, qui répond justement à une dépêche que ce prince ou plutôt ses conseillers envoyaient à l'ambassadeur de France en Espagne, le 23 mai 1561 [2]. C'était au lendemain du sacre de Reims, Robertet faisait dire à son jeune maître :

« Quant à mes nouvelles, Lhuillier [3], présent porteur, vous dira comme j'ay été sacré par la grâce de Dieu, où s'est trouvée madame de Lorraine, la douairière, avec mon frère et ma sœur et ses enfans, et comme toutes choses y sont passées avec tant de respect et de satisfaction et des ungs et des autres, que j'es-

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1899, t. XIII, p. 583.

[2] *Négociations sous François II*, p. 864 et suiv.

[3] Jacques Lhuillier, abbé commendataire d'Épernay, secrétaire de la Reine d'Espagne.

père que Dieu permettra qu'elles continuent de bien en mieulx. »

Cependant, les discussions religieuses s'aggravaient beaucoup dans le royaume ; et, chacun réclamant un remède au trouble des esprits, on souhaitait vivement la reprise du concile général, toujours ajournée, et qui dépendait principalement de Philippe II, tout puissant sur l'esprit du Pape. C'est le premier point que signale la dépêche du roi, « ayant grand regret de voir tous les princes chrestiens y procedder si froidement, qu'il y a peu d'espérance que l'issue s'en puisse ensuivre ; car chacun veult faire ses affaires et ne se soucye de la religion. » On verra que l'Aubespine, en expliquant longuement la situation, donne sur ce point des nouvelles satisfaisantes, en y mêlant des détails curieux sur les intrigues de la Cour de Rome et des princes italiens. Puis vient la grande affaire du départ de la veuve de François II pour son royaume d'Écosse, voyage maritime qui ne pouvait s'effectuer sans l'appui des vaisseaux que le roi d'Espagne avait aux Pays-Bas, sans surtout qu'il contint la malveillance armée d'Élisabeth d'Angleterre. Là encore, l'ambassadeur obtient pleine satisfaction. Enfin, il y avait les rencontres perpétuelles sur mer des navigateurs français avec la marine espagnole, sujets de conflits qui se dénouaient d'ordinaire de la façon la plus barbare.

Après ce Mémoire, il existe une longue lacune dans les dépêches de Sébastien de l'Aubespine, qui n'est guère comblée par le recueil de M. Louis Paris. Nous donnons seulement une très piquante lettre inédite de l'ambassadeur sur la maladie de don Carlos et sa merveilleuse guérison, qui ne tarda pas à être suivie de rechutes graves, dans lesquelles le pauvre prince perdit la raison, avant de mourir au milieu de tragiques circonstances, qui ont causé la légende dont son nom est resté entouré.

A la Royne, mère du Roy.

Madame, comme par mon dernier courrier (1), le Roy et Vostre Majesté ont veu la mort prochaine du Prince, par ce mot de lettre, vous entendrez, s'il vous plaist, sa résurrection; ainsi se peult-elle appeler, avec le plus particulier des exprès miracles de Dieu qu'oncques se soit veu, donnant tout cela aux grandes, continuelles et dévotes prières de tout le pays, lesquelles vous tesmoigneront, Madame, tous ceux qui ont esté par deçà avoir esté si générales et vrayes parmy toute l'Espagne et avec tant de larmes et lamentations continuelles, qu'il fault recognoistre ceste grâce particulière de Dieu : car le Xe de ce mois, qui est la date de mes dernières, son père, ainsi que je donnois advis, l'abandonna au soir, comme tous les médecins, après luy avoir dict que dedans une heure, il rendroit l'esprit (2). Vint ledict Seigneur six grands lieues jusques à ung monastaire nommé Saint-Jheronimo, proche de ceste ville, le plus désolé Prince qu'oncques fut, passa la nuit sans se vouloir coucher, que tout vestu sur le lit d'un religieux, où il se jeta; et, le lendemain estoient les draps et autres appareils, acoustumés en telles calamités, prests à dresser : le duc d'Albe, qui estoit demouré près ce pouvre enfant abandonné, persista à le veiller et faire doulcement secourir de ce que peult souffrir telle extrémité, ne luy trouvant plus de pouls, ni d'alaine, si est-ce que luy sentant toujours quelque chaleur sur l'estomac, différa de luy donner l'unction qui estoit preste en une salle, tant que le jour approchast, sur la pointe duquel le dict Prince commança de se plaindre quelque peu, et feist long temps encore qu'il eust l'esprit du tout allienné de resveries; il avoit trois jours qu'il prins et avala quelque restaurant, sur lequel avec ung appareil de l'unguent d'un maure de Vallance, il y a plus de quarante ans que l'on tient pour miraculeux en ce païs, il commança à reposer quelques heures et après fut conforté d'autre restaurant, ayant les médecins depuis commancé à sentir quelque renforcement de son pouls et diminution de fièvre. Là-dessus ce vieil cirurgien more, homme maladif que l'on avait envoyé quérir à Valance, arriva, n'ayant peu auparavant faire si grande diligence, ains seullement envoyé de son onguent. Les autres cirurgiens l'ayans abandonné, cestuy-cy l'a pensé si bien, que le dict Prince a perdu les rêveries ; son visage est désenflé ; la fièvre fort petite; parle, se lève sur son lict, boyt et mange de ses mains ; et se monstre sa plaie fort belle. De là, ceste occasion que le Roy son père y est retourné en diligence, d'autant que le dict Prince le demandoit continuellement et la Royne qui ne peult pour leur infinie amitié tarder de le visiter : en brief, continuant

[1] Une lettre de Saint-Sulpice, datée de Burgos le 10 mai 1852, annonçait à la reine la mort prochaine du prince, « lequel est à telle extrémité qu'on est après à le trépaner. » V. *Négociations avec François II*, p. 289.

[2] Don Carlos était à Alcola. Sa maladie provenait d'une chute. Elle fut jugée à cette époque comme tout à fait extraordinaire ; et quand, au mois de juin, il put commencer à se lever, le docteur Olivarès, son premier médecin, fit un long rapport sur les phases de la crise, qui est tout entier conservé dans les *Papiers du Cardinal Granvelle*, publiés par M. Gachard, t. II, p. 587 et suiv.

ceste santé, laquelle l'on tient pour toute certaine, d'autant que j'entends que Monseigneur le Connestable fut de sa dernière plaie pensé dudict onguent, et présuppose que Vostre Majesté en aura ouy parler piéçà : mais soit après la grâce de Dieu, que par ce secours ou autre caché aux hommes il ayt recouvré garison, il se peult vanter estre sorti d'un extrême péril.

Ce trouble a empêché que M. de Rambouillet (1) n'a jusques à présent peu avoir audiance, laquelle ne peult tarder : car, allant ceste santé de bien en mieulx, comme elle est parmy les hommes, sans difficulté sa dicte Majesté sera de retour dedans ung jour ou deux en ceste ville. Cependant, M. de Saint-Sulpice, duquel je n'ay point de nouvelles, arrivera m'ayant esté dict qu'il vient à ses journées et qu'il est piéçà en Hespagne ; qui est tout ce que je puis dire à Vostre Majesté, ne se présentant autre particularité, si n'est la pitié de Mazagan que le chérif combat, moins en moins si roiddement, qu'il y a peu d'espérance, veu l'opiniastreté dont il use, que les Portugais pussent garder ceste place, d'où ils ont fait tirer quelques malades et blessez et mis trois ou quatre cens hommes de rafreschissement ; mais le fossé est si comble, et sont, sans nul fort, tellement combattans jour et nuict, qu'on la tient icy, sans la grâce de Dieu, bien égarée ; qui leur sera une merveilleuse espine pour le voiage des Indes ; car, y tenant le cherif cinq ou six vaisseaux, il est impossible qu'il sorte ung seul homme des costes d'Andalousie et de Portugal sans estre découvert, et en la miséricorde de ceulx du dict Mazagan, pardevant lequel, forcément, l'on passe allant aux Indes de Portugal et de Castille. Estans, au reste, grandement déplaisant de la dissimulation et longueur dont ceulx-cy ont usé à respondre sur des affaires du roy de Navarre, j'emploiray l'audience de M. de Rambouillet à y faire donner toute la haste qui me sera possible. Semblant à veoir qu'ils soient bien aises d'avoir occasion d'excuser cette dépêche et résolution, et remestre le tout sur l'empeschement de ceste maladie, encore qu'un mois auparavant icelle, ils ayent usé du semblable. Toutes fois, si la fin en est telle que nous désirons, ce sera le principal, dont par le premier courrier Vostre Majesté sera avertie, et le roy de Navarre aussi. Il vous plaira me continuer vostre bonne grâce, à laquelle je me recommande très humblement, suppliant le Créateur vous donner, Madame, en très bonne santé, très longue et prospère vie. De Madrid en Castille, ce XIIe de may 1562 (2).

Votre très humble et très obéissant serviteur,

S. de Laubespine
E. de Lymoges.

[1] La mission extraordinaire de Rambouillet (Jacques d'Angennes) avait pour objet de donner des explications au roi d'Espagne sur une ambassade en Allemagne relative au Concile de Trente qui avait éveillé ses soupçons.

[2] Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg. *Documents français*. Vol. 97, pièce n° 22, p. 85.

Mémoire de Monsieur l'évesque de Lymoges au Roy.

Le Roy a entendu par mes précédentes dépêches, et avant que nous feussions arrivés en ce lieu [2], que le roy Catholique avait, après la longue instance que je luy en feis il y a deux ans passés, accordé le Concile général [3], me chargeant, pour avoir entendu les assemblées et convocations qui devaient se faire à Paris, d'en advertir incontinant : ce que toutes fois il laissa indéterminé, et sans venir aux particularitez du temps que ses évêques et ambassadeurs s'y pourraient acheminer pour en veoir les effets ; en quoy, suivant le commandement et désir de Sa Majesté, j'ay depuis fort insisté pour ne laisser ceste sienne détermination sans fruit, et que le Roy aussi peult clairement y veoir et d'autant plus aiséement, sur l'extrême nécessité que nous en avons, promptement se pouvoir résoudre ; ce que ceulx-cy qui ne sont pas des plus hatifs en leurs affaires ont remis jusques à maintenant. Et pour ceste cause, j'ai aussi intermis de renvoyer le sieur Lhuillier [4], présent porteur, comme il dira, d'autant que c'étoit loin des principaulx points de sa charge quand il est venu par deçà. M'ayant, le duc d'Albe, par commandement de Sa Majesté, déclaré qu'après avoir de rechef le tout meurement poisé et en leurs Conseils balancé, combien l'avancement du Concile estoit à la vérité important qu'avec toute inclination saincte que peuvent avoir bons chrestiens au bien publicq et singulièrement à la conservation de nos Estats, desquels ils confessent despendre leur seureté, ils estoient déterminés entièrement adhérer à la dernière publication et y envoyer et conforter tout ce qui sera pour l'avancement d'icelluy par tous leurs vertueux et doctes hommes et autre assistance digne d'un bon et catholique prince. Ayant déjà escript et adverty ses subjects, tant les évêques et personnes notables qui y peuvent, partissent sans autre excuse ne retardement, et que l'on n'eust remis si loing, n'eussent esté les cruelles et extrêmes chaleurs, desquelles le porteur pourra assez tesmoigner. Et ce néantmoins pour toujours démontrer combien ils désirent la perfection et avancement de ce saint œuvre et pour aussi lever toute occasion aux malin de penser que sa volonté ne feust conforme à ung mal si urgent, que dès ceste heure l'on avait escrit à cinq des plus jeunes et doctes évesques d'Hespaigne et à ung archevesque à ce que dedans le quinzième d'aoust pour tout délaiz ils eussent à

[1] Nombre de lettres de l'évêque de Limoges de 1560 et 1561 se trouvent dans les Ms. fr. 6614 et 1587; nous nous contentons de les mentionner.

[2] Madrid.

[3] Lhuillier était parti de Paris à la fin de mai avec les dépêches du Roi ; il allait remporter celles de l'ambassadeur.

[4] Cette reprise du Concile à Trente était vivement réclamée par la France. Catherine de Médicis écrivait à l'évêque de Limoges le 16 avril 1561 : « Tous les jours nous sommes contraincts, selon les accidents nouveaulx, chercher nouveaulx remèdes, tantost usant de doulceur et clémence, tantost de sévérité, qui me donne plus de volonté que jamais de désirer le concile, afin de pouveoir voir quelque repos en ce royaume, qui n'y peust estre pendant que nous vivons en l'incertitude et division où nous sommes. »

partir et prendre les devants, ne regardans point tant à leur santé et commodité qu'au devoir de Sa Majesté et à l'amitié qu'elle porte au Roy, son bon frère : considération laquelle oultre cela l'a meu de faire élection d'un ou de deux grands et principaulx personnages pour ses ambassadeurs au dict Concile, lesquels il avait mandés afin de les instruire et se résoudre de leur partement, qu'il entendoit estre dedans la my-aoust, aussi sans toutes fois me dire leurs noms tant qu'ils feussent assurez plus qu'ils n'estoient pour en avoir divers en main. Me requérant pour ceste cause le dict duc qu'il pleust au Roy à la Royne et à Messeigneurs de leur Conseil user du semblable et croire que tout ce qui seroit au pouvoir de son maître ne manqueroit, en façon que ce feust, pour démonstrer oculairement le singulier désir qu'il a à ce que toutes choses passassent en notre royaume sans le trouble et confusion que semblent promectre et pronostiquer, si la main de Dieu n'y intervient, tant d'esprits agités d'ambition et de diverse religion. Entrant là-dessus à me faire, par le commandement de Sa dicte Majesté, un long discours de la crainte en laquelle ils estoient que l'Assemblée qui se feust autant ou plus utile aux desviés qu'aux bons tenans, pour certains que l'intention du Roy et de ceulx qui luy avoient conseillé estoit bonne et saincte; mais que souvent, en telles convocations, ressortissaient des conclusions et fins contraires à ce que la plus saine part désiroit, n'estant pas temps de s'en repentir quand le mal est faict et sans remède : et que pour ceste cause le dict maître estoit d'opinion qu'en la grande obéissance qu'a Sa Majesté, son conseil et celuy de ses princes estoit bastant pour remédier et pourveoir à quelque grande occurence qui peust survenir sans se tant communiquer en chose d'estat au court ne autre du peuple. Redoutant en second lieu que l'assemblée des évesques, au lieu de pourveoir à ce que contient la lettre qui leur a esté escrite, ne feust pour passer plus avant et traicter articles principaulx de la religion, comme il me dist qu'assez de leurs premiers religieux, docteurs et sçavants hommes avaient advis de France, et que mesme aucun de nos évesques, soulbz ceste clause qui les oblige d'amener avec eux un homme docte, se vouloient accompagner de gens mal famés, et qui ne seroient pas receu par tout, me conjurant et adhortant, au nom du dict Seigneur, escrire et prier le Roy et la Royne, vouloir prendre en amy et franchement ce qu'il m'en disoit, non qu'il se voulust ne jamais pensast intermectre en notre gouvernement ni aux particularités d'icelluy, saichant qu'il n'est ne descendt ne raisonnable; mais qu'en ce que dessus, que estoit ung bien universel et auxquels tous les roys de la Chrestienté avoient le principal intérêt, et mesmes luy qui estoit tel amy, frère et fils, n'estimoit en rien mesprendre d'en dire et advertir ouvertement l'acquit de sa conscience. Estant bien difficile, en affaires maintenant tant agités parmy le monde, que Sa dicte Majesté, estant si grand prince et recevant de toutes pars advis, n'eust quelque lumière de ce qui passe par delà et, par conséquent, n'en jugeast quelquefois mieulx qu'en leurs affaires propres, le faisant sans passion ni autre inclination qu'au bien publicq et conservation de ses amys, desquels il n'ignoroit pas que

seulement deppendoit son repos et celluy de ses royaumes et provinces, avec assez de telles et si prémédités remonstrances, qu'il est sans difficulté que c'est chose laquelle en leur Conseil a esté bien et meurement débattue. Concluant enfin par me dire que, d'autant plus devions nous estre semons à envoier au Concile, que l'Empereur ferait le semblable et jà s'estoit résolu à ce que ses évesques et ambassadeurs au plus tôt en prinssent le chemin, afin que si les Alemans, si tost ne s'y accomodoient, de son costé, il démonstrast le chemin de premier chef et prince chrestien, l'ayant par deçà ainsi entendu par les dernières despêches venues d'Allemagne; et encore, que je ne saiche pas les noms de ceulx qui iront de ceste part ambassadeurs à Trente, si est-ce que ce porteur pourra assurer le Roy que, n'ignorant pas qu'il a esté pourparlé de cinq ou de six, il est sans difficulté qu'ils désirent que ce soient personnaiges grands et de grande qualité et lieu, pour beaucoup de respects que j'ay autrefois escrits, entre lesquels sera la précédance qu'ils penseront par ce moien pouvoir mieulx maintenir et conforter. Et pour ceste cause est, soublz meilleur advis, besoing que par delà se face de memes, bien que je saiche qu'en une chose icy se soient-ils trouvés là-dessus empeschés ces requérans aux dicts ambassadeurs et grandeur et suffisance, il leur a esté difficile que tous se rencontrassent en même subject, et pourtant, en mon advis, accompoigneront celuy qui aura ce premier lieu d'autre personne, laquelle pourra suppléer le demeurant. S'entendant icy de bon lieu, chose que toutes fois le Roy pourra mieulx découvrir pas ses ministres à Rome, que quelque consentement qu'aye donné Sa Majesté Catholicque au contenu de la Bulle, s'est avec toute intelligence et protestation accordé entre le Pape et luy que le Concile sera continuation, et qu'ainsi le maintiendront-ils où il en surviendroit apparante difficulté et instance : de quoy, ce néantmoins, pour la difficulté du temps telle qu'elle est, ils n'ont point estimé qu'il feust besoing autrement nous éclaircir, et si ainsi est-il faulx que cet expédient ayt esté secrètement prins à Rome avec Don Jouan d'Aiala, lequel n'est point encore de retour, l'y retenant le roy Catholique, d'autant que le Pappe ne veoit pas volontiers Vargas, et faict souvent instance de le tirer de ceste charge, ce que l'on assure devoir estre en brief, soyt pour l'envoyer au Concile ou ailleurs, puisque Sa Saincteté, en contre eschange, s'est acomodée que l'évesque de Boulongne, créature du duc de Florence, qui estoit icy son nonce, et feust révoqué et renvoyé en Portugal, où il est maintenant, estant retourné en sa place Terracine, lequel en estoit sorty seulement trois ou quatre mois auparavant, qui a esté une mutation trouvée assez étrange de tous ceulx qui ont quelque jugement. Toutes fois, les causes que le Roy a entendues cy-devant en ont donné les occasions, ayant le dict Terracine apporté quant et luy les provisions de sa Saincteté pour prendre sur les églises l'entretien des cinquante galaires, que piéça, au lieu des décimes qui se prennent en France, luy avoient été accordées, non toutes fois si franchement ne avec telles et si amples clausules que maintenant. Et tiennent en semblable l'alliénation de quelques biens de l'Église en fond de terre pour octroyé, à la charge de les récompenser de

rentes; bien qu'il soit certain qu'ils ne veulent pas à Rome, ne icy, qu'on l'entende et s'estoit remise la despêche, jusques à l'arrivée d'un Cardinal que nous attendions; car comme Monseigneur le cardinal de Ferrare va légat en France, le semblable, avant la résolution du Concile, s'estoit laissé entendre le Pappe vouloir faire du cardinal Boromée en ceste court, dont ce Prince et tous ses Seigneurs se sont trouvés empeschez, afin de rompre ce coup, ainsi qu'ils ont faict, estimans qu'il venoit plus pour son particulier qu'autre nécessité que en eust ce païs, estant après à jouir des pensions et autres grâces qu'avoit le feu cardinal Caraffe en ces royaumes d'Hespaigne, et mesme des douze mille escus qu'il tenait sur l'archevesché de Tolède, qui luy ont esté accordés, et à assez d'autres cardinaux des nouveaux pensions çà et là, suivant en cela Sa Majesté Catholique, en partie, ung mémoire venu du Pappe, lequel, par le dict Terracine, nouvellement venu, en a requis le dict Seigneur roy, qui ne publira touteffois ce département qu'en sa première consulte, lesquelles il fait d'an en an ou plus souvent, ainsi que bon lui semble, lorsqu'il notifie les grâces et dons qu'il départ selon sa volonté ou mérites d'un chacun.

Ne s'entendant par les dernières despesches autre particularité d'Italie que la plainte que le Pappe doit avoir faicte publiquement d'aucuns cardinaulx, qu'il dict désirer et avant sa mort praticquer le Pappat, nottant Moron et le cardinal de Trente, comme aussi il a faict le cardinal Fernaize, de ce qu'il semoit, luy et les siens, parmy les princes Chrestiens, diverses et mauvaises intelligences, chose qui est venue jusques en ceste Court par lettres bien expresses, que les ministres du duc de Parme ont voulu couvrir, procédans ceste opinion du Duc de Florence, lequel tient ceste maison pour ennemye et estime que près de ce roy ils font à son désavantage tous les mauvais offices, dont ils se peuvent adviser : ce que mesmes l'ambassadeur du dict duc résidant icy a eu charge de réfuter et excuser. Ayant, d'autre part, le marquis de Pescaire donné icy avis que le dict duc de Florence, soubz couleur d'une révolte qui estoit advenue au s^r de Plombin, l'avoit supplié de luy laisser passer jusques à trois mille Suysses par sus l'estat de Milan; ce qui luy auroit refusé, luy remonstrant qu'au grand repos et tranquilité où maintenant la Chrestienté se retrouvoit, ce seroit chose pernicieuse et qui pourroit donner commancement à nouvelletés, que luy, aussi bien que toute l'Italie, après tant de maulx devoit éviter. Depuis ceste réponse, il ne s'est point descouvert qu'il eust usé d'autre instance. Et, pour ceste cause, semble qu'il ayt voulu faire ceste démonstration pour donner à cognoistre qu'il n'ignoroit pas le peu de bonne volunté que les Hespaignols luy portent; ayant aussi possible en quelque doubte et crainte des deux mille vieils soudars que l'on passoit en Italie, lesquels ce porteur dira avoir eu si heureuse navigation que, comme en peu de jours, ils arrivèrent à Naples. Les seize galaires d'Hespaigne et onze de Naples, qui sont vingt-sept en tout, sont retournées encore plus promptement; suivant le commandement qu'elles en avoient, estans maintenant à Majorque et ès costes de Barcelonne, s'estant

ceste haste donnée afin que l'armée d'Alger, laquelle continue à travailler les ports de Valence et Catalongne, feust réprimée, puis qu'il s'entend par les advis de Constantinople que le Grand Seigneur n'a peu tenir promesse au roy de Thunis, ne l'assister, comme il avoit promis, de son armée de mer, tant ses galaires et cheurmes ont esté affligées de pestilence, aussi bien que Constantinople et les environs ; que pour ceste cause ils ne sortiroient oultre de cinquante galaires Turquesques qui seroient plus pour escumer et tenir la mer, que pour autre desseing d'assiéger, ne s'attacher en lieu fort ne certain. Antoine Doria, vieil chevalier de l'ordre de la Toison et cappitaine de huit galaires, est du nombre de ceulx qui sont de retours et s'entend qu'il vient en ceste Court afin d'essayer, puisque le jeune Doria n'a peu obtenir la superintendance général, si ce prince vouldroit luy faire cet honneur, en quoy il se peult asseurer d'être aussi bien refusé que son parent, tant les Hespaignols ont persuadé au Roy qu'ils possèdent du tout, de ne commectre charge importante qu'à eulx et mesmes en Italie plus que jamais : et, pour ceste occasion, André Doria au partir d'icy, arrivant à Gennes en la compagnie de l'armée, se retira chez soy, sans vouloir accompagner don Juan de Mendoze, ne autres commandans, aux galaires d'Hespaigne, ayant escript icy qu'il délibéroit vivre désormés en bon citadin, à Gennes, et envoyer quelque lieutenant sien, s'estant veu par lettres qu'il donnera ceste charge à Stephan Doria, qui estoit naguères en ceste court pour les affaires de Monsieur de Savoye, et qui, de longtemps, a eu charge de luy à Nice ; et semble que les Gennois pour ceste cause, et pour avoir mis si à bon escient la main aux deniers qui leurs sont deus, comme aussi pour la mort du prince Doria, qu'ils ont envoyé et délibéré de se remectre en plus grande et entière liberté qu'ilz n'estoient, le faisant sentir à ceulx-cy de jour en jour plus fermement ; et sçavons que ce conseil en a eu quelque jalousie, leur ayant, pour les tenir plus bons et travaillez, suscité une sentence en Court de l'Empereur contre eulx, en la faveur du marquis Delphinal, qu'ung ministre de l'Empereur, voulant exécuter puis peu de temps, remporta avec sa courte honte et danger de sa personne. S'estant leur ambassadeur en ceste Court plaint à Sa Majesté du peu de compte qu'il faisoit de tels amys et des mauvais offices de ses ministres, lesquels congnoissant la querelle qu'ils ont contre le dict marquis, prenoient plaisir à leur nourir ung ennemy à leur porte ; et comme en ceste petite république, ce peu de différent leur est de grande importance, Sa Majesté croira, si luy plaist, que cela est passé icy avec grande aigreur, accompagnée d'assez de reproches de choses passées.

Au reste, le porteur est chargé de la lettre patente que j'ai fait despescher pour la royne Marie [1], laquelle Sa Majesté Catholique avec une autre missive adressante à madame de Parme a fort volontiers et favorablement accordée. Et depuis, sur l'instance que je lui ai faicte, suivant les dernières lettres du Roy, à ce que il luy pleust, en considération de l'aliance qu'ils ont ensemble

[1] Marie Stuart, qui abandonnant la France, retournait en Écosse.

et l'affection grande, à laquelle Sa Majesté et la Royne embrassoient les affaires de la dicte dame comme les leurs propres, vouloir faire office digne de luy, et correspondant à ce qu'il avoit toujours démonstré près la royne d'Angleterre. Le dict Seigneur m'a asseuré que, par la première despesche qui se feroit en Angleterre, il donneroit ceste commission si expresse et particulière à son ambassadeur, que la royne d'Angleterre jugera aiséement combien à luy sera de consolation et plaisir de veoir qu'elle se comporte, en son endroit et celuy de ses subjets, ainsi qu'il est raisonnable au bien et conservation de leurs estats et mesmes de la religion. Ajoustant qu'au demeurant la Royne Marie estant par delà recevroit de ses Bas-Païs toute l'honneste voisinance, amitié et communication qu'il soit possible, oultre l'obligation qu'ils ont par les traictés ; et me dist le duc d'Albe, en notre dernière communication, que leur ambassadeur en Angleterre advertiroit le nostre de l'office et devoir qu'il y auroit employé et que, si, après cela, comme il luy avoit fait ouverture, il estoit besoin d'y envoyer gentilhomme exprès, que Sa Majesté le désiroit et feroit promptement : m'ayant en cet article, et l'un et l'autre, fort loué la dicte dame pour ses bonnes vertus et qualités, et grandement estimé son voyage pour le repos qu'ils jugent que cela amènera au faict de la religion et aux troubles que nous y avons veus dès l'an passé.

J'eusse, au demeurant, grandement désiré que le capitaine de monsieur l'Amiral, qui est icy pour notre navire pris en Catalongne, s'en feust allé avec ce porteur et que la main-levée s'en feust obtenue, en quoy le Roy qui me commande par ses lettres de ne craindre point à les importuner me fera cet honneur, si luy plaist, de croire que je n'en ay intermi une seulle heure ne jour, et que, s'ils eussent eu la volunté aussi bonne par deçà que la continuelle instance les y a semoncés piéçà, eussent-ils satisfaict votre résolution ; je n'ay peu avoir autre chose de Sa Majesté, ne du dict duc, qu'une prière d'avoir patience sept ou huit jours, et tant qu'ils eussent response d'un pacquet qu'ils ont escrit au gouverneur de Catalongne et à Don Jouan de Mendoze, général de leurs galaires, qui a faict la dicte prinse, m'ayant asseuré Sa dicte Majesté qu'en bien ou en mal, il m'en fera esclaircir entièrement, et sans beaucoup de remises ; car il y a cinq mois que nous en sommes là ; mais, qui ne peult mieux, il est de nécessité de s'y conformer ; espérant touteffois, puisque le dict duc m'en a asseuré, qu'il y aura quelque fin, dont j'advertiroy Sa Majesté, estans seullement déplaisant que, cependant, les pauvres mariniers, que j'ay tous faict mettre en liberté, sont là, mourants de fain et sans avoir de quoy vivre. Et de malheur pour traverser ceste expédition et nous mectre toujours en tort, il y a quelques jours que ceulx de la chambre de la contractation de Séville ont envoyé à ce Conseil l'advis, duquel j'adresse le translat cy-enclos, par où le Roy verra que les Portugais, que nous tenons en France, et l'autre cappitaine français, ont soubz l'umbre d'aller au Brésil bien faict leurs besongnes dedans quatre navires marchans du dict Seigneur roy Catholique, où ne s'estans contentés de l'or, ont forcé deux honnestes

femmes, dont l'une a de bons et notables parents au dict Séville, qui m'en ont escrit, qui est une méchanceté soubz correction non tolérable ; car cela est, avec prétexte qu'ils vont traffiquer au Brésil ou à la mine d'or, apertement faire la guerre contre le royaume d'Hespaigne, et pour l'avarice de deux ou trois habandonnés, qui ne sont vaillans ne bons mariniers qu'en telles œuvres, troubler le repos publicq et faire travailler tous nos autres marchans et navigans en ces costes et ailleurs, ainsi que je donne advis à monsieur l'Amiral, afin qu'il luy plaise ne croire ce que ceulx qui en retournent luy en rapportent, non pas pour nous empêcher le traficq ne conquestes aux lieux qui ne sont peuplés, ne habités, mais pour ne permectre que, sous ceste couleur, l'on voise espier les isles d'Assores ou de Cap Verd, qui sont les deux passaiges de l'aller et du retour, et que nos gens ne s'attachent aux terres conquises et aux vaissaux, qui, d'icy ou de Portugal, vont et viennent ordinairement, comme l'on fait d'Hespaigne en Flandres, conduisant la flotte de leurs marchandises et autres drois de Sa Majesté, qui oultre cela faict venir du sien propre de six mois en six mois le quint, qu'elle prend ès Indes sur la pesche des perles et mines d'or et d'argent, dont il provient quelquefois plus, quelquefois moins.

Faisant ceste despesche, est arrivé nouvelles que la flotte du Pérou avec quelques navires de la nouvelle Hespaigne estoient arrivées près Séville, ainsi que mesmes le duc d'Albe m'a asseuré. Ayant depuis entendu que ce qui appartient aux particuliers marchans, qui en retournent, ne vaut pas moins d'ung million ; mais que pour le Roy Catholique il n'y a que deux cens mille escus, non compris ce que nos gens ont emboursé. Et d'autant qu'il y a six ou sept mois que j'escrivis que l'on avoit icy advis qu'en Normandie et autres de nos costes, où le roy et les Portugais ont deux ou trois espions à gaiges, partaient quelques vaisseaux pour les Indes, en mesme temps Sa Majesté Catholicque despêcha Pero Melendès, gentilhomme biscain, qu'ils tiennent pour leur chien au grand collier et premier marinier, à ce que avec deux bons galions armés ils feust au-devant de la dicte flotte, comme il a faict et prins, soubz la faveur de leur armée des Indes, qu'il rencontra quatre vaisseaux d'Anglois et Escossois et ung François, lequel doit estre maintenant à Séville, je dis le corps du vaisseau, car ils ont faict pendre et estrangler, hormis ung prestre et ung jeune garson, pour les avoir trouvez sans nulle marchandise, bien armés, et cherchant en soudars leur fortune. Je n'ay encore peu apprendre le nom du cappitaine, pour estre le premier advis qui, toutefois, est véritable, comme le duc d'Albe, m'a de sa bouche, asseuré. Ils n'ont pas traicté les Anglais si rudement, ainsi qu'eulx mêmes m'ont confessé, s'estans contentés de les amener, pour avoir trouvé que leurs vaisseaux estoient sans armes que raisonnables et plains de beaucoup de marchandises, dont ils ont de coustume faire emplète et échange parmy les Barbares; suppliant le Roy qu'il luy plaise y faire tenir les mains et donner quelque ordre et règlement pour le repos de ses subjects et d'infinies hargues dont il est nécessaire que nous le travaillons journellement. Ayant obtenu que le capitaine Boileau et ses gens, prins

pour mesme occasion, ainsi que le Roy a entendu cy-devant, seroient de rechef interrogés et que les informations s'apporteroient en ceste Court pour y estre décretées ; mais, à ce que je puis veoir et juger, s'ils se sont tant oubliés, leur vye est en grand danger et sans nul espérance. J'ay aussi retiré quelques informations faictes par deçà contre ceulx des nostres qui portent ou envoient de Marseille armes et autres marchandises, deffendues à Alger, que Sa Majesté Catholique a voulu estre baillés à ce porteur.

Lequel par même moyen rendra compte de l'affaire de monsieur le conte de Fiesque, et comme l'ayant conduist jusques à l'extrémité, après avoir ses ennemys produict, de Milan et Gennes, ce qu'ils ont désiré et voulu contre luy, sans avoir peu trouver occasion seulle de luy dényer ce qu'il prétend. Touteffois, soit pour complaire aux Doria, qui tiennent la plus grande part de son bien ou pour autre occasion, je n'ay sceu tant faire, que le tout n'aye esté renvoyé au Sénat de Milan pour y faire droict, m'ayant le Roy et les Seigneurs asseuré (leur remonstrant que je recevais cela pour une honneste desfaicte plus tost que pour justice) que l'on cognoistroit sur le lieu que non, et que Sa Majesté en feroit, à la décharge de sa conscience, promptement dire et juger par delà où les choses sont mieux cogneues et que, selon Dieu et raison, se trouveroit. Ayant commandé lettres à ceste fin, que j'ay conseillé et l'agent qui est icy pour tenir ceste poursuite de prendre, afin, puisqu'il n'y a eu autre remède et en estant les poursuittes si avant, d'achever de veoir et cognoistre quel est en cela le fond de leur intention.

Et d'autant que jusques à présent monsieur le Trésorier de l'Espagne s'estoit plainct de n'avoir peu retirer pour les deux tiers du mariage de la Royne Catholique jà payées, quiétance suffisante, endossée sur le double du contract de mariage de la dicte dame, ainsi que messieurs des Comptes la demandent et est la coustume en France et non par deçà. Enfin, il m'a esté accordé, et en ay chargé ce porteur, pour luy bailler et estre mise en la dicte chambre des Comptes, estant ung instrument bien nécessaire et important à la dicte dame pour l'avenir. Ayant faict que par deçà le double et copie se soit enregistrée au livre de leur Conseil, où toutes choses de conséquence s'insèrent pour mémoire. Estant de jour à autre aussi à la poursuite de son estat et assignation que jusques à présent ne s'est peu résoudre. Toutefois, le sieur Luillier dira comme l'on y travaille et la promesse que ce prince m'en a faicte en ma dernière audiance.

Et si ay au surplus, en ce qui concerne les bandouliers et seureté des passaiges des Pirennées, depuis Navarre jusques à Perpignan, où il se faict infinis meurtres journellement, remonstré au roy Catholique le contenu en la dernière despêche de Sa Majesté, afin que le semblable s'observast en Catalongne, dont le dict Seigneur a reçu grand contentement, et le désire singulièrement, toutes fois pour plus de fermeté et d'asseurance de la forme que chacun y voudra et devra suivre, s'il y en a quelque chose de passé en la Court de Toulouse, ils désireroient qu'on leur envoyast, ou bien qu'au

Conseil il se rédigeast par escript, afin de leur estre adressée : ce qui me semble hors de propos ; car, par ce moyen, chacun prince en enverroit les copies en ces frontières, pour y estre de part et d'autre en mesme temps, diligence et façon pourveu. Qui est en somme ce qui se présente pour ceste heure, horsmis la mort du Vice-Roy des Indes, frère de Monseigneur le Cardinal de Bourgos, lequel ayant esté constitué prisonnier au Pérou par son successeur, le comte de Niebla, nouvellement arrivé, y est mort de regret, avec assez de reproches de l'ingratitude de laquelle l'on usoit en son endroit. Il estoit riche et avoit durant les dernières guerres faict si bien ses affaires, que l'on pense que la plupart de ce qui vient de là en or pour Sa Majesté est de ce que l'on prétend qu'il avoit injustement détourné, dont le Conseil des Indes s'est saisy, attendant que les parents en facent la justification, qui ne sçauroit estre si prompte, que le tout ne soit déjà mangé et consommé, avec l'infiny mal contentement dudict Seigneur Cardinal, son frère, et de toute la maison de Mendos, de laquelle il est. Passant pour conclusion ceste Court le plus doucement qu'elle peult, afin de jouir du repos et bonne paix que Dieu leur a donné. Ne se parlant d'autre chose, que cependant amasser argent, s'acquiter et pourveoir à ce que les saiges princes durant telles occasions font pour obvier et pouveoir supporter par aprés plus aiséement de pires temps, quand Dieu leur envoye, n'estant pas toutes fois leurs ministres tant d'accord, qu'encores que souvent ils discourent sur les calamités et visitations que Dieu envoye à leurs voisins, ils ne s'en ressentent à bon essient, bien qu'il y ayt un bien à leurs affaires parmy cela, d'avoir le maître, lequel est plus importantes choses : luy mesme mect la main et s'emploie, sans s'attendre à autruy.

Faict à Madrid, le XXIe juillet 1561 [1].

Monsieur Luillier se souviendra de faire entendre au Roy et au roy de Navarre ce que le Nonce a eu charge en son affaire et la difficulté dont ceulx-cy usent en ce qui concerne Monseigneur le Prince de Condé [2].

Cette lettre est assurément une des dernières, et non des moins curieuses, que Sébastien de l'Aubespine ait adressées à la Cour. Dans une longue dépêche que lui écrivait de Paris, le 11 avril 1562, Catherine de Médicis, elle lui racontait avec mélancolie la prise d'armes des protestants et l'entrée du prince de Condé à Orléans, en dépit de toutes les négociations qu'elle avait tentées pour empêcher cette première guerre civile. Puis, elle lui

[1] (Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg.) Documents français. Vol 97, pièce n° 21, f° 78 à 84.

[2] Il s'agissait simplement de terres que Condé désirait vendre en Flandre, et au sujet desquels on aurait voulu que le roi d'Espagne lui fît remise de droits considérables.

annonçait que sa mission était terminée : « Vous ayant, depuis quatre ou cinq jours dépesché le sieur de Saint-Sulpice pour vous lever le siège, lequel je vous prye bien de instruyre et laisser adverty de tout ce que vous congnoistrez appartenir au bien de nos affaires, en manière que le regret que j'ay de vous tirer de là en ceste saison ne soit aucunement augmenté par faulte de la congnoissance qu'il n'auroit pas encores de ce qui y pourroit convenir [1]. »

En même temps, elle le chargeait de remettre « une esmeraude des plus belles » à la duchesse d'Albe pour l'assurer « du plaisir qu'elle a receu de voir l'affection qu'elle montre à la royne catholicque sa fille. »

Elle écrivit encore plusieurs fois à l'évêque de Limoges ; puis, le 22 juin 1562, elle adressait une lettre commune à lui et à son successeur ; et le 6 août commence la série des dépêches à M. de Saint-Sulpice et de la correspondance de cet ambassadeur, dont nous parlerons bientôt.

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 296.

COMPTES RENDUS

Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de Chancelier de France. (1555-1560), par E. Dupré-Lasale. — 1 vol, in-8. Paris, Fontemoing, 1899.

« Avec sa grande barbe blanche, son visage pasle, sa façon grave, on eut dict à le voir que c'estoit un vrai portraict de sainct Hiérosme. » C'est Brantôme, l'incomparable peintre, qui nous présente de la sorte le chancelier Michel de L'Hospital, cet homme du passé, ce « censeur Caton. » A nous aussi il apparaît comme d'un autre âge et d'une autre race, le solennel chancelier méditatif, raisonneur, gourmé, promenant ses boutades toujours lourdes et ses leçons toujours sages dans ce monde du XVIe siècle si fringant, si passionné, si fougueux, sans mesure jusque dans ses croyances, prêt à risquer la mort, avec la même fureur insouciante et joyeuse, pour une belle ou pour sa foi. Et cependant, lorsqu'il venait leur parler de concorde à ces gens qui n'admettaient que l'amour ou la haine, même de tolérance à eux qui la regardaient comme le pire des crimes, il y avait dans son accent quelque chose de si convaincu, de si imposant malgré sa rudesse, que ses contemporains, qui ne le comprenaient guère, écoutaient avec respect cet « homme de grand'estime », selon le mot d'Agrippa d'Aubigné.

Un ancien magistrat, M. Dupré-Lasale, il y a une vingtaine d'années, avait étudié avec conscience la jeunesse de L'Hospital. Il nous le montre maintenant à la veille d'arriver au pouvoir, dans un portrait qui, en dépit de ses lacunes, met heureusement en relief quelques-uns des traits les moins connus de cette majestueuse figure.

Ce qui rattache peut-être le mieux L'Hospital à son temps, c'est le goût, dont il fit toujours étalage, pour les belles-lettres et pour les humanistes. Il s'était nourri des chefs-d'œuvre de l'antiquité ; et, aussi bien dans ses discours que dans ses épîtres, l'agencement des idées, la cadence des périodes font vite reconnaître en lui un élève appliqué des maîtres latins : Il s'intéressait d'ailleurs à toutes les choses de l'esprit. La plupart des hommes cultivés de l'époque furent ses amis : tels le cardinal du Bellay, des savants comme Turnèbe, Dorat, le mathématicien Forcadel et l'hébraïsant Jean Mercier : des magistrats comme Pierre Séguier et Christophe de Thou ; des poètes comme Ronsard, Baïf, Joachim du Bellay. Sans prendre souci de la diversité de leurs opinions religieuses, protestants et catholiques, il les attirait à son foyer, discutait avec eux, leur donnait des conseils, leur récitait ses vers latins, qui ne nous paraissent, à vrai dire, ni très fameux, ni très poétiques, mais qu'on goûtait alors, puisque François II en apprit par cœur.

A côté de l'ami des lettres, il y avait en L'Hospital un père de famille, inquiet et tendre. M. Dupré-Lasale nous mène dans son intérieur, à l'heure du soir où, près du feu, il rêvait pendant que sa fille Madeleine chantait et jouait du luth. La marier ! C'était son grand désir et sa grande anxiété, car sa dot était mince. « Si la vertu et la beauté suffisaient pour plaire aux hommes, je ne vous fatiguerais point de mes supplications, — disait-il à son puissant ami, le cardinal de Lorraine, — mais les filles dénuées de fortune ne sont guère recherchées. Une jeunesse mal apprise fuit la pauvreté comme un horrible fléau Cependant les années s'écoulent, et avec elles disparaissent les attraits et les grâces juvéniles. Que faire ? Essaierai-je de changer nos mœurs et de marier ma fille sans dot ? Nul n'acceptera sa main. Serai-je assez dur et assez insensible pour la garder près de moi, solitaire et se consumant dans sa fleur ?... » — Que cette tirade, tout imprégnée de rhétorique d'école, est froide quand on la met à côté de la phrase si simple et si vraie, qui échappe un jour à Joseph de Maistre : « Oh ! si je pouvais trouver un homme chevaleresque qui voudrait se contenter du bonheur ! » — Madeleine, sans trop de mal, découvrit un épouseur ; elle devint la femme de Robert Hurault, conseiller au Grand Conseil, et L'Hospital, dans une lettre de grand-père, attendrie, délicate et profonde, put annoncer à son ami Morel qu'il avait un petit-fils.

Les autres chapitres de M. Dupré-Lasale n'ont ni même intérêt, ni même valeur. Ils sont moins fouillés et moins neufs. Toutefois, il faut signaler encore quelques pages où, avec des arguments qui semblent solides, M. Dupré-Lasale lave L'Hospital d'avoir été l'un des adhérents secrets de la conjuration d'Amboise, ainsi qu'on l'a beaucoup prétendu, à la suite de Sainte-Beuve et de Michelet, sur un témoignage assez en l'air d'Agrippa d'Aubigné. Mais il nous manque toujours le travail décisif qui fera connaître le chancelier législateur ; le guide éclairé et souvent écouté de la reine régente, Catherine de Médicis ; le politique sagace que Henri IV, en plus d'un cas, parut choisir pour modèle.

BERNARD DE LACOMBE.

États et Colonies, monographies encyclopédiques publiées par une société de savants et de publicistes, sous la direction de M. MAXIME PETIT. — **La Russie** (un vol. in-8° de 496 p.), **L'Italie** (un vol. in-8° de 608 p.), **La Hollande** (un vol. in-8° de 460 p.). Paris : librairie Larousse, 1899 et 1900.

Sous la haute direction de M. Maxime Petit, l'un de nos historiens les plus autorisés, trois beaux volumes enrichis de nombreuses illustrations viennent d'être successivement publiés par la maison Larousse, volumes qui sont le fort heureux début d'une remarquable série.

Jamais jusqu'à ce jour on n'était parvenu à éditer des ouvrages aussi complets, aussi précis et documentés, à satisfaire aussi pleinement la curiosité d'érudits aux goûts les plus divers en évitant la sécheresse et l'impor-

tance d'un dictionnaire, de même que toute laborieuse compilation. Donnant lui-même l'exemple en de remarquables pages sur *les rapports de la Russie et de la France jusqu'à la Restauration*, puis sur *la Colonisation italienne en Afrique*, M. Maxime Petit a su grouper autour de lui les personnalités les plus compétentes pour traiter, à propos de chaque pays, des questions les plus spéciales et les plus diverses. Dans le volume sur la Russie, la géographie est rédigée par M. Louis Delavaud, l'ethnographie par MM. Girard de Rialle et Charles Rabot, l'histoire par MM. Alfred Rambaud, Albert Vandal, Maxime Petit, Regelsperger, le droit public par MM. Ernest Lehr et Anatole Leroy-Beaulieu, l'instruction publique et la presse par M. G. Lejeal, la littérature par MM. Louis Léger, E.-M. de Vogüé, Maurice Tourneux, les beaux-arts par MM. Marius Vachon, Arthur Pougin, J. Grand-Carteret. Dans le volume sur l'Italie, on relève les signatures de MM. P. Orsi, H. Marmonnier, L. Farges, R. Kœcklin, A. Ebray, M. Petit pour l'histoire, E. Lehr pour le droit public, F. Müntz pour les beaux-arts, avec ceux de MM. E. Gebhart, Ch. Dejob, A Poujin, Ch. Maurras pour la religion, la musique, la littérature, etc... Le volume consacré à la Hollande est dû aux collaborations de MM. Bernard, Boot, Bresson, Durand-Gréville, Enoch, Flaeg, Grand-Carteret, Ant. Lefèvre-Pontalis, Legrand, Lejeal, Le Marchand, Mellion, Suys. Ten Brink, Van Keymeulen, Zaborowski, car il n'a pas été fait seulement appel aux connaissances des savants et publicistes français.

Nous ne pouvons donner ici qu'une brève et sèche nomenclature, mais elle suffit pour faire comprendre l'intérêt, la valeur des études nombreuses et variées qui composent cette collection. Sans doute une histoire complète et détaillée d'un grand pays n'est pas possible en un simple volume : cette lacune inévitable est supprimée grâce à une bibliographie aussi judicieuse qu'importante établie à la fin de chaque volume, et ce n'est pas la partie la moins utile d'une œuvre que nous sommes d'autant plus heureux de signaler que nous ne pouvons y relever la moindre critique.

Vte MAURICE BOUTRY.

Lezioni di diplomazia ecclesiastica... da Monsignor Adolfo Giobbio. Roma, tipografia vaticana, 1899. Grand in-8° de XI-770 pages — Prix : 7 francs.

« La diplomatie ecclésiastique, dit l'auteur, est l'art d'ordonner, de diriger, de suivre en connaissance de cause les relations entre l'Église et la société politique ; » autrement dit : entre le Sacerdoce et l'Empire. Contrairement à une assertion émise par G. de Luise, Mgr Giobbio établit que le droit diplomatique compète au pontife romain indépendamment de son pouvoir temporel. Il réfute ensuite les erreurs du régalisme et du libéralisme juridique. Parmi les attributions de la souveraineté papale, il affirme l'exterritorialité

et l'inviolabilité. Le pape a droit aux honneurs souverains. Il peut envoyer des représentants auprès des autres souverains et en recevoir.

Nous appellerons l'attention sur le chapitre IV, intitulé : *Del personale diplomatico*, dont la nature et les applications assez complexes y sont déterminées dans l'histoire et au présent. Voici d'abord les apocrisiaires apostoliques soit papalins, soit patriarcaux — les légats *nati* ou *missi* ou *à latere* avec une notice historique sur la légation de Sicile — les nonces — les internonces — les délégués apostoliques et envoyés extraordinaires. Mgr Giobbio ne se borne pas là : il expose ce qui s'est passé, sous ce rapport, dans chaque pays de la chrétienté : c'est l'histoire même des relations diplomatiques de la papauté, une histoire qui, à notre connaissance, n'avait pas encore été présentée d'une façon résumée, mais aussi complète, et que les diplomates auront avantage à consulter. L'auteur explique ensuite dans quelle situation les agents accrédités près le pape, se trouvent au vis-à-vis de l'Italie.

Nous arrivons à la préséance, non concédée, mais confirmée en 1815 au représentant du pape, une question — si question il y a — exposée compendieusement par Mgr Giobbio. Cette préséance a été quelquefois discutée, dans les républiques de l'Amérique méridionale, notamment au Chili, lorsque celui qui écrit ces lignes, y était doyen du corps diplomatique. Bien qu'il n'y ait été pris aucune décision principielle et qu'en fait le délégué de S. S. ait occupé alors la première place dans un banquet officiel, nous retenons l'attention sur une objection préjudicielle qui fut alors mise en avant. Le représentant de l'Amérique du Nord, sans s'opposer de fait à l'observation de la règle invoquée par le ministre de France, déclara *qu'il ne connaissait pas* les actes de 1815, auxquels son gouvernement n'a pas participé. *Quid juris ?*

A. D'AVRIL.

Basarabia in secolul XIX, de ZAMFIR C. ARBURE. — 1 volume grand in-8° de 690 pages, illustré. Bucarest, Göbl. 1899 :

A la fin du dernier siècle et pendant la seconde moitié de celui qui vient de finir, la Bessarabie a été le théâtre de grands événements tant militaires que diplomatiques.

En novembre 1790, les Russes avaient mis le siège devant Ismaïl. Potemkin écrivit à Souvorof : « Vous prendrez Ismaïl à quelque prix que ce soit, » Ismaïl fut enlevé, mais à quel prix ? J. de Maistre, avec émotion, l'expose dans ses *Anecdotes*. L'auteur des *Essais sur l'histoire ancienne et moderne de la Petite-Russie* (I-201 à 219) rapporte que les officiers russes s'efforcèrent en vain d'arrêter le massacre et le pillage. Plus de 30,000 Turcs, des femmes, des enfants y périrent. Souvorof racontait plus tard qu'après la journée, il avait pleuré dans sa tente. Le sac d'Ismaïl produisit dans toute l'Europe une horreur profonde, que Byron traduisait en strophes enflammées :

All, that the Devil would do, if he run stark mad... — Tout ce que le Diable ferait s'il devenait fou !

Auprès du village Vulkaneschti, un monument rappelle la glorieuse victoire que, vingt années auparavant, une armée russe, qui ne comptait pas plus de vingt-trois mille hommes, commandés par Romantzof, remporta sur une armée de 150,000 Turcs. — Non loin de ces trophées de guerre, à 5 kilomètres d'Ismaïl, s'élève un monument des travaux de la paix : c'est le point d'aboutissement pour le méridien sur lequel les Russes mesurent les longitudes géographiques et qui va joindre la mer glaciale.

Sur le terrain diplomatique, la Bessarabie apparaît pour la première fois en 1811 : la Turquie cédait à la Russie cette partie de la Moldavie. On doit se demander si le Sultan avait le droit de démembrer un État simplement protectoré. En 1856, la Bessarabie est restituée à la Moldavie. La partie sud de cette province arrêta, pendant près d'une année, l'exécution d'une des principales stipulations du traité de Paris, à savoir le retrait des troupes autrichiennes et de la flotte anglaise. L'art. 20 précise bien que la Russie cédera à la Moldavie tous les lacs en communication avec le bras septentrional du Danube ; mais, pour vouloir trop spécifier, le texte a failli tout brouiller en désignant un point dont le nom pouvait s'appliquer à deux localités différentes. Le 6 janvier 1857, la conférence de Paris trancha la question en attribuant à la Moldavie tout le lac Jalpouk, qui communique, en effet, avec le Danube. On trouvera sur ces négociations et sur le reste un récit suffisamment détaillé dans le voyage : *De Paris à l'Ile des Serpents* (Paris, in-12 — 1876. Leroux), par M. Cyrille, qui a admiré les colonies bulgares.

Ces indications nous sont inspirées par l'apparition en langue roumaine d'une œuvre capitale. Dans l'impossibilité d'analyser ici une monographie méthodique de près de 800 pages, bornons-nous à en indiquer les principales divisions. I. Géographie physique et politique. II et III. Démographie et ethnographie. IV. Les localités avec l'indication de 20 monastères et d'un ermitage. V. L'Agriculture et la propriété foncière. VI. L'Industrie. VII. L'Église et l'école. VIII. L'Administration et la justice. Plusieurs annexes, enfin une bibliographie qui ne contient pas moins de 17 grandes pages. Nous y trouvons, à la page 784, la note suivante écrite en 1872 : « La roumanisation des Slaves s'opère par la ténacité des Roumains. Aujourd'hui encore là où les Roumains cohabitent avec les Slaves, on observe le même phénomène, que les Slaves adoptent avec facilité la langue roumaine, tandis que les Roumains dédaignent l'étude de la langue slave et ainsi les Slaves se dénationalisent. » Nous avons eu occasion de constater ce même phénomène ailleurs, notamment sur la rive gauche du Danube.

Il reste à mentionner de nombreuses illustrations topiques, des vues panoramiques, la remise de Bender à Potemkim (1789), le portrait d'un métropolitain de la famille Bédoni, l'arbre généalogique des Hasdeu, les blasons de 8 districts, enfin de grandes cartes géographiques : la Bessarabie physique et et orographique à $\frac{1}{850000}$, l'ethnographie ingénieusement coloriée, d'après le grand Etat-Major russe.

La connaissance du passé et de l'état présent de la Bessarabie ne sera pas

inutile aux diplomates comme aux publicistes, surtout si les situations, que nous esquissions tout à l'heure, arrivaient encore à surgir. Il en est revenu de plus loin.

A. D'AVRIL.

Essai sur le règne du prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière, par MICHEL HUISMAN, Bruxelles, 1899, in-8°.

Rarement courte notice a demandé à son auteur plus de recherches. La ville de Liège et sa constitution en 1648, la résistance qu'elle oppose au despotisme de son prince, la nouvelle constitution qui après beaucoup de troubles lui est imposée en 1684, tel est le sujet qui sert de cadre à la monographie du premier souverain de Liège qui fut favorable à la France, et de ses deux intrigants ministres, les frères Egon de Furstenberg.

Il est curieux de voir Mazarin d'abord, puis Louis XIV disputer à l'Europe l'alliance d'un petit pays dont la conduite dépend de l'avidité pécuniaire de ceux qui le dirigent. Peut-être que si l'archiduc Léopold avait mieux payé, la France aurait eu un allié de moins dans la guerre de Hollande ; mais les Liégois n'y gagnèrent que la perte de leurs libertés et tous les malheurs qu'entraînent le passage des armées. Louis XIV reconnut les services que Furstenberg lui avait rendus en le faisant nommer évêque de Strasbourg, puis cardinal. Mais le pape refusa de faire succéder cet indigne prélat à Maximilien de Bavière, et de là une nouvelle guerre contre l'Europe coalisée. On voit combien d'intéressants sujets sont abordés dans le travail de M. Michel Huisman.

Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas (1576-1584) publiés par MM. MULLER et DIEGERICK, Tome V, Amsterdam, 1899, in-8°.

L'aventure du duc d'Anjou, frère de Henri III, pour l'affranchissement des Pays-Bas a donné lieu à nombre de travaux, et récemment encore M. Léonel de la Tourasse publiait ici-même (*Revue d'histoire diplomatique*, douzième année, p. 527-555), un bon résumé de l'affaire, où la politique étrangère de la France à cette époque était fort exactement exposée. Mais la collection la plus complète de pièces authentiques sur le sujet se trouve dans le grand ouvrage que poursuivent depuis dix ans deux savants du pays même, l'un belge, l'autre néerlandais, MM. Diegerick et Muller. Ils viennent de faire paraître leur cinquième volume, devant encore être complété par une table générale, qui, étant donnée leur consciencieuse méthode, sera certainement un fort utile instrument de travail.

Ce tome V, qui ne comprend guère qu'une année, (avril 1583 à juin 1584), s'arrête à la mort du duc d'Anjou, et il commence un peu après ce qu'on a appelé « la folie d'Anvers ». Ce serait une erreur, en effet, que de croire que le duc d'Anjou ait eu la pensée d'abandonner la partie : il reste à Dunkerque, avec son armée, commandée par ses lieutenants, le maréchal de Biron et la

Rochepot; il correspond tous les jours avec les États ; son agent des Pruneaux est plus actif que jamais; le prince d'Orange le soutient; la reine d'Angleterre intervient en sa faveur, et les États-Généraux assurent que leur réconciliation avec le prince est complète. Cependant, les Espagnols assiègent Dunkerque au commencement de juillet 1583, Henri III refuse d'envoyer des secours à la place, le duc d'Anjou s'est retiré à Nesle, puis à Saint-Quentin, à Cambrai et à Laon, où il est obligé d'entrer en négociations avec le prince de Parme. Enfin, malade, il se confine à Château-Thierry, où sa mère vient le voir. De là, il correspond encore tous les jours avec ses amis des Pays-Bas, essaye de reconstituer une armée, promet l'assistance de la France, et finit par mourir le 10 juin 1584, regretté sincèrement par ceux qu'il avait pourtant si mal servi. Le 4 juin, les États-Généraux lui écrivaient encore de Delft, ayant l'air de compter tout à fait sur sa victorieuse intervention. Les auteurs arrivent à la fin de leur tâche, ayant recueilli plus de mille documents, dont la plupart sont inédits, et complétant ainsi les publications faites, depuis un demi-siècle, par M. Gachard et M. Piot, les savants archivistes de Belgique, par M. le baron Kervyn de Leltenhove, dans sa grande histoire des *Huguenots et des gueux*, par M. Groen van Prinsterer dans ses *Archives de la maison de Nassau*. Il existe peu de périodes qui présentent un ensemble si complet de documents diplomatiques, publiés et commentés avec autant de soin et d'intelligence.

G. Baguenault de Puchesse

Le cardinal Henri de Noris et sa correspondance, par M. Léon-J. Pélissier. Rome, imprimerie du Vatican, 1890, in-8°.

Il nous faut signaler, bien qu'ayant paru il y a dix ans, une intéressante étude de M. Léon-J. Pélissier sur le cardinal Noris, à l'occasion des débris de sa correspondance recueillis à la bibliothèque Angélique. Ce moine augustin s'était fait nommer en 1673 théologien du grand duc de Toscane, Cosme III et en même temps précepteur de son fils. Ayant peu de chose à faire à Florence et se trouvant par la correspondance officielle très au courant de toute la politique européenne, il a noté en passant de nombreux détails sur les événements des vingt-cinq dernières années du XVIIe siècle. Il est, à son simple titre d'italien, l'ennemi acharné de Louis XIV. A vrai dire, le grand roi se trouvait à cette époque assez mal avec le souverain de Toscane, qui avait épousé pourtant Marguerite d'Orléans, en défiance perpétuelle avec la Savoie, et en querelles perpétuelles avec les papes Alexandre VII et Innonocent XII. Puis, on ne lui pardonnait pas l'occcupation de Cazal et le bombardement de Gênes. Enfin, la grosse affaire du moment était la guerre des Impériaux contre les Turcs, et Louis XIV était l'allié du Sultan. Noris est d'ailleurs assez perspicace : il juge très finement la situation des puissances de l'Europe pendant la trêve de Ratisbonne, et il n'ignore pas en 1691 la détresse financière de la France.

On voit que bien des renseignements historiques et diplomatiques peuvent

être puisés dans la publication de M. L.-J. Pélissier. L'auteur connaît de longue date les hommes et les choses d'Italie ; et il nous suppose presque aussi instruits que lui, car il publie les lettres de Noris dans leur langue originale sans aucune note, et il les accompagne seulement d'une intéressante introduction.

G. Baguenault de Puchesse.

Une ambassade portugaise à Rome au XVIe siècle, par le comte Salvatore de Ciutiis. Naples, 1899, in-8°.

Les conquêtes portugaises en Orient étaient en même temps des victoires catholiques. Le roi Emmanuel était en relations fréquentes avec le pape Léon X ; il lui envoyait des nouvelles de son expédition, tandis que le pontife lui répondait par des félicitations et des bénédictions. Il faisait mieux ; il l'autorisait à disposer des biens d'église pour toutes les dépenses qu'entraînait la guerre. Mais le roi n'avait jamais assez d'argent. Pour demander de nouveaux secours au Saint-Siège, il résolut en 1514 de lui envoyer une ambassade solennelle, menée par trois illustres personnages, Tristan d'Acunha, Diego Pacheco et Jean de Faria.

C'est le récit de cette mission et de toutes les fêtes dont elle fut l'occasion à Rome que nous fait le comte de Ciutiis d'après des documents trouvés aux archives du Vatican et particulièrement le *Diario* de Paris de Grassis. Léon X aimait le faste, il ne dédaignait pas les présents. Après avoir admiré le cortège portugais d'une fenêtre du château Saint-Ange, il accepta avec plaisir le don d'un magnifique éléphant, merveilleusement dressé, qui devint l'hôte du pontife et en quelque sorte son ami, auquel il donna comme gardien un camérier secret et qu'il laissait voir au public le dimanche. Pendant trois ans Annone — c'était le nom de l'animal — défraya toute la chronique romaine : on lui adressait des vers, et, quand il mourut, Léon X le fit enterrer sous une tour du Vatican avec une épitaphe et une *pittura* commandée à Raphaël Sanzio.

Bien entendu, les ambassadeurs obtinrent tout ce qu'ils demandaient ; ils emportèrent pour leur roi une *rose d'or* offerte par le pape, des encouragements pour continuer la guerre d'Afrique et les bulles et indulgences nécessaires. L'année suivante, le fils d'Emmanuel, âgé de sept ans, était nommé cardinal. M. Salvatore de Ciutiis a raconté cet épisode avec beaucoup d'agrément à l'aide de fréquents témoignages contemporains.

G. Baguenault de Puchesse.

Napoléon Ier, von Dr Gustav Roloff, Berlin. Georg Bondi 1900, 1 vol. in-12.

Ce volume fait partie d'une collection des illustrations militaires du XIXe siècle, publiée par la maison G. Bondi de Berlin. L'auteur n'a point voulu faire une histoire politique du grand conquérant. Son ouvrage a plutôt les allures d'une biographie individuelle. Il prend Napoléon à sa naissance,

il expose ses premières démarches publiques dans l'île de Corse, il donne sur cette époque de la jeunesse de l'empereur des détails intéressants et que nous croyons peu connus.

Au début de la révolution, Napoléon avait adopté avec empressement les nouvelles opinions. Il espérait profiter de ce mouvement pour rendre l'indépendance à la Corse. Mais les dédains de Paoli, alors maître dans l'île, et le spectacle des désordres provoqués par les révolutionnaires changèrent le cours de ses idées. Privé de son grade pour ses trop fréquentes absences en Corse, il obtint de rentrer dans le corps d'officiers où l'émigration avait fait de grands vides. C'est alors que commence le développement de sa prodigieuse fortune.

M. Roloff raconte rapidement les campagnes de Napoléon, la guerre d'Italie, l'expédition d'Égypte, la guerre avec l'Autriche, le blocus continental etc., jusqu'à la chute de l'empire. Une fois vaincu définitivement, Napoléon devait abdiquer ; lui, fils de la révolution, il ne pouvait continuer à gouverner la France dépouillée des conquêtes de la révolution.

Cette biographie nous paraît écrite avec une réelle impartialité, l'auteur semble même attribuer au gouvernement prussien la responsabilité de la guerre qui aboutit à la défaite d'Iéna. Il croit qu'à cette époque Napoléon désirait la paix. Il réserve ses blâmes pour les Bourbons, qu'il juge avoir été d'une faiblesse excessive en présence des entreprises des révolutionnaires.

Cte DE VORGES.

Notice sur Émile Banning, membre de l'Académie de Belgique, par le général BRIALMONT, Bruxelles, 1900, in-18.

Il y avait autrefois, dans les diverses administrations des États, des « commis » aux affaires, personnages secondaires, mais qui préparaient en réalité toute la grande politique dont leurs chefs recueillaient dans l'histoire les glorieux bénéfices. Tel fut, de notre temps, dans le petit royaume de Belgique, Emile Banning, simple étudiant de Liège, rédacteur à l'*Écho du Parlement*, nommé par M. Rogier en 1862 archiviste-bibliothécaire du département des Affaires-Étrangères et qui, pendant près de quarante ans, fut par ses écrits, par un travail acharné, le véritable promoteur de toutes les questions qui s'agitèrent en Europe et donnèrent lieu à des congrès ou à des traités internationaux. Il débuta par une série de brochures sur les négociations relatives au rachat du péage de l'Escaut. Puis, en 1867, vint l'affaire du grand-duché du Luxembourg et les difficultés avec la France ; plus tard le conflit du gouvernement de M. Frère-Orban avec le Saint-Siège. Mais c'est surtout l'affaire du Congo dans laquelle il devint le confident du duc de Brabant et ensuite du roi Léopold II, ayant été le véritable promoteur du partage politique de l'Afrique ; aussi fut-il désigné, avec le baron Lambermont, comme membre de la conférence de Berlin en 1884, et naturellement de la seconde conférence tenue à Bruxelles en 1890, où dix-sept états s'engagèrent à abolir la traite des nègres, comme conséquence de l'intervention euro-

péenne dans le continent africain et de l'accession de deux cents millions d'hommes à la civilisation.

C'est à coup sûr dans les nombreuses publications d'Émile Banning, dont le général Brialmont a donné une bibliographie très complète, qu'on peut trouver tous les documents relatifs aux longues négociations qui ont amené la formation de l'État indépendant du Congo, son administration personnelle par le roi, sa reprise par la Belgique en 1894 : lui seul possédait tous les éléments de discussion ; et il n'y a pas une pièce qui n'ait été rédigée sous son inspiration directe. Mais, comme tous les serviteurs modestes, il fut assez mal récompensé de sa peine, et mourut en 1898 simple membre de l'Académie de Belgique.

Magyars et Roumains devant l'histoire, par A. de Bertha. — Un vol. in-8° de 486 p. ; Paris, Plon, 1900.

Il n'existe pas de questions politiques aussi compliquées ni aussi délicates que celle qui concerne les rapports des cinquante-six pays de la monarchie austro-hongroise et, en particulier, des Magyars et des Roumains. Le lien qui unit tant de « Nationaux » si différents d'origine, de mœurs, d'opinions, est bien léger, bien factice, et, pour le maintenir encore, il faut la grande vénération dont est entouré leur chef commun, l'empereur François-Joseph II, vénération qu'il mérite autant par sa modération, par son dévouement que par ses malheurs. Chacune des puissances voisines convoite une partie de l'empire austro-hongrois agonisant, et, s'il reste encore uni, malgré son peu de cohésion, malgré des inimitiées invétérés, presque inconciliables, c'est dans la crainte d'un partage brutal où il aurait tout à perdre, ce partage pouvant transformer une union d'intérêts en annexions plus lourdes encore à supporter, puisqu'il ne semble pas possible de maintenir en Europe de petits États véritablement prospères et indépendants.

En présence d'un avenir incertain, aux conséquences menaçantes, le volume de M. de Bertha offre un intérêt tout particulier : c'est un ouvrage historique très précis, admirablement documenté, qui expose l'attitude de la Hongrie en face des Roumains annexés, mais demeurés Roumains. Dans une question aussi complexe, il n'est pas possible de prendre résolument parti ; toutefois, en lisant les pages passionnantes dues à la plume de M. de Bertha, on est ému devant le souffle patriotique qu'elles dégagent et on ne doute plus des avances, des concessions faites par la Hongrie en faveur d'une confiance réciproque, d'une union intime à laquelle l'Europe entière se trouve intéressée.

Vte Maurice Boutry.

L'évolution de la question d'Orient dans les Balkans, par le baron Jehan de Witte. — Bruxelles, 1900, in-8°.

Il n'est pas facile de suivre les phases nouvelles de la question d'Orient, car toutes les traditions de l'ancienne diplomatie sont renversées. Depuis le

traité de San-Stéphano, suivi du Congrès de Berlin, la Russie a semblé quitter l'Europe pour s'avancer de plus en plus en Asie, l'Angleterre s'est désintéressée de Constantinople, l'Autriche a cherché son intérêt propre plus que l'émancipation de ses anciens clients, l'Allemagne est devenue la protectrice du Sultan ; et toutes ensemble les grandes puissances européennes ont laissé faire, presque approuvé des massacres de chrétiens plus atroces, plus nombreux que ceux que l'histoire a reprochés à l'empire romain.

Il était fort utile de démêler les péripéties successives, souvent contradictoires, de ces cinquante dernières années et d'indiquer en même temps l'avenir qui peut être réservé à la Turquie ou aux provinces balkaniques, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Croatie, grande *Slavia*. M. le baron de Witte a consacré à ces événements quelques pages qui seront lues avec profit ; car elles résument à merveille tout ce qui a été dit et écrit sur cette question dont on parle chaque jour et qui est au fond si peu connue.

Biographie du baron Jules-Joseph d'Anethan, ministre d'État 1803-1888, par M. Léopold Plettinck. Bruxelles, 1899, 1 vol. in-8°.

Le baron d'Anethan fut, on le sait, un des représentants les plus distingués du parti catholique en Belgique. A ce titre, sa vie méritait d'être écrite, d'autant qu'il fut mêlé à tous les événements contemporains. D'une vieille famille de Trèves, qui a eu de nombreux rejetons, Jules-Joseph d'Anethan était magistrat à Termonde quand éclata la révolution de 1830, à laquelle il ne semble pas avoir pris part. Il continua sa carrière, et, en 1841, il était avocat-général à la Cour de Bruxelles, chevalier de l'ordre de Léopold, s'étant distingué dans plusieurs grandes affaires. Sa carrière politique ne commença qu'en 1843, au moment où il fut appelé au ministère de la Justice, en même temps que les électeurs de Louvain le nommaient leur représentant. En 1849, il n'était pas au pouvoir ; mais il n'en fut que plus libre pour accueillir le fameux prince de Metternich, fuyant l'émeute de Vienne et réfugié à Bruxelles avec sa famille. Les conversations du grand homme d'État autrichien, qu'il recueillit alors et dont sa biographie donne la résumé, jettent un jour très curieux sur les événements de cette époque. M. d'Anethan avait toujours eu du goût pour la politique extérieure, il se trouva tout naturellement ministre des Affaires Étrangères au moment difficile pour la monarchie belge où la victoire parlementaire des catholiques coïncida avec la guerre franco-allemande de 1870 et l'établissement à Paris de la République. Tout le monde a rendu hommage à l'habileté avec laquelle le baron d'Anethan sut maintenir la neutralité belge et à la fermeté qu'il déploya contre les libéraux, notamment à l'occasion de l'expulsion de Victor Hugo.

Ses adversaires, inquiets de la popularité dont il jouissait, commencèrent par exploiter contre lui l'affaire Langrand-Dumonceau, puis au mois de novembre 1871 eurent recours à l'émeute. La majorité parlementaire lui restant fidèle, le roi Léopold II crut devoir demander au baron d'Anethan

et à ses collègues de se retirer du ministère. Cette retraite honora le vieux parlementaire et ne lui fit perdre en rien de son crédit : en 1884, il était nommé président du Sénat ; et il ne consentit à abandonner son glorieux mandat que vaincu par la fatigue et la maladie, quelques mois avant sa mort survenue le 8 octobre 1888. On trouvera dans le volume de M. L. Plettinck tous les documents de quelque intérêt relatifs à la vie de cet homme d'État, dont il était juste de conserver la mémoire.

G. B. DE P.

Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1897 et pour l'année 1898, rédigé par D. JORDELL. Paris, librairie Nilsson. 2 vol. in-8°.

Rien ne pouvait être d'une utilité plus grande pour les travailleurs que le répertoire dont M. Jordell a entrepris la rédaction avec la collaboration de M. Henri Stein, si compétent dans la matière. Au milieu de la multiplicité croissante des publications périodiques, il était impossible de connaître les recherches déjà faites sur un sujet donné ; et les plus érudits risquaient de tomber dans de très grossières erreurs. Grâce au nouveau recueil, analogue à ceux que l'Amérique, l'Angleterre et l'Allemagne publiaient depuis quelques années, on pourra savoir tout de suite ce qui a été écrit sur une matière quelconque et ce que tel écrivain a publié à Paris ou en province. Tous les mémoires originaux ou articles de fonds, insérés dans les revues françaises pendant une année, se trouvent indiqués deux fois, d'abord par ordre alphabétique des matières, et ensuite par nom d'auteurs.

Le premier volume pour 1897 comprenait l'analyse de 146 revues ; le second pour 1898 en a dépouillé 257. On voit le progrès accompli d'une année à l'autre. Nous sommes certains que les améliorations ne s'arrêteront pas et que la science si utile de la bibliographie s'est enrichie d'un instrument précieux de travail, qui prendra place dans toutes les bibliothèques.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Correspondance politique de Guillaume de Pellicier, ambassadeur de France à Venise, 1540-1542, publiée sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques, par ALEXANDRE TAUSSERAT-RADEL.

Après les pièces de la mission de trois ambassadeurs en Angleterre, après cinq volumes tirés des papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, de 1792 à 1796, l'*Inventaire analytique des Archives du ministère des Affaires étrangères* nous donne un gros recueil de dépêches d'un représentant de la France à Venise, sous François Ier. Il est très rare que les archives du ministère des Affaires étrangères possèdent des documents du commencement du XVIe siècle, époque où la diplomatie n'en était encore qu'à ses débuts et où on se préoccupait peu de garder pour l'avenir les correspondances tant du roi que de ses agents. Il est vrai que c'est par le hasard d'une

vente publique que la meilleure copie que nous ayons des pièces concernant l'ambassade de Guillaume de Pellicier a été acquise en 1741 par le département. Un second recueil de la même ambassade est entré, sous Colbert, par la même voie, à la Bibliothèque nationale. Et enfin, une troisième copie se trouve à Aix, à la Bibliothèque Méjanes, provenant de la biblothèque du marquis d'Aubais.

De ces trois sources très sûres est sorti, après une minutieuse confrontation de l'auteur, le texte inédit de plus de 400 dépêches et lettres, écrites dans l'espace de deux ans, qui forment un volume d'au moins 800 pages, dans l'agencement duquel M. Tausserat-Radel a déployé tous les mérites d'un commentateur sagace et bien informé. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur la table analytique, pour se rendre compte de l'énorme travail qu'il a fallu accomplir pour ne laisser dans l'obscurité aucun des personnages, aucun des faits qui touchent même de loin à l'histoire de la mission diplomatique de cet évêque de Montpellier qui, dans un moment de trève entre les deux illustres rivaux qui se disputaient la première place en Europe, était chargé par François Ier d'assurer à la France en Orient les alliances et les secours dont elle avait fort besoin.

Guillaume de Pellicier appartenait à une vieille famille du Languedoc qui avait donné à l'église de nombreux dignitaires. Lui-même, à trente-six (1526), avait été agréé par le Roi, comme successeur de son oncle, à l'évêché de Maguelonne, ou plutôt de Montpellier, comme on dira dix ans plus tard, quand le siège épiscopal aura été changé. Très-bon humaniste, lié avec tous les savants de son temps, mais prélat de piété médiocre, il montra de bonne heure des velléités politiques et se distingua chaque année aux sessions des États de la province tenues successivement dans une des villes principales de ce gouvernement, qui constituait une sorte de vice-royauté. Du plus agréable commerce, affable et spirituel, il dut à la faveur de Marguerite de Navarre d'être choisi pour occuper un des postes les plus importants de la diplomatie française, auquel s'étaient distingués, avant lui, des évêques comme Jean de Pins ou Georges de Selve.

Arrivé sous ces auspices à Venise à la fin de juin 1539, Guillaume de Pellicier se fit accueillir avec faveur par le Sénat et le Conseil des Dix, et en profita pour se ménager dans la grande République de nombreuses intelligences. Son zèle même dépassa la mesure, et il parvint à gagner les secrétaires des deux Conseils, à s'entendre, en dépit des lois et des usages, avec quelques patriciens, et à connaître ainsi les décisions secrètes de la République, de façon à déjouer plus aisément les manœuvres des impériaux. Ses relations littéraires, artistiques, mondaines aussi, — car il avait une liberté de mœurs trop grande, même pour le temps, — finirent par mécontenter si gravement le gouvernement de Venise, qu'un jour la force publique l'assiégea dans son palais, saisit son argent et ses papiers. Très compromis, il comprit qu'il ne pouvait plus représenter dignement le Roi, et se retira au mois de septembre 1542.

Revenu en France, il reprit ses fonctions épiscopales à Montpellier, étant

à la fois commissaire royal aux États du Languedoc, allant de temps à autre à la Cour, entretenant une active correspondance avec tous les novateurs religieux, si bien qu'on le suspecta d'hérésie et que le comte de Villars le fit emprisonner au château de Beaucaire. Pellicier parvint à se justifier et rentra à Montpellier ; mais ce fut pour être victime des troubles suscités par les protestants, et chassé de son église. Après dix ans de terribles vicissitudes, le vicomte de Joyeuse et le maréchal de Damville ayant à peu près rétabli l'ordre, l'évêque put mourir à Maguelonne à la fin de 1567, n'ayant guère trouvé de consolation que dans ses livres.

Le rôle politique de Guillaume de Pellicier avait déjà été étudié en 1881, par M. Jean Zeller, dans une thèse de Sorbonne, qui est devenue un ouvrage ; mais c'est dans le beau recueil de M. Tausserat-Radel qu'il faut chercher tous les curieux détails de la diplomatie de cette époque, dont les documents publiés par M. Charrière ne donnaient qu'une trop incomplète notion.

G. Baguenault de Puchesse.

Méthode d'interprétation et sources en droit privé positif, par François Geny. 1 vol. in-8°, édit. Chevalier Marescq, 1899.

La question de la méthode d'interprétation et des sources du droit privé positif ne semble avoir guère de rapport avec la diplomatie et son histoire. La conférence internationale de Berlin sur la situation des classes ouvrières, les congrès internationaux des partis socialistes et révolutionnaires, les nombreux traités de commerce renouvelés périodiquement, enfin les conflits de droit des gens privé soulevés à chaque instant démontrent, au contraire, combien en est grande la portée diplomatique et historique.

Partant du principe de la valeur certaine de la coutume, comme source formelle du droit positif, l'auteur se demande si les *usages conventionnels* offrent exactement les caractères de la coutume juridique, ou bien, si leur autorité, d'ailleurs incontestable en elle-même, n'est pas fondée sur d'autres motifs qui la soumettent à des règles différentes.

A cette question si simplement, si nettement posée, l'auteur répond, comme le dit M. Saleilles dans une belle préface, « avec une plénitude et une richesse d'expressions, une puissance de documentation et une précision telles qu'il n'y a plus rien à y ajouter. Depuis la mise en œuvre du Code civil, le milieu social a changé du tout au tout. Des créations d'ordre économique, que personne ne pouvait prévoir il y a un siècle, ont bouleversé les rapports juridiques entre le capital et le travail, entre ceux qui produisent et ceux qui consomment ; et des aspirations nouvelles sont issues de cet état de choses jadis insoupçonné. Des droits nouveaux se sont révélés ; des besoins nouveaux surtout, d'une nature plus universelle, plus internationale, si je puis dire, se sont propagés ». Et, à la suite d'une étude magistrale de tous les moyens d'investigation qu'offre la science. M. Geny conclut : Avant tout, le droit positif doit rester chose vivante. Or, vivre, c'est se mouvoir et se transformer. Pour le droit, c'est plus encore : c'est lutter en vue d'une parfaite et

constante adaptation aux exigences de la vie sociale. Il faut parvenir à mieux égaliser les conditions de la lutte des activités rivales, assurer une répartition des profits plus exactement proportionnée aux efforts et aux besoins de chacun, atténuer les rigueurs excessives du droit individuel en considération de l'intérêt social et commun. Et comme la plupart de ces idées ne peuvent se réaliser efficacement qu'en passant dans la vie juridique, il faut que celle-ci trouve en soi un instrument d'assimilation toujours actif. Ce ne peut être que l'interprétation et l'application même du droit positif en vigueur au moyen d'une *jurisprudence* non pas purement doctrinaire et formaliste, mais vivante comme la vie elle-même qui l'entoure et l'absorbe. Solution admirablement vraie, aussi loin des théories chimériques dont on fatigue nos oreilles, que de l'application de la lettre morte d'un droit qui, en de nombreuses matières, ne répond plus à l'état réel des choses et aux conditions de notre existence sociale.

TH. FUNCK-BRENTANO.

Le régime des capitulations, son histoire, son application, ses modifications, par un ancien diplomate. Paris, Plon, 1898.

Les capitulations sont les actes par lesquels la Turquie est entrée en rapports de droit avec les États européens, actes d'une espèce vraiment singulière en droit international.

En s'introduisant par la violence dans le monde chrétien, les Turcs y portaient avec eux, du fait de leur foi et de leurs mœurs, une menace permanente d'extermination et d'asservissement. Entre eux et les autres peuples, il ne pouvait être question des relations normales qui se fondent sur des principes communs, de celles, par exemple, qu'avait entretenues l'empire grec exproprié par eux.

Comme ils ne nourrissaient à l'égard des chrétiens que des desseins de conquête, les chrétiens ne pouvaient avoir envers eux que des pensées d'expulsion. Telle était la situation réciproque des uns et des autres. Pourtant la force des choses l'emporta sur la fatalité de cet antagonisme. Les victoires de Soliman lui-même eurent leur terme et l'Europe divisée du XVIe siècle n'avait plus l'âme des croisades. Il fallut donc user d'accommodement, bien qu'on parût avoir affaire à l'inconciliable.

A la suite des grandes expéditions dirigées vers la Terre-Sainte, l'Orient s'était couvert de colonies étrangères ; les églises et les comptoirs s'y étaient multipliés. Pour tous ces chrétiens en péril, pour leurs pays d'origine intéressés à leur sort, la question était de mettre la sûreté de leurs personnes, l'exercice de leur foi et la liberté de leurs transactions à l'abri de garanties efficaces. De leur côté, les maîtres du sol, forts de leur orgueilleuse domination, pouvaient, dans l'intérêt du commerce, accorder à cette race méprisée quelques dédaigneuses concessions.

Tel fut l'objet des capitulations. De toute la chrétienté, c'était la France qui avait en Orient le plus de renom et de crédit. La pensée première et l'œuvre

principale des croisades venaient d'elle, d'elle les fondations nombreuses jetées en terre d'Asie, royaumes, principautés et fiefs, d'elle la longue influence de la langue, des lois et des mœurs. Les étrangers chrétiens, c'est sous le nom de Francs qu'on les désignait en masse. Au regard des Ottomans, nulle autre puissance n'était aussi fondée à soutenir la cause chrétienne ; et un chef-d'œuvre de politique permit à François Ier de la leur faire agréer. Dans la guerre dangereuse qu'il avait engagée contre Charles-Quint, le roi Très-Chrétien, au scandale de l'Europe, ne rougit pas d'entrer en amitié avec les infidèles. Soliman l'en récompensa par la première capitulation, celle de 1535, qui marqua le début d'un régime dont toutes les nations eurent le profit, dont la France eut tout l'honneur.

Ce fut celui de la juridiction consulaire, marqué par une si éclatante dérogation aux usages internationaux. Entre peuples civilisés, le premier effet des rapports amicaux est de procurer aux étrangers le bénéfice des lois qui protègent les indigènes. Au contraire, il y a dans la société musulmane une si foncière hostilité envers tout ce qui est chrétien, que la bonne intelligence n'y peut régner que par une rigoureuse séparation légale des Musulmans et des chrétiens. Aussi la pensée de bienveillance dont s'inspiraient les capitulations, celle de 1535 et plus tard les autres qui en étendirent la portée, consista-t-elle à instituer pour les bénéficiaires de ces actes une condition privilégiée qui les tenait en dehors du droit commun du pays. Il ne suffisait pas, en effet, de leur octroyer comme on le fit, la plus large faculté d'aller et venir, de résider de voyager, de commercer, ni de leur consentir d'importantes immunités fiscales. Tout cela, livré à la discrétion des pachas, pouvait, en fait, être mis à néant. Le bienfait efficace des capitulations fut la juridiction consulaire. L'autorité officiellement reconnue du consul de France répondit à tous ses clients du libre usage de tous les droits qui leur étaient accordés ; ils ne relevèrent que de lui ; il fut seul juge des procès engagés entre eux, seul gardien légal de leurs intérêts ; son assistance fut obligatoirement requise en tous leurs démêlés avec les représentants du gouvernement local, et sa protection s'étendit souverainement enfin sur les établissements religieux et sur les pèlerins mis par lui à l'abri de toute vexation.

De si précieux avantages, la France ne les stipula pas seulement pour ses propres sujets, mais aussi pour ceux des autres nations. En retour, et ce fut justice, elle obtint à Constantinople le rang de représentante par excellence de toute la chrétienté. Son envoyé eut le pas sur les autres et, pendant un temps, les navires étrangers ne furent admis à faire le commerce que sous ses couleurs. Les Vénitiens et les Anglais secouèrent les derniers ce privilège, puis, à la faveur de la concurrence croissante des intérêts, les autres nations entrèrent successivement en rapports directs avec la Porte, contractèrent elles-mêmes pour leur compte.

De la délégation éminente que la France a remplie jadis, une trace glorieuse subsiste encore : son protectorat sur les religieux latins de toute nationalité, qui lui est jalousement disputé, mais qui se justifie si vaillamment

par ses œuvres et dont la plus solennelle consécration vien de renouveler l'autorité.

La France a signé avec la Porte sept capitulations ; la première datant de 1535 et la dernière de 1740. Le caractère de ces actes a changé avec les destinées de l'empire ottoman. Il avait commencé, au temps de sa puissance, par accorder des concessions gracieuses. Aux jours d'épreuve, il céda à des exigences constamment accrues. Il avait agréé des sollicitations en faveur des chrétiens étrangers. On prétendit intervenir pour le compte de ses propres sujets chrétiens. Ce grand renversement des rôles date surtout du traité de Kainardji et des droits que la Russie s'y fit reconnaître.

Jusque là, l'usage avait été de renouveler les capitulations en vigueur, comme pour proroger les jouissances d'avantages qu'il dépendait du bon plaisir des Sultans de rendre caducs. Il se perdit quand l'Europe n'eut plus à craindre pour leurs engagements antérieurs. La Turquie ne se soucie plus de les mettre en question ; c'est contre des ingérences tout autrement impérieuses qu'elle doit se défendre, contre celles qui, durant ce siècle, ont décidé, malgré elle, du sort de tant de populations chrétiennes de l'empire.

Pourtant l'histoire des capitulations n'est pas close. Si les Turcs ne sont plus en état de revenir sur les concessions du passé, leur puissance a subi, du fait de l'étranger, des bouleversemeuts qui, en bien des cas, les rendent désormais sans objet. On n'a plus que faire des capitulations dans les anciens pays turcs, devenus indépendants, comme la Grèce ou la Serbie. Ou bien, l'effort de l'Europe a introduit dans les pays musulmans eux-mêmes des institutions qui valent mieux que le régime des capitulations et qui l'ont supplanté, c'est le cas de la réforme judiciaire en Égypte. Enfin, il est arrivé aux Européens de renoncer spontanément aux bénéfices de ce régime en échange d'avantages plus grands, par exemple quand les Turcs, devant une prohibition jusque là inviolable, ont permis aux chrétiens l'acquisition de la propriété territoriale. Ceux-ci ont accepté de se soumettre, de ce chef, aux règles du droit musulman.

Comme on le voit, par ses origines, par son histoire, par les détails de son application, par les changements qu'il est en voie de subir, le régime des capitulations méritait une étude méthodique. L'auteur anonyme de celle que nous venons d'analyser nous rend le service de publier des textes peu connus et difficilement acceptables. Il y joint d'utiles renseignements recueillis avec soin sur toutes les parties d'un sujet jusqu'ici mal connu. En faveur du juste éloge qu'il mérite à ce titre, on lui passera quelques erreurs historiques qu'un examen plus attentif lui aurait certainement épargnées.

LÉON BÉCLARD.

Étude Biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, par MAX BRUCHET, archiviste de la Haute-Savoie. Annecy, 1898, in-8°.

Il y avait dans les siècles passés des personnages dont la nationalité n'était pas très établie et qui, selon leur parenté, quelquefois d'après leurs

fantaisies, servaient divers princes et divers États. Tel fut, sous les derniers Valois, ce célèbre duc de Nemours, le plus beau cavalier de son temps, Français par son titre et ses fonctions, Piémontais par sa famille, par ses intérêts, et ayant épousé une Italienne, bien que veuve du grand-duc de Guise, Anne d'Est, de Ferrare.

M. Bruchet se trouvait à Annecy, à la source même de tous les souvenirs concernant ce prince, qui passa en Savoie la plus grande partie de sa vie et y mourut jeune encore, puisqu'il n'avait guère plus de cinquante ans. Une sorte d'éloge funèbre inédit, rédigé par son confesseur et conservé aux archives de Turin, lui a même fourni des renseignements que plusieurs publications italiennes ont heureusement complétés.

On connaît les exploits militaires de Jacques de Nemours, ses succès à la Cour, son intrigue poussée trop loin avec Françoise de Rohan, qu'il abandonna peu galamment après lui avoir promis le mariage, et, comme dit Saint-Simon, non sans prendre par avance « un pain sur la fournée. » Mais, la jeunesse passée, il devint un homme sérieux, très lettré, même de haute culture, « bien disant, bien écrivant, autant en rime qu'en prose, et, dans le temps si troublé des guerres religieuses, ayant su garder entre tous les partis la plus sage mesure. »

Ses deux fils ne le valurent pas. Pourtant, il avait voulu leur laisser une vraie règle de conduite, et il composa pour eux une longue « instruction », écrite deux ans avant sa mort, qui, conservée dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, était connue, mais n'avait jamais été publiée. M. Max Bruchet a eu la bonne pensée de l'imprimer tout entière à la suite de sa notice, comme un intéressant modèle de ce qu'était, au XVIe siècle, le code du « grand prince » et du « grand capitaine ». Le tout est précédé d'un joli portrait d'un peintre du temps représentant le duc de Nemours à son plus beau moment ; et l'auteur nous annonce la prochaine publication de l'inventaire du château d'Annecy, cette luxueuse résidence qui avait été ornée d'un choix merveilleux de tapisseries, de bijoux, de vaisselle d'or et d'argent, d'armes de guerre, de livres admirables, tel qu'un bel esprit, roi de la mode, artiste même et savant, pouvait le faire à une époque où il avait peu de rivaux.

Ajoutons que la correspondance du duc de Nemours a été encore très peu explorée, que les affaires auxquelles il a été mêlé en France, en Italie, en Espagne, sont nombreuses, et que l'intéressante brochure de M. Bruchet fait désirer une monographie plus complète du personnage, dont la femme fut, on le sait, une des héroïnes de la Ligue.

G. B. de P.

Le gérant : J. BOURDEL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'histoire diplomatique a tenu son Assemblée générale annuelle le 1er juin 1900, à 8 h. 1/2 du soir, dans l'une des salles de la Société des agriculteurs de France.

En l'absence de M. le duc de Broglie, la réunion a été présidée par M. le marquis de Gabriac, vice-président, qui a ouvert la séance par l'allocution suivante :

Messieurs,

L'indisposition dont souffre en ce moment M. le duc de Broglie ne lui permet pas de présider notre réunion de ce soir. Il m'a chargé de vous en exprimer ses très vifs regrets. Sa présence parmi nous et les allocutions qu'il veut bien nous adresser sont toujours un des intérêts de nos séances. Mais ne pouvant venir aujourd'hui lui-même, il a tenu à envoyer à la Société d'histoire diplomatique un écho de sa parole. Il s'agit d'un fragment d'article relatif à l'arrivée à Londres, en 1830, du prince de Talleyrand, comme ambassadeur du gouvernement de Juillet. C'est une primeur que M. le comte d'Haussonville voudra bien nous donner à la fin de la séance, après les lectures d'usage qui la précéderont. Nous ne pourrons qu'être charmés de l'entendre, même à titre impersonnel, dans cette même salle où déjà, l'an dernier, il a conquis tous nos suffrages par l'intéressante lecture historique qui marquera dans les meilleurs souvenirs de notre Société.

On a entendu successivement le compte rendu du trésorier, M. Octave Noël ; le rapport de l'un des secrétaires, M. le marquis de Barral; la lecture de M. Ollanesco, commissaire général du gouvernement royal roumain à l'Exposition universelle de 1900; la communication de M. Frantz Funck-Brentano, bibliothécaire de l'Arsenal, sur le procès du Collier; le fragment de M. le duc de Broglie.

MM. le duc de Broglie, le marquis de Gabriac, E. Levasseur, Octave Noël, Eugène Plantet, le comte Vandal, de Kermaingant, Funck-Brentano, le comte Tornielli, le chevalier de Stuers, membres sortants du Conseil d'administration, ont été réélus.

RAPPORT DE M. LE TRÉSORIER

Messieurs,

Ainsi que nous l'indiquions l'an dernier, le budget de la Société a atteint son niveau normal, et les chiffres que nous avons à vous faire connaître, se rapprochant beaucoup des précédents, auront désormais peu de changements à subir.

L'ensemble des recettes, comprenant, avec le montant des cotisations, le produit des ventes de volumes et de numéros de la Revue autorisées par le Conseil, ainsi que les intérêts des sommes déposées en compte courant, s'est élevé au cours de l'année 1899 à. 9,844 85

Les dépenses, de leur côté, se sont ainsi réparties :

Frais de Rédaction de la Revue . . .	1,510 50	Formant un total de 9,958 fr. 04
Impression et distribution de la Revue	3,428 44	
Impression du volume contenant la correspondance de Kaunitz	2,693 55	
Frais d'administration, comprenant le loyer, la subvention annuelle au libraire de la Société, les frais d'encaissement, de timbres, de circulaires, et ceux de l'Assemblée générale.	2,325 55	

En comparant les deux éléments ci-dessus, nous constatons un excédent de dépenses de 113 fr. 19 relativement aux recettes. Cet excédent de dépenses, ajouté à celui que nous relevions déjà l'an dernier, soit 590 fr. 76, pour l'exercice clos le 31 décembre 1898, fait reporter au 31 décembre dernier une insuffisance totale

de 703 fr. 95. Hâtons-nous de dire que cette insuffisance n'est qu'apparente. En effet, de même qu'en 1898, nous avons dû, en 1899, clôturer les écritures avant qu'un certain nombre de cotisations en retard aient pu être encaissées. Or, depuis cette époque, une partie d'entre elles nous a été remise, et leur montant permet de rétablir l'équilibre entre les deux chapitres de notre budget.

Nous devons faire remarquer que l'exercice en cours sera allégé de la somme allouée précédemment pour le loyer, en raison de notre transfert au ministère des Affaires étrangères, et que, de ce chef, nous réaliserons une économie sensible.

La Société a distribué cette année le volume publié par M. Albert Vandal, *les Voyages du marquis de Nointel*, et affecté à l'exercice 1899. Le retard apporté à cette distribution est dû presque entièrement à des remaniements effectués dans les services de notre imprimeur; nous avons pris nos mesures pour que ce fait ne se reproduise pas, et nous pensons que le second volume publié pour la Société par Mgr Donai et destiné à l'exercice actuel sera mis à la disposition de nos sociétaires dans le dernier trimestre de 1900.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien donner votre approbation aux comptes présentés par le Conseil.

Octave Noël.

RAPPORT DES SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1er JUIN 1900

MESSIEURS,

Rien n'est plus fréquent que de voir, à la suite d'une crise ministérielle, le nouveau cabinet constitué emboîter le pas à celui qu'il remplace, suivre exactement les mêmes errements administratifs et gouverner suivant les méthodes que ses membres critiquaient le plus, alors qu'ils faisaient encore partie de l'opposition.

Les choses ne se sont point passées de la sorte dans le gouvernement de votre Société, et à la suite de la crise qu'avait été pour nous, il y a un an, la démission de M. de Maulde, l'administration de notre association a été sensiblement modifiée.

Le premier soin de votre Conseil fut en effet d'élaborer un nouveau règlement et de le combiner de façon à faire disparaître certaines confusions d'attributions, certains conflits de pouvoirs, qui avaient amené dans le passé plus d'un regrettable incident.

Les frontières entre la trésorerie et le secrétariat général d'une part, et de l'autre entre ce même secrétariat général et le secrétariat du Conseil, étaient mal délimitées et furent, par conséquent, plus d'une fois transgressées. Et comme le secrétaire général cumulait avec ses fonctions administratives la direction littéraire de la Revue, il se trouvait étendre ainsi la main sur tous vos services à la fois, n'ayant pas assez de pouvoir pour en être le maître absolu, en ayant trop peut-être pour que les rouages en pussent jouer librement. Le nouveau règlement a mis fin à

cet état de choses d'une façon radicale, en supprimant le secrétariat général; ce qui prouve bien que dans notre pensée les vices du passé étaient dus, non à telle ou telle personnalité, mais à une organisation défectueuse.

Vos divers services se trouvent désormais répartis et définis, d'une façon qui ne prête plus à la confusion et à l'équivoque, entre le trésorier, secondé par un Comité des fonds; le directeur de la Revue et des travaux littéraires, aidé par un Comité de rédaction, et enfin les secrétaires de la Société, qui tirent directement du Conseil leurs pouvoirs et leur très modeste autorité.

C'est incontestablement au directeur de la Revue qu'est échue la plus lourde part de la succession du secrétaire général. C'est lui aussi dont l'influence et la direction sont appelées à avoir le plus d'action sur les destinées futures de la Société. Que sa modestie me permette d'affirmer ici que déjà cette action se fait sentir de la façon la plus heureuse, quelque court que soit le temps depuis lequel elle s'exerce. M. le comte Baguenault de Puchesse n'a eu en effet à publier, depuis son entrée en fonctions, que quatre fascicules de la Revue. Et encore le premier de ces fascicules ne contenait-il pour ainsi dire que la reproduction des lectures faites à l'Assemblée générale de 1899, tandis que le second était encore composé en majeure partie avec des manuscrits acceptés par l'ancienne direction.

Loin de nous la pensée de faire fi du passé; mais chaque numéro de notre recueil ne contenait-il pas peut-être un trop grand nombre de petits articles, dont la brièveté même indiquait que les sujets traités étaient d'importance et d'intérêt secondaires? De plus, chaque livraison n'était-elle pas encombrée de trois rubriques, qui faisaient parfois double emploi les unes avec les autres : la Chronique, la Bibliographie, les Comptes rendus? La première était une sorte de fourre-tout, dans laquelle se mêlaient, un peu au hasard, des nouvelles, parfois vieilles de trois mois, sur les sujets les plus disparates. La bibliographie était tout à fait insuffisante. Rien n'est plus difficile, du reste, à l'heure présente, étant donnée la multiplicité effrayante des publications

qui paraissent tous les jours dans tous les pays, que de faire une bibliographie complète et sérieuse. Et une bibliographie qui n'est pas complète, une bibliographie par à peu près, manque d'autorité et d'intérêt : elle encombre sans rendre service. — La nouvelle direction a supprimé la chronique et remplacé l'ancien à peu près bibliographique par un dépouillement consciencieux de tout ce qui touche à l'histoire diplomatique dans les recueils périodiques de France. Elle espère pouvoir en faire autant bientôt pour les principaux recueils périodiques de l'étranger. En restreignant la tâche, elle la rend plus facile à bien remplir.

Les comptes rendus, eux, sont maintenus et même considérablement développés. Ils ont porté, pendant l'exercice écoulé, sur un grand nombre d'ouvrages importants, écrits pour la plupart par des membres de votre Société.

Il nous est impossible de passer ici en revue tous les articles parus dans le courant de cet exercice, articles qu'il faudrait tous pouvoir analyser, pour en indiquer le mérite littéraire et la valeur historique. Nous nous bornerons à rappeler que dans le premier fascicule de cet exercice furent publiés un fragment des souvenirs diplomatiques de notre collègue M. le marquis de Courcy et de magistrales considérations sur la solution pacifique des conflits, considérations écrites, à propos de la conférence de la Haye, par M. le baron d'Avril, avec sa compétence accoutumée sur ce genre de matières. Ce dernier article avait un cachet d'actualité, que nous voudrions pouvoir donner plus souvent aux études qui paraissent dans notre recueil.

D'actualité aussi, le second article de M. d'Avril paru sur le même sujet dans la quatrième livraison de 1899 et que M. Baguenault de Puchesse a eu l'heureuse idée de faire suivre de la publication *in extenso* du texte de la convention de la Haye et de l'instrument diplomatique officiel.

Cette livraison contenait en outre une série d'articles de tout premier ordre, notamment celui de M. Georges Michel sur la courte ambassade de notre regretté collègue M. Léon Say à Londres, la belle étude sur Marie de Médicis par M. Baguenault

de Puchesse lui-même, et enfin le travail de M. Bernard de Lacombe sur notre politique nationale et royale en Italie.

Dans la première livraison de 1900, c'est M. Rott qui nous raconte les missions diplomatiques, si compliquées et si ardues, de Pomponne de Bellièvre en Suisse et aux Grisons de 1560 à 1574; puis M. Halot qui nous entretient des origines de la guerre sino-japonaise. Ce dernier article était pour cette livraison, comme l'étaient pour les précédentes les articles de M. d'Avril, le sujet d'actualité. Il y a à peine quelques années, on ne s'inquiétait guère en Europe des pays de l'Extrême-Orient et notre ignorance à leur égard égalait celle que les Chinois professaient à l'égard de la civilisation occidentale ; mais le pivot de la politique internationale s'est déplacé et la politique *européenne* est devenue pour le moins aussi africaine et asiatique qu'européenne. C'est donc suivre intelligemment le mouvement que de faire une place dans notre recueil aux choses de l'Extrême-Orient et d'inviter à en parler, non seulement des collaborateurs européens comme M. Halot, mais encore les Asiatiques eux-mêmes, comme avait commencé à le faire notre ancien secrétaire général en décidant le ministre du Japon à Paris à faire, l'an dernier, une des lectures de votre Assemblée générale.

Dans ce même fascicule, le travail de M. Pierre de Vaissière sur Jean Barillon et son *journal* rentrait, lui, dans la tradition classique et complétait l'heureux balancement entre les choses du passé et celles du présent, que notre directeur cherche à établir dans chacun des numéros de la Revue. Cette première livraison de l'année 1900 est, du reste, à cet égard, un modèle parfait, habilement combiné pour intéresser toutes les catégories de lecteurs.

Nous en dirons autant de la dernière livraison parue. Il y est question de l'Angleterre et des États-Unis, de la Russie et de la Scandinavie, de l'Italie et de l'Espagne, et enfin du vieux terrain diplomatique par excellence, de la presqu'île des Balkans. Auteurs français et collaborateurs étrangers y rivalisent de talent pour y parler des quinzième, seizième et dix-huitième siècles comme

des périodes presque contemporaines de la Restauration et du second Empire. Il y en a pour tous les temps, pour tous les pays et par conséquent pour tous les goûts et pour toutes les spécialités de nos lecteurs. La publication de quelques documents historiques complète l'économie de cette livraison et les comptes rendus y prennent une ampleur inaccoutumée, qui contraste agréablement avec le vide de cette rubrique dans certains numéros passés.

Bref, Messieurs, vos secrétaires croient pouvoir affirmer que votre Revue est dans une bonne voie et que votre Conseil a eu la main heureuse en choisissant pour la diriger M. le comte Baguenault de Puchesse.

Outre les quatre fascicules ordinaires de la Revue, votre Société a publié et vous a distribué, comme les années précédentes, un beau volume dû à la plume de notre collègue M. Albert Vandal. Est-il nécessaire de chanter ici les mérites de cette œuvre? Non assurément, car dire le nom de l'auteur est plus que suffisant pour que même avant de l'avoir lue vous soyez assurés de son excellence, ce nom étant synonyme de talent, d'érudition et de goût. La réputation de M. Albert Vandal, si bien établie par ses magnifiques travaux sur l'époque napoléonienne, n'aura rien à perdre à ce charmant hors-d'œuvre, à cette excursion en dehors du terrain sur lequel M. Vandal évolue d'habitude, et l'*Odyssée d'un ambassadeur au dix-septième siècle* prendra dignement sa place auprès des voyages triomphaux qui amenèrent à travers l'Europe vaincue Napoléon jusqu'à Tilsit.

Ce rapport serait malheureusement incomplet, Messieurs, si, après avoir parlé de notre vie sociale, il ne rappelait pas le souvenir de ceux de nos membres que la mort a rayés de nos listes pendant l'exercice qui s'achève. L'énumération, hélas! en sera longue, et si, parmi nos collègues français, nous n'avons à constater que deux victimes, en revanche il y en a bien plus dans nos membres étrangers.

Et parmi ces derniers, un des correspondants de notre Société, le vénérable archiviste général du royaume de Belgique,

M. Piot, dont les travaux historiques et bibliographiques, si estimés des érudits et des chercheurs, constituent une œuvre considérable dont l'éloge n'est plus à faire.

M. Guichard des Ages, l'un des deux membres français dont nous avons eu à déplorer la perte, était, comme M. Piot, un infatigable travailleur, un chercheur curieux et patient, qui a collectionné et classé pour les historiens de l'avenir de nombreux documents, et dont l'œuvre, sans être aussi considérable que celle de M. Piot, est aussi un digne monument d'une vie d'ardent travail et d'étude opiniâtre.

Ajoutons à ces deux noms celui de M. Charles Merkel, et nous aurons ainsi clos la liste de ceux des membres de notre Société dont la vie fut uniquement consacrée à la science et à l'étude.

M. Charles Merkel, professeur à l'Université de Pavie, ne faisait pas de la diplomatie active ; mais il était de ceux qui facilitent la tâche des diplomates en rappelant les souvenirs et les traditions, en montrant, par l'étude du passé, les exemples à suivre et les fautes à éviter. Il est mort, hélas ! à la fleur de l'âge et en plein travail, après une brillante carrière universitaire commencée à Rome et terminée à Pavie. Ses études d'histoire ancienne lui ont valu, tant en Italie qu'à l'étranger, l'estime du monde savant, et son décès prématuré est une véritable perte pour la science.

Nos autres morts appartiennent tous à la catégorie des agissants. Ce furent des diplomates ou des hommes politiques.

Car c'est incontestablement dans cette dernière classification qu'il y a lieu de faire rentrer l'éminent patriarche des Arméniens unis, Mgr Azarian, dont la vie fut constamment mêlée aux événements politiques de l'Orient et qui fut pour ses coreligionnaires et ses congénères autant et plus encore un chef qu'un pasteur.

Né en 1826 à Constantinople, Étienne Azarian commença ses études ecclésiastiques au séminaire arménien de cette ville et les finit à Rome, où il se distingua surtout dans la connaissance des langues, pour lesquelles il était exceptionnellement doué. Il parlait et écrivait notamment le français avec une rare

pureté. Devenu prêtre dans l'archidiocèse de Constantinople, qui était encore un siège de propagande, il mena de front la protection de sa race et le développement de sa foi. Ce fut lui qui, en 1862, accrédita à Paris les trois émissaires qui obtinrent l'appui de la France en faveur des Arméniens du Zeitoum. Ce fut lui encore qui, pendant ces dernières années, si dures pour sa race, tenta auprès de la Porte et auprès des puissances européennes tout ce qu'il était possible de tenter en faveur des Arméniens, traqués et massacrés jusque dans les rues de Constantinople.

En 1868, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la réunion du siège de l'archidiocèse de Constantinople au patriarcat de Cilicie, devenu vacant par la mort du patriarche Grégoire VIII. Aussi, Étienne Azarian fut-il désigné pour assesseur à Mgr Hassou, le premier titulaire de ce patriarcat élargi, dont lui-même devait devenir titulaire sous le nom de Pierre IX, après les troubles qui le mirent un moment aux mains des dissidents (Lupédianistes). L'attitude de Mgr Azarian pendant cette période de troubles religieux peut être diversement appréciée. Sa figure n'en restera pas moins une des plus notables et des plus grandes de l'Orient.

Gratien-Adolphe-Jean-Tristan, comte de Montholon, quatrième fils du fidèle compagnon de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène, fut, lui, toute sa vie et exclusivement un diplomate. Il avait eu pour mère Jeanne O' Hara, une Irlandaise. Comme son père, Gratien de Montholon épousa une étrangère, Mlle Fé d'Ostiani, issue elle-même d'un père italien et d'une mère brésilienne. Un pareil internationalisme d'origine et d'alliances, lorsqu'il a pour contrepoids de fortes traditions nationales, est une des meilleures écoles de diplomatie. Celui qui a passé par elle dans son enfance, et qui en a complété les effets par le mariage, devient, dans la bonne acception du mot, un vrai citoyen du monde. Partout où il va, il se trouve chez lui, se pliant avec facilité à tous les usages des pays où l'appelle sa carrière, mettant à profit partout, pour le plus grand bien des missions dont il est chargé, cette camaraderie internationale que Guizot regrette tant, dans

ses mémoires, de n'avoir pas possédée. Que de questions épineuses en effet se résolvent facilement dans la conversation de deux ambassadeurs, qui se sont rencontrés un peu partout comme attachés, puis comme secrétaires, et qui, évoquant des souvenirs communs de Pékin ou de Constantinople, de Stockholm ou de Tanger, peuvent s'aborder en vieux camarades! Qu'un familier « Mon cher », qu'un joyeux « Vous en souvient-il? » mettent plus d'huile dans les rouages diplomatiques qu'un froid échange de « Monsieur l'ambassadeur » ou de « Votre Excellence »! Et comme cette camaraderie de carrière s'augmente et se complète quand vient s'y ajouter l'internationalisme des parentés et des habitudes! Camaraderie de carrière, internationalisme de parentés et d'habitudes, tout cela M. le comte de Montholon le possédait au plus haut degré; tout cela en fit un de nos agents les plus souples, les plus sympathiques, les mieux accueillis et partant les meilleurs.

Né le 1er avril 1843, il débuta aux Archives en 1865. Dès l'année suivante, il commençait son service à l'étranger. Attaché à Berne, puis à Bruxelles, il alla chercher à Pékin son grade de troisième secrétaire en 1868, revint comme troisième à Bruxelles et fut envoyé en cette même qualité à Tanger, puis à Stockholm en 1871. Le désarroi amené dans la carrière par les événements de cette terrible année en firent alors un chargé d'affaires en Suède, malgré le peu d'élévation de son grade, et ce fut à son honneur qu'il se tira d'un intérim qui échoit rarement à de simples troisièmes secrétaires. Ce ne fut qu'en 1873 que M. de Montholon passa à la deuxième classe de son grade et fut envoyé en cette qualité d'abord à Buenos-Ayres, puis à Constantinople. Là encore, il eut la bonne fortune de gérer l'ambassade par intérim, et de la gérer avec tant de *maëstria* qu'il fut promu sur place au grade de premier secrétaire, puis, après de nouveaux intérims, à celui de conseiller d'ambassade. En 1884, il fut délégué à la commission franco-espagnole des chemins de fer, et en 1885 nommé, avec le grade de ministre plénipotentiaire, président de cette fameuse commission de déli-

mitation des Pyrénées, qui fonctionne depuis le règne de Louis XIV et, démentant le mot de ce souverain, prouve qu'il y a toujours des Pyrénées.

M. de Montholon fut, à la fin de cette année 1885, un moment directeur politique par intérim. Enfin, après avoir représenté la France au mariage du prince royal de Grèce, il est mort à son poste comme ambassadeur de France à Berne le 2 septembre 1899. Curieuse coïncidence, que me révèle mon collègue M. Rott, le comte de Montholon fut le deuxième ambassadeur de France en Suisse de ce nom, et comme lui l'autre, l'ambassadeur de Louis XIII, Guillaume de Montholon, mourut à son poste. La pierre tombale de ce dernier se voit encore aujourd'hui à Soleure, dans l'église des Cordeliers.

C'est en pleines fonctions aussi que vient de mourir le ministre d'Italie en Hollande, le comte Alexandre Zanini. Né à Florence le 19 mars 1839, il était entré dans le service diplomatique en 1861. Secrétaire de deuxième classe le 12 décembre 1864, de première le 3 juillet 1870, conseiller d'ambassade le 4 décembre 1881, il devint ministre plénipotentiaire en 1888 à Stockholm, et fut transféré à la Haye le 22 novembre 1896. C'était, on le voit, comme le comte de Montholon, un diplomate de carrière par excellence, universellement estimé de tous ses collègues et qui ne comptait que des amis dans le monde diplomatique. Le comte Zanini était de ceux qui, pleins de confiance en l'utilité de la diplomatie, aimait mieux dénouer que trancher les difficultés. Aussi dut-il être particulièrement heureux d'avoir été choisi par son souverain pour le représenter à cette conférence de la Haye où furent mis en avant tant de généreux projets pour la solution pacifique des conflits internationaux. On eût été mal avisé de traiter d'utopique ou de stérile, devant le comte Zanini, l'œuvre de cette conférence, qui est, quoi qu'on en ait dit, un pas important dans la voie de l'arbitrage substitué à la guerre pour le règlement des différends entre les divers États, et qui demeurera un éternel honneur et pour le généreux souverain qui l'a provoquée et pour les diplomates qui, comme le comte Alexandre Zanini,

l'ont aidé à aboutir à un résultat, insuffisant encore sans doute, mais rempli de promesses et d'espérances.

Le baron Charles Jedward Bonde ne fut pas longtemps un diplomate ; mais il appartenait par sa naissance et fut toujours par ses fonctions de cour un membre de cette élite sociale qui vit dans un perpétuel contact avec le monde diplomatique. Né le 4 mars 1813 et issu d'une des plus illustres familles suédoises, le baron Bonde débuta par la carrière militaire comme officier au 1er régiment de la garde suédoise. A l'âge de 24 ans il échangea l'épée du soldat contre la plume du diplomate et fut nommé attaché à la légation de Suède à Paris, où il laissa les plus sympathiques souvenirs. Après avoir poursuivi pendant quelque temps la carrière diplomatique à la légation de Suède à Londres, puis au ministère des Affaires étrangères à Stockholm, il donna sa démission en 1843, mais n'en conserva pas moins pendant le reste de sa vie le goût des choses diplomatiques, consacrant ses nobles loisirs à l'histoire diplomatique et aux recherches historiques, et enrichissant une des plus belles bibliothèques et des plus précieuses collections de manuscrits et d'autographes qu'il soit donné à un particulier de posséder. Après avoir quitté la diplomatie, il parcourut tous les grades à la cour de Suède et est mort grand chambellan de S. M. le roi Oscar II. Il fut du reste chargé en cette qualité de plusieurs missions de gala à l'étranger, et notamment de celle qui eut pour but de venir notifier en France l'avènement de l'actuel souverain. Le baron Bonde était chevalier de l'ordre des Séraphins et grand officier de la Légion d'honneur.

Si le baron Bonde ne fut qu'un diplomate intermittent, par contre, son compatriote le baron de Hochschild le fut toute sa vie d'une façon stable et permanente. Diplomate il mourut, et l'on peut dire que diplomate il naquit, car ce fut à Copenhague, dans une des pièces de la légation de Suède, qu'il vit le jour, le 13 septembre 1831, jouissant ainsi, dès son premier vagissement, du droit d'exterritorialité diplomatique. Son père était alors ministre de Suède et, diplomate distingué lui-

même, représentait, auprès de la cour de Danemark, le roi Charles-Jean, autrement dit Bernadotte. Le jeune Charles-Frédéric-Lothaire entra dans le service diplomatique dès l'âge de 17 ans, comme attaché à la légation de Vienne, et parcourut assez vite les grades inférieurs de la carrière. Nommé chargé d'affaires à Turin près la cour de Sardaigne en 1861 et promu ministre sur place en 1863, il fut transféré en cette même qualité à Berlin en 1865 et à Londres en 1866. Le baron de Hochschild représenta son pays dans cette capitale pendant dix années consécutives. Ce fut là qu'au début de ma carrière j'eus l'honneur de le connaître et d'apprécier, comme tous ceux qui l'approchaient, son exquise courtoisie et son bienveillant accueil. A ces formes parfaites, le baron de Hochschild joignait le fonds le plus solide; et la façon particulièrement distinguée dont il sut gérer le poste important de Londres le désignait d'avance pour les hautes destinées auxquelles allaient bientôt l'appeler la confiance de ses coreligionnaires politiques et la faveur de son souverain. M. de Hochschild avait été rappelé sur sa demande et mis en disponibilité en 1877. A peine rentré dans son pays, il fut élu sénateur. Trois années plus tard il était appelé à prendre dans le cabinet Posse le portefeuille des Affaires étrangères, qu'il garda pendant cinq ans.

A partir de ce moment, le baron de Hochschild se retira dans ses vastes domaines de Scanie, se désintéressant presque de la politique militante pour partager ses loisirs entre l'agriculture et l'histoire. Ce fut à cette époque qu'il acheva, sinon le plus important, au moins le plus connu de ses ouvrages, celui qu'il intitula : « Désirée, reine de Suède et de Norvège. »

Le baron de Hochschild écrivait et parlait le français comme sa propre langue et a professé toute sa vie une grande sympathie pour notre pays. Il était titulaire des plus hautes distinctions honorifiques, et notamment chevalier des Séraphins de Suède et grand-croix de la Légion d'honneur.

La vie de notre éminent collègue fut malheureusement attristée avant sa mort par les événements de famille les plus

douloureux. Son fils unique, atteint d'une cruelle maladie, mourut avant lui, laissant deux jeunes fils, qui ne tardèrent pas, eux aussi, à suivre leur père dans le tombeau. Le malheureux Hochschild, qui avait eu tous les bonheurs publics et privés, mourut dans la solitude et la douleur, insoucieux du passé et indifférent à l'avenir.

Comme le baron de Hochschild, mais sous des latitudes bien différentes, notre regretté collègue le vicomte de Cavalcanti fut, lui aussi, ministre des Affaires étrangères dans son pays, c'est-à-dire au Brésil. Mais si pour Hochschild le ministère des Affaires étrangères fut comme la suite naturelle et le couronnement d'une carrière diplomatique longue et bien remplie, pour Cavalcanti il ne fut que l'un des épisodes de sa carrière d'homme politique. Homme politique, Diego Velho Cavalcanti d'Albuquerque le fut toute sa vie.

Issu d'une des plus illustres familles patriciennes du nord du Brésil, et né vers 1835, Cavalcanti entra tout jeune au Parlement. Ses traditions de famille lui faisaient un devoir de siéger parmi les conservateurs. Le jeune député prit résolument sa place dans les rangs de ce parti, qui était d'ailleurs au pouvoir à cette époque, et il le suivit dans sa chute, survenue peu après. Pendant les cinq années de la *situation libérale*, qui succéda alors à la *situation conservatrice*, le vicomte de Cavalcanti se fit inscrire au barreau de Cantagallo, l'un des plus importants du pays, et ne tarda pas à s'y distinguer par la sûreté du jugement et la pondération de l'esprit encore plus que par l'éloquence. Car, bien qu'il parlât avec facilité et élégance, Cavalcanti fut toute sa vie un homme de conseil plus qu'un homme de parole. Les conservateurs revinrent au pouvoir en 1868, et Cavalcanti, réélu député en 1869, entra dans le cabinet remanié du vicomte d'Itaborahy en 1870, comme ministre des Travaux publics. Ce fut à cette époque qu'il épousa une des plus gracieuses jeunes filles de la société brésilienne, dont le charme et la rare intelligence ne devaient pas tarder à faire de son salon l'un des plus élégants, des plus raffinés et des plus intellectuels de la capitale. J'ai eu personnelle-

ment l'honneur d'y être souvent reçu, et il n'est pas un diplomate ayant passé par le poste de Rio-Janeiro qui n'ait gardé un reconnaissant souvenir de la bienveillance avec laquelle y étaient accueillis les étrangers. Le passage de Cavalcanti au ministère à cette époque ne fut qu'éphémère, et, la question de l'abolition de l'esclavage ayant amené alors la grande scission du parti conservateur, le cabinet Itaborahy dut céder la place au cabinet Rio-Branco, qui porta le premier coup à cette institution, dont l'aveugle obstination des grands propriétaires terriens menaçait de prolonger l'existence au Brésil.

Cavalcanti, bien qu'il appartînt lui-même à cette sorte de féodalité qui cherchait à barrer la route à l'œuvre civilisatrice, n'hésita pas à sacrifier ses intérêts privés à l'intérêt général et à se ranger parmi les *abolitionnistes* militants.

Aussi, lorsqu'en 1875 les deux fractions du parti conservateur, naguère divisées par cette question, se réunirent sous la double hégémonie du duc de Caxias et du baron de Cotegipe, Cavalcanti fit-il partie de ce cabinet. Chargé d'abord à titre provisoire du portefeuille des Affaires étrangères, il ne tarda pas à le prendre d'une façon définitive et le géra jusqu'à la chute du parti conservateur, prélude de la révolution de 1889. Il organisait alors la section brésilienne à notre Exposition universelle, et ne revint dans sa patrie que dix années plus tard, et seulement pour y mourir. Exilé volontaire, il tint à demeurer auprès de son souverain et de ses princes, aux maisons desquels il avait constamment appartenu, donnant ainsi un noble exemple de dévouement et de fidélité.

Il ne me reste plus, Messieurs, après avoir rendu hommage à nos collègues morts, qu'à passer la parole aux collègues vivants, et très vivants, qui ont bien voulu accepter de faire à cette Assemblée les lectures réglementaires. Le charme de leur parole et l'intérêt des sujets qu'ils vont aborder vous feront oublier l'aridité forcée de ceux qu'il était de mon devoir de traiter.

BARRAL-MONFERRAT.

LA ROUMANIE

DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE

Messieurs,

Je suis profondément touché de l'honneur que vous m'avez fait de m'appeler parmi vous et de me permettre de vous entretenir de mon pays devant cet auditoire que je sais d'avance sympathique aux peuples longuement éprouvés, et qui ont dû vaincre de grandes difficultés pour s'assurer une place indépendante parmi les États.

Il m'est d'ailleurs particulièrement agréable de vous parler de la Roumanie dans cette superbe ville de Paris où, en 1856, ont été posées les bases de son indépendance et du relèvement des deux petites provinces danubiennes qui n'avaient en ce moment suprême d'autre espoir qu'en Dieu et en la France.

Un peuple désespéré a pu s'écrier un jour : « Dieu est trop haut et la France est trop loin. » Les Roumains, qui cependant avaient touché le fond de la désespérance, n'ont pu supposer un seul moment que leurs prières ne seraient entendues ni là-haut ni ici-bas. La France a cru en nous qui avions en elle une foi ardente, et j'ose dire que la Roumanie a prouvé par la suite que les diplomates français de 1856 étaient bien inspirés en ayant confiance en elle.

Mon intention n'est pas de refaire devant vous, Messieurs, l'histoire de la Roumanie. Vous la connaissez de reste. Vous savez comment, à l'aube de l'ère chrétienne, l'empereur Trajan fit la conquête de la Dacie, où il établit des légions et des colons

appelés de toutes les provinces latines. L'occupation romaine dura un siècle et demi. C'est de ces légions et de ces colons de la vieille Rome et des Daces, qui avaient survécu aux grandes guerres de la conquête, que descendent les Roumains.

Retranchés dans cette admirable forteresse naturelle qu'on appelle la Transylvanie, ils vécurent pendant quelques siècles à l'abri des invasions barbares qui, du fond de l'Orient, se ruaient sur l'Occident. Le flux de ces invasions ne les avait pas atteints : le reflux leur fut fatal. Les Hongrois étendaient leur domination sur les territoires qui avaient abrité les populations daco-romaines jusqu'alors. Des chefs transylvaniens, à qui pesait le joug, passèrent les Carpathes vers le sud et vers l'est et fondèrent des États nouveaux : la Valachie et la Moldavie, qui, à partir du XIVe siècle, jouèrent un rôle important dans l'histoire de l'Europe orientale, où ils défendirent contre l'invasion musulmane non seulement leurs frontières, mais encore et surtout la chrétienté.

Vous connaissez, Messieurs, les noms de nos grands princes, Mircea, Étienne le Grand, Michel le Brave, dont les exploits contre les Turcs ont rappelé aux nations de l'Occident les grands jours des croisades. Mais ces héros, ces athlètes du Christ, pour employer le mot du pape Léon X, étaient venus en retard. L'heure n'était plus aux croisades. Les chrétiens de l'Occident ne songeaient plus à s'unir pour combattre les infidèles, mais à se détruire les uns les autres, pendant que les deux États chrétiens qui étaient les plus proches voisins des Roumains s'efforçaient de les subjuguer. Annexés à la Hongrie ou à la Pologne, les Moldaves et les Valaques auraient disparu de la carte de l'Europe. Ils préférèrent accepter la suzeraineté de la Porte, dont la France recherchait l'amitié.

C'est en cette qualité de vassaux du Grand Turc que la diplomatie française a connu les Roumains, mal connu tout d'abord, si j'en crois les correspondances des représentants de Henri IV et de Louis XIV à Constantinople ; et elle s'est habituée à les considérer comme tels. Ce fut une obsession ! Il semblait que l'équilibre de l'Europe dût se rompre si les Roumains

s'avisaient de secouer cette vassalité. Il est vrai que de temps à autre on semblait croire que l'équilibre européen pourrait être définitivement établi par un vaste partage, un remaniement de la carte du vieux continent. Selon les points de vue, la diplomatie occidentale rattachait tantôt la Roumanie à l'Autriche, tantôt à la Russie : jamais l'idée ne vint à personne que les millions de Latins qui sont établis sur le bas Danube pourraient constituer un État ayant une vie propre, ayant une mission à remplir comme les autres peuples. On croirait que le proverbe qui dit que le soleil luit pour tout le monde n'est pas fait pour toutes les nations, et qu'il en est qui n'ont droit qu'à leur part d'ombre.

Il existe dans les archives du ministère des Affaires étrangères à Paris une lettre curieuse, qui est adressée à M. Guizot par M. Doré de Nion, consul de France à Bucarest en 1846. Le consul relate à son chef un entretien qu'il a eu avec le prince régnant d'alors. Le prince s'était plaint à lui du peu de bienveillance des puissances européennes à l'égard des principautés danubiennes. « Les gouvernements les plus libéraux semblent affecter en toutes circonstances de ne voir dans ces principautés que des provinces de l'empire ottoman, dans leurs chefs, que des pachas turcs ; dans leurs habitants, que des raïas. » Or, disait le prince, « cette opinion n'est fondée ni en droit ni en fait. Nous n'avons jamais été conquis par la Turquie. Nous l'avons, il est vrai, reconnu comme suzeraine, mais sous la réserve expresse et écrite de nos libertés religieuses, civiles et commerciales, et de notre indépendance administrative. Quand nous avons payé le tribut annuel à la Porte, nous ne devons plus rien. Elle-même, au reste, ne songe plus désormais à contester nos privilèges, si ce n'est lorsqu'elle y est excitée par les suggestions de la diplomatie chrétienne, habile à trouver, dans l'interprétation des traités anciens et nouveaux, le moyen d'entraver le développement de nos facultés les plus vitales. En matière de douane, par exemple, c'est vous qui refusez obstinément de vous soumettre à nos règlements et à nos tarifs, tandis que le commerce turc les subit sans réclamation. Cette tendance se montre bien plus encore

dans les questions de juridiction, où l'on décline avec une injuste défiance la compétence de nos tribunaux, comme s'ils ne connaissaient et n'étaient chargés d'appliquer d'autre loi que celle du Coran. »

N'oubliez pas, Messieurs, que cette conversation avait lieu en 1846 et que les Roumains ont attendu jusqu'en 1875 pour que l'Europe reconnaisse, et non tout d'abord tous les États de l'Europe, leur droit de conclure des traités de commerce, et consente à renoncer à la juridiction consulaire.

Je reprends la lettre de M. Doré de Nion.

« Pourquoi, continue le prince, pourquoi ne pas exiger tout de suite que nous abjurions la foi de nos pères? La transformation de nos églises en mosquées ne serait-elle pas le complément logique d'un système que condamnent également le principe sacré de la justice et celui d'une politique saine et prévoyante? Si vous redoutez, et avec raison, de voir un jour l'équilibre européen troublé par l'ambition de la Russie, ne devriez-vous pas appeler de vos vœux, encourager de vos sympathies l'organisation de nationalités autonomes, interposées entre l'empire des tsars et celui des sultans? Et quand sonnera pour ce dernier empire l'heure prochaine de la dissolution, quel rôle utile et glorieux n'appartiendrait-il pas, si vous l'aviez voulu, à ces populations chrétiennes qui fécondent les rives du Danube, les versants des Carpathes, et ceux des Balkans! »

M. de Nion avoue qu'il s'attendait peu à cette sortie du prince régnant, « qui avait abordé la question d'une façon assez brusque, » et que c'était une tâche assez embarrassante, que « d'opposer à ce langage enthousiaste une rigoureuse argumentation de droit public, un impossible calcul d'intérêt ».

Il s'en tire tant bien que mal en reprenant les vieux arguments de la diplomatie occidentale : « Les Roumains ne sont connus des puissances chrétiennes que comme faisant partie de l'empire ottoman. C'est à ce titre qu'elles veillent sur leurs intérêts et sur leurs droits, qui sont les intérêts et les droits de la Turquie, puissance alliée et amie de la France. Du reste, les provinces danu-

biennes n'échapperaient à la sujétion de la Porte que pour subir au même instant un joug plus puissant et plus lourd. Chaque pas qui vous éloigne de la suzeraineté ottomane, dit le consul de France, vous rapproche de l'absorption russe : « c'est là que vous conduiraient inévitablement ces impuissantes velléités d'indépendance qui prétendent forcer le cours actuel des choses et devancer la marche du temps. Ce sont de dangereuses illusions. »

Un siècle et demi auparavant, la diplomatie française voulait que les Roumains fussent étroitement liés à la Turquie parce qu'elle avait besoin du concours de la Porte pour abattre la maison d'Autriche ; en 1846, le désir des Roumains de vivre d'une vie indépendante semblait au consul de France à Bucarest une dangereuse illusion, parce que cette indépendance pouvait affaiblir la Porte et favoriser l'expansion de la Russie en Orient. Le point de vue avait changé ; mais en changeant il avait cessé d'être français. La diplomatie française, en effet, avait adopté la théorie de l'Angleterre qui devait conduire la France à entreprendre la guerre de Crimée.

La politique française, celle de Henri IV et de Richelieu, par son but précis et ses tendances générales, aurait pu conduire les Roumains à la réalisation de tous leurs vœux. La théorie anglaise ne pouvait que prolonger indéfiniment l'état de dépendance des principautés danubiennes vis-à-vis de la Turquie.

Il arriva que, deux ans après la conversation que je viens de rappeler, la révolution éclata à Paris et se propagea rapidement dans toute l'Europe. Elle eut son contre-coup à Bucarest et à Iassi. Là comme à Pest et à Vienne, comme en Italie et en Pologne, elle fut rapidement étouffée. Les armées du tsar et du sultan occupèrent les principautés et une foule de Roumains furent forcés de s'exiler. On vit alors les anciens princes et les anciens membres du gouvernement révolutionnaire, les Bibesco, les Stirbey, les Stourdza, les Ghica ainsi que les Rosetti, les Bratiano, les Héliade, venir s'établir à Paris. Dans les salons, dans les milieux diplomatiques, dans les cercles révolutionnaires,

chacun avec son langage, avec ses tendances particulières, avec ses aspirations, ils parlèrent de leur pays, exposèrent ses souffrances, revendiquèrent ses droits, expliquèrent la mission qu'il pourrait remplir aux bouches du Danube. Pour la première fois la France apprit à connaître les Roumains. De grandes voix françaises s'élevèrent pour défendre leur cause : Quinet, Michelet, Saint-Marc-Girardin, Desprez, se firent les avocats de ce petit peuple latin, que les grands Latins de l'Occident avaient ignoré pendant des siècles, le confondant avec les petites nationalités slaves que la Porte retenait sous son joug.

Cette propagande ne fut pas sans effet. Dans les conférences de Vienne, le représentant de la France ne parla pas encore de l'indépendance absolue des provinces roumaines, mais il demanda incidemment s'il ne serait pas autant dans l'intérêt de ces provinces que dans celui de la Porte, et par conséquent de la paix en Orient, que la Moldavie et la Valachie fussent réunies en un seul État.

En 1856, la question fut encore mieux précisée. Le comte Walewski, qui présidait le Congrès, proposa nettement aux plénipotentiaires des cinq grandes puissances de décider que les provinces de Moldavie et de Valachie seraient désormais réunies sous un seul prince.

C'était rompre avec la théorie anglaise, se rapprocher du point de vue russe et affirmer le principe des nationalités, sans cependant trancher le lien qui unissait les provinces danubiennes à la Turquie.

Mais il était évident que le lien ne résisterait pas longtemps, une fois que l'État roumain serait constitué, surtout si on le laissait, pour mettre fin aux discussions intérieures et aux rivalités des grandes familles, élire un prince étranger, appartenant à une famille souveraine de l'Europe.

Cette fois, ce fut l'Autriche qui s'éleva le plus vivement contre la proposition du premier plénipotentiaire de la France. La Porte s'associa à la protestation et l'Angleterre y acquiesça.

Il était assez singulier de voir les deux alliées de la France se

séparer d'elle sur une des questions principales du traité de paix. Il n'était pas moins singulier de voir la France adopter le point de vue de la Russie, à qui elle avait déclaré la guerre précisément pour maintenir l'intégrité de l'empire ottoman. Mais tout était singulier à ce moment, puisqu'un des grands vizirs turcs, qui était considéré comme l'adversaire le plus implacable de la Russie, Reschid-Pacha, inclinait vers la solution proposée par le comte Walewski et admettait même qu'elle fût plus radicale.

Voici en effet ce que le comte Benedetti, alors chargé d'affaires de France à Constantinople, écrivait à son gouvernement : « Reschid-Pacha admet la nécessité de faire de la Moldavie et de la Valachie un État indépendant, se prolongeant sur la rive du Danube jusqu'à la mer Noire ; il admet également l'élection d'un prince étranger, la neutralité du nouvel État et même son indépendance absolue, si ce sacrifice peut contribuer à fonder quelque chose de fort et de durable. »

Je ne sais pas si le comte Benedetti a reproduit très exactement dans cette lettre les paroles mêmes de Reschid-Pacha, ni si l'homme d'État turc aurait été aussi loin qu'il le disait ; il n'en est pas moins curieux de retrouver dans la bouche de cet homme d'État, deux ans avant le Congrès de Paris, — car la lettre du comte Benedetti est de 1854, — le programme même de tous les patriotes roumains. Si l'Europe, en 1856, avait adopté ce programme, la Roumanie n'aurait pas attendu un quart de siècle pour le voir réalisé.

Mais, comme je vous le disais tout à l'heure, tout était singulier en 1856. Je n'en veux pour preuve que cette lettre que M. Thouvenel, alors ambassadeur à Constantinople, écrivait, en novembre 1856, au comte Benedetti, devenu directeur des affaires politiques à Paris.

« Êtes-vous bien sûr que ces fallacieux journaux ne nous aient pas trompés en annonçant que, le 8 septembre 1853, Sébastopol serait tombé sous les efforts combinés de la France et de l'Angleterre? Ne nous ont-ils pas surtout mystifiés en publiant un traité qui aurait été signé le 15 avril 1856 entre la France, l'An-

gleterre et l'Autriche, pour combattre les velléités ultérieures de la Russie. Toujours est-il que, de fil en aiguille, me voilà en alliance avec M. de Boutenieff, ministre de Russie à Constantinople. »

Et cependant on ne s'était pas entendu au Congrès de Paris. On s'était borné à rendre à la Moldavie la Bessarabie, et on avait remis à une conférence ultérieure le soin de décider du mode d'organisation qui serait donné, après une enquête faite par les commissaires des six grandes puissances, aux provinces roumaines. L'Autriche, qui avait obtenu cet ajournement, fit tout ce qu'elle put pour entraver la mission des commissaires. Je dis l'Autriche, — car la Porte se bornait à la suivre, — l'Autriche, que l'idée seule de la constitution d'un État roumain épouvantait — bien à tort, l'avenir l'a prouvé.

On retrouve un écho de cette épouvante dans une note du baron de Prokesch-Osten, en date de 1857.

« Un pareil pays, dit le représentant de l'Autriche à Constantinople, en parlant des Principautés-Unies, serait une Suisse pour l'Autriche, un instrument formidablement agressif dans les mains de la Russie contre l'Autriche et la Turquie, et, pour cette dernière, un coin poussé dans son ventre? Après un encouragement tel donné aux prétentions roumaines, comment pourrait-on croire qu'elles s'arrêteraient là?

« Mais ce serait contre la nature humaine! Les Roumains trouveraient alors la suzeraineté de la Porte une honte et une injustice; ils trouveraient leur pays trop petit; ils aspireraient à un État indépendant embrassant la Buchovine, la partie roumaine de la Transylvanie, le Banat, et auraient besoin des Balcans pour frontière. Belle besogne pour l'Autriche! Bel exemple pour la Serbie! Belle occasion encore pour la Russie, sur laquelle les pays s'appuieraient pour atteindre leur but! Non, je ne puis croire qu'on revienne à une idée qu'on a écartée aux conférences de Vienne et qui menacerait l'Autriche dans la moelle de ses os. »

La chaleureuse protestation du baron de Prokesch-Osten troubla si profondément M. Thouvenel, qu'il écrivait à son gou-

vernement, en transmettant la note du diplomate autrichien : « Je dois avouer qu'à la place de l'empereur François-Joseph, je ne céderais sur la question de l'union que devant une menace de guerre, et encore voudrais-je avoir une voix prépondérante sur le choix du prince. »

Je ne m'attarderai pas, Messieurs, à vous relater les incidents multiples qui illustrèrent la convocation des états généraux de Moldavie et Valachie, appelés à exposer leurs vœux. Je rappellerai seulement qu'ils se réunirent en 1857 et demandèrent à l'Europe la réunion des deux principautés en un seul État, placé sous la protection collective des puissances signataires du traité de Paris et ayant à leur tête un prince étranger choisi parmi une des dynasties de l'Europe.

Ces vœux auraient peut-être été comblés, si la France n'avait pas eu à ce moment des projets qui l'obligeaient à ne pas rompre complètement avec l'Angleterre.

Au lieu de donner une solution à la question roumaine, on fit une cote mal taillée. La Convention de Paris de 1858 laissa subsister deux principautés, ayant chacune un prince, un ministère, une assemblée législative, mais ayant cependant une sorte d'union, grâce à la création d'une commission centrale, établie dans une ville située sur la frontière des deux États et qui devait unifier la législation. En même temps, on spécifiait que dans certains cas l'armée moldave et l'armée valaque pourraient être concentrées sous un seul chef. Cette solution bâtarde, qui ne satisfaisait personne, ne pouvait durer. On avait fait trop ou trop peu.

Appelés à élire leurs princes, les Moldaves portèrent leur choix sur le colonel Couza, que les Valaques s'empressèrent d'élire.

Prince de Valachie et Moldavie, Couza réalisait l'union personnelle, en attendant l'union réelle. L'Autriche essaya de protester ; mais elle avait alors de bien plus pressants intérêts à sauvegarder du côté de l'Italie.

En 1862, l'union réelle fut reconnue par l'Europe, les Pro-

vinces-Unies devinrent enfin la Roumanie. Couza transporta le siège du gouvernement à Bucarest, devenu capitale. Il n'y eut plus qu'un ministère et qu'une chambre. En 1866, les Roumains élurent un prince étranger, le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, réalisant ainsi le dernier vœu des états généraux de 1858. L'Autriche ne protesta pas bien haut non plus à cette époque, car quelques jours après elle entrait en guerre avec la Prusse.

Elle a eu l'occasion de constater après Sadova que les noirs pressentiments du baron de Prokesch-Osten n'étaient pas fondés, et que le monarque prudent et sage que les Roumains avaient porté au trône n'entendait pas faire du pays qui lui avait confié ses destinées un élément de perturbation en Orient, mais un élément d'ordre, de progrès et de civilisation.

Pendant dix ans, sous le prince Charles, la Roumanie s'organisa, développa son commerce, releva son crédit, réforma son administration, s'européanisa, — si je puis m'exprimer ainsi. On lui reconnut le droit de battre monnaie, et elle conclut, en 1876, son premier traité de commerce avec l'Autriche-Hongrie.

En même temps elle se formait une armée.

Je dois avouer que, dans cette dernière période, la Roumanie n'a pas toujours rencontré la bienveillance qu'elle s'était accoutumée à trouver dans la diplomatie française. On lui en voulait un peu d'avoir élu un prince allemand, et l'on ne pouvait se décider à admettre que ce prince ne connaissait d'autres intérêts que ceux du pays qui lui avait confié ses destinées. M. de Moustier, résumant un jour les vues de son gouvernement dans un entretien qu'il avait avec l'agent diplomatique de Roumanie à Paris, M. Strat, lui disait : « La Roumanie doit être russe ou turque, et l'intérêt de la France est qu'elle soit turque. » Même en diplomatie, il y a des formules qui, pour avoir l'enveloppe d'axiomes, sont soumises à bien des variations.

La formule du marquis de Moustier était en retard au moins d'un quart de siècle.

L'année 1877 arriva. La Russie déclara la guerre à la Turquie

et conclut une convention avec la Roumanie pour assurer le passage de ses troupes par le territoire de la principauté. Les Roumains n'hésitèrent pas ; ils proclamèrent leur indépendance, passèrent le Danube, et le prince Charles, nommé commandant en chef de l'armée russo-roumaine qui assiégeait Plevna, eut l'honneur de planter le drapeau de la Roumanie indépendante sur la forteresse qu'avait si longuement et si vaillamment défendue Osman-Pacha.

Un fait de guerre de cette nature, la prise d'une place forte après un long siège, les souffrances d'un dur hiver, le sang versé à flots, ce sont choses qui paraissent toutes naturelles à des peuples qui ont promené leurs étendards sur tous les champs de bataille de l'Europe et qui ont ramassé tant de gloire ! comme la France, dont l'histoire nationale nous semble une longue et splendide épopée.

Mais pour nous, Messieurs, cette guerre de 1877, c'était notre relèvement définitif aux yeux de l'Europe, et, à nos propres yeux, c'était notre régénération. Songez que depuis un siècle et demi nous n'avions plus d'armée, que nous avions descendu un à un, sous le joug de la Turquie, tous les degrés de la servitude ; que, depuis cinquante ans, à peine nous essayions de nous ressaisir ; que tous nos efforts étaient annihilés par le mauvais vouloir des uns et des autres et que les combinaisons des chancelleries européennes nous créaient sans cesse de nouvelles difficultés.

Songez, Messieurs, que le jour où notre petite armée, espoir suprême de la nation, se mit en marche sous ses drapeaux tout neufs, le pays se demandait avec angoisse si ces soldats qui n'avaient jamais vu le feu seraient à la hauteur de leur tâche, et vous vous rendrez compte alors de l'enthousiasme qui s'empara de tous les cœurs quand on apprit que ces troupes novices avaient reçu le baptême du feu comme de vieux grognards et qu'un officier français qui assistait à la première bataille, le colonel Gaillard, s'était écrié, en les voyant gravir sans souci de la mort les pentes de Grivitza sous une pluie de fer :

« Voilà une des plus belles troupes que j'aie vues de ma vie[1]. »

Mais vous les connaissez, Messieurs, ces soldats imberbes, conscrits d'hier, vieux troupiers le lendemain, qui ne connaissent ni la faim, ni le froid, ni la fatigue, ni la peur ; qui vont toujours en avant et remportent des victoires, parce qu'une force irrésistible les soutient et les pousse : l'amour de la patrie et de la liberté ; vous les connaissez, car leur souvenir frissonne dans les drapeaux de la France : ce sont ces grandes et superbes armées de la Révolution, dont Victor Hugo a pu dire :

Ils eussent sans nul doute escaladé les nues,
Si ces audacieux,
En retournant les yeux dans leur course olympique,
Avaient vu derrière eux la grande République
Montrer du doigt les cieux.

Si la France tressaille encore aujourd'hui lorsqu'on lui rappelle les hauts faits de ces héros qui n'ajoutaient qu'une nouvelle série de victoires à tant et tant d'autres, vous devez comprendre quel a dû être le sentiment de la Roumanie quand elle vit s'abaisser devant ses drapeaux l'étendard du sultan. L'Europe lui avait donné des institutions, des lois, un peu de sécurité ; mais son indépendance, le droit de vivre libre, sa place dans le monde, elle ne le devait à personne qu'à elle-même, j'entends à la confiance de son chef en son armée, à la confiance de cette armée dans la justice de sa cause.

Par nous-mêmes ! Voici la devise du royaume de Roumanie, qui a forgé sa couronne avec l'acier des canons pris sur les glorieux champs de bataille de Plevna.

On la lui a marchandée, cette indépendance, pourtant ; mais enfin l'Europe l'a reconnue et le traité de Berlin l'a consacrée. Non ! la destinée de la Roumanie n'était pas d'être turque ou russe, pas plus qu'autrichienne ; mais roumaine, et rien que roumaine, avec une mission de civilisation bien nettement définie dans l'Europe

[1] La Roumanie peut mettre aujourd'hui 300,000 hommes bien équipés sur pied de guerre.

orientale, avec une mission d'équilibre, que la diplomatie a bien dû admettre.

Du jour où elle reprit conscience d'elle-même, la Roumanie avança rapidement dans la voie du progrès. En 1881, elle plaça la couronne royale sur la tête de celui qui lui avait rendu sa gloire éclipsée, son indépendance perdue, sa vaillance des anciens jours; et puis elle se mit au travail, faisant en quelques années le chemin que d'autres peuples ont mis plus d'un siècle à accomplir. Des chemins de fer sillonnent le pays dans toutes les directions, développant partout une activité nouvelle. La longueur des lignes appartenant à l'État, aujourd'hui en exploitation est de 3,052 kilomètres. Le budget général se chiffre à 245,375,400 francs de revenus pour l'année 1900. La puissance productive de notre agriculture a décuplé ; l'étendue des terres cultivées est de près de 6,000,000 d'hectares. Notre industrie naissante lutte déjà avec les industries similaires de l'étranger et a haussé la plus-value de notre exportation de 30 0/0 dans les dix dernières années.

Nous avons une flotte sur le Danube, une flotte sur la mer Noire, modeste encore, mais qui étend de jour en jour son rayon d'action; nous avons des écoles dans tous les villages[1], des collèges et des lycées qui regorgent d'élèves[2], des facultés qui, j'ose le dire, rivalisent aujourd'hui avec les vieilles universités de l'Europe[3]. Chez nous l'instruction, gratuite et obligatoire pour tous les enfants de sept à onze ans, est gratuite à tous les degrés. L'État a pris sur lui cette lourde charge devant laquelle tous les autres pays ont reculé[4]; il n'a pas eu à le regretter, car c'est à la gratuité de l'enseignement qu'il faut attribuer le grand développement que la Roumanie a pris en si peu de temps ; mais c'est aussi et surtout à l'indépendance qu'elle doit les progrès qu'elle a faits dans toutes les directions.

[1] Avec 220,000 élèves des campagnes et 78.000 élèves des villes.
[2] 22,500 élèves.
[3] 2,550 élèves.
[4] 20,000,000 de francs.

Enfin, la présence de la Roumanie à l'Exposition universelle de 1900, la variété de ses produits exposés et le nombre des sections qu'elle y occupe sont une preuve de plus des progrès accomplis et de l'activité constante qui l'anime et la dirige dans la voie florissante de l'avenir.

L'amour de l'indépendance, Messieurs, est un sentiment bien fort chez l'individu : c'est un sentiment tout-puissant chez les peuples puisqu'ils lui sacrifient tout ce qu'ils ont de plus cher, leur bien-être, leur vie même. Ne voyons-nous pas en ce moment une poignée d'hommes abandonnant leurs maisons, leurs familles, tentant de faire un rempart de leur corps à ce bien idéal, sans lequel tous les autres ne sont rien, l'indépendance ? Les nations puisent dans cet amour une force extraordinaire, qui explique comment de minuscules républiques peuvent lutter contre les plus redoutables empires et leur disputer la victoire.

Il me semble que la diplomatie a trop longtemps confondu ce sentiment d'indépendance qui est inné chez l'homme, inné chez la nation, avec le désir de s'étendre, et c'est pourquoi on s'est appliqué longtemps à maintenir certains petits États dans la vassalité de tel ou tel de leurs voisins. On n'a fait que développer chez ces petits États le désir d'être indépendants. Ils n'ont plus eu d'autre pensée, tous leurs actes n'ont eu qu'un but : acquérir ou conquérir leur indépendance. Mais lorsqu'ils l'ont eue, ils n'ont plus pensé qu'à la conserver. Ils ont étouffé en eux les projets d'expansion qu'ils affichaient peut-être lorsque la servitude pesait sur eux, rêves d'hommes asservis qui bercent leurs souffrances de chimères dorées. De menaçants qu'ils étaient pour la paix européenne, ils sont devenus les plus fermes soutiens de cette paix, qui leur garantit leur position actuelle.

C'est ce que la France a compris en 1856, quand elle s'est faite l'interprète des vœux des Roumains dans le Congrès de Paris ; et c'est pour cela que nous lui gardons une éternelle reconnaissance.

Cependant, — permettez-moi de vous le dire, — les Français nous connaissent peu ou nous connaissent mal. Tout ce qui nous

touche de près les laisse froids, et ils savent à peine ce que nous faisons aux portes de cet Orient qui attire pourtant tous les regards. Ce n'est pas un reproche ; c'est l'expression émue d'un profond sentiment de regret.

Nous sommes pourtant de la même famille, frères par le sang, Latins les uns et les autres ; mais nous sommes comme le petit frère qui, de loin, admire son aîné, s'enorgueillit de ses triomphes, pleure quand il le voit dans la peine et fait sans cesse des vœux pour lui ; triste pourtant au fond de son cœur que son grand frère l'oublie quelque peu.

Chaque année nos jeunes gens viennent en foule peupler les universités de France, écouter vos maîtres, s'abreuver aux source pures de la science et de la pensée françaises, s'échauffer aux rayons vivifiants de votre civilisation, et, lorsqu'ils s'en retournent là-bas, vers le lointain Danube, ils y rapportent un peu de votre civilisation.

La langue française n'est-elle pas, en Roumanie, la langue que chacun parle couramment ? Votre littérature n'est-elle pas répandue chez nous plus que partout ailleurs ? Je crois que le parlement roumain est le seul parlement du monde où l'on puisse lire un document en français sans qu'il soit nécessaire de le traduire, car tout le monde le comprend.

On aime toujours à parler la langue de ceux qui vous sont chers : c'est pour cela que nous aimons à parler français. C'est la langue aussi dans laquelle sont rédigés les traités qui ont reconnu et garanti notre indépendance. Aussi m'est-il doux, Messieurs, de l'employer aujourd'hui pour vous remercier de votre bienveillante attention, et de vous répéter combien j'ai été profondément touché d'avoir été appelé parmi vous et d'avoir eu l'occasion de vous parler de mon pays sous les auspices de l'éminent diplomate qui nous préside ce soir.

OLLANESCO.

1er juin 1900, Paris.

L'OPINION PUBLIQUE

ET LA

PRESSE POLITIQUE SOUS LOUIS XIII

1624-1626

S'il est un dogme universellement admis par la science politique de notre temps, qui en compte peu d'incontestés, c'est que les seuls gouvernements qui aient de la force et de l'avenir sont ceux qui cherchent dans l'opinion publique leur appui et leur direction. Parmi les manifestations sous lesquelles elle se produit, s'il en est de plus autorisées, il n'en est pas aujourd'hui de plus puissantes que la presse. De la presse, dans le sens strict du mot, nous voulons dire de la presse périodique, le gouvernement de l'ancien régime ne connut longtemps que les services ; il lui payait en protection ce qu'il en recevait en complaisance, et il n'avait pas à regretter de l'avoir fondée. Il n'est pas inutile de rappeler, en effet, que ce fut sous ses auspices que parut en 1631, avec *la Gazette de France*, la première publication pouvant prétendre, encore qu'un peu abusivement, puisque sa périodicité n'était qu'hebdomadaire, au caractère de journal. Dès 1611, on le sait, les exigences de la curiosité publique avaient inspiré à un libraire la pensée de réunir annuellement dans un recueil un certain nombre de relations et de pièces de circonstance parues dans l'année et quelquefois dans les années précédentes. Si donc *le Mercure français* (tel fut le titre qu'il lui donna) n'était par lui-même, en raison de sa périodicité, qu'un annuaire, les morceaux

qui le composaient, et qu'il rééditait, avaient eu, sous leur forme originale, leur actualité. C'est avec ces feuilles légères, échos des événements et des passions du jour dont le *Mercure* n'a recueilli qu'une partie, que nous arrivons à l'objet propre de notre étude, ou plutôt des deux caractères qui les distinguent et dont la réunion constituera plus tard le journal, — information et polémique ; — c'est à celles où domine le second que nous nous attacherons exclusivement. Décrire dans ses principaux courants l'esprit public à l'époque où Richelieu arrive au pouvoir, montrer de quelle façon les événements qui, de 1624 à 1626, l'ont placé entre une guerre étrangère et une guerre civile ont heurté dans une lutte ardente les doctrines et les sentiments qui se partageaient la société française ; faire voir l'influence que ces doctrines, ces sentiments et cette lutte ont pu avoir sur les résolutions du cardinal, telle est, dans ses phases successives, la tâche que nous allons entreprendre. Si nous réussissons à ranimer et à ressaisir, pendant cette période, le mouvement et le conflit des idées et le poids dont elles ont pesé dans les conseils du ministre, nous aurons reconstitué le milieu moral où s'est développée sa politique et donné un exemple instructif de la part que l'opinion publique peut se faire dans un gouvernement absolu. Peut-être aussi devra-t-on à cette étude une connaissance plus intime des mœurs et de la littérature de la première moitié du XVIIe siècle, peut-être ajoutera-t-elle quelques œuvres ou du moins quelques pages aux rares monuments qui représentent dans notre histoire la littérature militante et le pamphlet.

I

Au moment où Richelieu entrait dans le gouvernement dont La Vieuville était le chef (29 avril 1624), les divisions politiques et religieuses qui avaient fait verser tant de sang français n'étaient pas effacées, et le classement des opinions et des partis ne se distinguait pas de ce qu'il était au temps des guerres civiles.

La différence, et elle était considérable, c'est que les mêmes passions n'avaient plus la même intensité, c'est que la fièvre anarchique était tombée, l'autorité restaurée. Dix ans d'un gouvernement réparateur (1600-1610) avaient ramené dans le pays l'amour de la tranquillité, de l'ordre, du travail, de l'épargne et du bien-être. Les générations venues au monde depuis 1589 avaient jugé les guerres religieuses plutôt par les ruines qu'elles avaient laissées que par les récits qui avaient bercé leur enfance et où revivaient le souffle héroïque, la tragique grandeur, non moins que l'horreur de ces luttes fratricides. Mais si Henri IV avait su diriger vers de patriotiques diversions les ressentiments et les dissidences, les confondre au service du pays, flatter l'opinion et, ce qui vaut mieux, lui imposer des mesures d'apaisement utiles et opportunes comme l'édit de Nantes et le rappel des Jésuites, rallier la majorité des Français dans des sentiments communs d'obéissance, d'admiration et d'amour, les tristes gouvernements qui s'étaient succédé depuis sa mort avaient fait reculer cette œuvre de pacification. De tous les trois l'on peut dire, sans faire entre eux les distinctions qu'il y faudrait mettre si on avait à caractériser chacun d'eux, que jamais une idée désintéressée, patriotique et nationale n'entra dans leurs conseils et ne présida à leurs résolutions, et que tout dans leur politique fut expédient et calcul personnel, même ce qui fut utile au pays. L'opinion, n'étant plus unie par le respect du pouvoir, par un patriotisme que l'attachement au roi avait rendu plus fort que les divisions de partis, se désagrégea, retourna à ses anciens groupements et devint, comme elle fait toujours quand elle est laissée à elle-même, impressionnable, frondeuse et incohérente. A y regarder de près pourtant, on distinguait bien vite dans ses remous un courant plus puissant que les autres : c'était ce courant catholique qui, sorti des sources troublées de la Ligue et endigué par Henri IV, n'avait pas perdu en force ce qu'il avait gagné en pureté. Il n'entre pas dans notre sujet de mettre sous les yeux de nos lecteurs les traits, les œuvres et les hommes de la renaissance religieuse où ce mouve-

ment était venu s'apaiser et se régler sans s'amoindrir. Ce chapitre fortifiant de notre histoire morale a été écrit trop souvent pour qu'il nous soit permis de le récrire. Cette renaissance ne nous appartient d'ailleurs que par son influence sur l'opinion et la littérature de circonstance. La force de l'élan d'où elle était sortie avait été accrue par les succès de la contre-réformation européenne et par l'appui matériel que les trois gouvernements de Concini, de Luynes et des Brularts lui avaient donné. Cette alliance entre le pouvoir et le catholicisme militant n'avait pas rapporté au premier tout le profit qu'il en attendait ; le second, de son côté, n'y avait pas fait un gain sans mélange. Il y avait acquis quelque chose d'intempérant et de provocant, il y avait perdu un peu de sa sincérité. La protection du bras séculier coûte souvent aux forces morales une part de leur intégrité. La persistance au sein du pays de groupes autonomes d'hérétiques, rebelles de la veille, très affaiblis mais encore redoutables, profanateurs par conscience de tout ce que vénérait l'immense majorité de leurs concitoyens, donnait un point de mire à l'agitation catholique. A côté des dévotions et des congrégations féminines, contemplatives comme les Carmélites et les Calvairiennes, éducatrices comme les Ursulines et les Feuillantines, se ramifiant par des affiliations dans toutes les classes de la société laïque, les Capucins et les Jésuites nous apparaissent comme les organisateurs et les metteurs en œuvre d'une propagande trop peu mesurée pour ne pas être souvent irritante et périlleuse. Dans la sympathie populaire, les Capucins et en général les religieux mendiants tenaient la première place ; ils la devaient à leur rôle pendant la Ligue, à leur désintéressement et à leur pauvreté, à leur contact habituel avec le peuple des villes et des campagnes, à leur éloquence familière et à leur rusticité, qui s'alliait chez nombre d'entre eux avec une éducation brillante et une origine relevée ; à leur dévouement dans les calamités publiques, à un caractère de franchise, de cordialité et de bonne humeur qui mettait les simples en confiance. Ce n'était pas impunément que les colporteurs osaient crier sur le Pont-Neuf

les *livrets* qui daubaient ces favoris de la foule[1]. De leurs adversaires religieux et politiques, bien qu'ils les irritassent par leur nomade activité au service de la contre-réformation européenne, ils encouraient plutôt encore la raillerie que l'animosité. C'était, au contraire, l'animosité, et l'animosité la plus ardente, que soulevaient les Jésuites. Dans ce sentiment, si fort et si durable, il entrait, on le sait, bien des choses : chez le clergé séculier et l'Université, c'était jalousie pour des rivaux redoutables dans la direction et l'enseignement; de la part de la classe parlementaire, c'était attachement aux libertés gallicanes, dévouement inquiet et vigilant aux droits de la couronne, conception de la religion toute morale, austère, un peu nue et déjà janséniste. Mais, s'ils avaient à lutter contre des adversaires encore plus à craindre par les lumières que par le nombre, ils comptaient bien plus de partisans. Leur rôle de champions de l'orthodoxie, leurs universelles aptitudes, l'attachement de leurs élèves, le succès de leurs prédications dans les principales chaires de Paris, la faveur dont Henri IV les avait honorés collectivement et plus spécialement dans la personne du P. Coton, le privilège de fournir des confesseurs au roi et à la famille royale, tout cela leur assurait une grande influence et faisait rechercher avidement leur protection. Celui qui remplissait alors les fonctions de directeur spirituel du roi était le P. Séguiran, et, d'après un *livret* du temps dont la précision semble garantir l'autorité, la façon dont il s'en acquittait faisait autant d'honneur à sa réserve et à son désintéressement qu'elle profitait à son pénitent et à l'Église. Ce poste si plein de tentations pour un ambitieux l'avait laissé aussi franc, aussi rond, aussi ouvert qu'il l'avait trouvé. Appliqué pardessus tout à développer la piété naturelle du roi et y réussissant au point de l'amener à se confesser quinze ou seize fois par an au lieu de sept ou huit, il ne se dérobait pourtant pas au devoir de recommander ceux qui en étaient dignes, et son intervention aurait été aussi considérable qu'heureuse s'il est vrai

[1] *Remonstrance au roi sur le calomnieux libelle intitulé : Libre Discours*... 1626.

que, secondée par celle du cardinal de La Rochefoucauld, elle eût, dans la distribution des bénéfices, rendu la brigue inutile et le mérite décisif[1]. Personne ne s'étonnera de ce concert entre le confesseur et le cardinal. Chef nominal du conseil, grand aumônier, jouissant de la considération la plus grande et en même temps la plus pure, ce dernier était une sorte de ministre des affaires ecclésiastiques, et, en dépit ou peut-être à cause de son détachement des affaires temporelles, on déférait beaucoup en toutes choses à son autorité. Or cette situation qu'il ne partageait avec personne, il la mettait entièrement au service de la compagnie, dont il avait adopté la discipline, les constitutions, la vie spirituelle, tout, sauf l'habit[2]. Ce n'était pas seulement le recrutement du clergé qui était, par le P. Séguiran et le cardinal de La Rochefoucauld, dans les mains des Jésuites ; dans les carrières civiles aussi, leur patronage était le meilleur moyen d'arriver[3], et d'Aligre avait dû au confesseur sa charge de garde des sceaux[4]. On comprend que ceux qui s'inclinaient devant leur puissance, justifiée par le mérite et la vertu ; qui plaçaient leur fortune sous leurs auspices, fussent plus nombreux que ceux qui leur rompaient en visière, qui se posaient à leur égard en adversaires.

C'est dans le camp de ceux-ci, parmi lesquels se trouvaient des adversaires du catholicisme lui-même, que nous devons conduire maintenant nos lecteurs. Monde bigarré où l'on distingue sans peine des origines et des esprits très différents, et dont l'entente contre l'ennemi commun fait seule l'unité.

Voici, pour commencer, les *politiques*. Les *politiques* ou, comme on les appelait plus volontiers à l'époque qui nous occupe, les *bons Français* avaient pris naissance, on le sait, au sein des guerres civiles ; leur parti était sorti d'une réaction du

[1] Lettre de Monsieur... président en... à Monsieur... gouverneur de... sur la disposition présente des affaires. 1624.

[2] *La Rencontre du duc de Bouillon avec Henri le Grand...* 1623.

[3] *Considérations d'Etat.*

[4] *Mémoires du P. Garasse, 30.*

bon sens, de la modération, du patriotisme, contre l'anarchie, le fanatisme, le cosmopolitisme. Par leurs doctrines gallicanes, ils se piquaient pourtant de remonter plus haut, et c'est sans doute pour se parer de cette antique noblesse morale qu'ils aimaient à se qualifier de *vieux Gaulois*. Gens de robe et prélats, ils se glorifiaient d'avoir, eux ou leurs pères, beaucoup contribué à mettre Henri IV sur son trône, et ils avaient voué à la mémoire de ce roi un culte où entrait une légitime complaisance pour eux-mêmes. Le gouvernement de leur préférence était la monarchie de droit divin tempérée par la sagesse du prince, par les représentations des États et des cours souveraines, indépendante de toute puissance terrestre, et cette conception politique les mettait en opposition dogmatique avec l'école théocratique, dont les ordres religieux, et les Jésuites plus qu'aucun autre, étaient considérés comme les tenants et les apôtres. Leur piété, plus nourrie de foi que d'œuvres, répugnait aux pratiques multipliées, aux démonstrations extérieures, aux dévotions nouvelles du romanisme. A cette piété, s'associait souvent une culture solide allant jusqu'à l'érudition et même, chose plus étonnante, une malice narquoise qui ne reculait pas devant la gauloiserie. Sous le gouvernement de favoris qui avaient fait de la réaction contre la politique et le gouvernement de Henri IV leur système, ils avaient eu une attitude de frondeurs et d'opposants.

Entre les *politiques* et les *libertins*, il y avait plus d'un contraste, mais ils avaient les mêmes adversaires, et c'était assez pour les rapprocher, pour les réunir. Sous l'influence de Montaigne et de Charron, d'autant plus dissolvante qu'ils ne traitaient pas le christianisme en ennemi et que, tout en le plaçant au-dessus de l'examen et de la discussion, ils apprenaient à s'en passer, beaucoup d'esprits réfléchis et cultivés avaient cessé d'y voir la seule école de vertu et la seule explication de la destinée humaine. « Nous sommes arrivés en un temps — lit-on dans un *livret* publié en 1622 sous le titre : *la Justice des armes du roi* — où... pourvu que l'on vive bien moralement, il y en a qui dient que c'est assez. Voilà le droit chemin de l'athéisme... » Réservé

et respectueux chez les disciples de Montaigne et de Charron, le scepticisme avait pris dans Vanini, éclairant des lueurs de son bûcher (1619) les intuitions scientifiques de son *De arcanis naturæ* (1616), ajoutant à la vogue de son traité l'attrait d'une vie mystérieuse et la pitié d'une mort tragique et courageuse, je ne sais quoi d'amer, de provocant, nous allions dire de satanique. Bien des esprits, avides de merveilleux, préféraient au surnaturel et aux promesses du christianisme, subordonnées à de pénibles devoirs, les jouissances temporelles et immédiates que la sorcellerie, naguère intronisée au Louvre avec la Galigaï, faisait briller aux yeux de ses initiés. C'était l'époque où le P. Mersenne évaluait le nombre des *athéistes* de Paris à 50,000. La majorité de ces négateurs, dont le recensement n'a bien entendu rien de rigoureux, mais atteste seulement le grand nombre, ne se composait pas, on le devine, d'athées dogmatiques, mais de fanfarons d'incrédulité y cherchant contre le remords de leur vie crapuleuse la sécurité de l'esprit et l'endurcissement du cœur. C'était en effet les mauvaises mœurs qui multipliaient surtout les incrédules, et c'était dans la jeune noblesse, prématurément émancipée de toute discipline, jetée dans tous les désordres par la richesse et l'impunité, ainsi que chez les gens de lettres, ses commensaux et ses parasites, qu'elle faisait le plus d'adeptes. Les mœurs restaient aussi déplorables sous le chaste Louis XIII que sous son licencieux prédécesseur, et il suffirait de lire les œuvres poétiques dont les honnêtes gens de ce temps faisaient leur régal, celles de Régnier, *le Parnasse* et *le Cabinet satirique, l'Espadon satirique* de Franchère, le *Juvénal françois* de Jacques Le Gorlier, les *Satires* et *Exercices gaillards* d'Angot de Leperonière, les satires d'Auvray, pour se faire la plus triste idée de leur corruption, si les documents historiques proprement dits ne nous éclairaient plus directement et plus complètement encore.

Entre les libertins et les protestants, il n'y avait aucune sympathie; il y avait, au contraire, incompatibilité de principes et d'humeur, mais, dans la coalition qui luttait contre l'ultramonta-

nisme dominant, ces derniers combattaient à côté des *politiques* et des libertins, et c'était eux qui portaient à l'Église romaine et qui surtout en recevaient les coups les plus vigoureux et les plus sensibles. En 1619 déjà, avant le renouvellement des guerres civiles, qui durent encore réduire leur nombre, ils n'auraient guère, d'après le nonce Bentivoglio, dépassé, sur une population de 15 millions, le chiffre d'un million. Dès cette époque, le représentant du Saint-Siège prédisait la ruine du protestantisme, et l'état où l'avait laissé la paix de Montpellier (octobre 1622) semblait indiquer qu'il avait été bon prophète. La guerre d'une année à laquelle cette paix avait mis fin lui avait fait perdre quatre-vingts places de sûreté. La dotation accordée par l'État aux institutions qui constituaient son autonomie, subventions à ses ministres et à ses académies, pensions à ses gentilshommes, — ce qu'on appelait le *petit État*, — avait été fort amoindrie[1]. Le corps des églises avait été obligé de suppléer à l'insuffisance du budget officiel par des appels à la générosité des fidèles, et ces appels n'étaient pas toujours accueillis sans murmures[2]. Une propagande provocatrice venait chercher les ministres jusqu'au sein de leurs troupeaux, leur imposer des conférences contradictoires, des controverses publiques que le succès du duel théologique de Du Plessis-Mornay et de Du Perron à Fontainebleau avait mises en faveur chez les catholiques, qui inspiraient au contraire aux ministres une grande répugnance et qui tournaient le plus souvent à leur confusion. Parmi les missionnaires qui se distinguèrent le plus dans cette propagande féconde en conversions, mais peu favorable à l'apaisement, nous signalerons François Véron, qui avait quitté la compagnie de Jésus pour se consacrer entièrement au prosélytisme et qui sollicitait du roi l'allocation nécessaire pour entretenir quarante ou cinquante missionnaires comme lui[3]. L'effet de ces assauts répétés, de

[1] *La Rencontre du duc de Bouillon avec Henri le Grand*... p. 14. — *Merc. franç.*, XI., 232. Cf. le mémoire de Codur dans le *Bulletin hist. de la société du prot. français.*

[2] *Caquets de l'accouchée*, 33.

[3] *Le Hibou des Jésuites*, 1624.

cette déchéance matérielle, était secondé par un lent travail de décomposition morale auquel concouraient les divisions de classes, le découragement, les préoccupations intéressées. Les ministres eux-mêmes, tête et cœur de la secte, n'y échappaient pas, et leur rôle de médiateurs entre l'élément aristocratique et l'élément démocratique qui la divisaient était affaibli par le conflit qui troublait la conscience de plusieurs et allait en faire des convertis et des pensionnaires du roi. Les protestants devaient-ils, par un juste sentiment de leur faiblesse, attendre de l'équité du souverain, de revendications persévérantes et légales, le respect sincère de l'édit de Nantes et la réparation des infractions qui y avaient été commises? N'était-il pas, au contraire, plus sûr de se faire craindre, de se servir des armes qui restaient encore dans les mains pour obliger le gouvernement à compter avec soi? Telles étaient les deux façons de comprendre leurs intérêts qui partageaient les réformés en *huguenots d'État* et *huguenots de parti*, bien que ces dénominations eussent commencé par distinguer seulement ceux qui acceptaient les restrictions que les parlements avaient apportées à l'édit de Nantes en l'enregistrant et ceux qui les réprouvaient. Jérémie Ferrier, ministre de Nîmes, était le chef des premiers; Daniel Chamier, ministre de Montauban, celui des seconds [1]. C'est par ces deux esprits, le premier plus étendu, le second plus fort, que s'expliquent les contrastes que l'on remarque dans les rapports entre catholiques et protestants : d'une part l'âpreté encore subsistante, quoique adoucie, de la polémique et certaines explosions de fanatisme; de l'autre des relations sociales empreintes de confiance et de fréquents mariages mixtes [2].

Traditions gallicanes et nationales, indépendance de la pensée et licence des mœurs, foi religieuse fortifiée par les souffrances subies et infligées, nous venons de passer en revue toutes les

[1] *Mercure franç.*, XII, 495.

[2] Le gentilhomme était huguenot, mais rien n'était si commun alors que ces mariages entre personnes de religion différente. Le R. P. Beaufils, *la Vie de la B. M. Jeanne-Françoise Fremiot de Chantal*, 1751, p. 27.

digues qui empêchaient le catholicisme militant de tout envahir; politiques, libertins, protestants, tous étaient, en face de l'Église, ce qu'on peut déjà, sans anachronisme, appeler des libres penseurs, et c'était là ce qui faisait contre elle leur alliance tacite et leur unité. Jacques Gillot, l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, ne réunissait pas seulement chez lui les politiques, mais aussi « les plus enragés huguenots qu'il y ait à Paris[1] ». Cette solidarité entre libres penseurs dépassait les frontières, et Leschassier, Servin, le même Gillot, Groslot de Lisle et Castrin fournissaient des documents à fra Paolo pour sa campagne contre le Saint-Siège[2].

II

Au commencement de 1624, à la veille du jour où Richelieu allait faire prévaloir leurs sentiments et en partie leur politique dans le gouvernement, les adversaires de la maison d'Autriche en Europe et en France multiplièrent leurs appels à l'opinion[3]. Les livrets français écrits à cette époque et dans ces sentiments ne nous sont pas tous passés sous les yeux, mais le *Mercure* nous a conservé celui qui obtint le plus de succès. (*Discours de l'état de tous les princes chrétiens.*) Ce succès était mérité, non qu'on trouve dans ce livret ce qu'on appelle proprement le talent, c'est-à-dire le caractère original des œuvres où la discussion des questions générales vibre d'une passion personnelle, mais c'est, du moins, un lumineux exposé de la situation politique de l'Europe, et c'est aux antécédents historiques qu'est empruntée cette lumière. Qui donc a établi avec ce soin, avec cette exactitude, avec cette intelligence, la distribution de forces et d'intérêts qui rendait la maison d'Autriche si prépondérante et si menaçante? Le ton impersonnel que l'auteur s'est imposé ne nous permet pas même une conjecture à cet égard.

[1] Dépêche du nonce Ubaldini citée par Perrens dans *l'Église et l'État sous la régence de Marie de Médicis*, I, 423.

[2] Le P. Prat, *la Compagnie de Jésus au temps du P. Coton*, III, 132.

[3] *Mercure franç.*, X, 16.

Le livret intitulé : *le Progrès et la conquête du roi d'Espagne et maison d'Autriche en Allemagne, Suisse, Grisons, Italie et frontières de France depuis la mort du roi Henri le Grand*, est écrit dans le même esprit; il vise à donner l'éveil à la France sur les travaux d'approche qui ont fait tomber tous ses boulevards et ses ouvrages avancés — et par là l'auteur entend les alliés qui la couvraient contre une agression — dans les mains des deux branches de la maison d'Autriche, mais sa conclusion est aussi modérée que son langage. Le recours immédiat aux armes ne s'impose nullement à ses yeux comme le seul moyen de tirer notre pays de cette situation critique; la pacification intérieure, l'union de tous les Français sous une autorité mieux affermie, le resserrement de nos alliances par le retour à la politique de Henri IV, voilà les seuls moyens qu'il préconise. C'est le même programme, le même langage, la même impersonnalité que nous avons trouvée dans le *Discours de l'état de tous les princes chrétiens*.

La multiplicité des livrets que le commencement de l'année 1624 vit éclore contre la maison d'Autriche ne paraît pas avoir attiré dans la lice, en France du moins, les *catholiques zélés*. Il faut considérer comme l'expression d'une opinion peu répandue un livret où l'auteur, repoussant également la guerre intérieure pour le rétablissement de l'unité politique et religieuse et la lutte en Europe pour la sauvegarde de l'équilibre, prêche la cause, aussi chimérique que séduisante, de la paix au dedans et au dehors et présente une guerre contre les Infidèles comme l'unique et lointaine circonstance qui puisse, en consolidant encore l'union des deux maisons rivales, justifier le trouble apporté à la paix du monde [1].

Il est difficile de ne pas attribuer aux écrits qui dénonçaient l'ambition et le péril espagnols une part d'influence dans la révolution ministérielle qui fit passer la direction gouvernementale des mains des Brularts dans celles de La Vieuville. Si sur ce

[1] *Mercure franç.*, X, 97.

point toutefois on ne peut invoquer que la vraisemblance, on possède une preuve certaine que le sentiment public et les pamphlets inspirés par lui ont contribué à la chute de La Vieuville et à l'élévation de Richelieu.

Depuis assez longtemps déjà, une opinion d'autant plus puissante qu'elle ralliait les *bons Français* et les *catholiques zélés* et gagnait la masse du pays désignait Richelieu comme l'homme qui devait faire entrer avec lui dans les conseils de la couronne des desseins d'une haute et patriotique portée. Mais cette sorte d'investiture morale n'en facilitait pas et n'en hâtait pas, comme on aurait pu le croire, une autre, car elle faisait redouter à la jalousie du roi, non moins grande que son inapplication aux affaires, un ministre dont l'activité et la capacité ne laisseraient à son maître d'autre attribution que celle de guérir les écrouelles. Pour décider de l'issue du duel engagé entre Richelieu et La Vieuville pour la possession d'un pouvoir sans partage, il fallait dissiper les ombrages du roi contre le premier et envenimer ses susceptibilités contre le second. Notre tâche n'est pas de parler des influences personnelles qui y travaillèrent, de celle de la reine mère, du P. Joseph, etc., elles sont en dehors de notre sujet. Nous y resterons tout à fait, au contraire, en signalant le rôle des brochures politiques dans cette crise gouvernementale.

Les raisons qui avaient valu à Richelieu la confiance publique que nous avons dite avaient aussi attaché à sa personne et à sa fortune des hommes de valeur et de situation fort inégales. Attirés vers lui par la communauté d'idées, par l'admiration, par les avantages qu'ils tiraient de lui dans le présent et qu'ils s'en promettaient dans l'avenir, ils aidaient à sa grandeur de leur influence sociale, de leur obscur dévouement, de leur plume. Tels avaient été, tels étaient encore le P. Joseph, le cardinal Du Perron et son frère et successeur sur le siège archiépiscopal de Sens, Jean-Davy Du Perron; Sébastien Bouthillier, abbé de la Cochère et futur évêque d'Aire, et ses frères; le P. Arnoux, Henri Chasteigner de La Rocheposay, évêque de Poitiers; puis

des auxiliaires moins en vue, mais qui nous intéressent particulièrement parce qu'ils servaient l'ambition de Richelieu de leur talent d'écrivains; nous citerons seulement Jacques Pelletier, Fancan, Mathieu de Morgues, Drion. Le premier était une créature du cardinal Du Perron, qui probablement le recommanda à Richelieu; secrétaire de la reine mère, il ne pouvait d'ailleurs manquer d'entrer en relations avec lui. Protestant converti, pensionnaire du clergé, il était toujours sur la brèche pour défendre ou glorifier sa nouvelle Église. En se faisant l'un des écrivains officieux de Richelieu, il ne croyait pas trahir la cause générale à laquelle il s'était voué, et la vérité est qu'il ne la trahissait pas. Il y a toujours intérêt à revenir, à appuyer sur certains traits de la figure de Richelieu pour la sauvegarder contre l'inévitable tentation de la moderniser et, pour ainsi dire, de la séculariser. Doublement attaché au catholicisme, à la fois pour la vie morale dont il est la source et pour ses bienfaits sociaux, catholique de croyance et catholique de gouvernement, Richelieu n'aperçut dans l'origine aucune incompatibilité entre le patronage du catholicisme en France et même en Europe et la liberté de nos alliances étrangères. S'il est vrai que rien n'aide autant que le groupe auquel il appartient à classer un homme dans cette échelle des doctrines et des sympathies où les degrés sont souvent si rapprochés qu'ils semblent se confondre, c'est, ne l'oublions jamais, à côté de d'Ossat, de Jeannin, de Du Perron, ses maîtres et ses patrons politiques. qu'il faut placer Richelieu; un tel voisinage, de pareilles affinités morales en disent plus sur ses principes et ses sentiments intimes qu'un long exposé. Du reste ce ne fut pas du côté des catholiques zélés que partit l'attaque contre La Vieuville. Richelieu avait dans sa clientèle des écrivains aussi passionnément attachés à la politique nationale que Pelletier et d'autres l'étaient à la politique ultramontaine. Parmi ces écrivains, deux se distinguaient par leur intimité avec le maître, par la fécondité et la vigueur de leur talent, et une étroite amitié les unissait : François Langlois, sieur de Fancan, et Mathieu de Morgues. Ce n'était pas au

service de Richelieu que le premier avait fait ses débuts dans la polémique, et c'était après avoir vainement tenté de faire adopter ses vues politiques à l'un des prédécesseurs du cardinal qu'il s'était voué à la fortune de celui-ci, en qui il avait cru trouver l'homme le plus capable de les comprendre et de les appliquer. Appartenant à une vieille famille amiénoise, petit-fils d'un échevin d'Amiens qui avait été blessé mortellement dans la surprise de la ville par les Espagnols en 1597, ayant perdu peu de temps après son père, mort de saisissement en apprenant ce désastre; d'autant plus patriote qu'il avait été atteint doublement et coup sur coup dans ses affections domestiques par le malheur de la patrie, il était le second des sept garçons que le chef de famille laissait à sa veuve et auxquels trois filles venaient s'ajouter. Il s'attacha à la personne du maréchal de Souvré, mais on ne sait à quel titre ni quels services il lui rendit. Au contraire, l'inventaire publié par M. Kukelhaus dans l'*Historische Vierteljahrschrift* des papiers saisis chez lui en 1627, en nous le montrant comme le conseiller et l'agent de la maison de Longueville, nous permet encore de préciser les affaires auxquelles il donna ses soins en cette qualité; on le voit guider le duc dans sa lutte contre le maréchal d'Ancre en Picardie, s'occuper des questions relatives au comté de Neuchatel, correspondre avec le duc et la duchesse comme avec Mathieu de Morgues au sujet du mariage de Gaston d'Orléans avec Marie de Montpensier, dont ses patrons étaient les adversaires; on devine qu'il servit dans cette circonstance les intérêts des maisons de Soissons et de Vendôme, qui n'étaient pas différents de ceux des Longueville, et que peut-être il les servit aussi dans d'autres. Le même inventaire, qui a la valeur d'un document biographique d'autant plus précieux que la vie de Fancan est moins connue, nous fait assister à la transformation qui s'opéra dans ses sentiments pour Luynes et dans ses rapports avec lui. Luynes est d'abord à ses yeux, comme aux yeux de toute la France, celui qui a mis le roi hors de page, qui lui a restitué le pouvoir de faire le bien de son peuple. Il lui donne des conseils qu'on ne lui demandait probablement pas,

mais qu'il a toujours prodigués avec empressement, car, il faut le dire à son honneur, il a toujours vu dans la bienveillance des ministres moins des faveurs à obtenir que des idées politiques à faire triompher. Mais les illusions de Fancan sur le connétable ne durent pas longtemps. L'incompatibilité de ses vues patriotiques et des préoccupations purement personnelles de celui-ci résulte déjà implicitement d'un mémoire où Fancan, recommandant au tout-puissant favori la libération de Condé, présente la division entre les princes comme le moyen dont se sont toujours servis ceux qui ont voulu mettre la division dans l'État, et au contraire l'union des princes et des grands autour du roi comme le plus solide fondement de la conservation et de l'affermissement de la couronne [1]. Cet éloge indirect de la monarchie aristocratique ne pouvait, on le comprend, sourire à Luynes et semblait même être la critique des procédés par lesquels il assurait son pouvoir. Cependant Fancan ne devient pas un adversaire déclaré du favori avant d'avoir multiplié, pour le gagner à ses idées, les avis, les exhortations, les désignations d'agents dévoués à la politique dont il se fait l'avocat. Mais rien n'y fait, et le conseiller persévérant, enfin convaincu de son impuissance, se change en un pamphlétaire acharné. C'est par de violents libelles que se termine l'inventaire des papiers relatifs aux rapports de Luynes et de Fancan : *les Propriétés de l'aluyne, la Chronique des favoris, la Remonstrance au roi importante pour son État.*

Sur les successeurs de Luynes, sur les Brularts, sur La Vieuville, Fancan n'eut jamais les illusions que le premier lui avait inspirées, et, se posant tout de suite avec eux en adversaire, il les attaqua dans des pamphlets : *la France mourante, le Mot à l'oreille, la Voix publique au roi*, dont les deux derniers surtout, ceux-là mêmes dont nous allons nous occuper, firent le plus grand mal au gouvernement qui y était pris à partie. Si Fancan n'attendit ni des Brularts ni de La Vieuville la réalisation du programme politique qu'il avait espéré faire adopter par leur

[1] *Mercure franç.*, X, 97.

prédécesseur, c'est qu'il était entré en relations étroites avec Richelieu, c'est que le triomphe de la politique nationale lui paraissait inséparable de l'avènement du cardinal au pouvoir. Ce fut en 1617, c'est-à-dire probablement vers le temps où son frère puîné Langlois, après avoir été vingt ans chez Bouthillier le père, devenait intendant de la maison de Richelieu, que Fancan, qui était chanoine et fut plusieurs années chantre de Saint-Germain-l'Auxerrois, entra dans le cabinet politique du cardinal.

Leur intimité permet de penser que les deux pamphlets publiés coup sur coup contre La Vieuville : *le Mot à l'oreille* et *la Voix publique au roi*, ont été une œuvre commune. Montchal affirme — et il prétend tenir cette information de Fancan lui-même — qu'ils ont été inspirés par le cardinal. *Le Mot à l'oreille* n'est qu'une escarmouche, un combat d'avant-garde où l'auteur ne remonte pas, pour attaquer son adversaire, aux principes de politique générale qui dirigent et éclairent habituellement sa polémique. C'est qu'en dépit des paroles imprudentes par lesquelles il avait laissé prendre des avantages sur nous aux diplomates étrangers avec lesquels il négociait l'évacuation de la Valteline, le mariage franco-anglais et l'alliance avec la Hollande, La Vieuville ne pouvait être considéré par Fancan comme un adversaire de sa politique. Il était en réalité le contraire. Aussi ne tire-t-il pas parti contre lui des maladresses par lesquelles il compromettait une cause qu'il avait la bonne intention de servir. Ce n'est pas le ministre dirigeant de nos relations avec les puissances étrangères qu'il attaque, c'est le surintendant, c'est aussi le gendre du trésorier de l'épargne, Beaumarchais. Il a cru avec raison porter des coups plus efficaces à La Vieuville en les dirigeant sur ces deux points qui lui étaient désignés par l'irritation publique qu'en exploitant contre lui des fautes diplomatiques dont les gens initiés aux affaires d'État pouvaient seuls sentir la gravité. La Vieuville s'était imposé le devoir ingrat de faire des économies, et pour cela il avait supprimé les pensions, même les plus légitimes, et réduit le train de maison du roi. Il avait aggravé l'impopularité d'une parcimonie préjudiciable aux droits

acquis et contraire aux traditions de libéralité de la monarchie en se rendant inabordable, en décourageant les sollicitations par sa hauteur, en accueillant par des plaisanteries de mauvais goût, par de véritables pantalonnades, les requêtes des anciens pensionnaires; en justifiant ses refus par la misère du roi, dont il révélait ainsi les embarras et abaissait la dignité. Et ce surintendant, dont l'impitoyable économie retranchait des récompenses dues aux services, des libéralités acceptées par les mœurs, était le gendre de Beaumarchais et suspect à ce titre de favoriser et de partager les bénéfices scandaleux que son beau-père et les traitants ses pareils réalisaient dans les parties casuelles et en général dans l'adjudication des impôts. Parmi les victimes de son épargne mal entendue, le surintendant n'en avait pas fait dont l'irritation fût plus à craindre que les gens de lettres, les faiseurs de livrets, car « c'était gens qui ne se laissent pas dépouiller sans crier comme pies que l'on plumerait toutes vives ». On le voit, Fancan n'allait pas chercher bien loin ni bien haut les griefs qu'il faisait valoir contre le ministre; il les ramassait tout simplement dans la rue, et cela ne les rendait pas moins redoutables.

Dans *la Voix publique au roi*, qui suivit de près *le Mot à l'oreille*, le pamphlétaire ne se fait plus seulement l'organe d'intérêts particuliers lésés et soulevés, il prétend parler au nom de cette opinion publique qui se passionne pour des sujets plus élevés, de l'opinion publique devant laquelle il s'incline déjà comme on le ferait aujourd'hui, car il déclare qu'elle est incorruptible et infaillible et qu'à ce double titre elle doit servir de guide au prince. C'est pour lui faire un procès en règle qu'il traduit le surintendant devant elle, et il faut avouer que, si elle avait autant à reprocher au prévenu qu'il le dit, si elle avait pour le juger autant de lumières et de droits qu'il lui en attribue, son réquisitoire n'a affaibli ni les charges de l'accusé ni la compétence du tribunal. Il a conçu son sujet avec ampleur. Il ouvre l'attaque par un coup d'œil rétrospectif sur les gouvernements antérieurs; il fait apparaître en terminant le gouvernement de demain, le gouver-

nement réparateur de Richelieu; entre ce prologue et cet épilogue, se place la pièce elle-même dont La Vieuville est le héros. Dans le tableau du passé, il dit du maréchal d'Ancre le mal que tout le monde en pense, mais il n'en fait pas le bouc émissaire qui assurerait l'impunité à ses collaborateurs. S'il taxe de faiblesse le rôle de Richelieu, de Barbin et de Mangot dans le gouvernement de Concini, il est bien plus sévère pour Villeroi et pour Brulart, auxquels il reproche « d'avoir, avec leur fausse réputation de probité imaginaire, empoisonné la plupart des esprits du conseil » et donné leur consentement à la dissipation des finances. Parmi les *Barbons*, le président Jeannin est le seul qui lui inspire de la sympathie. Toutefois le gouvernement de Concini a été, à ses yeux, beaucoup moins funeste à la France que celui de Luynes et de ses deux frères; le premier « a troublé l'État en attaquant quelques seigneurs du royaume... Luynes, pour s'agrandir, a sapé les lois fondamentales de la monarchie ». Peut-être sa sévérité pour celui-ci s'accroît-elle du dépit d'avoir essayé en vain de le convertir à ses idées. Les successeurs du connétable l'arrêtent moins longtemps, il a tout dit sur leur compte dans *la France mourante* et ailleurs; ils n'obtiennent que quelques coups de crayon qui font grimacer leur magistrale figure; le chancelier est un « patelin malicieux comme un vieux singe et d'une sale avarice », le marquis de Puisieux son fils est « un fol à porter marotte ». Et Fancan clôt ce petit chapitre d'histoire satirique pour entrer dans le vif de son sujet et arriver au gouvernement présent, dont il met tour à tour les membres sur la sellette. La reine mère est une princesse aussi expérimentée que vertueuse. C'est que la fortune de Richelieu est liée à l'ascendant qu'elle reprendra sur son fils; d'ailleurs son rang, ses malheurs, sa conduite depuis que la révolution de palais du 24 avril 1617 l'a affranchie de la contagion de l'impopularité, lui donnent droit à l'oubli du passé et au respect universel. C'est de la vénération qui est due au président du conseil, le cardinal de La Rochefoucauld, mais il est tout dévoué à la *Compagnie* et, assez indifférent aux affaires de l'Etat, réserve tout son zèle

pour la multiplication des couvents et la conversion des ministres; c'en est assez pour lui attirer la mauvaise humeur de Fancan, qui redoute le prosélytisme, est l'ennemi des moines et par-dessus tout des Jésuites. Il y a un autre cardinal dans le conseil; politique raffiné, ayant le courage des grandes entreprises, avec la prudence et l'habileté nécessaires pour en ménager le succès, *bon Français*, ne fût-ce que par fidélité aux sentiments qu'il a hérités de son père, qui fut le serviteur dévoué de Henri III dans les guerres civiles, celui-là saura ne pas devenir la dupe et l'instrument « d'Espagne et des cagots » et inscrire dans l'histoire le nom de Richelieu à côté de celui de Georges d'Amboise. Pour le connétable de Lesdiguières, vieux compagnon d'armes de Henri IV, adversaire habituel de l'Espagne en Italie, protestant converti, Fancan ne pouvait avoir que de la sympathie. Il en a aussi pour le nouveau garde des sceaux, Aligre, qui sera chancelier demain. Voilà donc les six membres du conseil étroit mis à leur place, et parmi eux celui que Fancan, d'accord avec une partie de l'opinion, voudrait voir à la tête du gouvernement. Reste à ruiner dans le public et l'esprit du prince celui qu'il doit supplanter.

La Vieuville prête le flanc par son alliance avec Beaumarchais et les concussions qu'ils commettent en commun, par son défaut de mesure et de tact, son agitation d'esprit, la mobilité de ses desseins, par ses intrigues contre la reine et Richelieu, et c'est sur ces différents points que Fancan fait porter son attaque. Il ne dissimule guère au profit de qui il bat en brèche le chef actuel du pouvoir et gourmande le cardinal de ne pas prendre plus d'influence dans le conseil et de ne pas y combattre plus énergiquement celle de son rival. *La Voix publique au roi* donna une forme acérée et meurtrière à l'impopularité qui avait déjà ébranlé La Vieuville, il est permis de dire qu'elle lui porta le dernier coup.

Son arrestation fut le signal d'une sorte d'explosion de cette impopularité; ce fut comme l'écho du charivari que les marmitons et les garçons de cuisine lui avaient fait au château de Saint-

Germain lorsque sa disgrâce ne fut plus un secret pour personne. On n'entendait crier sur le Pont-Neuf que *Requêtes présentées au roi contre le marquis de La Vieuville*, que *Génies de la France*, que *Messagers de la cour*, etc. La plupart de ces publications appartenaient à cette littérature populaire qui visait généralement beaucoup moins à servir une cause et à propager certaines idées qu'à amuser la foule à propos de l'événement du jour avec une veine comique et dans un langage où elle se retrouvait elle-même. Ce fut le genre adopté notamment par l'homme de lettres jadis pensionné qui, dans *le Messager de la cour*, criblait de son gros sel le bourreau des littérateurs faméliques et saluait le rétablissement probable des brevets[1]. L'auteur de *la Voix publique au roi* mêla sa voix au concert d'applaudissements qui accueillit la chute du ministre impopulaire ; dans le *Remerciement de la Voix publique au roi au sujet de la disgrâce de M. de la Vieuville, surintendant des finances*, il ajoutait des traits nouveaux au portrait de la victime et faisait l'éloge de ses successeurs.

Les malversations de la Vieuville, de son beau-père et de leurs complices avaient trop contribué au soulèvement de l'opinion contre lui et à sa disgrâce pour ne pas avoir une sanction plus étendue que cette disgrâce même. Les recherches contre les financiers étaient un expédient traditionnel dans un système fiscal qui vivait d'expédients, et il n'y en avait pas qui fût aussi bien accueilli par le pays. Le nouveau gouvernement trouvait donc dans cette mesure le double avantage d'obtenir son approbation, de le rendre favorable à ses débuts, et celui de se procurer de l'argent. L'animosité publique avait été tenue en haleine et échauffée par une campagne de mémoires et de factums[2] dirigée contre *les sangsues de l'État* par des hommes d'affaires : Juvigny, Bourgoin, Beaufort, Chalenge et autres, qui réclamaient avec insistance des juges pour les financiers, tout en étant financiers eux-mêmes, parce qu'ils espéraient ruiner des concurrents et,

[1] *Mercure franç.*, X, 673-676.

[2] Parmi ces factums nous citerons *la Chasse aux larrons* de Bourgoin, *le Pressoir des éponges de V. M.*, *le Forcet des financiers*.

en ménageant une composition entre eux et l'État, en avançant au Trésor le produit éventuel de confiscations ou de restitutions dont ils auraient gardé le produit réel, s'enrichir de leurs dépouilles. A ces dénonciations, à ces objurgations intéressées, les cours souveraines avaient joint leur voix autorisée. De ce même mouvement d'opinion tellement vif et tellement puissant qu'on serait porté à le considérer comme irrésistible si l'on ne se rappelait la place prépondérante des financiers dans la société du temps, les ressources qu'ils trouvaient pour y faire échec dans leur richesse et leurs alliances, de ce mouvement sortit un livret qui, sous le titre *la France en convalescence au roi*, mérite notre attention. L'éditeur officieux du *Mercure*, qui, en l'insérant dans son recueil de l'année suivante (1625), a montré qu'il répondait aux vues du gouvernement, a accentué davantage encore cette consécration en disant qu'il venait « d'une bonne plume et d'une âme toute royale et française[1] ». Cette appréciation fait tout de suite penser à Fancan, mais le ton du livret ne confirme pas cette origine, et d'ailleurs il ne figure pas dans l'inventaire de ses papiers. C'est, suivant une fiction dont Fancan s'est servi plusieurs fois, mais qui ne lui appartient pas assez exclusivement pour le désigner avec certitude, la France qui parle au roi dans ce livret. En ôtant la direction des affaires à des mains incapables et impures, le roi l'a fait entrer en convalescence ; elle l'adjure maintenant de ne pas s'en tenir là, ce qui ferait douter de sa justice et de la culpabilité de celui qu'il a privé seulement du pouvoir de faire le mal. Qu'il ne se contente pas de faire quelques exemples, qu'il ne compose pas avec les coupables, comme on l'a fait trop souvent ; qu'il institue une chambre de réformation à l'exemple de la chambre de justice établie par son père, et que cette chambre, composée des hommes les plus intègres de son royaume, procède avec une célérité qui prévienne toutes les manœuvres, toutes les tentatives de corruption. Mais le châtiment, aussi lucratif que moral, des prévaricateurs ne suffit pas,

[1] *Mercure franç.* X, 694.

il faut détruire leur œuvre, abolir leurs inventions fiscales. Viendront ensuite la suppression du droit annuel, sinon de la vénalité des charges, qui fait du droit d'obtenir justice le privilège de la richesse et peuple d'indignes la magistrature et l'administration; le rétablissement des pensions méritées, des mesures pour assurer l'entretien des soldats invalides, réduits, depuis que les revenus disponibles des maladreries, affectés par Henri IV à leur assurer des moyens d'existence, ont été détournés de cette pieuse destination, à mendier leur pain aux portes des églises; la récupération du domaine dont l'aliénation ne laisse plus d'autres ressources que celles de l'extraordinaire. Pour rendre à la France une parfaite santé, le médecin anonyme, on le voit, n'a pas multiplié les remèdes. Mais, pour qu'ils soient efficaces, il y met une condition : c'est que le roi saura bien composer son conseil, c'est qu'il s'aidera, pour le faire, du discernement que la reine mère a acquis à l'école de son époux et qui lui a permis de ne jamais se tromper dans le choix des hommes; c'est aussi qu'en consultant ce conseil, il se réservera exclusivement la décision et la direction. Voilà le régime monarchique tel que l'imaginait en 1624 l'esprit libéral à qui l'on doit l'écrit dont nous venons de résumer les idées, tel que l'imaginaient les esprits les plus avancés de son pays et de son temps. Tout en attribuant la souveraineté au roi, comme tous ses contemporains, il était trop éclairé pour se dissimuler que la valeur intrinsèque de l'institution dont toutes les autres n'étaient que des émanations était beaucoup accrue par celle de l'homme qui la mettait en œuvre, et il était en même temps trop indépendant et trop hardi pour ne pas voir, pour ne pas dire que Louis XIII, loin d'en rehausser l'autorité et l'éclat, n'en remplissait même pas les devoirs. La rude franchise de l'admonestation adressée au roi dans un écrit qui n'était rien moins que clandestin, qui était au contraire reproduit dans un recueil officieux, est digne d'attention, et, pour ne pas s'en étonner, il faut se rappeler que Louis en recevra d'analogues de Richelieu, qui, lui du moins, pouvait les justifier par son caractère sacerdotal. Cette franchise ne s'arrête ni devant

la liberté des relations intimes, ni devant l'amour-propre, ni devant les mystères du foyer domestique, parce que le souverain doit compte de tout cela à son peuple, parce qu'au-dessus de tout cela l'auteur met le droit du peuple sur son roi, et quand on aura lu le passage suivant, on sera obligé de convenir que le sentiment monarchique de nos pères se mêlait d'un instinct bien démocratique et que le loyalisme le plus pur n'interdisait pas les vérités les plus délicates. « Je vous supplie — disait la « France au roi — de renoncer non à la chasse entièrement... « mais seulement à cette extraordinaire passion qui vous y « entraîne lors même que votre présence seroit bien nécessaire « au conseil[1]... qu'on ne die plus que vous chassez par office « et que vous ne régnez que par divertissement... on trouve « bien étrange que le plus grand roi du monde veuille ainsi avoir « les plus petits compagnons de ses plaisirs... d'où vient que « je vous voie déjà tout gris, tout courbé et plus usé que vous « ne devriez être encore de trente ans[2] ? D'où vient que vous ne « me donnez point des enfants, si ce n'est de l'excès de la fatigue « que vous prenez à la chasse ? Les Scythes n'engendrent point, « dit le génie de la nature, parce qu'ils sont ordinairement à « cheval. Pensez, sire, s'il vous plaît, s'il est possible d'y être « plus ordinairement que vous. Cependant vous êtes obligé en « conscience de me donner des enfants le pouvant et vous en « rendre incapable pour votre plaisir, c'est offenser mortelle- « ment. D'ailleurs, sire, votre royaume me donne droit sur votre « personne, vous n'en êtes pas maître mais simple gardien. »

L'idée de faire des poursuites contre les financiers, la conséquence de l'arrestation de La Vieuville, répondait aux intentions de Richelieu comme aux vœux de l'opinion. Mais, à la différence de l'opinion, Richelieu avait à compter avec les responsabilités

[1] Les lignes qui suivent, les plus hardies, n'ont pas, il faut le dire, été reproduites par le *Mercure*.

[2] Louis n'avait que vingt-quatre ans. — Dans *la Chance tournée du chancelier de France* on lit, au sujet de Louis XIII :

Si l'on le voit chenu en l'avril de ses ans.

du pouvoir et à se demander si la mesure radicale préconisée par l'auteur de *la France en convalescence* ne pouvait avoir dans le pays un redoutable contre-coup. La puissance cosmopolite de l'argent, qui apparaît encore aujourd'hui, à certaines heures troublées, comme l'arbitre des destinées nationales et des compétitions européennes et qui semble les soumettre au jeu des combinaisons financières, était peut-être plus grande encore alors qu'aujourd'hui parce que le recouvrement des impôts, le crédit de l'État, la dotation des services publics, étaient dans les mains des financiers. Aucune grande entreprise n'était possible sans leur concours. Le trésorier de l'épargne, Molan, ne passait-il pas pour avoir affermi la couronne branlante de Henri III et n'était-ce pas en leur engageant le domaine, les greffes, les aides, une partie des tailles et des gabelles, que Luynes et ses successeurs avaient trouvé de quoi fournir aux dépenses de la guerre contre les protestants[1] ? Un livret écrit avec une spirituelle ironie et publié en 1624 sous le titre *l'Innocence des financiers et leurs équitables offres* fait en traits amusants ressortir leur toute-puissance et ses effets funestes et périlleux pour le pays. Ils se vantent dans cet écrit d'avoir mis « toute la France dans « Paris et en leur seul puissance », c'est-à-dire d'avoir soumis les intérêts de toute la France à l'agiotage dont Paris est devenu le centre, « d'avoir planté des colonies au royaume, bâti un État « dans l'État, entretenu des correspondances étrangères de par « les trésors qu'ils possèdent, soudoyé les armées afin de passer « par l'interdit les villes et sujets rebelles, porté leurs vœux, « leurs voix et leurs affections à souffrir plutôt la domination « espagnole ou que le roi perdît tout avant que de désister... « Certes, ajoutent-ils en se glorifiant du mal qu'ils ont fait, on « ne peut nier sans impudence que nous n'ayons établi les « augustes académies des postes, vraies cavernes de Cacus pour « apprendre à pigeonner un levron dès son adolescence, rem- « placé le domaine sacré que nous avons emblé des nobles baron-

[1] *L'Innocence des financiers.*

« nies de l'estape, érigé en offices les confituriers, paticiers, « cuisiniers, rotisseurs, cormiers, coiffiers, Mores, Innocens, « perruquiers, empereur, parfumeurs, fardeurs, percontats, « maqueraux, bourdeliers et autres tels, par lesquels sont soi- « gneusement enseignées à la jeunesse les divines sciences de « paillarder, commettre adultère et mugueter une femme par « mille pistoles, rompre le sacrement de mariage pour cause de « prétendue impuissance... » Cette satire d'une trivialité populaire, où quelques traits restent un peu énigmatiques, n'évoque-t-elle pas pourtant avec une certaine précision une classe puissante et sans scrupule qui peut devenir dans certaines circonstances un danger national, comme elle est habituellement une école de corruption publique et privée?... Richelieu rappelait au roi que la Ligue avait dû en partie ses premiers développements à l'argent fourni au duc de Guise par les associés d'un financier nommé Videville qui avait fui en Lorraine des poursuites trop rigoureuses[1]. Convaincu que cette classe, si on la réduisait au désespoir, pourrait encore, avec l'aide des grands, unis à elle par la solidarité des intérêts pécuniaires et des alliances de famille, jeter l'État dans de redoutables hasards, il écarta l'idée de châtiments corporels et personnels et adopta celle d'une composition dont le taux serait fixé par les coupables soumis à une pression qui réussirait à leur arracher le maximum de ce qu'ils pouvaient donner[2].

Sans aller aussi loin qu'elle l'aurait voulu dans le châtiment, Richelieu était sûr d'avoir l'opinion pour lui dans cette question. Les premiers actes de sa politique étrangère étaient, au contraire, destinés à faire naître des discussions passionnées. Bien qu'inaugurée avant qu'il fût devenu le chef du gouvernement, tout l'honneur, toute la responsabilité de cette politique lui revenait bien. Le renouvellement de l'alliance avec les Hollandais, le projet de mariage entre le prince de Galles et une fille de France, mirent aux prises les deux grands partis qui divisaient le pays,

[1] Mémoires, I, 306.
[2] *Idem.*

celui des *bons Français* et celui des *catholiques zélés*. Ceux-ci passaient encore sur le traité avec la Hollande, qui était d'ailleurs un fait accompli, mais l'alliance matrimoniale et, suivant toute vraisemblance, politique de la France et de l'Angleterre soulevait de leur part une vive opposition. Les factums de Pelletier trouvaient des lecteurs et des approbateurs puissants. Les agents bavarois en mission en France se remuaient pour faire échec à un concert qui pouvait faire perdre à leur maître le Palatinat, et en général aux desseins de la politique nationale. L'orage s'amassait contre Richelieu [1]. Il éclata quand se répandit la nouvelle des coups de canon tirés par les soldats du Roi Très-Chrétien contre l'étendart de Saint-Pierre, des forts de la Valteline arrachés au pape, qui en était dépositaire.

Ce fut le signal d'une nuée de pamphlets partis des pays de la domination austro-espagnole et qui se succédèrent jusqu'en 1626. Les examiner en particulier serait sortir de notre sujet. Ils ne lui appartiennent en réalité que parce qu'ils représentent une des faces de la polémique dont l'autre se trouve dans les écrits français qui visent à les réfuter. Il suffira donc de caractériser l'argumentation et la méthode communes aux deux livrets qui ouvrirent le feu contre la France et qui eurent le plus de retentissement, les *Mysteria politica* et l'*Admonitio ad regem Ludovicum*.

Dangers qu'elle fait courir à la religion catholique, dangers qu'elle fait courir à la France elle-même, telles sont, à l'encontre de la potitique résolue où le gouvernement français vient d'entrer, les deux considérations qu'on y fait valoir. La première seule nous arrêtera. Le Roi Très-Chrétien, infidèle aux traditions de ses ancêtres, démentant le rôle de champion de la catholicité, qui semblait inséparable de l'action de la France dans le monde, est l'allié de tous les États hérétiques, infidèles ou mauvais catholiques qui existent en Europe, et il aurait beau alléguer que sa politique n'est pas dirigée contre la religion, elle n'en est pas moins responsable de tous les maux qui en résultent pour celle-ci. Les

[1] Hotman Villiers à Fancan. Paris, 12 octobre 1624.

auteurs de ces pamphlets ne veulent voir dans le monde que les intérêts de l'Église ou plutôt, en réalité, que ceux de ces intérêts qui peuvent fortifier les revendications de la maison d'Autriche. Où donc la France prendrait-elle le droit de s'opposer aux progrès de cette maison?... La question est étrange et l'on se demande s'il faut y voir un artifice de discussion impudent et grossier ou une infirmité d'esprit. Il ne serait pas impossible, en effet, que les intellectuels de qui viennent ces libelles (car tout dénote cette origine, à commencer par la langue savante dans laquelle ils sont écrits) aient méconnu de bonne foi le besoin et le droit des peuples de vivre, de s'inquiéter de l'accroissement de leurs voisins, de s'accroître eux-mêmes, d'entrer avec les autres peuples en compétition pacifique ou violente, ce besoin et ce droit qui sont la sauvegarde de la nationalité et qui, il faut l'ajouter, en la sauvegardant, sauvegardent du même coup l'équilibre, la liberté et la variété de la société européenne. Qu'on ait affaire ici à un simple sophisme dont celui qui l'emploie n'est pas dupe, ce qui est plus probable, ou, ce qui serait plus intéressant, à une perversion de l'esprit sous l'influence du cosmopolitisme catholique (nos auteurs sont des théologiens), il faut se rappeler cette méconnaissance de l'idée de patrie, car elle inspirera et dominera toute la polémique de nos adversaires.

Nous en aurions fini avec des productions qui n'ont pas le droit de nous arrêter longtemps, si l'un des écrivains qui y ont répondu, Mathieu de Morgues, ne nous avait transmis sur leur provenance, sur leur propagation et sur le système politique qu'elles étaient plus particulièrement destinées à servir, des renseignements curieux et importants. D'après Mathieu de Morgues, le canevas en était dressé à Paris même par deux personnes qui recueillaient les matériaux fournis par différentes mains. Ces deux personnes, il les désigne trop clairement pour ne pas montrer qu'il se croyait sûr de les connaître, pas assez clairement toutefois pour nous permettre de les reconnaître nous-même. Ces canevas auraient été envoyés à un Italien résidant en Flandre et à un Bavarois dont l'identité ne fait pas plus de doute

pour Mathieu de Morgues que celle des deux compilateurs. C'est cet Italien et ce Bavarois qui les mettaient en œuvre et leur donnaient une forme littéraire et définitive. Imprimés à Augsbourg et à Ingolstadt, comme en témoignent le papier, le caractère, la composition et les formes d'imprimerie, qui ont été relevés par des espions ; comme en témoigne aussi la vente que les imprimeurs de ces deux villes en font aux foires de Francfort [1], ils arrivent en France soit dans des livres où ils ont été subrepticement glissés, soit plus souvent par les soins d'émissaires déguisés qui les mettent en circulation avec toutes les précautions imaginables. L'auteur de ces révélations n'ignore rien, on le voit, de cette littérature clandestine, et l'on accepterait comme la vérité même tout ce qu'il nous en dit si les incertitudes de Richelieu au sujet des coupables ne rendaient assez suspectes des informations qui auraient dû guider d'une façon sûre sa police et ses rigueurs. Mais Mathieu de Morgues ne se pique pas seulement de connaître l'agence internationale d'où sortent ces libelles étrangers, il sait aussi la conception politique particulière au succès de laquelle ils travaillent [2] de concert avec les religieux capucins qui, de 1622 à 1626, se succèdent en France avec la même mission. Cette conception, c'est la création en Europe d'un tiers parti catholique, dont le duc de Bavière avait conçu et patronnait avec ardeur le projet, où devaient entrer le Saint-Siège, la France, le duc de Savoie, Venise, l'Électeur de Cologne et d'autres princes catholiques allemands, et qui se serait donné pour but de protéger et de promouvoir, d'une façon indépendante de la maison d'Autriche, la cause de la contre-réformation, conception d'autant plus suspecte pour notre pays qu'on lui demandait, pour y adhérer, de sacrifier ses alliances protestantes et que, dans la campagne qui était faite en sa faveur par la plume et par la diplomatie occulte, les intérêts de la religion

[1] Voy. *Catalogus librorum mystico-politicorum qui autumnalibus nundinis Francofortiensibus anni 1626 in lucem prodibunt.*

[2] *Advis d'un théologien sans passion.*

catholique et ceux de la maison d'Autriche n'apparaissaient pas assez comme distincts.

Écrits dans la langue universelle de l'Europe lettrée, mais traduits en même temps en plusieurs langues vulgaires, les pamphlets véhéments dont nous avons indiqué l'esprit et l'origine provoquèrent en France un vif mouvement de patriotisme. L'élite éclairée et modérée du pays crut y reconnaître, et elle ne se trompait pas, comme le tocsin affaibli de la Sainte-Union. La politique qui venait de rallier autour de la France ses alliés si longtemps négligés et de leur donner, par les opérations militaires en Valteline et en Ligurie, un gage de la résolution de prendre une part des charges et des périls de la lutte, cette politique trouva une foule de défenseurs. Quand on a lu les réponses des uns et des autres, on y distingue, au service de la même cause, deux tempéraments et deux méthodes. Les uns, esprits mesurés, se tiennent sur la défensive et ne sortent pas du terrain où leurs adversaires ont porté l'attaque ; plus soucieux ou plus capables de les réfuter que de faire rire à leurs dépens, ils accumulent, sans crainte d'alourdir leur allure, les raisonnements et les textes. Les autres, polémistes de race, passent de la défensive à l'offensive, agrandissent le débat de façon à y faire entrer des questions qui ne s'y rattachent pas rigoureusement, reportent l'attaque dans le camp de l'adversaire et le harcèlent par des traits lancés de loin plutôt qu'ils ne le prennent corps à corps. A la première classe appartiennent, par exemple, Jérémie Ferrier avec son *Catholique d'État* et son *Advertissement à tous les États de l'Europe touchant les maximes fondamentales du gouvernement et des desseins des Espagnols*, le *Discours sur l'occurence des affaires présentes* par un gentilhomme français, l'*Apologeticus pro Rege Christianissimo Ludovico XIII* de Nicolas Rigault. On peut ranger dans la seconde classe le *Miroir du temps passé à l'usage du présent à tous bons pères religieux et vrais catholiques non passionnés* (1625) et *la France au désespoir* (1625) de Fancan ainsi que les *Considérations d'État sur le livre publié depuis quelques mois sous le titre d'Advertissement au roi* (1625), dont l'auteur est resté inconnu.

Ministre protestant, chef du parti des *huguenots de religion*, c'est-à-dire des huguenots modérés dans la revendication de leurs privilèges politiques, victime du fanatisme de ses coreligionnaires intransigeants, auquel il n'avait échappé qu'en se cachant plusieurs jours dans un sépulcre; converti depuis 1613 au catholicisme, Jérémie Ferrier est resté dans ses nouvelles croyances ce qu'il était dans les anciennes, un modéré. *Catholique d'État*, s'indignant qu'on fasse de ce titre comme de celui de politique une injure et inscrivant fièrement le premier en tête de son livre, il apporte dans sa réfutation une modération qui n'a d'égale que sa gravité. On y trouve telles de ces vérités qui n'étaient déjà plus banales de son temps et dont le nôtre a fait des paradoxes presque piquants : « Les loix de l'État sont autres « que celles des casuites et les maximes de l'école n'ont rien de « commun avec la politique. Les empires seraient bien malheu- « reux si leurs secrets, qui sont les ressorts qui les meuvent, « étaient proposés aux peuples pour subir leur examen et s'ils « devaient passer à la merci des cerveaux creux et de quelques « mélancoliques ambitieux qui veulent juger des États comme « d'une classe et de la conduite des monarchies et des règles du « gouvernement ainsi que des règles de la grammaire... » Ferrier a encore le mérite de parler des Jésuites et du P. Coton avec une impartialité, une bienveillance bien rares chez un *politique*. Louant et faisant ressortir le zèle religieux du roi et l'opposant au parti que ses adversaires tirent de ses alliances avec les hérétiques, il semble bien l'approuver d'avoir cédé à ce zèle en entreprenant contre ceux de son royaume une guerre que la prudence semblait déconseiller. Après avoir montré tout ce qu'il a fait contre l'hérésie et la résistance qu'il aurait pu faire aux usurpations de la maison d'Autriche s'il n'avait pas été absorbé par cette guerre religieuse à laquelle il avait été conduit par sa piété, après avoir mis en évidence la tournure heureuse et décisive que la médiation de la France à Ulm avait donnée à la fortune de cette maison, il signale, par contraste avec ce désintéressement et cette assistance, la politique persévérante d'enva-

hissement et de perfidie que les Habsbourg ont poursuivie à l'égard de la France et de ses alliés depuis Ferdinand d'Aragon jusqu'au moment où il écrit, et la façon dont la religion a été ou sacrifiée à cette politique, ou ravalée jusqu'à lui servir d'instrument[1].

En passant du *Catholique d'État* à l'*Advis d'un théologien sans passion* on ne change pas d'inspiration, d'esprit, de méthode, et le ton, qui, dans le dernier de ces livrets, est sensiblement plus vif et plus véhément que dans le premier, est ce qui les distingue le plus. L'auteur, le fameux Mathieu de Morgues, qui réclamera toute notre attention quand nous retrouverons en lui le pamphlétaire le plus acharné et le plus fécond de tous ceux que suscitèrent la politique et le gouvernement de Richelieu, l'auteur est un théologien comme Jérémie Ferrier, et c'est à ce titre, c'est par le désir d'empêcher les âmes scrupuleuses et les esprits faibles de se laisser égarer par le prétexte de la religion, qu'il explique son intervention dans le débat. C'est aussi, comme Ferrier, un modéré, sinon par nature, — ses écrits ultérieurs ne permettent guère de le croire, — du moins par système, et il s'associe à la désapprobation encourue de la part des « esprits judicieux » par « ces railleurs qui, plutôt emportés de passion que conduits par « la raison, ont pris la plume pour faire sentir aux étrangers que « notre nation avait des traits bien acérés et que nous pouvions « tirer le sang de ceux qui veulent avoir le nôtre ». Quand il énumère tout ce qu'a fait contre l'hérésie et pour la religion, au prix de son repos et au risque de sa vie, ce roi qu'on accuse de favoriser les hérétiques, il rappelle beaucoup ce que Ferrier a écrit avec moins de mouvement sur le même sujet. De ce thème commun l'auteur de l'*Advis d'un théologien* a tiré un développement intéressant et dont l'histoire doit tenir compte ; il a été peut-être plus intéressant et plus heureux encore en opposant aux récriminations des pamphlets étrangers contre Richelieu le cours

[1] *Le Catholique d'État ou Discours politique des alliances du Roi Très-Chrétien contre les calomnies des ennemis de son État*, dédié au roi par le sieur Du Ferrier. Rouen, 1625.

d'une carrière si bien remplie au profit de l'Église et du roi et qui n'est pas déparée par la paix qu'il vient d'accorder aux protestants rebelles, bien qu'elle ait fourni à nos ennemis en Europe un nouveau motif d'accusation[1].

Comme Ferrier, comme Mathieu de Morgues, l'auteur anonyme du *Discours sur l'occurence des affaires présentes* (1625)[2], qui se donne pour un gentilhomme français, s'abstient d'irriter le débat par des traits satiriques comme de l'agrandir par des diversions ; c'est un politique réfléchi qui envisage et décrit la situation que font à la France les usurpations de la maison d'Autriche, le danger de ses alliés et ses intérêts propres, et indique la ligne de conduite qu'ils lui imposent. Mais si ce livret peut, pour la modération et la gravité, être mis à côté du *Catholique d'État* et de l'*Advis d'un théologien sans passion*, il en diffère sensiblement par la forme. Par le défaut de souplesse et d'aisance, par la longueur embarrassée des phrases, par une sorte d'opacité impénétrable à la lumière, cette forme est tout à fait caractéristique. Nous ne nous croyons pas pourtant en mesure de dire qui elle désigne. Ce qui est certain, c'est qu'en rendant la lecture de cette pièce passablement rebutante, elle risque d'en faire méconnaître la valeur. Elle est l'œuvre en effet d'un homme d'État clairvoyant et hardi. Elle s'ouvre par des vues élevées : il y va de l'honneur de la France de rétablir les Grisons dans leurs droits, et son intérêt est lié à son honneur, car, si elle reculait, dans cette circonstance, devant l'Espagne, ses alliés italiens, ne se sentant plus soutenus, se rallieraient à son adversaire; sa pusillanimité aurait le même effet sur ses alliés allemands et hollandais. L'auteur passe ensuite à un exposé remarquable de la politique nationale : l'équilibre européen en est la base solide. Le style, toujours trop serré, trop traînant parce qu'il est trop plein, s'anime parfois pourtant d'un mouvement pressant. La dernière partie est consacrée à réduire à la réalité l'idée exagérée qu'on

[1] L'*Advis d'un théologien sans passion* a été inséré dans le *Mercure franç.* de 1626, XII, 501-521.

[2] *Mercure franç.*, XI, 56 et suiv.

se fait de la puissance de l'Espagne et du danger qu'il peut y avoir à l'affronter. La solidarité de la France et de ses alliés est comprise avec une parfaite netteté.

La légitimité des alliances du Roi Très-Chrétien avec les hérétiques et les infidèles est un des points que les défenseurs de la politique française ont le plus à cœur d'établir et on le retrouve dans presque tous leurs écrits. L'un d'eux, un certain G. Guay, dont nous savons seulement qu'il était prêtre et docteur en droit civil et en droit canon, car nous ne pourrions ajouter qu'il mena une vie scandaleuse et fut condamné à la prison par son archevêque sans accepter les imputations gratuites de ses adversaires, a consacré à cette question une brochure spéciale [1]. L'intérêt de cette brochure consiste surtout en ce que l'argumentation par laquelle l'auteur justifie ces alliances lui a été fournie, c'est lui qui nous l'apprend, par le P. Fronton Du Duc, qui venait de mourir (25 septembre 1624) [2]. On voit par l'exemple du P. Fronton Du Duc, c'est-à-dire d'un Jésuite illustre par la vertu et la science, que tous les Jésuites ne méconnaissaient pas le droit des États de s'unir dans un intérêt commun, abstraction faite de leur confession religieuse.

Dans tous les écrits de circonstance dont nous venons de dégager le caractère distinctif, l'histoire fournit des faits à l'argumentation en partie apologétique, en partie offensive, qui y est soutenue, et ces faits sont généralement les mêmes : perfidie de Ferdinand d'Aragon envers Charles VIII et Louis XII, complaisance de Charles-Quint pour les luthériens, attentat sacrilège commis par lui contre la Papauté en 1527, violation des engagements pris avec la France, etc., tels sont habituellement les précédents par lesquels les défenseurs de la politique française essaient d'établir la tradition d'ambition insatiable et sans scrupule à laquelle les derniers événements ne montrent la maison d'Autriche que trop fidèle. Dans l'*Apologeticus pro Rege Christia-*

[1] *Alliances du roi avec le Turc et autres justifiés contre les calomnies des Espagnols et de leurs partisans*, par G. Guay (1625).
[2] *Mercure franç.*, X, 780.

nissimo de Nicolas Rigault[1], l'histoire n'est plus seulement l'auxiliaire discrète de la polémique, elle passe au premier rang, et, en même temps, elle restreint son horizon, elle ne remonte pas au delà de la mort de Henri IV, elle ne compte qu'avec les faits qui sont les antécédents immédiats de la situation. Le continuateur de l'œuvre de J.-A. de Thou devait être plus persuadé qu'un autre des lumières dont l'histoire éclaire les controverses politiques, et c'est un mémoire historique qu'il a écrit.

Les auteurs de tous ces livrets ont cela de commun qu'ils se considèrent un peu comme s'ils parlaient au nom du gouvernement, qu'ils estiment avoir assez fait en le défendant, qu'ils croiraient le compromettre s'ils exprimaient sur les affaires d'État des vues trop personnelles et trop hardies ou s'ils ne traitaient pas avec respect les souverains dont leurs adversaires font valoir les prétentions et les griefs. Mais la littérature de circonstance de ce temps-là ne s'est pas toujours imposé la même réserve, la même prudence ; il y a un faiseur de livrets notamment qui s'en est affranchi. C'est Fancan. Fancan subit trop l'entraînement de ses convictions et de ses passions pour être arrêté dans l'expression des unes et des autres par les scrupules qui siéraient à un écrivain officieux, à un *domestique* de Richelieu. La confusion qui, grâce à sa situation, s'établira vraisemblablement entre ses idées et celles de son maître, il ne la redoute pas, bien au contraire, car ce qu'il veut, c'est engager celui-ci, c'est l'attacher de plus en plus étroitement à ses plans de politique et de gouvernement, c'est le commettre de plus en plus avec lui et son parti. Sans aller plus loin dans ses doctrines que la plupart de ses coreligionnaires politiques, sans être, comme on dit, plus avancé, Fancan défie toute comparaison par la témérité avec laquelle il affronte des ressentiments redoutables et une disgrâce qui peut venir désavouer des opinions condamnées en haut lieu comme excessives ou inopportunes. L'histoire doit se féliciter de cette témérité car, grâce à elle, elle

[1] *Ap. pro Rege Chr. Ludovico XIII adversus factiones admonitiones calumnias in causa principum federatorum.* Paris. Bouillerot (1626).

peut connaître le programme d'un parti dont Fancan a été en quelque sorte l'enfant terrible. C'est ce programme que nous allons essayer d'établir d'après les pamphlets écrits par lui en 1625 et 1626, entre la publication des *Mysteria politica* et le traité de Monçon, sans nous astreindre, comme nous l'avons fait pour ceux qui sont sortis de plumes différentes, à caractériser chacun d'eux.

Ce n'est pas d'ailleurs une profession de foi explicite et complète, ni un système coordonné, que l'on doit chercher dans ces écrits. Ce sont des œuvres de polémique, et c'est surtout en combattant les idées de ses adversaires que Fancan nous fait connaître les siennes. La lumière qui les éclaire est donc une lumière indirecte et partielle. On n'y trouvera pas, par exemple, les principes généraux de droit public qu'il avait pu se faire, la constitution qu'il souhaitait à la France, mais il est certain qu'il ne la voulait pas différente de celle que le temps avait fondée et qui se recommandait plus par ses bienfaits que par sa logique. Le roi, qui en était l'âme et le ressort, ne devait pas, pour lui non plus que pour la plupart de ses contemporains et de ses compatriotes, disposer d'un pouvoir arbitraire. « Encore que le prince soit au-« dessus des lois, — écrivait-il dans l'*Advis salutaire au roi sur les « affaires présentes* (1625), — il ne laisse pas de se soumettre aux « lois qu'il a données à ses sujets... Je passe plus outre et sou-« tiens que le prince ne se peut dispenser de la foi donnée... » Il était favorable à la participation des princes du sang et des grands aux conseils de la couronne, et peut-être cette opinion lui venait-elle autant de ses relations avec les princes du sang dont il avait été le conseiller et l'agent : Soissons, Longueville, Vendôme, que d'un goût raisonné pour une monarchie tempérée par une influence aristocratique. Mais surtout il était très partisan de l'autorité des Parlements et de la Sorbonne, « les vrais phares sur lesquels on doit jetter les yeux. » Les premiers sont les gardiens de l'indépendance de la couronne et des libertés gallicanes; la seconde, qui a fait de Fancan un théologien, est gagnée au richerisme. Il regrette le rétablissement de la paulette qui avait

été abolie par l'assemblée des notables de Rouen ; comment une institution aussi impopulaire que la vénalité des charges aurait-elle échappé à sa critique ? Il s'intéresse au développement du commerce maritime et redoute la multiplicité des collèges et l'encombrement des carrières libérales. Mais les institutions du pays l'occupent et le passionnent beaucoup moins que l'esprit du gouvernement, que la faction occulte qui cherche à s'en emparer. Sur ce point il est intarissable, et l'histoire doit toute son attention au tableau de la société française dont ses pamphlets vont nous fournir les traits.

L'élan imprimé au fanatisme catholique par son alliance avec le gouvernement depuis 1610 n'avait pas été brisé par l'arrivée au pouvoir de La Vieuville ni de Richelieu. Ce surcroît de force avait tourné en hostilité l'étonnement et la méfiance provoqués dans la classe éclairée, réfléchie, dont la religion venait plus de la tête que du cœur, par les vocations extraordinaires, les dévotions nouvelles, les ordres de récente origine sortis antérieurement déjà du besoin de vie intérieure qui avait été le principe de la renaissance religieuse. Même dans ce principe, même dans le relèvement moral qu'elle avait pour conséquence, cette renaissance ne trouve pas grâce devant Fancan ; tout ce que les *catholiques simplifiés* obtiennent de lui, c'est un mépris mal dissimulé pour leur candeur. D'ailleurs leur zèle les mène fatalement au prosélytisme, et, dans ce prosélytisme, ils rencontrent et secondent les *catholiques cabalistes*, *courtisans* et *hypocrites* qui exploitent la piété sincère et aveugle des premiers pour le triomphe de leurs intérêts de parti et de leurs intérêts personnels. Zélés naïfs, comédiens cachant sous le masque de la dévotion leurs traits de charlatans, de faussaires, de maltôtiers, de concussionnaires, de coupeurs de bourses et de proxénètes, — Fancan se sert d'un mot plus cru, — les plus empressés « aux sermons, à l'eau bénite, « aux quarante heures et aux monastères nouveaux » et s'y montrant « garnis du cordon de Saint-François, du scapulaire « de la mère Thérèse et de grands chapelets emmédaillés », dépositaires et débitants raffinés du *catholicon*, tous obéissent à

la direction de la *chambre de la propagation de la foi*. La chambre de la propagation de la foi, c'est pour Fancan la clef de notre situation présente, le secret de notre histoire depuis soixante ans, c'est son épée de chevet. On ne peut le lire sans s'apercevoir qu'il explique tout le cours des événements contemporains : la guerre de 1621 à 1622 contre les protestants, les faiblesses et les complaisances des gouvernements qui se sont succédé en France de 1610 à 1624 pour la maison d'Autriche, les succès et les progrès de cette maison, par l'influence d'une cabale qui a hérité des passions et des desseins de la Sainte-Union et qui a des intelligences à Rome, à Madrid, à Munich, à Vienne, à Bruxelles, dans toutes les capitales de la contre-réformation. Fancan n'est pas le seul assurément qui ait appelé l'attention sur le rôle considérable joué par la réaction catholique dans les événements de la première moitié du XVIIe siècle, mais personne avant lui n'avait donné à cette vérité bien connue une précision aussi grande. Quand il parle de la chambre de la propagation de la foi, il ne paraît pas désigner seulement un parti international, mais le comité directeur d'une association secrète établie en France et analogue à ce qu'a pu être, sous la Restauration, la *congrégation*[1], à ce qu'est certainement de nos jours la franc-maçonnerie. N'est-ce pas avec ce sens très arrêté qu'il a employé, par exemple, le mot dans un mémoire inédit écrit pour le roi en 1627 : « Dissiper accortement la chambre de la propagation « de la foi qui est établie en France et dans Paris au déçu du « public. Pour en venir aisément à bout, ne la faut heurter de « plein saut mais peu à peu, en refusant tout ce qu'elle deman- « dera et reculant des emplois tous ceux qui en sont les sujets... « Gagner ceux qui se sont mis dans ladite propagation non par « conscience et faiblesse mais pour leurs seuls intérêts... il « faut laisser les autres et les faire observer seulement. » Fancan n'a-t-il pas été ici dupe d'une obsession ? N'a-t-il pas cédé au besoin de prêter à des adversaires une organisation mys-

[1] G. de Grandmaison, *la Congrégation*, 1890.

térieuse de nature à les rendre plus redoutables? Si l'existence de cette société occulte ne peut être encore considérée comme un fait acquis à l'histoire, il faudra du moins être en éveil sur tous ceux qui pourraient venir confirmer une révélation intéressante et qui n'a d'ailleurs rien d'invraisemblable.

Rien, dans le mouvement clérical, n'excite plus l'animosité et la verve de Fancan que les enfants perdus qui marchent à sa tête. Des deux ordres où ils se recrutent principalement, l'un, celui des Capucins, par sa dévotion séraphique, provoque en lui la gaieté gauloise et, par la campagne que plusieurs de ses religieux poursuivent en ce moment sous ses yeux en faveur de la contre-réformation, son irritation patriotique; mais c'est dans le second, c'est dans les Jésuites qu'il voit et qu'il combat le grand ennemi de l'indépendance et de la grandeur française, et, comme nous dirions aujourd'hui, de la société laïque. Leur rappel a été une faute de Henri IV. Tous nos maux nous sont venus de là. Rien n'échappe à leur influence; pour obtenir une charge, on ne peut se passer de leur patronage, jusque-là qu'on les voit se remuer pour empêcher ceux qui n'ont pas reçu de leur bouche le brevet de bon catholique d'entrer dans la chambre de justice contre les financiers. Les doctrines qui ont inspiré les pamphlets contre la France sont bien, quoi qu'ils en disent, les leurs, on les retrouve dans leurs livres. Il faut leur ôter le privilège de confesser le roi et la famille royale, donner ce poste de confiance à un séculier imbu des maximes gallicanes, à un docteur de Sorbonne ou au religieux d'un ordre dont le général réside en France, à un Chartreux, par exemple. (Fancan, grand ami du P. Bruno Ruade, a une prédilection pour les Chartreux.) Leurs doctrines ne leur permettent pas d'élever la jeunesse dans les principes de fidélité et de patriotisme qui doivent former de bons citoyens. En dépit de la faveur que les familles leur témoignent et qui leur attire tant d'élèves, Fancan est d'avis qu'on les empêche de multiplier leurs collèges et même qu'on ferme ceux qui existent, « étant à noter que ceux « qui ont l'instruction de la jeunesse peuvent en cinquante ans

« faire changer les peuples. » Ses vœux vont même plus loin : il demande qu'on leur interdise de confesser aussi bien que d'enseigner. Il faut aussi, d'une façon générale, empêcher la multiplication des couvents, ramener à des préoccupations purement monastiques les maisons nouvelles, qui se mêlent trop des affaires du siècle. Quand il s'occupe des protestants, c'est pour blâmer la guerre que leur ont faite les gouvernements antérieurs et qui a été à ses yeux suscitée par l'étranger, heureux de voir la France se déchirer et se ruiner de ses propres mains ; c'est pour conseiller d'en user avec eux avec confiance, avec largeur et sans *picoteries*. La cabale, pour les réduire à la résistance armée et à leur perte, a fait manquer aux engagements pris avec eux. « On a pris prétexte de l'assemblée de la Rochelle pour leur faire « une guerre non de rébellion, mais de religion. » Rohan et son frère Soubise ne demandaient que l'exécution du traité de Montpellier pour rester dans le devoir, et leurs instances pour l'obtenir ont été telles qu'elles les ont rendus suspects à leurs coreligionnaires. Que demande-t-il pour ces *dévoyés*, pour ces *Samaritains ?* La tolérance. Qu'on laisse faire au temps et à Dieu, peu à peu l'apaisement se fera et, suivant le mauvais jeu de mots qu'il affectionne et qui, dans ses œuvres, toujours anonymes, vaut une signature, on les verra revenir à l'autel en même temps que les *zélés indiscrets* retourneront à l'hôtel. Au reste, son intérêt pour les protestants ne va pas jusqu'à lui fermer les yeux sur le danger des villes d'otage, qu'il trouve fâcheux de leur laisser, ni jusqu'à lui faire amnistier leur prise d'armes, ni méconnaître que les circonstances permettraient de les ruiner entièrement. C'est au nom de l'opportunité, au nom de l'intérêt national menacé par de redoutables hostilités extérieures, qu'il demande pour eux de l'indulgence, des ménagements, de la générosité.

On sait déjà qu'à ces hostilités il voulait voir opposer une ligue de tous les intérêts menacés. Jusqu'où la France, pour la constituer et la soutenir, devait-elle aller à ses yeux dans ses rapports avec les autres adversaires de la maison d'Autriche ? Fancan semble avoir varié sur ce point. Nous préférons en effet expli-

quer par une variation le désaccord qu'on constate à cet égard dans la *Ligue nécessaire* et dans la *Réponse au libelle intitulé Admonition à Louis XIII* plutôt qu'en les attribuant à deux auteurs différents. Le premier de ces deux livrets, écrit vers le mois de juillet 1625, est une exhortation véhémente et assez éloquente à l'union et à l'action protestantes. Aucun scrupule, aucune crainte ne doit empêcher le roi de se déclarer ouvertement le premier, de devenir le chef de la *ligue nécessaire*, ligue autrement efficace que celle d'Avignon entre la France, Venise et le duc de Savoie; ligue offensive et défensive qui ne fortifiera nullement, comme on le dit, le protestantisme; qui, en amenant la France à répondre à l'appel suprême des protestants, l'arrachera aux dangers de l'inaction d'où pourraient sortir le retour aux guerres religieuses et la transformation de la lutte européennne de guerre d'État en guerre de religion. On retrouve tellement dans ce livret les sentiments de Fancan et l'accent qu'il leur donnait, qu'on ne peut guère hésiter à le lui attribuer. On le peut encore moins pour le second, *Réponse au libelle...;* aux raisons de fond et de forme qu'on peut invoquer en faveur de l'authenticité du premier, celui-ci ajoute la présence d'un jeu de mots caractéristique qui se trouve aussi dans *la France au désespoir*. Mais comment expliquer que le même écrivain qui, dans *la Ligue nécessaire*, se faisait l'avocat d'une ligue offensive ait pu, dans la *Réponse au libelle*, écrite deux mois après, au lendemain de la défaite navale des protestants (septembre), louer le roi d'avoir résisté aux instances de l'Angleterre pour le faire entrer dans une ligue, de s'être borné à une coopération indirecte d'un caractère purement défensif, d'avoir voulu ménager par là les sentiments du Saint-Siège et de l'Europe catholique, empêcher l'accession de la ligue dont Maximilien de Bavière était le chef à la concentration des forces catholiques que l'Autriche et l'Espagne cherchaient à opérer, d'avoir conservé ainsi le rôle d'arbitre de la chrétienté au lieu de descendre à celui de partie et sauvegardé le droit de poursuivre par les voies amiables le rétablissement du Palatin ? L'opposition est grande, nous en convenons, entre ces deux

systèmes, et cependant le même homme a pu, après avoir préconisé le premier, se rallier presque aussitôt au second. En appuyant l'un, il obéissait à ses convictions personnelles ; en faisant valoir les mérites de l'autre, il justifiait le choix de Richelieu, qui l'avait adopté et dont, en dépit de toute son indépendance, il restait l'interprète officieux. Que le premier de ces deux livrets exprime la politique qui avait toute la préférence de Fancan, c'est ce dont on ne peut douter quand on a lu un mémoire de lui au cardinal, où elle s'étale avec une franchise interdite aux écrits destinés à la publicité et avec une ampleur qui montre que chez lui l'homme d'État était encore supérieur au polémiste. Quelles voies y trace-t-il, en effet, à la politique française après qu'ayant désarmé les huguenots par le rasement du fort Louis et d'autres concessions opportunes, le roi aura assuré la tranquillité du royaume ; après qu'ayant arraché par une brillante démonstration navale devant Gênes une paix avantageuse, il aura mis fin à une intervention militaire en Italie qui ne peut nous conduire, comme toutes nos expéditions dans ce pays, qu'à notre abandon par des alliés sans foi et à l'isolement ? C'est en Allemagne qu'il convie la France à porter ses armes pour rétablir le Palatin, affranchir cette nation « simple et facile à gagner » de la domination espagnole, y justifier une fois de plus le titre de protecteur qu'elle a donné à nos rois, y étendre notre frontière, notamment par l'annexion de certaines dépendances de l'évêché de Metz et l'acquisition d'un passage sur le Rhin. Cette politique qui vise à la fois à un protectorat et à des annexions, qui deviendra celle de Richelieu, qui répond seulement pour le moment à ses instincts et à ses tentations, n'implique-t-elle pas nécessairement une entente et une coopération intimes avec nos alliés protestants ?

Il n'a peut-être pas échappé à nos lecteurs que tous les livrets d'où nous venons de tirer un aperçu du programme et des passions des *bons Français* ont été écrits après la prise d'armes de Rohan et de Soubise, presque tous au cours des négociations avec les rebelles qui se terminèrent par le traité de Paris. Si l'on

se rappelle que ces négociations et la reprise des hostilités qui suivit leur rupture en juillet 1625 se poursuivaient concurremment avec des opérations militaires et des pourparlers diplomatiques au dehors, si l'on réfléchit que l'option entre la paix intérieure et la paix extérieure s'imposait au gouvernement français, si l'on compte et si l'on pèse toutes les raisons qui militaient en faveur de l'une et de l'autre, on pourra incliner à penser, ce qui serait une illusion, que l'influence de l'opinion et de la polémique a dû être d'autant plus grande sur Richelieu qu'il était plus perplexe, que les plateaux de la balance où s'accumulaient les considérations opposées se rapprochaient plus pour lui de l'équilibre. Si l'on jugeait des forces d'un parti par la façon dont il est représenté dans la polémique, on attribuerait à celui dont nous venons d'esquisser les sentiments et les vœux une prépondérance décidée; la fécondité et le talent semblent bien avoir été de son côté. Aux écrits dont nous avons fait honneur à Fancan, nous pourrions, si nous nous piquions d'être complet, si nous avions la prétention de tenir compte de toutes ces feuilles volantes que la malignité publique jetait dans les rues et dont la plupart, n'osant pas affronter les risques de l'impression, étaient écrites à la main[1], en ajouter d'autres. Par exemple, c'est une œuvre ordinaire, mais non sans intérêt, que *la Cabale espagnole entièrement découverte à l'avancement de la France et contentement des bons Français* (1625), et nous la rangerions encore au nombre de celles qui sont sorties de la plume infatigable du chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois si celui-ci avait pu se montrer aussi dur contre les protestants rebelles[2]. Dans l'*Advertissement très important d'un gentilhomme françois en forme de réponse aux demandes d'un cavalier curieux sur le juste sujet de la guerre d'Italie...* (1626) on trouve une énumération intéressante de toutes les usurpations de l'Espagne à nos dépens, de toutes ses

[1] *Les Grenouilles d'Égypte, discours contre les calomniateurs auteurs de libelles infâmes et fatras satiriques...* 1627.

[2] ... pressera [le roi] tellement sous la justice et pesanteur de ses armes ces infames rebelles qui ont eu la témérité de s'exposer à la traverse de ses desseins... »

conquêtes sur nos frontières. *La Sibylle française* (1626) est la plus virulente attaque contre les Jésuites que nous ayons encore rencontrée ; la compagnie, qui ne fait qu'un avec la *cabale*, ne poursuit rien moins que la destruction de la patrie française ; après avoir mis le couteau dans la main de Ravaillac, elle menace de damnation dans ses libelles le fils et le successeur de sa victime ; elle a des espions dans les conseils les plus secrets de la couronne et d'innombrables partisans dans le royaume. Il faut lui faire *regorger* le sang de nos rois dont elle s'est abreuvée, redresser la pyramide érigée pour perpétuer le souvenir de sa complicité avec Jean Chatel, y graver pour toujours la sentence solennelle prononcée contre elle, y ajouter la clause que celui-là sera tenu pour infâme et pour anathème, qui parlera de son rappel en France. Le *Discours au roi sur la paix qu'il a donnée à ses sujets de la religion pr.* est une justification du traité de Paris. Il ne se distingue ni par la nouveauté de l'argumentation ni par le talent de la forme, mais il a cet intérêt d'avoir obtenu l'approbation de Richelieu et d'avoir été imprimé par son conseil [1]. C'est l'auteur, Drion, qui s'en vante, et son assertion est rendue vraisemblable par l'insertion de son œuvre dans le *Mercure* [2]. Si elle ne s'élève pas au-dessus de l'ordinaire, l'auteur nous y a donné sur lui-même des renseignements intéressants. Drion semble avoir débuté dès 1610 dans la littérature militante, mais il ne s'y donna pas tout entier, car, en quatorze ans, il n'avait publié que cinq *discours*. Passant à l'égard du gouvernement de Luynes du panégyrique à la satire, mais se complaisant davantage dans celle-ci, il avait expié ses hardiesses par l'amende honorable et la prison. Celui des Brularts « favorables Dioscures » l'avait rendu à la liberté, que Richelieu allait bientôt lui ôter de nouveau, mais pour peu de temps. En dépit d'une certaine versatilité, il paraît bien s'être attaché, pendant cette première période du règne de Louis XIII, aux intérêts de la reine mère, dont ceux de Richelieu étaient inséparables, et c'est peut-être à

[1] *Mercure franç.*, XII, 425.
[2] *Idem*, 437.

cette époque même qu'il faut faire remonter l'affirmation qu'il n'avait rien écrit sans le communiquer au cardinal[1].

A cette mousqueterie nourrie de la presse politique, les écrivains du parti catholique français ne ripostaient pas ou ripostaient bien peu. L'auteur d'un *Discours sur l'heureuse conservation de la paix entre les princes catholiques* (1625), probablement Jacques Pelletier, saisissait l'occasion de l'arrivée du légat Barberini en France pour célébrer l'union de notre pays et de l'Espagne et pour tenter par l'équivoque la conciliation entre la supériorité du Saint-Siège sur les puissances temporelles et la souveraineté temporelle du Roi Très-Chrétien. Le sieur de Chiremont, lieutenant particulier du bailliage du Palais, qui avait conservé dans le service du gouvernement ses vieux sentiments ligueurs, eut l'audace (l'éditeur du *Mercure* ne pouvait l'expliquer que par un certain dérangement d'esprit) de menacer le roi de la réprobation et de la conspiration de ses sujets catholiques, si la France concluait une alliance avec l'Angleterre contre l'Espagne, et de blâmer celle que nous avions avec les Turcs. Il avait été emprisonné au Châtelet puis à la Bastille[2].

Si la polémique languissait du côté des catholiques zélés de notre pays, les défenseurs de la maison d'Autriche en Europe lui conservaient toute sa vivacité, et la réserve des premiers s'explique précisément par le caractère international qu'elle avait pris, par la crainte d'être accusés de complicité avec l'étranger, par le scrupule patriotique de fortifier une cause où les plus clairvoyants d'entre eux ne pouvaient s'empêcher de reconnaître celle de nos rivaux politiques en même temps que celle de l'orthodoxie et de la paix. Exploitant le même thème que les *Mysteria politica* et l'*Admonitio* et sortant de la même officine, les *Questiones*

[1] *Humble supplication et remerciemens au roi*, par le Sr D..., l'un des gentilshommes servans, 1623. *Mercure franç.*, X, 97; XII, 425, 437. On trouve à la Bibl. nat., Mss. franç. 641, fol. 19, un écrit de Drion contre Luynes intitulé : *Oraisons particulières pour le roi par le P. Arnoux contre M. de Luynes*. C'est une pure déclamation.

[2] *Mercure franç.*, XI, 113.

quodlibeticæ[1] avaient accru l'iritation produite dans le gouvernement et le parti national par les deux premiers pamphlets. La campagne dont l'*Admonitio* avait été le prétexte contre les Jésuites y puisa une nouvelle ardeur et une nouvelle portée. L'intervention de Pelletier pour les défendre de la responsabilité de ce pamphlet n'avait convaincu que ceux qui l'étaient déjà. Son apologie[2] est une œuvre lourde et traînante qui ne fait pas valoir les vraies considérations qu'on pouvait invoquer pour les justifier. Son contradicteur Ferrier fut plus heureux. D'abord il eut l'habileté de mettre les Jésuites hors de cause, de ne pas les rendre solidaires de l'*Admonitio*, de ne pas accepter Pelletier comme leur interprète autorisé, mais de le prendre simplement pour un avocat officieux qu'il accusait de compromettre ses clients, et, le solidarisant, au contraire, avec les *espagnolisés*, avec la faction des partisans cosmopolites de la *monarchie naissante*, c'est-à-dire de la monarchie universelle, il fit, d'une main alerte, tomber sur son dos tous les coups qu'il dirigeait contre cette faction[3]. Tout le monde, est-il besoin de le dire, ne se montrait pas pour les Jésuites aussi équitable que Ferrier. Ce n'était pas assez d'avoir en partie contre eux l'Université, le Parlement, le clergé séculier, c'est-à-dire des corps qui, par intérêt ou leur esprit, étaient leurs adversaires naturels ; ils comptaient dans l'entourage du cardinal, auprès du roi lui-même, des ennemis acharnés. C'était Fancan, Mathieu de Morgues, Isaac de Laffemas, le futur lieutenant civil ; le peintre Daniel Monstier, le diplomate Hotman-Villiers, le poète et érudit Jacques Favereau, l'avocat Antoine Remy, le médecin du roi Héroard[4]. Cet entourage réussit-il à diriger pendant un temps sur un Jésuite, sur l'enfant terrible de la compagnie, le P. Fran-

[1] En voici le titre complet : *Q. Q. tempori præsenti accommodatæ ad Ill. cardinalem de Richelieu.*

[2] *Mercure franç.*, XI, 29 (1626)

[3] *Examen de l'apologie des Jésuites* de Pelletier. *Mercure franç.*. XI, 65.

[4] Garasse, *Op. laud.*, 176, 179, 180-183, 187, 199, 249, 250, 254. Plusieurs de ces noms ont été écorchés par Garasse ou plutôt par son éditeur, qui n'a pu identifier la plupart d'entre eux.

çois Garasse, les soupçons du cardinal, dont l'irritation, exaspérée par son incertitude sur le coupable, pourrait expliquer la crédulité? Le ministre ne feignit-il pas plutôt de croire à la culpabilité d'un Jésuite français pour faire peur à la compagnie et se donner barre sur elle?

Nous avons déjà mis nos lecteurs en garde contre l'idée erronée que la fécondité de la presse *politique* pourrait donner de l'importance comparée des opinions et des partis. Pour leur laisser une impression plus conforme à la vérité, nous ne pouvons mieux faire que d'analyser de près la classification des uns et des autres faite par un contemporain, Paul Hay Du Chastelet, alors maître des requêtes et destiné à devenir dans le gouvernement, qu'on nous passe cet anachronisme, l'un des chefs du *bureau de la presse*. Ce n'est pas seulement les deux grands partis entre lesquels se partageait le pays qui ont obtenu l'attention de ce sagace observateur, il s'est attaché aussi à fixer les nuances qui les subdivisaient. Voici d'abord les *catholiques d'État* qui redoutent toujours de voir se rallumer les cendres mal éteintes de la Ligue, supportent impatiemment les prétentions des Espagnols, apprécient le contrepoids que les protestants apportent à leur prépondérance et voudraient qu'on obtînt de leur côté la sécurité. Il y en a parmi eux qui n'hésiteraient pas pour cela à sacrifier le fort Louis, dont ils méconnaissent l'importance. D'autres étaient assez aveuglés par leurs préventions contre le ministre pour déclarer que la pourpre romaine ne lui permettrait jamais d'acheter par la moindre concession aux calvinistes français la liberté d'aller défendre leurs coreligionnaires étrangers contre un ennemi qui exploitait, dans l'intérêt de ses usurpations, la vénération due au Saint-Siège. Nous retrouvons ici, à ses différents degrés, l'opinion des *bons Français*. Beaucoup plus passionnés étaient leurs adversaires, les *catholiques zélés*. Les uns voyaient dans le soulèvement des protestants de notre pays, au moment où nous accordions nos sympathies et notre alliance à ceux de l'Europe, un juste châtiment de Dieu, infligé par la main de ceux qui bénéficiaient de notre impiété. D'autres, plus sou-

cieux de tirer parti de l'événement pour leur cause que d'en faire ressortir la moralité providentielle, le présentaient au gouvernement comme l'occasion de consommer la ruine des prétendus réformés et montraient notre pays paralysé, tant qu'elle ne serait pas accomplie, par une perpétuelle impuissance. Enfin il y avait les purs *espagnolisés*. Ceux-ci, assez fanatiques pour sacrifier la patrie au cosmopolitisme catholique, essayaient de faire reculer le gouvernement devant la crainte des armes espagnoles en Valteline et en Piémont et demandaient qu'on s'accommodât à tout prix avec l'Espagne pour en finir avec les protestants du royaume. Prévenus contre le cardinal, comme le sont toujours contre tous les gouvernements, dont la modération est le premier devoir, les partis extrêmes, comme l'étaient, pour des raisons contraires, certains *politiques*, ils prédisaient qu'il aimerait mieux faire une paix honteuse avec des sujets rebelles que de renoncer à relever en Europe le crédit de la France.

Cette psychologie précise des partis n'attribue pas moins d'importance à celui des *catholiques zélés* qu'à celui des *catholiques d'État;* il constate, au contraire, qu'il y avait plus de passion chez les premiers que chez les seconds. Si l'on ajoute à cette supériorité celle qui leur venait de la hiérarchie, de la discipline, de l'afflux de foi naïve et profonde qui montait des couches moyenne et populaire jusqu'à l'élite dirigeante et redescendait à sa source en canaux adroitement ménagés, on sera porté à croire qu'ils avaient la prépondérance, et on ne se trompera pas. Les circonstances qui marquèrent la période où se renferme ce travail ne firent que fortifier cette prépondérance. Le soulèvement inopportun des protestants semblait justifier l'importance primordiale qu'on attachait dans ce milieu à l'abolition de leur autonomie. La rupture des négociations avec eux en juillet 1625, leurs revers en septembre exaltèrent le fanatisme catholique et accrurent la popularité d'une guerre à fond qui n'en aurait rien laissé subsister.

Et Richelieu?... Avec quels sentiments assistait-il à cet ardent conflit d'opinions? Quelles lumières, quelle orientation en

tirait-il pour sa politique ? Assurément il le suivait avec le plus vif intérêt. Son grand sens d'homme d'État déplorait l'ingérence d'*individualités sans mandat* dans un domaine où des passions contradictoires, avec la présomption de l'ignorance et l'aisance de l'irresponsabilité, essayaient de l'écarter de l'objectif qu'il s'était fixé, non sans d'anxieuses fluctuations, et du double jeu à l'aide duquel il espérait l'atteindre. Ces fluctuations, comme les résolutions qui y mirent un terme et le double jeu auquel nous faisons allusion, nous les avons exposées dans un autre travail[1] avec toute la précision dont nous sommes capable ; mais il est indispensable de rappeler que le cardinal, convaincu que la complexité de la situation, résultant d'une guerre étrangère, d'une guerre civile et d'une conspiration contre son pouvoir et sa personne, dépassait ses moyens actuels, s'était résigné à se dégager le plus tôt et le moins mal possible de ces deux premiers soucis en se promettant de tourner sa liberté d'action une fois reconquise contre la Rochelle et les derniers boulevards du protestantisme. Il aurait bien voulu n'être pas troublé par les rumeurs du dehors dans les perplexités et les combinaisons de son esprit. Les attaques, même celles qui nous paraissent aujourd'hui les plus inoffensives, les moins dignes d'avoir altéré sa sérénité, dérangeaient l'équilibre, si instable chez les tempéraments nerveux, dont il avait besoin pour dérober l'exécution de ses grands desseins aux contingences multiples qui sont le piège où le hasard fait tomber le génie. Il avait bien essayé de mettre un frein à la fièvre de publicité favorisée par la multiplication des imprimeries en faisant renouveler par un édit (janvier 1626) la prohibition d'imprimer et de publier aucun écrit qui n'eût été approuvé au conseil et n'eût obtenu l'autorisation d'impression revêtue du grand sceau, mais il ne se faisait pas illusion sur l'insuffisance de la censure ni même de la répression. Il avait compris d'ailleurs qu'il y avait autre chose à faire avec une force qui pouvait être aussi bienfaisante que nuisible qu'à vouloir la

[1] *Le Père Joseph et Richelieu*, I, chap. IV.

comprimer, qu'il y avait à s'en servir. Et il s'en était servi. Il a eu beau s'en défendre, se présenter comme décourageant les écrivains officieux, il n'en est pas moins vrai que, s'il a pu trouver parfois importunes certaines offres intéressées, il a approuvé, nous n'osons dire inspiré, certains livrets dirigés contre ses prédécesseurs, certains autres écrits en faveur de son gouvernement.

Ce qu'on n'aperçoit pas, par exemple, c'est que l'opinion publique ait exercé une influence sur sa politique. S'il est vrai, comme on le croit, comme on le dit du moins aujourd'hui, que les gouvernements d'opinion soient les seuls forts et les seuls légitimes; s'il est vrai, comme nous le constations au début de ce travail, que la souveraineté de l'opinion soit le seul dogme que notre scepticisme politique ait laissé encore debout, il faut avouer que cette force et cette légitimité ont manqué au gouvernement de Richelieu et que ce dogme ne l'a pas compté parmi ses adeptes. Tout en rendant pleine justice, on vient de le voir, à son importance; tout en cherchant à la séduire et à la diriger, il ne lui demanda, pendant la période limitée du moins que nous venons d'étudier, ni une direction ni même une inspiration. Cette direction, ce fut la tradition nationale et monarchique qui la lui fournit, et tout son art consista à en concilier l'application avec les circonstances. Ce fut pour avancer d'un pas — la situation ne permettant pas davantage — des desseins de vieille date et de longue échéance, ce ne fut pas pour complaire à l'opinion, qu'il conclut coup sur coup un traité avec les protestants rebelles (février 1626) et un traité avec l'Espagne (mars-mai) qui forment le dénouement de cette première période de son gouvernement et en caractérisent, avec l'échafaud de Chalais, la physionomie.

G. Fagniez.

LE PROJET POLIGNAC

(1829)

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE

Raconter en détail et en plusieurs volumes, d'après les sources et les documents inédits, toute l'histoire des États européens depuis le Congrès de Vienne jusqu'en 1871 ; suivre chacun d'eux dans son existence particulière, tout en étudiant leurs rapports et leur existence collective; joindre à l'exposé de leurs transformations politiques le tableau de leur évolution intellectuelle et économique : c'était là une entreprise assez hardie pour faire reculer les hommes les plus aptes à la mener à bien. Aussi avait-elle découragé les historiens français, et les ouvrages de MM. Seignobos et Debidour, l'un admirable comme résumé, l'autre utile comme compilation, ne faisaient que nous rendre plus sensibles le besoin et l'absence d'une œuvre plus développée. Les difficultés de cette tâche n'ont pas effrayé un savant professeur de l'Université de Zurich, M. Alfred Stern; deux volumes récemment parus ont prouvé qu'elle n'était ni au-dessus de sa persévérance ni au-dessus de ses capacités; ils se distinguent essentiellement par l'heureuse alliance des méthodes d'érudition allemandes avec les procédés d'exposition français; tandis que la sûreté de l'information et de la critique, l'abondance des documents consultés et des références, le souci du détail exact, les rendent commodes pour les érudits et représentent les dons les plus précieux de l'esprit germanique, l'harmonie de la composition, la clarté du récit, l'art d'enlever le portrait, rappellent les qualités les plus rares de l'école française.

Le premier volume, paru en 1895, embrasse la période comprise entre 1815 et 1820. Le deuxième, publié en 1897, est consacré, d'une part, au mouvement révolutionnaire qui agite, en 1820 et 1821, Naples, le Piémont, l'Espagne et la Grèce; d'autre part, au mouvement de réaction qui se manifeste jusqu'en 1823, par les congrès de Troppau, de Laibach et de Vérone [1]. Le troisième volume, qui conduira le lecteur jusqu'à la révolution de 1830, est actuellement sous presse. M. Stern en a détaché un des plus curieux épisodes pour en donner la primeur à une revue allemande, l'*Historische Viertelsjahrschrift* : il s'agit de ce fameux plan Polignac (1829) qu'avaient successivement étudié Gervinus, Viel-Castel et M. Albert Sorel. Quelque rebattu que puisse paraître un pareil sujet, l'auteur l'a renouvelé, d'abord en publiant pour la première fois, d'après les archives des Affaires étrangères, le texte complet du projet; puis en montrant comment il a été la traduction et la résultante de trois grandes idées politiques qui, sous la Restauration, avaient peu à peu conquis tous les esprits.

La première de ces idées, c'est que la France ne pouvait vivre sans ses frontières naturelles, dont l'avait privée le Congrès de Vienne. C'était là, comme on le sait, la thèse favorite de l'opposition libérale et bonapartiste; il est curieux de voir avec quelle ardeur la défendaient les chefs les plus en vue du parti monarchiste, et notamment le plus illustre d'entre eux, Chateaubriand. En 1827, étant ambassadeur à Rome, il déclarait à un de ses collègues, M. de Celles : « Aucun ministère ne pourra se maintenir en France, s'il n'obtient la restitution des frontières naturelles du Rhin. » Peu après, les affaires de Grèce lui inspiraient cette comparaison : « Il est aussi impossible de réduire la Grèce à la Morée que la France à ses frontières naturelles. » La même année, lord Palmerston, en voyage à Paris, recueillait dans les cercles officiels l'expression des mêmes vœux et entendait le général Sébastiani lui dire sans détour : « La possession du Rhin est indispensable à la France, qui ne peut surtout se passer ni

[1] *Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871, von Alfred Stern. — Berlin, Wilhelm Hertz.*

de Landau ni de Sarrelouis... » Aux deux extrémités du monde politique s'était donc enracinée cette conviction que l'ordre de choses décrété à Vienne n'était que provisoire et devait subir une transformation favorable à la France.

Pour arriver à ce résultat, il fallait l'appui d'une grande puissance : quelle serait-elle? Sur ce point l'opinion publique se sentait peu à peu entraînée par un irrésistible penchant vers l'alliance russe. On trouve dans les écrits du temps des traces nombreuses de cette disposition des esprits. Le 30 novembre 1828, Chateaubriand envoyait de Rome à M. de La Ferronnays, ministre des Affaires étrangères, un long mémoire sur la situation de la France en face de l'Europe. Il contenait des phrases dans ce genre : « Il y a sympathie entre la Russie et la France. En temps « de paix, que le cabinet des Tuileries reste l'allié du cabinet de « Saint-Pétersbourg, et rien ne peut changer en Europe. En « temps de guerre, l'union des deux cabinets dictera des lois « au monde... Jamais l'Autriche, jamais l'Angleterre, ne nous « donneront la limite du Rhin pour prix de leur alliance avec « elles ; or, c'est pourtant là que tôt ou tard la France doit placer « ses frontières, tant pour son honneur que pour sa sûreté... « L'alliance de la Russie au contraire nous mettrait à même « d'obtenir des établissements dans l'Autriche et de reculer nos « frontières jusqu'au bord du Rhin. » La même année, on retrouve sous une plume bien différente les mêmes pensées et presque les mêmes expressions. Au printemps de 1829, paraissait un volume intitulé : *De la situation politique de l'Europe et des intérêts de la France,* par M. le général Richemont. Il avait pour auteur un vieux soldat de l'empire, devenu député de l'Allier sous la Restauration, que les hasards de sa carrière militaire avaient conduit en Angleterre, en Russie, en Allemagne, en Italie et à Constantinople, et mis à même de bien connaître la situation de l'Europe. Comme Chateaubriand, Richemont déclarait que la France devait, dans la crise orientale, se déclarer pour la Russie. « Nos « ennemis véritables, éternels, irréconciliables, sont l'Autriche « et l'Angleterre... Notre véritable allié est la Russie... Le Rhin

« est pour la France ce qu'est le Bosphore pour la Russie. C'est « là le but de nos efforts et de notre politique. C'est là le gage « de notre repos et du repos de l'Europe. »

L'alliance russe une fois décidée, il reste à la rendre profitable; il faut déterminer à quel prix l'empereur Nicolas favorisera et à quelle conditions les autres souverains accepteront une extension du territoire français. A cette question les événements fournissent eux-mêmes une solution pratique. La guerre qui, depuis 1827, désole l'Orient semble tourner à l'avantage de la Russie : il devient évident pour tous que cette puissance conquerra l'empire ottoman, mais que la résistance des autres États la forcera de leur en laisser une part, et amènera ainsi en Europe un énorme déplacement de territoires. Quoique éloignée du théâtre de la guerre, la France doit-elle aussi en profiter? c'est là une idée bien arrêtée chez les monarchistes comme chez les libéraux. On la voit exprimée sous un jour énergique et pittoresque dans une lettre privée de M. de La Ferronnays au duc de Mortemart, ambassadeur à Saint-Pétersbourg (juillet 1828) : « Nous ne remuerons point le *statu quo*, bien qu'il nous soit relativement si désavantageux; mais si ce *statu quo* est dérangé, ventre-saint-gris! je jure par ma barbe qu'il ne le sera pas impunément. Il ne s'agit ici que de toucher un ressort pour faire sortir des légions de soldats, et je vous garantis qu'il est plus sage pour tout le monde de ne pas nous mettre dans la nécessité de faire usage de nos forces régénérées. » Ce principe une fois admis, l'imagination des publicistes politiques se donne carrière pour remanier la carte de l'Europe de manière à satisfaire à la fois la France et les puissances. Tandis que Chateaubriand, réduisant la question à ses termes les plus simples, résume son programme en deux mots : Constantinople à la Russie, Cologne et la ligne du Rhin à la France, Palmerston entend proposer, dans les salons qu'il fréquente, une combinaison un peu plus compliquée : la Prusse et le royaume des Pays-Bas, qui céderont à leurs voisins de l'ouest leurs provinces frontières, seront dédommagés de ce sacrifice, l'une par la Saxe, l'autre par des annexions au nord; le roi de

Saxe recevra comme compensation le Milanais. Enfin l'ouvrage du général Richemont contient tout un plan de réorganisation de l'Europe, assez précis pour que M. de Polignac lui fasse plusieurs emprunts, assez immense pour que Metternich le qualifie d' « inconcevable produit d'une plume véritablement guidée par la démence ». Richemont adjuge à la France non seulement les provinces rhénanes, mais encore le Luxembourg et la Belgique. Il indemnise la Prusse avec la Saxe, la Silésie autrichienne et une moitié du Hanovre ; le roi des Pays-Bas, avec l'autre moitié du Hanovre ; la Bavière, avec l'archevêché de Salzbourg ; l'Angleterre, avec la Crète ; l'Autriche, avec la Serbie, la Bosnie et l'Albanie. La Russie enfin reçoit Constantinople. Malgré sa singularité, le projet de Richemont n'était que la manifestation dernière d'un état d'esprit général, et le développement d'un programme qu'on pouvait résumer en trois mots : les frontières naturelles comme but, l'alliance russe comme moyen, le partage de la Turquie comme occasion.

Bientôt le moment vint où cette occasion se présenta avec un caractère urgent d'opportunité. Pendant l'été de 1829, le maréchal Diébitch remporta des succès foudroyants sur le Danube, entra à Andrinople, et la crise orientale parut proche de son dénouement ; déjà le bruit courut dans les cercles politiques français que Metternich avait proposé à l'empereur Nicolas un projet de partage de l'empire ottoman dont la France devait être exclue ; il devenait nécessaire d'agir, si l'on ne voulait pas se laisser surprendre par les événements. C'est ce que comprit le prince de Polignac, ministre des Affaires étrangères depuis le 8 avril 1829. Dès le mois d'août 1829, il soumettait au Conseil du roi un mémoire dont il avait confié la relation à M. de Bois-le-Comte, directeur des affaires politiques.

Dans le préambule, l'auteur montrait la gravité de la situation et cherchait par quels moyens la France pourrait sauvegarder ses intérêts ; il en voyait deux : une négociation générale suivie dans un congrès, ou une entente séparée et secrète avec la Russie ; il

préférait le second comme plus propre à entraîner l'Autriche et à intimider l'Angleterre. Ce principe posé, le mémoire indiquait les bases d'un plan de réorganisation territoriale de l'Europe. Ce plan était fondé sur la disparition des Pays-Bas, la transformation de la Turquie et le déplacement de la Saxe. Les Pays-Bas seraient partagés entre l'Angleterre, qui prendrait les colonies; la Prusse, qui recevrait les provinces au nord du Rhin, et la France, qui s'annexerait les provinces au sud du Rhin. L'empire ottoman céderait la Valachie, la Moldavie et le tiers de l'Asie Mineure à la Russie; la Bosnie, la Dalmatie et la Serbie à l'Autriche, peut-être la Turquie d'Asie à l'Egypte ; les provinces centrales, avec Constantinople et la Grèce, formeraient un État chrétien à la tête duquel on placerait le roi des Pays-Bas. Le roi de Saxe échangerait ses États, laissés à la Prusse, contre les territoires situés entre la frontière française, la Meuse et le Rhin (moins Sarrelouis et Sarrebruck) ; la Bavière enfin nous restituerait Landau. Par ce moyen, M. de Polignac se flattait d'avoir satisfait et concilié tous les intérêts, tout en modifiant au profit de la France la situation générale de l'Europe. La Russie se voyait refuser la possession de Constantinople, qu'elle n'aurait d'ailleurs jamais obtenue des puissances ; mais elle gagnait d'autre part, avec trois millions trois cent mille sujets, deux provinces qu'elle convoitait depuis longtemps, une forte position en Asie, d'où elle menaçait l'Inde, et dans la Méditerranée, où elle pourrait contre-balancer l'influence anglaise. L'Autriche s'augmentait d'un million huit cent cinquante mille âmes, trouvait dans la Serbie un contrepoids à l'ambition russe et dans l'acquisition de la Dalmatie les éléments d'une grande puissance maritime. La Prusse, que Polignac appelait le « nœud de notre plan », recevait d'amples satisfactions, sur terre, par l'annexion de la Saxe, qu'elle avait convoitée avec tant d'ardeur au Congrès de Vienne; sur mer, par l'annexion de la Hollande, qui faisait d'elle un État maritime de premier ordre. La maison de Saxe ne perdait rien à être transférée de Dresde à Aix-la-Chapelle, puisqu'elle y trouvait, avec un territoire et une population d'égale

importance, l'avantage de régner sur des sujets de même religion qu'elle. Le transfert à Constantinople du roi des Pays-Bas, avec le titre de roi de Grèce, résolvait la question grecque et remplaçait par un État chrétien et civilisé une puissance qui était devenue un fléau pour ses sujets et un danger pour l'Europe. L'Angleterre devait sans doute voir de mauvaise grâce la France à Anvers, la Prusse à Amsterdam, l'Autriche, la Russie et la Grèce érigées en puissances maritimes; mais n'était-ce pas pour elles un dédommagement suffisant que les colonies hollandaises, peuplées de six millions six cent mille habitants et situées, les unes sur la route de la Chine, les autres en Guinée, les autres en Amérique? La France enfin sortait de cette réorganisation de l'Europe avec des avantages directs ou indirects considérables; directement, elle gagnait, avec trois millions huit cent mille Français de plus, en Lorraine et Alsace ses frontières de 1889, et au nord toutes les provinces belges, avec les forteresses qui en dépendaient; indirectement, elle profitait de tout ce que perdait l'Angleterre en influence et recouvrait la situation que lui avait enlevée le Congrès de Vienne.

Lorsque Polignac présenta au Conseil du roi le mémoire qui contenait ces considérations, il rencontra chez le duc d'Angoulême une résistance inattendue. Ce dernier s'était peu à peu laissé pénétrer par l'idée que la frontière du Rhin devait être la première de nos revendications; il croyait avec raison que jamais l'Angleterre ne permettrait à sa vieille rivale de s'installer en Belgique. Il fallut pour le convaincre une seconde note de M. de Bois-le-Comte sur la valeur relative de la Belgique et de la frontière du Rhin. Il y était dit qu'au point de vue militaire les provinces rhénanes semblaient plus difficiles à défendre, qu'au point de vue administratif elles seraient plus difficiles à administrer, qu'au point de vue international leur annexion paraîtrait une reculade devant l'Angleterre et soulèverait toute l'Allemagne contre nous. Le dauphin parut se laisser convaincre et le plan Polignac, définitivement approuvé par le Conseil du roi, fut

envoyé au duc de Mortemart pour être communiqué au tsar. Dans le cas où la paix serait déjà conclue avec la Turquie avant que l'ambassadeur pût faire usage de ses instructions, celui-ci devait les considérer comme non avenues.

Tel fut précisement le parti qu'il dut prendre, à la suite du traité d'Andrinople, signé au moment où il les recevait. Le plan Polignac n'avait donné lieu qu'à une discussion théorique et resta à l'état de projet. En lui restituant sa véritable portée, M. Alfred Stern réduit à sa juste valeur une légende communément admise, et reproduite dans un livre récent, d'après laquelle la révolution de 1830 aurait seule empêché la France de recouvrer, avec l'aide de la Russie, la frontière du Rhin. En réalité, le traité d'Andrinople coupa court à tout essai de négociation sur ce terrain.

Est-ce à dire pourtant qu'à partir de 1829 le projet Polignac n'ait plus eu d'intérêt que pour les historiens? Une note de M. Stern, malheureusement trop sommaire, semble destinée à nous en faire douter. Elle nous apprend que le 26 novembre 1856 M. de Bois-le-Comte présenta à l'empereur Napoléon III une copie du mémoire qu'il avait rédigé. C'était précisément le moment où ce souverain, rendu à ses méditations par la fin de la guerre de Crimée, commençait à étudier un remaniement complet de la carte de l'Europe et à agiter les vastes projets dont la poursuite absorba désormais tous ses efforts. Qui sait l'impression qu'aura produite sur son esprit l'exposé d'une conception politique conforme à bien des égards à son idéal international? Qui sait si les rêves du dernier ministre de Charles X n'ont pas inspiré certains actes ou certains projets du dernier des Napoléon?

Albert Pingaud.

LA QUESTION D'ORIENT

EN 1807

L'ARMISTICE DE SLOBODZIÉ

I

LA RÉVOLUTION A CONSTANTINOPLE. (Mai 1807.)

Le sultan Sélim III régnait à Constantinople depuis 1788. Il avait trouvé la Turquie en pleine défaite, cruellement atteinte par les coups de Souvarow. Il avait inauguré son règne par le traité d'Yassy (1792), en abandonnant la Crimée, la perle de la mer Noire, en ramenant les frontières de son empire presque au Danube. Il avait senti douloureusement ces maux et résolu de les guérir. Il avait refusé de se laisser aller au fatalisme où s'étaient endormis la plupart de ses prédécesseurs depuis un siècle : il avait fortement voulu le relèvement de son État.

Dès le premier jour, il en avait vu le moyen dans la réforme de l'armée ottomane. Les janissaires étaient fatigués et indociles; ils avaient pris femmes, s'étaient fixés au sol, n'obéissaient plus au padischah, n'admettaient pas pourtant qu'il eût à leur place d'autres soldats.

L'autorité centrale en était partout énervée.

Les pachas en profitaient, se rendaient indépendants : Ali de Janina en Épire, Pasvan Oglou, puis Mustapha le Baïractar sur les bords du Danube, Djezzar-Pacha en Syrie, Méhémet-Ali en Égypte. L'empire turc se dissolvait en anarchie féodale.

Cependant rien ne pouvait être plus avantageux aux ennemis des Ottomans. Partout, la frontière turque s'effondrait sous leurs coups, et les chrétiens se persuadaient que le moment était proche du démembrement total de l'empire. L'influence enropéenne y pénétrait de toutes parts, prête au règlement de la succession.

Les Russes la convoitaient le plus âprement. Ils se donnaient pour les héritiers des empereurs grecs d'autrefois; ils voulaient s'ouvrir la porte de la mer Noire. Sous prétexte de contenir à Constantinople le développement de l'influence française, ils avaient, en 1806, envahi la Moldavie. Depuis lors, ils se battaient le long du Danube contre les troupes des pachas; ils menaçaient de passer le fleuve; ils encourageaient la révolte des Serbes; ils avaient des vaisseaux dans la mer Méditerranée, qui maintes fois se montrèrent devant Salonique, devant les Dardanelles.

La France avait beaucoup d'influence à Constantinople, depuis l'arrivée du général Sébastiani. Il avait puissamment aidé à repousser les Anglais en mars 1807. Il était devenu, par suite, le conseiller écouté de Sélim III et le tenait étroitement fidèle à l'amitié de Napoléon.

Beaucoup de musulmans s'en montraient aussi inquiets que des coups de canons des Russes ou des Anglais, redoutaient les secrets desseins de l'empereur des Français, se rappelaient les batailles des Pyramides et du mont Thabor, surveillaient avec une colère mal dissimulée les agissements de Marmont en Dalmatie, supportaient avec impatience la présence des nombreux officiers et canonniers français qui avaient, depuis le mois de mars, la haute direction des défenses du Bosphore et des Dardanelles.

Napoléon se déclarait le meilleur ami de Sélim, le défenseur de l'Islam, l'appelait à la vengeance contre les Russes, donnait rendez-vous au grand vizir sur le Dniester, promettait de rendre aux Turcs la Crimée, tous les rivages de la mer Noire, « la fille des sultans. » Beaucoup d'Ottomans, dans l'entourage de Sélim, dans le divan même, n'ajoutaient pas foi à toutes ces protestations, craignaient les présents de Napoléon

Ils gémissaient que le sultan ne fût plus maître chez lui, et lui en faisaient reproche.

Sélim III sentait peut-être aussi vivement que personne les terribles dangers que courait l'empire. Il n'avait pas les forces militaires nécessaires pour y faire front résolument. Il n'aimait sans doute pas plus les Français que les Russes, mais il redoutait plus l'ennemi proche que l'ennemi lointain. En attendant qu'il eût refait son armée, il préféra l'alliance française à l'alliance russe. Aussi bien pensait-il qu'il était prudent de n'avoir point contre soi le terrible agent de destruction qu'était l'épée de Napoléon. Il crut même trouver dans l'appui de la France non seulement une défense immédiate contre les Russes, mais le meilleur instrument de la renaissance militaire de la Turquie : l'armée de la France ne se montrait-elle pas depuis de longues années la plus puissante armée de l'Europe, et n'était-il pas habile de la prendre pour modèle et de se fortifier de sa force?

Pendant tout son règne, avec une courageuse ténacité, avec un véritable héroïsme, — puisqu'il y perdit son trône et la vie, — Sélim voulut donner une bonne armée à la Turquie. Dès l'ambassade du général Aubert-Dubayet, il s'instruisit du régime militaire de la France, il appela des officiers et des soldats français à Constantinople, il s'intéressa à leurs exercices, il voulut introduire leur discipline dans ses troupes. Il essaya de créer une infanterie régulière, à la manière de l'Europe occidentale; il eut quelques régiments de *nizam geditte,* ou de nouvelle ordonnance. Sans cesse, il fut interrompu dans son œuvre par la mauvaise volonté, par la rébellion des janissaires. Encore en 1806, il lui avait fallu licencier la plus grande partie de ses troupes de nouvelle levée, à cause de leurs menaces. Ils étaient impuissants, incapables de défendre l'empire; mais ils n'en voulaient pas convenir, assez forts encore pendant quelques années pour assurer le respect de leurs privilèges. Ils protestaient contre la décadence de l'Islam; leur indiscipline et leur mollesse en étaient les principales causes, et ils n'y voulaient rien changer.

Or, ils étaient toujours, auprès des musulmans les plus fana-

tiques, une force morale considérable. Il fallut beaucoup de temps pour les briser; un seul règne n'y devait pas suffire. Ils étaient populaires, parce qu'ils avaient été les conquérants de la grande époque des Mahomet II et des Soliman le Grand, parce qu'ils avaient été longtemps le fléau des infidèles. La grandeur de l'empire paraissait attachée à leur propre grandeur. Ils étaient appuyés par les docteurs de l'Islam, les ulémas, tout-puissants directeurs de la foi et du fanatisme musulmans. Ils représentaient avec eux le passé glorieux contre les misères et les menaces du temps présent.

Les Russes du général Michelson poussaient leurs avant-gardes sur le Danube. Les Serbes étaient révoltés et venaient de s'emparer de Belgrade, tendant la main aux Russes de la Valachie. L'Arabie était aux mains des Ouahabites, maîtres des villes saintes; les pèlerinages étaient arrêtés sur les routes de la Syrie [1]; on ne pouvait plus aller prier sur le tombeau du Prophète : n'était-ce pas le signe qu'Allah avait retiré sa protection à ses plus fidèles guerriers d'autrefois, qu'il était irrité contre les Turcs? Et quelle autre cause fallait-il chercher à sa colère que la trahison du padischah, qui ne savait pas défendre les frontières de l'Islam, qui ne savait pas se défendre des pernicieux conseils des infidèles?

Le mécontentement était général. Les peuples n'ont pas coutume de s'en prendre à eux-mêmes de leurs malheurs; il leur faut personnifier les responsabilités; il leur arrive, ailleurs même qu'en Turquie, d'être injustes. Sélim en fit l'expérience. Il fut la victime de la révolution à la fois militaire et religieuse où les musulmans pensèrent retremper l'énergie de l'Islam.

Napoléon était en Pologne depuis le commencement de l'hiver. La bataille d'Eylau lui avait permis de conserver ses quartiers sur la Vistule, d'entreprendre et d'achever le siège de Dantzig. Il attendait que le printemps vînt, que l'herbe poussât dans les plaines de la Prusse, pour reprendre l'attaque décisive sur la fron-

[1] Aff. étr. *Corr. de Turquie*, Sébastiani à Talleyrand, 1er juin.

tière russe. Sébastiani, à Constantinople, pressait le sultan de faire un grand effort sur le Danube, de rejeter les Russes de la Moldavie au delà du Dniester, d'envahir la Russie du Sud, de reprendre la Crimée, de marcher avec l'empereur Napoléon sur les capitales du tsar.

Il était difficile au sultan d'envoyer de nombreuses troupes au nord. Il n'était pas sûr des janissaires. Les pachas n'agissaient qu'à leur gré. Cependant, le printemps venu, le divan décida de faire partir pour Choumla et Galatz la plus grande partie des troupes de Roumélie. Le grand vizir lui-même, Ibrahim-Pacha, en devait prendre le commandement pour donner aux opérations, jusque-là lentes et désordonnées, une unité de direction et une efficacité plus décisives.

Au mois d'avril 1807, le grand vizir passa à Constantinople la revue générale des janissaires qui allaient partir. La Porte préférait mobiliser les janissaires plutôt que les nizams : le sultan redoutait les premiers, n'avait de confiance qu'aux régiments qu'il avait créés, dont l'institution était son œuvre favorite. Les quelques ortas de janissaires qui restèrent aux environs de la capitale n'ignorèrent peut-être pas ce calcul.

Quelques jours après, le grand vizir partit pour l'armée. Il emmena avec lui les principaux ministres, même le Reis-Effendi. Il convient peut-être d'estimer, d'après cet important déploiement de forces et cette activité personnelle des principaux fonctionnaires, que le gouvernement ottoman avait la ferme intention d'agir selon les instructions de Napoléon. Il apparaît que Sélim III répondit, dans la mesure du possible, à l'appel de l'empereur, et que, si l'ambassadeur turc auprès de Napoléon ne se décida point à signer alors avec le gouvernement français un traité d'alliance formelle, il n'accomplit point, sans doute pour des raisons personnelles, toute la pensée de son souverain. Il y avait beaucoup d'indiscipline et même de trahison dans l'entourage du sultan Sélim.

Le grand vizir et ses compagnons furent remplacés à Constantinople par des suppléants ou caïmacans. Le caïmacan du

grand vizir fut Mousta-Pacha, que Sélim croyait dévoué, mais qui était un ennemi personnel de deux conseillers intimes du sultan : Ibrahim-Effendi, ancien Kiaya-Bey, et Hadji-Ibrahim-Effendi, ancien intendant général du nizam. En ce temps-là aussi mourut le muphti; il fut remplacé par le cadi de Roumélie, un secret ennemi, comme la plupart des ulémas, des réformes et de Sélim.

Le départ de l'armée et du grand vizir avait laissé la place libre aux pires ennemis du sultan, sans qu'il s'en doutât. Le muphti et le caïmacan du grand vizir organisèrent aussitôt leur complot.

Pendant l'hiver précédent, au moment de l'alerte causée par l'attaque des Anglais, le gouvernement avait appelé d'Asie Mineure des aventuriers, surtout des Lazes, qui avaient été employés au service des batteries du Bosphore et des Dardanelles. On les appelait les *yamaks tabiéli* ou auxiliaires des batteries. Les Anglais repoussés, on les avait gardés près de Constantinople, au nombre d'environ deux mille hommes. Sélim espérait les fondre peu à peu dans le nizam et profiter pour cela de l'éloignement de la plus grande partie des janissaires. Le caïmacan parut entrer dans ce dessein. Mais il fit en réalité tous ses efforts pour le traverser et pour y fonder le succès de sa trahison. Les janissaires demeurés à Constantinople entrèrent en rapports avec les yamaks, les excitèrent contre les projets du sultan : si méprisants d'ordinaire pour les auxiliaires, ils les encouragèrent à se joindre à eux, leur dirent les privilèges séculaires dont ils jouissaient, dont Sélim voulait les dépouiller, exaltèrent leur fanatisme musulman contre le nizam-geditte, d'invention européenne, lièrent amitié avec eux.

Le 25 mai, le caïmacan, paraissant l'exécuteur des plus chères pensées du sultan, envoie un des officiers du sérail, Mahmoud-Effendi, aux yamaks des châteaux du Bosphore, pour leur porter des uniformes du nizam et les inviter à s'en vêtir.

Mahmoud arrive à la batterie de Roumely-Cavack. Il ne redoute rien; il se persuade que les auxiliaires seront fiers d'être

admis à la dignité de troupes régulières; il leur présente la décision de Sélim comme une récompense des services qu'ils ont rendus antérieurement.

Il est accueilli par des murmures. Il croit n'avoir pas été compris; il insiste; il ordonne. Les yamaks se jettent sur lui, le saisissent un moment, vont le tuer. Il est arraché à leurs mains par les quelques nizams qui l'ont accompagné. Il fuit, se cache à Buyuk-Déré, prend une barque pour gagner le sérail, est atteint sur le rivage et frappé à mort. L'émeute s'étend tout le long du Bosphore, gagne toutes les garnisons des yamaks. Les nizams partout sont chassés par leurs ennemis plus nombreux. Le commandant des batteries de la côte d'Asie ne peut se faire obéir; il est massacré par ses soldats.

Le lendemain, 26 mai, Chakir-Bey, bostandji-bachi ou commandant supérieur du Bosphore, monté sur son grand bateau à seize paires de rameurs, quitte la Corne-d'Or pour aller assurer l'ordre, faire rentrer les mutins dans le devoir. Il est accueilli à coups de canon devant Buyuk-Déré et recule.

Les nizams, devant la poursuite, se sont concentrés à Constantinople, autour du sérail. Le caïmacan a instruit Sélim de ces événements, mais il les a présentés comme insignifiants; il tranquillise le sultan : il ne s'agit que d'une échauffourée, qui provient d'un malentendu facile à dissiper; Mahmoud a sans doute été très maladroit; il se charge de maintenir partout le calme; il suffira de quelques heures.

Cependant les émissaires des janissaires sont mêlés aux yamaks; ils excitent, ils entretiennent leur irritation : le moment est venu de détruire à jamais les nizams, de restaurer l'ancien état militaire, de rendre ainsi à l'Islam la splendeur que les traîtres conseils des infidèles ont ternie. Ils distribuent de grosses sommes, qui viennent on ne sait d'où. Les cheikhs et les ulémas parcourent les deux rivages du Bosphore, prêchent la bonne cause, donnent à la révolte les caractères d'une sorte de guerre sainte. Les yamaks, et parmi eux quelques janissaires, se réunissent en tumulte dans la grande vallée de Buyuk-Déré; ils

entendent des prédications, ils y répondent par des cris d'enthousiasme; ils jurent de défendre la religion et les anciennes lois. Ils se donnent un chef, Cabakchi-Oglou.

Le 27, Cabakchi entre dans Constantinople à la tête de six cents hommes. Mousta-Pacha consigne les nizams dans leurs casernes, sous prétexte d'assurer l'ordre, d'éviter tout conflit. La rue est à l'émeute. Le caïmacan convoque les ministres chez lui. Quelques-uns viennent; d'autres se méfient, se cachent. Ceux qui viennent sont l'objet de la plus cordiale réception; on leur sert le café, des gâteaux; on leur apporte des pipes. Mousta sort. Des bourreaux entrent, égorgent ses invités. Il n'y a plus de gouvernement.

Cabakchi se rend à la caserne des janissaires. Il leur présente ses yamaks « Voilà des enfants du corps! » Il les invite à l'accompagner. Sept à huit cents le suivent. Il va à la caserne des galiondjis ou marins. Le capitan-pacha est absent. Il les harangue : il exprime son indignation contre les institutions du présent règne, contre les desseins avoués du sultan, contre l'influence funeste des chrétiens. « Encore un peu de temps, dit-il, et nous « n'aurons plus pour nous commander que des chrétiens ou des « juifs. » Deux cents marins le suivent. Il va à Tophané, la caserne des artilleurs ou topchis. Leur chef a été récemment destitué; la succession est disputée; il n'y a pas de commandement. Il leur promet une solde plus grosse, aux dépens des nizams, dont on va se défaire. Il invoque et les prie d'invoquer avec lui le vénéré patron des janissaires, Hadji-Bektachi, dont on va reprendre les instructions sacrées. Cet appel est entendu : les portes s'ouvrent; les artilleurs reçoivent les auxiliaires dans leurs bras, versent des larmes de joie; l'allégresse est universelle.

Vraiment beaucoup des insurgés crurent à la renaissance glorieuse de l'Islam, par la destruction de toutes les nouveautés, par le retour aux anciennes coutumes, contemporaines des jours de victoire.

A la tête de plus de deux mille hommes, Cabakchi-Oglou arrive

sur la grande place de l'Etmeïdan. Le moment est solennel. On apporte des casernes les *casans*, les marmites sacrées, qui sont le symbole de la fidélité au sultan, le signe que les janissaires consentent à être nourris par lui, à le vénérer comme leur père. On les renverse : c'est le signe de la rupture de toute obéissance. Elles sont rangées en cercle autour de Cabakchi. Il adresse à ses hommes ses instructions suprêmes : « Arrachons, s'écrie-t-il, « du sein des Osmanlis cette faction impure qui avait résolu de « détruire le corps invincible des janissaires et de rendre les « musulmans semblables aux infidèles. Abolissons les nizams. « Punissons les traîtres. »

Il lit une liste de proscrits, que lui a envoyée le caïmacan. A chaque nom qu'il prononce, la populace exprime une joie féroce. Des assassins se détachent pour exécuter l'ordre de Cabakchi. D'heure en heure, ce jour-là et le lendemain, les têtes s'alignèrent aux pieds du chef. Ibrahim-Effendi s'était réfugié chez un juif, avec une cassette remplie de bijoux. Pour garder la cassette, le juif le livra. On lui arracha le cœur, que la foule mangea; sa tête coupée fut portée en triomphe par la ville, autour des murailles du sérail. Hadji-Ibrahim-Effendi, caché dans l'égout d'une maison de campagne, fut trahi par un domestique. Ahmed-Bey fut coupé en morceaux, que les meurtriers se partagèrent et mangèrent. Le secrétaire intime du sultan, retiré dans la maison d'un chrétien, tomba du toit dans la rue, se brisa sur le pavé, fut décapité. Chakir-Bey est demeuré dans le sérail. Les janissaires se présentent devant la Sublime-Porte, demandant sa tête. Sélim ne veut pas le laisser aller. Chakir veut se livrer, pense sauver le sultan, apaiser l'émeute en se sacrifiant. « Meurs donc, « mon enfant, dit Sélim; que la bénédiction du ciel t'accom- « pagne. » Il est décapité ; sa tête est jetée sur la place par un créneau, portée à Cabakchi.

Ainsi périrent encore Inglis-Mahmoud-Effendi (Mahmoud l'Anglais), ancien ambassadeur à Londres ; le secrétaire d'État Ricap-Sélim-Effendi, un riche douanier, Hasanico, accusé de concussion; Capan-Haïpi, directeur des magasins de blé.

Le 29 mai, dix-sept têtes coupées étaient rangées devant les marmites. Il n'y avait plus de ministère. Le sultan céda; il publia ce jour-là un hatti-chérif, par lequel il supprimait totalement l'institution du nizam-geditte. Les janissaires triomphaient.

Cela ne suffisait pas à Cabakchi-Oglou. Le terme nécessaire de la révolution était la chute de Sélim, le seul auteur responsable de tout ce que la révolution détruisait. La restauration de l'Islam ne pouvait être assurée tant que Sélim régnait.

Le 31 mai, Cabakchi reparut sur la place de l'Etmeïdan, à la tête de son cortège de rebelles et de fanatiques. Il prononça un violent discours contre le sultan : que les vrais moslems ne pouvaient lui laisser leur confiance, que Dieu l'avait abandonné, qu'il abandonnerait la Turquie elle-même si elle lui demeurait livrée et par lui aux agissements des infidèles. « Au reste, « s'écria-t-il, consultons le muphti, l'oracle de la loi, et agissons « d'après son fetfa qui nous dira si le sultan Sélim a mérité d'oc- « cuper plus longtemps le trône des Osmanlis, ou s'il convient de « lui donner à l'instant un successeur. » Le muphti fut amené; il n'était pas loin. On lui posa cette question : « Tout padischah « qui par sa conduite et ses règlements combat les principes reli- « gieux consacrés par le Coran mérite-t-il de rester sur le « trône? » Le muphti parut consterné; mais, après des hésitations qui semblèrent douloureuses, comme un violent combat en sa conscience de prêtre inspiré, il déclara préférer à tout l'intérêt de la religion et le salut des Osmanlis; et il prononça son oracle :

« Non! Dieu sait le meilleur! »

Le peuple acclama la sentence divine et éclata en cris de colère contre Sélim. « Nous ne voulons plus qu'il soit notre « souverain; qu'il soit destitué : il est l'ennemi du peuple. Vive « le sultan Mustapha; il fera notre bonheur. » Et Cabakchi proclama la condamnation solennelle : « Par le fefta du muphti, par « la volonté des braves janissaires et de tous les Osmanlis, le « sultan Sélim, fils du sultan Mustapha, a cessé de régner. Le

« sultan Mustapha, fils du sultan Abd-ul-Hamid, est devenu le « légitime padischah [1]. »

Sélim ne put résister. Il fut enfermé, et pour quelques mois on respecta sa vie. Cabakchi-Oglou fut grand vizir. Car la révolution avait gagné le Danube, et les janissaires avaient massacré Ibrahim-Pacha. Le pacha de Routchouk, Mustapha le Baïractar, reprit le commandement des troupes et recula sur le Danube. L'offensive préparée par Sélim fut encore compromise.

Le plan de campagne que devait suivre le grand vizir Ibrahim était l'œuvre du général Sébastiani ; il était fait pour inquiéter sérieusement les armées russes des principautés. L'adjudant-commandant Mériage, envoyé par Napoléon à Widdin, en surveillait et en pressait l'exécution. L'aile droite des Turcs se portait sur Galatz, aux embouchures du Danube ; la plus forte partie de l'armée, franchissant le Danube, devait se porter sur Bucharest et couper la retraite à l'aile droite des Russes, qui, sous le commandement du général Issaëw, menaçait Widdin à l'ouest et tentait de joindre les Serbes révoltés et maîtres de Belgrade. Très inquiets, les Russes du général Michelson avaient commencé l'évacuation de Bucharest.

L'attaque des Turcs fut brisée au centre par l'émeute des janissaires, qui coûta la vie au grand vizir [2]. Ils reculèrent jusqu'au fleuve, pressés de près par le général Miloradovitch. Issaëw, tranquillisé sur ses communications avec le centre, reprit sa marche vers l'île d'Ostrow, en face de Négotin, près des Portes de fer, pour donner la main à Kara-Georges et aux Serbes. Il y réussit, passa le fleuve le 29 juin, et opéra sa jonction avec les Serbes à Palanka. Il remporta un brillant succès sur Hydris-Pacha à Stubich, le 2 juillet, et l'obligea à s'enfermer dans Négotin. Il y mit le siège [3].

[1] Juchereau de Saint-Denis, *les Révolutions de Constantinople en* 1807 *et* 1808, t. II, ch. vi.

[2] *Moniteur*, 23 août : dépêche de Vienne du 5 août 1807.

[3] Auguste Boppe, *la Mission de l'adjudant-commandant Mériage à Widdin (1807-1809). — Annales de l'Ecole libre des sciences politiques*, 15 avril 1886.

Des embouchures du Danube aux frontières de la Bosnie et de l'Albanie, par Bucharest, l'armée russe et les Serbes tenaient une longue ligne d'opérations militaires. Jamais les Russes n'avaient encore pénétré aussi profondément dans l'empire ottoman : toute sa frontière septentrionale était comme démantelée; le Danube était même franchi sur un point, et les Turcs qui le gardaient étaient menacés sur leur flanc gauche.

Décidément la diversion ottomane sur laquelle Napoléon avait compté était manquée. Cette aile droite de la Grande Armée n'avait pas accompli son office. La Turquie en faillit être terriblement punie.

II

LE TRAITÉ DE TILSIT ET LA TURQUIE

En vérité, il est difficile de croire que Napoléon ait jamais voulu fonder avec la Turquie une alliance solide et durable. Il y voyait un moyen de guerre et ne l'utilisa que le jour où il voulut engager contre la frontière russe une redoutable attaque. Il avait envoyé Sébastiani à Constantinople au commencement de la campagne de 1806 ; il obtint la rupture entre la Porte et la Russie au moment où il entra en Pologne. Aussi bien n'eut-il pas d'autre dessein à l'égard de la Pologne que de l'employer comme une avant-garde. Toute la tradition diplomatique de l'ancienne monarchie, fondée sur l'alliance de la Turquie et de la Pologne, entrait dans les combinaisons de la stratégie impériale. Il n'en voulait pas tirer d'autre profit ; il ne fut jamais, de son gré du moins, un évocateur de nationalités anciennes ou nouvelles. Il avait d'autres pensées politiques, plus ambitieuses et plus chimériques.

Il trouvait que les Polonais n'avaient pas assez d'esprit politique pour mériter aussitôt l'indépendance ; il trouvait que les Turcs n'avaient pas les moindres qualités qui eussent permis la renaissance de leur grandeur, et sans doute il n'était pas dupe de sa propre éloquence quand il s'efforçait de « réveiller Sélim et

l'Islam». Comme la plupart de ses contemporains, peut-être tous, il croyait à la ruine de l'empire ottoman ; il ne le croyait même pas capable — et l'événement lui donnait raison — d'opposer une barrière solide aux empiétements de la Russie. Sébastiani, qui connaissait bien l'Orient, n'avait pas une opinion différente ; il écrivait au lendemain de la révolution de Constantinople : « Mustapha n'a pas les lumières de son prédécesseur ; « il amènera la fin de sa maison. Mahmoud, le dernier rejeton « de la famille d'Osman, est épileptique au dernier degré. La « dynastie va s'éteindre naturellement [1]. »

Jamais peut-être, depuis la campagne d'Égypte jusqu'à Sainte-Hélène, Napoléon ne pensa différemment au sujet de celui que les tsars allaient appeler « l'homme malade », à l'agonie si longue.

Certes, tant qu'il était en guerre avec la Russie et l'Angleterre, Napoléon mettait toute sa force à empêcher que la question ottomane ne fût posée : il ne fallait pas donner aux ennemis, mieux placés que lui pour en profiter, l'occasion de se partager l'héritage. Il convenait au contraire de souffler un reste de vie à la Sublime-Porte, pour la redresser un moment sur le Danube, pour empêcher la jonction des Anglais et des Russes vers les Détroits. Il fallait les empêcher de disposer de l'Orient comme il disposait de l'Occident. Il y réussit tant qu'il fut nécessaire, et la mission de Sébastiani fut un des triomphes de la politique napoléonienne. Le danger passé, la Russie vaincue à Friedland, plus n'était besoin de cet effort ingrat.

Napoléon fondait de grandes espérances sur l'alliance russe : fallait-il les sacrifier à l'alliance turque ? Il n'y songea point. Il n'avait point d'engagements fermes avec la Porte. Sébastiani avait heureusement obtenu une déclaration de guerre de la Porte à la Russie. La Turquie et la France étaient ensemble les ennemies de la Russie et de l'Angleterre. Elles n'étaient pas pour cela alliées, quelque subtil que paraisse ce raisonnement. Napoléon ne s'était point prêté à rien signer de décisif avec le sultan

[1] Archives nationales, AF, IV, 1688, 5e dossier : dépêche du 1er juin 1807.

ni avec l'ambassadeur ottoman qui suivait le quartier général de la Grande Armée, Emin-Vahid-Effendi. Celui-ci d'ailleurs, peut-être semblable à ces hauts fonctionnaires de Sélim qui n'étaient que les infidèles représentants de sa pensée et qui firent la révolution de mai, était mal disposé à une alliance formelle avec la France, et les négociations qui s'étaient engagées entre lui et Caulaincourt à Tilsit dans les premiers jours de juin, après la révolution de Constantinople, encore ignorée, n'avaient pas abouti. La France et la Turquie n'étaient pas liées[1].

Si Napoléon avait adressé à « son ami Sélim » des lettres affectueuses qui pouvaient passer pour des engagements politiques entre loyaux souverains, elles ne pouvaient valoir autant dès que Sélim n'était plus sur le trône. Et même l'empereur pouvait en quelque manière se sentir atteint par le malheur de son ami, et refuser d'aussi cordiaux sentiments à celui qui le tenait prisonnier, en menace de mort. L'amitié pour Sélim pouvait avoir comme corollaire, en toute loyauté, la rupture avec son successeur.

Cependant il est indéniable que Napoléon n'avait pas pour Sélim une amitié personnelle ; il ne le connaissait pas ; il ne prenait pas une grande part à son malheur. Il avait aimé en lui le sultan qui pouvait lui être utile contre les Russes, et Mustapha pouvait lui être aussi utile et ne lui donna que peu de raison d'en douter. La révolution de mai lui fut un prétexte commode pour expliquer la transformation de sa politique. Ce ne fut qu'un prétexte. L'entente avec la Porte avait tenu aux circonstances ; les circonstances changées, l'empereur y renonça sans vergogne, heureux de pouvoir sauver, tant bien que mal, les apparences.

La rupture ne fut pas complète aussitôt. Napoléon conserva, pendant plusieurs mois encore, des relations amicales avec la Turquie. Il la sacrifia assez pour pouvoir s'entendre avec la Russie, non pas assez pour donner libre carrière à l'ambition

[1] Edouard Driault, *Napoléon à Finkenstein (avril-mai 1807)*. — *Revue d'histoire diplomatique*, 1899, n° III.

du tsar sur Constantinople et les Détroits. Il contint les uns après les autres successivement ses anciens et ses nouveaux alliés. Il y fallut à sa diplomatie des prodiges de souplesse. Sans doute la fortune y contribua plus que son habileté même ; il n'en est pas moins remarquable que la Turquie, moribonde déjà, militairement plus faible que jamais, ait pu traverser ces années tumultueuses, pleines de terribles bouleversements pour les puissances les mieux assises, sans y périr, sans y laisser même un important lambeau de territoire. S'il est difficile d'excuser moralement l'abandon que Napoléon fit de l'alliance turque à Tilsit, il n'est que juste d'autre part de ne pas exagérer les conséquences de cette déloyauté dont la Porte d'ailleurs s'est amèrement plainte. Il n'est pas sûr que le traité de Tilsit n'ait pas été le salut de la Turquie.

Les contemporains s'y trompèrent. Bien peu connurent la pensée de Napoléon sur la question ottomane, et c'est un des points les plus délicats où la postérité, mieux éclairée peut-être, ait à se prononcer. Beaucoup crurent, songeant à l'expédition d'Égypte et voyant l'empereur s'attacher à l'alliance russe, qu'il était décidé à permettre, à hâter le démembrement de l'empire ottoman. On citait de lui quelques paroles qui ne laissaient aucun doute sur sa volonté de renverser cet empire, de prendre une part de ses dépouilles ; on rattachait à cette intention l'annexion de la Dalmatie à la France et les instructions données au duc de Raguse. On aurait pu citer aussi des paroles non moins impériales sur la nécessité d'assurer l'intégrité de l'empire ottoman, de contenir par lui les Russes de la mer Noire, les Anglais de la Méditerranée. Mais lors de l'entrevue de Tilsit, on crut généralement que le moment du partage turc était venu, que c'était le fond de la pensée napoléonienne.

Le ministre de Frédéric-Guillaume III, M. de Hardenberg, espéra même y trouver le salut de la Prusse et l'occasion pour lui de jouer un grand rôle. Dès le 23 juin, avant la première entrevue du tsar et de Napoléon, il remit à Alexandre Ier un plan général de pacification, dont il ne doutait point qu'il serait la base

des négociations prochaines [1]. C'est un exemple nouveau du cynisme inconscient des hommes d'État prussiens, qui proclamaient volontiers l'incomparable grandeur de la politique de Frédéric II et la prenaient toujours pour modèle. De même, avant Iéna, ils affirmaient la supériorité de l'armée qu'il avait formée. La Prusse avait été vaincue, presque tout entière conquise ; la Turquie était l'alliée du vainqueur : il convenait que la Turquie payât les frais de la guerre, que la Prusse eût une part de butin.

En effet, comme sanction des batailles d'Iéna et d'Auerstædt, d'Eylau et de Friedland, Hardenberg proposait le démembrement de l'empire ottoman : la Russie prendrait les principautés de Moldo-Valachie, la Bulgarie, la Roumélie d'Andrinople, Constantinople et les Détroits ; — l'Autriche aurait la Dalmatie, la Bosnie, la Serbie ; — la France aurait la Grèce et les îles. De la sorte, l'Autriche et la Russie, ainsi que la Prusse, pourraient renoncer à leur part de Pologne ; la Pologne serait refaite et donnée au roi de Saxe. — Hardenberg se persuadait qu'il allait au-devant de l'un des plus chers désirs de Napoléon. — La Prusse enfin aurait la Saxe, et aussi les villes hanséatiques, avec la permission de fonder sous son hégémonie une confédération de l'Allemagne du Nord.

« Frappant exemple de l'obstination tenace d'un homme d'État « prussien ne songeant, au milieu des plus grands revers, au mo- « ment même où l'existence de la Prusse était mise en question, « qu'à assouvir les appétits territoriaux, la rage d'expansion de « la monarchie de Hohenzollern [2]. »

Ce n'est pas que le plan de Hardenberg manque de logique. Il s'accordait assez bien avec les traits essentiels que l'on imaginait à la politique de Napoléon. Il s'inspirait directement de la tradition diplomatique du grand Frédéric : lui aussi, en 1772, il avait détourné Catherine II de la Turquie sur la Pologne et avait eu

[1] A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. I, p. 71. — Cf. Ranke, *Hardenberg's Denkwuerdigkeiten*, t. III, p. 458-464.
[2] S. Tatitschef, *Alexandre Ier et Napoléon*.

ainsi sa part des victoires russes; Hardenberg pensait détourner Napoléon de la Prusse sur la Turquie. Mais en 1772 Frédéric II était puissant et pouvait dicter ses conditions à l'impératrice de Russie; en 1807, Frédéric-Guillaume III n'avait plus ni armée ni royaume.

Alexandre Ier prêta peut-être quelque attention à ce plan audacieux; il n'eût point été fâché sans doute que la bataille de Friedland eût de telles suites. Il le communiqua peut-être à Napoléon; mais celui-ci ne parut pas en avoir goûté les beautés. Dans l'un des premiers entretiens qu'il eut avec le roi de Prusse, il déclara, avec sa brièveté ordinaire, que M. de Hardenberg n'avait pas sa confiance, qu'il désirait que le roi fût représenté, aux négociations de Tilsit, par un autre plénipotentiaire, qu'il conviendrait même, dans l'intérêt de la Prusse, qu'elle eût un autre premier ministre. Non seulement M. de Hardenberg n'eut aucune part aux délibérations de Tilsit, mais il abandonna bientôt le pouvoir pour quelques mois. Juste récompense du plan sur lequel il avait fondé tant d'espérances.

Il semble qu'au moment de l'entrevue de Tilsit, le gouvernement russe ait admis volontiers la nécessité pour lui de faire des sacrifices, de payer de quelques concessions la défaite de Friedland. Il ne songea point d'abord à en tirer du profit; car il ne put songer aussitôt à la possibilité d'une alliance intime avec la France. La plupart des conseillers d'Alexandre s'y refusaient même absolument.

C'est pourquoi le tsar, désirant avant tout le rétablissement du roi de Prusse, se montrait prêt à s'accommoder avec la Porte : il abandonnerait quelques-uns des avantages assurés à la Russie par les derniers traités; il renoncerait au droit de passage pour ses vaisseaux de guerre à travers les Détroits; il renoncerait à intervenir dans la nomination des hospodars de Moldavie et de Valachie; il évacuerait les deux principautés, les îles Ioniennes, les bouches de Cattaro; il rappellerait toutes ses flottes de la Méditerranée [1]. A ce prix, il n'eût pas trouvé la dernière guerre

[1] S. Tatitschef, *Alexandre Ier et Napoléon*, p. 144, note.

trop coûteuse. A ce prix, il eût évité l'alliance française, à laquelle répugnait surtout son chancelier, le baron de Budberg, et avec lui presque toute la noblesse russe.

Curieux pourtant des secrets desseins que Napoléon nourrissait peut-être à l'égard de la Turquie et que chacun lui attribuait généreusement, Alexandre ne se refusait pas d'avance à entretenir la conversation sur la situation de l'empire ottoman et sur son démembrement éventuel. Il attendait Napoléon à ses offres, disposé, si elles étaient alléchantes, à sacrifier à son alliance ses propres répugnances et celles de son entourage.

Or Napoléon voulait l'alliance de la Russie. Il ne voulait pas signer avec elle un traité quelconque qui la laisserait au rang de ses ennemis comme la Prusse ou comme l'Autriche. Il voulait une entente cordiale avec elle contre l'Angleterre. Le baron de Budberg ne pouvait être l'homme d'une telle négociation. Le tsar satisfit au désir de Napoléon et à sa propre curiosité en confiant les fonctions de plénipotentiaire au prince Kourakine. Aussi bien les négociations furent-elles en réalité conduites par les deux souverains eux-mêmes; les ministres ne furent en cette affaire que leurs secrétaires. Il est bien des paroles même, entre eux, qui n'eurent aucun témoin.

Il n'y a pas lieu de redire ici tout au long les entretiens de Tilsit dont plus tard le tsar fit confidence aux ambassadeurs que Napoléon accrédita auprès de lui : on ne saurait refaire le magistral récit de M. Albert Vandal. Tout de suite Napoléon, négligeant les bagatelles, parla de l'Orient, de l'empire ottoman, de la nécessité d'y porter une attention constante, de la mission civilisatrice à y accomplir en chassant de l'Europe la barbarie turque. Ce n'était pas uniquement jeux d'imagination et d'éloquence; l'empereur était sincère. Mais surtout il voulait gagner le jeune tsar; il voulait l'attacher à sa fortune; il voulait le tenir par la perspective des plus brillantes conquêtes. Il lui montrait Sainte-Sophie au bout de la voie où il voulait l'entraîner avec lui; mais il ne l'y conduirait pas aussitôt : il fallait que la Russie donnât des gages incontestables d'amitié; il fallait qu'elle méritât cette

merveilleuse récompense. Le tsar et ses conseillers avaient méconnu la valeur de l'alliance française; on leur en disait le prix; à eux de se décider; à eux de comparer les déboires de leur politique précédente avec les profits qu'une autre politique leur réservait.

Napoléon avait connu la révolution de Constantinople dans les derniers jours de juin; il l'avait apprise par la voie de son ambassade à Vienne. Il en ignora d'abord le caractère exact, l'attribua à bon droit, en sa pensée, à des querelles intérieures, pensa qu'elle ne modifierait en rien la politique de la Porte à son égard. C'est pourquoi il n'en parla point tout de suite au tsar; il était encore obligé à la réserve.

Les premières dépêches de Sébastiani l'irritèrent, tout en lui fournissant le prétexte dont il avait besoin pour se délier de ses engagements avec la Porte : la révolution avait été accueillie avec enthousiasme par tous les ennemis de l'influence française en Turquie; les Français en maints endroits avaient été insultés; le nouveau sultan avait négligé de faire connaître son avènement à l'ambassadeur de France, lui reprochant sans doute l'amitié particulière dont Sélim l'avait honoré; sur la demande de Sélim, quelques centaines de canonniers étaient en route de Dalmatie à Constantinople; le nouveau gouvernement les avait invités à retourner sur leurs pas, et ils avaient été l'objet, au milieu des provinces turques, de quelques mauvais procédés. Cela ne prouvait pas évidemment de mauvaises dispositions de la Porte à l'égard de la France; car ces manifestations étaient le résultat naturel du fanatisme excité en général contre tous les chrétiens. Mais Napoléon était en droit de s'en inquiéter. Il était en droit du moins de constater qu'il ne pouvait faire fond sur l'alliance ottomane et qu'elle n'était plus pour être mise en balance, dans ses conceptions, avec l'alliance russe qui maintenant s'offrait.

Un jour qu'à Tilsit il passait avec Alexandre une revue de troupes, il reçut des dépêches de Constantinople et les montra à son nouvel ami. « Voilà, dit-il, un décret de la Providence, qui

« me dit que l'empire turc ne peut plus exister [1]. » Et ce soir-là ils causèrent longuement de Constantinople et des grandes choses qu'un jour ils y pourraient accomplir. Alexandre fut définitivement conquis : la question de Constantinople était posée et il ne pouvait la résoudre sans Napoléon. Il se donna de tout cœur à l'alliance française. L'œuvre de séduction entreprise par Napoléon était achevée.

Le tsar eût voulu dès lors sortir de ces généralités et préciser les termes de la politique que lui proposait l'empereur. Napoléon s'y refusa. Le moment n'en était pas encore venu. Il avait beaucoup d'autres choses à régler, qui ne lui auraient pas laissé une suffisante liberté d'action en Orient. Il fallait d'abord organiser l'Europe nouvelle, telle qu'elle résultait de la défaite de la Prusse; il fallait donner une constitution à l'Allemagne, au grand-duché de Varsovie. Il fallait achever la formation du royaume de Naples. Il fallait surveiller l'application du blocus continental sur toutes les côtes de l'Europe, entraîner l'Autriche, le Danemark, la Suède, le Portugal, l'Espagne, dans ce système. Il fallait voir l'accueil que ferait l'Angleterre à ces menaces suprêmes.

En vérité, si Alexandre, en entrant dans l'alliance de Napoléon, songeait surtout à la Turquie, Napoléon, en l'attirant à lui, songeait davantage à l'Angleterre. Leurs intérêts n'étaient pas les mêmes, et ce fut le germe de leur mésintelligence future.

Napoléon voulait abattre l'Angleterre, et c'était pour lui la politique la plus pressante, la politique de nécessité. Constantinople ne représentait encore que la politique de magnificence. Les circonstances firent qu'elle ne fut jamais pour lui que la part du rêve; d'autres soins, dont l'Angleterre fut l'essentiel objet, le détournèrent toujours de cette féerie.

C'est pourquoi il accabla son nouvel allié de promesses; il consentit même à leur donner la forme d'engagements concrets, mais il en remit la réalisation à l'avenir. C'est pourquoi les principaux articles du traité de Tilsit, en dépit des plans de Harden-

[1] A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, I, 73.

berg, intéressent surtout la condition nouvelle de la Prusse [1]. Le rétablissement de Frédéric-Guillaume III fut le premier gage de l'amitié de Napoléon pour Alexandre; du moins Napoléon le présenta ainsi; et il fut bien entendu, en l'article 4 du traité patent, que c'était « par égard pour S. M. l'empereur de toutes « les Russies, et pour lui donner une preuve de son désir sincère « d'unir les deux nations par les liens d'une confiance et d'une « amitié inaltérables, que S. M. l'empereur Napoléon consentait « à restituer à S. M. le roi de Prusse, allié de S. M. l'empereur « de toutes les Russies, la plupart de ses provinces ». L'empereur Alexandre devait déjà s'estimer heureux que les batailles d'Iéna et de Friedland n'eussent pas d'autres suites.

Mais il convient d'analyser avec quelque précision les clauses des traités de Tilsit qui intéressent la Turquie. Elles sont renfermées, les unes dans le traité patent, les autres dans les articles séparés et secrets, les plus importantes dans le traité d'alliance.

L'article 21 du traité patent stipule la cessation immédiate de toutes les hostilités sur terre et sur mer entre les forces de S. M. l'empereur de toutes les Russies et celles de S. H. le sultan. — Par l'article 22, les troupes russes se retireront des provinces de Valachie et de Moldavie; mais lesdites provinces ne pourront être occupées par les troupes de Sa Hautesse jusqu'à l'échange des ratifications du futur traité de paix définitive entre la Russie et la Porte ottomane. — Par l'article 23, S. M. l'empereur de toutes les Russies accepte la médiation de S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, à l'effet de négocier et conclure une paix avantageuse et honorable aux deux empires. — L'article 24 établit qu'une convention spéciale fixera les délais dans lesquels les hautes parties contractantes devront retirer leurs troupes des lieux qu'elles doivent quitter en conséquence des stipulations ci-dessus, ainsi que le mode d'exécution des diverses clauses que contient le présent traité.

Tout cela était absolument correct de la part de Napoléon. Il

[1] Cf. les traités de Tilsit dans A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, appendice I.

faisait profiter la Turquie de la paix. Certes il ne lui assurait point la restitution de la Crimée, de toutes les côtes de la mer Noire, comme il le lui avait maintes fois fait espérer dans sa correspondance avec Sélim. Mais vraiment la Porte avait si peu contribué à la paix qu'elle n'était pas en droit de le lui reprocher. Il lui faisait rendre les provinces qu'elle avait perdues : c'était le fait d'un allié dévoué. Il est vrai que de vive voix — et Alexandre ne l'oubliera point — Napoléon lui avait fait entendre qu'il n'insisterait pas pour l'évacuation réelle de la Moldavie et de la Valachie par les troupes russes; mais la Porte ne le sut point; cela ne fut point écrit, et Napoléon refusa longtemps de connaître autre chose que la lettre du traité. Ces articles patents pouvaient être communiqués à la Porte; elle n'aurait pas à s'en plaindre. Elle avait intérêt à demeurer dans l'alliance française; à la renier, elle eût risqué de perdre tout à fait ce que le traité lui rendait.

Les deux premiers articles « séparés et secrets » sont ainsi rédigés : Les troupes russes remettront aux troupes françaises le pays connu sous le nom de Cattaro. — Les Sept-Iles seront possédées en toute propriété et souveraineté par S. M. l'empereur Napoléon.

Sébastiani reçut l'ordre de ne pas les faire connaître à la Porte [1]. Car elle n'aurait pas manqué d'en témoigner de l'étonnement. Les Sept-Iles Ioniennes formaient depuis 1801 une République soumise au protectorat collectif de la Porte et de la Russie. Le sultan n'eût point été satisfait que sa part de suzeraineté lui fût enlevée, sans qu'il eût été admis aux négociations; il eût pu s'inquiéter de cet établissement de la France sur les côtes de la péninsule des Balkans, quand déjà elle était installée en Dalmatie, et que d'aucuns y voyaient de sa part la volonté d'intervenir dans les destinées de l'empire ottoman. Cela eût été fait pour surexciter encore le fanatisme musulman contre les chrétiens et pour le mettre en défiance contre les desseins attribués à Napoléon. Il était sage de tenir ces stipulations secrètes.

[1] Aff. étr. *Corr. de Turquie*. Talleyrand à Sébastiani, 9 juillet 1807.

Jusque-là les traités de Tilsit n'assuraient point de sérieux avantages à l'empereur Alexandre, et, il n'est point surprenant que l'opinion russe se soit refusée à les approuver. On voyait bien les sacrifices que faisait la Russie, l'abandon des principautés et de la Méditerranée; on ne voyait pas les profits qui lui étaient réservés. On pouvait s'étonner de la soudaine affection d'Alexandre pour Napoléon.

Mais Alexandre connaissait les termes du traité d'alliance, plus secrets encore que les articles séparés et secrets. Ils renferment toutes les promesses qui attachèrent quelque temps le tsar à l'alliance française. Ils stipulaient une alliance offensive et défensive entre les deux empereurs. Par l'article 4, le tsar s'engageait à déclarer la guerre à l'Angleterre, si, le 1er novembre 1807, elle n'avait pas conclu la paix avec la France; la marche que les négociations devaient suivre à cet égard était spécifiée avec le plus grand soin; évidemment Napoléon attachait la plus grande importance à cette affaire. Mais voici l'article 8 :

« Pareillement, si, par suite des changements qui viennent de se faire à Constantinople, la Porte n'acceptait pas la médiation de la France, ou si, après qu'elle l'aura acceptée, il arrivait que, dans le délai de trois mois après l'ouverture des négociations, elles n'eussent pas conduit à un résultat satisfaisant, la France fera cause commune avec la Russie contre la Porte ottomane; et les deux hautes parties contractantes s'entendront pour soustraire toutes les provinces de l'empire ottoman en Europe, la ville de Constantinople et la province de Romélie exceptées, au joug et aux vexations des Turcs. »

On sent dans les derniers mots, qui sortent tout à fait du caractère ordinaire des actes diplomatiques, la passion que l'empereur Alexandre mettait à la question ottomane; Napoléon sans doute crut devoir les laisser passer pour paraître partager ses sentiments; il permit que le traité gardât la trace des conversations intimes où il avait entraîné l'imagination du jeune tsar sur la route de l'Orient. D'ailleurs, selon l'article 9, le présent traité

devait demeurer secret, ne pouvait « être communiqué à aucun cabinet par l'une des parties contractantes sans le consentement de l'autre ».

Alexandre Ier, qui n'avait pas d'autres profits dans le traité de Tilsit, se promettait bien de cultiver les bonnes dispositions de Napoléon, de l'obliger à tenir sa parole, à rester dans « l'air de Tilsit ». Il y devait rencontrer une formidable résistance. Car Napoléon ne voulait pas alors du partage de l'empire ottoman; il est impossible à qui que ce soit de dire qu'il l'ait jamais vraiment voulu. En tout cas, les circonstances ne lui permirent jamais d'y porter une attention soutenue.

La question ottomane n'occupa sa pensée à Tilsit que d'une façon distraite. Le traité de Tilsit est avant tout un gigantesque système contre l'Angleterre [1]. Tout y ramène la pensée : l'organisation de tout le continent sous la domination napoléonienne, l'entrée de la Prusse, de la Russie, dans le système du blocus continental; l'obligation pour la Russie d'aider la France à grouper toute l'Europe contre le gouvernement de Londres; la Turquie n'a pas encore de raisons suffisantes pour abandonner l'alliance française, en sorte que toutes les puissances, petites et grandes, vont être forcées de prendre parti pour Napoléon contre les Anglais. Ce n'est pas seulement une coalition, c'est une concentration de toutes les forces européennes dans les mains d'un seul homme pour écraser son éternelle ennemie. Restait à utiliser toutes ces forces, à tenir tous les gouvernements dans l'unique dessein où il voulait les employer. La Russie surtout devait être difficile à tenir, parce qu'elle avait d'autres intérêts et échappait le plus aisément à l'action de l'empereur des Français.

Napoléon la craignait, connaissant ses ambitions très exigeantes. Il craignait qu'elle ne voulût faire en Orient ce qu'il faisait dans l'Occident, que, sous prétexte d'assurer l'équilibre de l'Europe, elle ne voulût faire des conquêtes équivalentes. Or

[1] A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. I, p. 110.

il ne s'agissait point de l'équilibre de l'Europe ; il s'agissait de la défaite de l'Angleterre, il ne s'agissait que de cela ; tant que cela ne serait point obtenu de décisive façon, toute autre politique devait faire trêve, toute autre ambition était intempestive.

Assurément il y a dans les actes de Tilsit des stipulations qui concernent la question ottomane. C'est que Napoléon n'avait que ce moyen de s'attacher le gouvernement russe ; c'est qu'il n'était pas certain de pouvoir toujours l'arrêter sur le Danube. Il faisait la part des circonstances, qui en effet l'obligèrent à aller plus loin qu'il ne voulait en ce sens. C'est aussi qu'il tenait à surveiller ses agissements dans les Balkans et que le meilleur moyen de les surveiller, c'était de sembler y aider. Partenaire d'Alexandre, Napoléon connaissait son jeu.

Napoléon avait même de bons atouts. Si l'armée russe tenait la plus grande partie de la Moldavie et de la Valachie, — que d'ailleurs elle s'engageait à évacuer, — Napoléon avait la Dalmatie en toute souveraineté ; il allait occuper les bouches de Cattaro et les îles Ioniennes, aussi en toute souveraineté. Ce pouvait être sur la côte occidentale une excellente base d'opérations dans la péninsule des Balkans. Elle pouvait être utile pour contenir la descente des Russes au Danube inférieur. L'empereur Alexandre se persuadait que c'était seulement pour Napoléon le moyen d'aider la Russie à partager l'empire ottoman tout entier quand le moment en serait venu, et il ne s'étonnait point des armements et des vivres que son allié entassait dans Corfou, de l'activité qu'il exigeait de Marmont dans son gouvernement de Dalmatie. C'était en effet le double intérêt de ces possessions françaises de l'Adriatique, et l'attention de Napoléon y était toujours en éveil.

Dès le 8 juillet, de Tilsit, il écrivait à Marmont[1] de lui « faire connaître, par des officiers sûrs, géographiquement et administrativement, ce qu'il pourrait se procurer sur la Bosnie,

[1] A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, p. 76, note.

la Macédoine, la Thrace, l'Albanie, etc.; quelle population turque, quelle population grecque; quelles ressources ces pays offriraient en habillements, vins, argent; enfin quel revenu on en pourrait tirer tout de suite, au moment de l'occupation ». Il demandait encore au duc de Raguse un mémoire militaire. « Si deux armées entraient à la fois, l'une par Cattaro et la Dalmatie dans la Bosnie, l'autre par Corfou, quelles devraient être les forces de toutes armes pour être certain de la réussite? Quelle espèce d'arme serait la plus avantageuse? Comment passerait l'artillerie? Comment se recruterait-on? Quel serait le meilleur temps pour agir[1]? »

Le Moniteur du 1er août 1807, d'après une correspondance de Spalato, disait l'état des routes construites ou commencées par Marmont en Dalmatie. Tous les petits ports de la côte, de Raguse à Zara, Makarska, Spalato, Sebenico, étaient réunis aux gros bourgs de l'intérieur par des chemins qui pouvaient être autant de routes d'invasion en Bosnie. « Le dernier chemin qui, sortant des portes de Sebenico, s'étend sur la rive gauche de la Kerka et de la Cikola vers Dernis va doubler la pente difficile au nord-ouest des monts Taxtares, tantôt flanqué par des murs très élevés, tantôt soutenu par des arcades qui coupent la chaîne calcaire de ces montagnes escarpées. Il nous rappelle la hardiesse et la solidité des anciens chemins des Romains, dont les légions, comme les nôtres, savaient pendant la paix travailler au bonheur des nations. »

Napoléon occupait donc, dans les parages des Balkans, des positions telles que rien ne s'y pouvait faire sans sa permission et que, s'il était obligé de partager les idées de l'empereur Alexandre ou si l'Angleterre lui en laissait le loisir, il pourrait faire valoir les avantages de la France et défendre ses intérêts en Orient.

A cette politique nouvelle de la France et de la Russie, il fallait des hommes nouveaux. M. de Talleyrand céda au mois d'août

[1] Bignon, *Histoire de France depuis le 18 Brumaire jusqu'à la paix de Tilsit*, t. IV, p. 343 et 344. — *Voyages du duc de Raguse*, t. II, p. 389.

1807 le ministère des relations extérieures à M. de Champagny. M. de Talleyrand, toujours fidèle aux traditions de l'ancien régime, n'approuvait pas en sa conscience les projets de partage de l'empire ottoman, l'alliance avec la Russie, la gigantesque entreprise du blocus continental contre l'Angleterre. Il augurait de tout cela des complications auxquelles le génie même de Napoléon ne suffirait pas. Dans le même temps, à Saint-Pétersbourg, le baron de Budberg, l'homme de la politique antifrançaise, de l'alliance avec la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, cédait la place au comte de Roumiantzov, un « Oriental », fils d'un général de Catherine II, qui avait vaillamment combattu contre les Turcs avec Souvarow, un dévot du « projet grec ».

Alexandre et Roumiantzov, conscients du peu d'avantages positifs que le traité de Tilsit assurait à la Russie, allaient s'efforcer d'en « faire suer » tout ce qu'il renfermait sous forme de promesses. Napoléon allait avoir beaucoup de peine à contenir leur impatience. C'est toute l'histoire des derniers mois de l'année 1807.

III

LA TURQUIE APRÈS LE TRAITÉ DE TILSIT.

L'exécution du traité de Tilsit fut commencée dès Tilsit, selon des instructions très précises combinées entre les deux gouvernements de France et de Russie. Des ordres furent expédiés par l'empereur Alexandre aux commandants de ses vaisseaux dans la mer Méditerranée d'avoir à rentrer dans la mer Noire, par les Détroits si la Porte voulait leur en accorder le passage; sinon, par le détroit de Gibraltar et l'Atlantique, où les ports français leur devaient assurer abris et vivres [1]. D'autres ordres furent donnés pour l'évacuation de Cattaro et des îles Ioniennes par les troupes russes, qui devaient revenir par

[1] *Corr. de Napoléon*, t. XV, 12,885, 12,886.

Trieste ou Venise. La Russie renonçait à toute influence dans la Méditerranée. L'affaire était d'importance. Elle s'accordait mal avec l'espérance conservée par le gouvernement de Saint-Pétersbourg, que la Russie tirerait de l'alliance française des avantages pour le développement de son influence dans les Balkans vers Constantinople et les Détroits.

Marmont reçut l'ordre d'envoyer une garnison à Cattaro et de rétablir des rapports amicaux avec les Monténégrins, qui n'avaient cessé jusque-là de soutenir la cause de la Russie et d'inquiéter la frontière des gouvernements de la Dalmatie. Les Monténégrins répugnèrent d'ailleurs toujours à s'entendre avec les officiers français, dont ils redoutaient le voisinage et les projets. Comme la plupart des peuples slaves des Balkans, ils comptaient sur la Russie, détestaient la France, à laquelle ils reprochaient ses relations cordiales avec la Porte : ils eussent volontiers uni dans une même haine le sultan et l'empereur Napoléon.

Le 1er septembre 1807, le général César Berthier, nommé gouverneur général des îles Ioniennes, s'installa à Corfou. La liberté des cultes fut proclamée ; cependant la religion grecque était reconnue comme étant la religion dominante dans le pays ; une députation sénatoriale de cinq membres, réunie deux fois par semaine, devait assister le gouverneur dans l'administration des intérêts des Sept-Iles. Corfou bientôt fut un énorme centre d'approvisionnements et de munitions, le quartier général des desseins de Napoléon sur l'Orient. Spectacle mélancolique d'ailleurs, que celui du grand effort qui y fut préparé pour un résultat nul.

Il était nécessaire surtout d'annoncer à la Porte les derniers événements et d'assurer la suspension des hostilités sur le Danube. L'adjudant-commandant Guilleminot en fut chargé, et il dut partir aussitôt. Il devait passer en Moldavie, communiquer la nouvelle de la paix au général russe Michelson et au grand vizir — dont Napoléon ignorait la mort — et préparer entre eux la signature d'un armistice. Il devait ensuite

gagner Constantinople, communiquer à la Porte les articles du traité qui la concernaient. Le soin d'obtenir l'adhésion du divan et de lui expliquer la nouvelle politique de la France était réservé au général Sébastiani. Ce n'était pas une besogne agréable pour celui qui, depuis quelques mois, n'avait pas d'autre mission que de nouer d'étroites relations entre la Porte et la France, de pousser les Turcs contre la Russie, de réveiller toutes les puissances de l'Islam.

Guilleminot remit à Sébastiani des instructions chiffrées qui renferment la pensée de Napoléon, mais qui n'en sont pas moins singulièrement ondoyantes. « Mon système sur la Porte, y disait l'empereur, chancelle et est au moment de changer. Cependant je ne suis pas décidé : la meilleure amitié subsiste entre moi et la Russie. L'empereur Alexandre a passé vingt jours ici et j'ai lieu d'espérer que notre union sera constante... Je reste encore ami de la Porte, mais je suis redevenu ami de la Russie. » Il rejetait d'ailleurs les torts au sultan. « Le sort du sultan Sélim m'a été au cœur. » Et Sébastiani devait témoigner, si possible, l'intérêt que l'empereur prenait à Sélim, mais en y mettant « assez de ménagements pour ne pas accélérer sa mort ».

« Vous ferez sentir, ajoutait-il, que j'ai été choqué du renvoi de mes canonniers et de ce qu'on a assez peu ménagé mon ambassadeur pour ne pas lui faire de notification (au sujet de l'avènement du nouveau sultan)... Il est ridicule que le sultan Mustapha ne m'ait pas écrit, à moi qui seul ai protégé son empire ; car enfin les Turcs n'auraient pas résisté à la Russie si je ne les avais pas protégés. » Napoléon ne se souvenait plus que, laissée à elle-même, la Porte n'aurait peut-être pas déclaré la guerre aux Russes et aux Anglais. Cependant Sébastiani devait ménager la Porte, la garder dans le système français; il était informé que Cattaro et les Sept-Iles devenaient possessions françaises, mais était invité à le tenir secret. Il devait tâcher d'obtenir le passage des vaisseaux russes de la Méditerranée par les Détroits. Il devait enfin inviter le sultan à envoyer un ambas-

sadeur à Paris et à accepter clairement la médiation française[1]

Napoléon craignait que la Porte ne se jetât de dépit dans l'alliance anglaise ; il réussit à la tenir quelque temps dans son système. Ce fut la période ingrate de la mission de Sébastiani.

L'empereur exagérait beaucoup, pour s'excuser lui-même, les reproches qu'il avait à faire au gouvernement ottoman. Dès le moment de la révolution, Sébastiani se déclarait incapable d'en apprécier le caractère ; parmi les victimes il y avait à la fois des amis de la France et de la Russie, en plus grand nombre de ces derniers[2]. La légation de France avait « couru de réels dangers », parce que les exécuteurs des ordres de Cabakchi-Oglou pensaient y trouver des proscrits et confondaient naturellement la cause de la France avec celle du Nizam. Sébastiani, alors malade à la campagne, s'était hâté de revenir à Constantinople, et toute manifestation hostile avait cessé. Le consul de France en Bosnie, David, annonçait quelque temps après le rappel du pacha de cette province, Méhémet, un des plus fidèles amis de la France parmi les fonctionnaires ottomans, et il n'augurait rien de bon de cette décision de la Porte. « Cela me fait trembler pour lui. » Il est vrai que, dans sa correspondance suivante, il rectifiait ce renseignement : Méhémet était appelé à Constantinople pour y prendre les fonctions de capitan-pacha et épouser l'une des sœurs du sultan. « C'est, dit-on, une princesse de trente ans qui n'est point jolie, mais qui a beaucoup d'esprit. Au reste, son âge et sa figure importent peu si, comme on me l'assure, il n'est point permis à son mari de...[3] ».

Les premières mesures prises par le nouveau gouvernement avaient paru l'effet de dispositions hostiles à l'égard de la France, et ce furent les premières nouvelles adressées à Napoléon au sujet de la révolution. Sélim avait donné des ordres pour faciliter le passage de 600 canonniers français venus de l'armée de

[1] NAPOLÉON, Correspondance, t. XV, 12.886, 9 juillet 1807, Napoléon à Talleyrand.

[2] Aff. étr., *Corr. de Turquie*. Sébastiani à Talleyrand, 1er juin.

[3] *Idem*, de Traunik, 3-15 août, David à Talleyrand.

Dalmatie : Mustapha révoqua les instructions de son prédécesseur et demanda officiellement à Sébastiani d'écrire à Marmont pour le rappel de ces soldats [1].

Sébastiani en concluait que sa présence à Constantinople ne pouvait plus être que nuisible aux intérêts de la France : il était trop lié avec Sélim pour être en faveur auprès du nouveau sultan. Il considérait Mustapha comme un souverain « très attaché aux préjugés de sa religion, aux anciens usages, ennemi de toute innovation ».

« Le gouvernement, écrivait-il, sera une oligarchie ecclésiastique, se défiant de toutes les nations chrétiennes, de l'Angleterre et de la Russie comme de la France, à moins que les événements n'entraînent cette nation vieille et débile [2]. »

Cette dépêche, l'une des premières que Napoléon ait lues sur la révolution de Constantinople, explique quelques-uns des points essentiels des conventions de Tilsit et les modifications que subit alors la politique de la France. Il n'est pas sûr que Napoléon aurait traité aussi négligemment la Porte si Sélim avait vécu.

Ces mauvaises dispositions de la Porte ne durèrent que quelques jours, et les premières impressions de Sébastiani parurent bientôt avoir été un peu hâtives. Il se tenait, depuis la révolution, dans les sentiments d'une réserve très froide et très digne. Les ministres turcs s'en montrèrent inquiets. Ils virent l'ambassadeur, engagèrent avec lui la conversation, parurent décidés à conserver l'amitié de la France. Sébastiani leur déclara que, pour cela, il leur fallait persister résolument dans la guerre contre la Russie. Il eut, notamment le 8 juin, avec le reis-effendi et le chef des ulémas une conférence qui lui donna pleine satisfaction. Un hatti-chérif annonça solennellement à tous les sujets du sultan la continuation de la guerre. Des cassolettes de bois précieux, des pistolets richement ciselés

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Sébastiani à Talleyrand, 17 juin 1807.

[2] *Idem*, 1er juin, Sébastiani à Talleyrand. — Arch. nat., A F, IV, 1688, 5e dossier.

furent préparés pour être offerts en cadeaux à l'empereur Napoléon : ils ne devaient pas arriver à leur destination; le porteur en effet fut arrêté en août par des voleurs et dépouillé. Les ministres adressèrent même à Sébastiani des paroles de regrets au sujet de la déposition de Sélim : l'ambassadeur garda le silence.

Le 14 juin, Sébastiani reçut de la Porte et transmit aussitôt à Talleyrand une note officielle par laquelle elle s'engageait à continuer vigoureusement la guerre, à ne faire aucune paix séparée avec les ennemis de la France ; pour le cas où des négociations seraient engagées, elle envoyait de pleins pouvoirs à son ministre à Varsovie pour prendre part au congrès général comme représentant d'une puissance alliée de la France. Sébastiani ajoutait même : « Le ministère actuel a plus de vigueur et de moralité que l'ancien ; il tiendra mieux ses engagements. »

En échange de cette note, la Porte avait demandé à Sébastiani de lui renouveler les intentions du gouvernement français, et il pensa pouvoir répondre aussitôt que « la France ne ferait aucun traité sans y stipuler l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman et sans exiger l'abolition de toutes les dispositions qui pouvaient porter atteinte à la liberté de la Sublime-Porte ».

Il avait cru devoir donner tout de suite ces assurances au divan parce que les agents anglais s'efforçaient de renouer des négociations avec la Porte, et surtout parce que Pozzo di Borgo venait d'arriver à Ténédos avec de pleins pouvoirs du tsar, offrant, moyennant la paix ou du moins la neutralité, l'évacuation de la Moldavie, de la Valachie, de l'Égypte, et les bons offices de la Russie pour la pacification de la Serbie et la restitution de Chabatz et de Belgrade[1].

Peut-être prévoyait-il néanmoins de grosses difficultés, car il renouvelait une fois de plus le désir d'être relevé de ses fonctions diplomatiques. Il se plaignait de sa mauvaise santé, de

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Sébastiani à Talleyrand, 15 juin.

douleurs de poitrine, de toux inquiétante. Il se plaignait du mauvais état de ses finances; car il avait fait d'importantes dépenses pour la réception des officiers français venus de Dalmatie au mois de février, pour les travaux des Dardanelles et du Bosphore, pour la gérance des légations de Hollande, de Naples et d'Italie. « Je sortirai d'ici abymé de dettes. » Il voulait aussi arranger les affaires de la succession de sa femme; il craignait de perdre la tutelle de sa fille, et il ne savait comment se tirer de ces embarras, n'ayant pas de code à sa disposition[1].

C'étaient là des prétextes sur lesquels il revenait sans cesse. En vérité, il ne s'était jamais plu à Constantinople, même au temps de ses plus glorieux succès; il y avait souffert; il devait avoir bientôt d'autres sujets de plaintes.

Le 9 juin, le colonel Pozzo di Borgo, arrivé à Ténédos à bord du *Tverdoy*[2], muni de pleins pouvoirs de l'empereur de Russie, avait adressé au divan une très longue lettre sur la situation politique, sur les embarras de la France, la puissance des alliés, les vrais intérêts de la Porte. Quelques jours après, l'Angleterre envoya un nouvel ambassadeur, sir A. Paget, dont le premier soin fut de désavouer, au nom de son gouvernement, son prédécesseur Arbuthnot et l'amiral Duckworth, et ainsi d'exprimer des regrets au sujet des événements de février et mars. « Est-il possible, s'écriait à ce propos Sébastiani, qu'un gouvernement désavoue le lendemain ce qu'il a ordonné la veille[3]? » Secrètement quelques pourparlers furent engagés entre la Porte et les deux représentants de l'Angleterre et de la Russie.

Sébastiani en fut prévenu par le prince Soudzo, qui paya bientôt de sa tête cette indiscrétion.

Il courut au divan, se fâcha, menaça de rompre toutes relations avec la Porte, de quitter Constantinople. On eut de la peine à le calmer. Les pourparlers furent arrêtés. Il exigea que Pozzo et Paget reçussent des réponses très nettes qui ne leur laissassent

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, 28 juin 1807.
[2] *Idem*, Sébastiani à Talleyrand, 9 juin.
[3] *Idem*, 17 juin, Sébastiani à Talleyrand.

aucune espérance d'accord avec la Porte. Il les rédigea lui-même avec le muphti. A sir Paget, il était déclaré qu'il ne serait pas reçu par le sultan avant l'évacuation de l'Égypte et de toutes les stations occupées par les Anglais en deçà de Malte, que d'ailleurs tous arrangements ne pouvaient être discutés par la Turquie que conjointement avec la France. Pozzo di Borgo reçut une déclaration encore plus vigoureuse. « La Sublime-Porte aimerait mieux s'ensevelir sous les ruines de la patrie que de conclure encore des traités semblables à ceux qui lui ont été jusqu'ici extorqués par la violence. En conséquence, elle exigeait que la Russie ne se mêlât plus de l'administration de la Moldavie et de la Valachie, ni des affaires de commerce ou de culte des sujets rayas du sultan, en un mot d'aucune des affaires intérieures de la Turquie; qu'elle restituât la partie usurpée de la Géorgie, qu'elle évacuât la république des Sept-Iles [1]. »

La Porte faisait donc preuve des meilleures dispositions à l'égard de la France. Mais elle voulait être rassurée sur les intentions de Napoléon. Sébastiani donnait les meilleures paroles. Cependant il craignait de prendre des engagements qui seraient ensuite désavoués. Il se plaignait de n'avoir pas de nouvelles. « Le manque de lumières, écrivait-il à Talleyrand, me met dans une position dont Votre Excellence concevra facilement le désagrément et redouble le désir que j'ai de quitter le pays[2]. » En même temps il donnait les meilleurs renseignements sur le nouveau gouvernement. « Sultan Mustapha admire Sa Majesté. Sultan Sélim est bien portant; il est souvent consulté par le nouveau sultan; il est résigné, et même il s'applaudit de ne plus être à la tête des affaires[3]. »

Tous les nuages qui s'étaient formés entre la France et la Turquie, lors de la révolution de mai, étaient donc dissipés par la bonne volonté de la Turquie. Le 26 juin, le reis-effendi adressait à Tayllerand les lettres les plus amicales; il espérait que les

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, 28 juin, Sébastiani à Talleyrand.
[2] *Idem*, Sébastiani à Talleyrand, 25 juillet.
[3] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Sébastiani à Talleyrand, 25 juillet.

liens déjà formés entre les deux nations alliées se resserreraient désormais, il affirmait que c'était le plus sincère désir de la Porte.

Ces lettres se croisèrent avec une correspondance de Talleyrand en date de Tilsit. Le ministre annonçait à Sébastiani la signature de l'armistice entre la France et la Russie ; il promettait que si des négociations s'ouvraient pour une paix définitive, les intérêts de la Porte seraient sauvegardés ; il faisait allusion à de vagues nouvelles qu'il venait de recevoir par Widdin sur des troubles arrivés à Constantinople. Il communiquait la nouvelle de l'armistice au grand vizir, lui promettait aussi de défendre les intérêts de la Turquie, mais laissait entendre que le gouvernement français n'était obligé à rien, qu'il avait les mains libres, que le ministre ottoman envoyé auprès de l'empereur Napoléon avait refusé de rien conclure, que la Porte donc ne pouvait rien exiger.

L'ambassadeur ottoman envoyé extraordinairement par la Porte au quartier général de Napoléon, Vahid-Effendi, fut prévenu très tard des résultats des négociations de Tilsit. En vérité, il ne fut pas prévenu du tout, et apprit les événements par la rumeur publique. Le 12 juillet, trois jours après la signature des traités définitifs, il écrit à Talleyrand. Il se plaint de n'avoir pas été informé de la conclusion de l'armistice ; il proteste contre toute paix séparée [1], qui serait une violation des engagements pris par le gouvernement français à l'égard de la Porte ; il voulait voir l'empereur ; on l'a prié de l'attendre à Varsovie ; or il vient d'apprendre son départ précipité pour Dresde. « Il est évident, ajoute-t-il, qu'il est tout à fait insignifiant que je reste seul à Varsovie. » Et il demande où il doit aller résider, puisqu'il est accrédité auprès de la personne de S. M. l'empereur Napoléon.

Talleyrand lui répondit de Dresde la lettre suivante, singulièrement insuffisante à renseigner l'ambassadeur sur ce qui

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Vahid-Effendi à Talleyrand, 12 juillet.

l'intéressait le plus : « Je présume que l'intention de Votre Excellence est d'attendre à Varsovie les instructions de son gouvernement ; il me sera personnellement agréable que ces instructions me procurent l'avantage de la revoir : j'attache trop de prix aux relations que j'ai eues avec Votre Excellence pour ne pas en désirer la continuation. »

Le langage diplomatique est fait d'exquises formules ; on se demande pourtant si celles-ci ne sont pas mêlées de quelque ironie ; aussi bien Talleyrand n'en était-il pas incapable. Cela le dispensait de donner au ministre turc des explications qui n'auraient pas manqué d'être embarrassantes.

A la lettre qui annonçait à la Porte la signature de l'armistice, le reis-effendi répondit aussitôt qu'il acceptait aussi l'armistice en principe pour les troupes turques du Danube [1]. Il exprimait l'espoir que, quand même Vahid-Effendi n'aurait pas encore achevé le traité direct entre la France et la Turquie, il serait admis au congrès de la paix et pourrait mener ensemble l'œuvre des traités d'alliance avec la France et de la paix générale. Le sultan, à la même date du 22 juillet, donnait des assurances de même nature, affirmait sa foi dans les bons offices de l'empereur Napoléon pour garantir l'intégrité de la Sublime-Porte, exprimait la conviction « qu'une déviation de la grande voie de l'alliance serait à jamais impossible ».

On le voit, sauf quelque manque d'égards dans les premiers jours qui suivirent la révolution, la conduite du nouveau gouvernement ottoman envers la France était aussi correcte que possible.

Sébastiani lui-même en témoignait toujours dans les termes les plus précis. La Porte lui paraissait excellemment disposée, même à prendre contre le commerce anglais des mesures de prohibition absolue. Mais elle manifestait ses inquiétudes sur les négociations de Tilsit, cherchait à s'éclairer auprès de l'ambassadeur français. Il était incapable de rien dire, même de maintenir

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Méhémet-Saïd-Halet à Talleyrand, 5 août 1801.

les assurances formelles de sa note du 14 juin ; « il marchait à tâtons... » — « Depuis que je suis à Constantinople, écrivait-il à Talleyrand le 18 juillet, je me suis trouvé quelquefois dans des situations difficiles : jamais aucune ne m'a été aussi pénible que celle-ci. J'ai l'air d'avoir trompé ce gouvernement et de vouloir le tromper encore [1]. »

Cependant quelques bruits commençaient à percer au sujet des conditions de la paix, assez précis à la fois et assez vagues pour autoriser ces inquiétudes. Le 22 août, Vahid-Effendi, installé pour quelque temps à Vienne, en attendant un poste fixe, renouvelle ses protestations auprès de Talleyrand. « L'avènement du nouveau sultan, écrit-il, étant d'ordre intérieur, ne peut influer sur les relations extérieures de la Turquie ; le nouveau sultan est décidé à conserver et à fortifier les liens que son prédécesseur a contractés avec la France, à continuer avec vigueur la guerre contre la Russie et l'Angleterre, à ne faire aucune paix séparée avec l'une ou l'autre [2]. » Il rappelle les promesses maintes fois consenties par le gouvernement français, notamment au sujet de l'abolition des clauses du traité de 1774 qui portent atteinte à l'indépendance et à la liberté de la Sublime-Porte ; et il demande en quel lieu il doit se rendre pour prendre part au congrès général de la paix ; car il n'admet pas qu'on puisse s'y passer de sa présence. Ce personnage était, six semaines après la paix, singulièrement ignorant ; ou sans doute il faisait l'ignorant, ce qui lui permettait de renouveler les engagements échangés entre son gouvernement et celui de la France. Cela n'était point dépourvu d'habileté spirituelle, sans aucune chance de sanction d'ailleurs.

Peu à peu la nouvelle de la paix gagnait, à travers l'Autriche, les provinces turques des bords du Danube. Comme on en ignorait les termes, on les inventait, et l'imagination dans cette voie allait aussitôt très loin. On parlait, en Bosnie, d'un démembrement complet de l'empire ottoman : la Bosnie et l'Herzégovine seraient jointes à la Dalmatie ; la Morée serait annexée au royaume

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Sébastiani à Talleyrand, 18 juillet.
[2] *Idem*, Vahid-Effendi à Talleyrand, 22 août 1807.

d'Italie, qui s'appellerait le royaume de l'Adriatique ; la Serbie reviendrait à l'Autriche, la Moldavie et la Valachie à la Russie [1]. Déjà on signalait la présence en Autriche de nombreux officiers français, il y en avait beaucoup aussi à Venise, à Corfou ; Marmont pressait la construction des routes à travers les montagnes de la côte illyrienne.

A la fin du mois d'août, comme le consul français David communiquait au pacha de Bosnie quelques-uns des articles des traités de Tilsit, ce qu'il en savait, le pacha observa : « Je vois bien peu de chose pour nous dans tout cela... Il est vrai, ajouta-t-il, que nous avons peu mérité. » Les Turcs en effet continuaient de faire preuve partout d'une incurable inertie ; ils ne songeaient pas à profiter des circonstances pour en finir avec l'insurrection des Serbes ; les chefs ne trouvaient point de soldats. « On a beau, écrivait David, planter les trois queues et les arroser du sang des agneaux, pour signal de guerre et de départ ; on a beau donner des sérénades barbares aux janissaires qui s'inscrivent, pour les honorer et encourager les autres ; après toutes ces cérémonies, qui durent des semaines, les graves musulmans restent sur leurs tapis. L'empire ottoman, si j'en puis juger par cette province, ressemble à un homme mal éveillé et qui retombe dans un profond sommeil dès qu'on cesse de crier autour de lui et de l'agiter avec violence. Les Turcs, depuis le nouveau règne, sont en effet retombés dans cette léthargie qui finira par être la mort. Je désire vivement de ne pas assister à leurs obsèques [2]. »

Cette idée s'accréditait partout, que la chute de l'empire ottoman était proche, qu'elle avait été décidée à Tilsit. Sébastiani en exprimait une fois de plus la conviction ; cet empire lui paraissait plus près de sa ruine que jamais ; il pensait que la famille d'Ali de Janina jouerait un grand rôle dans les événements considérables qui allaient se produire. Le grand vizir, à ce moment à l'armée du Danube, écrivait au divan : « L'empereur des

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, David à Talleyrand, de Traunik, 13 septembre 1807.

[2] *Idem*, David à Talleyrand, 25 août 1807.

Français vient de conclure *sa* paix et de retourner à Paris. Dans le traité qui a été signé, il n'est pas question de la Turquie, et il nous livre à la merci des Russes. Deux officiers de l'armée du général Michelson viennent de me donner ces nouvelles. Vous voyez combien vous avez été imprudents en plaçant toute votre confiance dans la France et en prenant l'engagement de ne traiter que de son consentement avec la Russie et l'Angleterre. » Le bruit de la trahison de la France se répandit à travers Constantinople ; les Français furent insultés dans les rues ; la situation devint dangereuse pour eux, dans une ville où le fanatisme est toujours si facile à irriter.

Les ministres du sultan partagèrent cette émotion, quoiqu'elle ne paraisse pas du tout dans les lettres officielles adressées au gouvernement français. Sébastiani chercha d'abord à les tranquilliser, leur affirma que la France n'abandonnerait point la Porte, que l'intégrité et l'indépendance de la Turquie seraient certainement assurées, qu'il fallait attendre de connaître les articles du traité.

Mais, quand on connut les articles du traité, de dures paroles furent échangées entre les ministres de la Porte et l'ambassadeur de France[1]. Ils tinrent une conférence, à laquelle ils invitèrent Sébastiani. Ils y exprimèrent en termes violents leur irritation : l'empereur Napoléon n'aurait pas dû ratifier la paix avant de s'être concerté avec son allié le sultan ; la Turquie était sacrifiée ; toutes les promesses faites par la France au sujet de son intégrité étaient violées ; il était inadmissible que les provinces danubiennes, après leur évacuation par les Russes, ne pussent pas être occupées par les troupes du sultan. Ils dirent tout leur mécontentement : la France a abandonné, a trahi la Porte ; ils ne se regardent plus comme liés avec elle ; ils vont traiter avec l'ambassadeur anglais ; ce sera facile, il est tout près, il les attend à Ténédos. Sébastiani leur répliqua que l'empereur Napoléon en aurait du ressentiment et qu'il le ferait voir ; il dut élever

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, Sébastiani à Talleyrand, 9 août 1807.

la voix pour leur imposer silence et rompit la conférence, qui devenait injurieuse.

Ce fut un moment très funeste à l'influence française auprès de la Porte ; en vérité, elle ne redevint jamais ce qu'elle avait été au commencement de cette même année. Le rôle de Sébastiani devenait particulièrement pénible. Il ne voulait plus rester dans ce pays, qu'on pouvait l'accuser d'avoir trompé et livré à ses ennemis. Il demanda son rappel avec des instances nouvelles ; il proposa même qu'on le remplaçât par M. de Latour-Maubourg, qui, disait-il, serait plus utile à la France dans la situation nouvelle qui allait se présenter. A sa mission, glorieuse jusque-là, il prévoyait une moins heureuse conclusion [1].

Cependant les ministres du sultan avaient le langage moins haut dans leur correspondance officielle. Le reis-effendi, Méhémet-Saïd-Halet, écrivait à Talleyrand que la Porte était satisfaite de la paix et des assurances amicales qu'elle avait reçues de la France à cette occasion ; il envoyait de pleins pouvoirs à Muhib-Effendi, ambassadeur à Paris, pour la négociation de la paix avec la Russie et la conclusion d'un traité d'alliance avec la France. Et il ajoutait : « Daigne le Tout-Puissant préserver de si beaux nœuds de l'outrage accidentel du temps et les faire concourir à ses divines faveurs ! »

Sébastiani lui-même eut sans doute bientôt de meilleurs rapports avec la Porte. Il annonça le 23 août l'adhésion formelle du divan à tous les articles du traité de Tilsit et notamment à la médiation française ; on avait décidé d'adjoindre, pour les négociations de Paris, un uléma à Muhib-Effendi. « Votre Excellence, écrivait-il à Tayllerand, aura ainsi le plaisir de voir à Paris un cardinal turc. »

Le sultan Mustapha disait même alors à l'ambassadeur français qu'il s'en remettait absolument à la prudence et à la sagesse de Napoléon. « Sa Majesté peut faire de cet empire tout ce qu'elle voudra. Il est à sa merci [2]. »

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, 9 août 1807, Sébastiani à Talleyrand.
[2] *Idem*, Sébastiani à Talleyrand, 23 août.

Le divan s'était évidemment arrêté à un système très net : continuer la guerre avec l'Angleterre, exécuter avec fidélité tous les articles de Tilsit comme s'ils avaient été consentis par le sultan, ne donner ainsi à l'empereur Napoléon aucune occasion de plaintes, aucun prétexte de rupture, s'attacher étroitement à l'alliance française, empêcher que l'alliance franco-russe n'eût pour conséquence la ruine de la Turquie, en détourner ailleurs la menace. C'était abonder dans le sens des desseins de Napoléon. C'était continuer discrètement l'alliance antérieure.

Champagny l'expliquait sans ambages à Sébastiani au commencement de septembre. Toute l'Europe est unie désormais à la France contre l'Angleterre ; il n'y a plus de neutres ; il faut être pour l'une ou pour l'autre, et il ne sera pas permis à la Porte de ménager habilement les deux parties. Le gouvernement ottoman espérait, dit-il, recouvrer la Crimée et ses anciennes limites, prétentions singulièrement outrées dans son état de faiblesse et d'anarchie, au moment d'une révolution qui en présage d'autres. Les armées du sultan n'ont aucune valeur ; l'armistice obtenu par la France les sauve d'une entière destruction et assure à la Porte la Moldavie et la Valachie, qu'elles n'ont pas été capables de reconquérir. D'ailleurs la Porte n'a aucun traité avec la France ; l'ambassadeur ottoman n'a rien voulu signer ; il a fait preuve à Varsovie, à Dantzig, de la plus évidente répugnance à la moindre négociation sérieuse. Les engagements pris par Napoléon à l'égard du sultan Sélim avaient un caractère absolument personnel et amical ; l'empereur les eût peut-être renouvelés à son successeur ; mais le sultan Mustapha est demeuré plus de quinze jours sans notifier son avènement ; il n'a adressé à l'empereur aucune lettre, aucune ambassade officielle ; il a renvoyé les canonniers français que Sélim avait demandés.

L'empereur devait-il donc, pour ce gouvernement inconstant, capricieux, cruel, se refuser à une paix honorable et continuer une guerre dont lui seul supportait tout le poids ? — La France n'a manqué à aucun engagement, n'en ayant contracté aucun ; elle a ménagé dans la mesure du possible les intérêts de la Porte

en insérant au traité un armistice russo-turc et une médiation française pour la négociation d'une paix définitive. — Si la Porte accepte ces conditions, elle aura la Moldavie et la Valachie, « et encore quelques moments de végétation. » Si elle fait la paix avec l'Angleterre, elle peut être regardée comme perdue ; elle sera démembrée ; « son existence politique aura pris fin avec l'année[1]. »

Édouard Driault.

[1] Aff. étr., *Corr. de Turquie*, 7 sept. 1807, Champagny à Sébastiani.

(*A suivre.*)

DOCUMENTS ORIGINAUX

FUNÉRAILLES DU CARDINAL BERTRANDI

A VENISE, EN 1560

Jean Bertrand ou Bertrandi fut l'un des personnages politiques les plus importants du règne de Henri II [1]. Premier président au Parlement de Toulouse, président, puis premier président au Parlement de Paris, il fut fait garde des sceaux en 1551, lors de la retraite du chancelier Olivier, et l'année suivante, en l'absence de Henri II, il eut, auprès de Catherine de Médicis, la présidence du Conseil. Devenu veuf de Jeanne de Barras, dame de Mirebeau et de Villemor, qui lui avait donné trois enfants, un fils et deux filles, il entra dans les ordres; évêque de Comminges en 1555, il passa, en 1557, à l'archevêché de Sens, et reçut cette même année le chapeau de cardinal. Après la mort de Henri II, il dut abandonner les sceaux, qui furent rendus au chancelier Olivier. Peu de temps après, le pape Paul IV étant mort, il prit part au conclave d'où sortit Pie IV, le 25 décembre 1559. Il paraît avoir fait à Rome un assez long séjour, retenu qu'il y était vraisemblablement par le procès du cardinal Carlo Carafa. Vers la fin de l'année 1560, il avait repris le chemin de la France, lorsque la mort le surprit à Venise, le 4 décembre.

[1] Sur Jean Bertrandi, on peut consulter François Du Chesne, *Histoire des chanceliers et gardes des sceaux de France*, p. 620-630; le P. Anselme, t. VI, p. 486; la *Gallia christiana*, t. XII, col. 92-94. Une bonne biographie de Bertrandi est encore à faire. Les notices que je viens d'indiquer, d'ailleurs insuffisantes, ne sont pas exemptes d'erreurs. C'est ainsi que, décédé le 4 décembre 1560, il se serait trouvé, d'après Du Chesne et le P. Anselme, aux états généraux d'Orléans, qui se sont réunis le 13 du même mois. Les auteurs de la *Gallia* ne sont pas tombés dans cette erreur.

On lui fit de magnifiques funérailles. Ce n'était pas un spectacle commun, à Venise, que celui des obsèques d'un cardinal français, surtout d'un cardinal qui avait été garde des sceaux. Une personne de la suite du prélat envoya à Guillaume Bertrandi, fils du défunt, un récit détaillé de cette imposante cérémonie. La lettre adressée à Guillaume Bertrandi ne devait pas intéresser seulement le destinataire et sa famille. On en tira des copies, et l'une d'elles fut insérée, vers la fin du XVIe siècle, dans un formulaire composé en grande partie de pièces provenant des papiers des L'Aubespine, et qui forme aujourd'hui le manuscrit français 18676 de la Bibliothèque nationale. C'est à ce manuscrit que nous empruntons le texte qu'on lira plus loin [1]

Le récit de ces funérailles, auxquelles assistèrent plusieurs ambassadeurs, archevêques et évêques, le clergé, les confréries, et le doge lui-même, est intéressant pour l'histoire du cérémonial à Venise [2], où l'on s'entendait si bien aux pompes solennelles, où le protocole était si strictement observé. Les costumes sont minutieusement décrits; l'ordre des cérémonies est indiqué avec une grande précision.

Le cardinal était mort le mercredi 4 décembre, dans un palais qui n'est pas désigné, mais qui se trouvait sur la paroisse de Sant-Angelo, et tout proche du couvent de San-Stefano, occupé par les Augustins. En raison du jubilé et de l'indulgence plénière accordée par le pape « pour le faict du Concile général »

[1] Ms. français 18676, fol. 241-244. La lettre, non datée, mais écrite, comme il résulte du texte même, entre le lundi 9 et le dimanche 15 décembre 1560, porte comme titre : « Missive escripte à Venise, récitative de l'honneur faict au corps de feu monseigneur le cardinal de Sens et garde des seaulx de France, à ses obsèques et funérailles. » — Cette même lettre a été reproduite, au XVIIe siècle, dans un recueil sur le cérémonial qui jadis a fait partie de la bibliothèque du président de Harlay (ms. français 18534, fol. 371-387); le texte de cette copie est assez défectueux. — D'après les anciens catalogues alphabétiques de la collection Dupuy, une autre copie de cette même pièce se trouverait dans le volume 324 de cette collection; elle ne figure pas actuellement dans ce volume, et il ne paraît pas qu'elle y ait jamais figuré.

[2] Cf. Armand Baschet, les *Archives de Venise*, notamment les chapitres XII et XIII. Les registres appelés *Cerimoniali della Repubblica* ont dû garder le souvenir des funérailles de Bertrandi.

de Trente, et de la procession qui devait, à cette occasion, sortir le dimanche 8, les obsèques furent fixées au lundi 9. Pendant cet intervalle, le corps fut exposé dans le palais qu'avait habité le défunt; et c'est seulement dans la nuit du dimanche au lundi qu'il fut transporté, en barque, par le Grand Canal, à l'église Saint-Marc. Là il fut exposé de nouveau; mais le service solennel ne commença que dans la soirée du lundi, vers huit heures, autour de la chapelle ardente. Le cortège, qui devait être extrêmement considérable, sortit de l'église par une porte et, après un grand défilé sur la place, y rentra par une autre. Puis un orateur d'ailleurs peu connu, Battista Fontana, prononça l'oraison funèbre du défunt. Le service se continua jusqu'à une heure; après quoi la plus grande partie des assistants se séparèrent. Mais presque aussitôt après le service de Saint-Marc, il s'en célébra un autre, très solennel aussi, dans l'église San-Stefano, où l'on se rendit en gondoles, probablement par le Grand Canal. Ce nouveau service ne prit fin qu'à quatre heures du matin; les cérémonies, exclusivement nocturnes, n'avaient pas duré en tout moins de huit heures. Le corps fut déposé dans cette même église San-Stefano, « au dessus de la grand porte d'icelle, » sous les orgues; et peu de temps après, une épitaphe dont une copie, assez fautive d'ailleurs, est insérée dans la lettre que nous publions, fut posée à cet endroit, par les soins de Jacques Du Faur, abbé de la Case-Dieu, et des autres personnes qui avaient formé la suite du cardinal.

L. Auvray.

Monseigneur,

Je soullois souvent cy devant vous escripre de l'estat et affaires de monseigneur le révérendissime cardinal vostre père, que Dieu absolve, selon que la disposition de l'un et de l'autre et la commodité que j'avois, le permettoient, sans avoir laissé passer, que je saiche, la moindre occasion que s'en soit offerte. Et bien que maintenant me veoye privé d'icelle, si est-ce que ou l'usaige que j'avois de cest exercice,

ou la mémoire récente que j'ay de ce mien bon seigneur et maistre trespassé (bien qu'elle se puisse dire pour jamais invétérée), me font tenir la plume à la main, pour vous raconter encores l'ultime de ses honneurs en ce monde : je ne diz pas celluy que le comble de ses vertus, les actes héroïques et de marque qu'il a faictz, degrez et promotions d'estatz, charges et dignitez des plus grandes et honnorables de ce siècle, en l'un et l'autre bras, méritéement l'ont perpétué en la mémoire des hommes; mais de celluy qu'il a reçeu encores après son trespas, ne pouvant plus mériter, comme si vivant, mourant, et tousjours, tousjours, l'honneur le debvoit accompaigner

J'entreray doncques au discours de ma lettre, et commanceray non dès lors ne auparavant qu'il rendist l'âme à Dieu; de tant qu'à cest heure peu d'autres assistoient que ceulx de sa famille, attournés (touteffois) comme s'ilz servoient de rideaulx à son lict, mouchetez de grosses larmes qui leur dégouttoient des yeulx, voyans et la peine présente et la proche perte de leur bon seigneur et maistre; si n'est d'autant que, après avoir désenflé leurs cœurs de tant de pleurs et regretz, tous se disposèrent à ce que l'occasion présente requéroit. Entre autres choses, furent ordonnez deux des gentilzhommes de la maison pour en aller advertir monseigneur l'évesque d'Acqz [1], ambassadeur du Roy en ceste ville de Venise; lequel ayant entendu la nouvelle, bien qu'il l'eust auparavant préveue, s'estant faict informer à toutes heures de la disposition de mondict seigneur le cardinal, et luy mesmes en personne venu par plusieurs fois le visiter, tant il désiroit sa reconvalescence, adjousta encores choses à l'ennuy qu'il en avoit jà acquis. Mais après, se résolvant selon sa très grande prudence, se feist tellement de la partie en cest affaire, que, après nous avoir servy de consolateur, considérant, oultre la nation, l'honneur, l'auctorité et le lieu que nostre bon seigneur et maistre avoict tenu en la France, et celluy encores qu'il tenoit lors de son trespas, je ne diray l'obligation particullière qu'il luy confessoit avoir, luy sembla [2] importer grandement au debvoir et faict de sa charge, puis qu'il n'avoict eu ce moien du vivant, à cause de la malladie, luy faire congnoistre les effectz de sa vollunté, au moings qu'il ne fust obmis de ce qu'appartenoit pour l'honorer à son enterrement.

A ceste cause, dès le lendemain au matin, s'en alla devers la Seigneurie de Venise, exposant le trespas dudict seigneur, discourant là-dessus (comme il sçait tropt mieulx faire) de ses vertuz et mérites, ce

[1] François de Noailles, évêque de Dax.
[2] *Ms.* : semble.

que lors luy dicta la mémoire; dont les prince[1] et seigneurs là assemblez en la manière acoustumée, plus marriz pour n'avoir aussi eu ceste commodité de caresser mondict seigneur en son vivant, comme ilz s'estoient bien résoluz de faire, sans l'empeschement de la malladie, que estonnez d'entendre ce trespas, qu' est chose naturelle, délibérèrent et ordonnèrent qu'en cest acte de sépulture, seroict faict l'honneur et observé telle cérémonie, que si c'estoit pour le prince mesmes, et plus encores, ne pouvant lors de ses obsèques y assister que mort, en ceulx icy assisteroit vivant. A ces fins, seroict le corps du deffunct apporté en l'esglise de Sainct-Marc, le dimanche ensuivant et dernier passé, au soir, pour y estre et reposer toute la nuict et jusques au lendemain, que se feroit le service, en la forme et pompe que sera cy après récité. Et pour ce que ce pendant et depuis le jour du trespas, qui fust le mercredy quatriesme, jusques au jour de l'enterrement, qui fust le lundy neufiesme du présent, y a eu intervalle de quattre jours entiers, le corps estant revestu de tous les acoustremens de cardinal, jusques à la chappe pontificale, aiant le bonnet rouge à la teste, le chappeau sur les piedz, et levé hault en une salle du pallais où il résidoit, toute atournée en deul, bruslant ordinairement à l'entour de luy cinq cierges de cire blanche, ledict seigneur ambassadeur et plusieurs autres seigneurs, gentilzhommes et dames de la cité luy vindrent donner de l'eaue béniste.

Ce pendant aussi se préparèrent les choses nécessaires pour le jour des obsèques, comme les vestemens de deul de ceulx de la famille et des pauvres. Et encores la principalle occasion de différer si longuement, à tout le moings du dimenche jusques au lundy, fust parce que le jubilé et indulgence plénière décernée par nostre Sainct-Père pour le faict du Concile général[2], se rencontra ce jour de dimanche, que fut faict une procession généralle, laquelle avant d'estre parachevée fust midy passé, sans qu'il fust possible employer ce jour là en autre chose que comme les autres trois précédens; excepté sur la nuict, où environ une heure d'icelle que les presbtres de l'église St-Angelo, qu'est la parroisse, vindrent quérir le corps; et icelluy, sorty du pallais sans grande cérémonie ne autre compagnie pour lors que de ceulx de la famille, mis dans une barque avec les presbtres et quelque nombre de cierges, suivye de plusieurs gondolles, où estoict ladicte famille, le long du Grand Canal fust porté jusques au devant ladicte église Sainct-Marc, et là reçeu par les chanoines d'icelle, mis en une chappelle où reposa toute la nuict, bruslant autour de luy quattre grandz

[1] C'est-à-dire le doge, qui était alors Jérôme Priuli.
[2] Le concile de Trente.

cierges de cire blanche, sans que personne touteffois y demeurast pour veiller ny autrement, estant tousjours acoustumé, hors le temps du service divin, tenir les portes de ladicte esglise bien fermées, pour ce que c'est le lieu où est le trésor de la Seigneurie.

Mais le lendemain lundy matin, à l'ouverture d'icelles, entré le maistre des cérémonies, feist préparer une chappelle ardente, qu'on appelle icy un baldequin, posé au milieu, et contenant une partie de l'église; au dedans duquel, hault élevé comme ung théâtre, couvert de drapt d'or frizé, et les armoiries[1] de mondict seigneur le cardinal semées tout à l'entour, y fust mis le corps, despouillé préalablement de la chappe pontificale qu'il portoit auparavant, et pareillement du bonnet rouge, et en lieu d'iceulx revestu d'un surpelis et d'une chasuble d'or de mesme quels drapt[s] précédemment, d'une mistre d'inestimable valleur sur la teste, la croix archiépiscopalle d'un costé, à main droicte, et la crosse de l'autre; où illecq depuis le matin jusques à une heure après midy reposa, acompagné par intervalle de tout le peuple de la ville, successivement entrant et sortant de ladicte esglise, désireux de veoir ce bon seigneur en face, et comme il estoit adorné; singulièrement aussi pour la rarité de la chose, faisant telles obsèques dans ceste esglise, qui n'avoict esté veu que par les plus antiens, lesquelz encores (peult-estre) en avoient peu de mémoire; accompaigné aussi de son aulmosnier et quattre stafiers, qui estans tout debout sur ledict théâtre, y demeurarent ordinairement; le baldequin tout couvert et de costez remply de torches, cierges et chandelles de cire blanche, [qui] furent toutes allumées; et fut si grand le luminaire, que, avec l'obscurité naturelle de l'église, surpassa la lueur du soleil, augmentant encore davantaige tant plus il s'anuictoit.

Ce pendant et de matin furent dictes et célébrées messes par toutes les chappelles et autelz de ladicte esglise; lesquelles cessans, les portes d'icelle fermées après disner, soudain furent les pauvres vestuz de leurs habitz, vestuz encores en dueil tous ceulx de la famille, fors le nombre de sept, destinez à porter le grand dueil; et tous montez en gondoles, s'en allèrent en ladicte esglise, s'ordonnans et arrengeans tout à l'entour de ladicte chappelle ardente; d'autre costé, les sept qui portoient le grand dueil, s'en allèrent vestir en une chambre du cloistre. Ce faict, furent conduictz par le maistre des cérémonies jusques en la Salle du Prince, où n'arrestèrent guères, que Sa Sérénité, entendant leur arrivée, sortist de sa chambre, vestu d'une robbe d'escarlate rouge

[1] Les armoiries de Jean Bertrandi étaient : d'azur au cerf passant d'or, au chef d'argent; on les trouvera reproduites notamment dans Fr. Du Chesne, *Histoire des chanceliers de France*, p. 620, et dans le P. Anselme, t. VI, p. 486.

jusques à plante de pied, fourrée d'hermines, qui est son habit de deul, son bonnet ducal sur sa teste. Sortist après luy mondict seigneur l'évesque d'Acqz, ambassadeur, encores les ambassadeurs des ducz de Savoye et Ferrare; lesquelz, pour l'absence de celluy du pappe, qui estoyt mallade, et ceulx de l'empereur et roy catholicque, qui estoient dès quelque temps auparavant hors de la ville, marchans tous quattre ensemble, sçavoir est nostre ambassadeur à costé droict du prince, et chascun des autres deulx tenant ung costé. Sortirent après les seigneurs Quais, Sainz[1] et le reste de la Seigneurie, en nombre de plus de trois ou quattre cens, tous veilles gens chenuz et de grave présence; lesquelz, vestus les douze premiers de leurs robbes longues d'escarlate viollette, à mesure qui sortoient, prenans le costé gauche, s'accompagnoient d'un de ceulx qui portoient le grand dueil; ceulx qui restoient avec tous les autres, vestuz de robbes longues noires, de deux en deux suivirent jusques au cueur de l'église, où le prince, les ambassadeurs dessusdicts, assis tout suivant, estoient assiz, ceulx du deul entremeslez avec les seigneurs qui les conduisoient. Le reste de la Seigneurie s'accomoda et remplit tous les autres bancz et sièges préparez à suffisance; et incontinent commança le service.

Mais avant vous dire autre chose, il fault entendre que tout au devant de ladicte esglise, est la place de la ville, appellée de St-Marc, faicte en carré, grande et spatieuse, bastie tout alentour de palais somptueux et magnificques, tous ouvertz de fenestres et galleries respondant sur ladicte place; lesquelles estoient plaines d'autres seigneurs, gentilzhommes, dames, bourgeois, bourgeoises et citoyens de la ville, qu'il n'y avoict riens de vuyde, attendans tous le spectacle de ses obsèques; lequel dès lors commença à passer et faire le tour de ladicte place, en l'ordre qui s'ensuict.

Premièrement, passarent les neuf escolles et confrairies, estans en nombre de personnes d'environ trois mil, marchans de deux en deux confraires, vestuz chascun de son habit de serge blanche, avec la marque de leur confrairie au costé droict, portans les XXIIII premiers de chascune d'icelles de grandz cierges sur de haultz chandeliers, chascun des autres son cierge ardant à la main.

Après lesdictes confrairies et escolles, vindrent et passèrent tous les relligieux, [chascun] son cierge ardent à la main, et principallement ceulx de St-Jehan-in-Paule[2], qui sont tous gens laiz et illitrés, disans leurs heures avecq les patenostres, qui venoient tous les derniers en

[1] Le texte ici est douteux ; le ms. 18534 porte : « Quais, Sancy. »
[2] Pour Saints-Jean-et-Paul, église voisine de la scuola S.-Marco.

l'ordre des relligions, et portoient chascun, estant en nombre de soixante, un gros cierge de cire blanche ardant, pesant huict livres; desquelz je vous ay bien voullu particullièrement parler, pour la différence et quallité de leur ordre. Ces relligieux estoient en plus grand nombre que les confraires, et demeurarent bien longue espasse de temps à passer.

Eulx sortiz, suivirent encores par ordre, de deux en deux, les presbtres et parroisses de la ville.

Après elles immédiatement, toute la famille du prince.

Après, celle du cardinal, de deux en deux, vestuz seullement de robbes de deul longues jusques à la plante des piedz, et chascun ung bonnet à la teste, sans porter chapperon.

Puis suivit le corps, orné comme dessus et porté hault élevé par huict desdicts confraires à ce destinez.

Tout alentour d'icelluy, estoient et marchoient les pauvres, vestuz aussy en deul et portant chascun un cierge à la main.

Suivit après incontinant le clergé St-Marc, où l'évesque de Aouste[1] faisoit l'office, assisté encores des prélatz qui s'ensuivent, revestuz d'un surpelliz, le mantelet et camail par dessus; c'est assavoir : l'arcevesque de Cipre, l'arcevesque de Corfou, l'évesque de Famagoste, l'évesque de Girgente[2], et plusieurs abbez et autres personnes en dignité ecclésiasticque.

Après ledict clergé, évesques et prélatz, marchoit le duc et prince de la Seigneurie, mais audevant de luy les XXIIII huissiers, qu'ilz appellent icy nunces ou mandatoires, vestuz de robbes longues bleues, leurs bonnetz rouges à la Vénitianne, avecq leur marque d'or de l'image St-Marc; cappitaines de la ville, aussi vestuz de robbes longues violettes, les manches couppées, et la soustane de velours violet par dessoubz; les secrétaires de la Seigneurie, de deux en deux, vestuz de robbes longues de noir et ceintz par dessus; le chancellier, tout seul, vestu de sa robbe de noir, non ceinte; et après luy incontinant, et audevant le prince immédiatement, estoit le ballotin, qui est ung jeune enfant vestu d'une robbe longue de damars à collet renversé, le bonnet et casaquin de velours, duquel la charge conciste seullement à recevoir et prandre les ballotes[3], quand on procedde à l'ellection

[1] Marc-Antoine Robbaz, évêque d'Aoste.

[2] L'archevêque de Chypre, Filippo Mocenigo. — L'archevêque de Corfou, « Antonius Caucus », Vénitien. — L'évêque de Famagouste, Vittorio Franceschino. — L'évêque de Girgenti, Rodolfo Pio, cardinal d'Ostie en 1562.

[3] Les « ballotes » (d'où, plus haut, l'expression « ballotin ») étaient de petites « balles » ou boules servant à donner les suffrages; le mot est assez employé au XVIe siècle.

d'aucuns officiers, marchant aussy tout seul. Mondict seigneur l'évesque d'Acqs, ambassadeur, et ceulx des ducz de Scavoye et Ferrare accompaignoient et costoient [1] le prince en la forme susdicte.

Lequel suivoient incontinant, et du costé gauche, les seigneurs qui conduisoient ceulx qui portoient le grand deul, traynant par terre, et après eulx encores tous les autres seigneurs, en l'ordre qu'ilz estoient entrez dans l'église.

Comme il est cy dessus récité, et encores plus ordonnéement, sortant par une porte de l'église et entrant par l'autre, fust faict le tour de ladicte place seullement, mais non si briefvemement qu'on ne demeurast plus de deux heures.

Lesdicts confrères, frères relligieux et parroisses, à mesure qu'ilz rentroient dans l'église, ayant faict le tour, sortoient par une autre porte, et s'en retournoient en leurs escolles, monastères et esglises, excepté ceulx de la confrarie qui avoient la charge d'apporter le corps, lequel, ensemble le clergé, évesques, abbez et prélatz, le prince, ambassadeurs et seigneurs, avec ceulx du deul et famille, rentrez et remis en leurs lieux et sièges, en leur présence fust par le sieur Baptiste Fontaine [2], gentilhomme vénitien, doctement récité l'oraison funèbre dont je vous envoie la coppie [3]; à laquelle tous les assistans furent si attentifz et demeurèrent tellement contens et satisfaictz, de l'origine, vie et progression du trespassé, qu'il[z] ne cuidoient dignement pouvoir faire la moictié de l'honneur qu'il méritoit.

Parachevée l'oraison, l'orateur descendu vint faire la révérence et baiser les mains du prince. Ce faict, se continue le service, et se finist estant une heure de nuict. Lors se leva Sa Sérénité et toute la Seigneurie, et s'en retournant le prince à sa chambre, l'ayant ceulx du grand deul accompaigné jusques au bout des degrez seullement, ne voullut permettre qu'ilz passassent plus oultre; ains après avoir esté remercié très humblement, et toute la Seigneurie aussy, par monsieur l'ambassadeur et monsieur de la Cazedieu [4], qui estoit le premier du grand deul, de l'honneur qu'il leur avoict pleu faire, luy baisèrent tous les mains et se retirèrent.

Retirez touteffois non guères loing; que, finie la cérémonie dessusdicte, s'en recommença une autre pour apporter le corps en l'église

[1] C'est-à-dire : suivaient à côté, côtoyaient.

[2] Dans le ms. 18534, l'orateur est appelé « Baptiste Fertain ».

[3] Cette oraison funèbre n'a pas été transcrite dans le manuscrit auquel nous empruntons le récit des funérailles.

[4] Jacques Du Faur, abbé de la Case-Dieu, au diocèse d'Auch, qualifié de « summus amicus » du cardinal Bertrandi dans l'épitaphe de ce dernier.

de St-Stephano, qui est le couvent des Augustins et la plus proche de nostre pallais, où y avoict lieu préparé pour le mectre en dépostz. Pour ce faire, sorty de ladicte esglise Sainct-Marc, et le maistre des cérémonies suivy de plusieurs condoles, où estoit toute la famille vestue en deul, comme dict est, feust amené jusques en ladicte église St-Stephanon, au meilleu de laquelle se trouva préparé ung autre baldequin et chappelle ardente, non moings ornée ne de moindre grandeur que celle de St-Marc, garnie et entournée de tous coustez aussi des armoiries du cardinal, et de cierges, torches et chandelles de cire blanche, tant grosses que menues, lesquelles allumées (bien qu'il fust plus de deux heures de nuict) représentoient ung plain jour dans ladicte église. Le corps doncques reposé dans ladicte chappelle, en la mesme forme qu'il estoict à St-Marc, ceulx de la famille arrengez encores tout allentour, chascun tenant ung cierge ardant à la main, se recommença ung autre service par les relligieux dudict couvent, qui ne se finist environ de deux heures; de sorte que, avant [que] le tout feust parrachevé et la famille de retour au pallais, estoict près de quattre heures de nuict; lesquelles, avec quattre de jour qu'on y avoict emploié, feirent le nombre de huict heures (ou peu s'en fault), que dura ceste pompe funèbre, à l'admiration de tout le peuple de Venise, que feist aussi grand presse à le veoir (je ne diray de plus), qu'il avoict faict à la procession généralle du jour devant [1], où il ne manquoit chose qui appartînt à solemnité et cérémonie; car si l'esglise et place de St-Marc, dedans, dehors, par les fenestres et de tous costez, estoient pleines de gens, non moings s'en treuva dans ladicte esglise St-Stephano, selon la grandeur et contenu d'icelle; de sorte que ou il n'y avoict plus de peuple dans Venise, ou il n'en y pouvoict plus assister.

Tous retirez, le corps feust après mis dans sa dernière maison, au tumbeau ou dépost à ces fins préparé, et levé hault au plus honnorable et émynent lieu de l'esglise, et au dessus la grand porte d'icelle, tout revestu de velours noir, semé des armoiries richement brodées, d'or, d'argent et le champ d'azur [2], le chappeau de cardinal pendant audevant par le feste de l'église. Tout l'entour du despost (environ de deux caves [3]) a esté aussi semé et painct des armoiries, et au dessoubz tout joignant, sur une pierre de marbre blanc fichée dans le

[1] C'est-à-dire à la procession générale du jubilé, qui avait eu lieu la veille, le dimanche 8, et dont il a été question plus haut.

[2] On a vu plus haut que les armoiries de Bertrandi étaient : d'azur au cerf passant d'or, au chef d'argent (p. 457, note 1).

[3] « Deux caves noires, » lit-on dans le ms. français 18534.

mur, escript en grosse lettre bien apparente et lisable, l'épitaphe qui s'ensuict :

D. O. M[1].

J[ohanni] Bertrando Tholosano, Senonensi archiepiscopo, card[inali] p[rimario], ampliss[imos][2] *magistratus et singulares honores, quos solli excellentes jurisconsulti consequi solent in patria*[3] *et universa*[4] *Gall[ia] et apud extra[nea]s nationes consecuto, ab Henrico II, G[allie] R[ege], procancelerio facto et cancellerio designato, cum Romam, P[ontificis] M[aximi] deligendi causa*[5], *profectus*[6], *in Galli[am], Pio IIII P[ontifice] M[aximo] creato, rediret*[7], *corpore jam senio confecto, Venetiis morbo prid[ie] id[us]*[8] *decemb[ris] extincto, Jac[obus] Faber Tolos[anus], Casedei*[9] *abbas, libell[orum] suppl[icum] R[egius] M[agister], summus amicus*[10], *et p[aulo] post Hedoinus*[11] *nepos m[onumentum] p[osuerunt], quousque heredes pro tanti viri dignitate ref[iciendum] c[urabunt]*[12] *Anno M. D.LX.*

C'est la fin aussi, monseigneur; si n'est que, pour accompaigner et consommer ceste journée en tout extrême deul, soudain, à l'yssue du service, comme la Seigneurie se retiroit, fut entendu la nouvelle de la malladye du Roy et de sa santé inexplorable, bien tost suivye de plus

[1] Le texte donné ici de cette épitaphe diffère assez sensiblement de celui qui est imprimé dans Fr. Du Chesne, *Hist. des chanceliers de France*, p. 628, et dans la *Gallia christiana*, t. XII, col. 94. — Je ne vois pas que cette épitaphe, non plus que les autres inscriptions de S.-Stefano, ait été relevée par E. Cicogna, dans ses *Inscrizioni Venete* (t. I-V, 1824-1843).

[2] Après *primario*, on lit dans *Du Chesne* et dans la *Gallia* : « illis optimis et maximis duobus Galliæ Regibus Francisco I et Henrico II carissimo, magistratus et honores amplissimos, quos soli excellentissimi jurisconsulti consequi possunt in patria cunctaque Gallia honorifice adepto, in Germaniam legato, in Sabaudiam pro rege misso, tandemque procancellario facto, cancellario etiam designato, cum... »

[3] *Ms.* : patriam.

[4] *Ms.* : universe.

[5] *Ms.* : cause.

[6] *Ms.* : prefectus.

[7] Il est à noter que l'élection de Pie IV date du 25 décembre 1559, et est par conséquent antérieure de près d'un an à la mort de Bertrandi.

[8] *Idus* est une erreur manifeste pour *nonas*, qui est la leçon de *Du Chesne* et de la *Gallia*.

[9] *Ms.* : Casadei.

[10] *Ms.* : amicas.

[11] *Du Chesne* et la *Gallia* donnent ici « et Bosthedonius nepos », déformation évidente de « post Hedoinus nepos ».

[12] *Du Chesne* et la *Gallia* ajoutent ici « M. dictante E. Palmelio auditore suo ».

triste nouvelle encores, qu'est du trespas de Sa Magesté[1]; ce que n'ay voullu obmettre vous dire, Monseigneur, pour randre du tout plus cest acte déplorable; mais déplaist grandement que je ne vous en puisse faire sy bon discours qu'il le mérite, auquel certainement ne se pouvoit adjouster chose qui restast à faire, ne à l'église, ne à la Seigneurie, ne pareillement à mondict seigneur l'ambassadeur, ayant tous de leur pouvoir faict aparoir et de l'amour et de l'honneur qu'ilz portoient au trespassé, monstrant encores ung cueur triste de n'avoir eu la commodité le pouvoir honnorer en son vivant. Ce sont des propos (entre les autres bons) desquelz les seigneurs qui accompaignoient ceulx qui portoient le grand deul, les entretenoient, les consolant, et offrant au reste toute la faveur dont il auroict besoing; de laquelle (touteffois) on a usé avec telle révérance et discrétion, que, s'ilz avoient en l'oraison ouy bien dire du maistre, toute la famille (et quand je ne serois du nombre, me licencerois davantaige) leur en donne encores apparent tesmoignage. Elle est conduicte soubz la esle de monseigneur de la Cazedieu et monseigneur de Montauriel, vostre cousin, qui n'ont riens espargné ne de l'esprit ne de la peine et industrie requise en ce dessus, non plus qu'ilz avoient faict du vivant de Monseigneur, pour luy ayder à reconvaloistre. Puis que la vollonté de Dieu a esté telle que de l'arrester par deçà, nous le lairrons vivant au loy et mémoire des hommes, espérant que de mesme son âme vivra éternellement en la gloire de Dieu. Lequel je supplie vous donner, Monseigneur, etc.

[1] François II est mort le 5 décembre, c'est-à-dire le lendemain même décès du cardinal Bertrandi.

COMPTES RENDUS

Souvenirs du baron de Barante. — Tome VII. Un vol. in-8° de 561 p. Paris, chez Calmann-Levy, 3, rue Auber, 1899.

Le tome VII des *Souvenirs du baron de Barante* vient de paraître à la fin de l'année 1899, et contient, sur la période de notre histoire politique qui s'étend de 1841 à 1851, des documents épistolaires d'une importance et d'un intérêt tout à fait exceptionnels. Les correspondants habituels du baron échangent avec lui leurs impressions familières sur les événements du jour auxquels ils prennent une part plus ou moins active, plus ou moins personnelle. Les lettres de femmes ne sont pas, on le pense bien, les moins piquantes du recueil; mettons sans retard le lecteur en mesure d'en juger.

La princesse de Lieven adresse de Paris à M. de Barante, en juin 1844, de curieuses informations sur le voyage du tsar Nicolas Ier à Londres. « La reine, écrit-elle, a été prise tout à fait à l'improviste, car depuis trois semaines elle avait absolument renoncé à l'idée de voir arriver l'empereur; elle a été fort contrariée. Ce même samedi 1er juin 1844, le roi de Saxe arrivait à Londres, et *vous savez combien elle est plus cobourg qu'anglaise*. L'empereur fait une éclipse totale : on ne pense plus au roi de Saxe! Ensuite la reine est dans les économies, grosse à pleine ceinture, lourde, rouge dans le visage, enfin très laide en ce moment et vivant très retirée; il lui faut se lancer dans les fatigues et la représentation. Elle a montré de l'humeur. On lui dit que l'empereur déteste le deuil : elle ne l'a pas quitté un seul instant. Il a dit, dans les visites qu'il a faites, qu'il trouve la cour d'Angleterre un peu ridicule par ses étiquettes et pas amusante du tout! Cela aura été répété et n'aura pas ajouté à la bonne humeur de la reine. Son mari est fort dans l'ombre quoique obligé d'escorter l'empereur partout. Il salue aussi quand on applaudit, et les voix de la foule lui crient : *Ce n'est pas pour vous, c'est pour le Russe!*

Nicolas Ier, deux ans après, s'était rendu à Rome et avait été reçu par le saint-père. La duchesse de Sagan cite, à propos de cette visite, un mot empreint d'une finesse tout italienne. Au moment où l'empereur de Russie entrait chez le pape, le souverain pontife était allé au-devant de lui jusqu'au seuil de son cabinet et, là, ils s'étaient embrassés. Deux princes romains se trouvaient présents et l'un d'eux dit alors à l'autre : *Ecce Jésu-Cristo al giardino dei Olivi!*

Au mois de novembre 1847, la princesse de Lieven donnait ce rapide et laconique aperçu de l'état troublé et inquiétant de l'Europe : « L'Italie va mal; il n'y a vraiment plus de gouvernement. L'Autriche jusqu'ici se montre

prudente, presque poltronne! A Rome, il n'y a pas assez d'énergie : tout cela peut devenir bien embrouillé. Là, comme en Suisse, si les puissances avaient pu s'entendre, le mal n'irait pas loin. Mais lord Palmerston est le bâton dans la roue : cela devient d'une grande évidence, même en Angleterre... Nous sommes indignés de la conduite de l'Angleterre en Grèce et nous le disons hautement. » — M. Guizot, en sa qualité de président du Conseil, se trouvait donc, de toutes parts, obligé de faire face à de grosses difficultés; il négligeait la princesse, qui s'en plaignait assez amèrement à M. de Barante et ne paraissait pas prendre très au sérieux les excuses de l'illustre homme d'État. « M. Guizot est bien occupé, et utilement *à ce qu'il croit*, écrit-elle non sans malice. Je veux bien le croire aussi, à condition qu'il ne me le prouve pas... Je ne suis pas propre aux détails d'intérieur : ils m'ennuient profondément! »

Si la princesse de Lieven, dont le plaisir suprême consistait à tenir un cercle politique cosmopolite et à y étaler, au sein du corps diplomatique, les mille facettes d'un esprit aussi fin que délié, montrait peu de goût pour les détails de la vie domestique et matérielle, la duchesse de Sagan déclarait qu'une femme comme il faut, élevée dans un milieu supérieur, ne devait jamais afficher une culture intellectuelle au-dessus de son sexe. Elle prétendait qu'il était souvent dangereux d'en savoir trop et qu'en ce qui la concernait, notamment, la science lui avait toujours porté malheur. « Je ne tiens pas beaucoup, écrit-elle à M. de Barante, à rendre les femmes *trop instruites*. Le savoir n'a pas préservé les plus habiles de faire des folies et les personnes bien douées n'en ont que faire. Les natures inertes et médiocres n'en deviennent que plus déplaisantes et sont elles-mêmes embarrassées de ce qu'elles ont appris à grand'peine. Il y a une certaine culture de l'âme et de l'intelligence qui tient à l'air qu'on respire, à l'entourage et aux dons naturels, ce qui est fort à apprécier, mais qui aussi, dans mes idées, suffit parfaitement. Le goût de l'occupation et de la règle dans les habitudes de la vie, voilà ce qui, selon moi, est la base de l'éducation des femmes, et c'est déjà assez difficile à bien inculquer. Je suis moi-même si peu savante, et j'ai été si souvent bien plus gênée qu'aidée par le peu que je sais, que je n'attache peut-être pas assez de valeur *à ce qui fait la gloire ou la prétention des mères actuelles*. Grondez et éclairez-moi, si j'ai tort! »

Terminons ces citations de lettres de femmes par quelques lignes également sorties de la plume de Mme de Sagan, alors à Berlin, au lendemain de la Révolution de 1848. « Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point on est avide de détails sur les trois journées de février. On les sait mal et les faits isolés paraissent trop inexplicables pour permettre au jugement de se fixer, ni même à la critique de s'exercer. Ce qui reste malheureusement certain, c'est que c'est une chute dépouillée de tout prestige... La reine et Mme la duchesse d'Orléans sont les seules qui, à ce que je crois, inspirent intérêt et estime. »

Après les correspondantes de M. de Barante, passons à ses correspondants. En août 1847, M. Molé confie à son ami ses inquiétudes au sujet de la situa-

tion intérieure du pays. « Nous en sommes, lui écrit-il, à l'esprit d'erreur et de vertige. Aujourd'hui, dites-moi ce qui n'est pas attaqué, discuté dans vos chaires, dans vos livres, dans les journaux, sur les théâtres et dans ces feuilletons dont se nourrit tout ce qui lit en France? A la morale, vous avez substitué la légalité. Il faut s'abstenir de certains actes, non parce que la religion, la morale, la conscience, la vérité les réprouvent, mais parce que les lois les punissent. Avec tout notre étalage de légalité, au fond, le gouvernement sans principes, indifférent et athée que nous avons, n'est que le gouvernement du plus fort. On récompense par l'argent ou des emplois ceux dont on est content; on tâche d'atteindre par des lois ceux qui troublent ou qui résistent... On flatte les classes pauvres à la tribune, dans les livres, les romans et les journaux. On parle d'elles comme d'opprimés et on leur suppose des droits, on leur donne des espérances avec lesquelles il faudrait un miracle pourqu'elles ne cherchent pas à obtenir par la force ou la violence tout ce qu'on leur promet et à se venger de tout ce qu'on leur a fait souffrir. Certes, il faut leur faire tout le bien possible, mais en parlant beaucoup moins d'elles. »

Sans trouver l'horizon aussi noir que M. Molé, le duc Pasquier ne laissait pas de voir aussi les nuages qui s'amoncelaient sur leur tête, prodrome certain de l'orage qui menaçait le gouvernement de Juillet. « Si la Chambre, dit-il, se met à vouloir sérieusement du progrès surtout en matière de finances et d'élections, Dieu sait où ce progrès nous conduira! Dans notre situation donnée, il ne peut que vous pousser à pleines voiles vers la république. Qui sait, au reste, si, d'ici à 50 ans, le régime républicain ne sera pas celui de toute l'Europe? *L'Angleterre même me paraît comprise!* Si M. de La Fayette, de l'autre monde, entrevoit cet avenir, son âme doit bien se dilater : *et cependant, j'ose lui prédire que les marquis de La Fayette ne seront pas les présidents de ces républiques-là!* »

Après la révolution de 1848, M. de Barante, retiré dans ses terres, y jouit du calme retrouvé à la suite de tant d'agitations. « Le repos et la solitude vont à mon âge, écrit-il, et, dans ma retraite, la médiocrité ne me sera point trop dure; » mais il se montrait plus soucieux que jamais d'avoir des nouvelles de ses amis. « M. Guizot est à Brompton, en Angleterre, où il s'occupe de l'éducation de ses enfants; il lit avec son fils Homère et Thucydide, Virgile et Dante. Mes filles sont très occupées et heureuses. A de bonnes natures jeunes, le courage est facile et les premières épreuves de la vie animent plus qu'elles ne fatiguent. Je me suis mis hors de Londres pour échapper un peu au monde qui voudrait m'envahir, les uns amis, les autres oisifs et curieux. Je suis rentré dans mes travaux : l'histoire de la révolution en Angleterre et celle de la civilisation en France. » Mme de Lieven, qui n'est pas loin de lui, se console moins facilement du changement de ses habitudes : elle met tous ses soins à rallier autour d'elle les débris épars de la société politique internationale qui faisait ses délices. Le salon de la princesse s'ouvrait quotidiennement de quatre à huit heures; on y voyait le vieux prince de Metternich, qui habitait également Richmond, mais qui y plaisait

beaucoup moins que M. Guizot. « Le prince de Metternich, dit-elle, bavarde, rabâche devant un auditoire très borné, car, à Londres, personne ne se dérange de ses habitudes, et il n'y a guère que quelques étrangers qui vont chez lui le soir. Il parle toujours de lui-même et bien longuement, bien lentement; il est devenu très sourd : au fond, il ennuie tout le monde... M. Guizot s'occupe beaucoup, de son fils, d'abord, et puis de Charles Ier. Il dîne beaucoup dehors, car tout le monde le veut et le recherche : *celui-là n'ennuie personne!* »

En 1849, le vote pour la présidence de la république inspire à M. de Barante des réflexions qui peuvent encore s'appliquer à l'heure présente. « Chacun se demande quel nom il faut porter au scrutin. Les paysans et tout le vulgaire n'ont aucune indécision, et je doute qu'on puisse les dissuader de Louis Bonaparte : l'idée de pouvoir est attachée à ce nom, et c'est un *pouvoir* qu'ils desirent. C'est ainsi qu'en France on a toujours pris ce moyen mauvais et temporaire d'obtenir l'ordre public. Si M. Cavaignac avait voulu être autre chose qu'un républicain de coterie, il aurait eu la belle chance, *mais ce sol français ne saurait produire un Washington.* » Et M. de Sainte-Aulaire écrivait à son tour : « Nous nous vantons de n'être soumis qu'au régime de la raison pure, mais patience! Nous allons nommer Louis Bonaparte président de la république, et, après cela, on ne pourra nous reprocher de trop tenir aux apparences du sens commun! Tout ce pays-ci (l'Yonne) votera pour lui comme un seul homme; mon fils me mande que, dans la Dordogne, on se dispose à faire de même. Je ne réponds pas de moi-même, car je change d'avis quatre fois par jour. En m'examinant bien, je trouve que j'aurais grand plaisir à écrire le nom, mais je ne suis pas bien sûr que ce ne soit pas un plaisir malhonnête. »

Le duc Pasquier juge sévèrement l'attitude du comte Molé, qui, se rapprochant du prince Louis-Napoléon, était, selon lui, « pris de la passion d'arriver à l'Assemblée nationale. » « Il y a donc, ajoute-t-il, des ambitions qui ne meurent jamais, que rien ne peut éteindre? Je suppose, *sans en être sûr cependant*, que celle-là ne va pas jusqu'à la présidence, mais chef du Conseil du futur président. Si c'était celui dont je parlais tout à l'heure (Louis-Napoléon), cela n'irait-il pas bien à tous les antécédents que nous savons? J'y consens. Au reste, plaise au Ciel que cette ambition soit satisfaite pour notre bien; mais pour le bien de celui qui y aspire, il me serait impossible de le dire. M. Molé n'ayant pas obtenu la récompense des avances qu'il avait faites au nouveau pouvoir, Mme de Lieven, rentrée à Paris, écrivait : « On dit M. Molé plus mécontent que tout tout autre. Il a lieu de se croire joué; il s'était dit prêt à prendre le pouvoir, même avec des petits : il y a eu escamotage. »

« Le comte Molé, dit à son tour M. Moulin, partage les idées d'avenir de M. Guizot, mais il en ajourne indéfiniment la réalisation; il voudrait faire de la politique actuelle, à laquelle on pense très peu, vivre avec Napoléon autant qu'il est possible, ne pas trop le soutenir, ne pas le laisser tomber, surtout ne pas le réduire à des extrémités telles que l'abdication ou l'appel au peuple. M. Thiers est tout ce qu'il y a de plus *philippiste*. »

Comme M. Guizot et Berryer, M. Molé inclinait beaucoup vers la fusion. On citait un mot assez curieux de Berryer au prince-président qui lui disait un jour : « Eh bien, Monsieur Berryer, où en est la fusion des deux branches de la maison de Bourbon? Le contrat est-il signé? » — « Prince, répondit Berryer, on n'attend plus que votre signature. »

A la fin de sa vie, Louis-Philippe lui-même inclinait vers cette solution; on en trouve la preuve incontestable dans une lettre écrite par M. Guizot lors de son retour de Claremont, le 9 juillet 1850. « Le roi, dit-il, juge très sainement du présent et de l'avenir : *Il n'y a pas de quoi faire en France deux monarchies.* Mon petit-fils ne peut pas régner au même titre et aux mêmes conditions que moi, qui ai fini par échouer. Il ne peut être que *roi légitime*, soit par la mort, soit par l'abdication de M. le duc de Bordeaux, soit à son tour. Mais, je n'ai, quant à présent, ni résolution à prendre ni démarche à faire. Je n'ai qu'à attendre. *C'est un grand mal que la désunion de la maison de Bourbon* : je n'y ajouterai pas le scandale de la désunion de la maison d'Orléans. Il faut que tous les miens soient de mon avis : tous mes fils en sont, mais ce n'est pas tout. Il faut du temps... il me faut du temps! » « Si le temps ne manque ni à la France ni à lui, il aura raison, ajoute M. Guizot; mais je crains qu'il ne faille plus de temps que Dieu n'en donne, même dans ses faveurs. » Louis-Philippe mourait deux mois après.

Ces quelques extraits suffiront pour faire apprécier le charme très pénétrant de ces correspondances, où l'on rencontre, à côté de spirituelles et piquantes causeries de femmes distinguées ou par l'esprit ou par le cœur, des pages inédites d'histoire de France émanées de la plume de diplomates éminents et de grands hommes d'État.

Comte Édouard Frémy.

La France du Levant, par Etienne Lamy. Paris, 1900, in-8°, librairie Plon-Nourrit et Cie.

Ce n'est point une étude de diplomatie que M. Et. Lamy a voulu faire, en retraçant à grands traits l'histoire de la France en Orient depuis plusieurs siècles. Il développe à cette occasion de grandes vues politiques, et il distribue dans le passé et dans le présent à nos gouvernements plus de blâmes que d'éloges. Au fond, il en revient un peu aux croisades : le Turc est pour lui le grand ennemi qu'il faut détruire, aussi ne doit-on pas s'étonner qu'il n'approuve guère l'alliance de François Ier et de tant de nos rois avec les sultans de Constantinople, établissant que nous ne l'avons jamais utilisée, ni comme secours militaires, ni comme moyen d'influence dans le Levant. C'est par la force, plus que par l'amour, qu'il est possible dans ces pays de se faire respecter. L'influence est à celui qui parle le plus haut, surtout quand on le sait redoutable. M. Lamy a cité des exemples bien frappants tirés de ces dernières années. Il suffisait à l'Europe de dire un mot pour empêcher les atroces massacres ordonnés en Arménie par le sultan, comme il

suffi de la volonté clairement manifestée de trois puissances pour terminer l'affaire de Crète, en dépit de l'abstention de l'Allemagne, qui ce jour-là abandonna sans vergogne son nouveau client. C'est, d'après l'auteur, avec la Russie qu'il nous faudrait résoudre toutes les questions orientales au point de vue national, religieux et économique. Et pour assurer le succès, on doit souhaiter que l'Église orthodoxe, si peu séparée du catholicisme, se réunisse à l'Église romaine ; l'unité de vues entre les deux grandes alliées de l'Europe et de l'Asie deviendrait alors complète et partant irrésistible. C'est là un beau rêve, un peu loin sans doute de la réalité. Mais il est certain que nous ne tirons pas meilleur parti, pour notre intérêt et notre honneur, de l'alliance russe d'aujourd'hui que de l'alliance turque d'autrefois.

Toutes ces considérations sont exposées par M. Lamy dans un beau style, avec des aperçus tantôt élevés, tantôt ingénieux, une connaissance très complète de l'histoire de notre politique en Orient, des vues très justes sur les nécessités de notre expansion commerciale, un grand amour pour la France et un profond dépit de la situation humiliée où elle se trouve placée malgré ses immenses ressources. L'ouvrage est d'une lecture fort entraînante et consacre le talent de l'écrivain.

G. Baguenault de Puchesse.

États et Colonies, monographies encyclopédiques publiées par une société de savants et de publicistes, sous la direction de M. Maxime Petit. — T. IV. **Le Portugal**. Paris, librairie Larousse, 1900, un vol. in-8° de 368 p. avec 62 gravures et 12 cartes.

Il faut signaler, avec les mêmes appréciations élogieuses que pour les trois premiers volumes sur la Russie, l'Italie et la Hollande, le quatrième, publié par la librairie Larousse et consacré au Portugal.

A mesure que cette collection s'enrichit d'un nouvel ouvrage, elle se précise et se perfectionne encore ; elle est précieuse à tous par son caractère encyclopédique, et chaque sujet se trouve traité de telle sorte que, sans entrer dans les détails, il fournit sur toute question un excellent sommaire qu'on peut compléter en consultant le répertoire bibliographique joint au volume. Si, à propos du Portugal, on veut avoir des renseignements précis sur le gouvernement, l'administration, l'armée et la marine, l'instruction publique, etc., il suffit d'aller puiser dans le volume pour lequel M. Maxime Petit a su grouper les collaborations des publicistes portugais les plus compétents en chaque matière. On y trouve, en outre, de fort belles pages de M. Alcide Ebray sur la politique contemporaine, à côté d'utiles indications sur l'histoire politique, coloniale, littéraire, sur l'histoire de la race, du pays et des mœurs. On est frappé des abondantes et diverses ressources que présente le Portugal. « Avec de si précieux avantages, comme le dit fort justement M. de Carvalho, une nation peut toujours aspirer à de meilleures destinées. »

Vte Maurice Boutry.

Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour (1577-1830), publiés sous les auspices du ministère des Affaires étrangères, avec une introduction et des notes, par Eugène PLANTET. Paris, F. Alcan, 1899.

Le troisième volume de la *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France,* publié par M. Eugène Plantet, vient de paraître, et l'Académie des sciences morales a couronné tout l'ouvrage. Nous avons déjà ici même signalé à nos lecteurs tout l'intérêt des deux premiers volumes de cette publication. Le dernier n'est pas moins important que ceux qui l'ont précédé. Il contient la correspondance des consuls avec le gouvernement français de 1770 à 1830, c'est-à-dire pendant les dernières années de l'ancien régime, la Révolution, l'Empire et la Restauration.

Dans son introduction, qui est un excellent chapitre d'histoire, M. Plantet a su mettre en lumière les difficultés sans cesse renaissantes des négociations, dans ce poste « qualifié par tous les ministres comme l'un des plus épineux et des plus chargés de la carrière ». La surveillance de l'esclavage, les affranchissements gratuits ou à prix réduits des esclaves faits par les Barbaresques tiennent une grande place dans ces négociations. Mais que de discussions pour les obtenir, quelle fermeté pour vaincre « la basse cupidité des magnifiques seigneurs », quelle énergie enfin doivent déployer les représentants de la France pour conserver leur prestige et leur situation prépondérante pendant la période si troublée de la Révolution ?

Tous nos agents, d'ailleurs : les Saizien, les Devoize, les Lesseps, ont été à la hauteur de leur tâche et ont su augmenter l'influence de leur pays. Parmi ces figures, une se place au tout premier rang, c'est celle du consul général Devoize, qui occupa presque continuellement pendant plus de vingt ans le poste de Tunis, qui résista aux calomnies dont il fut victime pendant la Révolution, et qui sous les différents régimes qui se succédèrent put toujours faire passer avant toute chose l'amour de son pays et la défense des intérêts français.

De toutes ces négociations, de toutes ces difficultés, de toutes ces intrigues, M. Plantet a su non seulement faire un récit documenté, mais encore il en a tracé un tableau net et précis, écrit d'une plume vive et alerte, qui fait de son introduction un chapitre captivant des progrès de la politique française à Tunis.

L. DELAVAUD.

Le Régime jacobin en Italie. Étude sur la République romaine (1798-1799), par Albert DUFOURCQ, ancien élève de l'école Normale, membre de l'Institut Thiers. Paris, librairie Perrin, 1900, in-8°.

Pour les élèves de l'École française de Rome, une excellente tradition s'établit, celle de rapporter de leur séjour en Italie quelque travail original, puisé d'ordinaire dans les riches documents que possèdent les bibliothèques et les archives. M. A. Dufourcq a choisi pour sujet de cette sorte de « thèse »

l'histoire fort troublée et fort confuse de la République romaine, créée par la France au milieu de la péninsule pendant les deux dernières années du Directoire. L'auteur ne nous étonne pas en disant qu'il a obtenu toutes les facilités qui pouvaient aider un travailleur à l'*Archivio di Stato,* aussi bien qu'à la Bibliothèque Victor-Emmanuel, dans les grands dépôts publics de Vienne comme de Paris, à la bibliothèque particulière du baron Albert Lumbroso et aux archives privées du château de Gros-Bois, près Corbeil, que le prince de Wagram l'avait chargé de classer et dans lesquelles il nous annonce qu'il puisera bientôt de nouveaux trésors.

Etudiant les origines de la crise italienne à la fin du XVIIIe siècle, M. Dufourcq établit que les Romains n'avaient point à se plaindre de Pie VI et que la diplomatie de la Révolution française était fort disposée à s'entendre avec le pape; c'était bien assez d'avoir l'Europe sur les bras. Le général Berthier, qui représentait alors le Directoire en Italie, ne désirait pas de conflits inutiles. Il fallut l'émeute de Rome le 28 décembre 1797 et la mort de Duphot pour précipiter les événements. Berthier put encore l'année suivante réparer la faute de Masséna et dompter une révolte des troupes. Mais l'esprit jacobin l'emportant, la République romaine fut établie sur le modèle peu enviable du gouvernement que possédait alors la France. Incapacité, illégalité, désordre dans les finances, émeute et conflits perpétuels, tel fut pendant deux ans l'histoire fort embrouillée du nouveau régime jusqu'à la mort de Pie VI et le retour de Bonaparte en France: événements fortuits, mais qui se produisirent justement au même moment que l'échec définitif et la domination révolutionnaire à Rome. Nous ne sommes pas loin maintenant du Concordat.

Il faut savoir gré à M. Albert Dufourcq d'avoir dépouillé avec tant de soin tous les documents italiens, tant imprimés que manuscrits, qu'il indique dans des références et qui dénotent un travail considérable. Son livre, un peu touffu, rappelle les ouvrages d'érudition allemande, que nous dédaignons trop en France. Il nous fait connaître nombre d'événements dont nous étions fort ignorants; il nous donne une fois de plus la mesure des hommes de ce temps. Son ouvrage est de ceux qui seront consultés par tous les historiens.

G. Baguenault de Puchesse.

Le Cabinet secret de l'histoire, par le docteur Cabanès. Quatrième série, 1900, in-12.

Il ne faut pas dissimuler que M. le docteur Cabanès est un physiologiste qui se plaît à étudier les problèmes historiques de second ordre, ou plutôt ceux qui confinent de plus près à l'immoralité. Mais le sujet une fois admis, ses recherches sont intéressantes et aboutissent souvent à des conclusions précises. Comment un médecin dont le diagnostic repose presque uniquement sur l'observation personnelle peut-il donner ainsi des consultations à distance, surtout à plusieurs siècles d'intervalle? C'est ici qu'apparaît l'utilité de la diplomatie; les mémoires plus ou moins indiscrets d'un Bran-

tôme ou d'un Tallemant des Réaux, les journaux d'un L'Estoile ou d'un Héroard sont souvent mis par lui à contribution. Ils lui donnent des renseignements moins précis que les dépêches des ambassadeurs étrangers, accrédités près la cour de France. Nous ignorons si de nos jours les diplomates racontent à leurs gouvernements autant d'histoires d'alcôves ou d'anecdotes graveleuses qu'ils le faisaient jadis, étant donné que dans tous les temps la matière ne leur manque jamais. Ceux d'autrefois se plaisaient à ces sortes d'information, et l'auteur invoque souvent leur témoignage.

Dans ce nouveau volume, il établit que François Ier est mort de la tuberculose, aggravée par les malheurs de la fin de sa vie; que Catherine de Médicis sortait d'une famille où la dégénérescence était fort avancée et qu'il n'est pas étonnant que beaucoup de ses enfants aient eu les vices et les maladies connus des derniers Valois. Sa démonstration semble moins solide quand il affirme que Louis XIV n'est pas le fils de Louis XIII; mais il pouvait avoir raison lorsqu'il dit que Marie Leczinska fut, par son attitude, un peu responsable des désordres de Louis XV, qui avait commencé par lui rester scrupuleusement fidèle. Enfin, il venge Marie-Antoinette, tant au regard de Louis XVI qu'à celui du Dauphin, d'accusations odieuses qui ne reposaient sur rien. On voit qu'en les consultant avec discrétion il y a d'utiles renseignements à puiser dans les petits travaux de M. le docteur Cabanès.

Les Débuts des guerres de religion. (Orléans, 1559-1564.) — **Catherine de Médicis entre Guise et Condé**, par Bernard de Lacombe. Paris, 1899, librairie académique Perrin, 1 vol. in-8°.

Les travaux historiques, qui se sont multipliés depuis quelques années, ont eu souvent pour objet la fin du dix-huitième siècle et le commencement du dix-neuvième; mais plusieurs — et non pas les moindres — ont été consacrés à des événements plus reculés, et les guerres de religion, en particulier, restent, pour les érudits, une mine inépuisable. M. Bernard de Lacombe en étudie les débuts; il décrit les années troublées qui suivirent la mort de Henri II, époque si attachante et en même temps si lamentable, car il n'était plus question de combattre l'Espagnol ou l'Anglais. « Quand on parlait d'eux, c'était pour leur livrer nos frontières et les mêler à nos luttes. » Il n'a pas suivi l'exemple de ses devanciers, en ce sens qu'il n'a pas cherché à peindre spécialement une des grandes figures qui abondent au seizième siècle. Ce n'est pas l'histoire d'un personnage illustre, c'est celle d'une ville qu'il nous raconte, et le choix de son sujet lui a été inspiré par d'excellentes raisons qu'il nous donne dans sa préface. Il n'est pas besoin d'être Orléanais pour en apprécier la valeur.

« De 1559 à 1564, nous dit-il, Orléans a été tour à tour le siège du gouvernement ou le siège de l'opposition : chefs d'État et chefs de parti s'y sont successivement établis en maîtres. C'est à Orléans que la conjuration d'Amboise, d'où partit l'incendie, eut son foyer. Là, François II a terminé son règne et Charles IX commença le sien. Là, des états généraux, juste-

ment célèbres par le nom du chancelier de L'Hôpital, délibérèrent, tandis que, dans ces mêmes murs, se rencontraient les personnages les plus fameux de l'époque. Les protestants en firent un instant leur capitale; les troupes royales et catholiques l'assiégèrent. Le héros de Metz et de Calais, François de Guise, fut assassiné à ses portes. Une paix s'y conclut, et enfin il y fut tenté un essai de pacification où, dans les velléités de Catherine de Médicis, perce déjà la politique future du vainqueur d'Ivry et du preneur de la Rochelle. »

Ces quelques lignes contiennent le plan de l'ouvrage et peuvent tenir lieu d'analyse. L'auteur débute dans la carrière des lettres, où le nom qu'il porte était déjà honoré, et, de bonne heure, il se montre un véritable historien. Ses appréciations, qu'il ne cherche pas à imposer au lecteur, sont pleines de justesse et de modération. Il constate, à Orléans comme ailleurs, l'existence des abus qui s'étaient introduits dans l'organisation ecclésiastique. Ils avaient été dénoncés par tout ce qui était grand et pur dans l'Église; mais ils n'avaient pas été réprimés, et « ils s'étaient invétérés sous l'action de la féodalité, des schismes, des guerres civiles et étrangères. Malgré les papes, malgré les conciles, malgré des réclamations presque universelles, la réformation n'avait pas eu lieu ».

Deux courants contraires se rencontraient, tout en se heurtant; « ils poussaient au même écueil les esprits les plus divers : les austères et les dissolus, ceux qui allaient outrer tous les dogmes et ceux qui allaient rompre toute discipline. »

Dans un terrain ainsi préparé, le développement du protestantisme avait été rapide. Alors, « comme il devait arriver dans une société et dans un temps où la pénétration réciproque de l'Église et de l'État faisait de l'hérésie une rébellion, les deux pouvoirs, civil et religieux, ne tardèrent pas à employer les rigueurs pour l'étouffer... Le zèle des néophites s'en accrut. »

Le roi qui venait de monter sur le trône était adolescent et débile. « Les mécontentements et les ambitions se remuaient de tous côtés. Diminuées et appauvries par les confiscations, les dépenses immodérées de la guerre et des plaisirs, les plus grandes familles cherchaient les moyens de reprendre puissance et fortune. Au sortir des luttes sans fin de Henri II et de son père, les gentilshommes de province étaient gênés, ruinés... Il se trouva qu'au moment même où ces pensées de résistance jusqu'à la révolte animaient les chefs de l'aristocratie française, ces chefs, qui n'avaient pas d'armée, virent une armée toute prête dans ce parti protestant qui estimait le moment venu de secouer sa servitude. On peut dire que de la rencontre de ces chefs sans armée et de cette armée sans chefs sortit la guerre civile qui allait remplir la seconde moitié du seizième siècle. »

M. B. de Lacombe a bien défini le rôle de Catherine de Médicis, cette reine « à l'intelligence vive et souple, capable de tous les manèges », mais très ferme dans ses desseins réfléchis, accueillant les conseils qui glissaient sur sa volonté sans l'entamer, pleine de confiance en elle-même et jalouse du pouvoir ». Il expose les faits dans un style simple, précis, et parfois avec

une chaleur qui est le privilège de la jeunesse. L'entrée par surprise de Condé dans Orléans, l'assassinat du duc de Guise, d'autres pages encore mériteraient d'être citées. Il a bien rempli la tâche qu'il s'était assignée et on n'éprouve qu'un regret, en achevant la lecture de son livre, c'est que cette tâche ait été limitée à une période de cinq années.

Cte de CROZE-LEMERCIER.

François Richardot, évêque d'Arras, par l'abbé Léon DUFLOT. Arras-Paris, 1898, in-8°.

Les monographies sont une des branches de l'histoire où a le plus excellé notre temps. Non seulement beaucoup de grands hommes ont trouvé ainsi l'occasion de revivre, mais leur histoire a souvent éclairé toute l'époque dans laquelle ils avaient joué un rôle.

Certes, le nom de François Richardot, le successeur du cardinal de Granvelle sur le siège épiscopal d'Arras, n'a jamais été complètement oublié : sa carrière mouvementée méritait pourtant d'être retracée avec quelques détails ; et c'est ce qu'a fait non sans succès un membre distingué de l'Académie d'Arras, M. l'abbé Léon Duflot.

Originaire de Franche-Comté, Richardot fut un de ces humanistes du XVIe siècle que les idées nouvelles de la Réforme séduisirent d'abord ; il débuta comme professeur en Sorbonne, puis il partit pour l'Italie, où il fut quelque temps attaché à la fille de Louis XII, — cette duchesse de Ferrare assez peu orthodoxe, que son mari aurait voulu préserver de l'hérésie en la privant de tous les savants et artistes dont elle s'entourait. Comme beaucoup de chrétiens de cette époque, François Richardot, après avoir hésité quelque temps, devint un très décidé défenseur de la foi et même une des colonnes de l'Eglise. Le concile de Trente, auquel il assista, eut cet effet merveilleux de réunir en un faisceau tous les catholiques et de préparer cette belle renaissance religieuse qui fut l'honneur du XVIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, un peu compromis par ses premiers débuts, Richardot aurait difficilement marqué sa place, si Granvelle, appelé par Philippe II au siège important de Malines, ne se l'était adjoint, pour en faire ensuite son coadjuteur. Il était doué d'ailleurs de remarquables qualités d'orateur, qui firent de lui le prédicateur ordinaire de la cour d'Espagne, ou plutôt l'auteur désigné des oraisons funèbres des princes de cette maison qui disparurent à intervalles assez rapprochés de 1558 à 1570. C'est ainsi qu'il prononça successivement l'éloge de Charles-Quint, de Marie de Hongrie, de Marie Tudor, d'Élisabeth et de don Carlos. L'auteur a même voulu nous donner en entier l'oraison funèbre de la reine d'Espagne, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, avec l'allusion obligatoire à « Artemisia et à Mausolus » et beaucoup d'ingénieux rapprochements qui ne dépareraient pas les « tombeaux » des poètes du temps, — voulant sans doute justifier le proverbe de l'Artois : « Parler comme Richardot. » L'évêque d'Arras fut encore le fondateur à Douai d'une université de langue française, le réformateur des petits séminaires de

son diocèse, des monastères bénédictins de la région, un théologien et un controversiste de premier ordre.

C'est donc une bonne pensée qu'a eue M. Duflot de résumer et de compléter l'œuvre de ses devanciers, et, en profitant de tout ce qui avait été écrit sur François Richardot, de faire sur lui un livre qu'on peut dire définitif.

B. P.

Souvenirs tirés des papiers du comte de La Ferronnays, par le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française. Paris, librairie Plon, 1900, in-8°.

Les souvenirs de jeunesse du futur ambassadeur de la Restauration ne sont pas, certes, de l'histoire diplomatique. C'est un récit fort attachant, tiré des papiers de Mme de La Ferronnays, née Montsoreau, de vingt années passées en exil, depuis les premiers jours de la Révolution jusqu'à la rentrée des Bourbons en France. A la suite des deux personnages, que leur rare élévation morale rend si sympathiques, on parcour l'Europe, de Brunswick à Dubno, de Varsovie à Londres, de Stockholm à Saint-Pétersbourg et à Hartwell. Le monde au milieu duquel vivent les émigrés est peint sans illusion, comme sans aigreur. On apprend à connaître les cours et leurs passions changeantes, et on fait avec M. de La Ferronnays l'apprentissage de la politique. Surtout, on retrouve dans ce volume le charme exquis que M. le marquis Costa de Beauregard a su mettre dans toutes ses publications concernant la même époque.

Ministres et hommes d'État. Bismarck, par H. Welschinger. Paris, Félix Alcan, 1900, in-12.

On aime singulièrement, de nos jours, à trouver dans un court volume le résumé de tout ce qu'il faut savoir sur un homme politique, un littérateur ou un savant. Si le portrait est de plus signé d'un auteur dans lequel on est habitué à avoir confiance et dont la compétence est hors de doute, le succès doit être assuré.

Pour faire le portrait définitif de M. de Bismarck, il était difficile de s'adresser à un écrivain plus préparé par ses travaux antérieurs que M. Henri Welschinger. Personne ne connaît mieux que lui l'histoire de la fin du XVIIIe siècle, et celle du XIXe tout entier. De plus, il n'a cessé de se tenir au courant des publications allemandes, qu'il a été étudier sur place, et il a su pénétrer les secrets de ces grands hommes pour lesquels l'honnêteté naturelle et la franchise vulgaire sont si peu de chose, qu'ils s'appellent Mirabeau, Talleyrand, Napoléon ou Bismarck. Violence et fourberie, telle semble avoir été la pratique constante du terrible chancelier, qui a réalisé le rêve de l'unité allemande : c'est ainsi qu'il entendait la diplomatie; et si le succès suffit à tout justifier, ce fut un grand diplomate. Une seule qualité lui manqua, la souplesse; mais ses victoires constantes la rendaient inutile. Et puis, il

n'était pas de caractère à dominer à ce prix. On l'a bien vu pendant ses dernières années, où il refusa de se plier aux volontés d'un maître, dès que « son » empereur, Guillaume Ier, fut mort en 1888, après lui avoir laissé exercer près de trente ans un pouvoir quasi absolu.

Nous ne pouvons refaire avec M. Welschinger l'histoire de M. de Bismarck. Les points qu'il nous semble avoir le mieux élucidés, ce sont : les moyens frauduleux employés par lui en 1870 pour rendre la guerre avec la France inévitable, la fureur du chancelier lorsque plus tard, en 1875, la Russie et l'Angleterre déjouèrent ses projets contre la république; la vengeance qu'il exerça au Congrès de Berlin contre le prince Gortchakov, en lui arrachant tous les résulats du traité de San-Stéphano; la conclusion de la Triple Alliance après le refroidissement entre les deux empereurs du nord et la lettre menaçante d'Alexandre en 1879. Ce petit volume, si bien rempli, se termine par quelques pages éloquentes, dans lesquelles l'auteur a tracé un saisissant parallèle entre Bismarck et le cardinal de Richelieu, et tiré les conclusions de cette poignante étude. Peut-être le mot le plus caractéristique est-il encore celui du chancelier, lors de sa chute : « Elle a fait autant d'heureux que la mort de Frédéric le Grand. » Seulement, elle est arrivée pour nous vingt ans trop tard !

G. Baguenault de Puchesse.

La Neutralité des États Scandinaves, par A. Hedin. Stockholm, Palmquists Akliébolag, 1899.

Cette brochure n'est autre chose que l'exposé de la proposition présentée, le 26 janvier 1899, par M. A. Hedin et vingt-trois autres députés au Riksdag suédois « en vue d'une adresse au roi demandant au gouvernement d'en« tamer des négociations relativement à une entente entre la Suède, la Nor« vège et le Danemark, concernant une déclaration en commun aux autres « puissances, dans laquelle les trois États Scandinaves proclameraient « adopter le principe de la neutralité permanente ».

On se rappelle qu'une proposition relative à la neutralité permanente des États Scandinaves a déjà été acceptée au Congrès de la Ligue internationale de la paix, tenu à Genève en 1883. Cette proposition fut reprise par M. Bajer au Congrès de Berne en 1884, et admise en principe, le Congrès se déclarant toutefois incompétent quant à son application.

Mais, M. Bajer ayant repris, sans se lasser, sa proposition aux congrès suivants, elle a été enfin l'objet d'une résolution favorable à Bruxelles en 1895. D'autre part, les parlements des trois États Scandinaves se sont toujours montrés favorables au principe de l'arbitrage entre nations.

Au point de vue du droit international, la proposition de M. Hedin et de ses collègues offre ceci de particulier, que non seulement ses auteurs ne veulent pas de la garantie des puissances, mais que même il n'est pas question dans le texte proposé par eux de faire reconnaître par les autres gouver-

nements la volonté des trois États Scandinaves, de se déclarer neutres. En effet, d'après la proposition Hedin, la déclaration commune des trois États devra être simplement *notifiée* aux puissances (p. 34 *in fine*); et, tandis qu'il est question dans l'exposé des motifs des négociations à ouvrir entre les trois États Scandinaves pour aboutir à la déclaration commune, il n'y est nullement question des négociations à ouvrir avec les autres puissances, destinées sans doute simplement à prendre acte de la notification.

Si M. Hedin et ses collègues ne veulent pas de la garantie des puissances, c'est que, suivant en cela les théories récemment exposées par M. Schweizre et d'autres auteurs suisses, ils craignent que la garantie ne donne lieu à des prétextes d'intervention de la part des garants. Ce n'est pas ici le lieu de combattre cette théorie, réfutée d'avance par M. Milovanovics qui, dans son savant ouvrage sur les *Traités de garantie* [1], a démontré que la garantie ne conférait nullement aux garants un droit d'intervention dans les affaires intérieures du pays dont ils garantissaient précisément l'indépendance.

On nous dira que la garantie, même si elle n'offre aucun danger, ne procure qu'une sécurité assez vague et que sa sanction reste incertaine. Mais la neutralité sans garantie n'offre-t-elle pas *à fortiori* les mêmes inconvénients? Et, si cette neutralité n'est même pas reconnue par les autres puissances, quelle sécurité offre-t-elle?

C'est là l'objection que l'on peut faire à M. Hedin, objection qui ne doit pas empêcher les nombreux amis de la paix en Europe d'applaudir aux manifestations répétées des hommes d'État scandinaves en faveur de la politique éminemment pacifique qu'ils désirent voir suivre par les trois royaumes.

[1] Cf. Piccioni, *Essai sur la neutralité perpétuelle.*

LES REVUES PÉRIODIQUES

Le *Journal des savants* ne s'occupe pas souvent d'histoire diplomatique ; mais dans la livraison de mars 1900, M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, commence une série d'articles sur l'ambassade de Guillaume Pellicier à Venise (1539-1542) d'après les deux ouvrages, qu'il suit en les comparant, de M. Jules Zeller et de M. Causserat-Radel. Il expose très clairement le but de la mission de César Frégose et de Rincon à Constantinople et leur assassinat au passage du Tessin par ordre de Charles-Quint, le 3 juillet 1541. Les deux représentants de François Ier avaient quitté la cour le 8 mai et s'étaient arrêtés assez longtemps à Lyon. Du Bellay-Langey, gouverneur du Piémont, avait eu la précaution d'envoyer leurs papiers diplomatiques à Venise par une autre voie, et l'ambassadeur français les recevait régulièrement quelques semaines avant leur mort. Le meurtre odieux ne profita même point à la politique qui l'avait inspiré.

— *La Revue des revues*, dans sa livraison du 1er mai 1900, publie une fort curieuse étude sur les relations de Mazarin et de Louis XIV avec Olivier Cromwell, à l'époque où la France cherchait à conclure une alliance avec le Protecteur d'Angleterre. Mais, au moment ou les négociations étaient menées à Londres par deux envoyés extraordinaires, MM. Antoine de Bordeaux et de Baas (juin 1554), on apprit les persécutions dont étaient victimes, dans le Midi, les Vaudois tant de France que de Savoie. Aussitôt, Cromwell se pose en défenseur attitré des dissidents et de la liberté de conscience, et il exige du roi non seulement qu'il désavoue ses agents, en faisant revenir de l'exil ses sujets coupables de crime d'hérésie, mais qu'il intervienne auprès de son allié le duc de Savoie en faveur des Vaudois d'au delà des monts. Puis, il renvoie en France le « commissaire » de Baas, sous prétexte qu'il a conspiré contre lui avec les royalistes de Londres.

Les dépêches du « Protecteur » des 25 mai et 31 juillet 1557, datées « de notre palais de Westminster », sont publiées pour la première fois d'après les archives des Affaires étrangères, ainsi que d'autres documents inédits, communiqués par Mme Jeanne Carlyle Graham. Quant aux réponses de Mazarin, elles sont rédigées avec une singulière platitude, qui ne s'explique que par le grand besoin qu'il avait de l'alliance anglaise. De plus, le cardinal se disposait à faire un accueil princier au chevalier Downing, que Cromwel envoyait à la cour pour poursuivre les négociations. Le 3 novembre 1655, un traité « de commerce et d'amitié » était signé entre la France et l'Angleterre. Et l'année suivante, le propre neveu de Cromwell, le colonel Lockart, venait sanctionner l'alliance. Un secours de dix mille Anglais était envoyé sur le continent pour renforcer l'armée de Turenne ; mais, en retour, on s'engageait à

céder à Cromwell Mardyck et Dunkerque. Il est vrai que Mazarin traînait en longueur et ne se hâtait pas de réaliser ses promesses.

Cependant les troupes britanniques étaient débarquées à Boulogne « avec des uniformes rouges tout neufs ». Louis XIV lui-même vint les passer en revue. Et l'année suivante (1658) elles contribuaient à la victoire des Dunes. Aussitôt après, Cromwell envoyait en mission spéciale au roi de France son gendre, le vicomte de Folconbridge, avec une lettre d'introduction, qu'on dirait écrite par un souverain de la plus vieille race.

Folconbridge séduisit tout le monde par sa bonne grâce et sa prestance; Louis XIV le reçut à Calais et le combla de présents et, pour ne pas rester en arrière, envoya en Angleterre, au même titre, le duc de Créqui. On ne voit pas jusqu'où aurait été cette intimité, si Cromwell n'était mort quelques mois plus tard, bientôt suivi dans la tombe par le rusé et sceptique cardinal Mazarin, qui croyait avoir fait de la grande politique.

— Dans le numéro de mars-avril 1900 de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, M. Pierre Muret termine des recherches sur « l'affaire des princes possessionnés d'Alsace et les origines du conflit entre la Révolution et l'Empire ». Il raconte les négociations dont M. de Montmorin chargea le chevalier de Ternan près les petits princes d'Allemagne, pour les amener à accepter la décision de l'assemblée Constituante qui avait supprimé les droits féodaux sur leurs biens possédés en Alsace, comme sur tous les autres de France, offrant en compensation de leur donner une indemnité pécuniaire. C'était au mois de juin 1790, et les démarches du représentant du ministre des Affaires étrangères ne réussissaient guère ni à Spire, ni à Trèves, ni à Bonn, ni à Bade, ni à Stuttgard. Les souverains dépossédés de leurs privilèges prétendaient les tenir des traités de Munster et de Westphalie; et ils allaient même jusqu'à réclamer l'Alsace comme terre allemande. En tout cas, ils en appelaient à la diète de Ratisbonne, où ils espéraient bien être soutenus par la cour de Vienne. L'empereur Léopold II temporisa une année entière; mais quand il apprit la nouvelle de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il saisit cette occasion de rompre ouvertement avec la Révolution, et lança la fameuse circulaire du 16 juillet 1791, adressée à toutes les cours d'Europe, où il déclarait qu'il regardait la cause du roi de France comme la sienne propre. L'ambassadeur de Louis XVI à Vienne, M. de Noailles, crut un moment à la guerre immédiate. Le comité diplomatique nommé le 16 octobre par l'Assemblée législative se montrait fort disposé à une transaction et semblait suivre les inspirations de Guillaume Koch, le plus compétent de ses membres. Mais les girondins, dans tous leurs discours, ne cessaient d'injurier l'empire et les princes, les traitant comme des ennemis des idées nouvelles qui ne cherchaient qu'à favoriser la contre-révolution. Ils enlevaient ainsi le vote du décret du 25 février 1792, qui équivalait à une rupture. Au mois d'avril, la déclaration de guerre fut la conséquence forcée de leur attitude.

— La *Revue des études historiques* de mars-avril 1900 donne la traduction d'une remarquable étude sur « les Rapports de l'Angleterre et du Transvaal

au point de vue du droit international », du publiciste américain M. James-Gustavus Whiteley ; le travail est d'autant plus intéressant qu'il a été écrit avant l'ouverture des hostilités dans l'Afrique du Sud. L'auteur examine successivement les clauses des conventions de Prétoria en 1881 et de Londres en 1884 ; il établit que les parties contractantes ont eu l'intention de faire du Transvaal un État mi-souverain, limité dans son pouvoir de faire des traités, mais libre de toute intervention dans ses affaires intérieures ; et il discute les interprétations données par M. Wesklatte, une des grandes autorités anglaises en matière de droit international.

— La *Revue de droit international et de législation comparée*, qui paraît périodiquement à Bruxelles, s'occupe particulièrement de questions contemporaines. Les premières livraisons de 1900 contiennent un très complet exposé de « la Situation politique de la Finlande » ; puis, l'analyse des projets préparés pour la troisième conférence de droit international privé, des consultations juridiques sur « l'Histoire de la mer » ou sur « le Manque de parole des prisonniers de guerre », enfin des « Notices bibliographiques » très complètes sur les dernières publications spéciales d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, sous la direction de M. Paul Hyman, chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

— Dans les derniers fascicules des *Questions diplomatiques et coloniales*, nous signalerons particulièrement une excellente analyse du « Livre jaune sur les affaires de Chine », par M. Jean de La Peyre. L'auteur examine avec compétence notre situation vis-à-vis du Céleste-Empire au point de vue de la concession de Chang-haï, de la délimitation de la concession de Kouang-tchéou-Ouan, de la protection des missionnaires (avril-mai 1900). Il signale le décret rendu, le 15 mai dernier, par le gouvernement impérial chinois, constatant que la religion catholique est autorisée depuis longtemps et que sa diffusion s'étend dans toutes les provinces, et ajoutant qu'en cas d'affaire survenant « l'évêque ou les missionnaires du lieu devront demander l'intervention du ministre ou des consuls de la puissance à laquelle le pape a confié le protectorat religieux ». Cette puissance étant la France, on voit l'importance des résultats obtenus diplomatiquement en Chine par le bon accord et l'heureuse entente de nos agents et de nos missionnaires.

Les complications militaires, suite forcée de l'insurrection des « boxeurs » et des actes de destruction sauvage encouragés par le gouvernement chinois, vont-elles modifier cette situation ?

La livraison du 15 mai contient une très bonne étude avec carte sur « les Chemins de fer en Tunisie ».

Le gérant : J. BOURDEL.

LA CITÉ DE MESSINE

SOUS LE PROTECTORAT FRANÇAIS

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

« La curiosité que j'ai remarquée en vous, amis lecteurs, de scavoir ce qui s'est passé à Messine depuis ses derniers troubles, l'entrée des Français et la manière dont elle s'est soumise à notre invincible monarque, m'ont obligé à vous donner cette relation pour satisfaire à l'envie que vous avez de connaître les événements d'un changement si inopiné et qui attire l'attention de tous les esprits en Europe. »

Tel est le préambule d'un mémoire anonyme publié à Paris chez Jean de la Caille en 1676 et que l'on attribue non sans vraisemblance à l'un des deux sénateurs messiniens délégués en 1674 auprès du gouvernement de Louis XIV [1].

L'auteur de l'écrit destiné à « l'édification des contemporains » avait-il en vue, en se proposant cette tâche, le but final de l'intervention qu'il était venu solliciter, c'est-à-dire l'éventualité d'une conquête qui, en livrant à la France la grande île méditerranéenne, « aurait efficacement contribué, suivant les expressions du marquis de Villette, à faire de cette puissance l'arbitre du continent[2]? »

[1] Ce mémoire aurait été confisqué à la demande du Sénat de Messine. Il en existe un exemplaire dans la bibliothèque réservée de l'Université de la Ville.

[2] *Mémoires du marquis de Villette*, publiés par la Société de l'histoire de France en 1844.

Il suffit de parcourir sa prose, dont il a d'ailleurs soin de s'excuser, pour se convaincre que cette considération est restée absolument étrangère à son récit et que dans la simplicité de son âme de patriote, il s'est avant tout préoccupé du sort de la cité rebelle dont il avait partagé les épreuves et qui, menacée de terribles représailles, lui devait en partie sa sécurité du moment.

L'on ne saurait toutefois méconnaître l'intérêt épisodique qu'offrent les incidents minutieusement rapportés par le négociateur sicilien.

Représentons-nous aussi que les scènes locales dans lesquelles il se complaît sont ou plutôt devaient être le prélude d'une entreprise qui, menée à bonne fin, aurait profondément changé les conditions mêmes de l'équilibre européen. « Si la Sicile était entre vos mains, disait le roi d'Angleterre à l'ambassadeur Courtin, le commerce de la Méditerranée y serait, et il nous importe plus qu'elle ne vous appartienne pas qu'il ne nous est nécessaire de nous opposer à vos progrès dans les Pays-Bas. »

A d'autres égards la dédition de Messine à la France se prête par les formes particulières qu'elle a revêtues à une étude de droit public que les annalistes du pays ont complètement négligée, et c'est dès lors à un double titre que j'en résume l'histoire, ajoutant ainsi un chapitre à mes précédentes monographies sur *les Protectorats anciens et modernes* [1].

I

D'après Diodore [2], Messine se gérait déjà en cité libre quand Amilcar envahit la Sicile, que les Romains disputaient aux Carthaginois. Au cours de la première guerre punique, le Sénat, en témoignage de ses services, lui conféra les titres de *noble* et de

[1] *Les Protectorats anciens et modernes*. Étude historique et juridique. (1 vol. chez Pedone. — Paris 1896.)

[2] Diod., I, xiv.

capitale, et lorsque après la seconde guerre l'île entière fut réduite en deux provinces romaines, la *socia* du Détroit (c'est ainsi que Cicéron la dénomme) [1] conserva ses lois et ses magistratures.

Cette situation privilégiée resta intacte pendant toute la durée de la domination directe de Rome, et lorsque le territoire sicanien vint à relever de l'empire d'Orient, Messine acquit une importance nouvelle par le dévouement qu'elle démontra à la cause des successeurs de Théodose. Arcadius en fit la *protométropole* de la Sicile et de la grande Grèce en lui annexant les villes de Reggio et d'Imera. Elle fut même autorisée à porter, comme la résidence impériale, la croix d'or sur champ d'azur, armoiries qu'elle a gardées jusqu'aujourd'hui.

L'autonomie messinienne survécut aux régimes arabe et normand ; elle se consolida sous les dynasties d'Allemagne, de France et d'Aragon, si bien qu'au XVIe siècle, alors que la Sicile réunie au Napolitain subissait l'absolutisme espagnol, Messine se gouvernait plutôt en république vassale qu'en simple municipalité pourvue de quelques libertés exceptionnelles.

Quelle était en effet sa constitution à cette époque comme au temps de sa rébellion contre le gouvernement de Charles II ? Il nous importe de fixer ce point en vue des considérations juridiques que nous aurons à y rattacher.

Un sénat composé de six membres, dont quatre nobles et deux bourgeois, présidait à l'administration intérieure de la cité et dans de certaines limites à la défense de ses intérêts au dehors.

Ce corps électif disposait souverainement des revenus publics c'est-à-dire du produit des taxes prélevées sur plusieurs articles de commerce usuel tels que la soie, le vin et le tabac.

Les décrets royaux applicables à la ville et à son territoire devaient être revêtus de sa contresignature.

Il délivrait des sauf-conduits, conférait la bourgeoisie, nommait les officiers chargés du commandement des forteresses, appelait, en cas de besoin ! le peuple aux armes, exerçait légale-

[1] Dans *les Verrines*.

ment des représailles et certains droits d'approvisionnement exclusif dans les localités circonvoisines.

Quelquefois le sénat s'adjoignait dans des circonstances extraordinaires « les consuls » des artisans et se transformait ainsi en grand conseil.

Messine était exempte des gabelles, des impositions dites royales, de l'impôt du sang et de toute réquisition militaire.

Ses ressortissants n'étaient justiciables que de leurs propres tribunaux, sauf pour manquement aux devoirs féodaux, c'est-à-dire pour crime de félonie et de lèse-majesté.

Ils devaient être préférés à tous autres sujets insulaires pour les offices royaux proprement dits.

La cité battait monnaie[1].

Elle avait une flotte de 40 navires de haut bord et de 100 tartanes. Sa galère amirale commandait et précédait les autres galères siciliennes.

Un certain droit de légation lui était reconnu. Indépendamment de « l'agent général » qu'elle accréditait à Madrid, elle envoyait occasionnellement aux cours royale et papale des ambassadeurs qui étaient reçus avec le même cérémonial que les ambassadeurs des puissances souveraines[2].

Des mandataires messiniens prenaient part aux séances du parlement du royaume.

C'était Messine qui choisissait « les consuls de la nation sicilienne » accrédités à Livourne et dans divers ports de la Méditerranée.

Ajoutons dans cet ordre de privilèges que les membres du sénat étaient égaux aux grands d'Espagne et que le roi, suivant une tradition léguée par les Normands, se disait leur concitoyen, comme s'il était né à Messine.

[1] Les pièces messiniennes d'or et d'argent portaient d'un côté l'effigie royale et de l'autre la croix. La frappe de la monnaie n'était concédée à aucune autre cité de Sicile.

[2] La république de Gênes était traitée de même sous la seigneurie française.

L'autorité suprême avait pour organe un résident local qui portait le titre de *stradico* comme aux temps du Bas-Empire[1].

Le stradico, dont la charge bisannuelle était considérée comme supérieure à celle de vice-roi de Sardaigne, veillait au maintien des droits de la couronne et était défrayé par elle. Il exerçait son contrôle sur les services politique, militaire et judiciaire, et à cet effet un corps d'arquebusiers et de gardes à cheval recruté et payé par le sénat était placé sous ses ordres directs.

Le rôle de ce haut fonctionnaire, qui devait toujours appartenir à la nationalité italienne, n'était par sans analogie avec celui du *burggraf* que déléguait le roi de Pologne auprès de la république de Dantzig et dont l'office ne pouvait être confié qu'à un sujet de nationalité prussienne[2].

Il résulte assez clairement de cet exposé sommaire du droit public de Messine qu'à l'époque des événements auxquels ces pages sont consacrées, la cité sicilienne figurait en réduction une sorte d'État dans l'État et se rattachait à la royauté espagnole par un lien de dépendance mitigée, c'est-à-dire par un rapport de vassalité plus traditionnel que convenu.

Cette condition mixte d'autonomie et de subordination féodale est souvent accusée en termes formels dans les actes émanés du pouvoir suzerain et des autorités locales ; nous en trouverons incidemment la confirmation dans la suite de ce récit[3].

[1] Sous Constantin le Grand, le titre de stradico, déjà en usage à Messine, fut donné au préteur que la préfecture d'Italie instituait en Sicile pour l'administration de la justice.

[2] En 1611 le roi des Deux-Siciles nomma stradico l'Espagnol D. Georges de Mendoza. Le sénat protesta contre cette infraction aux *capitoli* de la cité ; il finit par se soumettre, mais en faisant ses réserves pour l'avenir.

[3] Je relève par exemple qu'en 1303, lors de la construction d'une école, la municipalité fit graver cette inscription sur le fronton de l'édifice... *Nequid ad litterariae* REIPUBLICAE *splendorem et commodum desideretur*.

D'autre part dans certains documents publics les sénateurs s'intitulaient : *umilissimi schiavi et fidelissimi* VASSALLI *di* S. Sacra Maesta. Le roi de son côté les qualifiait : *magnificos* FIELES *y amados nuestros*.

II

A la mort de Philippe IV en 1665 la monarchie des rois catholiques était en pleine décadence. Amoindrie dans ses vastes possessions continentales par la perte des Provinces-Unies, d'une partie des Flandres, du Roussillon et de l'Artois, elle semblait, suivant l'expression de Macaulay, un corps frappé de paralysie.

En Italie son gouvernement était devenu aussi oppressif que corrompu; il vivait d'expédients. La voix populaire disait : à Milan, les ministres dévorent; à Naples, ils mangent; en Sicile, ils se contentent de ronger.

C'était surtout dans le royaume insulaire que prévalait la maxime : *divide et impera*, et où les pouvoirs publics paraissaient n'avoir d'autre souci que d'entretenir les rivalités de ville à ville et les divisions intestines des partis politiques.

Palerme n'avait cessé de jalouser Messine depuis que la cité de Zancla[1] s'était élevée au rang de métropole. Cette primauté plusieurs fois séculaire, maintenue sous tous les régimes antérieurs à la domination espagnole, Charles-Quint l'avait officiellement reconnue, mais en disposant que Palerme serait le siège du gouvernement.

Ce singulier compromis provoqua les plus violentes protestations dans le sénat et le peuple messéniens, qui y voyaient une atteinte directe à leurs droits historiques.

Sous Philippe II, il fut décidé que le vice-roi de Sicile résiderait six mois de l'année à Messine et six mois à Palerme, combinaison qui, loin de désarmer les opposants, ne fit qu'aviver leur haine contre leurs antagonistes, car sous l'apparence d'une concession, elle confirmait le partage d'une prééminence dont ils revendiquaient l'entier privilège.

Or il arriva que l'ordonnance de Philippe II ne fut même fidèlement observée, le vice-roi, séduit par la munificence palermi-

[1] Zancla, fondateur légendaire de Messine au ve siècle avant J.-C.

taine, trouvant maints prétextes pour abréger son séjour dans la cité du Détroit.

L'on ne saurait donc s'étonner que lors de la rébellion de Palerme de 1647, Messine ait directement contribué à sa répression en prêtant à l'armée espagnole d'efficaces secours en hommes et en argent.

Suscitée par la politique équivoque du gouvernement royal et de ses agents, la contestation relative à l'antique supériorité de Messine peut être considérée comme la première cause du mouvement séparatiste qui éclata vingt-trois ans plus tard.

Quant aux causes occasionnelles de l'insurrection de 1774, elles se ramènent toutes également à des griefs fondés sur les procédés d'une administration de plus en plus réactionnaire.

Citons-en quelques-uns.

Autrefois Messine avait le monopole de la soie pour l'île entière. Il lui fut retiré. En 1665 le commerce local réclama avec insistance le rétablissement d'une exploitation exclusive qui constituait l'une des sources les plus fécondes de sa prospérité. Et ce fut à cette occasion que les deux ambassadeurs mandés à cet effet à Madrid durent se retirer, la cour ayant refusé de les traiter, quant au cérémonial, comme les envoyés d'une « cité libre »[1], objectant que Messine était une « *cité vassale* ».

A titre de représailles et pour faire acte d'autonomie, Messine, contrairement à une défense récente, usa d'un droit jusqu'alors incontesté, celui de conférer la bourgeoisie aux étrangers domiciliés sur son territoire depuis un an, un mois, une semaine et un jour.

Sur les représentations de Palerme, le régente Anne d'Autriche annula les brevets de naturalisation délivrés par le sénat messinien et lui interdit itérativement toute adoption nouvelle.

En 1669 l'on exigea de Messine le payement intégral d'une taxe que la ville ne devait acquitter que partiellement sous le

[1] Et cela malgré le texte formel d'une pragmatique d'Alphonse le Magnanime.

titre de *quarta dogana*. Un agent venu de Palerme pour percevoir cette taxe fut éconduit et finalement expulsé.

Deux partis divisaient alors les sujets de la république, celui des nobles ou *Malvazzi* et le parti populaire dit des *Merli*. Instrument d'une politique qui puisait sa principale force dans la désunion des esprits, le stradico qui fonctionnait en l'année 1671 s'ingénia par des menées hypocrites à exciter les *Merles* contre les *Grives*. Il y réussit en insinuant que les nobles étaient les auteurs responsables de la crise alimentaire qui sévissait en ce temps-là dans le pays.

Les maisons de ceux-ci furent saccagées sans que de prime abord la police réagît contre les meneurs.

Le stradico alla même jusqu'à destituer les sénateurs en exercice et décréta que désormais le sénat se composerait d'un égal nombre de bourgeois et de nobles.

C'était jeter l'huile sur le feu.

Les pillages recommencèrent et la lutte prit des proportions assez graves pour que le vice-roi, prince de Ligne, intervînt de sa personne en éloignant le stradico, tout en assurant sous main les *Merli* de l'indulgence du gouvernement.

En 1673, sous le successeur du prince de Ligne, les nobles, de plus en plus exaspérés par la partialité des autorités royales à l'égard du parti populaire, levèrent résolument l'étendard de la révolte en se proclamant les défenseurs de la république et les gardiens de ses antiques libertés.

Ils s'organisent militairement, s'emparent du palais royal et des forts inférieurs, dont la garnison est évacuée sur le port voisin de Reggio. Le lieutenant du vice-roi, qui tentait de pénétrer dans la ville, est repoussé, quoique les forts supérieurs fussent encore aux mains des troupes espagnoles.

Le sort en est jeté. Messine est en guerre ouverte avec une monarchie qui représente encore un des grands États d'Europe, et la situation qu'elle affronte paraît d'autant plus périlleuse que plus d'une cité insulaire lui est hostile.

III

En cette conjoncture critique, les Messiniens ne pouvaient s'illusionner sur l'issue d'une lutte qui les laisserait seuls aux prises avec les troupes et les flottes espagnoles. Ils devaient rechercher l'appui d'une puissance qui aurait intérêt à les soutenir et pour laquelle une insurrection victorieuse serait le gage de sérieuses compensations.

La France était d'autant plus indiquée que l'Espagne venait de s'allier contre elle avec la Hollande et qu'une campagne sicilienne serait pour l'armée opérant dans les Flandres une utile diversion. Et d'ailleurs, en couvrant Messine de sa protection, la dynastie bourbonienne ne rentrerait-elle pas en possession d'une seigneurie spéciale que le pape Clément V avait reconnue à Charles d'Anjou?

Deux sénateurs, Antonio Caffaro et Lorenzo di Tommaso, sous prétexte d'aller à Gênes surveiller un approvisionnement de blé, partirent pour Rome et se présentèrent au duc d'Estrées, ambassadeur de Louis XIV. « Qu'une flotte française, lui dirent-ils, apparaisse en vue de Messine, et la cité se déclare vassale de la France. »

Déjà préparé par des intelligences secrètes à cette ouverture, l'ambassadeur marqua qu'il la prenait en sérieuse considération et s'empressa d'exposer à son gouvernement les raisons qui devaient le disposer à l'accueillir.

Ce fut sans doute sur son conseil que les sénateurs se dirigèrent sur Toulon pour y demander audience au duc de Vivonne et obtenir auprès du roi la puissante entremise de sa sœur, la marquise de Montespan.

Le général venait d'appareiller avec sa flotte pour la Catalogne. Les négociateurs l'y suivirent et le trouvèrent aussi favorable à leur cause que le duc d'Estrées. Un message fut envoyé incontinent à la marquise avec prière de le mettre sous les yeux de Sa Majesté.

Louis XIV, paraît-il, ne se rendit point de prime abord aux

avis motivés du général et aux pressantes représentations de la favorite. A en croire les historiens messiniens, le souvenir des Vêpres siciliennes n'aurait point été étranger à ses hésitations.

Il finit cependant par céder en principe au vœu des deux sénateurs qui étaient venus à Versailles renouveler en personne leurs sollicitations.

Tandis que se nouaient heureusement ces premières négociations, les insurgés messiniens, après de sanglants assauts, s'emparaient des forts supérieurs de la ville et massacraient tous les *Merli* qui s'y étaient réfugiés. Ils repoussaient deux attaques extérieures dirigées par le marquis de Bajona, lieutenant du vice-roi.

Lorsque l'on fut informé du succès des deux diplomates accrédités à Versailles, le Grand Conseil de la cité se réunit en séance extraordinaire et décida de placer la république sous le protectorat français.

Peu après cette délibération, c'est-à-dire le 27 septembre 1674, six bâtiments et trois brûlots détachés de la flotte de Toulon firent leur entrée dans le détroit sous les ordres du chevaliers J.-B. de Valbelle. Ce n'était sans doute pas l'effectif imposant que l'on attendait, et l'on sut bientôt que le commandant français n'avait d'autre mission que de s'enquérir de l'état des choses au point de vue militaire et de s'assurer surtout de la disposition des esprits.

Partout cependant fut hissé le drapeau aux fleurs de lis en signe d'hommage et de soumission au gouvernement royal, et le sénat, par l'organe de *l'anciano* duc de Belviso, lança cette proclamation qui lui paraissait sans doute l'expression fidèle du sentiment général :

«..... S. M. Louis XIV est votre légitime roi et seigneur. La couronne de Sicile lui est due. *Une fortune impie la lui a enlevée.* Aujourd'hui le Ciel, vengeur de nos offenses, la lui restitue..... En rendant le diadème à la France, nous verrons refleurir notre prospérité. Vive le grand roi, Louis le Juste [1] ! »

[1] A la lecture publique de cette proclamation, une voix se fit entendre dans la foule, criant : « Notre protecteur, mais jamais notre maître ! » A

J.-B. de Valbelle, après s'être rendu compte de la situation respective des partis en lutte, jugea qu'il fallait occuper la forteresse située à l'entrée même du port et que tenait encore une garnison ennemie. Celle-ci se rendit après un court bombardement.

Puis il appareilla pour la France, annonçant son prochain retour à la tête d'une flotte capable de se mesurer avec la flotte espagnole qui venait de mouiller à Milazzo. Il était accompagné d'Antonio Caffaro, nommé résident ordinaire de Messine, et du Père Lipari, désigné comme envoyé extraordinaire à Versailles avec la mission formelle de déclarer que la république désirait s'*annexer* à la monarchie française.

Notons ici qu'Antonio Caffaro avait vainement combattu au sein du sénat une résolution aussi radicale, estimant, comme plus d'un de ses concitoyens de marque, que la cité ne devait se lier vis-à-vis d'une puissance étrangère que par un pacte *de protection*.

Trois mois plus tard, en décembre 1674, une flotte française entrait dans les eaux de Messine. Les ordres dont son chef, le marquis Auguste de Villavoire, était pourvu, portaient en substance qu'il devait convaincre les Messiniens des vues généreuses du roi, que Sa Majesté n'avait nullement la pensée soit de régner directement sur eux, soit de les placer sous la souveraineté d'un prince de sa Maison ; que s'ils manifestaient le vœu de se donner à la France ou à un prince désigné par elle, le marquis devait démontrer qu'il en était agréablement touché et qu'il se ferait leur sympathique interprète auprès de son maître. Et le marquis de Pomponne, dans ses instructions, ajoutait : « Le dit s^r de Villavoire aura soin d'attendre les propositions des Messiniens plutôt que de les prévenir, parce que une telle conduite faisant voir les intentions de S. M. moins intéressées, leur acquerra plus de crédit[1]. »

en juger par la correspondance du chevalier de Valbelle avec Colbert. cette protestation individuelle révélait plus exactement que l'adresse sénatoriale les aspirations populaires.

[1] Retenons aussi ce passage des mêmes instructions : « Il devra s'efforcer

Une lettre de Louis XIV « à ses très chers et bons amis » de Messine et datée de Versailles 19 octobre 1674 fut remise par le commandant français au sénat ; elle exprimait la haute bienveillance d'un souverain dont l'aide et les secours étaient essentiellement gratuits et tendaient avant tout à la défense des libertés et des privilèges de la cité sicilienne.

Le sénat répondit que le peuple avait élu Louis XIV comme son roi et maître et « qu'il voulait être à perpétuité *vassal* de la monarchie française, tutrice des malheureux et soutien des opprimés ».

Devant ces protestations réitérées, le roi crut ne pouvoir plus douter du loyalisme messinien, et *sur les instances de la marquise de Montespan*, il décida d'envoyer en Sicile en qualité de vice-roi Louis-Victor de Rochechouart, prince de Tonnay-Charente, duc de Mortemart et de Vivonne[1].

Ce choix n'était pas heureux. Louvois le désapprouva, jugeant l'homme qui en était l'objet, léger, incapable, compromettant malgré sa réputation d'esprit et de bravoure. Il considérait d'ailleurs comme funeste une entreprise qui nécessiterait l'envoi d'un fort contingent de troupes et de vaisseaux au détriment de l'armée des Flandres.

Cependant, le 29 janvier 1675, le duc de Vivonne quittait Toulon avec neuf vaisseaux de guerre, trois brûlots et huit navires de charge sous le commandement en second de l'amiral Duquesne. Et à peine arrivé dans les parages des îles d'Éole, il rencontrait la flotte espagnole, composée de vingt-neuf vaisseaux et de

de propager dans toute la Sicile l'esprit d'indépendance de Messine et se créer des intelligences dans le royaume de Naples, surtout en Calabre, de façon à favoriser le mouvement qui vise à secouer le joug espagnol. »

Le marquis de Pomponne entendait-il commenter ces directions, lorsque, à la même époque (en octobre 1574), il assurait l'ambassadeur vénitien Giustiniani que son gouvernement n'avait en vue qu'une diversion de nature à décider l'Espagne à la paix ?

[1] En ce moment la faveur de la sœur de Vivonne était à son apogée. On a prêté plus tard à l'ambitieuse marquise le double dessein de ménager à son fils, le duc du Maine, la couronne de Sicile et d'obtenir pour son propre frère la régence du nouveau royaume pendant la minorité du prince.

quatorze galères sous les ordres du marquis del Viso. Celle-ci, prise entre deux feux par suite de la jonction du marquis de Villavoire, venu de Messine, fut complètement défaite et s'enfuit vers les ports napolitains.

Sous le coup de ce désastre, les troupes espagnoles assiégeant Messine se retirèrent et le duc de Vivonne fit son entrée dans la ville aux acclamations d'une population en délire.

Reçu au dôme par les autorités civiles et religieuses, il s'adressa en ces termes aux « habitants de Messine, ses chers amis » : « Le roi, mon maître, répondant à vos désirs, vous a déjà secourus à deux reprises, afin de vous aider à vous défendre contre un pouvoir tyrannique. Mais n'ayant rien de plus à cœur que le triomphe des victimes contre leurs oppresseurs, S. M. a résolu de vous prendre définitivement sous sa puissante et amicale protection... Elle m'envoie pour vous rendre vos franchises, vos libertés *suivant le droit sacré de toute république.* »

A quelques jours de là, le 28 avril 1675, les six anciens sénateurs arrivés au terme de leur magistrature convoquaient le Grand Conseil et se rendaient en corps à la cathédrale métropolitaine, précédant le duc de Vivonne, qui pour la première fois avait pris le titre de vice-roi. Après une messe solennelle dite par l'archevêque, le secrétaire du duc donna lecture en italien des deux serments qui consacraient l'alliance *perpétuelle* de la république avec la monarchie française.

Par le premier acte, les Messiniens prêtaient hommage lige de fidélité à Louis XIV et à ses successeurs et se déclaraient « ses vassaux et subjects ».

Par le second, le vice-roi, au nom de son maître, promettait de respecter et de défendre « les capitulations, privilèges, immunités et libertés accordés à la cité par quelque roi ou empereur que ce fût[1] ».

Ce dernier engagement fut ratifié par Louis XIV en vertu d'une lettre patente délivrée le 27 février 1676 à une députation

[1] Je donne en appendice la copie du procès-verbal de l'échange des serments tel qu'il a été imprimé à Messine en 1675.

de cinq sénateurs venus expressément à Saint-Germain-en-Laye pour la recueillir.

IV

Je n'ai point à m'étendre ici sur les événements qui marquèrent la période militante de l'occupation française en Sicile. S'ils font honneur à la marine et aux troupes royales, ils démontrent aussi l'insuffisance des forces mises au service de l'entreprise, comme aussi et surtout l'incapacité du favori qui en avait la direction.

Après la destruction partielle de leur flotte devant Stromboli, les Espagnols avaient réussi à repousser à Milazzo une attaqne mal combinée du marquis de Villavoire, et le duc de Vivonne, qui s'était porté devant Palerme, puis devant Naples dans l'espoir d'y provoquer par sa seule présence un soulèvement populaire, avait viré de bord sans avoir tenté par un débarquement de s'emparer de deux places notoirement dépourvues des moyens d'une défense prolongée.

Ce double insuccès avaient singulièrement indisposé les Messiniens, déjà éprouvés par les misères d'un état de siège rigoureux, et même du quartier général espagnol de Milazzo des propositions d'entente et des promesses de pardon leur étaient parvenues, qui avaient fait l'objet d'une délibération secrète du sénat.

Surveillée de près par l'autorité française, l'assemblée avait jugé ne pas devoir se prêter à une négociation aussi compromettante, malgré l'avis contraire de quelques-uns de ses membres[1].

[1] Les Espagnols n'en continuèrent pas moins leurs intrigues. Gagné par eux un capitaine messinien, don Giuseppo Barna, devait ouvrir la porte dite « impériale », gardée par un de ses amis. Un prêtre le dénonça, et il fut décapité.

A ce propos le duc de Vivonne écrivait à Louvois : « Les Messiniens ne nous sont pas entièrement soumis. »

Quelque temps après, un autre complot, celui des frères Lipari, fut également découvert et réprimé. Les conjurés auraient livré la ville aux Espagnols et incendié la flotte française ancrée dans le port.

En rendant compte de cette nouvelle tentative de trahison au ministre de la guerre, le brigadier de Villedieu disait : « Toujours nous serons exposés aux conjurations et à la légèreté du peuple du monde le plus infidèle. »

L'on apprit bientôt l'arrivée d'une flotte des Provinces-Unies à Milazzo sous le commandement de Ruyter. La prise d'Augusta, les brillantes batailles navales d'Alicuri, de l'Etna et de Palerme, dans l'une desquelles l'illustre amiral hollandais perdit la vie, rendirent un moment aux Français leur prestige en leur assurant la possession du littoral sicilien depuis Syracuse jusqu'aux portes de Milazzo, sauf Catane.

C'était en réalité un mince résultat, car après trois ans d'une lutte qui n'avait pas coûté moins de trente millions au trésor du protecteur et à laquelle 16,000 hommes avaient successivement pris part, l'Espagnol restait maître de l'île dans sa plus grande étendue malgré les revers et l'état misérable de sa flotte et de ses armées.

« On laissa tomber peu à peu, écrit le marquis de Villette en ses mémoires, le grand dessein de la conquête de la Sicile où il est certain que si l'on avait porté tout d'un coup les secours qu'on y envoya à diverses reprises, la réussite était infaillible... La jalousie des ministres, l'économie de Colbert et l'aversion de Louvois pour la marine l'emportèrent sur toute autre considération. »

Une autre responsabilité toutefois apparaît en un singulier relief dans l'ensemble des faits qui constituent l'épisode franco-sicilien. C'est celle de ce vice-roi *in partibus*, que Mme de Sévigné comparait à la *Mollesse* du *Lutrin*, voire même au comte de Culagna du poème burlesque de Tassoni[1]. Indolent, irrésolu, d'une insouciance et d'une légèreté sans pareilles, le duc de Vivonne, malgré la supériorité de certains dons héréditaires, manquait précisément des qualités maîtresses que résumait le chevalier de Valbelle, lorsque, exposant l'urgence d'un envoi plus considérable de troupes à Messine, il démontrait qu'*un homme de tête* devait les commander.

A juger son œuvre, il est bien évident en effet que le chef désigné par celle qui avait « les honneurs de la couche royale » ne

[1] *Secchia rapita.*

sut tirer parti ni de ses intruments de guerre, si limités qu'ils fussent, ni de la faiblesse d'un ennemi de plus en plus discrédité dans l'esprit de ses sujets, ni d'une autorité sans bornes dans le gouvernement civil des territoires occupés.

Palerme et Naples même seraient inévitablement tombés entre ses mains, s'il y avait opéré un débarquement sous la protection de ses puissants vaissaux. La prise de ces deux capitales eût décidé du sort de la monarchie espagnole en Italie, « à moins que l'omnipotence divine, comme l'écrivait le résident vénitien Vincenti, ne fit des miracles. »

V

De graves événements extérieurs allaient mettre fin à une campagne lointaine, qui, tout en obligeant l'Espagne à une immobilisation partielle de ses forces maritimes et terrestres, absorbait celles que la France, suivant Louvois, pouvait plus utilement employer sur un autre théâtre. La retraite fut résolue dans les conseils du roi et l'on dut même en précipiter les apprêts.

A la suite du mariage de Marie Stuart avec le prince Guillaume d'Orange, l'Angleterre s'était alliée contre la France avec les Provinces-Unies et l'Espagne, et il était urgent de faire face à cette nouvelle coalition[1].

D'autre part les Messiniens, dont l'arrogant vice-roi n'avait pas su ménager les susceptibilités, s'étaient peu à peu désaffectionnés d'un régime qui, tout en tolérant maints abus, ne leur avait pas donné ce qu'ils en attendaient, la paisible jouissance de leurs libertés et de leurs privilèges sous une tutelle désintéressée. Et déjà les Espagnols entretenaient parmi eux des intelligences qui préparaient les esprits à une prochaine restauration.

Le vicomte d'Aubusson, duc du Rouannais et de la Feuillade,

[1] On lit dans les mémoires de Louis XIV : « Les efforts que mes ennemis ligués ensemble et les envieux de ma fortune voulaient faire contre moi m'obligèrent de prendre de grandes précautions. »

fut désigné pour remplacer Vivonne. Louis XIV lui fit remettre une note dans laquelle, après avoir exposé la nécessité où il se trouvait d'abandonner Messine et ses dépendances, il lui prescrivait d'embarquer au plus tôt les troupes françaises et leur matériel, en laissant entendre qu'il s'agissait d'une importante opération de guerre à laquelle toutes les forces concentrées sur le territoire insulaire devaient concourir[1].

Il y avait tout lieu d'appréhender uu désastre, si le sénat de Messine arrivait à connaître les intentions réelles du roi avant l'évacuation. Les *Merli*, ces partisans toujours fidèles des Espagnols, n'auraient pas manqué de se livrer à de sanglantes représailles, entraînant la population entière à de nouvelles Vêpres siciliennes.

L'expédition imaginaire dont la Feuillade devait accréditer la nouvelle était une feinte doublement excusable, puisque, destinée à assurer une opération nécessaire, elle devait parer à la fois au danger d'une vengeance aussi certaine qu'inutile et à celui d'une surprise des flottes ennemies dans la Méditerranée.

Fallait-il toutefois qu'à peine en exercice le représentant du roi réitérât en pleine cathédrale devant le sénat et le haut clergé, comme il le fit, le serment solennel de protection qu'avait prononcé son prédécesseur?

La question, que l'histoire doit se poser, se ramène à celle-ci : mandataire livré par ses instructions générales à ses propres inspirations, le second vice-roi pouvait-il se dérober à une cérémonie inaugurale consacrée par les précédents sans éveiller les soupçons d'un peuple impressionnable et désabusé ? Son abstention, qu'aucun prétexte dilatoire n'aurait suffisamment expliquée, dont plus d'un indice aurait révélé le but, eût été, répétons-le, le signal du massacre de milliers d'hommes répartis sur divers points de la ville et de ses alentours, comme aussi celui de la

[1] Mis en éveil par certains ordres simulés envoyés à Toulon, l'ambassadeur vénitien Domenico Contarini écrivait le 5 janvier 1678 : « Tandis qu'il semblait que les affaires de Sicile fussent à peu près abandonnées, on a délibéré d'y envoyer 3,500 fantassins et 1,000 cavaliers pour étendre les conquêtes et réparer le temps perdu. »

destruction du matériel de guerre que trois ans d'occupation y avaient accumulé.

Pouvait-on sérieusement accuser le délégué responsable du roi de s'exagérer les conséquences d'une retraite patente, alors que déjà *deux complots avaient dû être réprimés*, qui ne visaient à rien moins qu'à l'anéantissement de la flotte et des garnisons françaises ? Vivonne n'avait-il pas écrit bien avant son départ : « Quand même on arriverait à soumettre le Sicilien, il faudrait s'attendre à tout ce que le ressentiment et la rébellion peuvent produire de cruauté[1]. »

Ordre fut donné de rassembler et d'embarquer en hâte tous les hommes valides. Quant aux malades qu'on ne pouvait évacuer sans motif avouable, on propagea le bruit que quelques cas de peste s'étaient produits dans les hôpitaux et qu'il y avait urgence à les isoler.

La garde des forts fut rendue à la milice locale et la cavalerie prit la mer à Augusta.

Ces dispositions terminées et après avoir laissé dans les magasins de la ville 300 quintaux de poudre et 12,800 sacs de farine, le duc de la Feuillade convoqua les sénateurs à son bord (le 16 mars 1678) et leur communiqua les ordres du roi.

« Tout s'est passé doucement et honnêtement de part et d'autre, » écrivit-il à Louvois, comme si une mutuelle résignation avait présidé à l'acte qui, en mettant brusquement fin au protectorat français, livrait les Messiniens à la merci de leurs « oppresseurs ». L'on peut croire que les dignitaires de la cité inopinément abandonnée ne s'inclinèrent pas froidement devant les exigences de la raison d'État.

Quant à la population, si l'on en excepte les *Merli*, dès qu'elle connut le résultat de l'entrevue, elle fut prise d'une indicible panique, et l'on vit bientôt une foule de fuyards assiéger la flotte, demandant à y être recueillis.

[1] Il n'est pas hors de propos de rappeler ici qu'en 1282 le propre stradico de Messine, Alaimo di Leontini, s'était fait le complice de Giovanni di Procida, l'âme de la conjuration qui aboutit aux Vêpres siciliennes.

L'on en reçut un grand nombre. Une partie de ceux qui n'avaient pu trouver asile se dispersa dans la campagne ; d'autres regagnèrent leurs foyers, victimes plus certaines de la haine de leurs adversaires nationaux que de la vengeance espagnole.

Cependant la ville ne tarda pas à faire sa soumission au gouvernement de Charles II. Le 20 mars, et tandis que la flotte française n'avait pas encore appareillé, le sénat manda auprès du vice-roi en résidence à Palerme le vicaire général de Messine, Benedetto Dini, en le chargeant par des instructions écrites de notifier « que le peuple avait acclamé avec allégresse Charles II, l'invincible monarque, comme son souverain naturel, démontrant le vif désir qu'il éprouvait de retourner sous le vasselage de son aimé maître et seigneur ».

Le roi crut devoir user tout d'abord de clémence en se contentant de confisquer les biens des réfugiés absents. Mais lorsque, le 29 novembre, le représentant de S. M. Catholique vint réoccuper Messine, un édit fut publié, qui substituait au suffrage populaire la nomination directe des magistrats locaux par le pouvoir royal. Réduit dans ses attributions séculaires, le sénat reçut la qualification de simple *ajuntamiento*. Les actes originaux des franchises de la ville, au nombre de 129, furent retirés des archives municipales. Enfin, dépouillée de ses titres d'*Exemplaire* et de *Caput regni*, la cité fut déchue du privilège que lui assurait de temps immémorial la charge de *Stradico*. Ce haut fonctionnaire fut remplacé par un gouverneur.

La république était morte.

VI

Le droit public de Messine, dit à peu près G. Galatti dans son *Histoire de l'insurrection de 1674*, avait cela de particulier qu'il laissait trop de liberté à la cité en tant que vassale et pas assez d'indépendance pour qu'elle pût se dire un État vraiment libre. « Aux yeux des ministres espagnols, ajoute-t-il, le sénat messi-

nien était moins une assemblée de vassaux qu'un sanhédrin de princes agissant selon leur volonté [1]. »

En envisageant ce régime mixte au point de vue des règles essentielles sur lesquelles repose la notion juridique du protectorat, on peut se demander si l'accord franco-messinien répondait à la première de ces règles, qui exige le concours *de deux États*.

La vassalité, quelle qu'en soit l'origine, n'est pas toujours exclusive des attributs qui sont le propre d'un État. La Bourgogne, la Bretagne au moyen âge, les principautés relevant de l'Empire germanique étaient des États dans toute l'acception de ce terme, comme aussi maintes républiques anciennes, telles que Gênes, Venise, Raguse, Dantzig, placées sous la tutelle plus ou moins effective de souverains étrangers [2].

Sans doute, la dépendance plus de quatre fois séculaire de Messine vis-à-vis du gouvernement espagnol n'était pas, bien loin de là, purement nominale, et ce serait s'exagérer singulièrement l'autonomie de la cité insulaire que de la comparer à celle de la moins autonome des personnes du droit international que je viens de citer. Partie intégrante du royaume sicilien, la ville du Détroit était soumise, en tout ce qui ne touchait pas à ses libertés, aux lois générales de ce royaume, et si l'on excepte un certain droit de légation des plus restreints, elle n'entretenait point de relations directes extérieures.

Mais ce lien particulier de vassalité qui l'unissait à la monarchie espagnole, Messine n'était-elle pas autorisée à le considérer comme rompu par les actes d'ingérance abusive du pouvoir royal, par les atteintes flagrantes portées sous ses auspices aux privilèges qu'il avait juré de maintenir?

Cette thèse est assurément soutenable, car elle s'appuie sur

[1] M. G. Galatti a publié en deux éditions successives une « étude historico-critique » intitulée : *la Rivoluzione e l'assedio di Messina* (1674-1678). C'est l'un des meilleurs ouvrages à consulter pour l'histoire spéciale des événements sommairement rapportés dans cet article.

[2] V. Ed. Engelhardt, *loc. cit.*, p. 85, 105, 108, 159.

des faits dont les annales du pays fournissent des témoignages concordants. Depuis l'époque où la Sicile fut érigée pour la première fois en État séparé sous la dynastie d'Aragon (nous n'avons pas à rattacher à un passé plus lointain le fil de notre argumentation), il était d'usage qu'à l'inauguration d'un nouveau règne, Messine envoyât à la résidence royale des ambassadeurs chargés de prêter hommage lige au souverain et d'en recevoir la promesse qu'il respecterait les franchises de la cité. Parfois c'étaient des ambassadeurs royaux accrédités auprès du sénat messinien qui venaient accomplir cette double formalité.

Un acte était dressé de ces serments réciproques suivant un libellé à peu près invariable, acte qui constituait un contrat public incontestablement régulier [1].

Je n'insiste pas sur les conséquences juridiques d'une pareille convention.

Mais n'y eût-il point eu entre les parties d'engagements proprement synallagmatiques, il ne s'ensuivrait pas que Messine, après son soulèvement, ne pouvait légalement se placer sous une protection étrangère. Le roi des Deux-Siciles en effet était en guerre avec la France, et la France avait pris possession de son territoire messinien en déclarant de prime abord qu'elle restituait au peuple insurgé ses libertés « suivant le droit sacré de toute république ».

Messine, *ainsi rendue à elle-même* (ce sont les expressions mêmes

[1] J'en donne ci-après un spécimen daté du règne de Charles-Quint :

« Ego, procurator totius Universitatis Nobilis Civitatis Messanae... geni-
« bus flexis et omni quâ decet reverentiâ, facio homagium ligium fidelitatis
« Vobis Catholico et Invictissimo Domino nostro...

« Nos... promittimus et juramus in bonâ fide regali super Crucem D. N.
« J. C. et ejus quatuor Evangelia vobis oratori legato speciali et procuratori
« ad Nostram Majestatem pro dicta Nobili civitate Messanae servare eidem
« Nobili Civitati capitula, privilegia, immunitates concessa per Nos et pre-
« decessores Nostros dictae civitati, usus et consuetudines, ac bonos mores
« dictae civitatis pro ut melius hactenus usi fuerunt; illam que custodiemus
« et observabimus et custodiri et observari mandamus per omnes et quos-
« cumque officiales Nostros, in quorum omnium et singularum testimonia
« volumus et mandamus ad dicti oratoris supplicationem, quod de proedictis
« omnibus fiant et traduntur tot instrumenta originalia, etc., etc. »

de la lettre de Louis XIV ratifiant le pacte du 28 avril 1675), Messine avait toute qualité pour traiter avec la puissance étrangère belligérante et disposer, en entente avec elle, de ses destinées. L'union qui s'est accomplie dans ces circonstances affectait sans doute les formes féodales, c'est-à-dire que le sujet actif assumait la seigneurie de la communauté prise en tutelle et que celle-ci lui prêtait hommage lige de fidélité. Il y a lieu de considérer toutefois que le rapport de vassalité se rapproche de celui de protectorat, qu'il tend à se confondre avec lui, lorsque l'État mineur qui l'a contracté se trouvait originairement libre de toute attache vis-à-vis de l'État dont il a recherché ou accepté l'appui. Dans ce cas, c'est une convention formelle qui intervient entre les parties, et cette convention se résume pour elles dans la clause capitale qui stipule un patronage public.

Tout autre est la situation de l'État mineur primitivement soumis comme vassal et *dont les prérogatives émanent de la suzeraineté même.*

Aussi convient-il de ranger l'accord franco-messinien sous l'étiquette de protectorat au même titre que les alliances inégales conclues par les républiques de Gênes, de Venise, de Raguse et de Dantzig.

Sauf la double clause par laquelle la France acceptait la dédition de Messine et s'engageait à observer les *capituli* de la cité, aucun acte postérieur à l'entente de 1675 n'a spécifié les droits respectifs du protecteur et du protégé dans le partage de la puissance publique.

Cette omission s'explique par le fait que, pendant toute la durée de l'occupation française, Messine a dû subir les rigueurs d'une sorte d'état de siège, condition qui ne se prêtait guère à l'exercice normal de son autonomie nouvelle.

Mais si cette autonomie avait été définie dans ses principaux attributs, il est à présumer qu'elle n'aurait pas sensiblement différé de celle qui prévalait depuis des siècles sous la domination espagnole.

Remarquons en effet que les serments échangés entre le repré-

sentant du roi de France et le Sénat de Messine sont la reproduction à peu près littérale de ceux que l'usage avait consacrés sous les rois de la dynastie d'Aragon.

Dictée dans ses termes généraux par les précédents, la convention de 1675 confirme en un point spécial l'une des règles essentielles de la relation de protectorat. Si le protecteur est tenu de défendre le protégé dans sa sécurité et dans son intégrité territoriale, celui-ci doit faire cause commune avec le protecteur en guerre comme en paix [1]. Assurément la France n'avait point à compter sur le concours des Messiniens dans ses guerres continentales; mais elle pouvait avoir à disposer d'eux pour assurer son autorité éventuelle dans l'intérieur du pays insulaire que ses nombreuses vicissitudes avaient si profondément divisé.

Rappelons-nous que Messine avait efficacement contribué, comme auxiliaire de l'armée espagnole, à la répression du soulèvement palermitain en 1647.

C'est apparemment une coopération de cette nature que les alliés messiniens avaient en vue lorsqu'ils s'engagèrent « à donner secours de toutes leurs forces au roi de France contre quiconque tenterait de lui faire offense ou injure ».

Une telle solidarité se justifie d'elle-même, et, pour l'Europe du moins, si loin que l'on remonte dans son passé, il n'est aucune alliance inégale de l'espèce dont il s'agit qui n'en ait posé le principe ou rempli les obligations [2].

Quelques auteurs cependant ont soutenu que les engagements dont cette *conjunctio animorum et unanimitas* est déduite constituent une sorte d'antinomie et que le traité de protectorat qui les impose « n'apparaît pas dans sa forme pure, car on voit le plus faible aider et soutenir le plus fort [3] ».

« Ce qu'on voit, » à mon sens, dans ce raisonnement, c'est une simple logique de mots; l'histoire démontre qu'elle est en contradiction absolue avec les faits.

[1] V. Ed. Engelhardt, *loc. cit.*, p. 201.
[2] Seule la république protégée de Cracovie a été déclarée neutre.
[3] V. notamment Heilbron dans *Das Volkerrechtliche Protectorat.*

Quant à la circonstance qui a déterminé la retraite définitive des Français, il n'est pas sans intérêt d'y insister, car les patriotes messiniens dans leur détresse ont pu se méprendre sur sa portée au point de vue des règles ordinaires du droit des gens.

Les causes d'extinction des protectorats ne diffèrent pas de celles qui mettent fin à tout traité international.

J'en écarte comme n'étant point applicables ici, l'*échéance du terme* et l'accomplissement de la *condition résolutoire* convenus.

Je néglige même le cas d'une *volonté mutuelle* de séparation, quoique à l'époque où Louis XIV manifesta la sienne, une notable partie de ses féaux siciliens se montrât hostile au régime français et aspirât à s'en délivrer.

Dans cet ordre de considérations, un seul fait est à retenir qui explique en la légitimant la rupture de 1678. Le roi protecteur s'est inopinément trouvé dans l'*impossibilité d'exercer la tutelle* que l'État mineur avait spontanément sollicitée. Menacé sur ses frontières terrestres et maritimes par une redoutable coalition, il ne dépendait plus de lui de persévérer dans une entreprise qui compromettait sa propre défense; il a dû « se résoudre, comme il le dit lui-même, à n'employer ses forces que dans les lieux où elles seraient *absolument nécessaires* [1] ».

En consultant la table de longévité des protectorats européens du moyen âge et des temps modernes [2], l'on constate que l'alliance franco-messinienne figure parmi les plus éphémères, comme celles qui ont momentanément subordonné aux gouvernements de Louis XIII et de son successeur les républiques de Catalogne et de Saint-Martin [3].

Taormina en février 1900.

Ed. Engelhardt,
Ministre plénipotentiaire, membre de l'Institut de droit international.

[1] *Mémoires de Louis XIV*.
[2] V. Ed. Engelhardt, *loc. cit.*, p. 190.
[3] Même ouvrage, p. 134-136.

APPENDICE

Copie du procès-verbal de l'échange des serments prononcés à Messine le 28 avril 1675.

Scachent tous : que nous Louis Victor de Rochechouart, Prince de Tonnay-Charente, Duc et Pair de France, Gouverneur et Lieutenant général des Provinces de Champagne et Brie, Général de toutes les galères de France et Lieutenant général de Sa Majesté ès mers et armées du Levant, Vice-roi et Lieutenant général représentant la personne du Roi de France dans la ville de Messine et dans les autres lieux de l'Isle dans lesquels les peuples auront secoué le joug de la domination espagnole.

Etant en personne dans l'église métropolitaine de la Noble et Exemplaire Ville de Messine, après la célébration de la Sainte Messe où se sont trouvez Monseigneur l'Archevèque, les Princes, Ducs, Marquis et gentils hommes, citoyens et peuple de la Ville : Vous, Sénateurs D. Thomaso Caffaro, Francesco Mario Mayorana, D. Vincenzo Marullo Duc de Giampaulo, Cosmo Caloria, D. Raymond Marqueti Duc de Belviso et Antonino Chinigo, étant présents en personne devant Nous et à été commis de la part de la dite ville avez prêté serment et hommage lige de fidélité de la bouche et de la main dans la forme contenue dans certaine cédule que vous nous avez présentée et que notre secrétaire par notre commandement a leué en notre présence dont la teneur est telle :

Nous sénateurs de la Noble et Exemplaire Ville de Messine, Ville de Marie, D. Thomaso Caffaro etc., etc. fondez en pouvoir spécial pour les choses ci-après écrites à Nous donné par le Conseil général de la dite ville tenu le 25 d'Avril, les genoux en terre et avec tout le respect requis et convenable, faisons hommage lige de fidélité à l'Invincible Louis XIV, Roy de France et de Navarre et ses successeurs, entre les mains de Votre Excellence, Louis Victor de Rochechouart etc. etc. Lieutenant général représentant la Personne du Roy de France dans la ville de Messine et dans les autres lieux de l'Isle, dans lesquels les peuples auront secoué le joug de la domination espagnole. Et ainsi nous le promettons et jurons sur la Croix de N. S. J. C. et sur les quatre Evangiles que nous touchons avec nos mains, que la ville de Messine, ses citoyens et habitants, seront très fidèles

vassaux et subjets de Sa Majesté et de ses successeurs jusque au dernier soupir de la vie et ne ferons jamais en conseil aide ou de fait sciemment, que Sa Majesté et ses successeurs perdent la vie ou quelque membre ou qu'ils reçoiveut en leurs Personnes offense ou injure aucune ou dans les honneurs qu'ils ont aujourd'hui ou qu'ils auront à l'advenir. Et s'ils scavent et entendent quelqu'un qui veuille faire une des choses susdites, ils donneront autant qu'ils pourront empêchement qu'elle ne se fasse; ou s'ils ne le peuvent faire ils en donneront advis le plustôt qu'il leur sera possible à Sa Majesté à laquelle pareillement ils donneront secours de toutes leurs forces contre celuy qui tentera les choses cy-dessus. Et si Sa Majesté revèle un secret à la dite ville, ils ne le declareront à personne sans Sa permission. Et si Elle luy demande conseil ils le donneront comme il leur paraîtra plus expédient à Son royal service et ne feront jamais chose aucune qui appartienne ou puisse appartenir à injure et offense à la Susdite Majesté et à ses successeurs. De plus ils feront et observeront toutes ces choses auxquelles ils sont obligés par les lois suivant la forme des Constitutions, Capitulations du Royaume et coutûmes de la ville lesquelles choses étant ainsi établies,

Nous, Vice roy susdit prêtons à Vous Sénateurs semblablement le serment contenu dans la cédule cy-après insérée la teneur de laquelle suit en ces termes :

Nous Louis Victor de Rochechouart etc. etc., Promettons et jurons sur la Croix de N. S. J. C. et sur les quatre Evangiles, mis devant Nous et par Nous touchés, à Vous sénateurs établis spécialement devant notre personne de la part de toute la ville d'observer à la dite ville son district et Droits, les capitulations, privilèges, immunitéz et libertéz accordées par quelque Roy que ce soit et Empereur, les us, coutûmes et les bonnes usances de la ville, comme ils en ont usé jusqu'à présent et autres qui s'accorderont cy-après, que nous les garderons, observerons et commanderons être gardées et observées par tous et un chacun les officiers. En témoin de toutes lesquelles choses et chacune d'elles, nous voulons et commandons à la prière des dits sénateurs que des choses susdites, il en soit fait et donné instruments originaux par Notre secrétaire, cy-dessus nommé, autant que vous et les autres à qui il appartient d'en avoir, en demanderez et en demanderont.

Nous promettons encore par le présent jurement de la part du Roy de France et de Navarre la ratification de notre jurement dans le terme de quatre mois sous la foy royale.

Ces choses se sont passez dans l'eglise métropolitaine de la Noble

et Exemplaire ville de Messine, le vingt huitième jour du mois d'avril de l'année de la Nativité de J. C. M D C L X X V.

Signé : Louis-Victor DE ROCHECHOUART
François-Auguste DE VILLAVOIRE, marquis de Voulx
Raymond DE CREVANT D'HUMIÈRES, marquis de Previlly
Jean-Baptiste DE VALBELLE, chevalier de Malte
Melchior DE THOMAS, seigneur de Chasteauneuf
Siméon CARAFFA, archevêque de Messine
Don Charles CAMPOLO, marquis de Saint-Théodore
Don PLACIDO RIETANO, marquis de Gall'idoro
Don Jean del POZZO, marquis de Pozzo
Don Charles GREGORIO, marquis de Poggio-Gregorio.

L'ESPIONNAGE EN ANGLETERRE

PENDANT LA GUERRE DE SEPT ANS

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

I

Lorsque les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre furent rompues en 1756, par suite du rappel de l'ambassadeur du roi, le duc de Mirepoix, notre représentant à la Haye, le marquis de Bonnac, se chargea de ce qui concernait les rapports avec la Grande-Bretagne. Il eut à s'occuper plus particulièrement des correspondants français à Londres : ainsi se nommaient les espions que nous entretenions dans les pays étrangers.

Louis XV attachait une grande importance à ce service ; à plusieurs reprises, dans sa correspondance avec de Bonnac et son successeur le comte d'Affry, il offre de dépenser jusqu'à quatre-vingt et cent mille livres par an, pour avoir un bon correspondant, qui l'aviserait des résolutions du conseil des ministres anglais. Nos voisins armaient continuellement, pendant la guerre de Sept ans, de puissantes escadres, dont il nous était utile de savoir la destination ; ils préparèrent aussi plusieurs descentes sur les côtes de France ; la connaissance exacte du point de débarquement nous permettrait de les faire échouer. Enfin, il pouvait être bon de connaître le secret des intrigues diplomatiques qui se nouaient à la Cour d'Angleterre. La difficulté n'était pas d'avoir des espions, car beaucoup de personnes

se présentaient, mais de mettre la main sur un correspondant sérieux et donnant des avis exacts.

En décembre 1755, époque à laquelle les hostilités étaient déjà commencées entre les Anglais et nous au Canada, de Bonnac fit connaissance à la Haye avec un sieur Maubert, venant de Suisse et se rendant à Londres. Né en Normandie, entré dans les ordres assez jeune, il s'échappa de son couvent, erra en Saxe, et, repris, resta quatre ans dans les prisons saxonnes, sur l'ordre du premier ministre de ce pays. Mis en liberté, grâce à l'intervention du Saint-Siège, il se rendit à Rome et reprit l'habit monastique. A peine libre, il jeta définitivement le froc aux orties et se réfugia en Suisse, où il s'improvisa homme de lettres. Son Testament du cardinal Albéroni, dans lequel il malmenait la France, lui valut des difficultés avec notre agent diplomatique en Suisse, et il passa en Hollande.

De Bonnac ignorait les antécédents de Maubert [1], qui se donnait comme un Suisse appelé à Londres pour aider un pair du royaume dans l'étude de l'histoire moderne, ce qui était vrai en partie. Séduit par sa conversation spirituelle et ses connaissances étendues, l'ambassadeur lui proposa un moyen d'augmenter ses ressources plus rapide que celui qu'il se proposait d'employer, c'est-à-dire d'espionner pour notre compte, moyennant deux cents livres sterling payables par quartier et d'avance. Maubert y consentit avec joie, toucha immédiatement le premier quartier et partit pour Londres le 9 décembre 1755.

Sa correspondance fut intéressante dès les premiers jours de janvier suivant; elle donnait des avis importants sur Minorque, sur les projets de Pitt et les affaires d'Allemagne. Le roi recommanda à l'ambassadeur de continuer ses relations avec Maubert en les entourant de toutes les précautions désirables. Maubert, qui prenait pour la circonstance le nom de Botteman, se faisait adresser son courrier : « A MM. Chamflour, in Paradise row,

[1] *Archives des Affaires étrangères*, Paris, m. s. Angleterre, *Correspondance*, t. 441, f° 86. Les détails concernant Maubert ne furent communiques à Louis XV qu'en 1757.

Chelsea, » et il envoyait ses lettres signées de différents noms à l'adresse d'un imprimeur de la Haye, pour remettre à M. Hollmann, banquier à Hambourg ; l'imprimeur portait ces lettres à un libraire, qui les délivrait enfin à de Bonnac. Lorsque l'ambassadeur devait écrire à son espion, il datait ses missives de Bâle, pour éloigner les soupçons, et signait Zezelin. Malgré ces précautions et grâce à la vigilance du chevalier Yorke, ministre de la Grande-Bretagne à la Haye, et à la complaisance du directeur des postes hollandaises, les correspondances de Botteman étaient parfois arrêtées en cours de route[1] ; toutefois, comme Bonnac se servait fréquemment d'un chiffre spécial, leur contenu échappait généralement aux recherches de Yorke.

Maubert s'était créé des relations très étendues, grâce à sa situation auprès du Lord, auquel il enseignait l'histoire moderne ; pour inspirer plus de confiance à ses amis, il s'établit sur un certain pied et parut vivre dans l'aisance. Il demanda en conséquence à de Bonnac un supplément de 25 livres sterling par trimestre ; l'ambassadeur lui en envoya 30, et Maubert, mû par un sentiment bien rare chez un espion, fit porter 5 livres sur le prochain trimestre. La correspondance continua pendant les neuf premiers mois de 1756 avec une certaine régularité, et on sut par Maubert des choses très précieuses sur les agissements du roi de Prusse et sur la politique de la Russie, qui commençait à se détacher de la cour de Londres.

Le 5 juin, Maubert proposa à de Bonnac d'acheter la conscience d'un député à la Chambre des communes, nommé Selvins, qui par ses liaisons avec les ministres et les membres considérables du parti de l'opposition était à même de connaître, avant qui que ce fût, les résolutions du cabinet britannique[2].

Or, nous avions déjà à notre dévotion un conseiller d'État de Groeningue, nommé Gosselar, député aux états généraux de

[1] *Archives des Affaires étrangères*, Paris, m. s. *Hollande, Correspondance*, p. 492, f° 426.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 492, f°s 116 et 133. Bonnac à Rouillé, 5 et 10 juin 1756.

Hollande, qui, grâce au don d'une boîte en or et au versement de mille livres parisis tous les trois mois, communiquait à de Bonnac tout ce qui se passait dans le Comité secret des états généraux[1]. L'ambassadeur jugea qu'il nous serait très avantageux de trouver un député anglais qui jouerait un rôle à peu près analogue à Londres. Il recommanda à Maubert de ne point perdre Selvins de vue et de « l'entretenir dans les dispositions dans lesquelles il semblait être de servir la France ». Louis XV ne se montrait guère favorable à une acquisition de ce genre en Angleterre, cependant il ne refusa point péremptoirement la proposition ; mais comme le Parlement anglais était alors en vacances, il remit sa réponse définitive à plus tard. Le duc de Mirepoix, ancien ambassadeur à Londres, fut chargé de renseigner le roi sur les degrés d'influence que Selvins possédait dans son pays ; de son côté, de Bonnac chercha à s'instruire sur le même objet[2].

Cette entreprise ne réussit point, soit que Selvins eût mis ses services à un trop haut prix, soit que son importance ne parût pas justifier une telle dépense.

Maubert, se tournant aussitôt d'un autre côté, écrivit à de Bonnac : « J'ai l'honneur de vous communiquer quelque chose de bien « intéressant pour notre correspondance. Confiez-moi cent livres « sterling, avec remise à un an du compte que je vous en ren- « drai. Je les porterai à gens que par là je tiendrai mes obligés « et qui sont bien en état de me donner des nouvelles. Mon prin- « cipal objet serait de gagner un commis dans quelque bureau, « et de le gagner en partie par amitié. Nous serions par là ins- « truits de toutes leurs affaires. J'ai en vue un homme d'esprit, « qui peut lire jusque dans le cœur de M. Holderness[3], et j'es- « père le tenir si vous voulez consentir à ce que je vous demande[4]. »

[1] Au sujet de l'achat de ce député, voir notre étude, *la Hollande pendant la guerre de Sept ans. Revue des études historiques*, année 1899, p. 322 à 360.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 492, f° 126. Rouillé à Bonnac, 10 juin 756.

[3] Membre du cabinet anglais.

[4] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 492, f° 205.

« Je vous avoue, répondit Rouillé, que Botteman (Maubert) « me paraît assez bien payé (300 livres sterling par an) pour les « nouvelles qu'il nous donne, et je ne crois point devoir proposer « au roi un surcroît de dépenses à cet égard, sur des conjectures « peut-être fort incertaines sur les canaux que ce correspondant « pourrait se procurer pour être mieux instruit. Vous aurez sans « doute remarqué que les faits que contiennent ces relations ne « sont pas toujours vrais et que les réflexions qu'il y ajoute sont « souvent hazardées. Il semble même que sa correspondance « n'est plus ni aussi détaillée, ni aussi exactement suivie qu'elle « l'était dans les commencements. C'est pourquoi vous devez « exciter son attention et son zèle. Les circonstances sont « devenues beaucoup plus intéressantes depuis la prise du fort « Saint-Philippe, et cet événement occasionnera sans doute en « Angleterre de nouvelles mesures et de nouveaux projets, dont « il est important que nous soyons promptement et fidèlement « informés [1]. »

Des difficultés d'argent pressaient alors Maubert, qui vivait plus grandement que ses moyens ne le lui permettaient; cela explique suffisamment le relâchement de sa correspondance. Bonnac fit aussi observer à Rouillé que la surveillance de la police anglaise redoublait et que les espions devaient être plus circonspects que par le passé, pour n'être point brûlés. Ils n'osaient même plus écrire à Bonnac.

Cette remarque s'appliquait aussi bien à Maubert qu'aux deux autres correspondants, le chevalier Robinson et l'abbé Hensey.

Disons d'abord quelques mots du premier. Au printemps de 1756, il apporta à Bonnac un mémoire raisonné sur les colonies anglaises en Amérique, contenant des particularités intéressantes, et sollicita avec persistance de recevoir des mensualités pour les renseignements qu'il continuerait à envoyer. Louis XV ne crut pas devoir négliger cette voie pour être tenu au courant des affaires américaines et britanniques et jugea que Robinson pourrait ser-

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 492, f° 241. Rouillé à Bonnac, 25 juillet 1756.

vir à contrôler Maubert et à le compléter. Il autorisa de Bonnac à convenir avec lui d'un versement chaque mois, s'il consentait à nous communiquer fidèlement tout ce qui viendrait à sa connaissance[1].

Les exigences de Robinson étaient considérables, néanmoins il finit par se mettre d'accord avec l'ambassadeur à raison de vingt guinées par mois. Pendant six semaines, la correspondance continua assez régulièrement, par l'entremise d'un sieur Descombes, de la Haye. Croyant que la police anglaise avait vent de son commerce illicite, Robinson pria Descombes de changer l'adresse des lettres qu'il lui adressait à Londres. Mais il était trop tard. L'espion fut brûlé, et, le 23 juin, on le mettait à la Tour de Londres. Il y resta jusqu'en novembre et nous aurons l'occasion d'en reparler dans la suite.

L'abbé Hensey, chapelain de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne à Londres, avait procuré à de Bonnac un correspondant qui n'était autre que son propre frère, exerçant la profession de médecin à Londres.

Mais il ne révélait point son nom et lui remettait les 25 guinées que de Bonnac envoyait trimestriellement pour ce service. Les lettres d'Hensey passaient sous le couvert de l'ambassadeur d'Autriche à Londres, Colloredo, qui les expédiait à la Haye, à l'adresse de la veuve Maetjens, libraire. De Reichach, ambassadeur d'Autriche en Hollande, avait donné les mains à cette ingérence de son collègue de Londres dans ces affaires d'espionnage[2]. Les frères Hensey, grâce à leur situation et à leurs relations étendues, se procuraient aisément des renseignements et faisaient un petit trafic de ces nouvelles ; les livrant tantôt à de Bonnac, tantôt à de Grimaldi, tantôt à l'ambassadeur d'Autriche et même parfois donnant le même renseignement à deux de ces diplomates[3].

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 492, f° 126. Rouillé à Bonnac, 10 juin 1756.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 492, f° 427.

[3] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 498, f° 204, d'Affry à Rouillé, 23 juin

Hensey écrivait avec régularité, mais ses lettres n'arrivaient que très rarement.

Le 27 juillet 1756, de Bonnac transmit à son cabinet un projet de faire sauter la Banque d'Angleterre, non pas avec de la poudre, mais par des moyens financiers ; ce plan émanait d'un de ses correspondants de Londres, dont il ne disait pas le nom ; on sut plus tard que c'était Maubert.

Nous reproduisons cette proposition en citant la lettre du correspondant : « Il y a en Angleterre cent millions sterling en « papier et seulement dix-huit en espèces. Si on parvient à faire « trouver plus de sureté [1], il se présentera un plus grand nombre « de réalizeurs, que la banque ne peut contenter. Lors de la der- « nière descente en Écosse, la banque menaça d'écrouler. Le « roy fit prier les grands capitalistes, comme les Bernois de ne « pas réalizer. Le nombre des réalizeurs fut si grand que pour « masquer le danger de la caisse, on paya en schelings. D'après « ces observations, il y a un homme qui imite icy si parfaitement « les différentes mains, qu'il rend la copie tout à fait semblable « à l'original. De plus, il est bon graveur. Je le connais, il ne « me connait pas. Il est capable de tout et discret. Par un homme « dont je suis sûr, je lui ai fait proposer de contrefaire l'écriture « des Puissances [2]. Il ne paroit point, le plan seroit d'acheter « pour mille pièces de billets, faire tirer des copies qu'on aban- « donnerait aux contrefaiseurs à condition de les présenter à la « banque pour les faire payer; les originaux restent dans nos « mains. Quinze jours après, nous les présenterions à la banque, « les billets seront saisis peut-être avec le porteur, la preuve de « possession légitime sera facile ; je rendray l'affaire publique « et tout le monde sera alarmé. Le cas est pendable, mais je le « regarde du costé politique et le profit n'est pas pour moy. « Jugez si le droit des gens s'accorde avec le bien des affaires

1758. Ce double jeu des Hensey avait été découvert par Rouillé, qui en fit part à d'Affry, successeur de Bonnac à la Haye.

[1] L'espion veut dire : à inspirer de la méfiance.

[2] Il s'agit ici des directeurs de la banque d'Angleterre, dont les signatures figuraient sur les billets de banque.

« du roy. Alors l'unique obstacle est pour le papier. Ce sera à « vous de le faire contrefaire en France, sur les billets que vous « ferez acheter. Il n'y aurait à gagner qu'un maître de papeterie. « Je crois la ruine de l'Angleterre attachée à ce coup, qui sup- « posant le licite, ne demande que de l'adresse.

« Le secrétaire de l'ambassade de Russie est à vous, si vous le « voulez [1]. »

Le fond de ce plan n'était pas mauvais et on pouvait l'améliorer dans ses détails. Les procédés inqualifiables de l'Angleterre envers nous n'en rendaient-ils pas l'exécution de bonne guerre? Mais Louis XV voulait rester beau joueur et chevaleresque; une telle vengeance, digne de ses adversaires, lui répugnait : « Vous avez sans doute jugé de vous-même, fit-il ré- « pondre à de Bonnac, que la proposition qui vous a été faite « par un de vos correspondants de Londres, pour contrefaire « les billets de la banque anglaise, ne pourrait être écoutée icy « qu'avec toute l'indignation et toute l'horreur qu'elle mérite. » On ne peut que regretter que le roi ait refusé de tenter ce coup hardi, qui aurait été très sensible à nos ennemis.

II

Lorsque le comte d'Affry succéda à de Bonnac, le 19 octobre 1756, comme représentant de la France en Hollande, il en reçut des renseignements complets sur nos deux espions Maubert et Hensey, et se mit de suite en rapport avec le premier pour la continuation de la correspondance. Le second lui écrivit six semaines plus tard dans les termes suivants : « Si vous « souhaitez que le correspondant qui est le même que j'avais « procuré à M. de Bonnac, reprenne la correspondance, je « ferai en sorte que ses lettres vous parviennent par le canal « d'un de mes amis à Rotterdam. Comme il n'a rien eu pour les « quatre derniers mois qu'il a travaillé et qu'il m'en fait quelques « reproches qui m'ont esté sensibles, quoique je ne les méritois

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 492, f° 247.

« point, j'avoue que je serai charmé qu'on le continuat. J'attends « vos ordres là-dessus [1]. »

D'Affry accepta, et jusqu'au milieu de l'année 1758, Hensey lui envoya des rapports d'une façon plus ou moins suivie. Le roi n'étant pas toujours satisfait de cette correspondance, d'Affry suspendit, pendant un trimestre, le paiement des 25 guinées, et le reprit ensuite, sur les promesses d'Hensey d'être régulier à l'avenir.

Notre ministre avait été victime d'une aventure assez désagréable, sept jours après son arrivée à la Haye, en qualité de plénipotentiaire pour traiter la neutralité de la Hollande, au mois de décembre 1755 [2].

Un soir, un personnage se présenta chez lui sous le nom de Falconet, natif de Dieppe, et espion des Anglais en France et en Allemagne, pendant la guerre de succession d'Autriche, sur le refus du maréchal de Belle-Isle d'utiliser ses services. Il avait notamment espionné le prétendant Charles-Édouard, au moyen d'un certain Cornet, aumônier, et plus tard chanoine à Liège.

« Falconet s'est vanté à moi d'avoir eu jusqu'à soixante-douze « correspondants dans nos ports ou dans le royaume. Après ce « beau préambule, il m'a dit : « Je viens d'Angleterre, je suis « mécontent, et je voudrais servir le roi, mon maître. Je vais « vous le prouver. »

Falconet exposa alors un plan du gouvernement anglais pour nous enlever la Nouvelle-Orléans. Comme d'Affry paraissait convaincu de son importance, il lui assura connaître intimement le nommé Masson, secrétaire de M. de Cumberland, et être en état de tirer beaucoup de ses secrets. « Si on veut, conclut-il, je « suis prêt à partir pour l'Angleterre, je vous donnerai des nou- « velles sûres. »

Refusant une petite somme que le ministre lui offrait comme

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 493, f° 181. Hensey à d'Affry, 24 novembre 1756.

[2] Le détail des négociations de cette neutralité sont exposés dans notre étude : *la Hollande pendant la guerre de Sept ans. Revue des études historiques*, 1899, p. 322 à 360.

cadeau, Falconet demanda vingt louis de fixe par mois, qu'il ferait toucher à la Haye par une tierce personne, et une gratification à la fin de la guerre, si on était content de lui. « Si cet « homme servait bien, ce ne serait pas cher, » écrivait d'Affry en demandant au roi ce qu'il fallait répondre à Falconet. Le monarque parut fort surpris d'apprendre que soixante-douze habitants du royaume, ses sujets peut-être, l'eussent trahi au profit des Anglais pendant la guerre de 1743-48. Il enjoignit à d'Affry d'obtenir de Falconet, comme preuve de la véracité de ses dires et de son zèle futur, les noms et adresses de ces soixante-douze traîtres.

Au reçu de cette lettre, d'Affry manda Falconet, qui lui déclara que ce n'était pas des Français qui trahissaient pendant la dernière guerre, mais, pour la plupart, des Liégeois établis en France. Il ne voulut rien dire de plus à ce sujet, mais renouvela ses offres précédentes. D'Affry, nouveau dans la carrière diplomatique [1], se laissa entraîner et sans consulter de Bonnac remit à Falconet 12 louis pour son voyage et deux lettres de change sur Londres de 20 livres sterling chacune, aux échéances des 1er janvier et 1er février 1756. Cela devait payer la correspondance jusqu'au 1er mars, on verrait alors à continuer [2].

Le ministre eut des doutes séance tenante, et pressentit qu'il avait été roulé : « Falconet part demain pour Londres pour nous « servir ou pour nous tromper. Je vais vous dire sur quoi j'en « ai peur. Quand toutes nos affaires ont été réglées, c'est-à-dire « l'argent et les papiers livrés, il a dit : « Monsieur, le roi d'An- « gleterre est très faché de la guerre, il voudrait bien l'éviter. « Je suis ami de Robinson, Holderness et Falkener [3] : voudriez- « vous que je leur parlasse ? »

Interloqué, d'Affry rappela à son correspondant que l'espionnage était le seul objet pour lequel il demandait ses services, et lui recommanda, si par hasard les ministres anglais « voulaient

[1] D'Affry était maréchal de camp et sa mission en Hollande de 1755 fut son début comme diplomate.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance,* t. 489, *passim.*

[3] Membres du cabinet britannique.

« le charger de quelque chose, d'oublier vis-à-vis d'eux qu'il eut « jamais vu, ni connu le comte d'Affry.

« Si ce drôle-là m'a été envoyé, conclut-il, ce qui pourrait être, « j'espère avoir répondu convenablement; nous verrons dans « quinze jours s'il me fait payer mon noviciat [1]. »

Aussitôt à Londres, Falconet toucha le premier chèque et essaya de négocier le second, qui n'arrivait à échéance que le 1er février. Il ne put y parvenir de suite, grâce aux précautions prises par d'Affry. Le ministre n'entendit plus parler de ce personnage et acquit bientôt la certitude qu'il avait été joué par un hardi fripon : « Que je suis honteux de l'emploi que j'ai fait de « Falconet et de l'argent que j'y ai employé. C'est cinquante « louis qui ne produisent rien. Si Sa Majesté daigne me les « faire rembourser, ce sera une gratification que je n'aurai point « méritée. Si elle ne le juge pas à propos, je n'aurai point à « m'en plaindre, et les fautes des novices, qui ne porteront que « sur moi, ne m'affligeront jamais [2]. »

Le roi accorda le remboursement des cinquante louis, parce qu'il n'était pas juste que d'Affry supportât une perte d'argent dépensé pour le compte de la France. Instruit par l'expérience, le diplomate ne s'occupa plus d'espionnage jusqu'au départ de M. de Bonnac.

En décembre 1756, le chevalier Robinson, que nous avons vu mis en prison le 23 juin précédent, reparut inopinément. Il adressa de Middlebourg, en Zélande, une longue lettre à Rouillé, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, dans laquelle il lui disait qu'échappé des mains des Anglais à la fin de novembre, il était parvenu à passer en Hollande, où il se trouvait dans la plus profonde misère. Il sollicitait des secours et craignait par-dessus tout que le chevalier Yorke ne le réclamât aux états généraux, pour le remettre aux autorités anglaises, qui le pendraient certaine-

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 490, f° 49. D'Affry à Rouillé, 30 décembre 1755.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 490, f° 171. D'Affry à Rouillé, 2 février 1756.

ment[1]. En même temps, il écrivait à de Bonnac, en ce moment à Paris, et demandait à d'Affry de reprendre la correspondance. Ce ministre crut s'en débarrasser par une lettre simple et polie, et Rouillé l'approuva, car les renseignements que Robinson avait envoyés au printemps précédent n'offraient pas un grand intérêt, et maintenant qu'il était brûlé, nous ne pouvions plus rien en tirer d'utile. Mais l'espion n'entendait pas avoir travaillé et subi six mois de prison pour rien. Il tira deux lettres de change sur Rouillé. L'une de 139 £ 16s 6d, l'autre de 173 £ 19s 10d[2], en prétendant que cette somme lui avait été promise par de Bonnac[3]. Ce dernier, interrogé par Rouillé, répondit, avec raison, qu'il avait envoyé à Robinson 24 guinées, prix convenu pour les six premières semaines de la correspondance, mais que la lettre de change lui était revenue, le destinataire alors en prison ne l'ayant point reçue. On ne lui devait donc que cette somme et Rouillé la lui adressa.

III

Malgré ses dangers, le métier d'espion était fort attrayant, paraît-il, car des personnages appartenant à des situations bien différentes sollicitaient continuellement d'Affry de les employer en Angleterre. Quelques-uns offrent des types curieux.

D'abord un baron de Hatzel, ministre de Wurtemberg, membre du tiers ordre diplomatique et chevalier d'un ordre impérial, résidant à la Haye, qui se présenta à d'Affry, en disant qu'il ne pouvait se refuser au désir de servir le roi de France. Il offrait de passer en Angleterre et d'y établir une correspondance d'autant plus sérieuse qu'il connaissait plusieurs membres du Parlement, à la condition qu'on le payât bien et que son maître, le duc de Wurtemberg, y consentît[4]. Mais le roi, estimant que l'emploi de de Hatzel serait de peu de profit et pourrait nous

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 493, f° 156.
[2] Ensemble environ 12.000 livres de notre monnaie.
[3] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 493, f° 329. Rouillé à Bonnac, 22 janvier 1757.
[4] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 490, f° 90.

amener des difficultés avec le Wurtemberg, refusa les offres du baron.

Le comte Iwan Golowskin, fils aîné et secrétaire du ministre de Russie à la Haye, jeune homme de mœurs dissolues, criblé de dettes, spéculant à la bourse d'Amsterdam, et qui n'avait dû qu'à la haute situation de son père, de n'être pas mis en prison, dit un jour à de Kauderbach, ministre de Saxe en Hollande, qu'il avait découvert un espion capable de lui communiquer des nouvelles très importantes d'Angleterre, de Hanovre et même la correspondance du duc de Cumberland. Mais il demandait cinq à six cents ducats. Comme la somme était trop forte pour le représentant de Saxe, il offrit à de Reichach et d'Affry de partager avec lui la dépense et les renseignements. Ces personnages firent une enquête et découvrirent que l'espion n'était autre qu'Iwan de Golowskin en personne. Son père étant au mieux avec le duc de Cumberland et fort zélé pour la cause du protestantisme, Iwan supposait que le cabinet anglais négocierait par son canal avec les princes allemands. Sa qualité de secrétaire lui permettrait de pénétrer les secrets de ces intrigues et bien d'autres choses encore, et de tout nous communiquer. Cette infamie remplit d'horreur le comte d'Affry ; néanmoins il rendit compte au roi [1].

La réponse fut ambiguë. Louis XV avait grande envie de profiter de cette source de renseignements sûrs ; « pourvu qu'on « n'ait point à se reprocher de corrompre les gens instruits, on « peut profiter de leur infidélité et la payer proportionnellement « aux connaissances dont ils donnent communication. Mais il « est en général fort dangereux de se fier à un homme qui trahit « ses devoirs les plus sacrés et c'est avec une grande circons- « pection qu'il est permis d'en faire usage. » Finalement, il s'en rapportait à la sagesse de d'Affry pour accepter ou refuser la proposition d'Iwan de Golowskin. De concert avec de Reichach, notre ministre ne donna pas suite à cette affaire.

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 494, f° 196. D'Affry à Rouillé, 3 mai 1757.

Après les diplomates, voyons les aventuriers.

Un jour, d'Argenson adressa à d'Affry un nommé Boggaerts, qui se présentait pour faire de l'espionnage en Angleterre. Le 23 novembre 1756, il vint à la Haye et raconta qu'il était né à Bruxelles et se trouvait attaché au duc de Cumberland en qualité de capitaine lorsque le recteur des Jésuites anglais l'avait assuré qu'en conscience il ne pouvait comme catholique se dispenser de servir le roi de France et l'impératrice contre les Anglais et les Prussiens. Boggaerts allait partir incessamment pour Londres et on aurait de ses nouvelles. Cet espion par scrupule de conscience ne demandait rien d'avance et disait se fier aux bontés du roi. Séduit par un désintéressement si rare chez un espion et certain de n'être pas refait, d'Affry l'autorisa à espionner pour notre compte[1]. « Cet homme porte une « vilaine phisionomie , et je ne serais pas étonné que ce fut un « fripon, qui donnât de faux avis, ou qui n'en donnât point. »

Malgré cela, d'Affry lui fit cadeau de vingt ducats avant son départ pour Londres.

L'argent ne fut pas perdu, car Boggaerts lui envoya un mois plus tard une lettre contenant des avis du plus haut intérêt ; ils annonçaient une correspondance sérieuse au dire du roi, qui se promettait de récompenser largement Boggaerts s'il continuait à bien servir.

Comme la correspondance diplomatique ne fait plus mention de ce personnage, il est permis de supposer qu'il se laissa prendre dès le début, ou trouva un moyen plus avantageux d'utiliser ses talents.

Tout autre est cet Italien du nom de Philippe, qui remettait à d'Affry, le 19 décembre 1756, des lettres et un mémoire prouvant qu'une conspiration s'était ourdie entre un nommé Pichon, aventurier français ayant habité l'Amérique et maintenant à Londres, au service de l'Angleterre, et le commandant de notre

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 493, f°s 81, 89 et 91.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 493, f° 267. Rouillé à d'Affry. 6 janvier 1757.

fort dit de la Couronne, au Canada. Ce commandant, un Languedocien appelé Mahant, devait livrer la place aux Anglais, moyennant dix mille pièces et une pension annuelle de cinq cents. Le général anglais lord Lowdon opérerait conformément aux indications du traître Mahant [1].

Quelques jours après, l'Italien vint demander à notre ministre une récompense pour les avis donnés sur la conspiration du fort de la Couronne. Moyennant cent louis, payés d'avance, il offrait de passer en Angleterre, d'où il nous instruirait « sur l'état des « forces de terre et de mer de cette puissance, sur l'état véri- « table des royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, des « troupes répandues dans ces royaumes, et un détail des quartiers « qu'elles occupent, sur l'état actuel de l'Amérique anglaise, des « pays qui y sont, sur l'état de leurs forces, de leurs habitants, « leurs inclinations, les projets des deux propriétaires de Pen- « sylvanie, MM. Pren et mylord Baltimore, des expéditions qui « s'y feront, et des instructions qu'on enverra à lord Lowdon. « Il assure qu'il communiquera tout ce qui se traitera de secret « dans le cabinet de Londres, de tous les projets proposés aux « ministres, de toutes les intrigues dans les cours étrangères, « de tous les plans de campagne pour cette année (1757), et des « correspondances que les Anglais ont en France. Il m'a assuré « qu'il connaissait des lettres très-intéressantes écrites de Madrid « par M. Wall en Angleterre et que si on voulait y mettre le « prix, il se faisait fort d'en enlever quelques-unes. Mais qu'en « ce cas, il faudrait lui assurer une pension, qui le mît en état « de vivre en France ou en Italie [2] ».

Philippe était un aventurier de haut vol, un simple fumiste ou un personnage extraordinaire, et pour ne pas le laisser échapper avant d'avoir reçu les ordres du roi, d'Affry convint de lui donner un ducat par jour, pour qu'il restât à la Haye, jusqu'à ce que la

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 493, f° 161. D'Affry à Rouillé, 20 décembre 1756.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 493, f° 268. D'Affry à Rouillé, 6 janvier 1757.

réponse à ses propositions fût arrivée de Versailles. Louis XV répondit qu'il consentait à récompenser l'Italien magnifiquement s'il se mettait en mesure de nous livrer le Français Pichon, passé au service de Pitt, car il avait fait la promesse à d'Affry d'attirer ce personnage à Liège, Bruxelles ou Ostende, villes dans lesquelles la police autrichienne nous prêterait son concours pour l'arrêter. Mais peu confiant dans les assurances du roi de France, Philippe demanda quatre cents louis pour amener Pichon à Liège, sous prétexte de servir le roi Georges II, en venant examiner de près les mouvements relatifs à l'Électorat de Hanovre. La somme lui serait remise le jour même de l'arrestation de Pichon.

Le roi y consentit encore et autorisa d'Affry à donner cent louis à l'Italien pour passer en Angleterre et attirer Pichon dans les Pays-Bas autrichiens ; il toucherait quatre cents autres louis à l'instant même où Pichon serait entre nos mains. On comprendra l'importance que le roi attachait à la capture de Pichon, lorsqu'on saura que ce Français traître à sa patrie envoyait de l'or anglais à un nommé Lacombe, d'origine anglaise et commis chez un fermier général, et à un certain Lanzi, de Liège, voyageant depuis trois mois en France et chargé de rendre compte aux ennemis de l'état présent de notre marine et de s'introduire chez quelques commis subalternes de nos bureaux pour obtenir des documents concernant la défense de nos côtes. Pichon avait sans doute d'autres correspondants en France [1].

« Il faut espérer, écrivit Rouillé, que l'Italien nous sera plus « fidèle qu'à Pichon, et qu'il nous livrera celui-ci, suivant la « promesse qu'il en a faite. Je vais envoyer des ordres à « M. d'Aubigny, pour le cas où ces deux honnêtes gens arrive- « raient à Liège. J'attendrai jusque-là pour faire usage de ce « que vous m'avez mandé concernant Lacombe [2]. »

Philippe empocha les cent louis, partit par le prochain paquebot,

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 493, f° 354.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 493, f° 385. Rouillé à d'Affry, 11 février 1757.

mais nous attendîmes en vain Pichon. Trois ans se passèrent, d'Affry avait oublié cette aventure, lorsqu'un jour de janvier 1760 l'Italien se présenta inopinément chez lui. Il s'excusa d'abord de n'avoir pu tenir ses engagements passés, et rejeta la faute sur des faits indépendants de sa volonté. Pour réparer ses torts, il offrait de diriger une vaste entreprise qui devait forcer les Anglais à nous demander la paix. Il allait tout simplement s'assurer de la personne du roi d'Angleterre et de sa famille, s'emparer de la Tour de Londres et des magasins d'artillerie de Woolwich. Paoli, le célèbre patriote corse, qu'on ne s'attendrait guère à rencontrer dans cette affaire, était l'ami intime de Philippe et mettrait à sa disposition quinze cents à deux mille Corses pour exécuter ces grands desseins, car, mécontent des Anglais, il brûlait d'en tirer vengeance. Ces Corses seraient envoyés en Angleterre, avec l'approbation du ministère anglais, pour amener et équiper quelques frégates, que Paoli devait y acheter. Philippe se mettrait à leur tête et mènerait à bien son entreprise. D'Affry trouva ce projet romanesque et peu exécutable, et comme Philippe demandait quelques milliers de guinées, pas pour lui-même, mais pour acheter les frégates qui devaient servir de prétexte à l'envoi des Corses en Angleterre, il le renvoya à l'abbé de Bernis [1] et lui donna une lettre de sauvegarde pour se rendre à Versailles [2].

De Bernis répondit : « L'Italien est au moins un visionnaire « s'il n'est pas un fripon, et vous aurez sans doute porté ce juge- « ment. Annoncez-moi la date de son départ de la Haye ; en- « voyez-moi son signalement, afin que je le fasse surveiller à « Paris.

L'ambassadeur donna les renseignements désirés et lorsque Philippe parut à Versailles l'abbé le traita de fripon et d'espion des Anglais et lui proposa « de nous servir dans le même goût

[1] L'abbé, plus tard cardinal de Bernis, venait de remplacer de Rouillé comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 503, f° 22. D'Affry à de Bernis, 8 janvier 1760.

« et en la même qualité ». Il lui laissait l'alternative ou de quitter la France dans les vingt-quatre heures, ou d'aller à la Haye, se mettre en rapports avec d'Affry pour l'établissement d'une correspondance sérieuse à Londres. Le fripon se le tint pour dit et ne donna jamais plus de ses nouvelles.

Nous passerons sous silence plusieurs autres individus, fort peu recommandables, qui faisaient des propositions à d'Affry uniquement pour lui soutirer quelques ducats, et d'autres, tels que Lacombe et Guerard, demandant à espionner en ne réclamant pour tout salaire que la grâce du roi, car ils étaient en rupture de ban.

IV

La correspondance entre d'Affry et Maubert ne continua pas longtemps. Trouvant qu'elle devenait trop insignifiante « et que « cet homme n'avait pu faire parvenir à la Haye une seule « lettre de celles qui auraient dû y venir, et que, par contre, sa « lettre de change était arrivée sans inconvénient », il lui fit supprimer son traitement à la fin de décembre 1756 [1]. Les embarras d'argent dont nous avons parlé plus haut, avec lesquels Maubert était aux prises, lui rendaient impossible toute correspondance suivie.

Le frère de l'abbé Hensey [2] resta notre unique espion à Londres pendant toute l'année 1757 et les six premiers mois de 1758. Il se fit pincer par la police anglaise en juin de cette année et fut condamné à être pendu [3].

L'abbé passa en Hollande et vint demander à d'Affry s'il avait encore des lettres de son frère, et le pria de les lui remettre pour les envoyer en Espagne, au moyen de quoi il pourrait peut-être le sauver, en prouvant au cabinet anglais que son frère avait correspondu avec un pays neutre et non avec la France. D'Affry

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 498, f° 469.
[2] Voir plus haut.
[3] *Gazette d'Utrecht* du 22 juin 1758.

lui présenta les lettres en question, mais l'abbé ne voulut pas les prendre et demanda qu'on les lui envoyât dans une maison tierce à son adresse et sous le cachet de l'ambassadeur [1]. Plein de méfiance et craignant un piège, d'Affry refusa et Hensey se retira. Comme il n'est plus question de cette affaire dans la correspondance diplomatique avec la Hollande ni dans celle d'Angleterre, nous n'avons pu savoir si l'espion put échapper au gibet.

Nous étions donc sans correspondant à Londres au milieu de l'an 1758. Louis XV s'en montrait fort ennuyé : « Je trouve que « nous sommes trop peu instruits de ce qui se passe en Angle- « terre. Ne pourriez-vous pas, par le moyen de quelqu'un de « vos amis, nous ménager dans ce pays-là quelque correspon- « dance secrète, nous ne regarderions pas à l'argent que nous y « emploierions et vous pouvez offrir mille louis par an et même « au-delà en proportion de l'utilité des avis qu'on nous donnera [2]. »

D'Affry s'occupa activement de trouver un espion, mais la peur de subir le sort du frère de l'abbé Hensey paralysait les meilleures volontés. Il se tourna alors d'un autre côté. Depuis un certain temps, le prince de Galitzine, ambassadeur de Russie à Londres [3], adressait, au moyen d'un chiffre spécial, à de Kauderbach, ministre de Saxe à la Haye, des avis relatifs à tout ce qui se passait à Londres. D'Affry demanda à Kauderbach qu'il voulût bien solliciter Galitzine de nous informer promptement et sûrement de ce qu'il apprendrait de l'armement préparé chez les Anglais contre nos côtes. Il s'engagea à rembourser tous les frais des exprès qu'il enverrait à la Haye. Galitzine paraissait rempli de zèle pour la France, c'était le seul ministre étranger à Londres qui n'eût pas illuminé sa maison pour le dernier succès des

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 498, f° 204. D'Affry à Bernis.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 499, f° 397. Bernis à d'Affry, 13 décembre 1758.

[3] Malgré la guerre que l'Autriche, la Russie et la Saxe menaient contre la Prusse, ces trois puissances n'étaient point en état de rupture avec l'Angleterre, bien que cette nation fût alliée de la Prusse. C'est pourquoi les relations diplomatiques subsistèrent entre Vienne, Dresde, Saint-Pétersbourg et Londres pendant la guerre de Sept ans.

Anglais, et qui quitta la capitale pour n'être point témoin des réjouissances faites à cette occasion [1].

La perspective de se servir de Galitzine ne déplut pas au roi; cependant il écrivit le 11 janvier à son ambassadeur : « Vous « sentez de quelle importance il est pour nous, pour nos alliés, et « pour les Hollandais eux-mêmes, que nous soyons informés du « véritable objet des préparatifs immenses qu'on fait à Londres « pour la campagne prochaine. Je ne crois M. de Galitzine ni « assez instruit, ni assez bien intentionné pour nous donner à « cet égard des notions certaines. Il faut cependant lui marquer « de la confiance et en tirer les connaissances qu'il voudra nous « communiquer. Mais vous ne devez rien négliger d'ailleurs « pour vous procurer en Angleterre un correspondant éclairé et « fidèle. Nous n'y épargnerons pas l'argent et je vous confie que « le roi m'a autorisé à sacrifier jusqu'à quatre-vingt et même « cent mille livres par an, suivant l'importance et la vérité des « avis qu'on nous donnera. »

A force de chercher, l'ambassadeur finit par découvrir un Suisse nommé Vautravers, ancien gouverneur de quelques jeunes seigneurs anglais, ayant conservé de nombreuses relations dans la haute société londonnienne, et fort lié avec un employé supérieur de l'Amirauté et avec un secrétaire du duc de Cumberland. D'Affry promit à Vautravers trente mille livres françaises en un contrat sur nos dernières rentes viagères, plus pareille somme en espèces, s'il voulait retourner en Angleterre et nous donner des renseignements sur les préparatifs de la grande expédition anglaise, et surtout indiquer avec certitude son objet et les points de nos côtes ou des Pays-Bas qu'elle menaçait. Tous les frais de l'affaire resteraient à la charge de Vautravers ; le contrat et les espèces ne lui seraient remis que lorsque le service qu'il voulait nous rendre l'aurait mérité [2].

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 500, f° 35. D'Affry à de Bernis, 5 janvier 1759.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 500, f° 90. D'Affry à de Bernis, 17 janvier 1759.

Le roi approuva ce marché et attendit avec impatience des nouvelles de l'espion. Le 19 février, celui-ci envoya un homme de confiance à d'Affry, portant une courte lettre. Vautravers avisait qu'il n'avait pu obtenir les renseignements qu'il désirait des employés de l'Amirauté et autres fonctionnaires. Était-ce par patriotisme, vertu que les Anglais ont toujours possédée au plus haut degré, malgré leurs vices? Toutes ces tentatives avortées d'espionnage le prouvent bien. Vautravers ne le croyait pas absolument. « Ils sont trop bien payés et risquent trop pour « succomber aux appâts du gain. Ce que je sais, je le tiens de « mes amis dont je connais la sincérité et l'intelligence. » Suivaient quelques vagues renseignements sur deux escadres qu'on préparait, l'une à destination de la Méditerranée, l'autre qui devait, paraît-il, opérer une descente sur nos côtes occidentales. Sortant de son rôle d'espion, Vautravers conseillait au roi de signer la paix le plus tôt possible et demandait d'être employé à faire des ouvertures dans ce sens à Londres. D'Affry, très mécontent, lui rappela qu'il s'agissait d'espionner et pas de jouer au diplomate. Louis XV pensa que ce personnage « pourrait « bien être un double espion, avec cette différence qu'il sert peut-« être le ministère anglais de meilleure foi qu'il ne nous sert, et « qu'il finirait par nous demander la forte somme ».

Les conjectures du roi parurent fondées, car nous n'ouïmes plus jamais parler de Vautravers, et d'Affry dut se mettre en quête d'un autre correspondant; toutefois, il avait ordre de ne pas rompre avec Vautravers, s'il en recevait une nouvelle lettre.

Quelques mois plus tard, de Bernis, sur la recommandation du maréchal de Soubise, donna trois mille livres à un certain Vallent de Sechelahaie, soit disant officier français, qui désirait nous servir d'espion en Angleterre. Vallent vint à la Haye et essaya de soutirer de l'argent de d'Affry. N'y pouvant réussir, il passa à Londres et, six semaines plus tard, envoya un de ses amis demander deux mille écus à l'ambassadeur. Cette somme était nécessaire pour payer son voyage en France, car il avait

des choses trop graves à nous communiquer pour oser les mettre sur le papier.

Un envoyé du roi de Danemark à Londres, du nom de Hubner, se présenta aussi comme négociateur et éventuellement comme espion, mais il n'était pas sérieux.

Ces deux échecs dégoûtèrent de Bernis et d'Affry ; ils ne recherchèrent plus de correspondants et, faute de mieux, le roi dut se contenter des avis que le prince de Galitzine envoyait. Pendant les années 1759-1760 et 1761, il communiqua à d'Affry tout ce qu'il parvenait à connaître et ses avis étaient généralement exacts. Cette correspondance avait le grand avantage de ne presque rien nous coûter.

V

Le prince de Galitzine ayant annoncé son départ de Londres, pour les premiers mois de 1762, Louis XV, craignant d'être totalement privé de nouvelles, songea à utiliser dans le même caractère son successeur désigné, le sieur de Gross, actuellement ministre de Russie à la Haye [1]. Cela semblait d'autant plus facile que les renseignements de Galitzine passaient par le canal de Gross. D'Affry chargea un certain Fischer, employé à l'armée de Wesphalie, et alors de passage en Hollande, de voir de Gross et de le sonder sur ce point délicat. Fischer exécuta la commission séance tenante et, le soir même de Gross, étant venu dîner chez d'Affry, le prit à part et lui dit « qu'il espérait que « son ministère en Angleterre pourrait devenir un bien pour la « France et qu'il nous y serait plus utile qu'icy ». D'Affry, n'ayant pas d'ordres précis, répondit par des assurances générales de la reconnaissance de Sa Majesté [2].

Le roi, charmé de la bonne volonté de Gross, autorisa son

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 508, f° 120. Choiseul à d'Affry, 29 octobre 1761.

[2] *Loc cit. Hollande, Correspondance*, t. 508, f° 183. D'Affry à Choiseul, 27 novembre 1761.

représentant à mettre à sa disposition cinquante mille livres par an et bien au delà, le cas échéant. La fameuse expédition anglaise annoncée depuis si longtemps allait partir, disait-on, et il fallait coûte que coûte en pénétrer le secret [1]. De Gross, en qualité de ministre de Russie, serait en situation de se renseigner facilement, et de mettre à l'épreuve le patriotisme des employés de l'Amirauté, grâce à la forte somme qu'il aurait à sa disposition.

Les instructions pour traiter avec de Gross sont contenues dans une lettre adressée par Choiseul à d'Affry le 10 décembre. « Il s'agit de faire notre marché avec lui et d'examiner comment « et par quel canal il faut terminer cette négociation. Quelque « penchant qu'un homme ait à trahir son devoir, il veut être « ménagé dans les propositions qu'on lui fait à cet égard; parce « que, moins il a de probité réelle dans le cœur, plus il a quel- « quefois de fausse délicatesse dans l'amour-propre. » Le roi recommandait encore de traiter cette délicate affaire seul et sans le concours de Fischer, à moins qu'il ne fût dans le cas de compromettre son caractère d'ambassadeur. Autre chose était de s'entendre avec un vulgaire espion et de proposer ce métier malpropre au représentant d'une grande puissance comme la Russie [2].

Or, de Gross annonça à d'Affry qu'il venait de recevoir un rescrit de la tzarine, lui ordonnant de s'employer en Angleterre à nous être utile autant que son ministère le lui permettrait et de suivre à cet égard la même conduite que le prince de Galitzine. Cela facilita beaucoup les négociations et mit à l'aise les deux diplomates ; ils agissaient avec l'autorisation de leurs cours respectives. Comme de Gross ne devait aller qu'en mars relever de Galitzine, ils avaient tout le temps de se mettre d'accord. Fischer venant de rentrer à la Haye, d'Affry jugea bon de le mêler de nouveau à ces conciliabules. Il sut par lui que de Gross avait grand besoin d'argent, qu'il ne pourrait pas se faire, en réunis-

[1] Elle aboutit à la prise de Belle-Isle.
[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 508, f° 215.

sant tous ses moyens, une rente annuelle de cent louis d'or comptant, qu'il était prêt à se livrer totalement à nous dans l'espérance d'être largement récompensé et de finir ses jours en Angleterre, soit dans la continuation de ses emplois, soit en y jouissant d'un asile assuré[1].

Pour plus de sûreté, Louis XV fit demander par son ambassadeur en Russie, le baron de Breteuil, l'agrément du cabinet de Saint-Pétersbourg, à ce que de Gross nous servît de correspondant. Il autorisa d'Affry à lui donner cent mille livres par an, « mais il exigera une juste proportion entre la dépense et la recette[2]. » De Gross aurait la libre disposition de cet argent et aucun compte à rendre, et la protection du roi ne lui ferait jamais défaut, si un jour il était compromis. La mort de l'impératrice Élisabeth menaça de renverser ces plans d'espionnage diplomatique si savamment élaborés. Quelle politique suivrait son successeur Pierre III ? Enverrait-il de Gross à Londres ? Le nouveau tzar ne connaissait pas de Galitzine, il ne l'avait jamais vu de sa vie. De Gross fit part de ses craintes à Fischer.

Heureusement Pierre III conserva comme grand chancelier le prince de Woronzoff, dont la sœur exerçait un grand ascendant sur son esprit, et rien ne fut changé quant à présent aux mesures arrêtées pour l'ambassade de Londres. Bien plus, de Gross reçut l'ordre de partir immédiatement pour son nouveau poste et quitta la Haye le 19 février 1762. Il avait eu une dernière entrevue avec d'Affry et promit de faire tout son possible pour satisfaire le roi. Son neveu, mis au courant de tous ses projets, gérerait les affaires russes en Hollande, jusqu'à l'arrivée du jeune prince de Woronzoff, neveu du grand chancelier, recevrait les correspondances de son oncle et les transmettrait à d'Affry. De plus, il lui communiquerait tout ce qui se passerait dans le cabinet russe. Grâce à cette double combinaison, nous

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 508, f° 250. D'Affry à Choiseul, 22 décembre 1761.

[2] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 508, f° 267. Choiseul à d'Affry, 27 décembre 1761.

serions informés des relations entre la Russie et l'Angleterre [1]. Tout ce beau plan s'évanouit; de Gross attendait un vent favorable à Helvetsluis, lorsqu'un courrier-express venant de Russie lui apporta l'ordre de rester en Hollande : le jeune de Woronzoff irait à Londres. D'Affry estima que ce changement de direction, suivant d'aussi près l'ordre de départ [2], était l'ouvrage de nos ennemis et de l'influence qu'ils avaient auprès du nouveau tzar. Frédéric II, admirablement renseigné, se défiait de Gross [3]; il le signala à Georges III comme un personnage dangereux et obtint de Pierre III, qui professait pour lui une grande admiration, la révocation de ses ordres primitifs.

D'Affry et le roi furent désespérés, mais de Gross encore bien davantage, surtout à cause des cent mille livres qui lui échappaient sans retour. Il craignait aussi d'être définitivement chassé du service russe, à cause de la paix signée récemment entre Berlin et Saint-Pétersbourg. Frédéric II renonça cependant à pousser plus loin sa vengeance sur le diplomate wurtembergeois et de Gross reçut des lettres de recréance à la Haye.

Le prince de Galitzine quitta Londres le 19 mars et traversa la Hollande. D'Affry fut enchanté de faire sa connaissance autrement que par lettre, et le Russe lui confia qu'il espérait bien recevoir prochainement la charge du vice-chancelier et faire revenir le tzar sur sa détermination concernant la destination de Gross. Mais Pierre III ne voulut rien entendre. En désespoir de cause, d'Affry demanda à de Gross de nous communiquer au moins les nouvelles que le jeune de Woronzoff lui enverrait de Londres; ce serait toujours mieux que rien. A son grand étonnement, de Gross refusa net de se prêter à cette combinaison. La politique prusso-

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 509, f° 201. D'Affry à Choiseul, 19 février 1762.

[2] L'ordre de départ de Gross pour Londres portait la date du 30 janvier, celui de rester à la Haye fut expédié le 2 février, et atteignit le destinataire le 21 du même mois.

[3] Gross était Wurtembergeois, il n'aimait pas la Prusse et il avait quelquefois parlé à Yorke en termes inconvenants de Frédéric. Yorke le répéta à Londres et la chose passa à Berlin.

anglaise avait la haute main à Saint-Pétersbourg, et Gross savait que la moindre complaisance pour le roi causerait sa ruine immédiate.

« Il faut regarder, écrivit Louis XV, comme non avenu tout « ce qui s'est passé relativement à la communication que M. de « Gross était disposé à nous donner de tout ce qui viendrait à sa « connaissance. Je vois qu'il est encore plus timide qu'intéressé « et qu'en se rétractant de l'offre qu'il nous avait faite il ne fait « que sacrifier une passion peu honnête à une autre qui ne l'est « pas davantage [1]. »

Le comte d'Affry, ayant demandé son rappel et son passage dans l'armée de Westphalie, quitta la Haye au milieu de juin. Son secrétaire, le sieur Prevost, gérant provisoire de l'ambassade, n'avait ni les pouvoirs ni l'autorité nécessaire pour s'occuper de chercher une nouvelle correspondance à Londres.

La guerre de Sept ans se termina sans que nous eussions reçu les renseignements que le roi désirait. Il le regretta vivement, car la guerre prit, en l'été 1762, une tournure encore plus sérieuse qu'auparavant; l'Espagne et le Portugal entrèrent dans la lutte et Belle-Isle tomba aux mains des Anglais [2].

P. Coquelle.

[1] *Loc. cit. Hollande, Correspondance*, t. 510, f° 113. Choiseul à d'Affry, 3 juin 1762.

[2] La lecture des correspondances d'Angleterre et de Hollande démontre combien étaient insignifiants, à peu d'exceptions près, les avis que nous donnèrent les divers correspondants de Londres : le nombre et la qualité des vaisseaux anglais en service, transmis périodiquement ; de vagues indications sur les projets du cabinet, la conclusion des traités avec la Prusse, la Hesse, c'est à peu près tout. Cette récolte ne valait pas les ennuis et les dépenses qu'elle nous imposa.

PROTECTION DES CHRÉTIENS

DANS LE LEVANT

Il faut voir l'état des choses.

I. Avant la conquête ottomane. — II. Les capitulations avec la Turquie. — III. Quelques modalités. — IV. Les personnes. — V. Les Orientaux chrétiens. — VI. Capitulations collectives.

I

AVANT LA CONQUÊTE OTTOMANE

Nous ne ferons guère que mentionner, pour les diverses nations, les faits plus ou moins authentiques qui ont précédé l'établissement de la domination ottomane sur les rives du Nil et du Bosphore. Laissons de côté la prétendue déclaration attribuée à Mahomet[1], les relations de Charlemagne avec Haroun-al-Raschid[2], mais il faut rappeler le Capitulaire de Charlemagne de l'an 810, intitulé *De elemosynâ mittendâ ad Hyerusalem propter ecclesias Dei restaurandas.*

Une tradition attribue à saint Louis la fondation d'un consulat français à Alexandrie. Les institutions commerciales des Vénitiens dans le Levant, dit Charrière (p. 121), étaient alors assurées par une protection bien plus directe. Des historiens rappellent des concessions faites par les soudans d'Égypte aux Vénitiens en 1205 et en 1218. Un écrivain moderne[3] reproduit comme y

[1] Charrière en donne un texte (?). *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. LXVII.

[2] Exposées par Charrière, *loco citato*, p. LXIX.

[3] Lampertico, *Il protettorato in Oriente*, in-8°, 79 pages. Florence, 1891, p. 17.

étant insérée une stipulation pour la sécurité des pèlerins de Jérusalem : *Omnes qui vadunt in peregrinatione ad sanctum Sepulchrum cum Veneticis sint salvi.*

Nous empruntons au livre très documenté de M. Lampertico, en lui en laissant la responsabilité, les détails et appréciations suivants sur l'état des choses en Égypte avant la conquête ottomane :

« La concession desdits privilèges en faveur de telle ou telle république, de tel ou tel prince, dépend de conjonctures variées. Rien n'empêche que tel privilège concédé aujourd'hui à une république ou à un prince se trouve concédé demain à d'autres républiques ou à d'autres princes. Nous en trouvons des exemples dans les histoires de Venise, comme nous en trouvons dans celles de Pise et de Gênes. Pour protéger les pèlerins, qui arrivent sur des navires vénitiens, contre les vexations des drogmans, les Vénitiens prient en 1415 les Soudans (d'Egypte) qu'ils aient, selon leur antique coutume, un consul à eux à Jérusalem, ce qui fut concédé par le Soudan. L'année 1431, les Génois y firent protestation dans les termes suivants : « Quod habeamus in Hyerusalem Ianuensem Consulem omnium Christianarum nationum et peregrinantium, ut antiquitus solebamus, qui sit solus, nec habeat collegam Venetianum aut alterius nationis : qui Consul suos habeat honores, emolumenta et subventiones consuetas, sicut in cancellaria Soldani constare debet. » Mais les Génois ne réussissent pas à éloigner de Jérusalem un consul vénitien; le pèlerin allemand Etienne de Gumpenberg y trouva, en 1449, un consul génois et un consul vénitien. Les pèlerins occidentaux, qui débarquent fréquemment, eux aussi, à Alexandrie, se trouvaient, pour un temps court du XIVe siècle, sous la protection d'un *consul français;* mais cela n'empêcha pas qu'à peine les Vénitiens eussent-ils renoué, en ledit siècle, leurs relations commerciales avec l'Égypte qui avaient été interrompues à cause des interdictions pontificales, ils eussent à Alexandrie leur propre consul Pietro Giustiniani. » (P. 14.)

La conquête du Bosphore et de Constantinople, puis de l'Égypte par les Turcs (1515), eut pour effet une novation dans les relations de l'Europe chrétienne avec les souverains musulmans. Les arrangements conclus jusqu'alors avec les soudans d'Égypte et ailleurs devenaient caducs.

Le régime des *capitulations* ottomanes va commencer.

M. Féraud-Giraud rappelle que, de tout temps, il a existé dans ces contrées des juridictions exceptionnelles pour les étrangers. Les sultans au moment de leur plus grande puissance, n'ont pas capitulé dans le sens militaire du mot : ils ont capitularisé, autrement dit *chapitré* une organisation spéciale[1].

Nous reproduirons les principales capitulations des diverses puissances en suivant l'ordre alphabétique.

II

LES CAPITULATIONS

CAPITULATIONS DE L'AUTRICHE

L'Autriche a des capitulations qui remontent au XVIe siècle et qui ont été confirmées par des conventions ultérieures jusqu'au traité de Sistov (1791) et en 1809. Ces conventions ont été appliquées spécialement aux provinces de la Turquie d'Europe.

1699. *Traité de Carlovitz.* — « Art. 13. A l'égard des religieux et de l'exercice de la religion catholique romaine, le grand seigneur promet de renouveler et de confirmer tous les privilèges qui leur ont été accordés par ses prédécesseurs. De plus, il sera permis aux ambassadeurs de l'Empereur de faire ses plaintes et demandes à la Porte au sujet de la religion et de la visitation des Lieux Saints de Jérusalem.

« Art. 14. Les conditions stipulées dans les présentes capitulations seront observées religieusement par rapport aux choses qui ne sont pas contraires au présent traité. »

1718. L'article 11 de *Passarovitz* confirme les stipulations turco-impériales de 1699.

1739. *Traité de Belgrade.* — « Art. 9. Les privilèges accordés ci-devant en faveur des religieux et de l'exercice de la religion catholique dans l'empire ottoman, et spécialement ceux qui ont été accordés, à la réquisition de l'Empereur, aux religieux de l'ordre de la Trinité ou de la Rédemption des captifs, sont confirmés, et il sera

[1] Voir l'article *Capitulations* dans la *Revue bleue* du 31 juillet 1897.

permis à l'ambassadeur de l'Empereur à la Porte Ottomane d'exposer ce qui lui sera commis par rapport à la religion et aux lieux que les chrétiens visitent à Jérusalem et ailleurs. »

La paix austro-turque de Belgrade fut conclue sous la médiation et la garantie de la France. Testa (t. I, p. 178 à 180) donne le texte de la garantie, qui est ainsi conçue :

« La paix ayant été conclue et terminée aujourd'hui entre l'empereur des Romains et la Sublime-Porte, par la médiation de l'empereur de France, à la réquisition des deux parties belligérantes, l'une et l'autre des deux parties... ont encore requis amiablement l'empereur de France de vouloir assurer, par sa garantie, l'exécution d'un ouvrage si désiré, et à la consommation duquel il a employé des soins si efficaces. Sur quoi, l'empereur de France, animé du même désir d'assurer le repos public, s'est volontiers prêté à un moyen qui tend uniquement à un but si salutaire. Et nous ayant à cet effet muni de ses pleins pouvoirs, nous soussigné ambassadeur de France à la Sublime-Porte, et faisant les fonctions de médiateur pour le rétablissement de la paix, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons garanti et garantissons, pour l'empereur des Romains et la Sublime-Porte, le susdit traité ainsi que toutes les conditions y contenues, en la meilleure forme et manière que faire se peut. En foi de quoi.... Et avons en même temps donné une copie à chacune des parties contractantes. Fait à Belgrade, sous les tentes du congrès, le 18 septembre 1730. (*Signé*) Villeneuve. »

L'article 9 du traité de Belgrade a été formellement renouvelé le 15 mai 1747.

1791. *Traité de Sistov*. — « Art. 12. Et quant à l'exercice de la religion catholique dans l'empire ottoman, ses prêtres, ses sectateurs, ses églises à entretenir ou à réparer, la liberté du culte et des personnes, la fréquentation et la protection des Lieux Saints de Jérusalem et d'autres endroits, la Sublime-Porte ottomane renouvelle et confirme, d'après les règles du *statu quo* strict, non seulement les privilèges assurés par l'art. 9 du traité de Belgrade à cette religion, mais aussi ceux qui ont été postérieurement concédés par ses firmans et autres actes émanés de son autorité. »

L'Autriche-Hongrie, comme ayant succédé à la république de Venise, protège les Coptes unis en Égypte.

En 1720, le pape Clément XI remerciait l'ambassade d'Autriche

pour avoir obtenu un firman en faveur des Frères Mineurs des Saints Lieux (LAMBERTICO, p. 45).

CAPITULATIONS DE LA FRANCE

1° Le sultan Soliman avait, d'abord, par un Hatti-chérif, accordé en 1528 certains privilèges aux Français et Catalans en Égypte. Ledit acte unilatéral, antérieur de sept années à toute capitulation proprement dite, contenait les articles suivants[1] :

« Que les Cathelans et François et autres nations qui sont soubz leur consulat en Alexandrie et qui arriveront aux ports et plages, ou en Alexandrie ou ailleurs, qu'ils soient seurs *en toutes nos contrez*, en terre et en mer, de tous noz ministres, comme il est bien convenable en temps de paix avec semblable sorte de gens *et autres nations* en noz terres, et voulons qu'ilz aillent et viennent et demeurent seurement de bon gré, tant qu'il leur plaira, sans qu'aucun leur donne ennuy ou empêchement. »

« Qu'ils puissent racoustrer leurs églises congnues en Alexandrie, selon qu'il sera esclaircy en la justice, et que d'icelles soit confessé aultant qu'il est notoire à ladite justice, et ainsin des bains, pour entrer leurs personnes[2]. »

Une lettre du même Soliman, adressée en la même année 1528 (Mohazrem 935) au roi de France, a de l'importance en ce qu'elle vise non plus seulement l'Égypte et l'empire en général, mais la ville de *Jérusalem*. François Ier avait demandé la restitution au culte chrétien de je ne sais quelle église qui avait été convertie en mosquée. Soliman refuse. Sa Hauteur ajoute :

« Les lieux autres que la mosquée continueront de rester entre les mains des chrétiens; personne ne molestera sous notre équitable règne ceux qui y demeurent. Ils vivront tranquillement sous l'aile de notre protection; il leur sera permis de *reparer* leurs portes et fenêtres; ils conserveront en toute sûreté les oratoires et les établissements qu'ils occupent actuellement, sans que personne puisse

[1] *Recueil des traités de la Porte ottomane*, par le baron de TESTA, t. I, p. 123.

[2] Voir aussi CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. 121. Paris, 1864-1894. Chez Leroux.

les opprimer et les tourmenter d'aucune manière. Qu'on le sache ainsi. »

Les sept capitulations conclues, de 1535 à 1740, entre les rois de France et les sultans turcs, ont eu et ont encore pour effet d'assurer à la France, dans l'empire ottoman, des droits déterminés. A la situation ainsi créée la première capitulation appelle à participer, en ces termes, d'autres États :

« Le roy de France a nommé la Sainteté du Pape, le roy d'Angleterre son frère et perpétuel confédéré, et le roy d'Écosse, auxquels se laisse en eulx d'entrer au présent traité de paix, si bon leur semble, aux condition, y voulans entrer, soient tenuz dans huict moys envoyer au G. S. leur ratification et prendre la sienne. »

Observons incidemment que le mot *traité* et la *ratification* à demander au sultan montrent bien que la capitulation n'est pas *concession*, mais contrat bilatéral.

Nous avons seulement à consigner ici les droits conférés à la France en ce qui concerne la religion chrétienne et ses fidèles. La première capitulation (1535) contient la disposition suivante :

« Quant à ce qui touche la religion, a esté expressément promis, accordé et conclud que lesdits marchantz, leurs agenz et serviteurs et tous autres subgetz du Roy ne puissent jamays estre molestez ne jugez par caddis, sangïacbeys, sous bassy, ne autres que par l'excelse Porte seulement et qu'ilz ne puyssent estre faictz pour Turcqs, si eulx mêmes ne le veullent et le confessent de bouche sans viollence, ains leur soit licite observer leur religion. »

La deuxième capitulation (1569) dit à l'article XVI :

« Voulons aussi que toutes les choses contenues et escriptes en la nostre très haute capitulation accordée et baillée aux Vénitiens qu'elles soyent et demeurent encore certifiées en faveur des François. »

L'en-tête de cette capitulation porte le considérant suivant :

« Et pour que ceste seule occasion des grands galions et autres vaisseaux dudict Empereur de France ont coustume venir par deça,

[1] CHARRIÈRE, *loco citato*, p. 119.

soubz son nom et bannière, comme Genevois (Génois), Siciliens, Anconnetois et autres. »

Troisième capitulation (1581) :

« Que des Vénitiens en hors, les Genevois et Anglois et Portugais et Espagnols, et marchands Catellans et Siciliens, et Anconitains et Ragusois et entièrement tous ceux qui ont cheminé soubz le nom et bannière de France d'ancienneté jusques à ce jour d'huy, et en la condition qu'ils ont cheminé, que d'ici en avant, ils ayent à y cheminer en la mesme manière. »

En cette année 1581, répétition de l'article XVI de 1569 et mention de la préséance française, en ces termes :

« Que le surnommé Empereur de France, duquel toute la race et lignée est suprême et renommée sur tous les Princes du monde qui sont soubs la génération du Messie, et lequel est le plus ancien et la clef de tous les Princes du monde et, outre de ce, de nos très hauts prédécesseurs pères et ayeuls de leur temps jusqu'à ce jour d'huy, n'ayant esté le plus grand, ny plus ancien, en haute et heureuse Impériale nostre Porte, ny plus cordial et affectionné que luy, de ceux qui y ont fait amitié, laquelle, de ce temps en ça, n'a jamais esté violée ny est suivy aucun manquement, ny s'est veu contrariété entre nos deuz Majestez, ains s'est tousjours icelle monstrée tres affectionnement, et avec confédération establie et confirmée en nostre heureuse Porte, en tout ce qui a esté traicté et convenu à nostre heureuse et Imperialle Porte et nid nostre, où les ambassadeurs de France résident, est eux venans en nostre Imperial Divan, et quand ils iront aux Serrails et Palais de nos grands et honorez Vizirs, que au dessus des ambassadeurs d'Espagne et aultres princes des chrestiens, selon qu'il a esté d'ancienneté, ainsi soit à toujours, et que les susdits ambassadeurs de France ayent la précédence. »

La capitulation de 1597 répète celles qui précèdent en ce qui concerne la préséance et l'application à la France de la capitulation vénitienne.

Capitulation de 1604 [1].

Art. 4. — « Que les Venitiens et les Anglais en là, les Espagnols, Portugais, Catalans, Ragusais, Génevois, Anconitains, Florentins et

[1] Testa, t. I, p. 141.

généralement toutes autres nations, quelles qu'elles soient, puissent librement venir trafiquer par nos pays, sous l'aveu et sureté de la bannière de France, laquelle ils porteront comme leur sauvegarde, et de celte façon, ils pourront aller et venir trafiquer par les lieux de notre empire, comme ils sont venus d'ancienneté, et qu'ils obeïssent aux consuls français qui résident et demeurent par nos havres, et villes maritimes; nous voulons et entendons qu'en usant ainsi ils puissent trafiquer avec leurs vaisseaux et galions sans être inquiétés, et ce seulement tant que ledit empereur de France conservera notre amitié et ne contreviendra à celle qu'il nous a promise. »

Art. 8. — « ... Nous voulons aussi que ce qui est porté par cette nôtre capitulation, en faveur et pour la sureté des Français, soit encore dit et entendu en faveur des nations étrangères qui viennent par nos pays, terres et seigneuries sous la bannière de France, la quelle bannière elles porteront et arboreront pour léur sureté et marque de protection. »

Art. 23. — « Que les marchands français et ceux qui trafiquent sous leur bannière aient à payer les droits des consuls sans difficulté. »

Un iradé du 20 avril 1607 confirme les dispositions précédentes en ce qui concerne les Anglais.

Art. 4. — « ... Nous recommandons aussi que les sujets dudit empereur de France et ceux des princes, ses amis, alliés et confédérés puissent, sous son aveu et protection, librement visiter les Saints-Lieux de Jérusalem, sans qu'il leur soit fait ou donné aucun empêchement. »

Art. 5. — « De plus, pour l'honneur et amitié d'icelui, Empereur, nous permettons que les religieux qui demeurent en Jérusalem, Bethléem et autres lieux de notre obéissance, pour y servir les églises qui s'y trouvent d'anciennement bâties, y puissent avec sureté séjourner, aller et venir, sans aucun trouble ou destourbier, et y soient en la considération susdite. »

Art. 27. — Renouvellement de la préséance française

Le préambule de la sixième capitulation porte ce qui suit :

« ... Sa demande (de l'ambassadeur de France) luy fut accordée, en commandant que les nations chrétiennes, qui n'ont point leurs ambassadeurs à nostre Porte, et qui sont amis du susdit Empereur de France, puissent visiter les Saints-Lieux, comme ils faisoient auparavant avec assurance et liberté, sans que personne les empes-

chât ni les molestât, et puis après que si nous donnons la permission aux susdites nations de trafiquer par les lieux de nostre Empire, que ce soit sous la bannière de France, comme auparavant, et non pas sous celle d'un autre, comme il a esté déclaré par les Capitulations qui ont esté d'ancienneté jusqu'à présent présentement de nouveau [1]. »

La capitulation de 1673 renouvelle les droits acquis aux pèlerins français qui visitent les Saints-Lieux et aux religieux qui sont dans l'église du Saint-Sépulcre. Cette même capitulation ajoute à ces stipulations un article nouveau où il est fait mention d'autres églises que celle du Saint-Sépulcre. Il est spécifié, en outre, une disposition formelle cette fois en faveur des religieux non français.

Voici le texte obtenu par M. de Nointel :

Que les évêques et *autres religieux de race latine, de quelque sorte qu'ils puissent estre*, soient, dans tous les lieux de nostre empire, comme ils estoient auparavant, et y faire leurs fonctions, sans que personne les trouble ni les empesche; que les religieux François qui sont en Jérusalem, et qui y ont depuis longtemps les Lieux-Saints tant dehors que dedans, comme aussi ceux qui sont dans le Saint-Sépulcre en jouissent et le possèdent comme auparavant, sans que personne les moleste, en leur demandant des impôts ou autrement, et s'ils ont quelque procès, ils soient envoyéz à nostre Porte de félicité.

Remarquons qu'au début le texte, dit race *latine*, ce qui signifiait les catholiques de tout pays, tandis que, pour la possession, il dit les *religieux français*.

Puisque nous avons rencontré le mot *latins*, précisons qu'il n'y a pas, sous cette dénomination, une question de rite. Ni Soliman le magnifique, ni « l'homme de Marignan » et leurs successeurs ne se rendaient compte de l'existence de différents rites dans la catholicité. Les souverains stipulaient pour tous les chrétiens appartenant à la même communion que les rois de France. La suite montrera, par des faits, que la protection française couvre tous les catholiques, quel que soit leur rite.

[1] *Régime des capitulations*, p. 138.

Je reprends la citation de 1673 où l'on verra que le sultan distingue les Français de leurs protégés, à savoir des autres catholiques.

« Que tous les François, et tous ceux qui sont sous leur protection de quelque sorte qu'ils puissent estre, qui vont et viennent en Jérusalem ne soient pas tourmentez ni molestez.

« Nous voulons que les Pères Jésuites et Capucins jouissent toujours de leurs églises. Et celle des Capucins ayant esté bruslée, nous donnons permission qu'elle soit rebastie. Nous voulons aussi qu'on ne moleste point les églises des François qui sont à Smirne, à Seyde et à Alexandrie et dans toutes les austres escheles de notre Empire, ni qu'on leur demande aucun argent pour celle-cy.

« Nous permettons qu'ils puissent exercer l'office divin dans l'hopital qui est à Galata, sans que personne les moleste. »

Confirmation de la préséance française.

On le voit : loin d'avoir, depuis 1535, subi des restrictions, les droits des Français étaient avec le temps corroborés et étendus à toutes les échelles de l'empire ottoman, ainsi qu'aux catholiques non français, comme la capitulation de 1604 l'impliquait déjà.

Plusieurs empiétements s'étaient produits. Le 20 avril 1690, sous le règne de Soliman II, un jugement, rendu par le Divan, remit les religieux francs en possession de tout ce qui leur avait été pris depuis l'année 1635, date d'un prétendu firman de Mourad IV. Jamin donne le texte même de cette pièce (p. 229), où se trouvent mentionnés les sanctuaires enlevés aux Latins et où l'on proclame que les religieux grecs se sont rendus coupables de fausses déclarations : le firman d'Omar, sur lequel ils fondent leurs prétentions, y est présenté comme un titre dénué de fondement, faux et controuvé [1].

La dernière capitulation proprement dite conclue par le marquis de Villeneuve en 1740 « a un caractère définitif et la teneur dans son ensemble fait encore autorité [2] ». Comme l'acte de

[1] *Histoire de la rivalité et du protectorat des Eglises chrétiennes en Orient*, par M. César Famin. In-8°. Paris, Firmin-Didot, 1853.

[2] *Le Régime des capitulations*, par un ancien diplomate. Plon, 1898. Très bon ouvrage à consulter.

1740 rappelle et confirme les anciennes stipulations et en contient de nouvelles, on ne s'étonnera pas des répétitions qui en résultent, et qui feront mieux ressortir le caractère du précieux document. La préséance de la France y est maintenue ainsi que l'application les capitulations vénitiennes.

« Article premier. — L'on n'inquiétera pas les Français qui vont et viendront pour visiter Jérusalem, de même que les religieux qui sont dans l'église du Saint-Sépulcre, dite Kamama. (Il n'est pas dit que ces religieux doivent être des Français.)

. . . . . .

« Art. 32. — Que les *nations chrétiennes ennemies*, qui sont en paix avec l'Empereur de France et qui désireront visiter Jérusalem, puissent y aller et venir, dans les bornes de leur état en la manière accoutumée, en toute liberté et sûreté, sans que personne leur cause aucun trouble ni empêchement et si, dans la suite, il convient d'accorder aux dites nations la liberté de commercer dans nos États, elles iront et viendront pour lors sous la bannière de l'Empereur de France, comme auparavant, sans qu'il leur soit permis d'aller et de venir sous aucune autre bannière.

« Que les évêques dépendent de la France et les autres religieux qui professent la religion franque, *de quelque nation ou espèce qu'ils soient*, lorsqu'ils se tiendront dans les bornes de leur état, ne seront point troublés dans l'exercice de leurs fonctions, dans les endroits de notre empire où ils sont depuis longtemps.

« Art. 33. — Les religieux francs qui, suivant l'ancienne coutume, sont établis dedans et dehors de la ville de Jérusalem, dans l'église du Saint-Sépulcre, appelée *Kamama*, ne seront point inquiétés pour les lieux de visitation qu'ils habitent et qui sont entre leurs mains, lesquels resteront entre leurs mains, comme par ci-devant, sans qu'ils puissent être inquiétés à cet égard, non plus que par des prétentions d'impositions; et s'il leur survenait quelque procès qui ne pût être décidé sur les lieux, il sera renvoyé à ma Sublime Porte.

« Art. 34. — Les Français, ou ceux qui dépendent d'eux, *de quelque nation ou qualité qu'ils soient*, qui iront à Jérusalem, ne seront point inquiétés en allant et venant.

« Art. 35. — Les deux ordres de religieux français qui sont à Galata, savoir les jésuites et les capucins, y ayant deux églises qu'ils ont entre leurs mains *ab antiquo*, elles resteront encore entre leurs mains, et ils en auront la possession et jouissance; et comme l'une de ces églises a été brûlée, elle sera rebâtie avec permission de la jus-

tice, et elle restera, comme par ci-devant entre les mains des capucins, sans qu'ils puissent être inquiétés à cet égard. On n'inquiétera pas non plus les églises que la nation française a à Smyrne, à Seyde, à Alexandrie et dans les autres échelles, et l'on n'exigera d'eux aucun argent sous ce prétexte.

« Art. 36. — On n'inquiétera pas les Français, quand, dans les bornes de leur État, ils liront l'Évangile dans leur hôpital de Galata. »

Les articles qui suivent ont été ajoutés aux anciens par la capitulation que négocia M. de Villeneuve en 1740 :

« Art. 82. — Lorsque les endroits dont les religieux dépendants de la France ont la possession et la jouissance à Jérusalem, auront besoin d'être réparés pour prévenir la ruine à laquelle ils seraient exposés par la suite des temps, il sera permis d'accorder, à la réquisition de l'ambassadeur de France, résidant à ma Porte de félicité, des commandements, pour que ces réparations soient faites d'une façon conforme aux tolérances de la justice ; et les cadis, commandants et autres officiers, ne pourront mettre aucune sorte d'empêchement aux choses accordées par commandement. Et, comme il est arrivé que nos officiers, sous prétexte que l'on avait des réparations secrètes dans les susdits lieux, y faisaient plusieurs visites dans l'année, et rançonnaient les religieux, nous voulons que, de la part des pachas, cadis, commandants et autres officiers qui s'y trouvent, il ne soit fait qu'une visite par an dans l'endroit qu'ils nomment le *Sépulcre de Jésus*, de même que dans les autres églises et lieux de visitation.

« Les évêques et religieux dépendant de l'Empereur de France, qui se trouvent dans mon empire, seront protégés tant qu'ils se tiendront dans les bornes de leur état, et personne ne pourra les empêcher d'exercer leur rit suivant leur usage, dans les églises qui sont entre leurs mains, de même que dans les autres lieux où ils habitent ; et lorsque nos sujets et les Français iront et viendront les uns chez les autres, pour ventes, achats et autres affaires, on ne pourra les molester contre les lois sacrées pour cause de cette fréquentation ; et comme il est porté par les articles précédemment stipulés, qu'ils pourront lire l'Évangile dans les bornes de leur devoir, dans leur hôpital de Galata ; cependant, cela n'ayant pas été exécuté, nous voulons que dans tel endroit où cet hôpital pourra se trouver à l'avenir, dans une forme juridique, ils puissent, conformément aux anciennes capitulations, y lire l'Évangile dans les bornes de leur devoir, sans être inquiétés à ce sujet.

« Art. 84. — L'ambassadeur, les consuls et les drogmans de France, ainsi que les négociants et artisans qui en dépendent ; plus, les capitaines des bâtiments français et leurs gens de mer, enfin leurs religieux et leurs évêques, tant qu'ils seront dans les bornes de leur état et qu'ils s'abstiendront de toutes démarches qui pourraient porter atteinte aux devoirs de l'amitié et aux droits de la sincérité, jouiront dorénavant de ces anciens et nouveaux articles ci-présentement stipulés, lesquels seront exécutés en faveur des quatre États ci-dessus mentionnés ; et si l'on venait à produire même quelque commandement d'une date antérieure ou postérieure, contraire à la teneur de ces articles, il restera sans exécution, et sera supprimé et biffé conformément aux capitulations impériales. »

Primitivement, il avait été implicitement entendu que les capitulations, comme toute autre convention, devenaient caduques à la mort de l'un des souverains contractants. Ici, le sultan Mahmoud Ier s'engagea expressément pour lui et ses successeurs (*le Régime des capitulations*, p. 182). C'est ce qui résulte expressément du dernier article de la capitulation de 1740, ainsi conçu :

« Art. 85. — ..... Tant de la part de Sa Majesté le magnifique Empereur de France et de ses successeurs, il sera constamment donné des témoignages de sincérité et de bonne amitié envers notre glorieux empire le siège du Khalifat : pareillement de la part de Notre Majesté impériale, je m'engage, sous notre auguste serment le plus sacré et le plus inviolable, soit pour notre sacrée personne impériale, soit pour *nos augustes successeurs*, de même que pour nos suprêmes vizirs, nos honorés pachas, et généralement tous nos illustres successeurs qui ont l'honneur et le bonheur d'être dans notre esclavage, que jamais il ne sera rien permis de contraire aux présents articles : et afin que, de part et d'autre, on soit toujours attentif à fortifier et cimenter les fondements de la sincère amitié et de la bonne correspondance réciproque, nous voulons que ces gracieuses capitulations impériales soient exécutées selon leur teneur.

« Écrit le quart de la lune de Rebuil-Éwe., l'an de l'hégire onze cent cinquante-trois.

« Dans la résidence impériale de Constantinople, la bien gardée. »

La convention, ou capitulation de 1740 était donc perpétuelle. Et, pour que cette maintenance ne pût pas être contestée sous

prétexte de prétérition ou de l'état de guerre, les gouvernements de la France ont fait consigner bilatéralement le maintien des capitulations dans leurs conventions diplomatiques avec la Sublime-Porte jusqu'à nos jours.

1° *Traité entre la République française et la Sublime-Porte ottomane, signé à Paris le 6 messidor an X (25 juin 1802)* :

« Art. 2. — Les traités ou capitulations qui, avant l'époque de la guerre, déterminaient réciproquement les rapports de toute espèce qui existaient entre les deux puissances, sont entièrement renouvelés. En conséquence de ce renouvellement et en exécution des articles des anciennes Capitulations, en vertu desquelles les Français ont le droit de jouir dans les États de la Sublime Porte, de tous les avantages qui sont accordés à d'autres puissances, la Sublime Porte consent à ce que les vaisseaux du commerce français..... »

2° *Traité de commerce entre la France et la Porte ottomane, conclu le 25 novembre 1838 :*

« Article premier. — Tous les droits, privilèges et immunités qui ont été conférés aux sujets et aux bâtiments français par les capitulations et traités antérieurs sont conformes à l'exception des clauses desdits traités que le présent traité a pour objet de modifier. »

3° *Traité de commerce de 1861 :*

« Article premier. — (Même rédaction qu'en 1838.) »

4° *Protocole du 9 juin 1868.*

En 1867, la Turquie concédait aux étrangers une faculté qui leur avait été refusée jusqu'alors, le droit de posséder des immeubles sur le territoire de l'empire, à l'exception du Hedjaz. Un régime spécial fut établi conventionnellement pour régir cette possession.

Il était à craindre que l'administration turque voulût appliquer le même régime, par induction, aux meubles et à ceux qui en sont propriétaires. Il fallut prévenir toute modification au régime établi par les capitulations sur les meubles et la personne des étrangers qui seraient devenus propriétaires d'immeubles. A cet effet, l'ambassadeur Bourée et Fuad ont signé ce qui suit :

« La loi qui accorde aux étrangers le droit de propriété immobilière, ne porte aucune atteinte aux immunités consacrées par les traités, et qui continueront à couvrir *la personne* et les biens *meubles* des étrangers devenus propriétaires d'immeubles. »

C'est une nouvelle confirmation bilatérale du régime capitulaire.

5° *Règlements douaniers de 1869.* (Iradé.)

Comme conséquence plus ou moins directe des capitulations, mais que la coutume consacrait *ab antiquo*, la Porte a déterminé les immunités douanières assurées d'abord aux consuls des puissances étrangères [1], puis à *tous les couvents et établissements de bienfaisance* (y compris l'enseignement) appartenant aux *communautés et ordres religieux* (le texte ajoute) *indigènes ou étrangers.*

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces concessions, lesquelles sont assez larges : nous citerons seulement un article où les bénéficiaires principaux sont énumérés, mais sans caractère restrictif :

« Art. 2. — Les couvents, tant ceux de Terre-Sainte, des jésuites, des lazaristes, des frères des Écoles chrétiennes, des capucins, des dominicains, des carmélites et des franciscains de différents ordres, que des sœurs de la Charité, sœurs de Saint-Joseph, Dames de Sion et, en général, de tous les ordres religieux non dénommés dans le présent texte, jouiront annuellement de la franchise douanière.

« Le montant total des objets nécessaires à l'entretien de chaque religieux ou religieuse est fixé à une valeur annuelle de 4,000 piastres, sur laquelle franchise des droits de douane est accordée. Ces objets sont les suivants : vêtements, nourriture, encre et papiers de tous genres et, généralement, tout ce qui rentre dans l'exercice de la vie monastique.

« Les livres d'église et d'éducation importés d'Europe jouissent de la franchise. »

Un paragraphe spécial vise le tabac à priser [2].

[1] Et non pas seulement de la France.

[2] Voir le texte de ces immunités dans *le Régime des capitulations*, p. 294.

Il était important de citer ces franchises douanières, parce qu'elles constituent implicitement, en faveur des établissements y désignés, le droit à l'enseignement. Bien des États qui ne sont pas turcs, considèrent l'enseignement comme un droit essentiellement régalien et ne concèdent pas ce droit sans restrictions à leurs sujets (quand ils le concèdent), loin de l'attribuer à des étrangers. Sur bien des points, les nationaux pourraient réclamer la liberté comme en Turquie.

6° *Traité de Berlin.*

« Art. 62. Les droits acquis à la France sont expressément réservés, et il est bien entendu qu'aucune atteinte ne saurait être portée au *statu quo* dans les Lieux Saints. »

Voilà une confirmation, cette fois européenne, des capitulations françaises et de plus la spécification des droits de la France sur un point capital. Le traité de Berlin ne contient aucune disposition sur les droits acquis aux autres puissances par des capitulations.

Les capitulations entre la France et la Turquie sont toujours en vigueur. Par des arrangements spéciaux, il y a été introduit quelques modifications sur des points déterminés. Nous allons en parler.

Assentiment. — Contradiction.

Un protectorat ne résulte pas de la volonté seule de quiconque s'attribue de l'exercer. *Invitum qui servat...*

Un protectorat est légitimé par l'assentiment tacite ou formel soit du protectorable, soit, pour mieux dire, de l'autorité qui a le droit de stipuler en son nom.

Le protectorat des catholiques, latins ou uniates, dans l'empire ottoman, s'appuie incontestablement sur l'assentiment quatre fois séculaire de l'autorité suprême du chef de l'Église catholique. Ce n'est pas tout :

Une ratification souveraine explicite est venue, affirmant la continuité dans le passé, confirmer, pour l'avenir, la légitimité,

la légalité du protectorat français sur les établissements *pontificaux*.

Cette ratification suprême a été formulée le 20 août 1898 en un bref adressé au cardinal archevêque de Reims :

« La France, dit Léon XIII, a, en Orient, une mission à part que la Providence lui a confiée, noble mission qui a été consacrée, non seulement par une pratique séculaire, mais aussi par des traités internationaux, ainsi que l'a reconnu de nos jours Notre Congrégation de la Propagande par sa déclaration du 22 mai 1888[1].

« Le Saint-Siège, en effet, ne veut rien toucher au glorieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres et qu'elle entend, sans nul doute, mériter de conserver, en se montrant toujours à la hauteur de sa tâche..... »

La circulaire de la Propagande visée et approuvée par cette lettre est ainsi conçue :

« On sait que, depuis des siècles, le protectorat de la nation française a été établi dans les pays d'Orient et qu'il a été souvent confirmé par des traités conclus entre les gouvernements. Aussi, l'on ne doit faire à cet égard absolument aucune innovation : la protection de cette nation, partout où elle est en vigueur, doit être religieusement maintenue, et les missionnaires doivent en être informés, afin que, s'ils ont besoin d'aide, ils recourent aux consuls et autres agents de la nation française. » (22 mai 1888.)

Le 22 juillet 1899, le nonce apostolique, en présentant ses lettres de créance, a dit :

« Ma mission est un nouveau gage de concorde entre la France et la papauté. La France, par cette concorde, demeure fidèle à sa vocation historique. Son attachement au catholicisme et l'héroïsme de ses missionnaires, favorisé par les heureuses intuitions du pouvoir politique, lui ont valu, à travers l'histoire, des prérogatives, des positions acquises, dont l'importance devient de jour en jour plus évidente. »

Le président Loubet a répondu :

« Vous avez tenu à rappeler les titres traditionnels de notre pays à la confiance du saint-siège, en même temps que vous affirmiez les pré-

[1] *Vide infrà.*

gatives qui sont la conséquence des services rendus par la France dans le monde aux intérêts religieux. »

Il faut aussi qualifier de ratification positive le fait que, de tout temps, les agents directs du pontificat catholique en Orient, c'est-à-dire les délégués apostoliques, sont placés sous le protectorat de la France. Et cela quelle que soit leur nationalité personnelle; qu'ils soient Français ou étrangers. Beaucoup de ces délégués ne sont pas Français : j'y ai connu à Constantinople un Hollandais, appartenant à une congrégation anglaise : Mgr Pluym.

Je mentionnerai aussi le protocole de la conférence de Londres, du 5 février 1830, par lequel la Russie et la Grande-Bretagne reconnaissent à la France « un patronage spécial ».

A titre surérogatoire, il n'est pas inutile de reproduire ici une déclaration adressée par lord Salisbury au ministre des Affaires étrangères de France le 7 août 1878 :

« Les intérêts de la France, comme grande puissance catholique *au Liban* et dans les *Lieux-Saints* de la *Palestine*, ont toujours été scrupuleusement respectés par l'Angleterre. Nous n'avons aucunement la pensée de nous écarter de la ligne de conduite suivie antérieurement à cet égard par le gouvernement de la Reine. Les efforts de la Grande Bretagne tendront à l'avenir, de même qu'au congrès de Berlin, à assurer l'égalité de droits entre les individus de toute religion; mais le gouvernement de la Reine ne se trouve pas dans l'obligation de se charger de la défense particulière d'aucune des communautés religieuses qui existent dans la Turquie d'Asie et moins encore d'élever une contestation sur *la tutelle des intérêts catholiques*, dont la France a fait son domaine spécial. »

De cet assentiment formel, et général, il n'est pas inutile de rapprocher des contestations partielles, lesquelles, du reste, sont demeurées vaines.

A l'occasion de la consécration, à Bagdad, d'une cathédrale des Chaldéens unis en décembre 1898, le patriarche chaldéen invita les consuls en annonçant que le Français présiderait sur

une espèce de trône avec un prie-Dieu; le consul allemand déclina l'invitation.

Au service funèbre de S. E. Azarian, patriarche arménien, l'ambassadeur d'Autriche, en sa qualité de doyen du corps diplomatique, voulait présider au lieu de l'ambassadeur de France. Cette prétention n'ayant pas été admise, le baron Calice n'assista pas à la cérémonie (juin 1897), laquelle fut présidée par l'ambassadeur français.

Encore à Bagdad, les agents consulaires d'Autriche et d'Allemagne n'ont pas assisté à la réception d'un nouveau délégué apostolique parce que la première place était réservée au vice-consul de France.

Le 13 février 1900, à Constantinople, le représentant de la France a occupé la présidence lors de la remise du pallium au patriarche arménien par le délégué apostolique.

Laissant de côté pour ce qu'ils valent les tiraillements locaux de préséance, transportons-nous en Allemagne. Nous ne nous attacherons pas aux paroles prononcées par l'empereur allemand pendant son voyage en Palestine et qui peuvent n'avoir pas été rapportées fidèlement. Voici ce qu'au mois de décembre 1898 disait le ministre des Affaires étrangères de l'empire. Le comte de Bulow y exprime, au sujet de la protection des personnes, certaines réserves sur lesquelles nous reviendrons dans la suite : il s'agit pour le moment de la question générale de protection :

« Le voyage de l'Empereur en Palestine a montré aux autres gouvernements que nous ne voulons nulle part porter atteinte aux intérêts étrangers bien établis. Nous ne combattons ni en Orient ni ailleurs les intérêts de la France; mais nous ne reconnaissons à aucun autre pays le droit de protéger les *sujets allemands*. Nous sommes fort éloignés de vouloir étendre notre protectorat sur tous les chrétiens d'Orient; mais le droit de protection des citoyens... »

Au mois de mai (ou fin avril) 1899, voici ce que disait l'évêque auxiliaire de Cologne :

Nous reconnaissons pleinement les droits historiques et les privilèges que s'est acquis une nation quelconque aux Lieux saints. Nous

considérons même comme une nécessité que le saint-siège concède à une nation chrétienne déterminée le protectorat sur les Lieux saints et qu'il y ait recours. Notamment, aussi longtemps que, par une nonciature à Rome et à Constantinople, le saint-siège ne possède pas une institution diplomatique régulière, pour la garde des droits et de la liberté de l'Église aux saint Lieux, il est absolument indispensable que, parmi les nations chrétiennes, il y en ait une qui assume de façon permanente l'obligation de servir éventuellement de médiatrice entre le saint-siège et le gouvernement ottoman. »

Le raisonnement de l'évêque allemand est fondé sur la nature des choses. Et, en effet, les anciens sanctuaires renferment des religieux de toute nationalité et en nombre variable pour chacun. Une réclamation ne peut pas être présentée collectivement par toutes les nationalités occasionnelles, ou arbitrairement par l'une d'elles. Ces sanctuaires sont de la catholicité : il sont, j'ai dit, *pontificaux*. Le droit de les protéger émane du saint-siège, lequel, n'étant pas armé du bras séculier, ne fera pas appel à une puissance séculière quelconque, qui pourrait se dérober. Or, le saint-siège, *ab antiquo* et *a novissimo*, a délégué l'action — de fait et de droit — à une puissance. Et cette puissance ne se dérobera jamais à l'exercice d'un droit incontestable et à un devoir *juris strictioris*.

A. D'AVRIL.

JEAN DE BELLIÈVRE-HAUTEFORT

AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LES LIGUES SUISSES

ET LE TRAITÉ DE SOLEURE

MARS 1573-MAI 1579. — JUILLET-SEPTEMBRE 1582

Tout récemment, dans cette Revue, nous avons retracé la carrière helvétique de Pomponne de Bellièvre, lequel fut, à mainte reprise, de 1560 à 1574, ambassadeur de France aux Ligues suisses et Grisons.

La conduite habile et ferme, tout à la fois, dont ce personnage fit preuve au cours de ses diverses missions facilita singulièrement la tâche de Jean de Bellièvre, appelé, dès les derniers jours de mars 1573, à occuper le poste de Soleure, où le successeur immédiat du futur chancelier, le Sr de la Fontaine-Gaudart, avait pu, treize mois durant, donner la mesure de son incapacité.

Frère aîné de Pomponne, Jean de Bellièvre, chevalier, Sr de Hautefort et de l'Ile d'Abeau en Viennois, naquit en 1524, de Claude de Bellièvre et de Louise Faye d'Espeisses. Il épousa en 1569 Bonne Prunier, sœur de la femme de Pomponne, et ne laissa qu'une fille, Anne, mariée à Ennemond Rabot, S^r^ d'Illins.

Successivement conseiller (27 juin 1554), président (1571), puis premier président du parlement de Grenoble (23 novembre 1578) et conseiller d'État, il avait été député à Valence, en 1560, pour y instruire le procès des prisonniers huguenots, et en Languedoc, en 1572, comme *ad latus* du maréchal de Damville.

Dans l'intervalle entre ses deux missions en Suisse, il s'était employé à procurer la restitution à la couronne du marquisat de

Saluces, indûment occupé par le maréchal de Bellegarde, et avait été désigné pour remplacer Du Ferrier à Venise. Mais les négociations qu'il poursuivait, au nom de la reine mère, avec Lesdiguières et autres chefs du parti huguenot, le retinrent en Dauphiné, où il mourut deux ans après son retour des Ligues, le 25 septembre 1584.

« Personnage d'une vertu consommée, » au dire de Louis Videl, l'auteur de la *Vie de Soffrey de Calignon*[1] », Jean de Bellièvre-Hautefort a été qualifié d' « esclave de la maison de Guise» par Théodore de Bèze, qui lui reproche son intolérance à l'égard des protestants dauphinois[2]. Ce jugement, motivé peut-être au début des troubles religieux du règne de Charles IX, ne saurait s'appliquer à l'homme qui, en 1575, se prononça nettement pour une commutation de peine en faveur de Montbrun.

Comme la plupart des gens de robe longue, ses contemporains, le Sr de Hautefort se piquait de littérature. Sa correspondance avec les ministres du roi, surchargée plus que de raison de citations latines, porte l'empreinte d'une pédanterie qui était bien dans le goût de l'époque. C'est à lui, sans doute, que Soffrey de Calignon dédia sa *Muse fugitive*, et non point à son frère Pomponne, avec lequel il a été et est encore souvent confondu.

I

Retenu à Montpellier, où il secondait depuis quelques mois le maréchal de Damville pour « l'administration de la justice », Hautefort ne prit possession de son premier poste diplomatique que le 25 mars 1573, soit quinze jours après le départ de Soleure de son frère, lequel venait d'accomplir auprès du Corps helvétique une mission extraordinaire et l'avait, de Lyon, chaudement recommandé au bon accueil des Confédérés.

La venue du nouvel ambassadeur coïncidait, à quelques jours près, avec le départ pour la Bourgogne des régiments de

[1] Ed. Douglas, p. 115.
[2] *Histoire ecclésiastique* (éd. Baum), t. I, p. 351.

Heydt et de Tammann; mais toutes les mesures avaien été si bien prises pour assurer le passage de ces troupes catholiques sur les terres des cantons protestants que Hautefort n'eut presque pas à intervenir[1].

Ce fut du côté des Grisons, en revanche, que surgirent pour lui les premières difficultés. De sérieuses dissensions venaient d'éclater une fois de plus dans ce malheureux pays, où la position de l'ambassadeur ordinaire de France, Pierre de Gantrye, ne paraissait plus tenable. Et de fait un successeur lui était déjà désigné dans la personne du trésorier des Ligues, Jean Grangier de Lyverdis. Hautefort accompagna celui-ci à la diète de Bade commencée le 3 mai et, sans même avoir à intervenir publiquement, obtint qu'une ambassade suisse de médiation accompagnerait dans les vallées grisonnes le nouvel envoyé du roi.

L'intérêt que portait la cour de France aux vicissitudes de la politique intérieure des Ligues Grises était d'autant plus digne de remarque qu'au même temps la guerre civile renaissait en Dauphiné et en Guyenne. Hautefort reçut l'ordre de surveiller d'un œil vigilant les menées étrangères en Helvétie, de manière à empêcher, tout à la fois, que les huguenots ne reçussent des secours de ce pays et que des levées pour le service des princes italiens ne diminuassent l'effectif d'hommes valides que la couronne entendait avoir toujours à sa disposition parmi les cantons de son alliance. L'ambassadeur combattit avec assez de succès les manœuvres de son collègue espagnol, Pompeo della Croce, en vue d'attirer les Waldstaetten dans la grande ligue catholique en formation. Il ne put, il est vrai, s'opposer au départ clandestin de douze cents montagnards des petits cantons, enrôlés sous les bannières de Venise par l'ammann Lussi. Mais du moins, après avoir, de son côté, ramené au parti du roi quelques pensionnaires vénitiens à Schwytz et à Altorf, obtint-il de la diète de Bade (1er juin) un décret interdisant les levées sur le territoire de la Confédération pour tout autre service que celui de France.

[1] Voir, dans la *Revue* de janvier 1900, l'article sur les ambassades de Pomponne de Bellièvre en Suisse.

Ce qu'il y avait de plus favorable à la cause royale dans cette décision inattendue des députés réunis à Bade, c'est que émanée de l'initiative de Lucerne et combattue par les autres Waldstaetten, elle accusait une divergence de vues assez sensible dans la politique que pratiquaient ces petits États à l'égard de la couronne. En revanche, la stricte observation du décret voté par la majorité de la diète était fort aléatoire et subordonnée au bon vouloir de chaque canton souverain pris en particulier. Hautefort n'en douta pas un instant, et cela d'autant moins que le péril, momentanément conjuré dans la Suisse primitive, semblait prêt à renaître vers la frontière de l'ouest.

J'ai dit ailleurs [1] qu'aussitôt après la Saint-Barthélemy, Pomponne de Bellièvre avait engagé avec le Sr de Beauvoir-la-Nocle des négociations en vue de procurer la rentrée dans l'intérieur du royaume des huguenots retirés en Suisse et que ces négociations n'avaient pas complétement abouti. Or, si la plupart de ces refugiés s'étaient, à cette époque, montrés disposés à faire leur soumission au roi, tous n'avaient pas persévéré dans cette attitude. L'un d'entre eux, Jean de Saint-Chamond de Saint-Romain, venait de se mettre à la tête des rebelles en Languedoc; un autre, François de Lettes, baron d'Aubonne, « jeune foul failly et desespéré, » s'apprêtait à se jeter en Dauphiné avec cent cinquante chevaux et quelque infanterie neuchâteloise, et cela malgré les défenses que lui signifiait l'État de Berne, dont il était vassal. Le groupe principal des refugiés hésitait encore, il est vrai, à recourir aux armes, malgré les excitations des princes allemands qui s'offraient à lui fournir les moyens de rejoindre l'armée huguenote dans le Midi. Aussi le moment semblait-il propice à la reprise des négociations que les Bernois, d'une part, et Beauvoir-la-Nocle, de l'autre, se proposaient d'appuyer. En diplomate avisé, Hautefort ne laissa pas échapper l'occasion qui s'offrait à lui, et le 11 août 1573 son représentant, Balthasar de Cressier, signait à Berne, sous la médiation des conseils de

[1] V. *Revue* de janvier 1900.

cette ville, un acte bilatéral, par lequel, en échange de leur soumission, Charles IX consentait à rouvrir à un certain nombre de réfugiés les portes du royaume. Le ministre Antoine de Chandieu n'était pas, il est vrai, compris dans cette amnistie. Quant à Beauvoir-la-Nocle, espion attitré de la cour aux Ligues, à François de Châtillon et à Guy de Laval, ils ne rentrèrent en France, les deux premiers qu'en 1575 et le dernier en 1576 seulement.

Autant les cantons réformés avaient fait montre de dispositions favorables envers la couronne pendant les négociations épineuses que le Sr de Hautefort venait de mener à bien, autant les petits cantons (Lucerne parfois excepté) s'étaient peu fait faute de contrevenir à l'alliance de France, dès l'instant que leur intérêt particulier s'était trouvé en jeu.

Tandis que Berne, encore qu'elle fût « hors l'alliance », travaillait à l'apaisement des troubles du royaume et intervenait auprès des villes de Genève et de Neuchâtel afin que celles-ci surveillassent les « amas de gens » qui se faisaient en deçà de leurs frontières, les Waldstaetten autorisaient dans leurs vallées les intrigues les plus préjudiciables aux intérêts de la France et à la bonne renommée du roi et de ses ministres. Mal impressionnés par la nouvelle de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, que le Sr de Hautefort leur avait annoncée à la diète de Bade du 31 mai, les montagnards de la Suisse primitive s'accoutumaient toujours davantage à recevoir de Milan le mot d'ordre qui leur venait jadis de l'ambassade de Soleure.

Semblables aux « rats qui s'enfuyent d'une maison quant ils sentent la ruine », et ne croyant plus guère au triomphe de la cause royale en France, ils étaient à la veille de se laisser entraîner dans l'alliance de l'Espagne qui leur promettait l'accès des riches greniers de la Lombardie.

On ne se faisait pas d'illusions au Louvre sur la fragilité des liens qui rattachaient encore les Waldstaetten à la couronne. Aussi cherchait-on, tout à la fois, à parer à l'événement, s'il était encore temps, et à s'assurer d'une compensation dans le

cas possible d'un succès de la diplomatie espagnole en Helvétie. Tout en laissant espérer, en termes généraux, aux petits cantons que le roi les appuierait s'ils étaient attaqués par leurs confédérés protestants, éventualité peu probable « pour s'estre desia ceux-ci accoustumez au repos et engressez en iceluy », la cour faisait des avances significatives aux cantons protestants ainsi qu'aux États catholiques de la Suisse occidentale. A l'alliance qui était sur le point de lui échapper, elle travaillait à en substituer une autre, comprenant les cantons de Berne, Zurich, Fribourg et Soleure, tous intéressés comme elle à la protection de Genève et tous « bons françois » dès qu'il s'agissait de mettre cette ville à l'abri des entreprises du Savoyard.

Les instructions relatives à la question de Genève, données en 1571 et 1572 à Gaudart de la Fontaine et à Grangier de Lyverdis, prédécesseurs de Hautefort, avaient été renouvelées à celui-ci en des termes identiques au moment de son départ pour la Suisse. Elles furent examinées de rechef dans des entretiens que l'ambassadeur eut, en novembre, avec la reine mère et le roi à Nancy et à Châlons-sur-Marne, ainsi qu'avec son frère Pomponne, qui accompagnait en Pologne le duc d'Anjou.

Dès son retour à Soleure, au commencement de décembre, Hautefort, après avoir confirmé aux cantons les mesures arrêtées par la cour pour accélérer le payement des pensions civiles et des soldes militaires, reprit ses démarches en faveur des Genevois. Déjà avant son arrivée aux Ligues, à la diète catholique du 3 mars à Lucerne, les Waldstaetten, renouvelant leurs précédentes déclarations, s'étaient prononcés avec énergie contre tout traité ayant pour objet la protection de Genève. Depuis lors, à la diète du 17 août, ils avaient cherché à ramener à leur opinion Soleure et Fribourg, tandis que l'ambassadeur d'Espagne se transportait dans cette ville, à la sollicitation du duc de Savoie, pour contrecarrer les desseins des Bernois et de l'ambassadeur français. Or, autant ce dernier invitait ouvertement les cantons protestants à ne pas abandonner Genève, autant il

procédait avec discrétion dans ses négociations avec Fribourg et Soleure, de manière à ne pas froisser les susceptibilités des confédérés catholiques de ces deux États. Mais les Cantons primitifs ne lui surent aucun gré de cette réserve, pas plus d'ailleurs qu'ils n'admirent ses explications quand il leur déclara, au nom de son maître, que ce prince, bien qu'il eût à se plaindre des Genevois, ne pouvait « pourtant se crever un œil pour en crever un aultre à ses ennemys ».

« Le duc de Savoye est après à se faire maistre de la ville de Genève et ne porte respect que là où est son avantage, » écrivait déjà Bellièvre à la cour, le 14 février 1573. Cette appréciation, fort juste dans l'instant où elle fut énoncée, n'avait rien perdu de sa valeur au début de l'année 1574. C'était bien à l'instigation d'Emmanuel-Philibert que le Pape, l'évêque de Côme et l'ambassadeur d'Espagne avaient poussé les Waldstaetten à dépêcher des députés à Fribourg et à Soleure afin d'adjurer les conseils de ces deux villes de ne pas s'opposer aux desseins de la Savoie. Cette démarche eut, il est vrai, un résultat contraire à celui qu'en attendaient ses auteurs, car les deux cantons dissidents « se roidirent plustost que de s'en estonner ». Mais le coup de main tenté par les catholiques contre la Rochelle « mist en telle deffiance ceulx de Genesve » que Hautefort prit sur lui de conseiller au roi « de laisser ung peu dormir l'affaire ». Aussi bien de cette seconde escarmouche se dégageait un double enseignement dont la diplomatie française ne pouvait que faire son profit. En premier lieu, le désir des Bernois d'assurer à tout prix l'indépendance de Genève apparaissait si manifeste que, le concours de la France venant à leur manquer, ils n'eussent pas hésité à recourir à celui de l'Allemagne protestante. En second lieu, l'intervention active de l'ambassadeur du roi catholique aux Ligues en faveur des prétentions de la Savoie pouvait faire croire à l'existence d'un accord secret entre Philippe II et Emmanuel-Philibert.

Or, supposé que ces deux princes reprissent le projet jadis ébauché par Charles-Quint et le duc Charles III d'abandonner

à l'Espagne Genève et la Savoie en échange d'une partie du Milanais, les Confédérés couraient le risque de se voir séparés de leur grande alliée de l'Ouest par le chaînon ininterrompu des terres de la maison d'Autriche.

Plus l'horizon se rembrunissait en France, plus la cour sentait le besoin de se rapprocher des Suisses. A vrai dire, les services rendus au roi par les troupes de cette nation étaient inestimables. Menacé par le soulèvement de ses sujets huguenots en Poitou, en Normandie et dans le Midi, entouré d'embûches jusque dans son palais, Charles IX avait mis toute sa confiance dans sa garde helvétique, dont le bataillon serré venait de lui ouvrir la route de Saint-Germain-en-Laye à Paris (prise d'armes du *mardi gras* 1574), prêt à renouveler les exploits des soldats de Pfyffer lors de la retraite de Meaux. De la fidèle assistance des Confédérés dépendait donc, en partie, le salut de la monarchie. Or, la continuation des services de ces précieux auxiliaires ne pouvait être assurée qu'aux trois conditions suivantes : maintien de la paix confessionnelle au sein des ligues, observation plus stricte à l'avenir des articles de l'alliance relatifs au payement des pensions civiles et des soldes militaires, surveillance étroite des pratiques ayant pour but l'enrôlement des sujets des cantons sous les drapeaux de Milan, de Venise et de Savoie ou sous ceux du prince de Condé.

De ces trois conditions, la première seule était sur le point de s'accomplir. Le différend né entre l'État de Schaffhouse et les cantons catholiques au sujet de l'abbaye de Paradis touchait en effet à sa fin, grâce aux médiations successives de Gaudart de la Fontaine, de Grangier de Lyverdis et du Sr de Hautefort, qui allaient assurer aux gouvernements de la Suisse primitive « leur bonne part en ce paradis-là ». Mais la réalisation de la seconde paraissait devoir être moins prompte par suite de l'épuisement du trésor royal. Déjà, pendant la diète de Bade du milieu de février, Hautefort avait eu à subir l'assaut des créanciers du roi. Depuis lors, les plaintes de ceux-ci s'étant multipliées, Schwytz menaçait de dénoncer l'alliance et d'entraîner

dans sa défection les autres Waldstaetten. « S'ils ne sont pas d'un costé, ils seront de l'aultre, » écrivait Hautefort à la Cour vers laquelle il dépêchait à deux reprises le truchement Balthasar de Cressier en attendant d'y porter lui-même un exposé complet de la gravité de la situation.

Quant à la troisième condition, les difficultés que rencontrait Charles IX à satisfaire à ses engagements envers les Suisses en rendaient l'accomplissement fort aléatoire. Certes, Balthasar de Cressier, en l'absence de l'ambassadeur (novembre 1573) et depuis son retour, avait à maintes reprises déjoué les tentatives des agents milanais pour débaucher les enseignes des Waldstaetten du service de France; certes le colonel Pfyffer, malgré ses défaillances, continuait, en somme, à se montrer « bon François », puisque son canton s'était, à la diète de Bade d'avril, rangé du côté de la majorité lorsque celle-ci refusa à l'envoyé d'Espagne une levée de treize enseignes « pour la tuition de la Franche-Comté et pays hereditaires de la maison d'Austriche ». Il n'en est pas moins vrai, toutefois, que, faute d'avoir à sa disposition des ressources suffisantes, Hautefort ne put s'opposer au départ clandestin d'un régiment catholique pour le comté de Bourgogne, dont le gouverneur amassait de grandes forces, sous le prétexte de mettre cette province à couvert d'une attaque du prince d'Orange ou de Ludovic de Nassau.

Soit indifférence, soit plutôt calcul, les cantons évangéliques ne s'étaient pas opposés au passage sur leurs terres de la levée espagnole dont le départ diminuait sans contredit les forces des Waldstaetten, déjà affaiblis par les pertes que leurs deux régiments, licenciés depuis peu, avaient subies au siège de la Rochelle. Berne, d'ailleurs, allait agir de même à l'égard de la levée, régulière celle-là, de 6,000 hommes obtenue par Hautefort à la journée de Soleure du 25 mai, mais dont la première montre n'eut lieu à Chalon-sur-Saône qu'à la fin du mois d'août suivant, soit après le parfait payement par le trésorier des ligues d'une année de pension aux cantons de l'alliance. En revanche, ces mêmes cantons évangéliques, qui s'opposaient déjà

par tous les moyens en leur pouvoir à ce que leurs hôtes huguenots s'alliassent à l'armée protestante en Dauphiné, empêchaient leurs sujets et ceux du comté de Neuchâtel « de se debaucher pour aller contre le roy ». Le maintien de la paix intérieure aux Ligues justifiait suffisamment les mesures prises en vue d'éviter un choc possible entre les troupes des deux confessions, soit dans les vallées dauphinoises, soit dans la Franche-Comté de Bourgogne.

II

Loin de provoquer, ainsi qu'on pouvait le craindre, une recrudescence des passions politiques, la mort de Charles IX coïncida avec une certaine détente des esprits, tant en Suisse qu'en France, où une trêve de deux mois ne tarda pas à être signée entre la cour et les huguenots. Hautefort, confirmé dans ses fonctions par la régente d'abord, puis par le nouveau roi, s'était empressé d'aviser les Confédérés de l'avènement de Henri III. Dans sa réponse à cette communication, le Corps helvétique s'engagea d'une manière toute spontanée à ne plus accorder de levées à l'Espagne. En outre, plusieurs cantons créanciers de la couronne se décidèrent à prolonger l'échéance de remboursement des prêts par eux consentis à celle-ci.

Sur ces entrefaites, l'ancien roi de Pologne était arrivé à Venise, où il avait été « quelques jours en suspend à se resouldre s'il prendroit le chemyn des Ligues Grises et de Suysse ». Mais lorsque le successeur de Charles IX fit ses adieux au Sénat, le 31 juillet, il n'avait point encore reçu la missive que les Confédérés lui adressaient, sous l'inspiration de Hautefort, pour solliciter de lui l'honneur d'une visite qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait eu l'occasion de leur faire. Appréhenda-t-il, peut-être, que ses bons amis des Ligues des Hautes Allemagnes ne lui arrachassent, à son passage parmi eux, la promesse de nouvelles pensions ou la concession de privilèges plus étendus en faveur de leurs marchands à Lyon? Toujours est-il que,

de Mantoue, où il s'arrêta le 3 août, le Roi Très Chrétien se contenta de dépêcher Pomponne de Bellièvre aux Grisons et aux Suisses pour les remercier de leurs souhaits de bienvenue, et continua sa route vers Milan et le Piémont. Ce changement d'itinéraire coûta à la France les places de Pignerol, de Saviglian et de la Pérouse, rétrocédées au duc de Savoie par Henri III peu après son passage à Turin.

Prévenu de l'arrivée aux Ligues de son frère Pomponne, ambassadeur extraordinaire du nouveau roi, Hautefort s'était porté au-devant de lui jusqu'à Zurich. Toutefois, il ne put se résoudre à l'accompagner à la diète que les Waldstaetten tinrent à Lucerne le 20 août. Berne et les autres cantons évangéliques, en effet, auxquels les émissaires des protestants allemands représentaient Henri III comme plus intolérant encore en matière religieuse que ne l'avait été son prédécesseur, sentaient leur défiance éveillée à la nouvelle des conciliabules tenus à Milan — on le prétendait, du moins — durant le court séjour qu'y fit ce prince. « Je fais ce que je puys pour leur ouster ces ombres, écrivait l'ambassadeur, en quoy je ne me trouve pas peu empesché, pour la craincte que j'ay que ce qui sert pour les ungs ne nuyse à l'endroict des aultres. » D'autre part, ils ne cachaient pas leur dépit de n'avoir pu recommander à la miséricorde royale les huguenots retirés sur leurs terres, non plus que ces derniers ne taisaient leur désir d'être admis à faire acte d'hommage et de soumission à l'endroit du nouveau souverain dans le cas où celui-ci eût passé à proximité de la frontière helvétique.

Un séjour de six semaines que l'ambassadeur fit à la Cour, du milieu de septembre à la fin d'octobre, le mit momentanément à l'abri de ces sollicitations ; mais, dès son retour à Soleure, il reçut l'ordre de courir au-devant d'elles. Le roi le chargeait en effet de négocier un rapprochement avec Condé, Thoré et les principaux seigneurs huguenots réfugiés aux Ligues, y compris Beauvoir-la-Nocle, toujours soutenu par l'ambassade, encore que son frère Saligny l'eût quelque peu compromis par

sa participation au complot des Politiques. Aussi bien, le nouveau règne débutait sous de fâcheux auspices. L'audience accordée au maréchal de Damville par Henri III, lors de son passage à Turin, n'avait point satisfait les espérances et les ambitions des huguenots et la guerre civile était derechef déchaînée lorsque le roi fit son entrée dans Lyon le 6 septembre.

Ainsi qu'il était à prévoir, les effets de cette rupture ne tardèrent pas à se faire sentir en Suisse. Dès le 8 août, les sept cantons catholiques avaient pris la résolution de dépêcher une ambassade à Henri III afin de le féliciter de son avènement. Or, bien qu'elle ne fût pas du goût de l'entourage royal, cette démarche toute de courtoisie n'avait pas été combattue par Hautefort. Assurément il était à craindre que les cantons évangéliques, travaillés par un agent du prince de Condé, le Sr de Montaigu, ne suivissent l'exemple des cantons primitifs ou ne prissent même les devants, mais avec l'arrière-pensée d'unir leurs efforts à ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne protestante, en vue d'obtenir du roi des conditions de paix avantageuses à ses sujets huguenots. Et l'événement justifia cette conjecture. Au cours d'un voyage qu'il entreprit de Genève à Bâle, en passant par Lausanne et Berne, en octobre, Condé incita de nouveau ses coreligionnaires suisses à dépêcher sans retard des députés à Paris et à convier leurs confédérés catholiques à en faire autant. Mais, tout aussitôt, ceux-ci, perçant à jour les desseins secrets d'un prince qu'ils haïssaient, mirent à entraver le départ de l'ambassade commune un zèle égal à celui qu'ils avaient déployé, au début, à la recommander.

Pris entre deux feux et attendant en vain du Louvre des instructions précises sur ce point délicat, Hautefort ne savait trop quelle attitude garder. Favoriser les protestants, c'était, à coup sûr, mécontenter les États de la Suisse primitive et peut-être rapprocher d'eux Soleure et Fribourg que l'Espagne et la Savoie cherchaient encore à détacher de la protection de Genève. En revanche, à paraître soutenir trop ouvertement les vues des cantons du centre dans cette épineuse question de la

députation en France, il courait le risque d'effaroucher les réfugiés, alors qu'il avait au contraire mission de les ramener, et il poussait en outre Berne, Zurich et Bâle, « aujourd'huy tous disposés à sinistres conjectures et interpretations, » à assister leurs hôtes français de leur argent sinon de leurs forces, ainsi qu'ils le firent deux ans plus tard. En cette occurrence, Hautefort estima que le mieux était de traîner les choses en longueur. Il s'attendait d'ailleurs, de jour en jour, et ce « plus tost que plus tard », à recevoir l'avis de la promulgation d'un édit de pacification qui eût rendu vaines les tentatives de médiation étrangère dont la seule perspective blessait les susceptibilités de son maître. Cet avis ne vint pas. Mais, du moins, l'ambassadeur obtint-il de la cour l'ordre formel de demander au Corps helvétique de surseoir à l'envoi de la députation projetée. Il s'acquitta très habilement de cette mission délicate à la diète de Bade du 12 décembre, dans laquelle Zurich et Schaffhouse, malgré les objurgations de Berne et de Bâle, votèrent avec les catholiques en faveur de l'ajournement demandé.

Cependant la pacification souhaitée par Hautefort tardait à se produire. Non pas que le roi, Damville et Condé ne se sentissent, chacun de leur côté, portés à déposer les armes ; mais les intrigues qui s'agitaient autour d'eux à Paris, à Nîmes, à Bâle modifiaient d'un instant à l'autre leurs résolutions. Le 10 février 1575 avait été signé à Nîmes un traité consacrant l'union des catholiques du tiers parti et des huguenots. Quelques jours plus tard, au commencement de mars, arrivaient à Bâle, résidence momentanée du prince de Condé, les délégués des Eglises « et de l'Assemblée générale de Languedoc ». Des conférences eurent lieu dans cette ville, auxquelles assistèrent les chefs du parti huguenot ainsi que Théodore de Bèze; le 22 mars les délégués prenaient la route de Paris, où ils étaient rendus dès le 5 avril. Ils y furent bientôt rejoints, avec l'aveu de Hautefort, par Beauvoir-la-Nocle, l'un des plénipotentiaires de Condé pour les négociations de la paix. Déjà les ambassadeurs d'Angleterre et de Savoie appuyaient vivement auprès du roi ces tenta-

tives d'apaisement. Ceux des Suisses, en revanche, n'avaient point encore paru à la cour. Ils ne tardèrent pas à s'y présenter.

Le 6 mars s'était tenue à Bade, à la demande de Hautefort, une diète générale dans laquelle l'ambassadeur avait, au nom de son maître, déclaré ne plus faire d'objections au prompt départ des députés suisses pour Paris. Ceux-ci, aussi bien les protestants que les catholiques, se mirent en route le 10 avril. Les premiers avaient à leur tête l'avoyer de Mulinen de Berne ; les derniers se groupaient autour du colonel Louis Pfyffer de Lucerne. Admis à l'audience royale le 7 mai, ils furent unanimes à complimenter le souverain sur son avènement et à solliciter de lui le prompt payement des pensions et soldes dus à leurs confédérés. Mais, le lendemain déjà, l'accord était rompu entre les deux fractions rivales de l'ambassade, dont chacune ne chercha plus, dès lors, qu'à exécuter ses instructions particulières. Tandis que les protestants entraient en des pourparlers significatifs avec les plénipotentiaires de Condé et de Damville et demandaient nettement au roi d'accorder une paix avantageuse à leurs coreligionnaires, les catholiques, eux, bien loin de s'associer à cette démarche, travaillaient auprès de la reine mère et de son entourage dans le sens de la résistance aux prétentions huguenotes, « non pas tant pour zelle de relligion que pour l'opinion qu'ilz avoient » que « la paix rendroit le party de leurs alliez protestans plus redoutable au leur ».

La présence des ambassadeurs suisses à Paris se prolongea jusqu'au 17 mai. Au total elle fut plutôt nuisible qu'utile au rétablissement de la concorde en France et ajouta encore à l'antagonisme qui divisait les cantons des deux confessions.

Vers le milieu de mai, l'état des négociations entre la cour et les huguenots ne laissait plus guère subsister que l'ombre d'une espérance de paix. Au reste, les hostilités n'avaient jamais cessé et les troubles continuaient en Guyenne, en Poitou, en Dauphiné et ailleurs. En Suisse même, malgré les défenses énergiques de Berne, les réfugiés préparaient et exécutaient, avec l'argent de

leurs banquiers de Genève, des coups de main sur le Mâconnais, l'Auxerrois et la Franche-Comté. Dès lors, les communications entre la France et les Ligues manquaient à ce point de sécurité que le Sr de Pibrac, dépêché en Pologne par le roi, venait d'être détroussé dans le Montbéliard (mai) et que, sans l'assistance pécuniaire de Hautefort, il n'eût pu continuer son voyage. Une tentative avortée du baron d'Aubonne, vassal de Berne, pour s'emparer de Besançon (20 juillet 1575) donna lieu, au cours de la journée de Bade du 7 août, à des explications fort vives entre protestants et catholiques, ceux-ci reprochant à ceux-là de violer l'union héréditaire (*Erbeinung*) qui liait encore la Suisse à la maison d'Autriche.

Aussi bien l'inquiétude que ressentaient les Waldstaetten des préparatifs belliqueux des huguenots en Allemagne, dans le pays de Vaud et dans celui de Neuchâtel, se donna libre carrière à l'occasion de deux nouvelles diètes, l'une générale tenue à Bade dès le 14 septembre, l'autre particulière aux cantons forestiers, réunie à Gersau le 30 du même mois et dans laquelle fut agitée, pour la première fois, l'opportunité du renouvellement de l'ancienne alliance de ces cantons avec la Savoie.

Les mesures arrêtées par les États de l'Helvétie catholique afin de sauvegarder, grâce à de nouveaux traités avec l'étranger, l'intégrité de leur territoire, étaient dès longtemps prévues. En fait de secours, ils n'avaient plus rien à attendre de la France, au service de laquelle des milliers de leurs soldats avaient péri depuis le commencement des troubles. De surcroît, les régiments d'Inderhalden et de Zurmatten venaient d'être écrasés à Die sous les forces supérieures de Lesdiguières et de Montbrun (13 juin). Pour que les huguenots eussent triomphé de ces troupes formidables, habituées à vaincre, il avait fallu qu'elles fussent singulièrement démoralisées par les privations de toute nature dont elles s'étaient plaintes sans cesse, du jour de leur entrée en France. Aussi la nouvelle de ce désastre provoqua-t-elle des récriminations fort aigres de la part des Walds-

taetten, chez lesquels elle fut l'occasion d'un véritable deuil national. Sur les conseils de Pfyffer, Hautefort ne se hasarda pas à paraître aux journées de Lucerne des 4 et 26 juillet, de manière à « leur laisser un peu jecter leurs premières bouttées de cholère ». Il se contenta de s'y faire représenter, ainsi qu'à celle de Sursée du 2 septembre, par un de ses truchements. Celui-ci donna part aux cantons catholiques des mesures arrêtées par le roi pour venir en aide à leurs troupes décimées, dont il obtint que le rappel fût ajourné. Mais ce qui, plus que toute autre considération, engagea les Waldstaetten à céder sur ce dernier point, ce fut l'assurance à eux donnée par Hautefort que Sa Majesté Très Chrétienne se verrait, par le fait de leur défection, contrainte de conclure une paix désavantageuse aux intérêts du catholicisme.

Au milieu des préoccupations que lui causait la reprise des menées savoyardes en Helvétie, Hautefort continuait à se renseigner sur les préparatifs militaires des princes protestants allemands. Ces préparatifs, en effet, étaient de nature à influencer d'une manière défavorable les dispositions jusqu'alors plutôt pacifiques de la presque totalité des huguenots réfugiés aux Ligues. Partisan déterminé de la paix, l'ambassadeur la conseillait à Condé, que l'Électeur Palatin et Montmorency-Thoré poussaient, en revanche, à la guerre. Ce fut ces derniers que le prince écouta. Son départ de Bâle pour Strasbourg, le 6 août, s'il calma les inquiétudes des Waldstaetten, donna fort à penser à Hautefort, lequel voyait, au même moment, politiques et huguenots reprendre cœur, soutenus qu'ils étaient par l'argent de leurs coreligionnaires suisses et par la certitude que Damville n'était point mort, ainsi que ses adversaires en avaient fait répandre le bruit. Pendant ce temps, le parlement de Grenoble instruisait le procès de Montbrun. Avec un sens très vrai de la situation, l'ambassadeur mit tout en œuvre pour sauver le chef protestant. Et, de fait, le supplice inutile de ce dernier ne pouvait, à ses yeux, que provoquer la rupture de toute négociation avec les huguenots « desesperés de se pouvoir plus fier à

chose que on leur sçaiche promectre ». Mais on passa outre à son plaidoyer (12 août), et désormais la continuation des hostilités parut presque certaine. Elle devint tout à fait inévitable quelques semaines plus tard, lorsque le duc d'Alençon se fut enfui de la cour (16 septembre).

L'émotion que provoqua aux Ligues la « déclaration » lancée de Dreux, le 18 septembre, par le frère unique du roi, ne pouvait manquer d'être considérable. Les protestants se réunirent aussitôt en une diète à Bâle et leur exemple fut imité par les catholiques à Gersau (30 septembre). Pour la dixième fois peut-être depuis l'origine des troubles en France, les cantons des deux confessions semblaient prêts à en venir aux mains.

Si Berne et ses alliés ne dissimulèrent pas leur satisfaction à l'annonce de la « capitulation » signée le 27 septembre par Condé, Jean Casimir et Montmorency-Méru, en revanche la nouvelle de la victoire remportée à Dormans, le 10 octobre, par le duc de Guise sur les reîtres de Montmorency-Thoré fut la très bien venue dans les vallées de la Suisse primitive. Mais la rencontre de Dormans n'était, à dire vrai, qu'un combat d'avant-garde. En réalité les alliés n'avaient pas abandonné l'espoir d'opérer leur jonction avec les forces du duc d'Alençon en Touraine. Dès le 7 octobre, en effet, Condé annonçait, de Strasbourg, aux cantons évangéliques sa prochaine entrée en France et sollicitait, à cette occasion, leur appui militaire et financier.

Malgré les invitations réitérées des protestants allemands qui lui demandaient de se déclarer en faveur de Condé, le gouvernement bernois ne se départissait pas de la stricte neutralité observée jusqu'alors par lui entre le roi et ses sujets rebelles. L'intérêt commun que la royauté française et la plus importante des républiques suisses avaient à la conservation de Genève suffisait, d'ailleurs, à expliquer cette attitude. Mais, si invariables qu'ils demeurassent dans cette ligne de conduite très politique, en somme, les magistrats de la cité des Zaehringen n'étaient point en mesure de se porter garants des sympathies de leur peuple, et ces sympathies allaient aux huguenots avec

une intensité toujours croissante. « Les mains demangeoyent à la jeunesse de Berne » depuis que les catholiques la raillaient en la qualifiant d' « imbelle... ne sçachant plus que c'est de guerre ». Aussi lorsque deux envoyés du prince de Condé et de Jean Casimir se présentèrent dans cette ville, en novembre, pour y demander une levée au nom de leurs maîtres, ce fut par milliers que les soldats s'offrirent à eux, insouciants de contrevenir aux défenses rigoureuses de leurs supérieurs. A Neuchâtel, où Jacqueline de Rohan encourageait par sa présence les enrôlements, ceux-ci se firent « à tabourins sonnants et à armes descouvertes », si bien que, vers la fin de novembre, vingt-cinq enseignes commandées par les colonels Nicolas et Gabriel de Diesbach prenaient leur route par les terres de l'évêché de Bâle pour rejoindre l'armée allemande.

Au premier avis de ce qui se tramait contre le service de son maître dans la Suisse protestante, Hautefort avait adressé aux autorités de Neuchâtel, ainsi qu'à Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, une fort énergique missive, puis il s'était porté lui-même à Berne, le 22 novembre, afin d'y protester contre cette violation flagrante de la paix perpétuelle. Mais, aussi bien dans cette visite que dans une autre qu'il y fit quatre jours plus tard, l'ambassadeur avait pu se convaincre de la parfaite bonne foi du gouvernement bernois. Loin de favoriser l'exode de ses troupes, celui-ci s'était au contraire efforcé de l'entraver en menaçant capitaines et soldats de peines afflictives au cas où ils passeraient outre à ses défenses; mais tout avait été inutile. Persuadé, dès lors, qu'il n'existait aucune entente secrète entre les conseils de Berne et les officiers enrôlés au service de Condé et de Casimir, Hautefort s'attacha à faire passer cette conviction dans l'esprit des Suisses catholiques réunis en diète à Willisau (3 décembre). Ce fut à son instigation que ces derniers dépêchèrent à leurs confédérés de l'Aar Louis Pfyffer, à la tête d'une ambassade qui rapporta dans la Suisse primitive les assurances les plus pacifiques.

Désormais, maître de la situation, et certain que la tranquil-

lité intérieure des Ligues ne serait pas troublée, le représentant du roi fit convoquer une diète générale à Bade pour le 18 décembre. Il hésita d'autant moins à recourir à cette voie d'apaisement que, sur ces entrefaites, une trêve de six mois avait été conclue entre la cour et le duc d'Alençon (22 novembre), dont l'envoyé, le sieur de la Fin-la-Nocle, visitait tour à tour, depuis quelques semaines, les cantons des deux confessions. L'événement justifia d'ailleurs les prévisions de Hautefort, et la journée du 18 décembre se passa sans incidents fâcheux. D'une part, les protestants y renouvelèrent les déclarations très nettes de neutralité par eux données au truchement Balthasar de Cressier en leur diète particulière d'Aarau, le 30 novembre; de l'autre, si les catholiques insistèrent sur le rappel des régiments bernois du service de Jean Casimir, ce fut avec modération et sans aigreur. Seuls, les Neuchâtelois n'eurent pas lieu d'être satisfaits du recès de cette journée. Leur attitude y était jugée sévèrement par les « Waldstaetten » et Uri, entre autres, menaçait de faire revivre d'anciennes prétentions sur le comté, dans le cas où la marquise de Rothelin ne s'en éloignerait pas à bref délai.

En annonçant au Corps helvétique la trêve du 22 novembre, Hautefort ne lui avait pas dissimulé combien elle était aléatoire. En conséquence, lorsqu'il fut bien avéré que Condé et ses alliés allemands, loin d'en tenir compte, « ne laissoient de marcher oultre avec leur armée, estans desia sur le pais Messin », l'ambassadeur se prépara, par ordre du roi, à mettre sur pied six mille Suisses. Une diète fut assignée, à cet effet, à Soleure au 10 janvier 1576. L'offre faite à Pfyffer du commandement des vingt-cinq enseignes de la levée emporta l'adhésion des cantons catholiques, bien que la couronne leur dût trois années de pensions. Bâle et Schaffhouse, en revanche, persistèrent à s'abstenir.

Tandis que les deux régiments royaux gagnaient Chalon-sur-Saône, où Guillaume de Saulx-Tavanes les passa en revue, les régiments bernois de la levée huguenote rejoignaient en Lorraine l'armée de Jean-Casimir, traversaient avec elle la frontière française le 11 janvier et opéraient leur jonction avec le duc

d'Alençon à Charroux, en Bourbonnais, le 11 mars suivant. La campagne à laquelle ils prirent part fut brève. Le 6 mai, le roi signait avec les princes confédérés la paix dite *de Monsieur*, dont on a dit, non sans raison, qu'elle équivalait, pour sa couronne, à la plus humiliante des défaites.

Au printemps de l'année 1576, personne en Suisse, aussi bien chez les protestants que chez leurs adversaires, ne prévoyait la violence de la réaction catholique dont la paix du 6 mai allait être le signal. Ce fut donc avec une satisfaction sans mélange que les cantons évangéliques apprirent l'heureuse issue de négociations qui paraissaient devoir assurer à leurs coreligionnaires français un notable accroissement d'influence dans les conseils du roi. Berne, entre autres, n'avait cessé d'appuyer auprès de la cour et du Palatin les solutions pacifiques. Outre, en effet, que l'apaisement des troubles du royaume entraînait le licenciement des enseignes levées en Suisse par Condé et Jean-Casimir, il permettait de remettre sur le tapis la question toujours pendante de la protection de Genève.

Aucun calcul antidynastique, hâtons-nous de le dire, ne se cachait derrière les préférences affichées à Berne en faveur du nouvel ordre de choses que la *paix de Monsieur* inaugurait en France. Le duc d'Alençon vivait encore et la succession des Valois n'était pas ouverte. C'était à la royauté, catholique sans doute, mais appuyée sur le parti huguenot et délivrée de la tutelle des princes lorrains, qu'allaient, sans arrière-pensée, les sympathies bernoises. Aussi bien, malgré les apparences contraires, l'accord subsistait parfait entre la couronne et les cantons évangéliques que le roi favorisait tout autant, sinon plus, que ceux de son alliance. Et, de fait, non content de maintenir sur l'état de ses pensionnaires aux Ligues la plupart des officiers bernois et neuchâtelois de la levée de Jean-Casimir, Henri III s'entremettait déjà pour les faire relever des pénalités dont ils étaient menacés à leur retour dans leurs foyers. Mais, en revanche, la bonne volonté des protestants suisses était journellement mise à l'épreuve par la cour, soit que celle-ci les

recherchât du prêt « de un million d'or » destiné à accélérer le départ des auxiliaires allemands de Condé, soit qu'elle se servît de leur influence auprès de Jean-Casimir pour obtenir que ce prince renonçât à demander le gouvernement des Trois-Évêchés, soit enfin qu'elle les poussât à réclamer de l'Électeur Palatin la liberté de Pomponne de Bellièvre demeuré comme otage au camp des reîtres.

Tandis que les officiers et soldats bernois de la levée de novembre, à peu près assurés de l'impunité grâce aux démarches simultanées du roi et de Jean-Casimir, regagnaient silencieusement leurs foyers, les deux régiments catholiques, dont l'attitude martiale rendait plus incompréhensible encore la honteuse capitulation du 6 mai, se voyaient licenciés à la hâte (6 septembre). Moins fortunés que leurs confédérés de l'armée allemande, dont la solde se trouvait en partie réglée par un article du traité de paix, ils n'emportaient de leur voyage en France que des promesses, et cela malgré la ferme et hautaine insistance que Pfyffer, leur colonel, avait déployée à la défense de leurs intérêts.

Depuis le désastre de Die, cependant, il ne s'était guère écoulé de semaines sans que l'ambassadeur exposât à la Cour le mécontentement grandissant des Waldstaetten. « Il ne nous fault que de l'argent, aultrement sans iceluy toutes paroles et ceremonies sont vaines... et leur patience... tournera en fureur ». A la suite d'un assaut plus rude que les précédents, Hautefort se vit dans la nécessité de dépêcher à Paris le truchement Balthasar de Cressier. Mais celui-ci en revint les mains vides et l'inutilité de son voyage confirma les catholiques dans l'opinion qu'ils avaient que le trésor royal ne s'ouvrirait désormais qu'aux reîtres et jamais plus aux serviteurs de la couronne.

Dès lors, chaque diète vit se produire une recrudescence de plaintes de la part des créanciers civils et militaires de Sa Majesté. C'est assez dire que tout projet d'emprunt et toute demande de sursis des payements étaient par avance condamnés à un insuccès certain. Malgré l'appui que lui prêtèrent ses conseil-

lers financiers, Stocker et Lochmann, et de nombreuses démarches à Berne, à Fribourg, à Zurich, Hautefort en fit l'expérience à ses dépens. Il ne put empêcher, en effet, que les cantons ne trouvassent « bien estrange » cette recherche « d'un million » venant d'un débiteur qui leur en devait déjà plus de trois.

Le mécontentement causé aux Suisses catholiques par le défaut de payement des soldes et pensions échues n'était rien cependant, comparé au dépit qu'ils ressentirent de la *paix de Monsieur*. Bien que Hautefort, en la leur annonçant, eût énuméré les raisons qui, à son sens, justifiaient Henri III d'avoir traité avec ses sujets rebelles, les Waldstaetten n'en voulurent admettre aucune.

La rétrocession bénévole au duc de Savoie des places fortes de Pignerol, de Saviglian et de la Pérouse, ainsi que le bruit, faiblement démenti d'ailleurs, du prochain abandon du marquisat de Saluces, avaient donné la mesure de l'énergie que le roi mettrait à défendre, le cas échéant, les droits de sa couronne sur Milan et à maintenir ouvertes à ses armées les routes alpestres conduisant en Italie. A dire vrai, tout en flétrissant, dans leur for intérieur, les manifestations de cette politique pusillanime, les Suisses catholiques se prenaient à espérer qu'un prince qui, de propos délibéré, aliénait ainsi une partie de son patrimoine, consentirait en fin de compte à la conquête de Genève par Emmanuel-Philibert. Pour une fois, cependant, leurs calculs devaient être déçus. Genève ne fut point sacrifiée et le roi s'accommoda avec les huguenots. Mais ce nouvel acte de faiblesse eut des conséquences graves en Suisse. De même que la levée de Jean-Casimir avait refroidi les relations entre Berne et Fribourg et rapproché cette dernière ville des Waldstaetten, de même aussi la *paix de Monsieur*, qui fut, dans l'intérieur du royaume, le point de départ de la Ligue, détermina, d'une manière irrévocable, l'alliance de six cantons catholiques avec la Savoie.

Le seul respect des traités qui les liaient à la France avait empêché jusqu'alors les cantons catholiques de prêter l'oreille aux propositions d'Emmanuel-Philibert. Des raisons fort pressantes les engageaient, en effet, à se rapprocher de la Savoie : tout

d'abord la certitude de rétablir, par ce moyen, l'équilibre des forces entre eux et leurs confédérés évangéliques qu'ils soupçonnaient à tort de s'être alliés secrètement avec le Palatin; puis l'espoir de ramener à leur parti Soleure et Fribourg que Berne entraînait toujours plus dans l'orbite de sa politique. De son côté, le duc avait tout intérêt à rechercher l'alliance des cantons. Mais il la voulait plus explicite que celle conclue par lui en 1560 avec six d'entre eux. Peu lui importait, d'ailleurs, que la France fût réservée ou non dans le traité projeté, pourvu que les cantons s'engageassent à le secourir contre quiconque l'attaquerait. Or, comme ce n'était « ni du Polaque, ne du Moscovite... qu'il se craignoyt », le double but poursuivi par lui était fort apparent : d'une part, se fortifier contre le Roi Très Chrétien dans le cas où ce prince eût tenté d'exercer à son endroit des revendications territoriales; de l'autre, se saisir de Genève. Une fois maître de cette ville, il se fût empressé de rendre formidable la position du Pas de l'Écluse, de manière à couper les communications entre la France et les cantons évangéliques. Dès lors, il n'eût tenu qu'à lui d'être « tous les jours en flanc » des deux États copossesseurs du pays de Vaud, et « la dicte ville luy eust servy non seulement de bolevard pour couvrir tous ses pays deça les montz, ains aussy d'esperon au flanc de ceulx de Berne pour leur pouvoir parler à cheval ».

Quelque peine que prît Emmanuel-Philibert de justifier son attitude et de protester à Paris contre l'interprétation donnée par Hautefort à ses négociations avec les cantons, le roi ne pouvait envisager celles-ci autrement « que comme une rompture ou ébrèchement », aussi bien de l'alliance renouvelée en 1564 que de la *paix perpétuelle*. On reprochait, en outre, au duc de troubler à plaisir la tranquillité des Ligues, « de vouloir achepter l'amytié des uns au pris d'une querelle avec les aultres » et de décrier la politique et le service du roi, tant à Fribourg que parmi les Waldstaetten. Mais surtout on ne lui pardonnait pas d'emprunter traîtreusement à la couronne Très Chrétienne des armes destinées à saper l'influence française en Helvétie et de faire dans

les cantons du centre des largesses avec les « quatre cens muyds de sel » du Peccais que le roi daignait lui accorder « pour la fourniture de ses pays ». Le projet de traité n'était point encore, il est vrai, connu dans tous ses détails, mais on savait déjà que le duc demanderait aux cantons de le laisser s'attaquer à Genève et de lui garantir la paisible possession de tous ses États, y compris Nice et Asti, sur lesquels la France pouvait être amenée à faire valoir des prétentions.

La première conception de l'alliance savoyarde remontait, ainsi que je l'ai dit plus haut, à la diète de Gersau du 30 septembre 1575. Ce jour-là, les Waldstaetten, inquiets de l'attitude prise par leurs confédérés évangéliques, avaient décidé de sonder les dispositions de certains princes catholiques dont ils attendaient aide et protection, au cas où des troubles confessionnels eussent éclaté parmi les Ligues. Néanmoins, ce fut le 3 février seulement que l'ambassadeur du duc remit aux autorités lucernoises une proposition formelle d'alliance, avec prière de la communiquer aux cantons primitifs. Mollement soutenu par la Cour, auprès de laquelle Emmanuel-Philibert le faisait desservir dans l'espoir de provoquer son rappel, Hautefort, avec l'appui des Bernois, chercha tout aussitôt à détourner les Suisses catholiques de la voie dangereuse où on les engageait ; mais ses protestations, bien que fréquemment renouvelées, n'entravèrent pas un seul instant la marche des négociations. Pfyffer lui-même, et c'était là le symptôme le plus alarmant, paraissait approuver la direction nouvelle imprimée à la politique extérieure des cantons forestiers.

Sur ces entrefaites, des pourparlers secrets, favorisés par le Souverain Pontife, s'étaient engagés entre la cour de Turin et l'Escurial en vue d'une action commune contre la France et les États évangéliques d'Helvétie. L'invasion de la Provence et du Dauphiné par les troupes hispano-savoyardes eût coïncidé avec la marche sur Genève et sur Berne des enseignes des petits cantons renforcées d'une partie de la garnison de Milan.

A dire vrai, le succès de ce plan n'était rien moins que cer-

tain. D'une part, les protestants menacés n'auraient pas manqué d'appeler à leur aide les reîtres de Jean-Casimir; de l'autre, Soleure et Fribourg, « trop escartés des cinq cantons, » risquaient d'être « reduictz à mauvois party » avant l'arrivée des secours de leurs coreligionnaires. Dès lors, il parut préférable de reprendre la voie, plus longue mais moins aléatoire, des négociations. Le duc jugea même qu'il serait habile d'offrir son alliance à tous les membres du Corps helvétique, aussi bien aux protestants bernois et grisons qu'aux catholiques lucernois et uraniens. De prime abord, cependant, l'effort de sa diplomatie se concentra sur les cantons forestiers et sur Fribourg, seules régions où il eût chance d'aboutir à un succès. Dans la Suisse centrale, en effet, le terrain était merveilleusement préparé à la réussite de l'action savoyarde. Diètes secrètes et diètes officielles s'y tenaient à intervalles toujours plus rapprochés. Au cours de chacune d'elles, les propositions du duc revenaient sur le tapis, si bien que, vers la fin d'août 1576, les grandes lignes du traité se trouvaient définitivement arrêtées. Il n'y eut de lutte sérieuse qu'à Fribourg. Ce canton entendait faire de la reconnaissance de sa souveraineté sur le comté de Romont la condition *sine qua non* de sa renonciation à la protection de Genève. Des conférences à ce sujet avaient eu lieu, dès la fin de 1574, à Chambéry, puis à Evian, entre les plénipotentiaires du duc et ceux de la ville suisse, mais l'entente ne s'était pas encore produite lorsque, vers la fin de novembre, Hautefort quitta les Ligues, avec l'autorisation du roi, afin de ne point assister à la définitive conclusion d'une alliance qu'il ne pouvait plus empêcher.

Au demeurant, une autre raison existait qui, à elle seule, eût sans doute rendu nécessaire le congé accordé au Sr de Hautefort : c'était le fait que, quelques remises et délais qui lui eussent été consentis, Henri III avait, en fin de compte, failli à ses engagements envers les troupes du colonel Pfyffer. Celui-ci, décidé à ne « se plus amuser aux menteries de la court » allait faire décider, par la diète catholique réunie à Lucerne le 20 décembre, l'envoi à Paris d'une ambassade chargée d'exposer au

roi en termes énergiques les doléances de ses alliés des cantons forestiers. Or, comme il paraissait impossible de donner à ces derniers la satisfaction immédiate qu'ils exigeaient, mieux valait que le représentant de la couronne, absolument désarmé, ne demeurât pas davantage en butte à leurs récriminations.

III

Hautefort passa en France l'année 1577. Très exactement renseigné sur ce qui survenait aux Ligues par le truchement Balthasar de Cressier, il ne cessa, néanmoins, soit de solliciter auprès de la cour les affaires de sa charge, soit d'exposer les difficultés de la situation à son successeur désigné, Nicolas de la Croix, abbé d'Orbais. Mais celui-ci ayant péri de mort violente, en juillet, à la veille de son départ pour Soleure, il n'en fallut pas davantage pour que la démission offerte par Hautefort fût considérée comme nulle. Du moins lui accorda-t-on sur sa demande une prolongation de son congé.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'adhésion du roi à la Ligue (12 décembre 1576), suivie de près de la reprise des hostilités par Henri de Navarre, Condé et Damville, fut approuvée des Waldstaetten, dont les sympathies pour les princes lorrains n'étaient plus discutables. En revanche, elle engagea les cantons évangéliques à adhérer à la contre-ligue formée en février 1577 entre l'Angleterre, la Suède, le Danemark et les princes réformés allemands. Mais de là à méditer, de concert avec Jean Casimir une invasion de la Champagne, ainsi que Lucerne et ses alliés leur en prêtaient le dessein, il y avait loin, et les inquiétudes de la Suisse catholique étaient, à cet égard, pour le moins exagérées. Le gouvernement de Berne, d'ailleurs, n'eut pas de peine à démontrer à ses confédérés la parfaite inanité de ces bruits et à établir que si son action avait continué à s'exercer, soit à la cour, soit en Languedoc, il n'avait pas dépendu de lui qu'elle n'assurât le triomphe des solutions pacifiques que les cantons de son parti ne cessaient de recommander.

L'intervention des cantons catholiques dans les affaires du royaume était, sans contredit, moins désintéressée que celle de leurs confédérés protestants. Guidés uniquement par la préoccupation de toucher le montant de leurs créances sur la couronne avant la conclusion de l'alliance que leur proposait la Savoie, ils avaient été fort irrités du résultat négatif de l'ambassade par eux dépêchée au roi (janvier-mars 1577). Jadis, au moins, celui-ci éteignait chaque année une partie de sa dette en leur faisant fournir du sel de Provence; mais depuis l'occupation du Peccais par les rebelles, cette ressource même avait disparu. Aussi Balthasar de Cressier n'entendait-il que menaces autour de lui, les plus exaltés proposant d'user de représailles à l'égard des sujets de Sa Majesté établis en Suisse, d'autres se contentant de recommander la convocation d'une *journée de marche*, voire la dénonciation de l'alliance. Dans l'impossibilité où elle se trouvait de satisfaire tous ses créanciers, la couronne fit distribuer, en octobre, une année de pensions aux cantons. Mais cette demi-mesure n'adoucit pas le mécontentement des militaires, dont les prétentions semblaient pour le moins aussi dignes d'intérêt que celles des gouvernements cantonaux.

Le traité helvéto-savoyard était à la veille de se conclure, que Henri III, très ébranlé par les protestations d'amitié d'Emmanuel-Philibert, doutait encore de l'imminence du péril qui menaçait son alliance avec les Ligues. A ce point de vue, le voyage que Hautefort fit à la cour ne fut point inutile, en ce sens qu'il éclaira le roi sur la gravité de la situation. Peut-être un effort financier de quelque importance eût-il retardé de plusieurs mois la fatale échéance, mais le trésor royal n'était pas en état de le tenter. Le 8 mai 1577 déjà, Lucerne, Uri, Schwytz et Unterwalden acceptaient, sans réserve aucune, tous les articles du traité. En revanche, l'adhésion de Zoug se fit attendre quelque temps encore. Quant à Fribourg, bien qu'il eût décidé, dès le 20 septembre 1577, de ne point se séparer, en cette question, des cantons de son groupe, ses hésitations, provoquées tant par les remontrances de Balthasar de Cressier que par l'attitude cau

teleuse du duc dans l'affaire de Romont, reculèrent pendant plus d'une année, soit jusqu'au 28 septembre 1578, la solennisation de l'alliance entre la Savoie et les cantons catholiques, Soleure excepté.

La situation des affaires du roi chez ses voisins de l'est paraissait compromise, voire même sans issue, lorsque s'ouvrit l'année 1578. Le fait que les ambassades de Soleure et de Coire, privées simultanément de leurs titulaires, se trouvaient gérées par de simples truchements, traduisait bien le sentiment de lassitude auquel obéissait la diplomatie française, prête, semblait-il, à abandonner la lutte soutenue par elle, depuis un siècle, contre les influences étrangères en Helvétie. Les réponses dilatoires, sans cesse opposées par la cour aux capitaines suisses rendus garants envers leurs troupes du payement des soldes arriérées, mettaient « les affaires au desespoir » et poussaient de plus en plus Louis Pfyffer dans le camp des adversaires du roi. « Ilz ne tarderont de faire quelque mauvais coup, » écrivait Hautefort à la reine-mère, le 10 janvier 1578. Et, de fait, deux mois plus tard, passant outre aux prières de Balthasar de Cressier, les cantons forestiers décidaient l'envoi à Sa Majesté d'une nouvelle ambassade « avec plus ample et rude instruction » que jamais députés suisses n'eussent reçue dans des circonstances semblables.

Les sentiments que l'on nourrissait dans la Suisse primitive à l'égard de la maison royale n'attendaient que l'occasion de se manifester. Elle ne tarda pas à se produire. Vers le milieu de l'année, François, duc d'Anjou et d'Alençon, rejoignit, à la tête d'une armée, les insurgés des Pays-Bas. Cette équipée, à laquelle l'approbation royale ne devait être acquise qu'en cas de réussite, aurait laissé les Suisses assez froids si, vers la même époque, un gros de partisans, à la solde du prince, ne s'était jeté dans la Franche-Comté. Or, les Confédérés, garants de la neutralité de cette province, pouvaient d'autant moins fermer les yeux sur une pareille infraction aux traités que les Comtois les avaient avisés depuis longtemps du danger dont ils se sentaient

menacés. Aussitôt, en effet, les cantons forestiers et Fribourg, prenant en main avec passion la cause de leurs protégés, armèrent en vue de leur porter secours et dépêchèrent en hâte une ambassade au roi de France. Celui-ci promit fort volontiers de rappeler et de punir les promoteurs de l'entreprise qui, d'ailleurs avait pleinement échoué. Dès la fin de novembre, le calme était rétabli des deux côtés de la frontière du Jura. Mais l'alarme avait été chaude et, dans la diète de Bade du 13 novembre, entre autres, le truchement Balthasar de Cressier n'avait pu empêcher que l'envoyé spécial du frère du roi ne fût quelque peu molesté par les députés de la Suisse primitive.

Depuis plusieurs semaines déjà le retour de Hautefort à Soleure était décidé lorsque éclata l'affaire de la Franche-Comté. Les événements contribuèrent à le précipiter. Les intrigues savoyardes, en effet, commençaient à s'étendre aux pays de Berne et de Glaris, et les cantons auxquels la couronne avait emprunté des sommes importantes pendant les derniers troubles exigeaient la restitution de ces capitaux et des intérêts demeurés impayés. Ce ne fut, néanmoins, que dans la seconde moitié de novembre que Hautefort, venant de Lyon par la voie de Genève, reprit la direction de l'ambassade. Une diète générale venait de se terminer à Bade, au cours de laquelle le chargé d'affaires, Balthasar de Cressier, avait fait échouer une demande de levée de huit mille hommes que l'Espagne désirait obtenir pour la « tuition » de la Franche-Comté. Le premier soin de l'ambassadeur fut de chercher à réveiller les quelques bonnes volontés sur lesquelles la France comptait encore parmi les Waldstaetten. Il importait, avant tout, de reconquérir Pfyffer, lequel pouvait « infiniment, non seulement en son canton, mais aussy au surplus des cinq ». Hautefort s'aboucha avec lui dans l'abbaye lucernoise de Saint-Urbain (fin de novembre). Mais il le trouva intraitable dès que fut abordée entre eux la question des soldes et pensions arriérées. « Pour mon particulier, je vous dy tout resolluement — écrivait le *roi des Suisses* à Pomponne de Bellièvre — que s'il advient faulte sur ce dernier terme qui est à la Chandeleure

prochain, que je me proteste en Dieu qu'il m'est aulcunement possible de plus, en ce faict, proffitter ny servir Sa Majesté. » Or cette attitude du colonel, expression exacte des sentiments de ses coreligionnaires à l'égard de Henri III, n'avait rien d'imprévu. Balthasar de Cressier l'avait prédite depuis dix-huit mois. Elle devint bientôt si menaçante que Hautefort se vit contraint, d'un jour à l'autre, de dépêcher son truchement à la cour. Celui-ci en rapporta, vers la fin de février 1579, un premier acompte de 200,000 écus destiné aux gouvernements cantonaux, lequel fut suivi, au bout de quelques semaines, d'un deuxième, non moins important, spécialement affecté au payement des troupes des dernières levées. Le très lourd sacrifice que s'imposait ainsi la couronne ne fut pas inutile au succès d'une négociation qui allait, dans une certaine mesure, faire regagner à la France le terrain perdu par elle en Helvétie depuis la conclusion de l'alliance savoyarde.

IV

Si l'échec subi par la diplomatie française aux Ligues, durant l'absence de Hautefort, était indéniable, ce dernier, dès son retour à Soleure, avait pu constater cependant que ce canton n'était pas près de répondre affirmativement aux avances toujours pressantes d'Emmanuel-Philibert et de ses nouveaux alliés. Mais c'était là, pour le parti du roi, bien moins une victoire qu'une atténuation de sa défaite, d'autant que les Waldstaetten s'étaient, vers la même époque, fortifiés en renouvelant leurs anciennes combourgeoises avec le Valais (juin 1578). Or, l'ambassadeur rêvait d'une revanche éclatante. Il songeait à répondre au traité de Lucerne par le traité de Soleure, à contre-balancer, en un mot, l'alliance savoyarde par celle des États intéressés à la protection de Genève. Au printemps de 1579, les négociations à cette fin étaient assez avancées pour que leur succès prochain ne pût être mis en doute. Mais un danger subsistait, à savoir que les cantons primitifs, mis au courant de ce qui se préparait chez

leurs voisins de l'est, ne prissent à leur égard quelque résolution hostile. Aussi le tout fut-il conduit dans le plus grand secret, tant par l'ambassadeur que par son truchement, B. de Cressier, auquel les députés catholiques posèrent en vain une question précise à ce sujet durant la diète de Lucerne de juillet 1578. D'autre part, les autorités bernoises firent preuve, dans ces pourparlers délicats, d'une incontestable habileté. Prenant les devants, elles demandèrent sans ambages aux cantons catholiques de leur garantir la possession du pays de Vaud contre toute attaque de l'étranger, puisqu'ils venaient de s'engager à secourir Schaffhouse et Zurich, si ces deux cantons étaient assaillis sur la ligne du Rhin. La réponse négative des Waldstaetten activa, en même temps qu'elle justifia, les négociations entamées par Berne et Soleure avec la France au sujet de la protection de Genève et des terres conquises par le premier de ces cantons sur le duc Charles III. Mais il convenait d'agir avec célérité. D'une part, en effet, le roi, partagé entre le désir de regagner le terrain que sa diplomatie venait de perdre aux Ligues et la crainte, vraiment injustifiable, de mécontenter son oncle de Savoie, pouvait reculer au moment de s'engager, lui, fils aîné de l'Église, à défendre envers et contre tous la cité calviniste. D'autre part, des négociations se poursuivaient à Lucerne pour la formation d'une ligue défensive entre les Waldstaetten, l'Espagne et la Savoie. Il eût été, dès lors, d'une bonne politique de prévenir ces adversaires prêts à se déclarer, en les mettant en présence du fait accompli.

La venue aux Ligues (4 avril) du protestant Sancy, comme successeur de Hautefort, en même temps qu'elle donna au projet de convention entre la France, Berne et Soleure sa véritable signification, rassura ceux qui, dans la Suisse occidendentale, redoutaient de la part de la cour un changement de front qui eût remis tout en question. Et, de fait, le 10 avril déjà, les deux ambassadeurs de France déclaraient, au nom de Sa Majesté Très Chrétienne, accepter sans réserve aucune les articles du traité que les plénipotentiaires bernois et soleurois

signèrent le 8 mai suivant. Ce jour-là, 8 mai 1579, la diplomatie française prit une revanche éclatante et inespérée du traité conclu à Lucerne, le 8 mai 1577, entre le duc de Savoie et six cantons catholiques. Jusqu'au dernier moment, Emmanuel-Philibert et ses alliés de la Suisse primitive avaient travaillé, tant à Paris qu'à Berne et à Soleure, pour faire échec aux négociations de Hautefort et de Sancy.

La réussite de ces dernières provoqua une « grosse alteration » à Turin, à Milan, à Lucerne; elle en eût causé, sans doute, une plus forte encore si l'attitude observée par les Bernois en cette affaire avait pu donner prétexte au moindre reproche. Or, il était constant que Berne s'était efforcée, mais en vain, d'obtenir que ses confédérés catholiques lui garantissent la possession du pays vaudois. Pouvait-on s'étonner, dès lors, qu'elle cherchât hors de Suisse un appui que lui refusaient les Waldstaetten?

Bien que conclu entre le roi et deux cantons seulement, le traité du 8 mai 1579 groupait en somme autour de la France, protectrice de Genève, tous les cantons évangéliques, les dizains valaisans et les Ligues Grises. De ce fait, les forces du parti protestant et français, légèrement accrues, se trouvaient supérieures à celles des catholiques inféodées à l'Espagne et à la Savoie. Fribourg, au reste, ne s'était séparé qu'à regret de Soleure et de Berne. Des liens étroits de combourgeoisie continuaient à le rattacher à ces deux cantons, qu'en dépit de son alliance avec Emmanuel-Philibert il eût été tenu de secourir contre une attaque de l'étranger. S'il avait adhéré à l'alliance du 8 mai 1577, c'était uniquement pour s'assurer la possession du comté de Romont. Il ne pouvait donc qu'approuver en secret un acte international qui, tout en garantissant l'indépendance des Genevois, fortifiait sa situation dans ledit comté désormais à l'abri des convoitises de la maison ducale.

Les ratifications royale et cantonales du traité de Soleure n'intervinrent que trois mois et plus après sa conclusion (29 août). Ce fut à Harlay de Sancy qu'incomba le soin de les

recueillir avant son départ pour la cour. Quant à Hautefort, il avait précédé à Paris son collègue, depuis la fin de mai. De fait, la mission du frère de Pomponne de Bellièvre aux Ligues prit fin vers cette époque. Toutefois le titre d'ambassadeur ordinaire du roi en Suisse lui fut, par faveur spéciale, conservé jusqu'à la fin de l'année et peut-être même jusqu'en février 1580, époque à laquelle Sancy regagna Soleure après un séjour en France de près de six mois.

V

L'alliance conclue par Charles IX avec les Confédérés, à Fribourg, le 7 décembre 1564, prenait fin le 7 décembre 1582. Était-il de l'intérêt de Henri III de la renouveler? Et, dans l'affirmative, le roi devait-il, ainsi que l'avaient fait tous ses prédécesseurs, prendre l'initiative de négociations à cette fin ou attendre que les Suisses vinssent à lui? Cette dernière opinion trouvait à Paris des partisans convaincus. Leurs arguments, il convient de le reconnaître, n'étaient point sans valeur. Selon eux, en effet, la royauté française, appuyée sur les cantons évangéliques, dont les deux plus puissants n'appartenaient pas à son alliance, pouvait, sans inconvénient, se priver du concours — de moins en moins chaleureux, d'ailleurs — des cantons forestiers, lesquels, en maintes occasions déjà, avaient fait cause commune avec ses adversaires. Leurs troupes, sans doute, avaient rendu à la couronne d'inestimables services, aussi longtemps qu'il s'était agi de la défendre contre les huguenots. Mais, en 1582, le péril semblait moins à redouter de la part de ceux-ci que de celle des ligueurs, auxquels allaient très ouvertement les sympathies des Waldstaetten. Berne, en revanche, faisait offrir en secret au roi de mettre, dans les huit jours, de quinze à seize mille hommes à sa disposition pour l'aider à se maintenir contre les princes lorrains. Quant à l'État de Soleure, le traité du 8 mai 1579 ne le liait-il pas suffisamment à la France? Et, avec ou sans alliance,

la couronne ne trouverait-elle pas toujours des mercenaires dans le Valais et les Ligues Grises?

A ce raisonnement, les partisans de l'alliance helvétique opposaient que l'entente avec les seuls cantons évangéliques inféoderait, d'une manière irrémédiable, les autres à la monarchie catholique, favoriserait l'explosion d'une nouvelle guerre civile aux Ligues et anéantirait ainsi les efforts faits, depuis un siècle et demi, par la diplomatie française en vue de maintenir entre les cantons la concorde sans laquelle levées et passages risquaient de lui être déniés du jour au lendemain.

Ce fut à ce dernier avis que se rangea le roi. De fait, dès le mois de mars 1582, le renouvellement du traité de Fribourg était décidé, mais sous la réserve formelle que les Confédérés s'engageraient à « préférer », le cas échéant, l'alliance française à toutes autres, comme étant « la plus ancienne » qu'eussent contractée leurs ancêtres. Cette condition essentielle figure en bonne place dans l'instruction remise le 22 avril aux quatre diplomates que Sa Majesté chargeait de mener à bien cette négociation difficile. Deux d'entre eux, François de Mandelot, gouverneur de Lyon, et Jean de Bellièvre-Hautefort, avaient titre d'ambassadeurs extraordinaires. Les deux autres, Henri Clausse, Sr de Fleury, désigné pour succéder à Sancy à Soleure, et Jean Grangier de Lyverdis, titulaire du poste de Coire, furent appelés à jouir du même avantage pendant toute la durée de la mission de leurs collègues.

La clause dont il vient d'être parlé ne constituait pas la seule modification que le roi désirait apporter au traité de 1564. La cour souhaitait, en effet, que le chiffre minimum du contingent de chaque levée fût abaissé de six à quatre mille hommes; que le siège des *journées de marche* fût porté de Payerne à Neuchâtel; que l'élection de ces tribunaux d'arbitrage offrît plus de garanties d'impartialité; que le nouveau traité, enfin, demeurât en vigueur pendant dix et même douze années après le décès de Sa Majesté. En ce qui concerne la question financière, les ambassadeurs étaient autorisés à mettre en distribution, dès leur arrivée, une

somme de six cent mille écus, dont cinq cent mille avaient été promis aux députés suisses venus à Paris en janvier 1582. Le roi, qui s'engageait, en outre, à faire tenir désormais aux Confédérés trois cent mille écus par an, n'hésitait pas à aliéner à cet effet une partie des joyaux de la couronne, voire même à conclure des conventions onéreuses pour cette dernière avec des banquiers de Paris et de Lyon.

Les nouvelles alarmantes reçues à Paris, vers la fin d'avril, quant aux desseins belliqueux formés par le duc de Savoie contre Genève et Berne, eurent comme résultat le plus immédiat de précipiter le départ des ambassadeurs. Fleury et Grangier de Lyverdis, prenant les devants, arrivèrent aux Ligues dans la première semaine de mai. Mandelot et Hautefort, qui s'étaient rendus à la cour afin d'y recevoir leurs dernières instructions, les suivirent de près. Ces derniers, venant de Lyon, par la voie de Genève et Lausanne, rencontrèrent leurs collègues à Fribourg le 15 mai. De Fribourg, où le gouverneur de Neuchâtel vint les complimenter de la part du prince son maître, tous quatre s'acheminèrent à Bade, lieu de réunion d'une diète générale convoquée pour le 20 du même mois. Les représentants de la Couronne Très Chrétienne surent mettre à profit cette circonstance pour saluer les Confédérés au nom d'un prince qui, plus heureux que nombre de ses prédécesseurs, avait combattu à leurs côtés sur maint champ de bataille, et pour offrir la médiation royale dans le différend aigu survenu entre le duc de Savoie et les conquérants du pays de Vaud. Contraints par la force des choses à mener de front les négociations du « renouvellement » et celles de la pacification de l'Helvétie, Mandelot et ses collègues portèrent avec raison toute leur attention sur ces dernières, d'autant que le succès du renouvellement dépendait en grande partie de l'heureuse issue du conflit berno-savoyard.

Le coup de main projeté par Charles-Emmanuel contre Genève avait fait long feu. En avril 1582, le danger d'une surprise de la cité calviniste paraissait conjuré, et c'était de toutes

parts que les secours arrivaient à ses habitants. Aussi bien ceux-ci, plutôt que de s'assujettir à leur ambitieux voisin, n'eussent laissé « rien à remuer en part du monde ». Néanmoins, les troupes du duc bloquaient étroitement la ville et des garnisons savoyardes occupaient le Pas de l'Écluse et plusieurs postes fortifiés dans les « trois bailliages ». A leur passage à Gex, Mandelot et Hautefort avaient trouvé toute la contrée en effervescence. Ils s'étaient efforcés de calmer « ceste chaude alarme » et de recommander la prudence, tant aux officiers du duc qu'à ceux des enseignes bernoises cantonnées à la frontière du pays de Vaud. Mais, à leur arrivée en Suisse, les deux ambassadeurs extraordinaires jugèrent la situation plus grave encore qu'on ne la supposait à la cour. Cette constatation était de nature à modifier leurs plans. Traversant Soleure sans s'y arrêter, ils se rendirent, d'une traite, à Bade et demandèrent à la diète une audience qui leur fut aussitôt accordée.

Grâce à sa connaissance approfondie des affaires des Ligues, Hautefort ne fut pas long à démêler les intrigues d'où découlait ce « grand remuement ». Encore qu'il se sentît appuyé par l'Espagne et par Venise et encouragé par le Saint-Siège, Charles-Emmanuel eût hésité, sans doute, à s'attaquer à Berne s'il n'y avait été ouvertement poussé par les cantons forestiers, jaloux de la puissance de cet État confédéré auquel ils gardaient d'ancienne date « une dent de laict ». Alors que le différend berno-savoyard commençait à peine à se dessiner, Lucerne et les cantons de son groupe s'étaient, sous l'impulsion du colonel Pfyffer, prononcés sans réserves en faveur des prétentions du duc avec lequel ils avaient renouvelé leur alliance, le 21 février 1581.

Sans même attendre l'arrivée des ambassadeurs de Sa Majesté, le *roi des Suisses* avait fait tenir à Lucerne, les 2 et 12 mai, deux diètes particulières, au cours desquelles le représentant de Charles-Emmanuel obtint une levée de cinq enseignes qu'il achemina peu après vers le Piémont par la voie du Saint-Gothard, et cela malgré les représentations des cantons

neutres et du truchement Balthasar de Cressier, que les ambassadeurs français venaient de dépêcher dans la Suisse primitive.

Étant données les dispositions belliqueuses des Waldstaetten, le recès de la diète tenue à Bade le 20 mai ne put que surprendre agréablement les partisans de la paix. Après s'être expliqués avec beaucoup de modération sur les griefs imputés à leurs supérieurs par l'ambassadeur de Savoie, les envoyés bernois avaient obtenu de leurs collègues des XII cantons qu'ils dépêchassent quelques-uns d'entre eux à Turin, afin d'engager le duc à désarmer. Celui-ci laissa entendre aux représentants du Corps helvétique qu'il souhaitait, comme eux, une solution pacifique au différend survenu entre leurs Confédérés et lui et il les congédia avec force bonnes paroles (milieu de juin).

Mais le malheur voulut que leur retour en Suisse coïncidât avec le départ pour le Piémont des enseignes des Waldstaetten. Aussi bien n'en fallut-il pas davantage pour irriter à l'excès les protestants, dont les députés se trouvaient précisément réunis en une journée à Aarau (19 juin). En présence d'une provocation aussi manifeste, les Bernois, non contents de lever de nouvelles troupes, se décidèrent à invoquer l'appui de leurs alliés. Leurs députés prirent part à une conférence tenue à Montbéliard avec les ambassadeurs de l'Électeur Palatin et d'autres princes allemands dont les forces, prêtes à marcher au secours de Genève sous la conduite de Pierre Beuterich, menaçaient déjà l'évêché de Bâle et tenaient en haleine les cantons catholiques. D'autre part, les Grisons promettaient assistance à leurs coreligionnaires d'Helvétie et levaient à cet effet 12,000 hommes. Enfin Berne et Soleure demandaient à la cour de France, aux termes du traité du 8 mai 1579, d'installer à ses frais une garnison de Suisses protestants dans Genève.

Henri III, à l'ordinaire si hésitant, avait pris très nettement parti entre Berne et la Savoie dès l'origine du conflit qui les divisait. De deux maux choisissant le moindre, il s'était résolu à rompre plutôt avec le duc que de l'autoriser à se rendre maître de Genève, « encores qu'il feust à souhaiter que cette

ville eust esté longtemps ja reduicte en cendres, pour la semence de mauvaise doctrine qu'elle a espandu en plusieurs endroictz de la chrestienté, dont se sont ensuivys infiniz maulx, ruines et calamitez. » Le roi paraissait donc, au printemps de 1582, très porté à exécuter toutes les clauses du traité du 8 mai, voire même à consentir, à contre-cœur il est vrai, et sous la pression de Berne, à ce que les autres cantons évangéliques y accédassent, le cas échéant. Mais aussi longtemps que la voie des négociations demeurait ouverte, la diplomatie française ne désespérait pas de faire prévaloir, tant à Turin qu'à Berne, des idées de modération.

Il était indispensable, pour assurer le succès du « renouvellement », que l'attitude du Roi Très Chrétien dans la question de Genève ne donnât prise à aucune équivoque. Or, ce n'était pas là ce que désirait Charles-Emmanuel. Assuré du concours effectif des Waldstaetten et, croyait-il aussi, de la neutralité d'une grande partie du Corps helvétique, le prince savoyard cherchait à isoler de la France les cantons évangéliques en compromettant à leurs yeux le roi dont il prétendait être l'allié secret et complaisant. Ne s'était-il pas adressé à Maugiron, gouverneur du Dauphiné, pour réclamer de lui des secours contre les Bernois? N'allait-il pas obtenir de l'un des princes lorrains un corps de quatre mille hommes destiné à appuyer ses prétentions sur Genève? Aussi bien omettait-il d'ajouter que Henri III avait fait défense à Maugiron de lui répondre, et à ses sujets de sortir du royaume pour s'enrôler sous les bannières ducales.

Le premier soin de Mandelot et de ses collègues, en arrivant aux Ligues, fut de protester que leur maître « n'estoit pas de la partie dressée » à l'égard de Genève et de mettre les Confédérés en garde contre les insinuations perfides du duc. Mais ces insinuations avaient déjà produit leur effet, et cela au moins autant chez les catholiques que chez les protestants suisses et grisons. Comment admettre, en effet, que Charles-Emmanuel, dont l'esprit remuant n'avait point encore, il est vrai, donné sa mesure, se fût lancé dans une pareille entreprise sans s'être

assuré auparavant de l'appui de l'une ou de l'autre des deux grandes monarchies ses voisines? Or l'Espagne, fort occupée aux Pays-Bas, ne pouvait songer à « s'amuzer à Genève... pour n'estre pas la conqueste de cette ville l'œuvre d'un passaige ne de peu de jours ». Restait la France, que le duc et son nouveau pensionnaire, le colonel Pfyffer, prétendaient être de moitié dans les desseins formés contre la cité de Calvin. Et, de fait, le bruit s'en répandit avec une telle insistance que l'un des ambassadeurs de Henri III, Mandelot, commençait, lui aussi, à douter des réelles intentions de son maître et à admettre, déjà alors, l'existence d'une diplomatie occulte, comparable en quelque sorte à celle que l'on désigna plus tard, dans l'histoire de la monarchie française, sous le nom de « Secret du roi ».

On avait été bien inspiré à la cour de France en conseillant aux Bernois de se tenir sur une défensive ferme mais prudente, et on avait vu juste en supposant que cette attitude contraindrait Charles-Emmanuel à battre en retraite. De son côté, le roi, auquel ce dernier venait de dépêcher en juillet Georges de Chalant, Sr de Châtillon, avait, une fois de plus, persisté dans son refus d'abandonner Genève, tout en offrant à son frère de Savoie de l'aider à sortir « honnestement » du mauvais pas où il s'était engagé. Il y mettait, il est vrai, la condition que le duc renoncerait à ses prétentions, même à celles sur le vidomnat. Bien qu'il continuât à se sentir soutenu par les cantons forestiers, Charles-Emmanuel se décida, en effet, à rappeler les troupes qui bloquaient la frontière genevoise. Mais ce fut alors au tour des Bernois, toujours « fort haults à la main », d'énoncer leurs griefs et de réclamer, avant que de déposer les armes, des garanties sérieuses. On ne parvint à se mettre d'accord à ce sujet, ni pendant la diète convoquée à Soleure vers la fin de juillet pour le « renouvellement », ni au cours des conférences spéciales pour la pacification, tenues quelques jours plus tard dans cette même ville. Il fallut que Hautefort accompagnât lui-même sur les bords de l'Aar les députés des cantons médiateurs, pour faire entendre raison aux autorités bernoises dont l'en-

têtement menaçait de perpétuer l'agitation parmi les Ligues.

L'émotion causée en Suisse par la perspective d'une guerre entre Berne et la Savoie n'avait point empêché les ambassadeurs français de pousser fort avant les négociations du « renouvellement ». Au départ de Bade, tous ensemble avaient pris leur route vers Lucerne (5 juin), où Grangier de Lyverdis se sépara de ses collègues pour rejoindre son poste de Coire. De Lucerne, Mandelot, Hautefort et Fleury s'étaient rendus à Fraubrunnen pour s'y aboucher avec les députés de Berne, puis avaient gagné leur quartier général de Soleure, où une diète générale, consacrée spécialement au « renouvellement », s'ouvrit le 18 juin et se continua les jours suivants. Enfin, tandis que le gouverneur du Lyonnais dirigeait, de la résidence des ambassadeurs ordinaires, les négociations des secrétaires et truchements dépêchés dans les divers cantons, le premier président de Grenoble, accompagné du Sr de Fleury et bientôt rejoint par Grangier de Lyverdis, assistait aux dernières séances de la diète de la Saint-Jean, tenue à Bade du 24 juin au 11 juillet.

Les négociations poursuivies simultanément chez les protestants et les catholiques furent difficiles, surtout avec ceux-ci qui, depuis la conclusion de leur alliance avec la Savoie, affichaient à l'égard des propositions françaises un dédain marqué. Aussi bien à Fribourg, visité par Wallier, qu'à Lucerne, où Balthasar de Cressier fit, en juin, ainsi que le capitaine Greder, deux voyages consécutifs, les truchements du roi eurent à combattre les intrigues de la cour de Turin et celles infiniment plus redoutables des agents milanais, lesquels ne désespéraient point encore de faire modifier, dans un sens favorable à leur maître, l'article du traité de 1564 relatif aux droits prétendus par la couronne de France sur le duché. Or, il n'y avait qu'une voix dans le camp français pour attribuer au colonel Pfyffer la responsabilité de cet état de choses. Lui seul, au dire de Hautefort, était « l'autheur, le conducteur et promotheur » de la levée savoyarde ainsi que de « toutes les traverses et affrontz » reçus par les ministres du roi. L'on retrouvait, en outre, sa main dans

les mesures prises par les Waldstaetten (juin) pour empêcher leurs sujets de se joindre aux troupes que le colonel Gallati de Glaris réussit à amener au service du duc d'Anjou en Flandre (août). Il est vrai que ce dernier grief ne pouvait être invoqué publiquement, puisque Henri III, tout en favorisant en secret les ambitions de son frère, avait recommandé à Mandelot et à ses collègues de n'engager à aucun prix la couronne dans les capitulations militaires intervenues à cette occasion. Mais les motifs de plainte relevés contre le *roi des Suisses* étaient assez caractérisés pour que Balthasar de Cressier, sur un ordre venu de Soleure, n'hésitât pas à lui mettre le marché à la main et à le sommer de choisir entre les bienfaits du roi de France et ceux du duc de Savoie.

On sait quelle importance les partis attachaient, à cette époque, à l'opinion publique et aux moyens d'agir sur elle. Un libelle manuscrit, sorti de la plume d'un prédicant grison, réveilla fort mal à propos les suspicions des protestants des Ligues et contraignit les ambassadeurs de Henri III à intervenir vivement auprès des autorités de Coire et de Zurich en vue d'étouffer ce « scandale » naissant et de donner satisfaction à Sa Majesté qu'irritaient « telles infectations ».

Toutefois, malgré cet incident, il fut bientôt hors de doute que Bâle et Schaffhouse, encore qu'ils attendissent le mot d'ordre de Berne, accéderaient au « renouvellement », pourvu qu'on leur accordât — ce qu'ils obtinrent — la faculté de retirer leurs troupes de France au cas où le roi entrerait en conflit avec ses sujets huguenots. Zurich, en revanche, hésitait à se prononcer. Quant au canton de Berne, allié particulier de la couronne pour la protection de Genève, il mettait à son adhésion à l'alliance générale des conditions que Henri III ne paraissait point encore disposé à accepter.

Telle était la situation des divers partis en Suisse lorsque s'ouvrit à Soleure, le 21 juillet 1582, la diète qui décida du « renouvellement ». Dès le lendemain, en effet, les ambassadeurs français échangeaient le « serrement de main » traditionnel avec

les députés de Lucerne, Schwytz, Unterwalden-le-Haut, Zoug, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell, Saint-Gall (ville et abbé), Valais et Bienne, auxquels se joignirent peu après ceux de Mulhouse.

Quelques jours plus tard, Uri et Unterwalden-le-Bas, cantons où la faction espagnole était fort puissante, adhéraient à leur tour à l'alliance, mais sans enthousiasme et à seule fin, semblait-il, de ne point perdre leurs créances à l'égard de la couronne. Ce premier et très satisfaisant résultat porté au roi, le 27 du même mois, par le Sr de la Grange, l'un des négociateurs en sous-ordre du « renouvellement », reçut l'approbation complète de ce prince. Restaient, il est vrai, les quatre cantons évangéliques et les Ligues Grises. Celles-ci accédèrent au traité dans la seconde semaine d'août, et Schaffhouse et Bâle imitèrent leur exemple avant le départ pour la cour des deux ambassadeurs extraordinaires. Ce dernier canton fit mieux encore et accorda sans difficulté la prolongation de l'emprunt par lui consenti à la couronne en 1571. Zurich, en revanche, persistait dans son aversion pour les alliances étrangères. Quant à Berne, son adhésion paraissait acquise, et Fleury demeurait chargé de la solliciter au moment opportun, le roi ne désirant pas qu'elle fût ébruitée avant la complète pacification des esprits parmi les Waldstaetten.

Ainsi se trouvait consommé, à l'apparente satisfaction des deux parties et sans l'exagération de frais que l'on avait tout d'abord redoutés à la cour, le troisième renouvellement de l'alliance conclue le 5 mai 1521 entre François Ier et les Confédérés.

Débouté des modifications d'ordre secondaire qu'il eût désiré introduire dans le texte du traité, Henri III avait néanmoins réussi à y faire insérer une nouvelle et fort importante clause : désormais l'alliance de France devait, « comme la plus ancienne en date, » — ce que les Waldstaetten contestaient d'ailleurs, — obtenir le pas sur toutes autres et reléguer au second plan celle de Savoie par exemple, que les cantons du Centre étaient d'avis de faire « enjamber » sur elle, ou celles de Lorraine et de Venise,

supposé qu'elles vinssent jamais à chef. De plus, malgré l'opposition des Espagnols, l'article du traité de 1564 relatif aux droits du roi sur Milan subsistait en entier; en d'autres termes, les Suisses s'engageaient non seulement à ne point défendre le duché contre une armée française, mais encore à en garantir la paisible possession à leur allié s'il parvenait à le reconquérir sans leur appui. Conclu pour la durée du règne de Henri III et « huit années après », le traité du 22 juillet consacrait enfin, d'une manière indiscutable, l'entente intervenue trois ans auparavant entre Berne et la France, et, à ce seul point de vue déjà, il présentait un avantage marqué sur celui qu'il était appelé à remplacer.

L'accession définitive de Berne au traité ne se produisit que le 21 novembre. Toutefois Mandelot et Hautefort n'attendirent point cette date pour quitter les Ligues. De Payerne, où les avait accompagnés Fleury, ils prirent, le 24 août, le chemin de Lyon et, arrivés à la frontière, constatèrent avec satisfaction que leur intervention, jointe à celle des députés du Corps helvétique, y avait ramené le calme, aussi bien du côté bernois que du côté savoyard. De Lyon, Hautefort se porta à Grenoble, en attendant que tous deux rejoignissent la cour, en novembre, afin d'assister à la solennisation de l'alliance qu'ils venaient de conclure.

Le 4 novembre, en effet, les ambassadeurs de tous les cantons et alliés, Zurich et Berne exceptés, partaient de Soleure, sous la conduite de Grangier de Lyverdis et du Sr de Varennes, pour gagner Paris par la voie de Dijon et de Troyes. Reçus le 28 de ce mois au pont de Charenton par Mandelot et Hautefort et présentés au roi le jour même, ils prêtèrent, ainsi que ce dernier, le serment de l'alliance, le 2 décembre, à Notre-Dame, où le colonel Pfyffer harangua le souverain en leur nom.

Les fêtes données à l'occasion de leur séjour à Paris furent les plus brillantes auxquelles eussent jamais pris part ambassadeurs des cantons, et les cadeaux qu'ils reçurent les plus magnifiques que roi de France eût, de mémoire d'homme, accordés à ses bons compères et amis des Ligues des Hautes Allemagnes.

Et cependant Pfyffer et ses collègues catholiques quittèrent Paris avec des sentiments d'amertune à peine dissimulés. Au cours d'une audience particulière accordée au colonel, celui-ci avait, au nom de ses supérieurs, adjuré le roi d'abandonner la protection de Genève et poussé une charge à fond contre les hérétiques de cette ville, aussi bien que contre les Neuchâtelois, dont la prétention d'être admis dans l'alliance de France venait d'ailleurs d'être repoussée. A cette philippique enflammée, Henri III se borna à répondre que, promoteur du traité signé à Soleure le 8 mai 1579, il entendait ne se soustraire à aucun des engagements contractés par lui à cette occasion. Ferme et décevante, tout à la fois, cette réponse n'était certes pas de nature à opérer un rapprochement entre les Waldstaetten et la couronne. Il n'y a pas lieu de s'étonner, dès lors, si, au lendemain du renouvellement de leur traité avec la France, les catholiques de la Suisse primitive cherchèrent du côté de Milan un appui qu'ils n'attendaient plus guère de leur grande alliée de l'Ouest.

E. Rott.

SIR GABRIEL DE SYLVIUS

1660-1696

Le secrétaire de Guillaume III d'Orange, Constantin Huygens de Zuylichem, qui, après l'avènement du prince au trône d'Angleterre, était resté attaché à sa personne, notait le 4 janvier 1692 dans son journal intime : « Dans la matinée, le seigneur de Liere étant venu me voir, nous lûmes ensemble les passages des *Mémoires* » — récemment publiés — « de Sir William Temple se rapportant à Sylvius et dans lesquels celui-ci est tourné en ridicule[1] ..... » Cette petite scène, si rapidement tracée, ne manque pas de piquant quand on sait que le seigneur de Liere, Frédéric de Reede, avait été mêlé aux négociations dans lesquelles Sylvius s'était signalé vingt ans auparavant, et que ce dernier était en relations avec Huygens depuis le temps de leur adolescence, lorsqu'ils avaient été admis tous deux à la cour des Orange, tandis que, sur le déclin de leurs jours, ils vivaient encore sur le pied de la plus grande intimité.

On n'est jamais trahi que par les siens! Huygens, le familier de Sylvius, s'amusait malicieusement à relever ce que Temple, dans son style grave et compassé, alléguait au sujet de son ami; mais quel n'aurait été son plaisir, s'il eût pu prendre connaissance d'un volume qui, malheureusement pour lui, ne parut que quelques années après sa mort : *les Mémoires de la vie du comte de Grammont?* On se rappellera peut-être l'endroit de ce livre si spirituel où il est fait mention de Sylvius; c'est quand il s'agit des filles d'honneur de la reine d'Angleterre, Catherine de Bragance, parmi lesquelles il y avait deux Françaises, placées à la cour sur la recommandation de la reine mère, et dont l'une,

[1] *Journal de Constantin Huygens fils,* publié en hollandais par la Société historique d'Utrecht, 1877, t. II, p. 2.

Mlle de La Garde, était, au dire de l'auteur, « une petite mauricaude, qui s'entremettoit des affaires de ses compagnes » et qui « n'avoit ni assez de vices ni assez de vertus pour être chassée de la cour ou pour y rester », de sorte que « Dieu sait ce qu'elle seroit devenue, si le seigneur Sylvius, personnage qui n'avoit rien de ce que promettoit le nom romain qu'il avoit adopté, n'eût aussi pris pour femme l'Infante de La Garde[1] ».

Ces différentes citations pourraient donner lieu de supposer que sir Gabriel de Sylvius était en effet un homme assez ridicule, prêtant aux plaisanteries de son entourage, s'il n'était évident que la cour des Stuart ne l'aurait certainement pas employé pendant de longues années dans des négociations délicates et surtout qu'elle ne l'aurait pas choisi pour la servir près d'un prince comme Guillaume III, qu'elle craignait et détestait, mais avec lequel il lui importait de garder toujours les apparences d'une étroite liaison, si sur ce terrain glissant Sylvius n'avait su rendre de sérieux services; et comme, d'autre part, il fut honoré, du moins pendant une partie de sa vie, de la confiance et même de l'amitié du prince d'Orange, qui d'ordinaire n'était pas prodigue de ces sentiments, cette circonstance semble indiquer que l'homme n'était nullement dénué de valeur personnelle. Il peut donc paraître intéressant d'examiner de plus près ce qu'était réellement ce Sylvius, dont, d'ailleurs, la carrière a été assez étrange.

Enfant du Midi, dont toute sa vie durant il semble avoir gardé la volubilité et l'accent[2]; élevé en Hollande, qui à cette époque

[1] Il n'est pas exact de dire que Sylvius avait « pris » son nom, puisque son père le portait également. — V. de La Pise, *Tableau de l'histoire de princes et principautés d'Orange*, fol. 875, 876 et 887, de même que son frère, qui fut avocat général à Orange. — V. comte de Pontbriand, *Histoire de la principauté d'Orange*, p. 203.

Quant à l'orthographe du nom, nous avons cru devoir adopter celle de la signature même de Sylvius, qui n'omet jamais la particule, négligée d'ordinaire en Hollande et en Angleterre.

[2] Le style exubérant des dépêches de Sylvius est comme un reflet de la volubilité de sa langue, tandis que sa prononciation provençale semble indiquée par certaines particularités de son orthographe, comme « esti-

était un centre de culture intellectuelle, passé ensuite au service de l'Angleterre, dont il fit sa seconde patrie, ce fils de pasteur, devenu homme de cour et diplomate, offre un exemple de plus de ces existences bizarres, telles qu'on en rencontre tant dans l'histoire politique de l'Europe aux dix-septième et dix-huitième siècles.

I

Sylvius était originaire de la principauté d'Orange, où son père était ministre de l'Église réformée; mais dès sa jeunesse il quitta le sol natal pour entrer à la Haye dans les pages du prince Frédéric-Henri [1]. Il figura ensuite en qualité de gentilhomme dans la maison de Guillaume II d'Orange [2], après la mort prématurée duquel il resta au service de sa veuve, la Princesse Royale, fille du roi d'Angleterre. A cette époque, il était connu à la Haye comme « domestique bien voulu et considéré » de cette princesse [3], qui, en 1660, lors de la restauration des Stuart, chercha l'occasion de lui donner un témoignage de sa bienveillance. A

puler, escrupule », « Espando » pour Spandau, la célèbre forteresse prussienne, « quêque » pour quelque, etc.

[1] Dans le *Journal de Huygens*, il est fait mention, au 22 octobre 1680, d'une historiette de Sylvius, se rapportant au temps où il était page.

[2] *Mémoires de Hollande* (éd. de 1678, p. 30). D'après ces Mémoires — qui sont loin d'être véridiques, mais dans lesquels figurent des personnages vivants — le prince Guillaume II aurait, peu avant son attentat sur Amsterdam, envoyé MM. Sylvius et Deschamps à l'intérieur de la ville pour examiner la hauteur des eaux, et ceux-ci auraient rapporté qu'il n'y en avait pas assez pour remplir les fossés, voire pour inonder les alentours. Deschamps était un écuyer du prince.

Il est assez singulier de ne pas rencontrer une seule fois le nom de Sylvius dans un journal très détaillé, tenu par le maître d'hôtel de la princesse royale d'Orange, relativement à la mort du prince et aux événements suivants, et qui a été publié par la Société historique d'Utrecht, dans sa *Chronique*, année 1868, p. 541-647. Il se peut que Sylvius ait été chargé d'aller notifier le décès dans une cour étrangère, ce qui expliquerait le silence de ce journal.

[3] *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, publ. par M. Groen van Prinsterer, deuxième série, tome V, p. 185. — Lettre de M. de Thou, ambassadeur de France à la Haye, au cardinal Mazarin, du 24 octobre 1658. Le 15 juillet 1660, M. de Thou transmettait à Paris des nouvelles reçues en confidence de Sylvius, *ibid.*, p. 198.

l'appui d'une recommandation du roi son frère, qui, sur l'invitation des états généraux, venait de passer par la Haye pour aller reprendre possession de sa couronne, elle fit demander au grand pensionnaire de Witt d'accorder à Sylvius une compagnie vacante. De Witt accueillit cette demande avec toute la déférence que la politique du jour exigeait; mais il sut bien éviter d'y donner suite[1]. Quelques mois après, Sylvius accompagna la princesse en Angleterre, lorsque, vers la fin de cette même année 1660, elle se rendit à la cour de son frère, où bientôt elle fut enlevée par la petite vérole aussi rapidement que le prince son mari l'avait été dix ans auparavant. Cette mort inattendue — la princesse n'avait pas trente ans — tomba comme un coup de foudre sur la tête du pauvre courtisan. « C'est une œuvre de charité de faire quelque chose pour lui, » écrivait de Londres au grand pensionnaire l'ambassadeur de Leurs Hautes Puissances, Louis de Nassau-Beverweert, car « il se trouve entièrement ruyné par la mort de sa maistresse et est en un estat qu'il ne sait où donner de la teste[2] ». Mais de Witt, tout en assurant que « dans toute occasion il offrirait la main à Monsieur Silvius », sut se dérober aux instances de l'ambassadeur : il n'y avait point de compagnie disponible, répondait-il, et s'il en venait à vaquer une, on ne pourrait pas écarter les officiers réformés, qui avaient obtenu des promesses formelles[3]. Sylvius par conséquent ne fut pas admis à porter les armes au service d'un gouvernement dont il ne tarda pas à devenir l'adversaire déclaré; il resta en Angleterre, se fiant probablement à la protection du roi, peut-être aussi à celle de l'ambassadeur, pour trouver un moyen de rétablir l'édifice de sa fortune. Effectivement, quelque temps après, le roi lui accorda une petite marque d'intérêt. Par lettres patentes,

[1] *Journal de Laurent Buysero*, chevalier, conseiller, greffier et secrétaire de S. A. le prince d'Orange, publié dans les *Contributions historiques de Jonkheer*, J. W. DE SYPESTEYN, I, p. 232 et 233 (20 et 21 juillet 1660).

[2] *Correspondance de Jean de Witt*, Grand Pensionnaire et garde des sceaux de Hollande et de Westfrise. (La Haye, 1725.) T. IV, p. 88. Lettre du 25 février 1661.

[3] *De Witt à Beverweert*, 4 mars 1661, *ibid.*, p. 91.

octroyées en août 1662, Sylvius obtint conjointement avec un ancien et fidèle serviteur de la maison royale, sir Nicolas Armorer, le privilège de « l'enregistrement des obligations des marchands de laine en Irlande [1] », emploi qui avait probablement été créé à leur intention, à titre de gratification, mais dont les profits ne paraissent pourtant pas avoir été considérables [2]. Aussi la situation de Sylvius semble être restée assez précaire, et certainement elle n'avait rien de brillant. On serait même tenté de croire qu'à cette époque il fut plus ou moins obligé de recourir à des expédients pour améliorer sa position. Ainsi, on trouve que, vers la fin de 1663, il s'intéressait au succès d'une « machine de poste » ou « chaise roulante », inventée en France pas le duc de Rôanne et qui était censée ne pouvoir verser, malgré la légèreté de sa construction [3]. Évidemment, il espérait faire une spéculation avantageuse en obtenant une patente pour l'introduction de ce véhicule en Angleterre, mais la même idée étant venue en même temps à sir Robert Moray, personnage bien connu dans le monde savant de l'époque, tous deux entamèrent à ce sujet une correspondance avec le célèbre Chrétien Huygens, qui demeurait alors à Paris. Celui-ci, qui semble avoir eu également quelque intérêt dans l'exploitation de la nouvelle invention, ne manqua pas d'en faire le plus grand éloge, vantant l'enthousiasme avec lequel la chaise roulante avait été adoptée à la cour de France; toutefois quelques perfectionnements paraissaient encore désirables avant

[1] Une copie de la patente octroyée à Armorer et Sylvius et quelques comptes rendus, relatifs aux années 1662 et 1663, sont conservés dans le manuscrit 417 C de la collection Rawlinson dans la *Bodleian Library*, à Oxford.

Voir aussi le *Calendar of State Papers*, Domestic Series, 1661-1662, p. 458, et le quatrième rapport de la Commission royale (anglaise) pour les *Manuscrits historiques*, partie I, manuscrits du très noble marquis de Bath à Longleat, p. 248.

[2] Ce qui paraît résulter d' « Une narration de nostre affayre d'Irlande », dressée par Sylvius et conservée dans le recueil-manuscrit D. 749 de ladite collection Rawlinson, p. 229. Un huitième de ces profits était prélevé pour la cassette royale.

[3] *Œuvres complètes* de Christian Huygens, publiées par la Société hollandaise des sciences, t. IV, p. 445, et V, p. 61.

d'en tenter l'introduction à l'étranger; mais dans l'intervalle la duchesse d'Orléans en envoya une en Angleterre, où elle ne répondit pas à l'attente. Le roi, en ayant fait l'essai, y trouva « quelques choses à redire », ainsi que Moray, désappointé, l'écrivait à Huygens; et la suite de la correspondance indique que, peu à peu, il fallut renoncer au projet d'exploiter l'invention. Sylvius, étant allé faire un voyage au pays natal, déclarait à son retour à Londres, en janvier 1665, que sur tout son trajet « du fond de la Provence », il avait été à même de constater que ces chaises n'étaient employées que par un nombre restreint de gens de condition, de sorte qu'il était bien à prévoir que leur usage ne deviendrait pas général et que l'affaire ne serait pas profitable. Depuis il ne paraît plus en avoir été question [1].

Mais il se peut aussi qu'il ait abandonné tout simplement son projet parce que la fortune lui souriait ailleurs; car, vers cette époque, il réussit enfin à obtenir une position qui devait le mettre au-dessus du besoin, en même temps qu'elle flattait ses goûts : il parvint à être nommé écuyer tranchant de la reine d'Angleterre [2], position qu'il consolida encore, quelques années plus

[1] C'est probablement aussi à Sylvius que se rapporte le passage suivant d'une dépêche de l'ambassadeur des Provinces-Unies en Angleterre à de Witt, du 5 septembre 1664 (Correspondance, t. IV, p. 347): « Un seigneur de la Haye, se trouvant actuellement ici et, en ce moment, sur son départ pour la France, très bien connu de vous, m'a parlé en termes généraux d'un individu, résidant ici et, à ce qu'il dit, bien intentionné envers nos compatriotes, lequel prétend posséder le secret d'une invention entièrement nouvelle de balles à canon, d'une violence extraordinaire et inouïe, qui s'enflamment dès qu'elles viennent à toucher; on pourrait, peut-être, s'en servir pour le service de notre patrie, mais si on désirait en faire l'essai en secret, avant de s'engager, il y devrait être procédé sans délai, de crainte qu'il pourrait surgir quelque difficulté de ce côté-ci, dans l'intention d'en faire usage pour le service du Roi, en cas de guerre; cependant, les deux personnes susdites ne veulent pas être nommées, du moins pour le présent. » L'affaire n'eut pas de suite, ainsi qu'il résulte des lettres subséquentes du 12 septembre 1664 et du 13 mars 1665. (*Ibid.*, p. 351 et 447.)

[2] *Carver to the Queen*. Des documents hollandais de 1666 le désignent, probablement par suite d'une méprise, comme appartenant au service des écuries de la reine. Dans une lettre du 8 juillet 1666, publiée dans le *Calendar of State Papers*, Domestic Series, 1665-1666, p. 511, il est parlé de lui simplement comme *M. Sylvius, who says he is the Queen's servant*.

tard, en épousant, ainsi qu'il a été dit plus haut, une Française attachée au service personnel de la reine, Mlle de La Garde[1]

Établi ainsi sur un pied honorable, Sylvius ne se laissa pourtant pas absorber entièrement ni par les devoirs de sa charge, ni par les distractions de la vie de cour; ses aspirations allaient bien au delà, il se sentait la vocation de la diplomatie.

II

Au moment où Sylvius revenait à Londres, la guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies était sur le point d'éclater, et de fait les hostilités avaient déjà commencé. Cette guerre était prévue depuis longtemps. Malgré l'accueil presque obséquieux que, lors de sa restauration, Charles II avait rencontré à la Haye, et qui avait été inspiré en réalité bien plus par une secrète appréhension des suites de son rétablissement que par le moindre sentiment de sympathie pour sa personne, les rapports n'avaient pas tardé à s'aigrir. Enfin, après de longues contestations, on en était venu aux mains, dès avant que l'Angleterre eût formellement déclaré la guerre à la République. Par cette guerre le jeune prince d'Orange, fameux depuis comme Guillaume III et âgé alors de quinze ans, se trouvait dans la plus fâcheuse situation : neveu du roi d'Angleterre, qui affectait d'appuyer ses intérêts, il était, par cette relation même, suspect au parti qui dominait en Hollande; les partisans du prince s'étaient flattés, au début de la guerre, qu'il pourrait être employé contre l'évêque de Munster,

[1] Elle était fille de Charles Peliott, baron de La Garde, et n'était pas demoiselle d'honneur, ainsi qu'on le pourrait croire, d'après les *Mémoires de Grammont*, mais simplement une des quatre « habilleuses » de la reine, ainsi qu'il est constaté dans une lettre de lord Cornbury à la marquise de Worcester du 10 juin 1662. (*Manuscrits de Sa Grâce le duc de Beaufort*, publiés, en 1891, par la Commission royale pour les manuscrits historiques, p. 53.) Mariée en 1669, elle doit être morte peu après, puisqu'en septembre 1670 une autre Française, Mme Henriette de Bordes d'Assigny, était nommée habilleuse et femme de chambre de la reine, en remplacement de feu lady Sylvius. (*Calendar of State Papers*, Domestic Series, 1670, p. 437.)

qui faisait cause commune avec l'Angleterre et préparait une attaque sur la frontière orientale du pays; mais cet espoir avait été déçu. Sûr d'être soutenu par le roi de France, le parti des de Witt refusa inexorablement d'écouter les instances des Orangistes; il songea même, prétend-on, à forcer le prince à s'éloigner pendant la durée de la guerre, puis, se ravisant, il en vint à traiter en petit garçon celui que ses adhérents avaient désiré investir du commandement d'un corps d'armée : au mois d'avril 1666, Guillaume d'Orange était déclaré « Enfant de l'État ». Par l'effet de cette singulière adoption, le prince se trouvait livré entièrement en la puissance du Grand Pensionnaire et du parti gouvernant, et ceux-ci ne manquèrent pas de lui faire sentir bientôt tout le poids de leur autorité, en renvoyant sans merci de son entourage tous ceux qui étaient censés avoir des inclinations anglaises [1]. Or, parmi les motifs qui avaient donné lieu à cet acte de rigueur, il faut compter sans nul doute les sourdes menées d'un « gentilhomme arrivé d'Angleterre » qui, dans l'arrière-saison de 1665, pendant une absence temporaire de de Witt, qui se trouvait sur la flotte, était venu à la Haye pour sonder secrètement les partisans du prince sur la possibilité d'obliger le gouvernement de la République à entrer dans des négociations de paix. Ce mystérieux émissaire n'était autre que Sylvius, qui, sans aucun doute, avait dû l'honneur d'être désigné pour cette mission à ses anciennes relations avec le monde de la Haye, où d'ailleurs il ne courait aucun risque à se rendre, puisqu'il n'était point sujet anglais.

Le poste de secrétaire d'État pour les affaires étrangères de l'Angleterre était rempli à cette époque par sir Henry Bennet, mieux connu sous le titre qu'il porta depuis de comte d'Arlington et qui, au beau milieu de la guerre, épousa, au printemps de 1666, une Hollandaise, Mlle de Nassau-Beverweert, la fille

[1] Dès le 3 avril 1666, le Grand Pensionnaire écrivait à un de ses beaux-frères, à Amsterdam, qu'il serait nécessaire d'éloigner du prince d'Orange tous ceux qui tenaient le parti de l'Angleterre, « surtout ceux qui sont dans la dépendance du roi de la Grande-Bretagne ou qui entretiennent quelque correspondance avec les ministres de Sa Majesté. » (Recueil des minutes de Jean de Witt, aux Archives de l'État, la Haye.)

de l'ancien ambassadeur des Etats Généraux à Londres, qui s'était intéressé au sort de Sylvius après la mort de la princesse d'Orange. Tout porte donc à croire que c'est par l'influence des Beverweert que l'attention du secrétaire d'État avait été fixée sur la personne de Sylvius [1] et sur le parti qu'on pouvait tirer de ses services.

Arlington et lui avaient à la Haye un ami commun, Henry de Fleury de Culan ou de Coulant, seigneur de Buat, Français de naissance, qui, en même temps que Sylvius, avait été page et gentilhomme du feu prince d'Orange et qui était resté ensuite dans la maison du jeune prince [2]. Le sire de Buat était un brave militaire, vaillant à la guerre, dans laquelle il avait su se distinguer, mais irréfléchi et hâbleur, conspirant bruyamment pour former, dans l'intérêt du prince, une société dite « des Bons Amis »; piètre politique et grand buveur; en somme, fort peu propre à conduire une intrigue délicate, dans laquelle un plus habile que lui aurait pu se compromettre, et dans laquelle il fit pis encore, puisqu'il s'y perdit. C'est à lui qu'à titre d'ancien camarade Sylvius s'adressa. Se trouvant en France dans l'automne de 1665, Buat y reçut une lettre de lui, protestant de l'inclination que le roi d'Angleterre avait pour la paix. Buat jugea de son devoir de communiquer le contenu de cette lettre au sieur van Beuningen, qui était alors en mission extraordinaire de la part des États Généraux près la cour de Versailles. Mais van Beuningen rejeta cette ouverture, qui ne pouvait que contrarier sa négociation, puisqu'il était précisément venu pour persuader Louis XIV qu'aux termes des traités existants il était obligé de secourir la République et de se joindre à elle dans sa guerre contre l'Angleterre [3].

[1] Trente ans plus tard, sur la fin de sa vie, Sylvius entretenait encore des rapports très intimes avec cette famille, ainsi qu'il résulte du *Journal de Huygens*.

[2] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, I, p. 780; Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, livre XVe (éd. de 1866, III, p. 255 et suiv.); *Mémoires du comte de Guiche* (Londres, 1744), p. 202 à 257. — V. aussi Lefèvre Pontalis, *Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande*, t. I, ch. vi, p. 389-403.

[3] Déposition de Buat du 13 septembre 1666, dans le dossier de son affaire,

Sylvius cependant ne se laissa pas décourager. Au mois de novembre, il traversa la mer en personne pour faire connaître confidentiellement à ses amis de Hollande combien le roi Charles inclinait à la paix, et comment il désirait qu'il pût lui être envoyé quelque négociateur, pour s'entendre en secret sur les clauses dont il serait possible de tomber d'accord. Il allait même jusqu'à désigner à cet effet M. de Beverningh, un des diplomates les mieux connus de l'époque et qui passait alors pour se ranger du côté des Orangistes. Après s'être déchargé de cette commission, qui certes, hormis peut-être pour M. de Beverningh, n'avait rien de très compromettant, Sylvius retourna en Angleterre, d'où il revint ensuite au mois de février 1666, cette fois-ci porteur d'une lettre de lord Arlington, contenant des indications un peu plus précises sur les conditions auxquelles l'Angleterre pourrait promettre la paix. Mais, dans l'intervalle, il s'était produit un événement important. Van Beuningen avait gagné sa partie : dans le courant de janvier, la France avait ouvertement déclaré la guerre aux Anglais. Désormais toute tentative de rapprochement avec l'Angleterre prenait le caractère d'un manque de foi vis-à-vis du roi de France.

Pour parer à ce danger, il semblait prudent de se munir de l'autorisation du Grand Pensionnaire lui-même pour la continuation des pourparlers. Soit de son propre chef, soit sur le conseil de Sylvius, peut-être aussi tout simplement parce que la chose commençait à s'ébruiter, Buat alla, après le départ de Sylvius, trouver de Witt et lui fit part des propositions formulées par lord Arlington. De Witt, bien qu'il semble avoir reçu cette communication avec une hauteur assez marquée, jugea néanmoins devoir à son tour se faire autoriser par les États à renseigner officieusement le négociateur improvisé sur les conditions de paix que la République entendait obtenir. Puis, il s'ouvrit de l'affaire au comte d'Estrades, l'ambassadeur de Louis XIV, et en écrivit à

faisant partie des « Papiers criminels de la Haute-Cour de Hollande », déposés aux Archives de l'État à la Haye.

van Beuningen[1]. Il est toutefois assez à remarquer qu'il ne confia pas à ce dernier que le roi d'Angleterre avait déjà exprimé le désir de recevoir Beverningh ; on ne connut cette particularité à Versailles que par la voie de d'Estrades, tandis que Beverningh, de son côté, s'empressait de protester à de Witt qu'il était entièrement en dehors de l'intrigue dans laquelle on cherchait à l'impliquer[2]. Quant à Sylvius, de Witt, de concert avec d'Estrades, chargea Buat de lui mander que non seulement les ouvertures qu'il avait transmises étaient « trop générales, obscures et ambiguës » pour pouvoir servir de base à une négociation sérieuse, mais que, comme le roi d'Angleterre ne l'ignorait pas, « la présente guerre était devenue, par la déclaration du roi de France, une guerre en commun, » de sorte que le roi Charles ne pourrait faire mieux, pour prouver la sincérité de ses intentions et témoigner qu'il ne visait pas à fomenter une séparation entre la France et la République, « que de faire adresser dorénavant de semblables ouvertures aux deux alliés simultanément, afin de faire diriger ainsi l'affaire à bonne fin par un commun accord..... » A Londres, on ne se laissa pas rebuter par cette réponse passablement ironique ; mais, immédiatement après son retour, Sylvius expédia à Buat une lettre, dont le contenu, arrêté soigneusement entre le secrétaire d'État et le roi lui-même, portait que dans une affaire de nature aussi délicate, Sa Majesté ne pouvait se risquer à aller plus loin sans avoir entendu son con-

[1] *Correspondance de Jean de Witt*, t. II. Lettres à M. van Beuningen, ministre extraordinaire à la cour de France, des 15 et 25 février 1666 (p. 184 et 191), et réponse de van Beuningen du 5 mars suivant (*ibid.*, p. 205). La partie de cette correspondance qui se rapporte aux lettres échangées par le Grand Pensionnaire avec les représentants diplomatiques des Provinces-Unies en France a été traduite en français et publiée par « les Janssons-Waesberge » à Amsterdam en 1725. Les lettres citées s'y trouvent aux p. 311, 322 et 328 du troisième volume.

Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades, etc. (Londres, 1743), t. IV, p. 122 et 146. — Lettres de d'Estrades au roi du 18 et du 25 février 1666.

[2] D'Estrades au roi, 25 février 1666 (t. IV, p. 146). Néanmoins Sylvius doit avoir eu pour le moins une entrevue avec Beverningh, ainsi qu'il résulte de la déposition de Buat, du 23 août.

seil [1]. Conformément à ses engagements envers de Witt, Buat lui soumit cette lettre, de même que plusieurs autres, qu'il reçut vers la mi-avril, tant de lord Arlington que de Sylvius. Le contenu de ces dernières pièces sembla assez important pour que le Grand Pensionnaire fît poser à Louis XIV la question, « s'il ne serait pas opportun de tâcher de pénétrer, de manière ou autre, les véritables sentiments du roi de la Grande-Bretagne, soit en envoyant des deux côtés quelqu'un à Londres, sous prétexte de traiter d'un échange de prisonniers, ou de telle autre manière que le roi jugerait convenable ; car, » ainsi poursuivait de Witt, « dans le cas où l'intention du roi de la Grande-Bretagne serait sincère et que voyant la force des alliances formées par cet État contre lui, il désirerait sérieusement sortir de la guerre, il pourrait en résulter un acheminement à une négociation au principal et peut-être ensuite une bonne paix ; et pour autant que l'intention dudit roi ne serait pas sincère, comme il semble apparent, on aurait, dans tous les cas, rompu par ce moyen le dessein principal, qu'il aurait secrètement en vue, savoir d'irriter les sentiments du public et peut-être aussi de quelques régents faibles et ignorants contre ceux, » c'est-à-dire contre de Witt lui-même et son frère, « à qui on attribue la majeure direc-

[1] D'Estrades au roi, 18 mars 1666 (t. IV, p. 171). « M. de Witt... m'a dit que Silvius, qui est celui qui avoit apporté à Buat la lettre de mylord Arlington, a écrit audit de Buat qu'il étoit de retour à Londres, qu'il a parlé deux fois au roi d'Angleterre, qui lui a dit qu'il feroit assembler son conseil, la résolution de cette affaire étant fort délicate. » Ce sont les propres termes de la lettre. Apparemment, il s'agit de la lettre de Sylvius, du 23 février, qui fait partie du dossier. Mais par le même courrier, Buat paraît avoir reçu encore une autre lettre, restée secrète, dont il est fait mention dans le quatrième rapport de la Commission royale pour les manuscrits historiques, — documents provenant de sir Henry Coventry, actuellement du très noble marquis de Bath à Longleat. (Partie I, p. 229.)

Au 25 février 1665 (d'après le vieux style, 1666 nouveau style), projet complet d'une lettre de Sylvius à Buat, dressé en présence de lord Arlington et sous sa direction. Autre projet d'une deuxième lettre. Raisons pourquoi il est de l'intérêt de Sa Majesté de presser les Hollandais à une prompte résolution (une page). La pièce finit : « L'épidémie qui règne à Amsterdam présente un avantage qu'il ne faut pas négliger. » Notes en français, couchées par écrit, à l'intention d'être remises à Sylvius, mais qui ont été retirées et remplacées, le lendemain, par d'autres que le roi a données à Sylvius.

tion dans le gouvernement et à qui on reproche de ne pas désirer la paix avec l'Angleterre [1]. »

Mais le roi de France ne désirait pas cette paix non plus. Au contraire, sa politique tendait à exciter les deux parties l'une contre l'autre, dans l'espoir manifeste que l'épuisement mutuel de leurs forces profiterait à sa propre puissance. Par conséquent, il rejeta du haut de sa grandeur la proposition du Grand Pensionnaire, qu'il n'avait pas reçue sans surprise, disait-il, et qu'il jugeait bien au-dessous de sa dignité. En même temps, il cherchait à piquer le sentiment d'honneur de de Witt en lui conseillant de faire témoigner au roi d'Angleterre toute son indignation « de ce qu'on pût croire les États capables d'une aussi grande infidélité que serait sans doute celle d'envoyer traiter de la paix par des voies souterraines, sans le sçu et l'agrément de leur allié... La seule pensée qu'on en avait eue en Angleterre devait être considérée comme injurieuse pour les États [2] ». Le conseil était catégorique, mais de Witt se garda bien de le suivre. D'ailleurs, la belle saison allait revenir, et les flottes des puissances belligérantes se préparaient à reprendre la mer. Celle de France seule resta dans le port jusqu'en automne; mais entre Anglais et Hollandais la lutte recommençait plus sanglante, plus âpre que jamais, aboutissant enfin à une de ces batailles gigantesques, prolongées pendant plusieurs jours consécutifs, telles que les guerres maritimes de notre époque ne les connaissent plus. Mais dans cette terrible rencontre la victoire resta indécise : aucun des deux adversaires ne s'avouait vaincu; aussitôt que leurs flottes seraient remises en état, tous les deux se promettaient de renouveler l'attaque.

En ce moment d'arrêt Sylvius reparut. Sans s'aventurer jusqu'à la Haye, il sut arranger à Anvers une entrevue avec Buat, qui s'y rendit, ainsi qu'il en convint plus tard, muni d'un projet composé par certains de ses amis, et qui devait être sou-

[1] De Witt à van Beuningen, 15 avril 1666. (*Corresp.*, t. II, p. 256. Éd. française, t. III, p. 397.)

[2] Le roi à d'Estrades, 23 avril 1666 (t. V, p. 247 et 248).

mis au roi d'Angleterre pour lui servir de modèle d'une lettre à adresser « en termes civils » aux États généraux, afin de leur faire savoir que, s'ils voulaient lui envoyer quelqu'un pour lui proposer une place où on pourrait traiter de la paix, il y consentirait volontiers [1].

Ce projet toutefois resta inutile; dès avant que Sylvius eût pu le remettre à sa destination, la flotte anglaise était sortie une deuxième fois; puis, dans un nouvel engagement, aux premiers jours d'août, la fortune se prononça pour elle : la flotte des États eut le dessous, l'amiral de Ruyter dut se retirer devant l'ennemi [2].

Ce revers fut suivi d'une violente commotion en Hollande. Le lieutenant-amiral Tromp, partisan déclaré de la maison d'Orange, accusé par Ruyter de ne pas avoir fait son devoir, fut destitué au grand scandale de ses amis; l'effervescence devint générale: ce qui était appelé « la cabale », en faveur du Prince, prit tout à coup des proportions inquiétantes. Une révolution, visant un changement radical dans la forme du gouvernement, allait éclater; à moins de sévir, le Grand Pensionnaire ne resterait pas maître du terrain. Dans ces jours de tension, Buat, un matin, vint trouver de Witt pour lui remettre de nouvelles lettres d'Arlington et de Sylvius. Cette visite amena la catastrophe.

Dès le début de son intrigue, Buat avait été averti sérieusement du péril auquel il s'exposait : d'Estrades lui avait fait promettre de rompre une correspondance qui ne pouvait être que désagréable, « au roi son maistre et qui étoit extrêmement suspecte aux Estats », tandis que la princesse douairière d'Orange, la grand'mère de Guillaume III, lui avait également fait représenter

[1] D'après un résumé, joint au dossier, des dépositions faites par Buat, le 20 août.

[2] Arlington écrivait peu après à Temple, qui était résident d'Angleterre à Bruxelles : « Nous ne saurions, non plus, nous persuader qu'un coup de désespoir les pût obliger (les Hollandais) à en venir encore une fois aux mains avec notre flotte qui les a battus depuis si peu de temps. Cependant les nouvelles que le sieur Silvius nous a apportées, et celles que vous nous avez écrites par lui sur ce sujet, semblent nous porter à le croire. » (27 août 1666. Lettres du comte d'Arlington au chevalier Temple, 1701, p. 126.)

le danger qu'il pourrait courir en s'attirant le déplaisir de Louis XIV. Mais Sylvius, dans une lettre à Mme de Buat, avait dissipé ces alarmes, qu'il traitait de chimériques [1], et Buat évidemment ne demandait qu'à être encouragé. Il avait ses griefs personnels : il était du nombre de ceux que les tuteurs du prince avaient congédiés de sa maison, et certainement le désir de venger cet affront l'avait excité à travailler à la perte du parti des États. Ce sentiment, ainsi que les avantages de position et de fortune qu'il comptait retirer de son dévouement à la cause du Prince, l'entraînèrent bien loin au delà des bornes de la prudence la plus ordinaire. Sous le couvert de la correspondance à laquelle de Witt l'avait autorisé et dont il s'était engagé à lui donner communication, il n'avait pas tardé à en entamer secrètement une autre, bien plus dangereuse, frisant la haute trahison, et qui le perdit. Lorsque, dans la matinée du 15 août, il remit à de Witt les pièces destinées à être vues de celui-ci, il y joignit étourdiment une lettre de Sylvius portant l'inscription compromettante : « pour vous mesme, » puis, après s'être aperçu de sa méprise, au lieu de se sauver sans délai, il eut l'insigne naïveté d'aller redemander cette lettre au terrible Grand Pensionnaire [2]. Mais de Witt en avait déjà pris connaissance, et le contenu lui en semblant « d'ingrédients très critiques », il s'était empressé d'en faire part aux États, qui n'en avaient été pas peu « scandalisés ». Dans cette malheureuse lettre, Sylvius racontait les difficultés qu'il avait éprouvées à rentrer en Angleterre, où les ports étaient

[1] Lettre du 9-19 mars 1666, jointe au dossier, et publiée par feu le professeur Fruin dans son article « le procès de Buat » dans les *Contributions pour l'histoire et l'archéologie nationales*. Troisième série, tome I, p. 8.

[2] Lettres de de Witt à van Beuningen du 19 et du 26 août et réponse de van Beuningen du 3 septembre. (*Correspondance*, t. II, p. 325, 329, 342. Éd. française, t. III, p. 542, 549 et 560.) D'Estrades à Lionne 19 août et au roi 26 août (t. IV, p. 420, 430). — V. aussi les lettres adressées par de Witt, les 20, 24 et 30 août 1666, au prince d'Orange et à la princesse douairière, publiées par M. Combes, d'après les minutes déposées aux Archives de l'État à la Haye, dans la *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. *Mélanges historiques*, t. I, Paris. Imprimerie nationale, 1873, p. 273-276.

tenus fermés, et s'étendait longuement sur ce qu'il y aurait à faire en Hollande pour faire triompher le parti de la paix : l'existence d'une vaste conspiration pour forcer la main au gouvernement était clairement démontrée, et la lettre finissait par une demande de renseignements authentiques sur les pertes encourues dans la dernière bataille navale, dont assurément on ne manquerait pas de déguiser l'importance. On devine le reste : sur cette pièce accablante Buat fut arrêté, ses papiers furent saisis et examinés. Au commencement pourtant, on ne découvrit pas grand'chose ; mais il y avait des lettres au directeur des postes à Anvers, constatant que par chaque ordinaire Buat avait fait passer des lettres en Angleterre ou en avait reçu de ce pays : il est vrai que toute cette volumineuse correspondance avait disparu, mais cette circonstance ne faisait qu'aggraver les soupçons à la charge du prisonnier : dans tous les cas, il lui avait été envoyé d'Angleterre bien plus de lettres qu'il n'en avait montré à de Witt. Enfin, en cherchant bien, on finit par mettre la main sur la minute d'une lettre adressée à lord Arlington et dont la teneur parut plus grave encore que le contenu de celle de Sylvius, puisqu'elle prouvait manifestement comment, dans la pensée des conspirateurs, la conclusion de la paix devait profiter à l'avancement du jeune prince. « Cher Milord, » y était-il dit, « il faut que vous sçachiez que nous avons fait un grand parti pour *la paix* [1], et par conséquent pour mon petit Maistre, qui l'emporte de haute lutte sur l'autre party qui a tousjours regné par cy devant..... Je vous laisse à penser quand la paix sera faite en quel bon estat Sa Majesté et mon petit Maistre sera icy, où, je dis encore qu'il » — c'est-à-dire Charles II — « sera le plus grand Roy du monde ; mais si les honnestes gens voyent un refroidissement pour la paix, asseurez-vous, cher Milord, que tout le monde icy unanimement défendront leur patrie jusques au dernier point ;

[1] La rature se trouve dans la minute originale, qui, ayant été saisie, a été déposée dans le dossier ; et on ne manqua pas d'interroger Buat sur la portée de cette correction. Le texte de cette minute, ainsi que celui de la lettre de Sylvius, inscrite « pour vous mesme », a été publié à plusieurs reprises, mais toujours inexactement.

et si le malheur (après avoir sacrifié tout) les met à l'extremité, ils chasseront asseurément mon petit Maistre et se donneront à la France..... Je vous conjure encore, cher Milord, de bien asseurer le Roi que s'il ne fait la paix, que mon Maistre est entièrement abismé. »

Certes, l'envoi en temps de guerre d'un pareil message au principal ministre de la puissance ennemie ne pouvait être considéré que comme constituant un crime capital; en outre, les aveux de l'infortuné vinrent compléter bientôt ce qui pouvait manquer encore à l'évidence de sa faute ; mais en même temps on put se convaincre qu'il n'avait été qu'un instrument entre les mains d'autres plus habiles que lui et que la justice ne pouvait atteindre. Le Grand Pensionnaire, toutefois, ne se laissa pas toucher par cette considération. Aucune des hautes influences qui s'interposèrent en faveur de Buat ne parvint à désarmer son courroux contre celui qui avait osé menacer son autorité et qui, convaincu d'avoir « voulu faire la paix sans la participation des États et sans la France », dut payer cette témérité de sa vie. Louis XIV s'étant montré inquiet des avances faites par l'Angleterre à la Haye, la condamnation de Buat servit de gage pour dissiper les alarmes du puissant allié. Ainsi la tête d'un gentilhomme français tomba, sacrifiée au roi de France. Celui-ci se tint pour satisfait, d'autant plus que cette exécution pouvait passer pour un défi jeté au roi d'Angleterre [1] ; mais en Hollande, où la cause pour laquelle le malheureux s'était perdu, excitait de nombreuses sympathies et où, d'ailleurs, Buat était suffisamment connu, personne ne put croire qu'un homme comme lui — à qui de Witt

[1] Voir ce que Samuel Pepys écrivait dans son journal, le 8 octobre 1666. D'ailleurs, de Witt savait parfaitement que le roi d'Angleterre « honorait de son affection » M. de Buat, comme étant de ceux que la défunte princesse royale avait placés près de son fils, ainsi qu'il l'écrivait, le 27 mai 1663, à lord Clarendon, dans une lettre publiée par M. Combes, dans les *Mélanges historiques*, p. 232. En outre, on trouva parmi les papiers de Buat, et on joignit aux pièces du procès un billet autographe de Charles II, daté de « Londres, ce 25 mars 1664 », et adressé « pour Buat », ainsi que l'expédition d'un acte du 23 septembre 1663, lui assurant une pension annuelle de cinq cents livres.

même avait dû recommander la discrétion et la modération dans ses discours, surtout lorsqu'il serait après boire — aurait réellement pu mettre en danger la sécurité de l'État. La sévérité de la sentence y causa une douloureuse consternation; le parti Orangiste resta atterré, et généralement la rigueur du châtiment de Buat y fut attribuée à la rancune personnelle du Grand Pensionnaire, dépité plus encore qu'effrayé d'avoir failli être joué par un pareil personnage[1]. Certainement cette appréciation n'avait rien de flatteur pour le caractère de de Witt, mais pourtant elle semble trouver sa confirmation dans le langage de cet homme d'État, puisque, à peine six mois plus tard, lui-même, dans une lettre à van Beuningen[2], qualifiait de « sottes » les ouvertures faites naguère par Sylvius et Buat.

III

L'issue tragique de la première affaire dans laquelle Sylvius avait été employé n'arrêta pas l'essor de sa carrière; il se peut même que le bruit fait à la Haye du péril que Buat avait failli

[1] Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans un examen de l'attitude prise par le Grand Pensionnaire dans l'affaire de Buat. Il suffira de faire observer qu'à cette époque il semble qu'on se plaignait généralement de la dureté avec laquelle la justice était exercée en Hollande; ce qui était attribué à la circonstance, qu'à défaut d'un stathouder, il n'y avait personne qui pût exercer le droit de grâce. Dans le cours du procès, on remarque, d'ailleurs, des particularités bien étranges et qui, de nos jours, feraient insister sur une « revision »; tel, par exemple, l'échange de vues entre les juges et l'ambassadeur de France (d'Estrades au roi, 25 octobre 1666, t. IV, p. 560), et l'ingérence des États (*ibid.*, p. 486). Dans le dossier de l'affaire, on rencontre un extrait de la dépêche de van Beuningen du 3 septembre (*Corresp.*, t. II, p. 342. Éd. fr., t. III, p. 563) communiqué sans aucun doute pour faire impression sur les juges. De Witt, cependant, paraît avoir cherché à sauver les apparences, en se tenant à l'écart; car il résulte du recueil de ses minutes, qu'il s'absenta de la Haye pendant le cours de l'instruction, depuis la fin d'août jusqu'au 9 septembre, et que le 27 il quitta la ville, de nouveau, pour se retirer sur la flotte, aux embouchures de l'Escaut, d'où il ne revint que le 14 octobre, trois jours après l'exécution de Buat. Plusieurs des lettres qu'il écrivit alors, relativement à l'affaire, ont été publiées par M. Combes dans les *Mélanges historiques*.

[2] 12 mai 1667. *Corresp.*, t. II, p. 495. Éd. fr., t. IV, p. 134.

attirer sur la République servît à grandir la réputation de son correspondant. Ainsi, le malheur de l'un aurait contribué à l'avancement de l'autre, et dès lors Sylvius devint un personnage en vue à la cour d'Angleterre. Les Mémoires de l'époque le citent comme vivant alors dans la meilleure société[1] et appartenant, à ce qu'il semble, à l'entourage habituel de lord Arlington, qui, ainsi que Macaulay nous le dépeint, se plaisait à avoir un grand nombre d'officieux à sa suite. Dans ce nombre Sylvius sut se faire distinguer; dès la fin de 1668, Arlington le désigna pour la première mission publique à l'étranger.

Dans l'intervalle d'importants changements s'étaient produits sur le terrain politique. La paix des Provinces-Unies et de la France avec l'Angleterre avait été signée à Breda pendant l'été de 1667, et, immédiatement après, les États généraux s'étaient vus obligés de se tourner contre leur allié de la veille, qui, sous un prétexte spécieux, envahissait les Pays-Bas espagnols. Pour arrêter les progrès inquiétants de la France, de Witt s'assura du concours de l'Angleterre et de la Suède. Cependant il resta douteux pendant quelque temps si l'Angleterre se laisserait réelle-

[1] *Mémoires de John Evelyn Esq.*, publiés en 1827, par William Bray; *Journal*, 2 décembre 1666.

La situation financière de Sylvius ne semble pourtant pas avoir été brillante ; par décret du 16 février 1667, le roi lui abandonnait, à titre de gratification, le produit d'un héritage échu à la couronne et, trois mois après, il sollicitait, de moitié avec Evelyn, un privilège de quatorze ans pour l'exploitation d'un four à briques de leur invention. (*Calendar of State Papers*, Domestic Series 1666-1667, p. 519 et 1667, p. 67). L'idée de s'occuper de la fabrication de briques a dû être suggérée à Sylvius et à Evelyn par un Hollandais, le sieur Kievit, beau-frère de Tromp, et appartenant à la magistrature de Rotterdam, lequel, ayant été compris dans la conspiration de Buat, avait réussi à fuir en Angleterre. Dans le journal d'Evelyn, il est souvent question de ce Kievit, que le roi d'Angleterre créa chevalier, peut-être moins pour ses mérites, que pour narguer le Grand Pensionnaire, qui ne voulut jamais lui accorder son pardon et, au dire de lord Arlington, le refusa même d'une manière peu civile envers le roi. (*Lettre du comte d'Arlington*, t. I, p. 454.) Quant aux relations de Sylvius avec Kievit, l'ambassadeur des États généraux mandait le 4 décembre 1667 à de Witt : « Et Sylvius est venu aussi me dire avec beaucoup d'assurance qu'il n'avait jamais connu Kievit avant de l'avoir rencontré à Anvers, lorsqu'ils allèrent fortuitement ensemble en Angleterre. » (*Corresp.*, t. IV, p. 548.)

ment engager dans une alliance avec la République, et si son véritable dessein ne serait pas plutôt d'exciter les Hollandais contre la France, quitte à les abandonner ensuite au ressentiment de cette puissance. « J'ai été confirmé encore dans cette opinion, » mandait, le 6 novembre 1667, l'ambassadeur des États Généraux à Londres au Grand Pensionnaire [1], « par les discours que Monsieur Sylvius est dit avoir tenus à certain personnage » — Arlington? — « de ce que les Anglais avaient maintenant une belle occasion de nous laisser en guerre, sans qu'il leur en coûtât rien et de nous laisser consumer ainsi et de se venger de cette manière de nous..... » Mais, heureusement, l'intérêt bien entendu de l'Angleterre prévalut. Elle entra dans la Triple Alliance, qui imposa sa médiation au conquérant; la paix d'Aix-la-Chapelle vint arrêter Louis XIV au beau milieu de ses triomphes. Blessé plus encore dans son orgueil que dans ses intérêts, le roi jura de se venger; dans ce but, son premier soin fut de travailler à dissoudre la Triple Alliance, qu'à bon droit il considérait comme l'œuvre de Jean de Witt: et dans cette entreprise, il réussit rapidement auprès du roi d'Angleterre, qui ne se piquait guère de fidélité dans ses relations.

Les Provinces-Unies, cependant, n'étaient pas liées exclusivement avec l'Angleterre et la Suède; dès avant la conclusion de la Triple Alliance, elles s'étaient engagées, sous les auspices mêmes de la France [2], dans une quadruple alliance pour leur défense mutuelle avec le roi de Danemark, l'électeur de Brandebourg et les ducs de la maison de Brunswick. Évidemment, ce système d'alliances avec tant de puissances différentes présentait bien des côtés faibles, puisque non seulement presque toutes avaient des contestations entre elles, mais qu'en outre elles avaient pour la plupart quelque sujet de différend avec la République. Il ne devait donc pas être difficile de faire germer la discorde dans le sein de la quadruple alliance, et, sous prétexte de s'en rap-

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 518.
[2] MIGNET, *Introduction à l'Histoire de la succession d'Espagne*, t. I, p. 480

procher, le roi d'Angleterre, secrètement poussé par Louis XIV, entreprit d'en mettre la solidité à l'épreuve.

C'est à cette mission que Sylvius fut destiné; il s'agissait pour lui d'aller trouver l'électeur de Brandebourg, ostensiblement pour le complimenter sur le second mariage qu'il venait de contracter, et de l'inviter à une union plus étroite que par le passé avec l'Angleterre, en concourant au but pacifique de la Triple Alliance ; mais, en réalité, il devait s'assurer s'il n'y aurait pas moyen pour la France de gagner l'électeur. Celui-ci se trouvait alors sur les bords de la Baltique, à Kœnigsberg; rien de plus simple par conséquent pour Sylvius que de s'embarquer sur la Tamise et de faire le trajet par mer : mais ce n'est pas ainsi qu'on l'entendait à Londres : on désirait qu'il se rendît en premier lieu à la Haye, pour faire ensuite le voyage de Prusse par la longue route de terre. A la Haye, cependant, on ne se souciait guère de voir revenir l'affidé du parti Orangiste, qui avait été au fond de l'échauffourée de Buat, et que, maintenant, en sa qualité d'envoyé d'une puissance alliée près d'un autre allié, il faudrait encore recevoir avec les honneurs dus à son rang. Les objections qu'on se permit de soulever ne furent toutefois pas écoutées. « Vous ne devez pas permettre aux États, » écrivait Arlington le 27 novembre 1665 à Temple [1], qui avait échangé son poste de Bruxelles contre celui de la Haye, « d'avoir la délicatesse de trouver à redire au passage du sieur Sylvius sur leurs terres..., et vous pouvez assurer Mons. de Witt, lequel il aura ordre de voir, qu'il ne fera rien de mal à propos, par rapport aux affaires du prince, ni à aucune autre. » On pourrait lui opposer l'exemple du sieur Cunaeus, qui avait été secrétaire de l'ambassade des États généraux à Londres avant la guerre et qui, étant resté en Angleterre pour régler certaines affaires, avait été mis en prison, comme étant « incommode », ce qui pourtant ne l'avait pas empêché de reprendre ses anciennes fonctions, aussitôt après le rétablissement de la paix, sans que personne eût trouvé à y

[1] *Lettres du comte d'Arlington*, t. I, p. 449.

redire. L'argument semble avoir été sans réplique, puisque Sylvius — qui venait d'être créé chevalier[1], de sorte que dorénavant il allait être désigné comme sir Gabriel — arriva en effet dans le courant de février[2], porteur d'une lettre d'introduction, datée du 21 janvier 1669[3], dans laquelle Arlington priait Temple de vouloir bien, pour l'amour de lui, marquer « beaucoup d'amitié à ce gentilhomme, comme à un de ses meilleurs amis ». « Vous aurez la satisfaction en échange, » — ainsi se terminait la lettre, — « d'entretenir une personne très intelligente et très capable de vous rendre compte de l'état de nos affaires. » Arlington s'expliquait, d'ailleurs, avec une apparente franchise sur le but de la mission de Sylvius : « Il y avoit longtemps que le roi avoit destiné ce gentilhomme, le chevalier Sylvius, à être son envoyé extraordinaire à la cour de Brandebourg pour féliciter Son Altesse Électorale sur son mariage ; et comme Sa Majesté souhaitait que Son Altesse voulût concourir avec elle, la couronne de Suède et les États généraux, dans les résolutions qu'ils ont formées de maintenir la paix, sa dite Majesté a jugé cette occasion favorable pour lui en faire la proposition. » Puis, il continuait avec une feinte ingénuité : « Mais comme le poste où vous êtes vous peut fournir de meilleurs et de plus puissans arguments à l'égard de l'électeur que nous n'en saurions donner d'ici, le roi m'a ordonné de le recommander à Votre Excellence, afin que vous lui fournissiez toutes les lumières que vous pourrez sur ce sujet. » Dans la prévision que Temple ne manquerait pas de s'en ouvrir au Grand Pensionnaire, il ajoutait : « L'on laisse à votre

[1] Le 28 janvier 1669.

[2] Arlington à Temple, 16 février 1669. « Depuis ma dernière, j'ai reçu la vôtre du 19 (9?) par laquelle j'apprends l'arrivée de Mylord Carlille et de Mons. le chevalier Silvius en vos quartiers. » (*Lettres du comte d'Arlington*, t. I, p. 484.

[3] *Ibid.*, p. 475-477. Il résulte de deux annotations de Williamson, publiées dans le *Calendar of State Papers*, Domestic Series, octobre 1668-décembre 1669, p. 84 et 284, que Sylvius, après avoir pris congé du roi le 2 février, partit le lendemain, et qu'il lui avait été alloué deux cents livres sterling pour son équipage, et, hors les frais extraordinaires, trois livres par jour pour son entretien, dont trois mois payés d'avance.

discrétion à juger s'il est à propos de le communiquer à Mons. de Witt, puisque c'est une chose qu'il ne saurait manquer de recevoir de bonne part, et d'en être obligé à Sa Majesté. Cette occasion pourra pareillement donner lieu à ce gentilhomme de rendre visite à Mons. de Witt sur ce sujet, et de dissiper les ombrages qu'il peut avoir conçus autrefois de l'affaire du pauvre monsieur de Buat, qui a payé bien cher pour ses fautes, s'il en a commis. » Ensuite, une fois les rapports rétablis entre Sylvius et de Witt, le chevalier serait à même d'obliger le Grand Pensionnaire en servant sa politique. « Le roi souhaite aussi que vous l'instruisiez sur ce qu'il aura à dire à Son Altesse Électorale, à l'égard du prince d'Orange. Il porte une lettre du roi au prince sur ce sujet, pour faire voir à Son Altesse que Sa Majesté songe à elle. Vous l'instruirez pareillement de quelle manière il doit parler à la princesse (douairière d'Orange) et ensuite à l'électeur. »

Il serait curieux de savoir comment Sylvius se débrouilla à la Haye, comment il s'expliqua avec de Witt et s'il réussit à se raccommoder avec lui; comment le prince d'Orange et sa grand'-mère reçurent l'ancien serviteur de leur maison : malheureusement, il n'existe pas de données à ce sujet; seulement, on peut supposer que son séjour en Hollande se prolongea assez longtemps, puisqu'il n'arriva chez l'électeur que dans la deuxième moitié de juin. Sur cette dernière mission les détails ne manquent pas [1]. Wicquefort, l'historiographe de cette époque, qui suivait avec attention les événements du jour et qui certainement, du moins plus tard, a dû entretenir des relations personnelles avec Sylvius, dit que « le roi d'Angleterre, qui prestoit encore son nom à la triple alliance », envoya à l'électeur « Gabriel Sylvius, homme d'honneur, mais un ministre que l'on a toujours employé dans des négociations qu'on n'a pas pu ou pas voulu

[1] Samuelis de Pufendorf, *De rebus gestis Frederici Wilhelmi Magni Electoris Brandenburgici Commentarium. Libri novem decimi*, liber XI, § 3.

Erdmansdorffer, *Documents et actes relatifs à l'histoire de l'électeur Frédéric Guillaume de Brandebourg* (en allemand), t. XIV. Première partie. Autriche, section IV. Première mission du baron de Gœss.

faire réussir [1] ». C'est donner en deux mots la clef de la situation : il s'agissait de faire transmettre à l'électeur une invitation qu'à Londres on serait charmé de ne pas voir accepter.

Sur sa route Sylvius visita les ducs de Brunswick, qu'il trouva pour la plupart assez disposés à adhérer à la Triple Alliance, si par ce moyen ils pouvaient obtenir des subsides soit de l'Angleterre, soit des Provinces-Unies [2] ; mais à la cour électorale il ne trouva pas un accueil aussi empressé. L'électeur exprimait librement son manque de confiance dans l'Angleterre, qu'il soupçonnait déjà de s'entendre secrètement avec la France; d'autre part, avant de s'engager, il entendait connaître à fond le but de la Triple Alliance, dont il prétendait qu'on lui cachait quelque article secret. Sylvius répliquait de son mieux, s'excusant de ne pas être muni de pleins pouvoirs pour l'admission immédiate de l'électeur dans l'alliance et le renvoyant à des négociations ultérieures, qui pourraient être ouvertes à la Haye... Vis-à-vis du premier ministre de l'électeur, le baron de Schwerin, il niait fortement qu'ainsi que Schwerin l'apprenait de tous les côtés l'Angleterre était en voie de traiter séparément avec la France; puis, probablement sur l'évidence du contraire qu'on lui opposait, il alléguait comme excuse qu'il y avait si longtemps qu'il était parti de Londres[3]..... Peu de jours après, le 10 juillet, il quitta Kœnigsberg, reprenant la route de la Haye pour retourner en Angleterre [4]. Il emportait une vague promesse de l'électeur d'envoyer quelqu'un à Londres et à la Haye pour traiter de son entrée dans la Triple Alliance; mais deux mois après il n'était pas encore donné la moindre suite à cette promesse. Il devenait évident que la mission de Sylvius avait échoué, mais seulement dans sa partie ostensible, celle qu'on ne désirait pas faire réussir. Le but réel de la mission, celui de pénétrer si l'électeur resterait fidèle à ses engagements envers les Provinces-Unies, était parfaitement

[1] *Histoire des Provinces-Unies*, livre dix-septième (t. IV, p. 60).
[2] Lettre du baron de Goess, du 25 juin 1669. Erdmansdorffer, p. 421.
[3] Lettre du même, du 2 juillet 1669, *ibid.*, p. 422.
[4] Lettre du même, du 9 juillet, *ibid.*, p. 424.

atteint. Non seulement le peu d'empressement que Frédéric-Guillaume marquait à s'associer à la Triple Alliance prouvait déjà son manque de sympathie pour la politique de de Witt ; mais la mauvaise humeur qu'il manifestait de ce qu'à la Haye on paraissait faire plus de cas des ducs de Brunswick que de lui, témoignait encore plus clairement les sentiments de dépit dont il était animé.

Le roi d'Angleterre dut être enchanté de recueillir ces indices, et Sylvius en échouant de cette manière dans sa négociation faisait preuve d'esprit et d'adresse.

IV

L'année suivante le nom de Sylvius se retrouve sous la plume de nos historiens. C'était en 1670; le prince d'Orange avait grandi; malgré la constante opposition qu'il rencontrait, il devenait de plus en plus un personnage important dans l'État. Depuis une couple d'années déjà, il s'était soustrait à l'autorité de ses tuteurs, attendant son heure, sûr qu'elle viendrait, mais ne pouvant se douter de la terrible catastrophe dans laquelle elle donnerait deux ans plus tard. Pour le moment, il s'agissait de donner suite à l'invitation du roi Charles à passer en Angleterre, pour assister au chapitre de l'ordre de la Jarretière. Le comte d'Ossory, mari d'une sœur de lady Arlington, et sir Gabriel Sylvius seraient envoyés pour conduire le prince dans le royaume de son oncle [1]. Mais l'invitation ne plut guère à de Witt et à son parti ; et, des affaires de grande conséquence étant intervenues, le prince ne fut finalement libre d'entreprendre son voyage que vers le commencement de novembre.

Escorté cérémonieusement en Angleterre par lord Ossory et les chevaliers Sylvius et Armorer, qui étaient venus le prendre à la Haye, le prince prolongea son absence jusqu'à la fin de février 671. Les détails conservés sur ce voyage sont assez insigni-

[1] Wicquefort, t. IV, p. 121.

fiants [1] ; il est constaté pourtant que l'impression produite par le prince sur son oncle fut si favorable que ce dernier aurait songé un instant à l'initier au secret de l'entente mystérieuse entre l'Angleterre et la France, établie peu auparavant par la duchesse d'Orléans dans la fameuse entrevue de Douvres ; le roi ne se serait abstenu de cette imprudence que sur un avis formel de Louis XIV.

Le nom de Sylvius reparaît ensuite dans l'histoire de la tourmente qui en 1672 faillit emporter pour toujours la République des Provinces-Unies. La France et l'Angleterre, dont la rivalité traditionnelle avait jusqu'alors constitué la base de la sécurité de l'État, s'étaient unies contre lui ; deux autres ennemis, dont on n'avait jamais tenu grand compte en Hollande, les évêques de Cologne et de Munster, vinrent apporter leur appoint pour former une redoutable coalition, qui bientôt put croire avoir la République à sa merci. En présence d'un danger aussi formidable, force fut de recourir au prince d'Orange, mais le parti des États en Hollande ne s'y décida que de mauvaise grâce. Ne voulant toujours pas renoncer à l'idée qu'il serait possible de tenir le prince exclu des hautes charges politiques, dont ses ancêtres avaient été revêtus, ce parti ne consentit à lui confier le commandement des forces de terre et de mer que sur une instruction dont le premier article portait qu'il ne pourrait jamais devenir stathouder ; ensuite on avait exigé de lui le serment de ne pas contrevenir à cette instruction.

L'armée que dans ces conditions Guillaume d'Orange était appelé à commander avait été systématiquement négligée par de Witt, à dessein, prétendait-on, d'affaiblir le parti du prince, et ce dernier eut besoin de toute son énergie pour organiser tant bien que mal la défense du pays avec les moyens insuffisants qu'il trouvait à sa disposition. En même temps, il entreprit de son chef une démarche pour rompre la coalition qui

[1] En 1671 parut à la Haye — en langue hollandaise — une *Relation sommaire et véritable du voyage de S. A. Mgr le prince d'Orange en Angleterre*, petit in-12.

menaçait la République; il essaya dans ce but d'user de l'influence qu'il espérait pouvoir exercer sur l'esprit de son oncle, le roi d'Angleterre. En janvier 1672, avant la déclaration de guerre, mais lorsque les relations étaient déjà interrompues et que tout faisait prévoir que les hostilités ne tarderaient pas à éclater, Sylvius, qui se trouvait alors à la Haye, fut chargé par le prince de retourner auprès du roi pour lui faire connaître confidentiellement ce que les États généraux seraient disposés à lui accorder, s'il voulait rompre avec la France. Parmi ces offres, qui font l'effet d'un cri de désespoir, figure en dernier lieu l'attribution de la souveraineté des sept provinces au prince.

Plus tard, il a été fait grand bruit de cette démarche, dans laquelle les ennemis de la maison d'Orange n'ont voulu voir rien moins qu'une tentative de haute trahison [1]. Pourtant, si seulement on ne perd pas de vue l'époque à laquelle l'envoi de Sylvius eut lieu, il est manifeste que ce reproche n'a rien de fondé. Comme, au commencement de 1672, le prince n'était investi d'aucun pouvoir politique, il est évident qu'il n'avait aucune qualité pour traiter avec une puissance étrangère, ou pour entamer des négociations avec qui que ce fût. Par conséquent, que l'envoi de Sylvius ait eu lieu, ou non, à l'insu du Grand Pensionnaire, le prince n'a pu avoir d'autre but que de faire savoir au roi d'Angleterre que les États généraux ne refuseraient rien de tout ce

[1] La correspondance échangée secrètement entre Guillaume III et Charles II en 1672 fut publiée pour la première fois dans la première partie du XVIIIe siècle, manifestement dans l'intention de jeter un blâme sur la mémoire du prince d'Orange. Feu le Dr Schotel, ayant retrouvé par hasard dans les archives de la famille de Witt les minutes originales de la main du prince avec les réponses du roi d'Angleterre, publia cette correspondance une seconde fois dans le recueil de Nyhoff, intitulé *Contributions pour l'histoire et l'archéologie nationales*, nouvelle série, vol. IV, p. 7 à 19.

La correspondance s'ouvre par une lettre du prince, portant : Comme... il a pleu à Votre Majesté de m'ordonner en partant d'Angleterre de luy faire savoir quand il y auroit quelque chose de ses intérests, je prens la liberté de luy envoyer Silvius, à qui, avec la permission de Votre Majesté je me referre à ce qu'il luy dira de me part, » etc. La date de cette lettre n'est pas indiquée, mais il résulte du « *Calendar of State Papers*, 1671-72, p. 110, que Sylvius débarqua à Harwich aux derniers jours de janvier 1672, et qu'il poursuivit immédiatement son voyage vers Londres.

qu'il pourrait vouloir exiger d'eux, si seulement il consentait à se séparer d'avec la France. Mais le roi était trop strictement lié avec Louis XIV et se promettait trop de plaisir de la vengeance de ses anciens griefs contre la république, pour qu'il songeât à entrer dans ce que Sylvius avait à lui dire de la part du prince. Il manda simplement à son neveu, dans une lettre particulière, qu'il « ne se pressait pas de donner une réponse à ce que le prince avait ordonné à Sylvius de lui communiquer, parce qu'il avait tout lieu de douter de la réussite de ce que le prince se proposait [1] ».

Ainsi, le péril n'ayant pu être conjuré, les événements suivirent leur cours. Au mois d'avril, la guerre fut ouvertement déclarée, l'attaque suivit bientôt avec un résultat foudroyant; le succès des alliés dépassa toute prévision. En peu de semaines trois provinces sur sept étaient entièrement au pouvoir de l'ennemi; Louis XIV campait à proximité d'Utrecht, au cœur du pays; l'évêque de Munster ravageait les provinces du Nord; la flotte anglaise bloquait les côtes, cherchant à opérer une descente. Seule la province de Hollande, protégée par les eaux qu'on avait laissées entrer en perçant les digues, manifestait la volonté de soutenir la lutte jusqu'au bout.

Dans ce moment d'anxiété suprême, le roi d'Angleterre trouva bon d'envoyer le duc de Buckingham et le comte d'Arlington en ambassade solennelle pour exprimer à son frère de France toute la part qu'il prenait au succès de ses armes et pour s'assurer en même temps que, conformément à ce dont ils étaient convenus à l'avance, une partie du territoire de la République lui serait réservée [2]. Se trouvant sur le sol hollandais et passant

[1] Lettre du 16 février 1672, SCHOTEL, p. 9.

[2] WICQUEFORT, IV, p. 436 et suiv., dans ses *Mémoires sur la guerre faite aux Provinces-Unies en l'année* 1672, que la Société historique d'Utrecht a publiés en 1857, d'après une copie du manuscrit original, et une deuxième fois en 1888, d'après une autre copie, — Wicquefort est beaucoup moins explicite que dans son *Histoire des Provinces-Unies* sur le rôle de Sylvius auprès du prince d'Orange. Ces Mémoires ayant, d'après les éditeurs, été écrits évidemment avant 1675, tandis que Wicquefort n'acheva son histoire que plus tard, il est probable que l'auteur aura reçu dans l'intervalle des détails

non loin du lieu où le prince d'Orange campait, les ambassadeurs de Charles II jugèrent convenable de se présenter devant le neveu de leur souverain. Naturellement il fut question dans cette entrevue des conditions auxquelles la République pourrait obtenir la paix. A ce sujet, Buckingham, courtisan avant tout, donnait les plus belles espérances, vantant la modération de son roi et flattant le prince, dont il applaudissait tous les discours, qu'il offrait de répéter au roi de France, et se chargeant même de transmettre à Louis XIV un mémoire de la part du prince. Arlington, de son côté, moins dissimulé ou moins léger, tenait un langage plus franc, ne cachant pas que, dans l'état où étaient les affaires, il n'y avait aucune chance de séparer l'Angleterre des intérêts de la France. Le prince s'en formalisa; Sylvius, arrivé dans la suite des ambassadeurs, reçut ses plaintes, mais ne laissa pas de lui faire sentir que les paroles d'Arlington étaient bien plus dignes de foi que celles du duc. L'événement ne manqua pas de prouver qu'il avait raison. Sylvius suivit les ambassadeurs dans le camp de Louis XIV à Zeist près d'Utrecht, où se trouvaient déjà d'autres seigneurs anglais, le duc de Monmouth et lord Halifax. Dans cette éblouissante compagnie, Buckingham oublia bien vite les engagements pris envers le prince; lorsque Sylvius, à qui Guillaume avait recommandé de rappeler au duc la remise du mémoire, lui en parla, Buckingham dut avouer « avec force blasphèmes et reniements » que, non seulement il n'avait pas songé à présenter ce document au roi, mais qu'il ne lui avait pas parlé non plus d'offrir la paix à la République.

Guillaume ne tarda pas d'ailleurs à s'apercevoir qu'il avait été joué. Deux ou trois jours ne s'étaient pas écoulés que Sylvius, accompagné de deux jeunes Anglais, MM. Jermyn et Seymour, revint au camp du prince, avec une lettre des ambassadeurs, dans laquelle il lui était conseillé de sortir de la guerre, en abandonnant à Louis XIV les conquêtes qu'il avait faites, et de se

au sujet de Sylvius, peut-être de celui-ci même, lorsqu'en 1681 il séjourna à Zell, où Wicquefort s'était retiré.

rendre maître de ce qui resterait de la République, entreprise pour l'exécution de laquelle il pourrait compter sur l'appui des deux rois. Après les propositions que cinq mois auparavant Sylvius avait transmises à la cour d'Angleterre, il pensait probablement que l'avis des ambassadeurs ne pourrait qu'agréer au prince. Il se trompait fort : les circonstances avaient entièrement changé. Sous la pression du vœu populaire, qui, dans l'extrémité à laquelle le pays était réduit, réclamait à grands cris le rétablissement de Guillaume d'Orange dans les charges de ses pères, les États de Hollande avaient révoqué jusqu'aux dernières mesures prises contre lui et l'avaient proclamé stathouder de leur province. Sa première question, en apprenant cet événement, avait été s'il était délié du serment, exigé de lui, lors de sa nomination aux charges de capitaine et amiral-général ; ce ne fut qu'après avoir reçu une réponse affirmative à cette question qu'il accepta ; la veille du jour où Sylvius lui remit la lettre des lords Buckingham et Arlington, il était entré en fonctions et avait juré fidélité aux États dans sa nouvelle charge. Par conséquent il refusa net d'écouter ce qu'on lui faisait proposer : il ne violerait pas, s'écria-t-il, le serment qu'il venait de prêter ; ni le repos de sa conscience, ni le soin de sa dignité ne lui permettaient de commettre une action aussi basse. En vain Sylvius, avec plus de hardiesse que de tact, démontrait qu'il pourrait être délié du dernier serment, comme il l'avait été du précédent, « Son Altesse », pour nous servir des paroles d'un ancien historien[1], « offensée d'une censure si piquante et qui lui venoit d'une bouche dont elle ne l'attendoit pas, étoit prête d'éclater contre

[1] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, p. 255. Le récit, emprunté par Basnage à Wicquefort est confirmé par une lettre adressée le 10 juillet 1672 par Charles Bertie à sir Thomas Osborne, trésorier de la marine, et publiée par la commission royale pour les manuscrits historiques dans son rapport, n° XIV (app. IX, p. 375) : « Nous apprenons que le prince d'Orange a refusé de se charger du gouvernement des sept Provinces, qui lui a été offert tant par les Français que par nos plénipotentiaires, et qu'il est résolu de rester fidèle — *to be just* — au serment qu'il a prêté, ce qui le fait considérer par la plupart de nous comme un monsieur bien modeste, mais pas trop sagace, puisqu'il refuse ce qui peut-être ne lui sera plus jamais offert. »

ce ministre; mais, renfermant sa colère, elle répartit que les mêmes États qui avoient fait la loi contre elle avoient le droit de la changer, et que l'ayant dégagé de son serment, en cassant l'édit perpétuel, elle avoit accepté le stathoudérat sans aucun scrupule de conscience. MM. Seymour et Jermyn louèrent les généreux sentiments du prince, qui leur déclara que plutôt que de signer la ruine de la République et de recevoir la souveraineté de la main de ses ennemis, il s'embarqueroit avec ses amis pour Batavia. »

Sylvius et Jermyn s'en retournèrent avec ce refus [1]; et Seymour passa en Angleterre pour y rendre compte au roi de ce qui venait d'arriver.

Sur ces entrefaites, Louis XIV, rassasié de faciles victoires et fatigué de la vie des camps, avait repris le chemin de Versailles; déjà il avait repassé les rivières et se trouvait en Brabant, lorsqu'il fut rejoint par Buckingham et Arlington. Le 16 juillet, tous ensemble tombèrent d'accord d'un nouveau traité, confirmant celui qui existait déjà entre les deux couronnes, et fixant dans le plus grand détail les dures conditions qui seraient imposées à la République, alors que celle-ci se résignerait à implorer la paix. Ayant ainsi terminé leur mission, les seigneurs anglais se rendirent à Anvers pour retourner dans leur pays, mais ,avant de se séparer des Français, ils crurent devoir communiquer le contenu du traité qu'ils venaient de conclure au prince d'Orange [2],

[1] Dans un journal tenu par Everard Booth, magistrat de la ville d'Utrecht pendant le séjour des Français en 1672 et 1673, il est dit au 2 juillet : « Ce jour est arrivé aussi de Hollande en cette ville M. Silvius, qui a été « billetté » dans la maison de mon cousin van Benthem, à qui il a dit, ainsi qu'à d'autres, qu'on pourrait avoir la paix tout de suite, si on voulait faire le prince d'Orange souverain du pays. (*Communications de la Société historique d'Utrecht*, année 1857, 2e partie, p. 23.) Les dates de ce journal étant indiquées d'après le vieux style, il s'ensuit que Sylvius est revenu à Utrecht le 12, de sorte qu'il s'exprimait ainsi après son entrevue avec le prince, ce qui ne pouvait que faire du tort à ce dernier. (V. aussi le récit de ce qui s'est passé lors de la reddition de la ville d'Utrecht en juin 1672, publié par la même Société dans sa *Chronique*, année 1868, p. 246.)

[2] Ils écrivaient à S. A. M. le prince d'Orange :

« Monsieur, nous avons reçu la lettre qu'il a plu à Votre Altesse de nous

qui, par Sylvius et Jermyn, leur avait fait connaître le désir d'être informé sans délai de ce que les deux alliés exigeaient de l'Etat et de lui. Jermyn s'étant excusé de cette commission, elle échut à Sylvius[1], qui vint trouver le prince à Schonhoven, petite ville de la Hollande méridionale, dont l'approche de l'ennemi avait fait un point stratégique important[2]. Le prince y était chez le marquis de Louvigny, grand seigneur des Pays-Bas espagnols, qui commandait la place, et allait se mettre à table avec lui, lorsque Sylvius arriva. Wicquefort en peu de mots décrit la scène, d'après le récit de quelque témoin oculaire, peut-être de sir Gabriel lui-même. « Sylvius voulut empescher le prince d'ouvrir le paquet devant disner, luy faisant connoistre qu'il n'y trouveroit pas grande satisfaction; mais sa curiosité ayant excité son impatience, il leut la lettre et y rencontra tant de matière de chagrin et se mit tellement en colère, qu'il auroit jetté les dépêches au feu, si on ne l'en eust empesché..... » Ensuite, bouillant d'indignation, le prince entraîna Sylvius à la Haye, où il n'hésita pas à déclarer aux États qu'il vaudrait mieux se faire tailler en pièces que de se soumettre aux conditions qu'on cherchait à leur imposer. Enflammés par ce mâle langage, les États se rangèrent à l'avis du prince. Dans une résolution, prise le soir même, Leurs Hautes Puissances, tout en protestant de leur vif désir de rétablir la paix, déclaraient que « les conditions des seigneurs rois de France et d'Angleterre leur paraissaient si dures et si insupportables qu'ils ne pourraient jamais se résoudre à les accepter, mais qu'ils se trouvaient forcés de défendre cet État et ses habitants de tout

envoyer par MM. Germain et Sylvius, dans laquelle Elle témoigne désirer que la négociation entre les deux rois et l'État des Provinces-Unies ne soit pas remise plus longtemps, mais que Votre Altesse puisse voir sans délai ce que les deux Rois exigent d'Elle.....; qu'il plaise à Votre Altesse de donner une réponse à M. le chevalier Sylvius, porteur de la présente, pour la remettre aux deux rois dans l'espace de dix jours. » (D'après la traduction hollandaise, publiée à l'époque, dans *l'Europe en désordre* de VALKENIER, t. I, n° 60 des annexes.)

[1] Dépêche de MM. VAN BEUNINGEN et VAN VRYBERGEN, datée d'Anvers, le 23 juillet 1672, et publiée par Brandt dans la *Vie de l'amiral de Ruyter*, fol. 709 et 710.

[2] WICQUEFORT, t. IV, p. 454.

leur pouvoir, en attendant le succès qu'il plairait à Dieu de leur accorder ».

Une copie de cette résolution fut simplement remise à Sylvius pour servir de réponse à la lettre de Buckingham et d'Arlington, qui ne furent pas moins froissés de l'inutilité de leur démarche que de cette manière cavalière d'en user avec eux. Il s'embarquèrent immédiatement après, ayant encore dépêché Sylvius vers l'armée française, pour y faire savoir ce qui avait été résolu en Hollande[1].

[1] Brandt, t. I, fol. 710.

Arlington, de retour en Angleterre, écrivait le 25 juillet au chevalier Godolphin à Madrid : « Cependant, comme nous sommes persuadez que ce n'est qu'un feu de paille, qui s'éteindra bientôt, il y a encore lieu de croire qu'ils (les Hollandais) ne seront pas longtemps sans souhaiter encore une fois la paix avec la même ardeur qu'ils l'ont déjà fait paroître. Nous en pourrons mieux juger par le retour du chevalier Sylvius, qui est allé trouver le prince d'Orange avec des propositions de notre part et de celle du roi de France. Il a ordre aussi de faire entendre qu'on pourra les modérer au cas qu'ils veuillent entrer effectivement en traité avec les deux rois. » — *Lettres d'État du comte d'Arlington*, t. II, p. 465).

(*A suivre.*)

J. Hora Siccama.

CORRESPONDANCE

M. Fredrik Bajer, président du Bureau international de la paix, nous adresse la lettre suivante, que nous insérons avec d'autant plus d'empressement qu'elle coïncide avec l'ouverture du *Congrès universel de la paix*, qui se réunit à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle 1900.

A Monsieur le Directeur de la *Revue d'histoire diplomatique*.

Copenhague, 15 septembre 1900.

Il est fort regrettable que les débats sur une question traitée par écrit finissent souvent là où commence l'intérêt.

Une brochure est publiée. Une revue y fait quelques objections. Des contre-objections de la part de l'auteur ou de quelqu'un de ses amis, voilà ce qui deviendrait vraiment intéressant! Des réponses à ces contre-objections seraient encore plus intéressantes. Mais comment faire *par écrit* un tel débat, qui aboutit si naturellement, lorsqu'il se passe *de vive voix*, aux parlements, aux conférences, aux congrès? Il n'y a de ressource que dans une lettre ouverte. Essayons-en!

La *Revue d'histoire diplomatique* a rendu compte dans sa dernière livraison trimestrielle de la brochure intitulée : *la Neutralité des États scandinaves*[1] (par A. Hedin). Tout en applaudissant « aux manifestations répétées des hommes d'Etat scandinaves en faveur de la politique éminemment pacifique qu'ils désirent voir suivre par les trois royaumes », la *Revue* fait une objection assez grave à la proposition suédoise.

Qu'est-ce que veut celle-ci?

Elle veut que le Danemark, la Norvège et la Suède conviennent « d'une déclaration commune qui serait notifiée aux autres puissances et par laquelle les trois États scandinaves se déclareraient neutres en principe et d'une façon permanente ».

[1] Cette brochure, du reste, n'est que la traduction d'une motion dont M. le Dr A. Hedin et vingt-trois autres députés suédois ont saisi leur parlement. Mais peu importe la forme, si la réalité « mérite d'être étudiée ». (Conf. mon article sur *le Système scandinave de neutralité* dans ladite *Revue*, année 1900, t. XIV, p. 286, note 2.)

L'objection ne peut avoir trait à l'action commune. Les nombreuses ligues d'États neutres ont assez prouvé la vérité historique : « L'union fait la force. » La neutralité de trois États, déclarée simultanément et sur les mêmes bases, est plus forte que celle de chacun des mêmes trois États, si elle est déclarée séparément. Point de doute à cet égard. S'il était possible « d'établir entre tous les États, ou au moins entre tous les pays civilisés, une vraie communauté de droit, et de donner à la société internationale une véritable forme de société juridique », la base la plus solide de la paix future serait jetée. L'état juridique serait établi entre les États formant une telle union qu'on pourrait appeler l'*Union pour la pacigérance* (le contraire de la *belligérance*). Et l'éminent auteur de ces lignes, que je viens de citer, M. Pasquale Fiore, dit qu' « il faudrait étudier le présent dans le passé; scruter l'histoire publique et secrète de la diplomatie; exposer les causes qui ont empêché et qui aujourd'hui encore empêchent d'établir cette communauté ou union ». (V. *Revue de droit international*, 1899, p. 106.)

Mais, par où commencer, lorsqu'il s'agit de jeter les bases d'une telle union? Sans doute, les petits États se prêteraient mieux à prendre la tête à cet égard, en se déclarant — toujours en plus grand nombre — pour la neutralité absolue et perpétuelle. Dans ce but, leurs déclarations de neutralité n'ont besoin que d'être simplement notifiées aux autres puissances, et celles-ci n'ont qu'à prendre acte des notifications. A ces fins, il n'est pas question de chercher la garantie des puissances, pas même la reconnaissance de la neutralité.

Mais « si cette neutralité n'est même pas reconnue par les autres puissances, quelle sécurité offre-t-elle »?

L'objection de la *Revue d'histoire diplomatique* est exprimée dans ces termes. Je vais chercher à y répondre.

Une sécurité absolue n'existe pas, j'en conviens. Même l'État dont la neutralité est la mieux « garantie » doit être prêt à la défendre seul. « La garantie se tait lorsque l'intérêt propre ne parle pas » — dit très bien M. Hedin (p. 16), — et lorsque l'intérêt propre « élève la voix, la garantie devient inutile ».

La reconnaissance de la neutralité de la part des autres États peut être bonne, mais elle n'est point du tout nécessaire. Car aucun État ne peut contester à un autre État souverain son droit imprescriptible de se déclarer neutre, perpétuellement ou accidentellement, seul ou conjointement avec d'autres États souverains.

Néanmoins, la neutralité déclarée simplement, sans garantie et sans même être reconnue par les autres puissances, offre une certaine sécurité. La neutralité déclarée sert de — je ne veux pas dire de: *paratonnerre* en temps de guerre, mais de — *pare-alliances*.

Le plus grand péril des petits États qui veulent rester étrangers aux guerres d'autrui, c'est celui d'être forcés à des alliances avec les belligérants. Mais la déclaration de neutralité est, en même temps, le refus donné d'avance à chaque État belligérant de chercher de ce côté des alliances,

celles-ci n'étant plus possibles avec les États qui se sont déclarés neutres.

A cet égard, la neutralité déclarée *pour toujours* est de beaucoup préférable à la neutralité *accidentelle*. Celle-ci peut être regardée comme une offense. Les voisins qui cherchent des alliances pourraient se sentir offensés par une déclaration de neutralité, notifiée au moment même où ils espéraient un secours.

D'autre part, la neutralité *permanente*, déclarée une fois pour toutes, en temps de paix, ne peut être offensante pour aucun État, même voisin, car chaque belligérant sait d'avance qu'il ne peut contracter aucune alliance avec les États perpétuellement neutres. Voilà pourquoi une alliance ayant pour conséquence des opérations de guerre ne leur sera pas offerte.

Ainsi, la déclaration de la neutralité absolue et permanente, simplement notifiée aux autres puissances, sert à assurer, à un certain degré, l'indépendance de l'État ou des États desquels émane cette déclaration. Elle contribue donc à la sécurité des États neutres.

L'objection de la *Revue d'histoire diplomatique* ne vise alors que la sécurité des États qui se sont déclarés neutres.

Permettez-moi d'aller plus loin et de faire observer que cette déclaration contribuerait aussi à la sécurité de la paix universelle, c'est-à-dire à la sécurité de tous les États, si, en nombre de plus en plus imposant, les États, petits et grands, déclaraient la neutralité absolue et permanente. Ce serait la preuve évidente qu'ils se sont élevés à la hauteur de civilisation de la grande majorité des *citoyens* de ces États eux-mêmes. « Car les *citoyens* de la plupart des États disent déjà : « Nous ne serons plus duellistes. » Leurs *États* ne le disent pas encore. Les individus sont donc plus civilisés que les États dont ils sont citoyens.

Pourquoi les grands États ne suivraient-ils pas un jour les petits États, en s'élevant à cette plus grande hauteur de civilisation? Est-ce qu'il existe un seul grand État dont l'indépendance ne soit pas quelquefois menacée, ou dont la sécurité ne soit pas plus grande sous le régime de la paix que sous celui de la guerre? Pourquoi donc les grands États n'entreraient-ils pas un jour dans cette nouvelle « Ligue des neutres », plus pacifique que celle de 1780? Sans doute, « les grands États militaires contemporains en arriveront à trouver que le meilleur moyen de défendre leurs intérêts est de défendre le droit à la paix de la communauté internationale ». (Descamps.)

Formons donc une nouvelle « sainte alliance », plus vraie, plus sincère, plus juste que celle du commencement du XIXe siècle! Formons l'alliance de toutes les forces fermement pacifiques! Faisons prévaloir la force du droit sur le droit de la force!

Commençons où les commencements semblent le moins difficiles! Que les trois petits États scandinaves marchent à la tête de la formation de cette alliance pacifique, comme en 1291 les trois petits cantons suisses : Schwyz, Uri et Unterwalden, marchaient à la tête de la formation de la Confédération helvétique, modèle d'une union d'États neutres européens!

Fredrik Bajer.

COMPTES RENDUS

Histoire de la Roumanie contemporaine, depuis l'avènement des princes indigènes jusqu'à nos jours, 1822-1900, par Frédéric Damé. In-8° de VII-451 pages et une carte. Paris. Alcan, 1900; prix, 7 francs.

Les diplomates et les historiens trouveront dans ce livre, outre le récit détaillé des événements, une série continue d'indications biographiques sur la plupart des personnages qui y ont figuré et une copieuse bibliographie. Le portrait de Rosetti est excellent (p. 177); celui de Bratiano, exact dans la généralité, trahit chez l'auteur une dose d'animosité. Le livre est richement documenté. Avec quel intérêt on y rencontrera les lettres du roi, du père de Sa Majesté, de Guillaume Ier, de Bismarck!

Nul n'ignore que la situation de la Roumanie est particulièrement délicate par le fait que des millions de Roumains sont répandus *ab antiquo* dans la Transylvanie, d'où est sortie la culture nationale; dans le Banat et dans la province reprise de nos jours par la Russie. J'ai souvent demandé si la Turquie avait le droit, en 1812, de démembrer un État simplement protectoré. *Quid juris?* Personne n'a répondu. Il se trouve aussi beaucoup de Roumains et de roumanisés sur la rive droite du Danube.

M. Damé fait ressortir les grandes qualités de Charles Ier. Le roi a traversé des moments critiques, ne fût-ce que le jour où la Turquie avait réuni à Routschouk une armée nombreuse, commandée par le célèbre Omer-pacha, qui allait entrer en Roumanie. La petite troupe roumaine, réunie à la hâte, n'aurait pu l'arrêter : le prince venait de le constater *de visu* « avec un serrement de cœur » (p. 168). Si les Turcs entraient, tout était remis en question. M. Damé expose cette crise, mais il omet d'en raconter l'issue, qu'il a sans doute ignorée. La solution en est, cependant, racontée dans l'*Annuaire des deux mondes* (tome XIV) avec une précision suffisante, bien qu'avec une discrétion évidemment voulue. Napoléon III, par son ambassadeur en Turquie, arrêta net l'armée d'invasion. Il ne fut plus question d'une coercition ottomane, que certaines puissances avaient, je crois, encouragée. Lord Lyons avait agi de concert avec M. de Moustier.

A. d'Avril.

Un homme d'État italien, Joseph de Maistre, et la politique de la maison de Savoie, par J. Mandoul, agrégé d'histoire, docteur ès lettres. Paris. P. Alcan, 1900, 1 vol. in-8°.

On connaît surtout Joseph de Maistre comme philosophe et comme écrivain. Pour beaucoup il est resté le théoricien farouche de l'ultramontanisme et du droit divin. Un élève de la Faculté des lettres de Toulouse, M. Maudoul, a eu la bonne pensée de faire une thèse de doctorat sur M. de Maistre, homme d'Etat et diplomate; et il a mis à profit quelques travaux antérieurs

bien connus, mais aussi de nombreux documents inédits de bibliothèques et d'archives publiques et privées, qu'il a indiqués dans ses notes avec une abondance et une exactitude dignes d'éloges.

M. de Maistre apparaît dans cette étude comme un libéral à l'esprit éclairé et généreux, que les excès de la Révolution ont jeté dans le despotisme, comme un serviteur de la royale maison de Savoie d'un loyalisme à toute épreuve, qui supporta les injustices de son gouvernement sans se décourager, mais aussi sans abdiquer en rien son indépendance, dont l'ambition consista toujours à bien faire, sans abandonner des idées qu'il croyait justes et sans se bercer d'autre part de sottes illusions.

Servir un roi détrôné, comme Victor-Emmanuel Ier, au milieu d'une cour aristocratique qui lui reprochait sa noblesse de robe et ses origines un peu françaises, n'était pas une tâche facile : et il est certain qu'à un homme de cette intelligence, un plus grand rôle aurait dû être réservé. M. de Maistre se contenta du sien ; ce qui ne l'empêcha point de laisser dans l'histoire un des noms les plus justement illustres. Il arriva à Saint-Pétersbourg comme ambassadeur du roi de Sardaigne, le 13 mai 1803, précédé de la grande renommée que lui avaient value les *Considérations sur la France*, et fut bien accueilli de l'empereur Alexandre et d'une haute société tout éprise encore de la philosophie du XVIIIe siècle, dont elle croyait voir un des survivants. Sa haine contre Napoléon lui nuisit plus qu'elle ne le servit, tant inspirait de crainte et d'étonnement le césar victorieux, dans lequel on ne voulait pas voir le continuateur de la Révolution française. S'il profita des revers de 1814 et de 1815 pour faire rendre à la maison de Savoie ses États agrandis, on se méfia partout de son influence, en Russie, où vers la fin de 1816 l'empereur demanda son rappel en Piémont, où tous ses efforts ne purent empêcher le roi de pratiquer une sauvage réaction, aussi impolitique qu'inutile, et où on lui donna, pendant les quatre années qu'il devait vivre encore, un rôle effacé et le poste purement honorifique de chef de la magistrature.

Au fond, il n'aurait tenu qu'à Joseph de Maistre de devenir, près de l'empereur Alexandre, un conseiller fort écouté, ce qu'il refusa par dévouement pour la maison de Savoie, ou près de son souverain, un grand réformateur et l'initiateur d'une nouvelle politique italienne, cinquante ans avant Cavour, ce que la cour de Sardaigne ne comprit pas ; et la disparition de ce « radoteur enthousiaste » sembla un vrai bonheur, car elle arriva dans un moment où il embarrassait plus qu'il n'était utile. De telle sorte qu'un contemporain pouvait écrire à cette occasion que « c'est vraiment duperie d'avoir de la sagesse, de l'esprit et du génie ! » M. J. Mandoul a bien mis cette conclusion en relief ; mais, en même temps, il a donné une somme considérable de renseignements sur l'histoire diplomatique de ce temps, sous une forme un peu didactique peut-être et qui dissimule mal un énorme travail de préparation, mais avec de véritables qualités d'exposition et des vues générales pleines d'intérêt.

G. Baguenault de Puchesse.

Papers relating to the foreign relations of the United States, vith the annual message of the président transmitted to congress, décembre 6, 1897. Washington, government printing office, 1898, in-8°.

Tous les ans le gouvernement des États-Unis publie, avec quelque retard, un gros volume fort bien agencé qui résume l'histoire des rapports diplomatiques de la grande république américaine avec le monde entier. Bien que beaucoup de dépêches soient intégralement publiées, ce n'est pas un recueil aussi complet et aussi indigeste que les « livres bleus » ou « livres jaunes » européens. Mais le message annuel du président est beaucoup plus développé que le « discours du trône », et la tradition diplomatique est plus intelligemment adaptée à la vie démocratique moderne.

Le dernier volume paru date de 1898, et il contient tous les incidents politiques de 1897. Pour chaque nation, ils sont classés sous des rubriques spéciales, avec une bonne table, facilitant singulièrement les recherches.

La France était alors représentée à Washington par M. Patenôtre, qui eut souvent à s'occuper de l'organisation d'un second câble entre Brest et cape Cod et des conditions de son établissement par la nouvelle « Compagnie française des câbles télégraphiques ». Mais l'intérêt principal réside dans les négociations qui précédèrent la guerre de Cuba. C'est un vrai duel de dépêches échangées entre M. L. Dupuy de Lôme, le représentant de la légation espagnole à Washington, et les secrétaires St-Wat, J. Sherman et Richard Olney. Quelques-uns de ces documents sont fort curieux et appartiennent vraiment à l'histoire. Nous ne pouvons que les indiquer ici.

Toutes les pièces, dépêches, correspondances sont traduites en anglais et fort bien publiées par M. J.-G. Whiteley, qui est, croyons-nous, principalement chargé de ce service, dont il s'acquitte avec un véritable talent.

Derectio diplomatico y consular, con los ultimos casos de controversias entre los Estados, par Alejandro Guesalaga, enviado extraordinario y Ministro plenipotenciario de la Republica Argentina. — Buenos-Aires. Imprenta de J. Peuser, in-8° de xv-393 pages.

Dans ce travail, qui mérite l'attention, les controverses diplomatiques, dit l'auteur, « sont examinées à la lumière d'un critérium propre, sans suivre absolument les plus respectables autorités en la matière : je me suis inspiré, dans les principes généraux, à les considérer au point de vue du droit américain, lequel doit proclamer son critérium et sa doctrine de la même manière que les Européens ont proclamé le leur. »

Cet américanisme apporte une importance, une saveur *sui generis* aux études de M. Guesalaga, non seulement pour l'histoire de faits très graves en soi et trop superficiellement connus sur le continent européen, mais aussi par la discussion et l'application des principes.

M. Guesalaga aborde aussi les questions d'ordre général.

« Les envoyés du Pape, dit-il, jouissent de tous les privilèges, droits et

immunités diplomatiques, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, même depuis la prise de Rome en 1870 et l'incorporation de l'État pontifical au royaume d'Italie; on a discuté le droit de légation du souverain pontife et l'on a soutenu que les prérogatives au saint-siège sont une simple faveur du gouvernement italien, accordée volontairement par la loi du 13 mai 1871. Sans doute cette loi établit que les représentants des gouvernements étrangers près Sa Sainteté jouissent dans le royaume de toutes les prérogatives et immunités qui appartiennent aux agents diplomatiques en vertu du droit international.

« Toutes les controverses à cet égard se réduisent à savoir si les envoyés de Pape, auquel on a nié le droit de légation, possèdent ou non le caractère diplomatique. Pour établir l'affirmative, il n'est pas nécessaire d'entrer dans des appréciations spéciales sur le droit de légation appartenant au souverain et, dans ce cas, à la souveraineté de l'Église universellement reconnue, considérant, en outre, que, de ce qu'un gouvernement reconnaît et admet l'envoyé, il résulte nécessairement la reconnaissance des mêmes immunités, droits, garanties et privilèges aux envoyés de ces mêmes souverains.

« Fondera-t-on la négation du caractère diplomatique aux envoyés du Saint-Père sur ce que ces envoyés ne représentent pas un État? Sur ce qu'ils ne sont pas chargés de maintenir les relations en des États, mais de servir des intérêts de l'ordre spirituel? Cette considération ne diminue en rien le droit de légation dont l'envoyé du Pape se trouve investi. En outre, il s'agit d'une exception en faveur de la papauté qui est aussi un pouvoir exceptionnel, unique sur la terre.

« Les envoyés du Pape jouissent donc de tous les privilèges, immunités et exemptions des ministres publics en général. Les envoyés du souverain Pontife, dans tous les pays catholiques où ils sont accrédités, président le corps diplomatique résident en qualité de doyens de ce corps. » (P. 169.)

Les visées tendant à la solution pacifique des conflits occupent naturellement une grande place dans ce travail. M. Guesalaga, après avoir exposé nettement l'état de la question, consigne son opinion personnelle en ces termes :

« En résumé, bien que l'idée de l'arbitrage fût reconnue par tous les pays, le tribunal permanent sera inefficace et sans résultat dans la pratique. En conséquence, l'arbitrage international peut, à notre jugement, se définir ainsi : L'arbitrage est un recours placé par le droit au service de la diplomatie pour obtenir, en tant que possible, le maintien de la paix. Du reste, lorsqu'il n'y a pas une agression de fait, lorsque l'honneur national n'est pas offensé ni la souveraineté d'un État compromise, l'arbitrage est une doctrine morale qui honore les nations qui y souscrivent en donnant la preuve de leur civilisation et de leur respect pour la justice. » (P. 111 et 261.)

A. D'AVRIL.

De l'animalité et de son droit, par M. Engelhardt, ministre plénipotentiaire, membre de l'Institut de Droit international. 1900, in-8°.

Ce livre vient à son heure, au moment où la conférence de Londres, relative à la protection des animaux, termine ses travaux et où les mesures prises en faveur des éléphants et d'autres animaux du centre de l'Afrique viennent se joindre à celles que le tribunal arbitral de Behring avait déjà édictées en faveur des phoques.

Dans cet intéressant travail, M. Engelhardt se demande, d'abord, si l'animal n'est pas doué d'une certaine intelligence et d'une certaine perfectibilité; il résout cette première question affirmativement et il en arrive à conclure que l'animal n'est pas entièrement dépourvu de responsabilité et constitue par suite, au moins dans une légère mesure, une personnalité capable de droits.

Dans la deuxième partie, M. Engelhardt examine ce que les diverses législations ont déjà fait afin d'assurer la protection des animaux utiles à l'homme.

Enfin, dans la troisième partie, l'auteur nous laisse entrevoir que le droit de l'animalité est destiné à se développer encore, non seulement dans le droit civil, mais aussi, comme les deux actes diplomatiques rappelés plus haut l'ont déjà démontré, dans le droit international. Certes il ne saurait être question de faire, pour l'animal, ce qui fut fait pour l'esclave et pour d'autres personnalités humaines, autrefois dénuées de tout droit. Mais il est permis de prévoir qu'on finira par lui assurer la protection que la société doit même aux irresponsables, quand leur existence est utile au bonheur ou au bien-être de la communauté.

C. P.

TABLE DES MATIÈRES

POUR L'ANNÉE 1900

Bureau de la Société. — Conseil d'administration. — Liste des membres 5

Les missions diplomatiques de Pomponne de Bellièvre en Suisse et aux Grisons (1560-1574), par M. Ed. Rott 23

Origines de la guerre sino-japonaise, par M. Al. Halot 71

Jean Barillon et son Journal, par M. P. de Vaissière 121

Les recueils périodiques 149

Comptes rendus 152

Tentatives de l'Angleterre en 1781 *et* 1782, *pour amener la France à traiter de la paix*, par M. H. Doniol, membre de l'Institut 161

Un ambassadeur de France à la Cour de Russie pendant la Restauration et les Cent-Jours, par M. R. Bittard des Portes 199

Les prétentions de la France sur les duchés de Parme et de Plaisance, par M. Amédée Pigeon 219

L'impératrice des Balkans, drame historique, traduit par M. Giron 248

Le système scandinave de neutralité pendant la guerre de Crimée et son origine historique, par M. P. Bajer 259

Documents originaux. — Dépêches de Sébastien de l'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II 289

Assemblée générale de la Société 321

La Roumanie depuis un demi-siècle, par M. Ollanesco 327

L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII, par M. G. Fagniez 352

Le Projet Polignac (1829), par M. A. Pingaud 402

La Question d'Orient en 1807, par M. Ed. Driault 410

Documents originaux. — Funérailles du cardinal Bertrandi à Venise en 1560, par M. L. Auvray 452

Comptes rendus 464

Les recueils périodiques 478

La cité de Messine sous le protectorat français au dix-septième siècle, par M. Ed. Engelhardt 481

L'Espionnage en Angleterre pendant la guerre de Sept-Ans, par M. P. Coquele 508

Protection des chrétiens dans le Levant, par M. le baron d'Avril 534

Jean de Bellièvre-Hautefort, ambassadeur de France près les Ligues Suisses, et le traité de Soleure (1573-1582), par M. Ed. Rott 554

Sir Gabriel de Sylvius (1600-1696), par M. J. Hora Siccama 598

Lettre de M. Fredrik Bajer 629

Comptes rendus 635

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS

Auvray (Lucien). 452.
Avril (Baron J. d'). 305, 306, 534.
Baguenault de Puchesse (Comte). 153, 308, 314, 319, 468, 634.
Bajer (Fredrik). 259, 629.
Barral (Marquis de). 324.
Béclard (Léon). 157, 317.
Bittard des Portes. 199.
Boutry (Vicomte M.). 156, 304, 313, 469.
Coquelle (P.). 508.
Croze-Lemercier (Comte de). 479
Delavaut (L.). 470.
Doniol (Henri). 161.
Driault (Ed.). 410.
Engelhardt. 481.
Fagniez (G.). 352.
Frémy (Comte Édouard). 464.
Funck-Brentano (Ch.). 153, 316.
Halot (Alex.). 71.
Hora-Siccama. 598.
Lacombe (Bernard de). 303.
Noël (Octave). 322.
Ollanesco. 237.
Pigeon (Amédée). 219;
Pingaud (A.). 402.
Rott (Ed.). 23, 554.
Vaissière (P. de). 121.
Vorges (Comte de). 310.

Le gérant : J. BOURDEL.

JX
3
R48
1900

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY